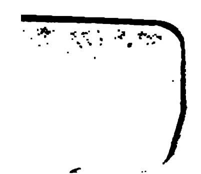
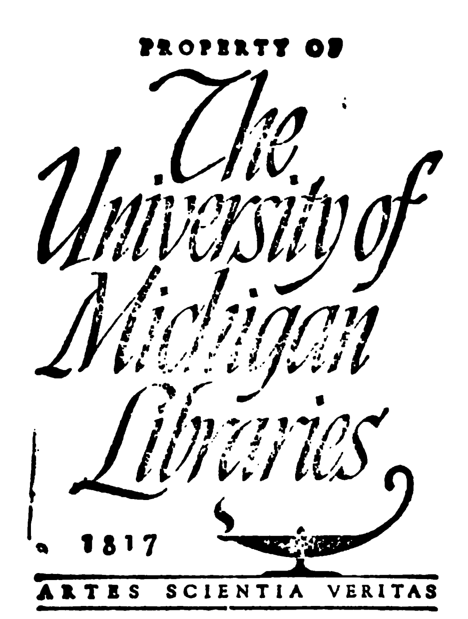




JOSEPH GRANDET

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

TROISIÈME SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS, CURÉ DE SAINTE-CROIX

LES SAINTS PRÊTRES FRANÇAIS DU XVIIE SIÈCLE

Ouvrage publié pour la première fois, d'après le manuscrit original

PAR

G. LETOURNEAU

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS

TROISIÈME SÉRIE

PRÊTRES ANGEVINS



ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

PARIS

A. ROGER & F. CHERNOVIZ

7, rue des Grands-Augustins

1898

LES

SAINTS PRÊTRES FRANÇAIS

DU XVIIe SIÈCLE

TROISIÈME SÉRIE

PRÊTRES ANGEVINS

I

RENÉ GIRAULT

DOCTEUR DE LA FACULTÉ D'ANGERS [1]

René Girault est un des prêtres les plus célèbres de la province d'Anjou par les fameux événements de sa vie. Il naquit à Angers, vers le milieu du XVIe siècle, d'une très ancienne et honnête famille qui subsiste encore en la personne de M. de Mozé-Girault, conseiller au Présidial d'An-

[1] Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. — La série de nos prêtres angevins du XVIIe siècle commence par la notice intéressante de René Girault, fervent ligueur. Cette particularité ne doit pas échapper à un lecteur attentif. Les saints prêtres français du XVIIe siècle doivent beaucoup aux prêtres ligueurs : les exemples et les leçons de ces prêtres généreux ont exercé une influence décisive sur la génération sacerdotale qui les a suivis. Nous avons vu un phénomène analogue se produire au commencement de ce siècle ; le clergé français a été régénéré par l'héroïsme de nos prêtres insermentés et martyrs.

gers, et de ses enfants[1]. Il fit très bien ses humanités, sa philosophie et sa théologie et prit le bonnet de docteur dans la Faculté d'Angers, déjà célèbre par les savants hommes qui la composaient. Il étudia avec application l'Écriture sainte, les Saints Pères de l'Église et le droit canonique. Il s'y rendit habile. Son mérite le fit pourvoir de la prébende théologale dans l'église cathédrale d'Angers et ensuite de la dignité de pénitencier vers l'année 1586.

Comme il était savant, son chapitre le nomma pour juger le procès de Messire François Josset, prêtre, official de Beaupréau, accusé par demoiselle Antoinette Legras d'avoir tué sa fille, M. Jousselin, official, le siège épiscopal vacant, ayant été récusé (15 juillet 1588). Il fut aussi établi juge dans l'instance pendante entre demoiselle Jeanne Bourdon, demanderesse et accusatrice contre Louis de Grennellon, diacre (22 août 1588). Son chapitre le chargea de faire la visite dans la paroisse de Cantenay, le siège épiscopal vacant (31 août 1588) et à sa réquisition il ordonna des prières publiques pour l'heureux succès des États de Blois (9 septembre 1588).

Il paraît par les registres de la cathédrale d'Angers qu'il était fort zélé pour la prédication de l'Évangile, car, outre que le chapitre lui permit de faire le panégyrique de sainte Madeleine, le jour de sa fête de l'année 1588, le

[1] M. Girault de Mozé, conseiller au Présidial d'Angers, m'a dit qu'il était son parent et de sa famille; il m'a prêté l'original d'un monitoire, pour avoir prévenu du vol de deux bœufs et de deux mères vaches, lequel monitoire commence par ces mots : *Renatus Girault, presbyter, doctor in theologia, pœnitentiarus et canonicus ecclesiæ andegavensis, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus ac etiam officialis, sede vacante per incapacitatem, intrusionem et suspensionem apostolicam capituli et canonicorum ejusdem ecclesiæ ibidem commorantium, universis et singulis rectoribus vicariisque, presbyteris, clericis ac notariis ejusdem diœcesis, salutem in Domino.* De la partie, etc. — Et ce monitoire finit par ces mots : *Datum Credonii* (Craon) *sub sigillo curiæ ecclesiasticæ, ibidem ob hæreticorum violentiam translatæ, die 1ª mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo secundo* (1592). (*Note de Grandet.*)

13 décembre de la même année, il le dispensa de la résidence, pour qu'il allât prêcher dans les paroisses circonvoisines jusqu'à la fête des Rois inclusivement, à condition qu'il mettrait quelque personne capable en sa place pour exercer la pénitencerie.

Son zèle pour l'exacte observance de la discipline de l'Église et pour la pureté de la foi l'obligea de s'opposer à l'élection de Messire Charles Miron et aux hérésies naissantes de Calvin et de Luther, ce qui lui attira deux terribles affaires dont voici le détail.

Messire Charles Miron, fils de Marc Miron, premier médecin de Henri III et de Marie de Gencian, avait été nommé par le roi, au mois de septembre 1588, à l'évêché d'Angers, vacant par la mort de Guillaume Ruzé, quoiqu'il ne fût point encore dans les ordres sacrés et qu'il n'eût que dix-huit ans.

Dès que M. Girault eut appris cette nomination, contraire aux canons de l'Église, qui ordonnent que ceux que l'on nomme à l'épiscopat aient au moins trente ans, il fit deux choses également vigoureuses : la première fut de faire assembler le clergé d'Angers et d'y faire ordonner qu'on dresserait des mémoires pour les députés qui devaient aller aux États de Blois, dont un des principaux articles porterait expressément que le roi serait très humblement supplié de la part de tout le clergé d'Anjou de nommer un autre évêque que celui qu'il avait déjà désigné. La seconde mesure fut de s'opposer à sa prise de possession par procureur et de demander que son opposition durât jusqu'à ce que le roi se fût expliqué. De plus, il fit convoquer des assemblées dans toutes les paroisses de la ville, pour demander la jonction de tous les habitants au clergé pour s'opposer à l'élection dudit Miron, ce qui n'empêcha pas qu'il ne prît possession par procureur (11 octobre 1588). M. Girault, devant faire l'oraison synodale, en fut empêché par M. Foussier, grand vicaire de M. Miron, qui déclara

en avoir chargé M. Chevalier, principal du Collège neuf, et s'opposa à ce qu'on délivrât au sieur Girault copie de l'opposition qu'il avait formée à la prise de posession de M. Miron (14 novembre 1588) ; mais le chapitre la lui fit néanmoins délivrer, sur ce qu'il déclara n'avoir pas appelé comme d'abus de la réception de M. Miron, mais qu'il y avait seulement formé opposition.

Le 14 novembre 1588, on reçut des lettres de ce prélat, qui demandait qu'on révoquât l'article inséré à son sujet dans les cahiers envoyés aux États de Blois. Le chapitre le lui refusa ; M. Girault persista dans son opposition et en ajouta une nouvelle à ce qu'on assemblât le clergé pour révoquer ledit article.

Cependant on reçut des lettres des députés du clergé d'Anjou aux États de Blois, qui demandaient qu'on appelât comme d'abus des bulles de provision de l'évêché d'Angers accordées par le Pape à M. Miron et de leur exécution. On tint chapitre sur cela ; plusieurs chanoines en sortirent, parce qu'ils ne pouvaient pas opiner, étant récusables pour de bonnes raisons, et entre autres le sieur Girault, qui déclara, en sortant, qu'il en avait déjà appelé comme d'abus au Parlement. Mais, avant que de sortir, il fit une ample déclaration contenant les abus et nullités des bulles et provisions de M. Miron, marquant, entre autres choses, qu'elles portaient qu'il était diacre et âgé de 25 ans, quoiqu'il n'en eût que 18 et qu'il n'eût encore aucun ordre : « Deux faussetés, disait-il, qui les rendaient subreptices. »

On proposa ensuite au chapitre la question de savoir si on se joindrait à l'opposition et à l'appel comme d'abus dudit sieur Girault. Il fut arrêté qu'on prendrait conseil pour en délibérer le lendemain. Le chapitre s'étant de nouveau assemblé, après la remontrance du procureur du chapitre et la lecture faite du 28e article des cahiers envoyés à l'assemblée de Blois, contenant les remontrances du clergé aux États, il fut arrêté que le chapitre se joindrait à

l'opposition et à l'appel comme d'abus du sieur Girault, nonobstant tous actes, lettres et autres choses contraires, à quoi cinq chanoines de vingt-et-un présents s'opposèrent.

Ainsi le sieur Girault eut la consolation de voir que son chapitre approuvait sa conduite et que cette affaire, qui semblait d'abord lui être particulière, devint commune et l'affaire de tout le clergé.

Le 7 décembre 1588, le chapitre reçut des lettres de M. Miron, qui marquaient qu'on lui en avait écrit de la part du clergé de toutes contraires à leurs délibérations. Le 9 du même mois, le chapitre lui fit réponse que les lettres qui lui avaient été écrites par le clergé, avaient été révoquées par le chapitre, d'autant qu'elles étaient contraires à la conclusion dudit clergé et préjudiciables aux cahiers dressés et envoyés par lui à l'assemblée des États de Blois par les commissaires qui y étaient actuellement présents. Cependant tous les efforts du sieur Girault furent inutiles. M. Miron demeura paisible possesseur de l'évêché d'Angers.

Une autre affaire lui causa bien plus de peine. Il entra trop avant dans le parti de la Ligue, sous prétexte de défendre la religion romaine. Il ne voulut jamais reconnaître Henri IV pour roi légitime pendant qu'il serait hérétique. Il prêcha, il fit des livres, il parla hautement contre l'autorité du roi pendant qu'il demeurait dans son hérésie. Il en fut repris sévèrement plusieurs fois par les magistrats. Rien ne le pouvait faire taire. Il était persuadé qu'il y allait de la foi de l'Église et du bien de la religion et de l'État.

Il s'opposa encore de toutes ses forces à ce que des gens suspects d'hérésie prêchassent en Anjou et dans Angers, surtout les sieurs Théodore Jontes, curé de Langeais, en Touraine, et Jean Chauveau, curé de Saint-Gervais et Saint-Protais, de Paris, qui avait été obligé d'en sortir à cause de quelques propositions hérétiques qu'il avait avan-

cées. Ce Chauveau vint à Tours où il obtint permission de prêcher devant des cardinaux et des évêques. Il était descendu de là à Saumur, où il avait prêché l'Avent de l'année précédente et où on prétendait qu'il avait avancé plusieurs propositions contre la prière des saints, contre les vœux, les chandelles, les indulgences, l'autorité du pape et de l'Église romaine. M. Girault, en ayant été informé, en avertit le grand vicaire de M. Miron, qui lui dit que ce n'était pas le temps de se remuer et qu'il le connaissait bien. M. Girault, non satisfait de cette réponse, fit tout son possible pour que ledit Chauveau ne prêchât point à Angers, où on l'avait fait venir de Saumur. Il logea chez M. de la Proutière-Goureau[1], intendant de justice qui, d'abord, le voulut faire prêcher dans l'église collégiale de Saint-Pierre, sous prétexte de porter les peuples à se soumettre au roi : c'était le dimanche 28 janvier 1590, et les prières des quarante heures y étaient indiquées. Girault en fut averti et tout aussitôt excita ses confrères de l'église cathédrale à s'opposer à ce que cet homme prêchât. Il alléguait que ce prêtre était curé dans Paris ; qu'il avait quitté sa paroisse sans la permission de son évêque ; qu'il n'avait aucunes lettres de recommandation et que, d'ailleurs, il passait pour hérétique. Effectivement, le chapitre assemblé députa vers M. Miron pour empêcher que Chauveau ne prêchât dans la ville, ce qu'il leur promit. Néanmoins, au préjudice de sa parole, M. Miron, sollicité par ses parents et par les amis de Chauveau, permit qu'il prêchât à la procession générale, le premier dimanche de février. Girault, quelques jours auparavant, l'ayant trouvé à l'évêché, lui dit en la présence du sieur de Puycharic, gouverneur de la ville et du château,

[1] Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. — Philippe Goureau était chargé, au nom du Roi, de procéder à l'épuration de la magistrature ligueuse ; il avait pleine autorité pour briser toute rébellion. Chauveau choisissait donc habilement son domicile.

que s'il voulait prêcher il fallait qu'il eût des attestations de ses vie et mœurs de Mgr l'Évêque de Paris et qu'il fît protestation publique qu'il n'avait jamais rien dit et ne prétendait jamais rien dire contre la foi de l'Église romaine. Chauveau répliqua que ces formalités n'étaient pas nécessaires pour le temps présent ; Girault lui soutint que c'était un préalable nécessaire, avant qu'on pût lui permettre d'annoncer la parole de Dieu ; il savait qu'on avait fait une information sanglante contre lui à l'officialité de Paris, à la requête de maître Jean Brouet, promoteur, en l'année 1587 ; qu'il avait pris la fuite lorsqu'on était prêt de lui confronter dix-huit témoins qui avaient déposé contre lui, et qu'il était allé de ville en ville, à Calais, à Melun, à Corbeil, à Châteaudun, où il avait fait le prédicant et trouvé partout là des gens opposés aux erreurs qu'il y voulait semer. Girault ajoutait qu'un grand prélat l'avait assuré qu'on lui avait interdit la chaire à Rouen, lorsque le défunt roi Henri III y était ; en un mot, qu'il était un homme hardi, entreprenant, importun, qui ne se rebutait de rien.

Toutes ces remontrances n'empêchèrent pas que M. l'Évêque d'Angers ne lui accordât la permission de prêcher dans la cathédrale[1] contre la parole qu'il avait donnée à son chapitre. Mais le peuple, indigné d'un tel procédé, ferma les portes des églises de Saint-Pierre et de Saint-Maimbœuf, de peur que Chauveau n'y entrât pour prêcher, et, le voyant arriver entre deux archers de la maréchaussée, qui le conduisaient après la procession, avec son manteau noir sur ses épaules et son chapeau sur la tête, il se fit une émotion populaire : les femmes et les enfants crièrent qu'ils ne voulaient point de ce prédicateur habillé en ministre, qu'ils lui jetteraient des pierres et le jetteraient lui-même dans la rivière s'il s'ingérait de

[1] Le dimanche 11 février. Cf. *Journal de Louvet, Revue de l'Anjou*, 1854, page 170.

prêcher, de sorte qu'il fut obligé de se retirer dans une maison voisine. On accusa Girault d'être l'auteur de cette sédition populaire. On en écrivit à Tours, où était le Parlement, dont M. de Harlay était le premier président. Aussitôt on envoya des ordres pour arrêter prisonnier le sieur Girault, tant pour ranger à l'obéissance du roi Henri IV cette ville qui tenait toute pour la Ligue, que pour arrêter les Ligueurs. On arrêta donc le sieur Girault[1] et on emprisonna aussi dix-huit habitants avec lui dans les prisons royales.

Girault, deux jours après, fut interrogé sur plus de cinquante articles qui roulaient tous sur trois chefs : 1° qu'il avait fait prêcher aux églises de Toussaint et de Saint-Pierre, Jacques Poussin, jacobin, et Mathieu Le Héart, cordelier, qui avaient, disaint-ils, prêché scandaleusement; 2° qu'il avait empêché maître Antoine Chauveau de prêcher, l'accusant d'hérésie ; 3° qu'il n'avait pas voulu prier pour le défunt roi ni pour Henri IV, son successeur, ne voulant pas le reconnaître pour roi.

Il répondit au premier article : 1° qu'il n'avait point donné ordre à ces religieux, d'ailleurs gens de bien, de prêcher scandaleusement ; 2° qu'ils étaient capables de répondre à l'accusation qu'on faisait courir contre eux.

Il répondit au deuxième article, qu'il s'était opposé avec son chapitre à ce que Chauveau prêchât, parce que M. l'Évêque était convenu de le lui défendre. On lui représenta un billet, écrit de sa main, en latin, qu'il avait donné à un de ses confrères, chanoine, en ces termes : « *Eos autem volumus qui ab ecclesiis in quibus vixerunt ad alias se transtulerunt sint a nostra communione alieni usquedum ipsas urbes repetierint in quibus erant primum ad aliquem honoris gradum elati* » ; on lui dit qu'il avait semé d'autres billets semblables par la ville

[1] Le jeudi 16 février.

pour exciter le peuple à sédition. — Girault répondit qu'il avait écrit ce billet pour confirmer les décisions du Concile de Trente, qui défend (Sess. 5, cap. 2, *de reformatione*) de recevoir aucun prêtre ni prédicateur qui a quelque dignité dans l'Église sans attestation de vie et de mœurs.

Quant au troisième article, savoir s'il priait pour le défunt roi et son successeur, s'il reconnaissait celui-ci pour roi, il demanda s'il avait une partie ou un délateur qui l'accusât du contraire ; il ajouta qu'il ne les reconnaissait point pour ses juges et fit plusieurs protestations d'appel comme d'abus et de nullité, sans approuver leurs juridictions, déclarant, néanmoins, qu'il suivrait le sentiment de l'Église et du Saint-Siège. Les juges lui dirent qu'il était coupable de crime de lèse-Majesté, qu'il devait y répondre, et ils lui firent signer ses réponses.

Chauveau le vint voir en prison avec quelques gens de son parti et lui dit que, s'il voulait le croire et adhérer à ses sentiments, il ne lui arriverait aucun mal en sa personne ni en ses biens et qu'il le cautionnerait. Girault rejeta cette proposition avec fermeté et dit qu'il aimerait mieux mourir que d'avoir aucune communication avec lui ni d'être cautionné par lui et ses semblables, et qu'il ne craignait point d'exposer le peu de biens que Dieu lui avait prêtés pour défendre la cause de l'Église contre ceux qui l'attaqueraient. Ensuite, Girault lui montra un papier dans lequel étaient contenues les propositions erronées ou hérétiques que lui, Chauveau, avait prêchées à la cathédrale et ailleurs et qui ont été produites en son procès dont voici l'extrait :

1° Que lui seul, Chauveau, enseignait la voie du salut ; 2° que tous ceux qui ci-devant avaient prêché, n'avaient pas dit la vérité et avaient trompé leurs auditeurs ; 3° qu'il avait dit : « Croyez-moi ou vous êtes perdus ; je suis la dernière trompette du salut des hommes » ; 4° qu'il n'est loisible aux chrétiens de porter aucunement les armes et

qu'il ne faut que prier Dieu ; 5° qu'il ne faut haïr l'homme hérétique ; « je veux, disait-il, que vous l'aimiez, le caressiez et lui obéissiez en tout » ; 6° que toute la chicane était venue de Rome et que d'icelle étaient venues les excommunications des papes.

Il lui reprocha encore les propositions suivantes qu'il avait prêchées en l'abbaye de Saint-Aubin, contre le gré des religieux : que, si le pape faisait bien, il avait quelque autorité dans l'Église, mais que, s'il péchait et manquait à son devoir, il la perd et est antechrist. Il lui rappela qu'étant à Saumur il avait dit en ses sermons que le pape était chef de l'Église comme une boule sans yeux et sans oreilles ; que l'Église, dissuadant d'obéir à un roi hérétique, erre ; que, lorsqu'on a un doute sur l'Écriture Sainte, il se faut adresser pour en avoir la résolution à celui qui entend et interprète le mieux l'Écriture Sainte, non au pape ni aux cardinaux, parce qu'ils peuvent ordonner beaucoup de choses contre l'expresse parole de Dieu.

Girault lui remontra que ces propositions étaient contraires à la doctrine de l'Église et des saints Pères, qu'elles ne pouvaient partir que d'un schismatique et d'un homme séparé de l'Église tel qu'il était.

Cependant on fit sortir de prison le sieur Girault sous caution et, deux jours après, on l'interrogea. On lui demanda s'il n'avait pas écrit une lettre pendant qu'il était en prison au sieur Chauveau, et s'il ne l'avait pas accusé d'avoir dit qu'il avait annoncé plusieurs propositions hérétiques et schismatiques. Girault nia avoir écrit aucune lettre à Chauveau, mais il soutint que Chauveau avait annoncé les propositions qu'il lui avait reprochées lorsqu'il le vint voir en prison, lesquelles il soutenait être véritablement de lui. Il demanda d'en faire preuve, ce qui lui fut refusé.

Quelques jours après, on signifia à Girault un décret d'ajournement personnel pour se transporter à Tours et y

répondre de sa conduite devant les juges du Parlement, qui y étaient assemblés. On en signifia autant aux dix-huit habitants d'Angers qui avaient été emprisonnés avec lui. Il alla donc à Tours, mais il n'y trouva aucun avocat qui voulût se charger de sa cause, tant ceux qui passaient pour ligueurs y étaient décriés ! Quelques-uns de ses amis lui conseillèrent, pour conserver sa liberté, ses biens et même sa vie, de s'accommoder au temps et de ne paraître pas si ferme. Mais il leur répondit qu'il était prêtre et docteur, que nul intérêt humain ne devait l'empêcher de soutenir la vérité enseignée par l'Église romaine ; qu'il voulait imiter le saint pape Liberius, qui, au rapport de Théodoret, répondit à ceux qui lui conseillaient, pour être rappelé de son exil, de donner dans le sentiment de l'empereur Constance, qui favorisait les Ariens, qu'il aimait mieux conserver inviolablement les lois de l'Église que d'avoir un domicile à Rome : « *Consule paci cum Constantio Imperatore et Romam redibis.* » — « *Malo, inquiebat, leges Ecclesiasticas inviolabiliter servari quam habere Romæ domicilium.* » Il se souvenait qu'Aphraates, moine d'Antioche, dit à l'empereur Valens, qui voulait le renvoyer dans sa grotte, qu'il en était sorti pour éteindre le feu que cet empereur avait allumé dans la maison de son père ; que saint Antoine quitta sa solitude pour aller en Alexandrie publier que saint Athanase était le héraut qui soutenait la vérité de la divinité du Verbe incarné contre les Ariens.

Enfin, le sieur Girault comparut au Parlement, le jour qui lui avait été marqué. M. de la Proutière-Goureau, intendant de justice, avait assisté à la révision de son procès, dont M. Foudriac (qu'il appelait la foudre du palais) était le rapporteur. Son interrogatoire dura plus de deux heures. M. de Harlay, premier président, n'avait avec lui que douze conseillers.

On lui objecta d'abord qu'il avait été l'auteur d'une

sédition, pour avoir voulu empêcher maître Antoine Chauveau, curé de Saint-Gervais, de prêcher dans la cathédrale d'Angers et ailleurs, et qu'en cela il s'était élevé au-dessus de l'autorité de son évêque, qui le lui avait permis, dont il ne tenait aucun compte. Girault répondit qu'il n'avait jamais dit ni fait aucune chose tendant à sédition; qu'il était vrai que le sieur Chauveau s'était présenté au chapitre pour avoir permission de prêcher en la cathédrale d'Angers; qu'alors lui, Girault, avait dit son avis avec les autres chanoines, ses confrères, qui était que, suivant les canons, Chauveau étant hors de son diocèse, devait avoir une approbation de ses vie et mœurs et un *exeat* de son évêque; ce qui lui était d'autant plus nécessaire qu'il courait des bruits fâcheux contre sa personne et contre sa doctrine et qu'il était accusé d'hérésie; qu'il fallait qu'il protestât n'avoir rien annoncé et ne vouloir rien dire à l'avenir de contraire à la doctrine catholique, apostolique et romaine, et qu'en cela il n'avait rien fait que de conforme à la qualité de théologal dont il était revêtu.

Le premier président lui répliqua que ce n'étaient point ces raisons-là qui l'avaient porté à s'opposer aux prédications de Chauveau, mais la haine qu'il avait pour lui et pour l'empêcher qu'il ne prêchât l'obéissance due au roi, et parce que lui, Girault, avait toujours été dans un parti contraire au roi Henri III et à son successeur, de l'obéissance duquel il tâchait de détourner les peuples; ce qui se prouvait par plusieurs menées et entreprises qu'il avait faites tendant à sédition, ayant écrit plusieurs billets capables d'exciter le peuple à rébellion et, entre autres, une lettre au sieur Chauveau, pleine d'injures atroces et scandaleuses[1].

Girault répondit qu'il n'avait aucune haine contre Chau-

[1] Depuis la journée des Barricades et surtout depuis l'alliance de Henri III avec le roi de Navarre, calviniste, les ligueurs étaient en lutte ouverte avec le roi de France.

veau, pour sa personne, mais seulement contre sa mauvaise doctrine; qu'il n'était pas seul à la désapprouver et à la combattre, mais qu'il n'avait rien fait, en voulant l'empêcher de prêcher, que tout ce que ses confrères avaient fait eux-mêmes, ainsi qu'il le prouvait par une conclusion capitulaire du 29 de janvier 1588, dont il faisait voir une copie en forme; que ce qu'il exigeait de lui était raisonnable et conforme aux saints canons, en lui demandant des attestations de ses vie et mœurs; que le défaut de mission était une raison suffisante pour l'exclure de la chaire; que M. Miron avait promis lui-même de l'empêcher de prêcher.

Girault répondit au second chef d'accusation qu'il n'avait jamais été attaché à aucun parti que pour la conservation de la religion et de la vraie doctrine; qu'il n'avait fait aucunes menées ni entreprises qui tendissent à sédition; que les billets qu'il avouait avoir écrits n'étaient point capables d'exciter aucune émotion populaire, mais seulement de maintenir la doctrine de l'Église; que la lettre écrite à Chauveau, pendant sa prison, n'était point de son écriture et qu'il la désavouait. Quant aux propositions attribuées à Chauveau, il tombait d'accord de les avoir transcrites; il soutenait que Chauveau les avait avancées en chaire et offrait d'en faire la preuve, même pour d'autres propositions encore plus absurdes dont il y avait procès intenté contre lui à l'officialité de Paris; il demandait à la cour de lui permettre un compulsoire pour en faire apporter les charges et informations.

Alors le premier président se mit à lire les propositions attribuées par Girault à Chauveau et à les excuser, leur donnant un bon sens.

La première était « *que lui seul enseignait la voie du salut; que tous ceux qui ci-devant avaient prêché n'avaient pas dit la vérité et avaient trompé leurs auditeurs* ».

Pour excuser cette proposition, M. de Harlay dit que les prédicateurs de la Ligue avaient prêché la rébellion, excité la guerre et, par ce moyen, détourné le peuple de la voie du salut; que Chauveau, seul, prêchant l'obéissance au roi, mettait le peuple dans la voie du salut.

Girault répliqua que cette manière de parler, affectée par Chauveau, « *que lui seul enseignait la voie du salut et que ceux qui l'ont précédé n'avaient pas dit la vérité* », était inusitée entre les prophètes, les apôtres, leurs successeurs et les docteurs de l'Église, qu'elle était propre aux sectateurs de l'hérésie qui disent toujours qu'eux seuls entendent et enseignent la vérité, que tous les autres devant eux ont été dans l'erreur.

Le premier président continua de lire la seconde proposition attribuée à Chauveau, conçue en ces termes : « *Qu'il n'est loisible de porter les armes et qu'il ne faut que prier Dieu.* »

M. de Harlay dit que cette proposition avait un bon sens : « Vous et vos semblables prédicateurs, dit-il, avez mis les armes à la main des peuples et allumé la guerre dans le royaume; vous êtes fâchés de ce qu'on vous reprend. »

Girault répondit que cette proposition : « Il n'est pas permis de porter les armes », de la manière que Chauveau l'avait avancée, était hérétique, condamnée entre les erreurs de Luther.

Sur la proposition que Chauveau avait enseignée : « *Qu'il ne fallait point haïr l'homme hérétique, mais je veux, avait-il dit, que vous l'aimiez et le caressiez* », M. de Harlay n'objecta rien, mais Girault dit qu'elle était absurde et hérétique, contraire à la parole de Dieu, qui dit par l'apôtre : « *Hœreticum hominem devita nec ei ave dixeris*[1] », « qu'il faut fuir l'homme hérétique et ne le pas

[1] On a joint dans ce texte deux citations distinctes : l'une de saint Paul, Tit. III, x, et l'autre de saint Jean, II, Joan., 10.

saluer ni lui dire bonjour », que même les hérétiques ne le voudraient pas dire aux catholiques.

Sur la proposition que « *toute chicane était venue de Rome et d'icelle toutes les excommunications des papes* », M. de Harlay dit : « Vous avez fait de nouvelles théologies; vous imputez à ceux qui vous reprennent. »

Girault répondit que cette proposition était non seulement scandaleuse, mais injurieuse au Saint-Siège et contre l'expresse parole de l'Évangile par laquelle la puissance de lier et de délier est donnée à saint Pierre et à ses successeurs, ce qui n'était pas une chicane, mais une pure vérité.

Girault persista à demander permission d'informer, pour prouver que Chauveau était auteur de ces propositions. Le premier président dit qu'il paraissait bien par ses actions et par ses réponses qu'il n'était pas affectionné au service du roi et que, lorsqu'on l'avait interrogé s'il priait Dieu pour le roi défunt Henri III et pour son successeur Henri IV et s'il le reconnaissait pour légitime roi de France, au lieu de répondre clairement, il avait usé de subterfuges, de déclinatoires et fait plusieurs questions aux juges, et qu'enfin, contraint par leurs remontrances, il avait fait une réponse en l'air, apportant l'autorité de l'Église sans raison, se couvrant d'un prétexte inutile, « car, dit M. de Harlay, la puissance royale est bien différente de celle de l'Église, et l'une ne peut se défendre que par l'autre. »

Girault, voyant bien que ce pas était glissant pour lui, répondit sagement que, s'agissant de prières dans cet article, il ne pouvait mieux répondre que par les canons et les ordonnances de l'Église qui déterminent quand il faut prier, pour qui il faut prier, quelles prières on doit faire ; que, lorsque l'Église avait fait des prières pour le défunt roi et pour la conversion de celui d'à présent, il avait prié avec elle.

Le premier président demanda à Girault s'il reconnais-

sait Henri IV pour roi. Girault répondit qu'il fallait premièrement qu'il fût converti; qu'il n'avait rien fait de contraire au roi; qu'il vivait dans une ville d'obéissance; qu'il ne s'était jamais appliqué à chercher la généalogie des rois, qu'il s'en rapportait à ceux qui en font profession, qu'il avait appris de ses livres que la puissance spirituelle de l'Église et la puissance temporelle des rois étaient subordonnées l'une à l'autre et que les rois de France avaient toujours été appelés les fils aînés de l'Église; qu'il s'était toujours conformé aux prophètes, aux apôtres et aux docteurs de l'Église, criant contre les hérétiques et les hérésies, contre les vices et les vicieux; qu'il avait toujours fait son possible pour maintenir le peuple dans la religion pure et entière de ses pères et dans la doctrine de l'Église.

Alors le premier président lui demanda de quelle doctrine il entendait parler.

Girault répliqua que c'était de la vraie doctrine qu'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine, laquelle a toujours été tenue pour mère et pour la maîtresse de toutes les églises du monde chrétien et qui a toujours condamné toutes les sectes et les hérésies qui se sont élevées dans son sein.

Le premier président lui demanda quelles personnes étaient estimées être de l'Église et dans l'Église.

Girault répondit que c'étaient généralement tous ceux qui croyaient et enseignaient la vraie doctrine reçue des apôtres par ordre successif des pasteurs et docteurs d'icelle et qui n'y font aucune corruption.

Ensuite M. de Harlay lui demanda quels étaient ceux qu'il estimait le mieux soutenir cette doctrine, ou ceux qui étaient à Tours ou ceux qui demeuraient à Paris, et s'il ne croyait pas que les habitants de Paris fussent plus catholiques que ceux du Parlement qui étaient à Tours.

Girault répliqua adroitement que cette demande était

d'un haut style, que ce n'était pas à lui à en juger, qu'il en laissait le jugement à Dieu.

« Puisque donc, repartit le premier président, vous n'en voulez pas juger, que pensez-vous de nous? Ne nous croyez-vous pas schismatiques? »

« Je tiens, répondit Girault, tous ceux-là être vrais catholiques qui soutiennent la vraie doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine. » Il ajouta qu'il n'avait vu aucune différence de l'église de Tours d'avec toutes les églises catholiques et que, lorsqu'il avait assisté au divin service dans l'église de Tours, il avait remarqué qu'il s'y faisait de même partout ailleurs.

Le premier président, voyant que Girault se défendait bien, lui dit de sortir et de s'en aller et ne lui fit point lire ses réponses par le greffier et ne l'obligea pas même à les signer.

Quoique le sieur Girault se fût bien défendu et eût apporté de fortes raisons dans son interrogatoire pour se justifier, il ne laissa pas d'être condamné par arrêt du Parlement de Tours de faire amende honorable, nu, en chemise, la torche au poing, devant la cathédrale d'Angers, et de demander pardon au roi et à la justice. Il fut condamné de plus à une amende pécuniaire et à être banni pendant neuf ans des provinces d'Anjou, du Maine et de Touraine[1]. Cet arrêt fut exécuté le huitième août 1590. Nous apprenons de l'*Apologétique*[2] que Girault fit imprimer quelque temps après, pour justifier sa conduite, avec quel courage il souffrit cette humiliation. Il fut dépouillé de ses habits dans le palais épiscopal qui aurait dû être une maison d'asile et de refuge pour lui ; en allant au lieu de son amende honorable, il chanta le psaume *In exitu Israel*, se représentant le lieu où il était comme une autre Égypte ;

[1] Cf. Journal de Louvet, *Revue de l'Anjou*, 1854, page 175.
[2] Apologétique exhortation aux vrais catholiques orthodoxes de France (Nantes, 1590).

étant arrivé à la porte de la cathédrale, conduit par le grand prévôt et ses archers armés, il fit à Dieu une offrande de sa personne pour souffrir en esprit de sacrifice; en voyant le feu de la torche ardente qu'il tenait à la main, il souhaita de mourir en cet état si ç'avait été la volonté de Dieu, se souvenant des trois enfants hébreux qui chantaient au milieu de la fournaise. Voyant la porte de l'église de Saint-Maurice, il pensa au courage de ces saints martyrs et de la légion Thébaine et il commença à entonner le verset de l'hymne qu'on chante le jour de leur fête : « *Maurici princeps legioque tota.* » Mais, ayant été interrompu et touché à la bouche et à l'estomac de la main du sieur Goureau de la Proutière, intendant de justice, qui était présent à ce spectacle, il s'arrêta à ces mots : « *Digna pro Christo posuisse vitam.* » Par son commandement, il commença à dire ce qui était porté par l'arrêt; et, comme le sieur Girault faisait des gloses et des explications de l'arrêt, le sieur Goureau l'interrompit derechef et lui dit qu'il ne fallait point de glose et qu'il ne devait dire que ce que la cour lui avait ordonné, ce que Girault accomplit. Après quoi il entonna le verset du psaume : « *Non nobis, Domine, non nobis sed nomini tuo da gloriam* », soutenant hautement et disant au peuple que tout ce qu'il avait fait et dit n'était que pour la plus grande gloire de Dieu et pour la conservation de la foi catholique, quoique les gens du monde le lui imputassent à folie, mais qu'il estimait avec saint Hilaire que c'était une très grande sagesse que de ne point rougir de l'Évangile; qu'il appelait avec saint Bernard au tribunal de Jésus-Christ du jugement qu'on avait rendu contre lui : « *Tuum, Domine Jesu, tribunal appello; tuo me judicio servo; tibi meam causam committo.* » Ce qui fut plus sensible au sieur Girault c'est que, comme on le menait au lieu de son supplice, il vit et entendit rire des catholiques mêlés parmi les huguenots déclarés, qui faisaient la même chose.

Après cette amende honorable, Girault fut remis en prison jusqu'à ce qu'il eût payé son amende pécuniaire. Bodet, huissier, qui avait exercé de grandes cruautés contre les catholiques, l'y conduisit.

Girault nous apprend aussi dans son *Apologétique* qu'outre les dix-huit habitants d'Angers qui avaient été emprisonnés avec lui, il y en eut quelques-uns fustigés, comme le bon vieillard Jean Bérard, âgé de plus de 60 ans, qui avait bien vécu et était aimé et estimé de tout le monde. Il fut aussi condamné à 100 livres d'amende et à être banni. Tout son crime était de s'être opposé à ce que Chauveau prêchât à Saint-Maurille. D'autres furent condamnés au gibet, comme le sieur Louettière, curé de Saint-Denys, et le sieur Rossignol, curé de la Trinité, et Richer, tailleur, lesquels, s'étant échappés des prisons, furent effigiés au pilori ; les autres bannis de la ville, comme le bon ancien des Essarts, homme plein d'années, de science et de vertus ; quelques-uns condamnés à des amendes pécuniaires, comme les deux vieillards Leblanc et Trebuchet et les jeunes Pichot et Cupif, tous chanoines de l'église collégiale de Saint-Maimbœuf et qui avaient tous été conduits à Tours au grand hasard de leur vie.

Immédiatement après que cette humiliante tragédie fut finie et que le sieur Girault fut sorti de prison, il fit imprimer à Nantes[1] un livre intitulé : « *Apologétique exhortation aux vrais catholiques orthodoxes de France à persévérer quand même et partout*, conformément à la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine. » A la tête de sa défense, il mit son nom et ensuite ce passage de saint Paul (I, Tessal., II) : *Exhortatio nostra non de errore neque de immunditia, neque in dolo, sed sicut probati sumus a Deo.*

Son ouvrage, d'où nous avons tiré son interrogatoire et

[1] Chez Nicolas des Marets et François Faverie, imprimeurs, près Saint-Nicolas, 1590.

les particularités de l'exécution de l'arrêt rendu contre lui à Tours, est divisé en douze sections. Dans la dernière il dit : « C'est à vous, chères âmes très chrétiennes et orthodoxes, que s'adresse ce petit ouvrage. C'est à vous qui avez toujours demeuré fermes dans la maison de Dieu, qui est la colonne de toute vérité, dans l'union des membres au chef de l'Église catholique, apostolique et romaine, qui avez persévéré dans la même doctrine et même confession de foi et même religion, comme ont fait tous les saints pères et docteurs de l'Église, qui n'ont souffert aucun changement ni altération dans la doctrine de la foi, qui avez surmonté toutes les peines, toutes les tribulations, les pertes de biens, d'honneur et de votre repos ; c'est à vous qui n'avez point eu peur, ni rougi de la honte de nos adversités et de nos humiliations, qui nous avez assisté, qui nous avez aidé et tellement soulagé dans nos nécessités que nous avons été contraint de remettre pour un autre temps le gracieux effet de vos libéralités. » Il finit son exhortation par ces paroles de saint Paul (Phil., cap. II) : *Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere pro bona voluntate; omnia autem facite sine murmurationibus et hæsitationibus ut sitis sine querela et simplices filii Dei in medio nationis perversæ inter quos lucetis sicut luminaria in mundo, verbum vitæ continentes ad gloriam meam in die Christi.* Ne murmurez point dans les adversités que vous souffrez, n'hésitez point dans votre foi ; vous êtes au milieu d'une nation perverse et hérétique comme des flambeaux qui portez la lumière partout; vous conservez la parole de vie pour ma gloire et pour la vôtre au grand jour de Jésus-Christ qui sera celui du jugement. Car, comme dit saint Cyprien, « vous n'avez été désolés et privés de vos biens que pour une heure et vous serez dédommagés en possédant les biens de la gloire pendant toute l'éternité : « *Vos licet orbati et desolati a vobis ad tempus horæ.* »

Dieu ne différa pas au jour du jugement à réparer l'honneur de René Girault qui avait été flétri d'une manière si ignominieuse pour la vérité de la foi, car huit ans après, c'est-à-dire en l'année 1598, il fut compris dans le traité que le sieur Duplessis de Come, gouverneur du château de Craon, en Anjou, qui tenait pour la Ligue, eut l'honneur de faire avec Henri IV, à Tours, le 21 février, où le seizième article est conçu en ces termes : « Plaise à votre Majesté que tout ce qui a été fait, jugé et exécuté contre maître René Girault, chanoine, théologal et pénitencier de l'église d'Angers, soit annulé, sans que les sentences, arrêts et exécutions portés contre lui emportent infamie, dommage ou perte. » Ce qui fut accordé par le roi pour tous ceux qui feraient le serment de fidélité et se soumettraient à l'obéissance due à Sa Majesté avec ledit sieur Duplessis.

Ainsi fut terminée cette grande affaire à l'honneur du sieur Girault, qui n'avait fait difficulté de reconnaître Henri IV pour roi de France que parce qu'il était hérétique, ainsi que Génébrard et plusieurs autres grands personnages. Mais, dès que ce grand prince eut abjuré l'hérésie de Calvin et fait profession de la foi catholique, il fut des premiers[1] à lui rendre l'honneur et l'obéissance qui lui étaient dus comme à son souverain et au meilleur prince du monde.

Nous ne savons pas si le sieur Girault survécut longtemps à son amnistie ni en quel temps il mourut.

[1] La vérité est qu'il ne se soumit qu'en 1598, après la réconciliation du Roi et du duc de Mercœur à Briollay.

II

RENÉ LE CORVAISIER

PRÊTRE
DOCTEUR EN THÉOLOGIE DES FACULTÉS DE PARIS ET D'ANGERS [1]

(1570?-1641?)

René Le Corvaisier naquit en Anjou vers l'année 1570. Ses parents n'étaient pas riches, car il dit, dans la préface d'un de ses livres, que messire René Benoist, docteur de la Faculté de Paris et curé de Saint-Eustache, avait pris soin de son éducation ; qu'il a été du nombre des pauvres écoliers qu'il avait la charité de faire étudier, lorsqu'il voyait de la disposition en eux à la piété et à la science [2]. Il ajoute que M. Benoist l'a souvent menacé de la vengeance et de la colère de Dieu s'il n'enseignait pas publiquement la théologie aux jeunes ecclésiastiques et s'il ne prêchait pas la parole de Dieu aux peuples ; qu'il lui avait souvent dit qu'il n'avait jamais eu d'autres vues, en le faisant étudier, que d'en faire un professeur en théologie et un prédicateur de l'Évangile. En effet, René Le Corvaisier remplit parfaitement tous les desseins de M. Benoist, qu'il appelle son

[1] Cf. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, art. René Le Corvaisier.

[2] Sur René Benoist, curé de Saint-Eustache, à Paris, cf. l'article du *Dict. de M.-et-L.* et l'étude de M. Denais dans la *Revue de l'Anjou*, 1872. Grandet a consacré une longue notice à ce prêtre angevin dont la figure est si intéressante, mais son travail est trop diffus et nous n'avons pas osé le publier. Il serait à désirer que quelque docte Angevin fît une étude définitive sur cet intelligent confesseur de Henri IV et sur l'ensemble de ses nombreux écrits.

Mécène. Car il étudia la philosophie et la théologie dans l'Université de Paris avec tant de succès qu'il fut fait docteur de Navarre.

Son mérite et ses amis le firent pourvoir d'une charge de conseiller et aumônier du roi. Cette dignité n'enfla point le cœur du docteur Le Corvaisier. Ce rang aurait pu être pour lui un degré pour monter plus haut, mais il se souvint des saintes instructions que lui avait données M. Benoist et des menaces qu'il lui avait faites, que s'il manquait, par paresse ou par lâcheté, à exercer les deux fonctions de professeur et de prédicateur, dont nous avons parlé, il devait s'attendre à avoir Dieu et non pas les hommes pour juge et pour vengeur et il prit le parti d'enseigner la théologie aux jeunes ecclésiastiques.

L'amour qu'il avait pour sa patrie le détermina à préférer l'académie d'Angers à toutes les autres du royaume, parce qu'après Dieu il lui avait obligation de son avancement ; il nous apprend qu'il ne faisait en cela que suivre l'exemple de son maître René Benoist qui avait autrefois régenté la théologie dans la Faculté d'Angers avec de grands applaudissements. Ses paroles sont trop remarquables et trop avantageuses à notre Faculté pour ne les pas rapporter ici : « *Quandoquidem ipsemet Renatus Benedictus eadem erga hancce nobis communem patriam lege obligatus, eodem pariter amoris atque officii vinculo adstrictus, eamdem quoque his ipsis in scholis Andegavensibus provinciam lubentissime maximo cum omnium bonorum applausu amplexatus fuerit et non minori cum fama celebritate sustinuerit.* » Ce qui marque que la Faculté de théologie d'Angers était déjà très célèbre, puisque les docteurs de Paris y venaient régenter.

M. Le Corvaisier vint donc à Angers, vers l'année 1610, et s'y fit agréger à la Faculté de théologie, et, peu de temps après, il y fut nommé professeur. Il régenta plusieurs années de suite avec beaucoup de succès et, en cette

qualité, il fit pendant trois années les ouvertures de l'école de théologie par trois harangues latines qu'on trouva si belles que la Faculté le pria de les donner au public. Il les fit imprimer pour la première fois chez Anthoine Hernault, en 1619.

La première édition en ayant été bientôt enlevée, on fut obligé d'en faire une seconde en 1626. Elles ont pour titre : *Renati Corvæserii, Andini, doctoris theologi, regis a consiliis et eleemosinis, ad sacræ theologiæ studiosos orationes parænetícæ.*

Il dédia la première à messire Pierre Dadie, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Troyes, neveu de feu messire René Benoist, et il marque dans son épître dédicatoire qu'il avait autrefois demeuré avec l'oncle et le neveu, lesquels lui avaient fait avoir un bénéfice assez considérable : « *Satis honesto me donavit sacerdotio Mecenas optimus* ». Le sujet de cette première harangue est : *de theologicæ lectionis ratione ;* et il prit pour texte ces paroles de Daniel (chap. XII [1]) : *Qui docti fuerint fulgebunt quasi splendor stellæ in perpetuas æternitates.* Il prononça cette première harangue au mois de novembre de l'année 1615, ainsi qu'il nous en assure à la fin : « *Diximus Andegavi in scholis theologicis, anno 1615.* »

Il fit la seconde le 3 des calendes de novembre de l'année 1618. Le sujet était : De l'excellence des études théologiques, *de studii theologici dignitate ac præstantia.* Il prit pour texte les paroles du dernier chapitre de l'*Ecclésiastique* et du quatrième chapitre des *Proverbes*, qu'il unit ensemble [2] : « *Congregate vos in domum disciplinæ, quid adhuc retardatis ? Comparate vobis sine argento sapientiam et collum vestrum subjicite jugo ejus, et*

[1] Le texte véritable, chap. XII, v. 3, est celui-ci : « *Qui autem docti fuerunt fulgebunt quasi splendor firmamenti et qui ad justitiam erudiunt multos quasi stellæ in perpetuas æternitatis.* »

[2] Eccli, LI, 31-34.

suscipiat anima vestra disciplinam Domini, quia est vita vestra. » Et il fit voir, dans la suite et dans la division de son discours, la majesté, l'utilité et la suavité ou le plaisir que l'on trouvait dans l'étude de la théologie; *thematis assumpti majestas, utilitas et suavitas.*

Il prononça sa troisième harangue le 6 des calendes de novembre de l'année 1620, dont le sujet fut : « De l'ordre, de la méthode et du but qu'on se doit proposer dans l'étude de la théologie, *de studii theologici ordine, modo, fine et scopo rite studendi.* » Et il prit pour texte ces paroles du psaume XXXIII : *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos*, et ces autres paroles, tirées du 1er chapitre du livre de l'*Ecclésiastique : Fons sapientiæ verbum Dei in excelsis et ingressus illius mandata æterna.* Et il la dédia, l'année suivante, à messire Guillaume Fouquet de la Varenne, qui venait de prendre possession de l'évêché d'Angers.

Dans ces trois harangues, il paraît que René Le Corvaisier parlait bien latin, qu'il avait beaucoup de netteté d'esprit et d'éloquence, qu'il savait le grec, qu'il n'avait pas négligé les belles lettres et qu'il avait lu les auteurs profanes, les philosophes et les poètes de l'antiquité. Avant que de faire imprimer ces harangues, il demanda l'approbation de deux docteurs en théologie, qui la lui donnèrent avec éloge, savoir, Fl. Jousselin, doyen, et F. Baulluyn, second régent, qui enseignait la théologie avec lui.

En 1619, il fut nommé recteur de l'Université d'Angers. Cette même année, Antoine Le Roy [1], licencié en droit, principal et professeur du collège de La Fromagerie, à Angers, composa un livre intitulé : *Pædagogia sacra*, qui contient, 1° un éloge funèbre en latin de vénérable homme René Le Roy, son oncle, maître école et chanoine théologal de l'église cathédrale du Mans; 2° un recueil de

[1] Sur Ant. Leroy, cf. *Dict. de M.-et-L.*

plusieurs épigrammes latines qu'il avait composées en l'honneur des saints. Il demanda l'approbation de ce livre à M. Le Corvaisier, qui la lui donna aux ides de janvier de la même année 1619.

Pour suivre les avis que M. Benoist avait donnés à M. Le Corvaisier, d'enseigner et de prêcher, non seulement il régenta la théologie, ainsi que nous l'avons vu, mais il avait, dès l'année 1612, fait les fonctions de prédicateur, pour lesquelles M. l'Évêque de Maillezais lui donna son approbation pour prêcher dans tout son diocèse [1], mais particulièrement pour annoncer l'Évangile pendant le carême dans la paroisse de La Châtaigneraie, en Poitou, où il y avait alors très grand nombre de huguenots.

Pendant qu'il y prêchait le carême, un catholique lui apporta un livre intitulé : *La chasse de la Bête Romaine*, composé par Georges Thompson, ministre de La Brossardière, dans lequel il avançait une infinité de faussetés contre la pénitence et les jeûnes que pratique l'Église romaine et mille calomnies contre les catholiques. M. Le Corvaisier entreprit de réfuter dans ses sermons les dogmes hérétiques que ce ministre avait avancés dans son livre contre la doctrine et la pratique de l'Église. Thompson ayant appris que le prédicateur de La Châtaigneraie le réfutait, se vanta qu'il n'aurait pas l'esprit d'en faire autant et qu'il n'oserait lui répondre par écrit ; ce qui obligea M. Le Corvaisier, dès qu'il fut retourné à Paris, de répliquer à ce ministre par un autre livre, qu'il intitula, pour se conformer au titre de celui de son adversaire et selon le goût de ce temps-là : *La chasse au loup-cervier, où est traité du jeûne de l'Église catholique contre les*

[1] On sait que le diocèse de Maillezais — appelé diocèse de La Rochelle à partir de 1648 — comprenait une grande partie de la Vendée angevine. L'évêque de Maillezais était alors Henri d'Escoubleau de Sourdis (1573-1615). Il eut pour successeur son neveu, qui devint, en 1629, archevêque de Bordeaux.

impiétés et les hérésies de Georges Thompson, soi-disant ministre de la Châtaigneraie, en Bas-Poitou. Il mit à la tête de son livre ce passage de l'Évangile saint Mathieu : *Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces, a fructibus eorum cognoscetis eos.*

M. Le Corvaisier, ayant achevé cet ouvrage, le fit approuver par trois docteurs de la Faculté de Paris, savoir MM. Marchant et Lambert et le P. Wassagle, qui lui donnèrent leur approbation le 21e jour de juillet 1612; il le dédia à M. de Vivonne, seigneur de La Châteigneraie, très bon catholique, et le fit imprimer avec privilège à Paris, chez Martin Vérac, rue Judas.

Comme il prévit bien que le titre de son livre intitulé *La chasse du loup-cervier* ne paraîtrait pas, aux yeux du public, assez sérieux pour un docteur; que même on pourrait le trouver choquant, il rapporte dans sa préface, avec beaucoup d'esprit, les raisons qui l'ont obligé à donner à son livre un titre aussi extraordinaire, et il dit entre autres choses que c'est pour obéir aux paroles du Saint-Esprit, qui dit dans les *Proverbes* (chap. xxxv, 5) qu'il faut répondre au fou selon sa folie, de peur qu'il ne s'estime sage : *Responde stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur;* et il ajoute que c'était aussi pour empêcher ce ministre de continuer ses extravagances. Ces sortes d'allusions étaient à la mode en ce temps-là et les auteurs y mettaient tant de paroles piquantes et injurieuses que leurs livres de controverse pouvaient passer pour des satires et produisaient plus de mal que de bien.

Le livre de M. Le Corvaisier ne manqua pas d'exciter la bile du ministre contre lui. Celui-ci y fit une réplique du même style, qu'il intitula : *La Déroute de la chasse du loup-cervier*, la fit imprimer à La Rochelle et distribuer de tous côtés, surtout dans la Guyenne. Comme ce dernier écrit de Thompson était rempli de calomnies et d'injures

énormes contre l'Église romaine, contre le Pape, le Saint-Siège et contre tous les évêques et les pasteurs de l'Église universelle, M. Le Corvaisier crut qu'il était obligé de le réfuter, ainsi qu'il avait fait le premier. Il le fit par un livre auquel il donna pour titre : *Réplique apologétique pour la défense des prélats, pasteurs et prédicateurs de l'Église catholique, tant séculiers que réguliers, contre les calomnies et les hérésies publiées par Georges Thompson, ministre prédicant de la nouvelle opinion en sa prétendue « Déroute de la chasse du loup-cervier », par maître René Corvaysier, Angevin, docteur en théologie, etc.* (*second livre de controverse de l'auteur*) ; il le fit imprimer au Mans, chez François Olivier, avec approbation des docteurs, et le dédia à M. le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine. Dans l'épître dédicatoire à cette Éminence, il rapporte les raisons pour lesquelles il prend la liberté de lui dédier son livre. La première est parce que le ministre Thompson avait répandu sa mauvaise doctrine dans tous les diocèses suffragants de sa métropole et qu'il veut tâcher de guérir les âmes confiées à ses soins qu'il aurait infectées par le poison de sa doctrine ou en préserver celles qu'il n'aurait pas encore séduites. La seconde, parce que M. de Sourdis, son oncle, évêque de Maillezais, lui avait donné mission pour annoncer plusieurs années de suite la parole de Dieu en son diocèse.

Il y a dans ces livres de controverse beaucoup de bon sens et d'érudition ; M. Le Corvaisier apporte dans le premier les raisons solides qu'a eues l'Église d'imposer à ses enfants des jeûnes dans le carême et dans les quatre-temps de l'année. Dans le second, il se sert d'arguments convaincants pour prouver que le Pape n'est pas l'antechrist ni l'Église cette « bête romaine » dont le ministre Thompson a parlé.

Et, sur ce que ce prédicant ne pouvait souffrir que M. Le

Corvaisier l'appelât « loup-cervier », parce qu'il prétendait qu'il n'y avait jamais eu d'animal de cette espèce dans la nature, le sieur Le Corvaisier lui fait voir clairement que Pline le Naturaliste assure (livre VIII, chapitre XXII) qu'il y a une espèce de loup qu'on appelle cervier, qui a si peu de mémoire et qui est si oublieux que, quelque faim qu'il ait, il oublie et quitte la proie qu'il tient entre ses dents et en va chercher une autre : « *Huic quamvis in fame mandenti, si respexerit, oblivionem cibi subrepere aiunt, digressumque quærere alium*[1] », ce que le poète Alciat a élégamment exprimé en ces vers :

Cum lupus esuriens mandit cervarius escam
Præque fame captum devorat hinnuleum,
Respiciat si forte alio vel lumina vertat,
Præsentem oblitus quem tenet ungue cibum
Quæritat incertam, tanta est oblivio, prædam.

Sur quoi M. Le Corvaisier prend occasion de dire fort spirituellement à Thompson et aux autres ministres, ses semblables, qu'ils peuvent être comparés au loup-cervier, parce qu'ayant été accoutumés dès leur jeunesse, ainsi que les catholiques, à manger le pain sacré de l'Eucharistie, lorsqu'ils faisaient profession de la religion romaine, présentement qu'ils ont détourné les yeux de dessus l'Évangile et qu'ils ont regardé derrière eux à la façon de la femme de Loth, ils ont tout aussitôt oublié ce divin aliment et en ont cherché un autre tellement vain et imaginaire qu'ils ont fait comme le chien de la fable d'Esope qui courait après l'ombre d'une viande trompeuse et en figure qui n'avait rien de réel et de solide, pendant qu'ils abandonnaient le pain vivant, le pain descendu du ciel qu'ils possédaient dans l'Église romaine.

[1] Voici le texte complet de Pline : *Sunt in eo genere qui cervarii vocantur qualem e Gallia in Pompeii magni arena spectatum diximus. Huic quamvis*, etc....

Il fait encore une autre allusion qui n'est pas moins véritable entre le loup-cervier et les hérétiques, disant que, comme celui-ci se rue et s'acharne plus cruellement sur les hommes que sur tous les autres animaux, Thompson et ses confrères déclament avec plus d'emportement contre les papes, les cardinaux, les évêques et tous les pasteurs de l'Église que contre toute autre sorte de personnes. Il le prouve par tous les endroits de son livre qu'il cite et qu'il réfute par l'Écriture Sainte, par les Conciles, par la tradition de l'Église et par les saints Pères, en sorte qu'on peut dire que les livres du sieur Le Corvaisier sont excellents, à quelques expressions près, qui ne sont pas assez mesurées et qui ressentent la barbarie et l'impolitesse du siècle où il vivait.

Nous ne savons pas en quel temps ni en quel lieu le sieur Le Corvaisier mourut[1].

[1] C. Port estime qu'il dut mourir à Angers, près l'Esvière, vers 1641. La signature de René Le Corvaisier figure, de 1631 à 1641, sur les registres de la paroisse de la chapelle Saint-Laud, dont il fut curé. Il prend le titre de prêtre, docteur en théologie, conseiller et aumônier ordinaire du roi.

III

JEAN HIRET

CURÉ DE CHALAIN [1]

(1562-1633)

Jean Hiret était natif de Chazé-sur-Argos, en Anjou. Il naquit en l'année 1562 et étudia parfaitement bien en théologie et s'y fit passer docteur. Il fut fait chapelain de Notre-Dame de Paris. Il se rendit habile dans les langues orientales. Il apprit l'hébreu si parfaitement qu'il composa un traité *de criminalibus Israelitarum legibus*. Désireux de se rendre utile à sa patrie et de donner l'histoire d'Anjou au public, il fit de grandes recherches des titres et des anciennes chartes de la cathédrale, des abbayes et des autres églises de la province. Enfin il composa un petit livre intitulé des *Antiquités d'Anjou*, qu'il dédia en l'an 1605 à Messire Guillaume de la Varenne-Fouquet, gouverneur et capitaine général pour le roi des ville et château d'Angers. Comme il a suivi de trop près Jean de Bourdigné, dans ses *Annales d'Anjou*, il s'est trompé en beaucoup de choses [2]. On lui a pourtant obligation d'avoir donné ce livre au public, qui est comme un index des matières qui peuvent entrer dans notre histoire. Il en donna une seconde édition

[1] Cf. C. Port, *Diction.*, art. Hiret.

[2] Malgré ces défauts le livre de Jean Hiret est précieux à cause des documents originaux qu'il cite. M. C. Port estime même que « c'est, à vrai dire, le premier livre d'histoire angevine puisée aux sources ».

plus ample et plus correcte en 1618, qu'il dédia à Messire Guillaume de la Varenne-Fouquet, évêque d'Angers, fils du gouverneur d'Angers, à qui il avait dédié sa première édition.

En 1619, Mme Roy[1], abbesse de Nyoiseau, lui donna la cure de Notre-Dame de Chalain. Le choix seul de cette abbesse pourrait faire l'éloge de M. Hiret; car elle était une religieuse d'un discernement exquis et d'une rare vertu, puisque c'est elle qui a mis la réforme dans cette abbaye encore plus par l'autorité de ses exemples que par celle de sa dignité. En effet, il fit beaucoup de bien dans sa cure, car il procura qu'on y restituât beaucoup de rentes et de terres qui en avaient été aliénées. Il vécut dans une parfaite intelligence avec les Pères Carmes[2] de la réforme de la province de Touraine, auxquels maître Christophe Fouquet, conseiller au Parlement de Bretagne, a fait bâtir, en 1618, un couvent en l'honneur de saint Joseph dans la paroisse de Chalain, dont il était seigneur et fondateur. Il aima la solitude et la lecture et avait de très beaux livres. Il se fit pourvoir d'une charge de notaire apostolique, pour se rendre utile à ses confrères. Le sieur Catherin Grosbois, prêtre, ayant dessein de fonder, dans la paroisse de Chalain, au village du Tremblay, où il avait des biens considérables, une église collégiale, se servit des conseils

[1] Sur Mme Roy, cf. Dom Chamard, *Saints Personnages de l'Anjou*, tome II, p. 127. — C. Port, *Diction. de M.-et-L.*

Ces deux auteurs parlent d'une *Vie de Françoise Roy* qui aurait été composée par Grandet et qui serait conservée au Séminaire de Saint-Sulpice. Cette assertion est inexacte. Grandet a laissé, en effet, parmi ses nombreux papiers, un long mémoire relatif aux vertus de la Mère Roy. Mais ce mémoire n'est pas de lui : il émane visiblement d'une religieuse de Nyoiseau ; de plus, ce n'est pas une biographie de la pieuse abbesse ; c'est simplement, comme nous venons de le dire, un écrit spirituel sur les vertus et les dévotions de Françoise Roy. Ce document n'occupe pas moins de 104 pages dans le tome IV des *Saints Prêtres* de Grandet. — Manuscrit de Paris.

[2] Sur les Carmes de Chalain, cf. *Diction. de M.-et-L.*, tome III, p. 166

de M. Hiret. En l'année 1623[1], il fonda le chapitre du Tremblay pour quatre chanoines et un sacriste, fit bâtir une église en l'honneur de saint Louis[2], y donna des livres, des vases sacrés et des ornements, des maisons et un revenu suffisant aux chanoines. Maître Jean Hiret fut le premier chanoine de ce chapitre, autrement dit chefcier avec droit de porter l'aumusse, et ce droit a passé à tous ces successeurs[3]. Il mourut en l'année 1633. Son frère succéda à sa cure et à son mérite.

[1] Cf. C. Port, *Diction.*, art. Le Tremblay.

[2] L'ordonnance épiscopale, portant fondation, est de 1635 seulement.

[3] Une ordonnance épiscopale de 1725 fit de cette église collégiale une cure : telle est l'origine de la paroisse du Tremblay.

IV

JEAN BOUCHARD

CURÉ DE LA CHAPELLE D'ALIGNÉ, EN ANJOU
ABBÉ DE PRIÈRES, EN BRETAGNE

(1560-1648)

Jean Bouchard naquit en la paroisse de La Chapelle d'Aligné, en Anjou[1], en l'année 1560. Son père, qui était métayer, l'ayant envoyé au collège d'Anjou[2], il y fit toutes ses humanités et sa philosophie. Il s'y distingua par son esprit et par sa science. Le marquis d'Assérac, qui venait quelquefois de Bretagne, où il demeurait, à une terre seigneuriale qu'il avait dans la paroisse de La Chapelle, nommée Le Coulon, connut le jeune Bouchard et, ayant remarqué en lui d'excellentes qualités, le prit pour être précepteur de ses enfants.

Bouchard, après avoir passé quatre ou cinq ans auprès d'eux, se fit prêtre et fut pourvu de la cure de La Chapelle d'Aligné, sa paroisse, vers l'année 1595, étant alors âgé d'environ 35 ans ; car on le trouve signé sur les registres en qualité de curé dès l'année 1596[3].

[1] Cette paroisse fait partie du diocèse du Mans, depuis le Concordat de 1801.

[2] Le Collège-Neuf ou d'Anjou était établi dans les bâtiments occupés aujourd'hui par l'Hôtel de Ville d'Angers.

[3] Dans une monographie de *La Chapelle d'Aligné*, publiée par la *Revue historique du Maine*, on dit que Maître Bouchard était curé de cette paroisse dès 1584, mais qu'il résidait le plus souvent à Angers.

Un des fils de M. le marquis d'Assérac, dont Jean Bouchard avait été précepteur, fut nommé par le roi à l'abbaye de Prières, en Basse-Bretagne[1], en l'année 1599. Cinq ou six ans après, ce jeune abbé eut un désir passionné de faire un voyage en Italie. Son père y consentit et exigea de lui en même temps qu'il fît démission de son abbaye en faveur de Jean Bouchard, curé de La Chapelle, afin que, si son fils venait à mourir dans son voyage, il eût la consolation d'en avoir fait pourvoir un honnête homme. Le fils suivit en cela la volonté de son père. Le brevet fut expédié de l'abbaye de Prières par Henri IV, en faveur de Jean Bouchard, en l'année 1607. Cependant le jeune d'Assérac partit pour l'Italie et, comme si son père eût eu un pressentiment de ce qui lui devait arriver, il mourut à Rome. Alors le sieur Bouchard fit venir de Rome ses provisions de ladite abbaye, en prit possession et fut encore curé de La Chapelle jusqu'en l'année 1647, qu'il résigna sa cure à Jean Le Manceau, avec lequel il fit bâtir le grand autel de son église, qui est un des plus beaux et des plus magnifiques de la province.

Cependant M. Bouchard fit un voyage à son abbaye. Il remarqua que ses religieux, ainsi que beaucoup d'autres de ce temps-là, vivaient dans un grand libertinage ; que le temporel n'était pas mieux administré que le spirituel ; que l'église et tous les lieux réguliers tombaient en ruine, sans que personne se mît en peine de les faire rétablir. Un des frères convers de cette abbaye, homme de bien, qui gémissait depuis longtemps sur l'état pitoyable de son monastère, vint un jour le trouver et lui en marquer sa douleur. L'abbé Bouchard l'écouta volontiers et lui dit que, s'il voulait entreprendre de faire les réparations de l'église et de la maison, il lui donnerait tout l'argent qui serait nécessaire pour cette entreprise, mais à condition qu'il

[1] L'abbaye de Notre-Dame de Prières, de l'ordre de Cîteaux, est située sur le territoire de la paroisse de Billiers, au diocèse de Vannes.

n'en parlerait à personne, ne voulant point paraître y contribuer. Le frère convers, qui avait de la tête et qui était fort accrédité dans son abbaye, accepta cette proposition ; du consentement du prieur, il marchanda à des ouvriers toutes les réfections de l'église et des lieux réguliers, qui se montaient à des sommes très considérables, que lui fournit l'abbé. Ses religieux, à qui il n'en coûtait rien, admirant le zèle de ce frère, sachant d'ailleurs qu'il n'avait pas le moyen de faire de si grosses dépenses, eurent la curiosité de savoir où il prenait de l'argent pour y fournir. Après quelque résistance, il leur avoua que la source de tous les biens qu'il faisait à leur maison était dans la bourse de leur abbé, qui lui avait défendu d'en parler. Quelque déréglés que fussent ces religieux, ils ne purent s'empêcher d'admirer un zèle si désintéressé et si humble et, la première fois qu'ils virent leur abbé, ils lui en témoignèrent tous d'une commune voix leur reconnaissance. Alors ce bon abbé, profitant de la bonne disposition où il voyait ses religieux, leur dit qu'il était moins touché de la ruine des lieux réguliers de leur maison que de la décadence de leurs règles qu'ils n'observaient plus et que, s'ils voulaient lui faire un grand plaisir ce serait d'embrasser la Réforme que tant d'autres monastères de l'ordre de Cîteaux avaient déjà acceptée. Ils ouvrirent les yeux à cette proposition et lui dirent qu'ils le feraient volontiers s'il voulait s'en mêler et leur en procurer les moyens. L'abbé Bouchard en écrivit au général de l'ordre et, après une assez longue négociation de part et d'autre, la Réforme fut conclue et acceptée d'un consentement unanime. L'abbé leur abandonna une bonne partie du revenu de la mense abbatiale, afin qu'ils pussent vivre plus commodément, et après le partage il leur laissait encore une partie de ce qui lui appartenait pour entretenir l'église et les lieux claustraux.

L'abbé Bouchard, après des actions si héroïques et si

peu ordinaires même aux abbés de qualité, revint à La Chapelle d'Aligné. Pour faire un saint usage des revenus qui lui restaient de son abbaye, il fit dans l'église de La Chapelle plusieurs choses qui marquent son zèle pour la gloire de Dieu et la décoration des églises. Il y établit une chapelle sous le titre de Notre-Dame de Prières, en mémoire de son abbaye, qui portait ce titre, avec fondation d'une messe par semaine, pour l'honoraire de laquelle il donna 150 livres de rente. Il fonda aussi une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, son patron, avec une messe par semaine, pour laquelle il assigna 150 livres de rente[1]. Il donna 100 livres de rente à la fabrique de la paroisse de La Chapelle d'Aligné pour faire prêcher tous les carêmes à l'alternative les religieux Récollets de la forêt de Chambiers[2] et les Cordeliers de la paroisse de Précigné[3]. Il fournit l'église de La Chapelle de plusieurs beaux ornements et, pour les entretenir, il donna à perpétuité 18 livres de rente à la fabrique et 12 livres aussi annuelles pour d'autres besoins de l'église. C'est ainsi que ce grand homme, qui avait une âme noble dans un corps roturier et d'une basse extraction, fit un saint usage des biens ecclésiastiques qu'il possédait pendant que des abbés d'une naissance élevée les employaient à des usages vils, qu'on peut appeler roturiers, tels que sont la chasse et le jeu.

Enfin, Messire Jean Bouchard, persuadé qu'il était encore plus parfait de ne posséder rien pour posséder tout, suivant cette parole de saint Paul : *Nihil habentes et omnia possidentes*, se démit de son abbaye en l'année 1630 et vécut encore 17 ans dans la paroisse d'Aligné, en

[1] Ces deux chapelles étaient encore desservies dans l'église de La Chapelle d'Aligné en 1790.

[2] Le couvent de Chambiers, près Durtal, etait l'un des huit qu'avaient les Récollets dans le diocèse d'Angers.

[3] Les Cordeliers possédaient cinq couvents dans le diocèse d'Angers : celui de Précigné était du nombre.

faisant de bonnes œuvres, s'acquittant de toutes les fonctions curiales, donnant des aumônes abondantes aux pauvres. Il mourut à La Chapelle d'Aligné, le 2 mai 1648, âgé de 88 ans. Sa mémoire est en bénédiction en cette paroisse et dans l'abbaye de Prières ; à Prières, on reçoit magnifiquement tous les habitants de La Chapelle-d'Aligné qui y vont, et cela, en mémoire des bienfaits que l'abbaye a reçus de M. Bouchard, leur compatriote.

V

JACQUES ÉVEILLON

CHANOINE DE L'ÉGLISE D'ANGERS

(1572-1653)

Jacques Éveillon naquit à Angers, d'une très honnête famille, dans la paroisse de Sainte-Croix, en 1572. Son père fut échevin de la ville d'Angers. Comme il avait l'esprit solide et la mémoire heureuse, il fit de grands progrès dans ses humanités, en sorte qu'on le choisit, étant encore fort jeune, pour régenter la rhétorique à Nantes. Ses inclinations douces, tranquilles et portées à la piété l'engagèrent à se faire ecclésiastique. Il reçut la tonsure et passa par tous les degrés de l'état ecclésiastique l'un après l'autre. Il fut fait prêtre et fut nommé curé de Soulaire, en Anjou; il y demeura treize ans, et c'est pendant ce temps qu'il apprit le grec. Il fut ensuite curé et correcteur de l'église plébaine de la Trinité et enfin curé de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers. Comme il avait fort étudié les règles de l'Église dans les Pères, dans les conciles, et qu'il était fort savant dans le droit canon, il y a apparence qu'il ne fit toutes ces translations que par l'ordre de son évêque, pour le plus grand bien de l'Église.

Messire Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, qui aimait les gens de bien, connaissant le mérite de M. Éveillon, qui avait éclaté dans tous les lieux où il avait été, voulut l'attirer auprès de sa personne pour se

servir de ses conseils. Il le fit chanoine de sa cathédrale; M. Éveillon prit possession de la prébende qu'il lui donna, le 24 décembre 1620. L'évêque le nomma son grand vicaire et se servit de lui pour réformer le bréviaire et pour composer le rituel d'Anjou, qui, par les soins et l'habileté de M. Éveillon, est un des plus beaux du royaume.

M. de la Varenne étant mort en 1621 [1], messire Charles Miron [2] lui succéda pour la seconde fois dans l'évêché d'Angers, en la même année. Ce prélat vif et turbulent, qui, d'ailleurs, avait de grandes qualités, recommença tous les procès qu'il avait eus avec son chapitre dès la première fois qu'il fut fait évêque, attaqua sa juridiction et sa loi diocésaine, transféra son siège épiscopal de l'église cathédrale de Saint-Maurice en l'église collégiale de Saint-Pierre et voulut obliger messire Pierre Garande, grand archidiacre, de l'assister le jour du jeudi saint, à la confection des saintes huiles et, sur le refus que l'archidiacre fit de lui obéir ailleurs qu'à Saint-Maurice, l'évêque l'excommunia. Claude Ménard [3], lieutenant de la Prévôté, homme savant dans les antiquités d'Anjou, fit imprimer un livre pour justifier le procédé violent de M. Miron et prétendit prouver qu'il avait eu raison de transférer son siège; que, même l'église de Saint-Maurice n'avait pas toujours été la cathédrale et que celle de Saint-Pierre avait joui de ce privilège du temps de saint Maurille. M. Éveillon entreprit la défense de son chapitre contre les attaques de l'évêque et réfuta tout ce qu'avait dit le sieur Ménard, d'une manière si savante et par des arguments si forts qu'il remporta la victoire et gagna sa cause, non seulement au Conseil d'État

[1] Cf. C. Port, *Diction.*, art. Éveillon.

[2] Charles Miron fut, à deux reprises, évêque d'Angers, de 1588 à 1616 et de 1622 à 1626, puis archevêque de Lyon (1626-1628). Fouquet de la Varenne avait été évêque d'Angers, de 1616 à 1621.

[3] Sur Claude Ménard, cf. plus loin la notice qui le concerne. Lire aussi l'article de C. Port, dans le *Dict. de M.-et-L.*

du roi et au Parlement, où l'affaire fut portée, mais encore au jugement de tous les savants qui lurent les ouvrages de l'un et de l'autre.

Il fit un voyage à Rome, par dévotion, vers l'année 1645, avec le P. Gallet, zélé réformateur de l'abbaye de Toussaint[1], pour visiter les tombeaux des saints apôtres, et il en apporta une copie du portrait que l'on prétend que Notre Seigneur envoya à Abgare, roi d'Édesse, et dont l'original est conservé à Rome avec une grande vénération, dans l'église de Sainte-Marie Majeure; M. Chaillou, curé de Saint-Michel-de-la-Palud, son neveu, a hérité de cette image.

Messire Claude de Rueil ayant pris possession de l'évêché d'Angers, le 6 juillet 1628, en la place de M. Miron, à qui le pape Urbain VIII avait donné l'archevêché de Lyon, vacant *in curia*, par la mort du cardinal de Marquemont, arrivée à Rome, M. Éveillon trouva grâce auprès de ce prélat plus qu'il n'avait fait auprès du précédent. Car le nouvel évêque le fit son grand vicaire et l'honora d'une confiance si particulière qu'il lui adressait toutes les affaires les plus importantes de son diocèse, et celui-ci s'acquittait de tous ses emplois avec beaucoup de dignité et de capacité. Non seulement il prenait soin d'examiner les ordinands, mais il gouvernait encore tous les monastères de filles du diocèse. Il les visitait de temps en temps, écrivait des lettres en très peu de mots qui leur faisaient beaucoup d'impression, tant elles avaient de respect et de vénération pour lui.

Dans ce poste, il ne pensa pas seulement à se sanctifier comme un particulier, mais il s'appliqua à édifier l'Église et à se rendre utile au public. Comme chanoine, il assistait assidûment au chœur à tout l'office et faisait de grandes aumônes aux pauvres. Quelqu'un lui ayant fait reproche de ce qu'il n'avait point de tapisserie dans sa salle ni dans

[1] Sur le P. Gallet, lire plus loin la notice qui le concerne.

sa chambre, il dit agréablement : « Lorsqu'en hiver j'entre dans ma maison, les murailles ne me disent point qu'elles ont froid, mais les pauvres qui se trouvent à ma porte tout tremblants me disent qu'ils ont besoin d'habits pour se couvrir. »

Quoiqu'il fût chanoine de la cathédrale et grand vicaire d'un évêque, et qu'une seule de ces occupations fût capable de remplir tout son temps, il sut si bien le ménager qu'il en trouva encore de reste pour composer en latin et en français des ouvrages qui sont fort estimés. Il a fait, en latin, deux livres : le premier, *de processionnibus*, le second, *de recta psallendi ratione*, qui sont des preuves que ce grand homme était rempli de l'esprit ecclésiastique. Il dit, dans la préface de celui qu'il a fait sur la manière de bien chanter, que, quoique la musique soit importune à ceux qui souffrent, il n'a pas laissé de s'appliquer à donner les règles de la psalmodie dans le temps qu'il était au lit, souffrant de très vives douleurs d'une goutte affreuse. Il fit imprimer en français la *Défense du chapitre d'Angers* et la réponse du même chapitre à M. Ménard, qui avait fait une apologie pour M. Miron. Mais son chef-d'œuvre est le *Traité des excommunications*, qui lui a attiré l'estime de tous les savants qui n'avaient pas encore vu traiter cette matière si à fond. M. Costar, chanoine et archidiacre du Mans, à qui il en avait envoyé un exemplaire, lui en écrivit une lettre de remerciement pleine d'esprit et de louanges, qui est imprimée dans un des deux volumes de ses épîtres[1].

[1] Voici la copie de cette lettre :

« *A Monsieur Éveillon, chanoine de l'Église d'Angers.*

« Monsieur, quand vous n'auriez fait que donner au public ce beau livre « que je viens de lire, je ne laisserais pas de vous en être fort obligé pour « ma part. Mais, ayant eu la bonté de m'en faire présent, vous m'avez « séparé du commun, et une faveur générale est devenue une grâce parti- « culière. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que j'étais fort ignorant

Messire Henri Arnauld ayant succédé en l'évêché d'Angers à M. de Rueil, en l'année 1649, fut ravi de trouver dans son chapitre un homme aussi zélé et aussi savant que M. Eveillon. Il le fit, comme ses prédécesseurs, son vicaire général et il le consultait dans toutes les affaires difficiles et importantes de son diocèse.

L'année suivante, 1650, M. de Launoy[1], docteur de Navarre, publia deux dissertations latines sur la vie de saint Maurille et sur la résurrection de saint René, dans lesquelles ce docteur prétendait prouver que cette *Vie* n'avait jamais été composée par Grégoire de Tours, à qui

« dans la matière que vous avez si doctement et si solidement traitée. « Mais ce qui diminue un petit ma honte, c'est que cette ignorance m'était « commune avec beaucoup de grands docteurs de la maison de Sorbonne « et de celle de Navarre. Je suis plus aise que ce soit vous, Monsieur, qui « m'en ayez tiré que si je devais ce bien à un autre, et je prends tant de « part à votre gloire qu'il me semble que ce que je perds d'un côté je le « regagne de l'autre. Dieu conserve longues années votre sage, savante et « éloquente vieillesse. Vous vous souvenez bien, Monsieur, de ce philo- « sophe qui se vantait de vieillir en apprenant toujours quelque chose. « Vous faites bien davantage, vous qui vieillissez en nous enseignant et « en instruisant votre siècle. Puissiez-vous achever celui dont vous avez « vu le commencement ! C'est un vœu où tous les gens de lettres et de « vertu sont intéressés, mais dont je désire l'accomplissement avec plus « de passion que les autres, étant comme je le suis, etc. »

Le même M. Costar lui écrivit encore une autre lettre, pleine d'agrément et de politesse, qui marque beaucoup l'estime que M. Costar faisait du mérite de M. Éveillon, dont voici les propres termes :

« Monsieur, j'ai toujours eu pour votre excellente vertu un respect et « une vénération particuliers, et il ne me peut guère arriver de plus « grand plaisir que serait celui de vous le pouvoir témoigner de bonne « sorte. Mais cependant, Monsieur, je vous prie de me pardonner si j'ose « vous dire que, dans l'affaire que vous me recommandez, je ne crois pas « vous y pouvoir considérer et y rien faire pour l'amour de vous. En effet, « Monsieur, elle est si juste et si raisonnable que, si je m'y porte avec « chaleur, comme je vous le promets, ce ne sera purement que pour le « seul intérêt de la justice et de la raison, de façon que je ne pourrai « acquérir sur vous aucune sorte d'obligation en cela. Et ce qui n'aide « pas à me consoler, je crains que vous ne soyez d'humeur à me faire « toujours des prières de cette nature, qui me donnent sujet d'estimer « davantage votre piété et votre zèle, mais qui ne m'en donnent point de « vous faire paraître, comme je voudrais, à quel point je suis, etc. »

(*Lettre de M. Costar*, Paris, Augustin Courbé, 1659.)

[1] Launoy (1603-1678).

elle est attribuée, et que la vie, la résurrection et même l'existence de saint René étaient une histoire purement fabuleuse. M. Eveillon entreprit de réfuter de la part du chapitre d'Angers les deux dissertations de M. de Launoy et de faire voir par des arguments solides que la *Vie de saint Maurille* peut être de Grégoire de Tours, nonobstant les objections de M. de Launoy, auxquelles il répond très solidement, et qu'il y a des arguments très forts de la résurrection de saint René qu'on ne saurait pas raisonnablement révoquer en doute sans renverser les traditions des églises cathédrales les mieux établies. Il intitula son ouvrage : *Apologia Capituli ecclesiæ Andegavensis pro sancto Renato.*

M. Eveillon fit plus. Car, pour l'honneur de saint René, il écrivit, au nom de M. Arnauld et de son chapitre, à l'archevêque et au chapitre de la cathédrale de Sorrente, au royaume de Naples, dont saint René, revenant de Rome, fut élu évêque et où il est mort, pour savoir si la tradition de leur église n'est pas que saint René, leur évêque, l'avait été auparavant de la ville d'Angers, et si l'on ne croyait pas qu'il eût été ressuscité par saint Maurille[1]. L'archevêque de Sorrente, avec son chapitre, envoyèrent pour répondre au chapitre d'Angers des attestations authentiques que saint René, leur évêque, l'avait été de la ville d'Angers, qu'ils le croyaient ressuscité par saint Maurille ainsi qu'on le croyait à Angers. Ils joignirent à ces certificats bien légalisés l'office et les hymnes qui se chantaient par tout le diocèse, de temps immémorial, en l'honneur de saint René, le jour de sa fête, où le pays, la résurrection, la sainteté, la mort et les miracles de saint René sont rapportés, en sorte qu'on peut dire que M. Eveillon remporta

[1] Sur cette célèbre dispute relative à saint René, lire Dom Chamard, *Saints personnages de l'Anjou*, tome I, notamment la dissertation placée en appendice. — C. Port, dans son *Dictionnaire*, indique les auteurs à consulter et combat la thèse favorable à saint René.

la victoire et que le champ de bataille lui demeura ; aussi, quelques années après ce jugement contradictoire, M. Arnauld faisant imprimer un nouveau bréviaire d'Anjou, on y inséra la résurrection de saint René arrivée sept ans après sa mort par l'intercession de saint Maurille. Car quelle apparence que deux cathédrales, éloignées de plus de 500 lieues l'une de l'autre, soient d'intelligence pour adopter, dans le xe siècle, une fable dont on n'aurait jamais ouï parler auparavant? D'ailleurs, il est constant qu'il y a eu des églises et des chapelles bâties en l'honneur de saint René à Naples dès avant le viie siècle; qu'on montre en Anjou, à La Possonnière, la chambre où il est né et où on a fondé une chapelle très ancienne; qu'on voit à Saint-Pierre deux tombeaux de pierre, l'un où il a été inhumé et l'autre où il est ressuscité, renfermés dans une crypte souterraine et très ancienne, entourés, par respect, d'une balustrade ; tout auprès est un autel sur lequel est la figure du saint. Il est constant qu'il y a une confrérie de Saint-René à la cathédrale, où les évêques, les rois, les princes et les princesses se faisaient autrefois enrôler ; que les reines stériles y faisaient des neuvaines et y envoyaient des vœux ; que sa fête y est célébrée et qu'elle était autrefois chômée par tout le diocèse. Il est constant qu'on y conserve ses reliques dans une châsse précieuse dont on a fait plusieurs translations en différents siècles ; qu'on a bâti en l'honneur de saint René, derrière le grand autel, un autel fameux et très ancien que les chanoines vont baiser lorsqu'ils prennent possession de leurs prébendes, et M. Eveillon appelle cet autel l'oracle ou le propitiatoire du temple, tant il y a eu autrefois de pèlerinages, de vœux et d'offrandes en l'honneur de saint René. J'ai fait exprès cette analyse du livre de M. Eveillon, pour donner au lecteur l'envie de le lire tout entier, parce qu'il est rempli d'érudition et de recherches très curieuses qui regardent notre histoire ecclésiastique d'Anjou.

Enfin, M. Eveillon sentant que sa mort était proche, fit son testament, par lequel il donna aux Jésuites de La Flèche sa belle bibliothèque, remplie d'excellents ouvrages, valant plus de 10.000 livres. Ces Pères les ont fait mettre dans leur bibliothèque, dans des tablettes séparées et, au-dessus, ils ont placé le tableau de ce grand homme, qui mourut à Angers, le 4 juillet 1653, âgé de 79 ans. Sa mémoire est en bénédiction dans toute la province d'Anjou

---

VI

CLAUDE MÉNARD[1]

(1574-1652)

Les ancêtres de Claude Ménard sont issus d'une noble famille de Bourgogne et fort riche. M. Ménard, père de Claude, après avoir suivi quelque temps le barreau et plaidé au Parlement de Paris, se fit pourvoir de la charge de juge de la Prévôté de Saumur, en Anjou, vacante par l'absence de M. Le Bœuf, qui, comme beaucoup d'autres, avait eu le malheur de suivre le parti des calvinistes et s'était retiré en Angleterre après le massacre des huguenots en la journée de Saint-Barthélemy, arrivé en 1572.

Pendant qu'il exerçait cette charge avec beaucoup de probité et d'honneur, il épousa Marie Vallier, veuve de M. Boileau, dont elle avait eu un fils. C'était une des plus belles, des plus accomplies et vertueuses femmes de tout l'Anjou.

Durant les cinq premières années de leur mariage ils eurent quatre enfants, deux filles jumelles et deux garçons. Claude fut l'aîné et naquit à Saumur, le 1er septembre

[1] Cf. *Revue d'Anjou*, 1852, tome II, pages 1-27. M. Marchegay, archiviste de Maine-et-Loire, y a publié sur Claude Ménard une notice composée par Grandet, mais beaucoup moins complète que celle que nous donnons ici. Nous ne nous dissimulons pas que ce travail est encore très imparfait. Mais nous avons cru devoir cependant le publier sans le retoucher. Tel qu'il est il sera plus utile et plus agréable aux amis de l'histoire angevine que tout ce que nous aurions pu composer.

1574[1]. L'année suivante, il vint au monde un second fils, qui fut nommé Charles[2].

Les prétendus réformés ayant été rappelés en France et rétablis dans leurs biens et dans leurs charges, M. Ménard quitta la ville de Saumur, où ils étaient tout puissants, et vint à Angers, en 1578, avec sa famille. Il y acheta une charge de conseiller au siège Présidial d'Angers, qu'il exerça avec beaucoup d'équité et de suffisance.

En 1580, il eut un troisième fils, qu'on nomma Jean sur les fonts de baptême, qui a été un parfait religieux et grand missionnaire dans l'ordre des Capucins.

L'année suivante, il lui naquit un quatrième fils, qui fut nommé Nicolas, qui a été un prêtre accompli et curé de Saint-Nizier, à Lyon[3].

Les troubles de la Ligue étant arrivés en France en l'année 1588, chacun y prit parti. Celui de M. Ménard fut pour la conservation de la pureté de la foi et de la doctrine catholique en France.

Il envoya ses deux fils Claude et Charles au collège des Jésuites, à Paris, pour y faire leurs études et s'y former en même temps à la piété et à la science. Ils n'y demeurèrent que trois ans et furent obligés d'interrompre leurs études, parce que M. Ménard, leur père, qui était un des meilleurs catholiques de son temps et des plus attachés à l'Église romaine, favorisant la Ligue, fut arrêté prisonnier en la cité d'Angers, dans la maison d'un chanoine de la cathé-

[1] Voici son extrait de baptême : « Le premier jour de septembre mil cinq cent soixante-quatorze, a esté baptizé Claude Ménard, fils de Pierre Ménard, juge de la Prévosté de ceste ville, et Marye Vallier sa femme ; parrains noble homme Claude Collaisseau, lieutenant criminel à Saulmur, et Me Jacques Godin, advocat à Saulmur, et marraine Perrine Georgeau. » (Extrait des registres de baptême de la paroisse de Saint-Pierre de Saumur.)

[2] Charles Ménard, conseiller du roi, devenu veuf, fut ordonné prêtre ; il avait un fils, Nicolas Ménard, sieur des Ruaux.

[3] Cf. sa biographie *infra*.

drale, où il demeurait, parce qu'il ne voulait pas reconnaître Henri IV pour roi pendant qu'il serait hérétique.

Outre les peines extrêmes qu'on fit souffrir à M. Ménard en prison, sa charge fut déclarée vacante. Il tomba malade de chagrin de voir les affaires de la religion en un si grand désordre. On le mit en liberté. Il se retira dans le château du Bellay, en la paroisse d'Allonnes, en Anjou, appartenant à M. le marquis du Bellay, son ami, et, après y avoir souffert des douleurs extrêmes fort chrétiennement, il mourut dans les sentiments d'une véritable soumisssion aux ordres de Dieu en l'année 1592 et fut enterré dans l'église d'Allonnes.

Cependant la veuve de M. Ménard, se voyant chargée de deux filles et de quatre garçons après avoir plus souffert de la perte de son mari que de celle de ses biens, qui lui avaient, pour la plupart, été enlevés pendant sa captivité, se fit restituer par la faveur de ses amis la charge de son époux, qui avait été confisquée. Elle en obtint du roi des provisions, à la charge qu'elle en ferait pourvoir une personne de sa famille. Mais, comme ses deux aînés n'avaient pas l'âge prescrit par les ordonnances, elle maria Marie, sa fille aînée, avec un jeune gentilhomme limousin, nommé Gilles de Boussac, qui était venu faire ses études au droit dans l'Université d'Angers, parce qu'il y avait deux oncles, l'un chanoine de la cathédrale et l'autre religieux en l'abbaye de Saint-Serge ; elle lui donna avec sa fille la charge de conseiller au Présidial ; de ce mariage[1] sont sortis plusieurs enfants qui se sont distingués par leur science et par leur vertu.

Claude Ménard, qui avait fait ses humanités à Paris, avait l'esprit si bouché au commencement de ses études qu'il ne put presque apprendre ni grec ni latin, encore

[1] Le mariage fut célébré à Saint-Maurille d'Angers, le 8 juin 1592.

moins la poésie. Son esprit se développa pourtant un peu en philosophie. Après la mort de son père, sa mère l'envoya à Toulouse pour étudier au droit. Mais au lieu de s'appliquer à cette science, qui convenait à son âge et à ses desseins, il donna tout son temps à la lecture des livres qui traitaient de l'histoire profane et ecclésiastique et, par son travail assidu, il devint un des plus savants hommes de son temps dans l'une et dans l'autre et dans la science de déchiffrer les manuscrits ; et, à force de lire des auteurs latins, il apprit à parler et à composer parfaitement en cette langue. Néanmoins son latin était souvent obscur.

Quoiqu'il sût peu de chose dans le droit civil et qu'il eût une connaissance médiocre de la pratique du Palais, étant de retour en Anjou, après avoir passé quelque temps dans l'étude d'un avocat, il se fit pourvoir de la charge de lieutenant de la Prévôté d'Angers[1] ; il épousa Bertranne ou Bertrande Le Pelletier, le jour de la fête de saint Pierre de l'année 1598, n'ayant alors que 24 ans.

Claude qui, dès sa tendre jeunesse, avait toujours eu beaucoup de piété, se proposa de faire, de sa maison, comme dit saint Paul, une église domestique. Toutes les heures y étaient réglées, pour la prière, pour l'étude, pour les repas et pour tous les exercices qui convenaient à sa profession. Il s'appliqua à faire observer la loi de Dieu par ses enfants et par ses domestiques.

L'année d'après son mariage, il eut une fille qu'il fit nommer Marie au baptême, et il composa une oraison, très dévote, en l'honneur de la très Sainte Vierge, pour consacrer cette enfant à Dieu dès son bas âge sous la protection de sa très sainte Mère, qui est la mère des vierges, la suppliant de l'accepter pour sa fille. Ses vœux furent exaucés ; car à peine eut-elle atteint l'âge de 16 ans qu'elle se fit religieuse au couvent des Bénédictines du Calvaire

[1] Il remplit cette charge de 1604 à 1617.

d'Angers, à l'établissement duquel son père avait beaucoup contribué, ainsi que nous verrons ci-après.

Les soins de sa charge et de son ménage n'empêchèrent point M. Ménard de vaquer à un très grand nombre de bonnes œuvres qui regardaient la gloire de Dieu et le salut du prochain.

Outre cette fille aînée, Dieu lui donna sept enfants : cinq filles et deux garçons. La première, nommée Jeanne, mourut en bas âge; la seconde, Catherine, fut religieuse à Nyoiseau, où elle a vécu et est morte en odeur de sainteté, le 16 juillet 1647; la troisième, Anne, fut mariée à M. de Cherbaye, seigneur d'Ardenne, d'une des plus nobles et anciennes maisons d'Anjou. Après ces quatre filles, il eut deux garçons : l'aîné, nommé Pierre, se fit Chartreux, à Lyon, y ayant été élevé auprès de son oncle paternel, curé de Saint-Nizier; le second, appelé Charles, surnommé de la Roche, fut plus héritier des vertus de son père que de ses biens. La cinquième de ses filles, nommée Claire, mourut à l'âge de huit ans, avec l'inclination de se faire religieuse[1].

Quelque temps après le mariage de M. Ménard, Marie Vallier, sa mère, mourut. Il composa son épitaphe, qui est une preuve de la vertu de la mère et de la piété du fils.

A l'âge de 33 ans, M. Ménard eut une grande maladie dont il pensa mourir. Après sa convalescence Dieu lui donna la pensée de vivre dans une plus grande perfection qu'il n'avait fait jusqu'alors. Pour cet effet, il vécut tout le reste de ses jours, d'un consentement mutuel avec son épouse, dans une parfaite continence, et il se fit faire une petite couchette pareille à celle des religieux les plus austères, pour dormir la nuit. Il s'appliqua davantage à l'oraison mentale et, poussant encore sa ferveur plus loin, il ne fit tous les jours de sa vie qu'un repas à midi et

[1] Grandet ne donne pas le nom de la sixème fille de Claude Ménard, qui se fit religieuse.

qu'une simple collation le soir, se levant dès quatre heures du matin, récitant son bréviaire tous les jours, approchant tous les dimanches de la très sainte Eucharistie dans l'église de Saint-Maurille, sa paroisse, et, lorsqu'on y chantait l'office canonial, il assistait presque toujours à matines, surtout aux fêtes solennelles, pour donner bon exemple au peuple. Ses plus beaux meubles étaient quelques tableaux de piété et des livres fort choisis qu'il avait en grand nombre dans son cabinet, avec lesquels il s'entretenait et passait toutes ses récréations. Lorsqu'il allait au Palais ou qu'il en revenait, il était toujours entouré et suivi de pauvres à qui il donnait l'aumône et qui le regardaient comme leur père.

Tant de vertus pratiquées par M. Ménard furent autant de talents que Dieu multiplia au centuple entre ses mains. Convalescent de sa grande maladie, dont nous avons parlé, un jour de vendredi, étant encore obligé de garder la chambre, il instruisait sa petite fille de tous les mystères de la Passion de Jésus-Christ et l'exhortait à commencer de bonne heure à les méditer; il lui en enseignait la méthode; ensuite, les yeux tout baignés de larmes, il l'entretint du sacrifice qu'avait fait Abraham de son fils à Dieu et lui dit qu'il avait reçu intérieurement un pareil commandement de sacrifier sa fille au service de sa divine Majesté en la faisant religieuse dans l'Ordre naissant des Bénédictines du Calvaire. Cette enfant, qui n'avait alors que treize ans et qui avait fait sa première communion à l'âge d'onze (tant on lui avait trouvé de vertu et de jugement), y consentit volontiers et, peu de temps après, il la mena à Lencloître[1], où M[me] d'Orléans s'était retirée en

[1] Il s'agit ici de la fondation de la Congrégation du Calvaire par le P. Joseph du Tremblay, le célèbre confident du cardinal de Richelieu.

Lencloître, situé entre Loudun et Châtellerault, était un prieuré de Fontevrault. Sur les conseils du P. Joseph, M[me] Antoinette d'Orléans s'y était retirée le 26 juillet 1611, après la mort de l'abbesse sa tante, Éléonore

sortant de Fontevrault. Le P. Joseph, capucin, avec lequel elle prenait des mesures pour l'établissement de la Congrégation du Calvaire, s'y trouva, la reçut et lui fit prendre l'habit, le 7 juin 1612. M. Ménard, qui fut à la cérémonie de la vêture, en écrivit d'une manière très spirituelle à une de ses filles.

Comme il y avait déjà longtemps que M. Ménard avait eu la pensée de procurer une maison du Calvaire à la ville d'Angers, pour y faire honorer Jésus crucifié, il demanda alors des religieuses à Mme d'Orléans et au P. Joseph, pour en venir jeter les fondements. Mais les choses n'étaient pas encore disposées pour cela, il se contenta de la promesse qui lui en fut faite.

Après son retour de Lencloître, il favorisa de tout son pouvoir la réforme qu'on voulait introduire dans les couvents des Augustins et des Carmes de la ville d'Angers[1] où, depuis longtemps, il s'était glissé beaucoup de dérèglements. Pour cet effet, il ménagea le crédit et la protection de l'abbesse du Ronceray, sur le fief de laquelle ces deux monastères étaient situés. Il travailla ensuite avec grande application à la réforme de l'abbaye de Nyoiseau, en Anjou, où les religieuses vivaient dans un si grand désordre qu'elles n'observaient plus aucune règle ni clôture. Pour en venir à bout, il procura la démission de Mme du Bellay, ancienne abbesse de ce monastère, bonne religieuse, mais qui n'avait pas la force de résister aux abus qui s'étaient introduits dans sa maison. Il fit plus, car, sur sa

de Bourbon. Aidée de l'éminent capucin, elle établit en cette maison un séminaire pour former de jeunes religieuses à l'entière observance de la règle bénédictine. La fille de M. Ménard fut une des premières religieuses de Mme d'Orléans; avec elle elle quitta Lencloître, le 25 octobre 1617, pour aller à Poitiers, où l'on fonda le premier monastère de la nouvelle observance, le Calvaire.

[1] Sur ces deux couvents, consulter Thorode, *Notice de la ville d'Angers*. (Angers, 1897, pages 301 et 311.) On ne peut pas trop louer l'érudition des annotations dont M. l'abbé Longin a enrichi ce manuscrit.

démission, il fit nommer en sa place Mme Roy[1], bénédictine à Nevers, religieuse d'une grande vertu. Il demanda ses bulles à Rome et avança les frais de l'expédition. Il alla lui-même au-devant de cette nouvelle abbesse jusqu'à Poitiers, où elle était allée voir en passant la supérieure de la Trinité de Poitiers, son amie. Il l'amena à Angers et, de là, la conduisit à Nyoiseau, lui donna sa seconde fille, pour y être religieuse de la réforme que Mme Roy y établit enfin avec des peines infinies.

En 1619, il retourna à Poitiers pour demander à Mme d'Orléans[2], première supérieure générale de la Congrégation du Calvaire qu'elle venait d'établir, les religieuses qu'elle lui avait promises dans le premier voyage qu'il avait fait à Lencloître, en 1612. Il en obtint quatre, dont sa fille en était une[3]. Et, comme il y avait danger que l'abbesse de Fontevrault[4], qui s'opposait de toutes ses forces à cette réforme, ne les fît arrêter en chemin si elle eût été informée de leur voyage, il les fit escorter par des gens armés et les amena heureusement dans la ville d'Angers, où la reine Marie de Médicis, veuve de Henri IV, mère de Louis XIII, gouvernante d'Anjou, qui avait fort souhaité leur établissement, les reçut avec beaucoup de bonté. L'évêque, qui était alors M. de la Varenne-Fouquet, ne voulut d'abord donner son consentement qu'à condition qu'elles vivraient sous sa juridiction, et la ville refusa le sien jusqu'à ce que

[1] Grandet a laissé dans ses manuscrits un long mémoire sur les vertus de Françoise Roy. Le manuscrit appartient au Séminaire de Saint-Sulpice. Comme nous l'avons dit plus haut, cet écrit spirituel n'est pas de Grandet mais d'une religieuse de Nyoiseau.

[2] Mme d'Orléans mourut le 25 avril 1618. La Révérende Mère Gabrielle de Saint-Benoist lui succéda en qualité de prieure ; c'est elle qui reçut M. Ménard et lui accorda les religieuses qu'il demandait (Cf. *Notre-Dame Angevine*, par Grandet, page 235).

[3] Marie-Michel du Saint-Esprit, supérieure, *Marie Ménard de Saint-Joseph*, Jeanne Planchette et Claude de Girois de Saint-François.

[4] Mme de Lavedan, appelée aussi Louise de Bourbon.

M. Ménard les eût cautionnées de 50.000 livres pour leur fondation, afin qu'elles ne fussent point à charge à la ville.

Tous ces obstacles étant levés, la reine, qui demeurait au Logis Barrault, où est présentement le Séminaire[1], assista à la procession qui se fit de ces quatre religieuses et de deux novices pour les conduire dans la maison qu'on leur avait préparée, ce qui se fit le 29 avril 1619.

Après la fondation du Calvaire, M. Ménard étant un jour devant le Saint-Sacrement, Dieu lui donna la pensée de travailler à l'établissement d'une maison de Filles pénitentes dans la ville d'Angers, où il y avait alors beaucoup de personnes débauchées, sans qu'on se mît en peine de les retirer du vice. Il communiqua cette pensée à plusieurs amis, avec lesquels il avait contracté une sainte société pour l'exécution des bonnes œuvres qu'il entreprenait, tels qu'étaient Messire Guy Lanier, abbé de Vaux[2], M. de la Tranchaudière et beaucoup d'autres. Ils approuvèrent tous ce dessein. On dressa des règles pour faire vivre ces filles débauchées en communauté; on les communiqua à M. l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, qui les approuva. On mit les premiers sujets dans la maison du Saint-Esprit, sous la conduite d'une fille de mérite, Mlle Vallier, et, après avoir essuyé des contradictions infinies, on obtint des lettres patentes en l'année 1642, pour affermir cette communauté qui est devenue une des plus réglées et des plus florissantes du royaume. M. Ménard fut le premier mobile de cette bonne œuvre et il n'épargna ni ses soins ni sa bourse pour la faire réussir[3].

[1] Avant la Révolution française, le Grand-Séminaire était, en effet, établi au Logis Barrault depuis 1673.

[2] Cf. *infra*, la notice qui lui est consacrée.

[3] Cf. C. Port, *Dict. de M.-et-L.*, tome I, p. 74. — Dom Chamard, *Saints Personnages de l'Anjou*, tome III. Notice sur Marguerite Deshaies. En présence de cette affirmation si nette de Grandet, il est difficile de maintenir avec Dom Chamard que Guy Lasnier ait été le premier auteur de cette fondation.

Il sollicita encore les officiers du corps de la maison de ville pour faire renfermer les pauvres vagabonds, orphelins, vieillards invalides, dans une maison où on pût, en les faisant travailler, les préserver de l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices. Il y réussit et c'est ce qui a donné lieu au commencement de l'hôpital général[1].

Son zèle le porta si loin que, du vivant de sa femme, il souhaita se faire chartreux et, pour cet effet, il lui demanda son consentement. Mais elle le lui refusa, ce qui l'ayant obligé à demeurer auprès d'elle, il se borna à souhaiter au moins d'attirer ce saint ordre en Anjou et d'y faire bâtir une Chartreuse.

On ne sait pas si la Providence de Dieu lui fit connaître Messire Jacques Danès de Marly, évêque de Toulon[2]; mais il est certain et de notoriété publique que ce prélat, homme d'une grande piété, voulut en fonder une en Anjou dans ce même temps-là ; car cet évêque y vint vers l'année 1650, et ayant su que la terre du Plessis-Macé était à vendre et fort propre à bâtir une Chartreuse, parce que cette terre n'est qu'à trois lieues d'Angers, qu'il y avait un grand parc entouré de murailles avec des étangs, des forêts et beaucoup de métairies, il l'acheta de Messire René du Bellay 50.000 écus et la paya comptant, vers la même année 1650[3]. Mais M. de la Courbe du Bellay, seigneur de Raguin, non content de 30.000 livres de rente dont il jouissait, voyant qu'il y avait 50.000 livres à gagner sur le Plessis-Macé qui n'avait été vendu que 50.000 écus et qui valait plus de 200.000 livres, le retira sur l'évêque de Toulon par retrait lignager ; il emprunta en un jour 150.000 livres à Angers pour rembourser l'évêque de Toulon et cette bonne

[1] On sait que saint Vincent de Paul, à Paris, travailla à une fondation toute semblable.

[2] Il fut évêque de Toulon de 1640 à 1658. Il mourut quatre ans après avoir démissionné, le 5 juin 1662.

[3] L'acte est du 19 octobre 1649.

œuvre manqua. On peut dire sans médisance que Dieu en punit le sieur de la Courbe dès son vivant, car, pendant plus de vingt ans, n'ayant point payé le principal ni les arrérages des 150.000 livres qu'il avait empruntées, il s'endetta si fort que tout son bien fut mis au bail judiciaire; il fut réduit à l'aumône, et ses créanciers qui, la plupart, ont perdu leur argent, furent obligés, par arrêt, de lui laisser, par charité, 2.000 livres de rente sur tous ses biens, pour le faire subsister avec sa famille.

M. Ménard vendit sa charge de lieutenant de la Prévôté[1], pour être plus en état et en liberté de vaquer aux œuvres de piété et d'exercer sa charité envers les pauvres, pour le soulagement desquels on peut dire qu'il se fit pauvre lui-même, car il ne pouvait refuser personne. Il entretenait plusieurs pauvres écoliers au collège. Il soutenait de pauvres ménages et se faisait caution de tous ses amis lorsque leurs affaires étaient très mauvaises, en sorte qu'il s'endetta beaucoup. La considération qu'on avait pour lui empêcha quelque temps qu'on ne lui fît des contraintes pour payer ses dettes. Son fils et sa fille qui étaient demeurés auprès de lui, voyant qu'il se ruinait, l'obligèrent à faire une démission de tous ses biens et à se contenter d'une pension[2]. Bien plus, ils l'obligèrent de vendre sa bibliothèque, qui valait plus de 10.000 livres, pour payer ses créanciers.

Mais Dieu, en vue duquel il s'était appauvri, le dédommagea bientôt; car il lui envoya la succession d'un de ses neveux, mort sans enfants et fort riche, qui rétablit ses affaires et le mit fort au large. Ne pouvant plus avoir d'argent à cause de sa démission, il avait contracté une si grande habitude de faire l'aumône qu'il donnait ses habits et ses chemises.

[1] Par contrat du 19 janvier 1617.
[2] 15 mai 1637.

Sa femme, avec laquelle il a toujours vécu dans une grande union, étant morte le 9 janvier 1635, il s'écria avec le prophète et dit à Dieu : « Seigneur, vous avez rompu mes liens. Je suis présentement en état de vous sacrifier une hostie de louanges ; *diripuisti vinuda mea, tibi sacrificabo hostiam laudis.* » Peu de temps après qu'il fut veuf, il proposa à Messire Claude de Rueil, évêque d'Angers, le dessein qu'il avait de se faire prêtre. M. l'Évêque l'approuva et, sans demander un long temps d'épreuve de sa vocation, dont sa science et sa probité lui répondaient, il lui permit de faire venir un *extra tempora* de Rome et il l'ordonna prêtre au mois de juillet suivant, âgé de 62 ans. Il dit sa première messe dans l'église du Calvaire d'Angers, où il avait trois filles religieuses, et M. l'Évêque l'approuva ce même jour pour confesser.

Le grand nombre des occupations de M. Ménard, au dedans et au dehors de sa famille, ne l'empêchaient point de beaucoup étudier et de composer une infinité d'ouvrages tant de piété que d'érudition, dont la plupart ont été primés, et les autres sont demeurés manuscrits. Nous rapporterons ici le catalogue des uns et des autres afin d'en conserver la mémoire à la postérité, quoiqu'ils n'aient pas tous été également estimés et qu'il y en ait plusieurs dont les titres et le style ne soient pas du goût de ce siècle.

Livres de piété de M. Ménard, non imprimés

1. *L'âme dévote et son chariot suprême.*
2. *L'alliage de la crèche et de la croix.*
3. *L'exercice chrétien de dévotion particulière.*
4. *L'enfance de Jésus.*
5. *Traité de l'âme : sa noblesse, ses facultés, sa chute traitée en dix-neuf discours*, avec figures.
6. *Deux traités de la Passion de Jésus-Christ*, avec figures.

7. *Sujets différents.*

8. *Amour bégayant au pied de la crèche.*

9. *Deux parties de la couronne des saints.*

10. *Un autre des saints*, avec figures.

11. *Origine des psalteurs et des chapelains dans l'Église.*

12. *Discours sur la dégradation des ecclésiastiques.*

13. *Traité contre les magiciens.*

14. *Le prêtre soldat.*

15. *L'institution religieuse.*

16. *De l'église des Augustins.*

17. *Discours anagogique par lequel il est montré que dans le petit monde toutes les opérations du grand se sont rencontrées excellemment.*

18. *Avis sur l'absolution des malades qui ont perdu la parole.*

19. *Traité des sybilles.*

20. *Deux panégyriques du roi Louis XIII.*

21. *Panégyrique de M. le cardinal de Richelieu.*

22. *Traité pour S. René contre M. de Launoy.*

23. *Traité sur les médailles grecques et latines.*

24. *Ad beati Rochi vitam dispunctio.*

25. *Officium beati Ludovici.*

26. *Officium Sapientiæ incarnatæ.*

27. *Ad officium beati Columbani, abbatis, commentarium.*

Catalogue des livres historiques et dogmatiques de M. Ménard

En 1610, il fit imprimer, à Angers, chez Antoine Hernaut, un livre intitulé : *Recherche et advis sur le corps de saint Jacques le Majeur, à l'occasion d'un oratoire très antien du même saint, qui est dans l'église de Saint-Maurille d'Angers*, où il prétend prouver que le

corps de ce saint apôtre y réside. Le meilleur argument qu'il en donne est qu'il n'est point en Espagne à Compostelle. Tous les autres arguments ne prouvent rien moins que ce qu'il prétend.

En 1617, il fit imprimer chez Sébastien Cramoisy, à Paris, l'*Histoire de saint Loys, IX*[e] *du nom, roi de France, par Messire* JEAN, *sire de* JOINVILLE, *avec diverses pièces du mesme temps non encore imprimées et quelques observations.* Le savant M. du Cange, qui a donné une autre édition au public de la même *Vie de Saint Louis*, par Joinville, dit dans sa préface que celle de M. Ménard a été reçue en France avec applaudissement.

En 1618, il fit encore imprimer l'*Histoire de Messire Bertrand Du Guesclin, connestable de France*, aussi avec des notes. — Ces deux ouvrages n'avaient encore jamais paru.

En 1617, il mit au jour un ouvrage de saint Augustin, intitulé : *Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, contra secundam Juliani responsionem, operis imperfecti libri duo priores*, avec des notes savantes de sa façon [1]. M. Eveillon prétend qu'il avait tiré ce manuscrit de la bibliothèque de l'église cathédrale d'Angers. Il y a ajouté, pour la première fois, l'édition d'une lettre que Brunon, évêque d'Angers, a écrite à Béranger, archidiacre de la même église, qui fait voir clairement que ce prélat, bien loin d'avoir favorisé son hérésie, l'a combattue de toutes ses forces et l'a même fait condamner à Angers dans un Concile, où plusieurs évêques présidés par Hugues, archevêque de Besançon, se trouvèrent assemblés dans la

[1] Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque publique d'Angers (supplément de théologie, n° 335). Évidemment, Claude Ménard ne peut prétendre avoir découvert ces livres célèbres de saint Augustin. Il a dû se borner à donner une édition savante de ces deux livres de l'*Opus imperfectum*, croyant peut-être que le manuscrit d'Angers pouvait mériter l'attention des savants pour quelque raison spéciale que nous ignorons. Cf. *Les institutions patrologiques de Fessler*, tome II, p. 367.

chapelle du château de Foulques Réchin, comte d'Anjou, vers l'année 1062. M. Ménard dédia cet ouvrage à Messire Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, primat des Gaules, qui avait eu beaucoup de bonté pour son frère[1]. Cet ouvrage a été si estimé qu'il s'en est fait plusieurs éditions.

En 1625, il fit imprimer à Angers une *Plainte apologétique pour Monseigneur l'Évêque d'Angers, contre certain livret anonime intitulé* : « Défense du chapitre de l'Église d'Angers. » Mais l'année suivante, 1626, M. Eveillon[2], chanoine de la Cathédrale, réfuta sa *Plainte apologétique* d'une manière si forte que, quoique M. Ménard tâchât d'y répondre par trois autres ouvrages, il n'en put jamais venir à bout; car, quoique ces livres fussent pleins d'érudition, il ne lui fut pas possible de justifier les excès d'un zèle trop amer qu'avait fait paraître M. Miron contre son chapitre, en transférant son siège épiscopal de la Cathédrale de Saint-Maurice en l'église collégiale de Saint-Pierre, en excommuniant M. Garande, grand archidiacre, pour n'avoir pas voulu aller l'assister à Saint-Pierre, le jour du Jeudi-Saint, pour la confection du saint chrême. Comme M. Ménard avait une mauvaise cause à soutenir, il la défendit mal et on ne saurait l'excuser au moins d'une trop grande complaisance pour son évêque.

Son plus grand ouvrage, et qui devait sans doute être le plus beau, est son *Histoire d'Anjou*, qu'il a écrite en latin dans deux volumes in-folio, dont l'original, qui n'a jamais été imprimé, était demeuré entre les mains de M. l'abbé Ménage. M. des Noulis-Pétrineau en avait fait faire une copie peu correcte par un homme qui n'entendait pas le latin et qui, par conséquent, est pleine de fautes. M. de Livonière-Pocquet la possède. En voici le titre, qui fera

[1] Nicolas Ménard dont la notice est rapportée plus loin.

[2] Sur Jacques Eveillon, chanoine, vicaire général, cf. plus haut la notice qui le concerne.

juger de l'étendue et de la matière de cet ouvrage[1] : *Rerum andegavensium Pandectæ res ab omni memoria, patrias, domesticas externasque complectens, partibus divisa singularibus, quarum seriem breviaria quæ sequuntur expedient, Claudio Menardo, presbytero, Juliomagi Andium exproprætore urbano, reginæ Galliarum augustissimæ libellorum supplicium magistro, colligente et scribente.*

Synopsis partium singularum

PARS PRIMA

Peplus andegavensis, illustrium andegavorum clero, militia togaque clarissimorum elogia multasque componens sectiones octo[2].

PARS SECUNDA

Typographia Andegavensis (*Caput primum*).
Limites sacri et civiles (*Caput secundum*).
Notitia Galliarum vetus (*Caput tertium*).
Notitia presbiteriorum altera synodalis vetus; monasteriorum per archidiaconatus tres comparata (*Caput quartum*).

PARS TERTIA

Notitia altera per litterarum seriem generalis.

Il a encore composé d'autres petits ouvrages, comme le *Chronicon andegavense, vita Berengarii*. Il fit copier quantité de manuscrits. Tout cela s'est dispersé pendant sa vie et après sa mort. Aussi il ne nous reste presque plus de lui que les livres qui sont imprimés[3].

[1] Cet ouvrage, écrit dans un latin intraduisible, se trouve à la bibliothèque d'Angers, ainsi que plusieurs autres œuvres imprimées ou manuscrites de cet auteur.

[2] Cf. mss. 875 à la bibliothèque d'Angers.

[3] Il avait communication avec la plupart des savants du royaume, auxquels il faisait part des pièces d'érudition qui étaient entre ses mains, ainsi que nous voyons dans les *Preuves de l'histoire de la maison de*

Dans l'année 1635, il fit encore imprimer à Paris, chez Sébastien Chappelet, un autre livre qui n'avait point encore vu le jour, intitulé[1] : *Sancti Hieronymi Stridionensis indiculus de hæresibus Judæorum.*

En 1640, il mit en lumière un petit traité intitulé : *Itinerarium beati Antonini martyris, de membranis veteribus e musæo Claudii Menardi, reginæ Galliarum augustissimæ a supplicibus libellis, cum notationibus aliquot vocum obscurarum.* L'impression s'en fit à Angers, chez Pierre Avril. Il dit dans sa préface qu'il avait tiré ce manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Serge. C'est une description latine d'un voyage que cet Antonin, apparemment moine Bénédictin, avait fait dans la Terre sainte dans le XIe ou XIIe siècle[2].

Immédiatement après que M. Ménard fut fait prêtre, il se retira en la paroisse de Corzé, au château d'Ardenne[3], chez M. de Cherbaye, son gendre, auprès de sa fille, pour y vivre dans une plus grande solitude et composer ses ouvrages sans être interrompu par les compagnies du monde. Il se levait tous les jours à quatre heures du matin, faisait son oraison, récitait ensuite son bréviaire, puis il se mettait à l'étude, d'où il ne sortait qu'à onze heures pour dire la sainte messe.

Les quatre dernières années de sa vie, il se prépara à la mort par des exercices de piété plus longs et plus fréquents, n'ayant plus de communications qu'avec de saints religieux qui venaient quelquefois le voir.

Châtillon, écrite par du Chesne, qui dit que M. Ménard, lieutenant de la prévôté, lui a communiqué les procès-verbaux, les brefs des papes et toute l'information faite pour la canonisation de Charles de Blois, de la maison de Châtillon, père de Marie de Blois, duchesse d'Anjou.

On fit imprimer le catalogue de tous ses livres, après sa mort, pour les vendre. (*Note de Grandet.*)

[1] La bibliothèque d'Angers en a un exemplaire de 1617.

[2] Sur l'*Itinéraire de saint Antonin*, cf. *Revue de l'Anjou*, février 1880, p. 77-78, E. Pavie, *Lutte de la chrétienté contre l'islamisme.*

[3] Cf. *Diction. de M.-et-L.*

Voyant que sa dernière heure approchait, il écrivit à une de ses filles qu'il envisageait trois lieux différents pour sa sépulture : ou la chapelle de saint Avertin, dans l'église de Saint-Maurille, pour y reposer auprès de sa femme, ou l'église des Pénitentes, parce qu'il était pécheur, ou l'église du Calvaire, parce que son cœur y avait toujours été pendant sa vie.

Il tomba malade, le 10 janvier de l'année 1652, d'une espèce d'apoplexie qui dégénéra en paralysie, qui lui ôta l'usage de tous ses membres sans lui faire perdre le jugement ni la parole. M. Bigot, curé de Seiches, à demi-lieue d'Ardenne, homme de bien et savant, lui administra le saint Viatique, qu'il reçut avec de grands sentiments de foi et de piété ; il mourut le 20 janvier suivant, en récitant ces paroles : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.*

Les administrateurs de la maison des Pénitentes d'Angers, ayant appris sa mort, députèrent deux d'entre eux pour demander son corps à ses parents pour être inhumé dans la chapelle des Pénitentes d'Angers, dont il avait procuré l'établissement. Ses parents, qui savaient ses intentions, le leur accordèrent après quelque résistance. Le curé de la Trinité, avec son clergé, reçut le corps ; grand nombre de prêtres et de religieux assistèrent à sa sépulture. Les prêtres de l'Oratoire, à qui il avait rendu de grands services, lorsqu'ils furent introduits dans le collège d'Anjou, en 1623, dirent toutes leurs messes pour le repos de son âme pendant trois jours. On parlait de lui par toute la ville et dans la province comme d'un saint. On fit un caveau exprès dans la chapelle des Pénitentes pour y inhumer son corps et, quoiqu'il y eût six mois qu'il fût mort, ses membres demeurèrent flexibles comme s'il avait vécu, son visage devint d'une grande beauté et tout son corps n'exhala aucune mauvaise odeur[1].

[1] Cf. *Revue d'Anjou*, 1852, pour la bibliographie de ses ouvrages.

VII

NICOLAS MÉNARD

CURÉ DE SAINT-NIZIER, DE LYON

(1581-1624)

Nicolas Ménard vint au monde à Angers, en 1581. Il eut pour père M. Claude Ménard, conseiller au Présidial d'Angers, et pour mère Marie Vallier, laquelle, étant demeurée veuve en l'année 1592, envoya ses deux fils aînés, Claude[1] et Charles, étudier dans l'Université de Toulouse, et elle fit apprendre à Jean, son troisième fils, à bien écrire, le destinant à suivre le parti des finances, à la persuasion d'un de ses frères, secrétaire du roi. En effet, il fut deux ou trois ans à Paris chez un procureur au Parlement et de la Chambre des comptes.

Le roi Henri IV étant venu à Angers en l'année 1598, pour s'assurer de la Bretagne, le duc d'Épernon, qui était à sa suite, fut logé proche de la maison de Mme Ménard veuve, ce qui lui donnait occasion d'aller quelquefois faire sa cour à ce duc, qui conçut tant d'estime pour sa vertu et eut tant de considération pour sa famille qu'il lui promit de prendre son fils pour son secrétaire, dès qu'il serait retourné à Paris, parce qu'elle l'assurait qu'il savait très bien écrire. Mais cette vertueuse mère étant tombée malade, ce projet n'eut aucun effet, de sorte que Jean forma le

[1] Cf. la notice précédente sur Claude Ménard.

dessein de quitter le monde et témoigna à sa mère qu'il voulait être religieux. Sa mère, bien loin de le détourner d'un si pieux dessein, l'encouragea à l'exécuter. A peine eut-elle rendu l'esprit, qu'il l'exécuta et se fit capucin, sur la fin de l'année 1610. On le nomma, à sa profession, Frère Léonard d'Angers. Il reprit ses études qu'il avait interrompues. Il fut fait prêtre et devint un excellent prédicateur. Sa vie fut admirable et tout à fait extatique, vivant plutôt comme un ange du ciel que comme un homme de la terre.

Nicolas Ménard[1], le plus jeune des enfants de M. Ménard, après avoir fait ses études de droit dans l'Université d'Angers, qui a toujours passé pour une des plus florissantes du royaume, ne voulut pas suivre le barreau. Il fut recommencer sa philosophie et sa théologie dans l'Université de Paris, dans le dessein d'y prendre ses grades. Mais il en fut empêché par un voyage qu'il fit à Rome, où il demeura sept ans, pendant lesquels, se sentant appelé au sacerdoce, il fut fait prêtre sur un dimissoire de l'évêque d'Angers. Il eut l'honneur d'être fort connu et estimé de M. de Marquemont, qui avait suivi M. de Sillery, ambassadeur de France auprès du Pape, et qui fut quelque temps après nommé par le roi à l'archevêché de Lyon. En ce même

[1] Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la personne de Nicolas Ménard. Il eut de grands rapports avec saint François de Sales et avec le premier monastère de la Visitation de Lyon ; il assista à la mort du saint Évêque et eut l'honneur de porter à la Visitation de Lyon le cœur de saint François.

Tous ces souvenirs pieux doivent nous rendre chère la mémoire de Nicolas Ménard. Disons toute notre pensée. Ce rapprochement intime d'un prêtre angevin avec saint François de Sales ne nous paraît nullement fortuit, mais providentiel. Dieu, croyons-nous, rapprochait ainsi dès lors un Angevin de saint François de Sales, pour symboliser l'étroite union qui devait exister dans les siècles suivants entre l'évêque de Genève et l'Anjou qui lui est si affectueusement attaché. Il serait digne de la piété d'un artiste angevin de nous représenter Nicolas Ménard portant le cœur de saint François de Sales aux religieuses de la Visitation. Nous avouons que nous aimerions à reposer nos yeux sur un tel tableau.

temps, M. Gaultier[1], gentilhomme angevin, avocat général au grand Conseil, vint à Rome pour solliciter les affaires de l'Ordre de Fontevrault, dont il s'était fait, par charité, le procureur général, et pour demander des bulles au Pape de la coadjutorerie de l'abbaye de Fontevrault pour M[me] d'Orléans, nièce de M[me] d'Orléans, qui en était abbesse.

M. Ménard fut un jour rendre visite à M. Gaultier, sous prétexte qu'ils étaient tous deux angevins. M. Gaultier, homme d'une grande vertu et d'une profonde érudition, ayant remarqué beaucoup de piété et d'esprit en M. Ménard, lui proposa d'accepter la charge de secrétaire de l'abbesse de Fontevrault et de prendre soin des affaires de cette abbaye. M. Ménard eut cette proposition d'autant plus agréable qu'elle pouvait le mener à quelque chose de plus. M. Gaultier lui fit expédier des lettres de secrétaire. M. Ménard, qui était venu à Fontevrault, les reçut, tant pour rendre service à ce grand Ordre que pour ne pas laisser inutiles les grands talents que Dieu lui avait donnés. Il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de fidélité et d'exactitude.

M. de Marquemont, qui l'avait connu à Rome, ayant été fait cardinal et archevêque de Lyon, apprit qu'il était à Fontevrault en qualité de secrétaire de l'abbesse. Jugeant qu'il était capable d'un plus grand emploi, il lui fit dire de venir à Lyon auprès de sa personne et qu'il le mettrait dans une situation plus convenable à ses talents.

M. Ménard, moins par intérêt que par le désir de rendre plus de services à l'Église, suivit cette vocation. A peine fut-il arrivé à Lyon que M. l'Archevêque lui conféra la cure de Saint-Nizier, qui est la seconde cure de Lyon et

[1] René Gaultier. Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire.* Grandet, dans sa notice sur M. de Bretigny, nous a déjà présenté ce pieux gentilhomme. Il fit, avec le P. de Berulle, le voyage d'Espagne, pour amener en France les Carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse. Cf. *SS. Prêtres français*, tome I, page 9.

la plus grande paroisse de la ville. Quelque temps après, il le fit promoteur du diocèse et ensuite vice-gérant de l'officialité de la primatie de Lyon. Il trouva là une ample matière d'exercer son zèle, et il s'acquitta de l'un et de l'autre emploi, non seulement avec l'approbation du prélat qui l'avait appelé, mais avec l'estime générale de tout le monde. Les grandes affaires qui l'occupaient ne l'empêchèrent pas de garder toujours au fond de son cœur un désir extrême pour la solitude et il voulut, à l'exemple de son frère, se faire Chartreux. Mais les supérieurs de ce saint Ordre, à qui il proposa son dessein, voyant les grands biens qu'il faisait dans l'Église, l'en détournèrent et lui conseillèrent de persévérer dans sa vocation.

Saint François de Sales passant à Lyon, sur la fin des Avents de l'année 1622, tomba malade de la maladie dont il mourut le 28 décembre, fête des Innocents. Le curé de Saint-Nizier eut l'avantage d'assister à la mort de ce grand saint, qui décéda entre ses bras, ce qui ne contribua pas peu à sa sanctification.

Quelque temps après, la peste ravagea toute la ville de Lyon. Le curé de Saint-Nizier résolut de donner sa vie pour le salut de ses ouailles. Sains craindre la mort, il alla jour et nuit administrer les Sacrements à tous les pestiférés de sa paroisse, et il n'omit rien de tout ce que la charité put lui suggérer pour la guérison de leurs corps et le salut de leurs âmes. Il en fut frappé lui-même et, comme un grand capitaine, il mourut au milieu du champ de bataille, animant par son exemple ses soldats au combat et à remporter la victoire, dont il alla lui-même recevoir la couronne dans le ciel en l'année 1624.

Les religieuses de la Visitation de Lyon et d'Angers ont eu la charité de recueillir tous leurs souvenirs sur leurs rapports avec Nicolas Ménard. Nous reproduisons avec bonheur ces pieux documents :

Extraits des lettres de sainte Chantal à la Supérieure de la Visitation de Lyon

« *15 août 1617.*

« .... Je salue notre bon M. de Saint-Nizier avec cette ancienne et cordiale dilection que mon âme a vouée à la sienne, de laquelle je ne veux ni ne peux jamais m'oublier ; assurez-l'en toujours, ma très chère Fille, et le saluez souvent de ma part, car, soit que je le nomme ou non, mon intention est toujours telle, l'honorant invariablement et de tout mon cœur. »

« *5 mai 1619.*

« .... Voyez-vous, je vous dis que ce bon M. de Saint-Nizier nous force de l'aimer, de l'honorer et de l'estimer ; je l'ai toujours fait, mais je le ferai toujours davantage, si Dieu plait ; assurez-l'en, je vous prie. »

« *13 juillet 1621.*

« .... Mais, mon Dieu, faites-vous bien toujours mes recommandations à votre ancien Père, M. de Saint-Nizier ? Voyez-vous, ma Fille, je ne saurais jamais m'oublier de ce personnage, ni des obligations que nous lui avons. Pour Dieu, soyez-en toujours grandement reconnaissante, l'honorant cordialement et avec une grande confiance. Au reste, toutes les fois que vous le verrez, saluez-le toujours de ma part, encore que peut-être quelquefois je ne le nommerai pas ; assurez-le que mon âme chérit et vénère la sienne saintement et cordialement, et que je ne cesserai jamais de prier pour son bonheur, lui souhaitant le comble de toute bénédiction ; mais ressouvenez-le aussi qu'il m'a promis de prier pour moi, je m'y confie. »

« *7 décembre 1621.*

« .... Certes, si j'avais le loisir, j'écrirais de tout mon cœur à votre cher Père, M. de Saint-Nizier, car je l'honore de toute mon affection, et c'est un vrai serviteur de Dieu et auquel nous devons grandement. »

Il paraîtrait que M. Ménard aurait voulu s'éloigner de Lyon, d'après ce mot de la Sainte dans une lettre écrite quelque temps après la mort de saint François de Sales :

« .... J'avais bien envie de faire la bienvenue à notre bon M. de Saint-Nizier, car je suis aise de son retour, comme j'avais été marrie de son départ pour la perte qu'en eût souf-ferte l'Église de Lyon où il est très utile et nécessaire; je l'honore et estime singulièrement. »

Extrait du récit de la fondation du monastère de Lyon :

« *Janvier 1615.*

« M. Ménard, grand vicaire de Lyon, vint à Annecy chercher les Sœurs avec un carrosse. Saint François de Sales les accompagna jusque dehors la ville, les bénisssant avec de si douces paroles que toutes fondaient en larmes, etc. »

D'après ce passage, il est permis de penser que M. Ménard venant à Annecy chercher les fondatrices de Lyon, y fut reçu et logé chez le saint Évêque, et qu'il dut avoir avec lui plusieurs entretiens.

« .... Partie d'Annecy le 25 janvier 1615, la petite troupe n'arriva à Lyon que le 1er février. Un acte d'extraordinaire obéissance a, pour ainsi dire, immortalisé ce voyage. On était arrivé au lieu où l'on devait passer la nuit ; les Sœurs rangées en cercle. se chauffaient autour d'un foyer ardent, au milieu duquel était un morceau de fer rouge. L'idée vint tout à coup à M. Ménard d'éprouver l'obéissance des Sœurs. « — J'ai ouï dire, pensait-il, que l'on fait profession extraordinaire de l'obéissance dans Sainte-Marie ; il faut que le feu en fasse l'épreuve. » Sur cela, regardant la Sœur Péronne-Marie de Châtel, il lui dit : « Ma Sœur, prenez par charité ce fer que vous voyez dans le feu et l'en retirez. » — A peine eut-il achevé de prononcer la parole que le commandement fut exécuté.

Elle eut plus tôt empoigné ce fer tout brûlant et tout rouge qu'il ne l'eût aperçue. Ravi d'étonnement : « Laissez, ma Sœur, lui dit-il promptement, laissez ; il n'en faut pas davantage ! » Et elle, sans s'émouvoir, remit doucement le fer dans le feu. On crut qu'elle aurait la main toute brûlée ; mais, la lui ayant fait ouvrir, elle parut sans atteinte. »

Encore ce petit détail :

« .... Notre digne Mère de Chantal demanda à Mgr de Marquemont M. Ménard pour supérieur du monastère de Lyon ; il pourvut les Sœurs de quelques pièces de vin et de six grandes cruches d'huile d'olive. »

Le cœur de ce bienheureux Père nous fut apporté par M. Ménard, secrétaire de la paroisse de Saint-Nizier, vicaire général, accompagné de M. le Curé de la même paroisse, de M. l'abbé de Mozac et de beaucoup d'ecclésiastiques portant des flambeaux. Il avait été embaumé sur le soir du 29 décembre. Notre Mère et la Communauté le reçurent dans un bassin d'argent, ayant chacune un cierge en main. M. Ménard nous dit des merveilles sur ce cœur qui avait tant aimé Dieu et qui était fort beau et vermeil.

VIII

LE RÉVÉREND PÈRE PHILIPPE GALLET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE
PRIEUR DE TOUSSAINT D'ANGERS [1]

(1576-1654)

Philippe Gallet prit naissance le 6 décembre 1576, en la paroisse de Jallais, au diocèse d'Angers, dans une famille d'honneur, mais de médiocre condition. Son père s'appelait Michel Gallet et sa mère Jeanne Bodin, qui était proche parente du célèbre jurisconsulte Messire Jean Bodin, procureur du roi au siège Présidial de Laon, qui a rendu son nom recommandable par ses écrits. Son père, ayant été prévenu de mort, le laissa en bas âge sous la conduite de sa mère, laquelle, se voyant veuve et sans appui dans un temps calamiteux de guerres civiles, se retira avec sa famille en la ville d'Angers. Comme elle était fort vertueuse

[1] Les trois vies suivantes des PP. Gallet, Fronteau et Fournier, chanoines réguliers, ont été copiées sur l'original, qui est en la bibliothèque des chanoines réguliers de Toussaint, que me communiqua le P. Rodoyer, leur visiteur et supérieur, vers l'année 1705. (*Note de Grandet.*) Ces notices sont l'œuvre du P. Claude Du Molinet. L'original se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Le manuscrit de Grandet et le manuscrit de Sainte-Geneviève concordent très généralement. Grandet cependant a introduit quelques additions importantes que nous indiquerons. On doit remarquer que notre auteur s'écarte ici de son plan en nous donnant la vie de prêtres qui ont appartenu au clergé régulier et non pas au clergé séculier. Grandet a sans doute cédé à sa prédilection pour les Angevins ; nous l'imitons et nous n'avons pas voulu retrancher des documents qui sont en effet honorables pour notre province.

et adonnée aux œuvres de piété, elle inspira ces saints mouvements dedans l'âme de ses enfants et, ayant remarqué en Philippe quelque inclination à l'état ecclésiastique, elle lui procura une place par le moyen de ses amis en l'abbaye de Toussaint, quoiqu'il ne fût encore âgé que de huit ans[1].

Comme cette maison était dans le dérèglement, où toutes les autres se rencontraient en ce siècle de désordre et de corruption, on ne lui donna point d'autre instruction que pour le chant et les principes de grammaire; si on lui enseigna quelque chose de piété, ce ne furent au plus que des prières vocales, car on passait tout le reste du temps à jouer et à se divertir; et si les mauvais exemples qu'il voyait devant ses yeux ne corrompirent point la pureté de son âme, dans un âge si tendre et si susceptible, de leur venin, il a attribué cette grâce à la Sainte Vierge, à laquelle il était dès ce temps-là fort dévot, lui présentant tous les jours quelque prière particulière. Il fut envoyé au collège, n'étant encore que novice, et, après sa profession, il continua ses études d'humanités jusqu'à l'âge de 18 à 19 ans, auquel il tomba malade et fut réduit en une telle extrémité, qu'on parlait déjà de le faire enterrer, sans lui proposer seulement de recevoir les sacrements, tant il se trouvait peu de religion et de christianisme parmi ces religieux, qui avaient à peine de l'humanité et étaient si grossiers que, pour tout remède, ils avaient mis une cruche de vin auprès de son

[1] L'abbaye de Toussaint, située au sud de la cité d'Angers, fut d'abord une petite aumônerie destinée à visiter et à ensevelir les pauvres. Cette fondation eut pour auteur, vers 1030, Girard, chanoine et chantre de Saint-Maurice. Elle passa, en 1049, aux mains de l'abbaye de Vendôme; puis en 1115 aux chanoines réguliers qui édifièrent, au XIII[e] siècle, l'admirable église dont il reste aujourd'hui de si imposantes ruines. Les bâtiments servent à la manutention militaire depuis le commencement du siècle. Consultez sur cette fondation les notes si savantes de M. l'abbé E. Longin. Il rectifie les erreurs commises par les meilleurs historiens de l'Anjou, Grandet, Thorode, C. Port. — *Notice sur la ville d'Angers*, par Thorode, Angers, 1897.

lit, pour éteindre l'ardeur de sa soif pendant la violence de sa fièvre !

La force de son tempérament, ou plutôt la divine Providence, qui le réservait à quelque chose de grand, le tira de ce péril ; comme il fut revenu à lui, considérant l'excès de vin qu'on lui avait fait faire, il en fut si confus et en conçut une telle horreur qu'il fit vœu de n'en boire de cinq ans, en quelque compagnie qu'il se pût trouver, et le garda si bien que son Prieur même l'ayant invité à souper avec les autres qu'il traitait, il fit ce qu'il put pour s'en dispenser et n'y consentit qu'à condition qu'il ne boirait point de vin, ce qu'il garda en effet, nonobstant les railleries de ses confrères.

Comme il s'appliquait sérieusement à l'étude, étant doué d'un bon esprit et d'un solide jugement, il y faisait des progrès bien considérables ; et Dieu, qui avait prévenu son âme de sa grâce dès son enfance, lui donnait assez de lumières pour connaître qu'il n'était pas encore dans le droit chemin, qu'il devait tenir. Il ressentait des mouvements secrets de son cœur vers le bien, mais il n'avait personne pour l'y conduire. Il cherchait la compagnie des ecclésiastiques qui étaient estimés les plus sages et les plus vertueux dans la ville et tâchait de les imiter, se séparant le plus qu'il pouvait de celle de ses confrères, qui ne l'invitaient qu'au jeu et à la débauche. Quoique ce fût une coutume parmi les chanoines de la cathédrale et les autres gens d'église de ne porter des habits que dans le chœur et d'aller vêtus de court comme des séculiers par la ville, ayant néanmoins remarqué qu'un des archidiacres, qui était homme de probité et craignant Dieu, portait toujours la soutane et le manteau long, il en voulut faire de même, ce qui donna sujet de parler aux autres religieux qui, par dérision, l'appelaient *M. l'Archidiacre.*

Le dessein qu'il avait pris de joindre les lettres à la piété lui fit rechercher les moyens d'aller étudier à

Paris, pour se rendre habile homme et prendre même les degrés de docteur. Mais les religieux de Toussaint, en ayant émulation et ne pouvant souffrir qu'il devînt plus savant qu'eux, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher qu'on ne lui en accordât la permission, en sorte qu'il ne la put obtenir que par entremise de personnes de crédit et d'autorité.

Il eut pour régent en philosophie M. Boudet, qui fut un des célèbres prédicateurs de son temps, depuis évêque de Saint-Omer et d'Arras. Ensuite il étudia en théologie, où il contracta une étroite amitié avec le docte M. Cospéan[1], que nous avons vu de nos jours évêque de Nantes et de Lisieux. Durant qu'il s'appliquait à l'étude de cette divine science, il prit les ordres sacrés et particulièrement la prêtrise, âgé seulement de 24 ans; ensuite de quoi il revint à Angers pour y prendre le bonnet de bachelier, qu'il reçut avec applaudissements, chacun demeurant persuadé de sa capacité et du bon emploi qu'il avait fait de son temps, ce qui lui donna le courage de passer outre pour parvenir aux premiers degrés. Il retourna donc à Paris, afin d'y continuer ses études de théologie, dans lesquelles, ayant employé encore quelques années avec un pareil succès, il se rendit enfin à Angers pour y recevoir le bonnet de docteur et couronner ses travaux de ce grade d'honneur et de dignité. Durant qu'il était à Paris, la divine Providence, qui prenait un soin particulier de sa conduite, l'adressa à un pieux ecclésiastique qui lui servait de maître en la vie spirituelle, lui enseignant les principales maximes de la pureté du christianisme, la pratique de la vertu et les exercices de l'oraison mentale et de la retraite intérieure.

Étant de retour à Angers, il commença d'y produire les fruits de ses études et de ses méditations dans les caté-

[1] Philippe Cospéan ou Cospéau, nommé en 1606 à l'évêché d'Aire; transféré à l'évêché de Nantes en 1621; appelé par le cardinal de Richelieu à l'évêché de Lisieux en 1635. Il mourut le 8 mai 1646.

chismes et les prédications qu'il faisait, soit dans la ville, soit dans la campagne, même le Carême et les Avents entiers, avec autant de profit que de satisfaction de ses auditeurs, qui étaient surpris de voir paraître dans la chaire un ecclésiastique vêtu d'un surplis, laquelle n'était ordinairement remplie que par des religieux mendiants, tant les prêtres de ce diocèse aussi bien que les autres de France avaient négligé les fonctions principales de leur ministère !

Il alla à Rome, l'an 1611, en la compagnie de M. Eveillon[1], son intime ami, homme de lettres et de probité, dont il a laissé des témoignages au public dans ses ouvrages et qui a gouverné le diocèse d'Angers en qualité de grand vicaire sous trois évêques, lesquels lui en ont presque confié toute l'administration, en quoi il se servit du conseil et de l'assistance du Père Gallet dans les plus importantes affaires.

Durant ce temps, l'abbaye de Toussaint était réduite dans un état déplorable. Les chanoines n'y ayant plus rien de régulier que le nom, chacun demeurait en son logis séparé, où il avait son ménage et vivait en son particulier et à sa liberté, sans observance régulière, sans pratique de vœux et sans marque de religion. Le Père Gallet, qui avait plus de connaissance des devoirs de sa profession que ses confrères, leur en remontrait fort librement les obligations. Mais, s'il ne peut rien gagner sur les mœurs des anciens, qui avaient vieilli dans leurs habitudes, au moins s'acquit-il quelque estime dans leur esprit, en sorte qu'ils lui confièrent l'éducation des jeunes qu'ils reçurent, le faisant maître des novices; et, comme il était plus spirituel et plus éclairé qu'eux tous, ils se rapportaient à lui pour la conduite même des affaires temporelles de la maison, dont il prit par occasion une ample connaissance, qui lui servit

[1] Sur M. Eveillon, cf. plus haut la notice qui le concerne.

bien depuis. Il commençait déjà à fréquenter les Révérends Pères Jésuites de La Flèche, se conduisait par leurs avis et allait tous les ans faire une retraite de dix jours en leur maison.

Le Prieur étant décédé en un mois des Gradués[1], comme son office était titulaire, le Père Gallet fut sollicité par les plus gens de bien de la ville de le requérir en vertu de son grade, afin d'avoir en main l'autorité, pour pouvoir rétablir la discipline régulière et le culte divin en son monastère. Ce ne furent, en effet, ni l'ambition, ni l'avarice qui le poussèrent à cette entreprise, mais la seule vue de la gloire de Dieu et le bien de l'ordre. Il quitta donc le dessein qu'il avait de se retirer en un bénéfice pour y mieux servir Dieu et se fit pourvoir de cet office. Mais ses confrères, appréhendant de tomber sous sa férule, sachant bien qu'il ne les épargnerait pas et qu'il les réformerait, se soulevèrent contre lui et lui ôtèrent la conduite des novices; ils se rendirent ses parties et sollicitèrent si fortement au Présidial, qu'ils lui firent perdre son procès, dont ils conçurent une si grande joie que leurs servantes, qui appréhendaient d'être chassées par ce nouveau Prieur, en dansèrent toute la nuit en signe de réjouissance.

Le Père Gallet, qui était doué d'un grand courage et d'une merveilleuse fermeté, ne s'étonna point de cette disgrâce. Mais ses meilleurs amis, et entre autres M. Lanier[2], président, lui ayant conseillé d'appeler à Paris, étant convaincus de la justice de sa cause, il prit résolution de faire une retraite de dix jours pour connaître ce que Dieu

[1] Allusion aux usages de l'ancien droit canonique, qui nous sont aujourd'hui si étrangers. Rien n'était plus simple alors que de parler de *mois des Gradués*, de *mois de Cour de Rome*, et ces expressions sont maintenant pour nous presque énigmatiques. Elles signifient que, lorsque tel bénéficiaire ou dignitaire mourait en tel mois, la nomination du successeur appartenait soit aux Universités, soit à la Cour de Rome, etc.

[2] Sans doute, François Lanier, maire d'Angers en 1619 et qui reçut magnifiquement la reine-mère en cette même année.

demandait de lui. Il en consulta le Père Suffren[1], qui se rencontra à Angers à la suite de la reine-mère, Marie de Médicis, dont il était confesseur. Ce célèbre jésuite lui dit qu'il devait employer tout son pouvoir pour empêcher que cette charge tombât en d'autres mains que les siennes, vu l'état de la maison, et qu'il la devait poursuivre à Paris. Il eut même la bonté de lui donner des lettres de recommandation auprès de quelques conseillers ses amis, pour les prier de favoriser la justice de sa cause et la droiture de ses intentions. Le Père Gallet, suivant son conseil, s'en vint à Paris pour solliciter ses affaires, où par bonheur il rencontra le sieur Baudry, avocat, son parent, qui le servit et de ses amis et de son crédit.

Le bon droit de la cause qu'il soutenait, ses justes poursuites et surtout la divine Providence, qui voulait remettre le bon ordre en sa maison par son ministère, lui ayant fait gagner son procès définitivement au mois d'août de l'année 1620, il s'en retourna à Angers, pour entrer en possession et se mettre dans l'exercice de sa nouvelle charge, à quoi il rencontra toutes sortes d'obstacles de la part de ses religieux, qui s'opposaient au bien qu'il voulait établir.

Comme il cherchait quelques personnes pour le seconder dans le dessein qu'il avait de rétablir le bon ordre en son monastère, Dieu lui envoya le Père Nicolas Fournier[2], chanoine régulier de l'abbaye de Vaas, lequel, ne pouvant plus vivre parmi les dérèglements de sa maison, se joignit volontiers au Père Gallet pour l'aider à remettre la discipline régulière en la sienne et l'observer avec lui. Ils attirèrent encore à eux deux jeunes religieux de Toussaint, qui avaient la crainte de Dieu et le désir de leur salut, savoir les FF. Jacques Guérin et Jacques Le Frère, dont le

[1] Jean de Suffren, né à Salon en 1565, jésuite célèbre par sa sainteté et par son talent pour la conduite des âmes. Il fut confesseur de Marie de Médicis et de Louis XIII.

[2] Lire la notice suivante qui le concerne.

premier a rendu depuis beaucoup de services à sa maison et à la congrégation, en qualité de procureur général en Cour de Rome. Ils établirent entre eux la communauté et commencèrent à mener une vie régulière autant que l'état où ils se rencontraient le pouvait souffrir.

Comme les ennemis du bien faisaient ce qu'ils pouvaient pour traverser ses bons desseins, on lui suscita un procès à Paris, où il fut obligé de venir l'an 1623, pour se défendre. Ayant appris en ce lieu que les religieux de Saint-Vincent de Senlis s'étaient réformés depuis peu, il les alla visiter pour prendre connaissance de leurs pratiques et de la vie qu'ils menaient[1]. Il en fut si édifié et si ravi qu'il écrivit aussitôt à Angers qu'il avait trouvé des anges dans des corps humains et qu'il désirait imiter dans leurs vertus et leurs saintes observances ces vrais chanoines réguliers. Aussi, après avoir demeuré quelque temps avec eux, durant lequel il transcrivit leurs constitutions, il leur demanda permission, en les quittant, de les emporter, pour les faire garder à son retour dans la maison de Toussaint. Il lia dès lors une amitié très étroite avec les Pères Faure et Baudouin et en reçut des lettres de recommandation auprès de M. le cardinal de La Rochefoucault, pour le prier de lui donner protection en ses affaires et appuyer ses bons desseins.

Comme sa cause était celle de Dieu, puisqu'elle ne regardait que l'avancement de sa gloire et le rétablissement de son service, sa bonté en prit soin, inspirant aux juges de favoriser en tout ses pieuses intentions et l'appuyer contre la faction de ses religieux discoles et libertins. Ayant donc remporté des arrêts avantageux, il reprit le chemin d'Angers, pour y aller faire l'œuvre de Dieu, en travaillant efficacement à la réformation de sa maison.

[1] Cette réforme avait commencé en 1613 sous l'inspiration du pieux cardinal François de La Rochefoucault, auquel tant de communautés durent alors leur régénération. Son zèle s'étendait à toute la France.

Passant par Chartres, il rendit visite à Messire Léonor d'Estampes, qui en était évêque, avec lequel il avait contracté habitude à Bourgueil, dont ce prélat était abbé. Lui ayant par manière d'entretien déclaré le sujet de son séjour à Paris, les difficultés qu'il avait eues avec ses religieux et le dessein qu'il avait pris de remettre le bon ordre en sa maison de Toussaint, M. de Chartres lui dit qu'il était en résolution d'en faire autant à la maison de Saint-Jean, pour remédier aux scandales de la vie déréglée des religieux. Sur quoi le Père Gallet lui ayant proposé de faire venir des chanoines réguliers de Saint-Vincent de Senlis, dont il lui fit des récits fort avantageux, pour seconder ses bonnes intentions, cette proposition fut goûtée par M. de Chartres[1], qui résolut aussitôt d'aller faire le lendemain sa visite en l'abbaye de Saint-Jean, où il se fit accompagner par le Père Prieur de Toussaint. Ils y trouvèrent tant de désordres et de dérèglements, que M. l'Évêque, ne délibérant plus, pria ce Père d'écrire à Senlis pour lui faire venir des réformés; et, comme il s'offrait de les aller quérir lui-même, s'il le désirait, il accepta volontiers son offre.

Étant donc retourné sur ses pas et arrivé à Senlis, il eut de la peine à obtenir des religieux pour l'abbaye de Chartres, attendu qu'on s'était engagé d'en fournir pour Sainte-Geneviève de Paris. Néanmoins, une occasion si considérable les obligeant de faire un effort, ils ramassèrent ce qu'ils purent pour l'exécution d'une si belle entreprise et si avantageuse à la gloire de Dieu.

Le Père Gallet revint donc à Chartres, amenant avec lui les Pères Baudouin, Branche et Guérin, que M. l'Évêque établit en l'abbaye de Saint-Jean, le 20 mars 1624, en présence d'une grande foule de peuple, devant lequel le Père

[1] Tout ce qui suit jusqu'à ces mots : *Il avait dessein, etc....* manque dans l'original de Sainte-Geneviève.

Prieur de Toussaint fit la prédication et donna la charge de Prieur au Père Baudouin et celle de procureur au Père Branche. Le Père Gallet, après un exploit si glorieux et si favorable, continua son chemin vers Angers, muni de l'autorité de M. le cardinal de La Rochefoucault, en qualité de commissaire apostotique, afin de soutenir la sienne et ranger ses religieux désobéissants et discoles à leur devoir. Il avait apporté pour cet effet le Bref que le pape Grégoire XV avait envoyé à ce pieux cardinal pour travailler à la réforme des chanoines réguliers et les règlements qu'il avait déjà dressés pour cet effet afin de les faire observer dans sa maison, en quoi il espérait qu'il serait appuyé par Mgr Miron, évêque d'Angers, que le pape et le roi avaient nommé pour commissaire en cette partie. Il trouva d'abord de très grandes résistances dans l'esprit des anciens de la maison, qui ne voulaient point garder d'autre règle que celle de leur plaisir et de leur volonté et qui, par conséquent, ne firent pas grand état des règlements de M. le cardinal. C'est pourquoi le père Gallet, pour les intimider et les rendre plus traitables, leur fit écrire une lettre un peu forte par Son Éminence, par laquelle il leur commanda d'observer ses règlements et les menaça de les châtier s'ils n'obéissaient.

Comme il avait sujet d'appréhender que le dessein qu'il avait conçu de remettre l'observance régulière en sa maison ne vînt à être traversé par un abbé qui avait le droit de présenter des religieux aux places vacantes et aux offices, il tâcha de gagner M. Merceron, qui était chanoine et grand vicaire d'Angers et abbé de Toussaint, pour le porter à faire une nouvelle transaction avec lui. Il y employa le crédit de MMrs les évêques d'Angers et de Nantes, même son propre intérêt, pour le faire consentir à cet accommodement, en s'obligeant à toutes les réparations de la maison et à l'entretien de la sacristie à sa décharge et, en outre, de lui faire encore une pension annuelle; moyennant

ces conditions, l'abbé céda aux religieux son logis, ses jardins et la disposition des offices et des places qui viendraient à vaquer.

Quoiqu'il estimât que la principale réforme dût être dans le cœur et dans les mœurs, il crut néanmoins que ce ne serait pas assez de rétablir parmi les religieux la vie commune et les pratiques de la religion s'ils n'en prenaient encore l'habit. La coutume était, dans cette maison, qu'on n'y portait le blanc que pendant qu'on était jeune; mais, aussitôt qu'on commençait à devenir grand et de s'émanciper, on se revêtait de noir. Le Père Gallet forma donc le dessein de prendre cette couleur d'innocence, propre à l'ordre des chanoines réguliers, et, pour faire ce changement, tant au dedans qu'au dehors, ils en prirent l'occasion suivante. La peste, qui avait enlevé en 1626 un de leurs religieux, les obligea de se retirer en la campagne, en leur maison de Juigné-Béné, à trois lieues de la ville[1]. Après donc y avoir fait dix jours de retraite, pour célébrer la fête de la Toussaint, ils prirent tous quatre la robe blanche, renouvelèrent leurs vœux et promirent d'observer les constitutions qu'il avait apportées de Senlis, qui étaient celles qui s'observent encore en la congrégation des chanoines réguliers; ils avaient obtenu au préalable la permission de leur évêque.

Le danger de la contagion ayant cessé, le Père Gallet avec les religieux retournèrent à Angers, où l'on fut bien surpris de les voir paraître dans un habit nouveau; les anciens tout particulièrement en furent si indignés qu'ils ne voulaient point paraître avec eux, pas même à l'église. Ils leur intentèrent plusieurs procès, tant sur l'habit et la réforme que sur d'autres prétentions ; ils firent même intervenir les chanoines de la cathédrale. Mais le Père Guérin, ayant été envoyé à Paris pour les solliciter, il le fit

[1] A dix kilomètres au nord d'Angers, cette commune est composée des deux anciennes paroisses de Juigné-sur-Maine et de Béné.

avec tant de soin et de diligence qu'étant aussi appuyé du crédit de la congrégation, il emporta trois arrêts contre eux, la divine bonté soutenant la cause de ses serviteurs et ne permettant pas qu'ils fussent opprimés par l'envie et l'injustice des ennemis de sa gloire.

Le Père Gallet, encouragé de ces bons succès, voulant entièrement renouveler sa maison, tant au dedans qu'au dehors, ayant amassé quelque argent par son économie et son épargne, il prit dessein de bâtir un dortoir pour loger commodément les religieux qu'il désirait recevoir. Aussitôt qu'il commença à démolir les bâtiments ruineux pour en faire de nouveaux, tous les anciens se soulevèrent contre lui, lui suscitèrent de nouvelles persécutions, formèrent opposition à ce qu'il ne passât point outre et le citèrent au Présidial, où ils firent ordonner qu'avant de rien démolir le Père Gallet donnerait caution pour 4.000 livres. Mais cela n'arrêta point ses desseins, ayant trouvé un ami qui lui rendit ce bon office. Il continua donc son entreprise, jeta les fondations d'un beau dortoir, dont il fit mettre la première pierre par M. Merceron, leur abbé, le 14 septembre 1627.

Cependant, quelques anciens étant morts et ayant laissé leurs places et leurs offices vacants, le prieur jugea à propos de recevoir des novices pour peupler la maison et élever de nouveaux sujets dans l'esprit de l'ordre, l'étroite pratique de leurs vœux et les constitutions qu'ils avaient commencé d'observer. Il en reçut plusieurs à diverses fois, qui firent leur noviciat sous le Père Fournier, qu'il établit sous-prieur et maître des novices. Ils firent un si grand profit en la vie spirituelle, sous la conduite du Père Gallet et la direction de ce grand serviteur de Dieu, qu'il en est sorti de très saints religieux, aussi considérables par leur vertu que par leur doctrine, qui ont rendu des services signalés à la Congrégation, où plusieurs ont exercé la charge de supérieur. Le Père Gallet les formait autant par

ses exemples que par ses instructions ; car, s'il était exact envers eux et ne leur souffrait pas la moindre faute sans les en reprendre et les mortifier, il n'était pas moins sévère envers lui-même, ne manquant en rien à son devoir et se trouvant toujours le premier aux exercices de la communauté, nonobstant ses emplois et l'embarras de ses bâtiments.

Il avait dessein[1], dès ce temps-là, d'unir son monastère à la congrégation qui s'était formée sous l'autorité de M. le cardinal de La Rochefoucault par les religieux de Sainte-Geneviève et de Saint-Vincent de Senlis. Il avait même prié le Père Faure[2], qui en était comme le supérieur général, de lui en envoyer deux des siens pour vivre avec eux et leur enseigner plus particulièrement les pratiques qu'il observait. Néanmoins, ayant depuis conféré avec M. l'abbé de Chancelade[3], qui avait dessein de se séparer et faire une province à part avec nous, ils projetèrent ensemble d'employer leur crédit auprès de M. le cardinal, pour lui persuader de faire dans la congrégation trois provinces distinctes, l'une de France, dont le Père Faure aurait la conduite, l'autre de Guyenne, qui serait gouvernée par M. de Chancelade, et la troisième d'Anjou, dont il aurait la direction, et que toutes les trois seraient sous un Supérieur général choisi indifféremment parmi les députés au chapitre général. Le Père Gallet se réputant de la Congrégation, quoique sa maison n'y eût pas encore été agrégée dans les formes, vint à Paris au chapitre général, tenu l'an 1632, en dessein de faire exécuter son projet. Comme les Pères Jésuites étaient ses bons amis et qu'ils avaient grand pou-

[1] Le manuscrit de Sainte-Geneviève reprend ici sa narration.

[2] Charles Faure, abbé de Sainte-Geneviève de Paris et premier supérieur général de la congrégation réformée des chanoines réguliers de France, mort en 1644.

[3] Alain de Solminiac, évêque de Cahors, l'un des prélats les plus exemplaires du XVII[e] siècle.

voir sur l'esprit de M. le cardinal de la Rochefoucault, il se servit d'eux pour venir à bout de ses intentions et appuyer la proposition qu'il avait faite de la distinction des provinces ; mais, la question ayant été mise en délibération dans l'assemblée des Pères d'ordres, tenue en la présence de Son Éminence, on conclut à la pluralité des voix qu'un corps bien uni se conserverait mieux que des provinces séparées les unes des autres, qui n'auraient presque point de rapports entre elles. C'est pourquoi le Père Gallet quitta son dessein, se soumettant aux ordres de la Providence. Il demanda l'union entière de son monastère à la Congrégation, ce qui lui fut accordé à certaines conditions, savoir : qu'il se démettrait de son titre de Prieur, qu'il ne recevrait plus à l'habit ni à la profession et ne ferait plus prendre des degrés en théologie à ses religieux.

Comme ces conditions qu'on lui proposa, particulièrement la dernière, lui semblèrent un peu dures, son zèle se refroidit, en sorte qu'il fut quelque temps sans se déterminer, quoiqu'il témoignât toujours qu'il était dans le dessein d'embrasser l'union, ce qui fit qu'on ne le manda pas au chapitre général qui se tint en l'année 1634, ce dont il fut un peu touché. Néanmoins, la divine Providence l'ayant amené à Paris sur la fin de la même année, il fut accueilli à Sainte-Geneviève avec tant de charité, reçut tant de témoignages de respect et d'amitié du Père Faure et fut si édifié des exemples de vertu qu'il y remarqua dans les religieux, qu'il se résolut enfin et promit de passer pardessus toutes sortes de considérations pour achever l'union proposée. Il fut encore confirmé par la confiance qu'on lui témoigna en lui faisant donner commission par son Éminence pour aller visiter l'abbaye de Saint-Jean de Mélinais, auprès de La Flèche.

Étant donc retourné à Angers, environ la fête de Noël, fort content du traitement qu'il avait reçu de la Congrégation, il en fit récit à ses religieux et leur témoigna qu'il

était enfin résolu d'embrasser l'union, à quoi il les trouva d'autant plus disposés qu'ils le souhaitaient depuis longtemps. Ils écrivirent donc une lettre commune au Père Faure, le 29 décembre 1634, par laquelle ils lui témoignaient qu'ils voulaient être entièrement unis au corps de la Congrégation, qu'ils le reconnaissaient pour leur Supérieur et désiraient qu'il les tînt pour ses enfants, ce qu'il accepta très volontiers, leur promettant de les aller visiter l'année suivante.

Au mois de février de l'année 1635, le Père Gallet se mit en devoir d'exécuter la visite en l'abbaye de Saint-Jean de Mélinais, avec l'approbation de Mgr l'évêque d'Angers, et proposa aux religieux de recevoir la réforme, à quoi ayant trouvé quelque résistance dans le commencement, il leur remontra si fortement les avantages qui leur en pouvaient revenir, qu'ils y donnèrent les mains et promirent de l'aller trouver à Angers pour en dresser le traité, ce qu'ils exécutèrent par après.

Le Père Faure l'étant allé trouver, au mois de juillet de la même année, pour terminer l'affaire de l'union de l'abbaye de Toussaint à la Congrégation, il le reçut comme un envoyé de Dieu, le reconnut avec tous ses religieux pour son supérieur, renouvelant ses vœux entre ses mains et, pour en montrer aux autres la pratique, il se démit du titre de prieur qu'il possédait, déclarant et par parole et par écrit qu'il désirait être amovible, de la même manière que les autres supérieurs de la Congrégation, prenant en même temps une commission du Père général pour administrer sa charge [1].

Depuis ce temps-là il demeura parfaitement soumis aux ordres des supérieurs de la Congrégation, les regardant comme tenant la place de Dieu; et eux réciproquement prirent une telle confiance en sa bonne conduite, qu'ils lui

[1] Le P. Faure, en effet, n'accepta pas sa démission et lui remit l'administration de l'abbaye de Toussaint.

commirent l'éducation de la jeunesse, soit dans le noviciat, soit dans les études, étant assurés qu'ils profiteraient beaucoup de ses salutaires instructions et de ses bons exemples. Si le zèle qu'il avait pour la régularité ne pouvait souffrir que ses religieux manquassent à rien, la charité qu'il avait aussi pour eux ne pouvait endurer qu'ils manquassent de rien et, si cela arrivait, il en mortifiait les officiers. Il recommandait surtout la pratique de l'oraison, la dévotion au saint sacrifice de la messe et le soin d'en faire bien les cérémonies, comme de s'acquitter dignement de l'office divin.

Il ne manquait point, tous les ans, de faire une retraite de huit ou dix jours pour y vaquer aux exercices spirituels, traitait rudement son corps, prenant souvent la discipline et portant toujours une haire, particulièrement lorsqu'il disait la sainte messe, ce qu'il a pratiqué jusqu'aux dernières années de sa vie. Il avait une si grande vénération pour le saint sacrifice de la messe, qu'il n'a jamais manqué à la célébrer, sinon lorsqu'il était malade ou lorsqu'en voyageant il se trouvait dans l'impuissance entière de satisfaire à sa dévotion; il ne se présentait jamais à l'autel qu'après s'y être bien disposé et offrait ce sacrifice avec tant de présence d'esprit et de récollection, qu'on voyait bien qu'il était entièrement appliqué à cette action toute divine.

Il reprenait vigoureusement mais charitablement tous les défauts qui se commettaient. Il était si exact et si clairvoyant, qu'il ne laissait rien passer et n'épargnait pas plus les anciens que les derniers. Aussi tout était dans sa maison en si grand ordre et si bien réglé que chacun en était édifié. Sa vertu, son âge et son mérite lui avaient donné un si grand poids et une telle autorité, non seulement au dedans mais encore au dehors, qu'il soutenait hardiment les intérêts de Dieu et de la religion contre les plus puissants, comme il fit en certaines occasions, où il résista à un maréchal de France, gouverneur de la ville.

Ayant atteint l'âge de 77 ans et les forces commençant à lui manquer pour porter aisément le poids de sa charge et assister exactement aux exercices réguliers, comme il l'avait fait jusqu'à cette heure, s'étant rencontré au chapitre général tenu à Sainte-Geneviève l'an 1653, il se déposa volontairement de la supériorité qu'il avait si longtemps exercée et vit avec joie établir en sa place le régent de théologie de sa maison, qui était venu avec lui à Paris en qualité de député de la communauté de Toussaint, qu'il avait élevé et tenu toujours auprès de lui depuis son noviciat. Le chapitre général, néanmoins, voulant rendre à sa vertu et à ses mérites l'honneur qui lui était dû, déclara qu'il entendait que le Père Gallet jouît de tous les droits honorifiques de la charge, qu'il tînt la première place au chœur et partout ailleurs, donnât le signe pour commencer l'office, fît le chapitre et dît la grand'messe aux jours des fêtes solennelles, quand bon lui semblerait, en sorte qu'il parût toujours prieur à l'extérieur.

Mais, si le chapitre général témoigna par ces prérogatives qu'il lui accorda son estime, le Père Gallet fit éclater de son côté, en cette rencontre, son obéissance et son humilité. Car, dès le même jour qu'on nomma le Père Floriot pour prieur de Toussaint d'Angers, ayant reçu une lettre, il la lui porta et ne la voulut point lire qu'il ne l'eût ouverte ; comme ils avaient coutume de dire ensemble leur office, il ne voulut plus commencer ni dire les oraisons, mais il déféra en cela et en toute autre chose à celui qu'il regardait comme son supérieur.

Étant de retour à Angers, comme on voulait celer particulièrement au dehors le changement qui s'était fait, qu'on voulait qu'il parût toujours pour supérieur, il fut le premier à publier le contraire et à dire qu'il n'était plus rien, non par manière de plaintes, mais par une humilité vraiment religieuse. Il présenta lui-même le nouveau

prieur à M. l'évêque d'Angers et aux principaux de la ville, témoignant qu'il se reconnaissait très obligé au chapitre général de l'avoir déchargé. Il ne voulut jamais user du droit qu'il lui avait accordé de présider à la communauté et y donner le signe; mais il couronna tant de belles actions de sa vie par la pratique d'une profonde obéissance, ne voulant rien faire sans la permission du nouveau prieur. Il fit même la rénovation de ses vœux entre ses mains, aussi bien que le reste de la communauté, au mois de juin de l'an 1654, avec de grands sentiments de piété.

Il jouissait d'une heureuse vieillesse, exempte de toutes les incommodités qui accompagnent ordinairement ce dernier âge. La nature, néanmoins, s'affaiblissant notablement, l'obligea de garder le lit et se préparer à sa fin, qu'il reconnaissait n'être pas bien éloignée. Il se munit des sacrements de l'Église, qu'il reçut avec une grande présence d'esprit, accompagnée d'une vive foi et d'une ardente charité. Lorsqu'on lui administra l'Extrême-Onction, quoiqu'il vît tous ses religieux fondre en larmes à ses pieds, il n'en parut point ému, mais demeura toujours dans une grande tranquillité. Ses forces diminuant petit à petit et son âme se détachant insensiblement de son corps, il occupait son esprit toujours libre dans les actes d'espérance, d'amour de Dieu et de résignation à sa volonté, qu'il s'était rendus si familiers durant le cours de sa vie, goûtant avec plaisir les affections contenues dans les versets des psaumes qu'on lui suggérait. Une heure devant sa mort, il dit au Père prieur, avec un visage plein de douceur et de sérénité, ces paroles très remarquables, témoins de la paix de sa conscience : « Je meurs content. » Il ne perdit l'usage des sens qu'environ un quart d'heure avant que de perdre celui de la vie, et il expira si doucement qu'à peine put-on s'en apercevoir, le 30 juillet 1654, âgé de 78 ans, au grand regret de tous ses religieux et de

tous ceux qui connaissaient les rares mérites de ses vertus.

Ses obsèques furent honorées de la présence des principaux de la ville, du corps de l'Université et d'une foule de peuple, qui témoignait assez son estime d'un si saint homme par les ressentiments de sa perte.

IX

LE RÉVÉREND PÈRE NICOLAS FOURNIER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE
PRIEUR DES CHANOINES RÉGULIERS
DE L'ABBAYE DE BEAULIEU, AU MANS[1]

1591-1647

On peut dire avec raison que la nature et la grâce avaient travaillé de concert pour former ce digne sujet, puisqu'elles l'avaient avantagé de tout ce qu'on peut désirer dans les facultés du corps et de l'esprit pour le rendre accompli. Il semble même que la vertu lui était toute naturelle et que ses parents qui vivaient en la ville du Lude, en Anjou[2], dans la crainte de Dieu et dans l'exercice des œuvres de charité, avaient transmis les belles qualités qu'ils possédaient dans leurs enfants. Dieu, en effet, pour vérifier sa parole par laquelle il a promis que la race des justes serait bénie, avait versé une telle abondance de bénédictions sur cette famille que les enfants y avaient apporté la sainteté du sein de leur mère. Car le frère aîné du Père Nicolas Fournier entra dans l'Ordre des

[1] Cette notice a été composée par le P. Claude Du Molinet (cf. catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève, table des matières, v° *Du Molinet*). — Cf. Dom Chamard, *Saints Personnages de l'Anjou*, tome III, p. 1-19 la notice qui le concerne. — C. Port, *Dict. de M.-et-L.* Lire aussi dans Dom Chamard la notice relative à la Mère Françoise Fournier, sa sœur, Ursuline du couvent d'Angers.

[2] Le Lude appartient aujourd'hui au diocèse du Mans. — C. Port donne pour sa naissance la date de 1591.

Capucins, où il a relui en sainteté et en mérite, non seulement dans la France, mais encore dans les parties orientales, où l'ardeur de son zèle à la conquête des âmes l'avait porté et où il a sacrifié sa vie pour leur salut par une mort aussi glorieuse que le martyre; sa sœur, qui est encore à présent vivante sur la terre, mais d'une façon toute angélique et qui n'a de conversation que dans le ciel, se consacra à Dieu dans ses plus tendres années au monastère des Ursulines d'Angers, dont elle a été Supérieure, et a vécu en ce lieu pendant 50 ans avec des exemples d'une vertu si rare et d'une union à Dieu si parfaite que chacun l'admire et la respecte comme une sainte[1].

Le Père Fournier eut les mêmes inclinations pour le bien et pour la religion. Il fit paraître ces saints mouvements dans sa plus tendre jeunesse par une aversion de tout ce qui approchait du vice, une affection aux exercices de piété et une tendresse singulière vers les pauvres, en sorte qu'il ne leur refusait jamais l'aumône lorsqu'il avait de quoi la leur donner et, quand l'argent lui manquait, il se rendait leur solliciteur auprès de ses parents pour obtenir d'eux quelques soulagements aux nécessités de ces misérables.

[1] La Mère Françoise Fournier naquit en Anjou, dans la ville du Lude, l'an 1592. Dieu la prévint dès son enfance de ses plus abondantes bénédictions. Son père, qui était médecin, a vécu et est mort en odeur de sainteté. Sa mère avait une singulière piété, et l'on peut dire que toute sa famille était consacrée à Dieu : car elle eut deux frères religieux ; l'un fut capucin, qui fut envoyé dans les missions étrangères et qui était dans une si haute réputation de sainteté que les Maronites, parmi lesquels il mourut, allaient l'invoquer à son tombeau ; l'autre fut chanoine régulier et vénéré comme un saint dans la congrégation de Sainte-Geneviève ; il fut le directeur de sa sœur. Dès sa plus tendre jeunesse, elle passait cinq ou six heures à l'église avec un recueillement et une dévotion admirables. Toute sa vie fut si innocente que son confesseur, qui entendit une confession générale de plus de 60 ans, a dit qu'il n'avait pu remarquer une seule faute vénielle volontaire. Ses austérités étaient si grandes que ses parents ne consentirent qu'elle se fît religieuse qu'afin que l'obéissance les modérât. Elle choisit le couvent des Ursulines d'Angers. Elle mourut le 23 novembre 1675 (*Note de Grandet*, mss. 886, tome II, f° 78, bibliothèque d'Angers). — Cf. Dom Chamard, *Saints Personnages*, tome III, p. 137.

Comme il avait un oncle qui était religieux de l'ordre des chanoines Réguliers, en l'abbaye de Vaas, au diocèse du Mans, ses parents, voyant l'affection qu'il faisait paraître pour tout ce qui concernait le service divin et l'état ecclésiastique, lui procurèrent une place en cette abbaye, où ils le menèrent à son oncle l'an 1621. Ayant atteint l'âge de dix ans, il y fut revêtu de l'habit religieux, suivant la coutume de ce temps. Durant les années de son noviciat, il fut instruit dans le chant et les pratiques de la religion qui s'observaient dans cette maison. Il se rendit si diligent et si fidèle à tout ce qu'il avait à faire et s'employait aux fonctions de son ministère avec tant de réflexion et de piété, qu'elle surpassait son âge. A seize ans, il fit sa profession et, peu après, il fut envoyé à La Flèche pour y continuer ses études qu'il avait commencées dans ce monastère.

Il ne tarda pas longtemps à se faire connaître dans ce collège, qui était alors le plus florissant de la France[1], et s'y fit considérer par sa rare modestie et sa dévotion qui le rendait véritablement digne de l'habit qu'il portait. Il s'appliqua entièrement à l'étude et à l'exercice de l'oraison et employa dans ces saintes et sérieuses occupations non seulement les jours de classes, mais encore ceux qui lui étaient donnés pour sa récréation, ayant renoncé à tous les divertissements puérils aussitôt que Dieu eut parlé à son cœur et lui eut fait reconnaître la vanité du monde et de ses plaisirs.

Il fut ravi de trouver en ce lieu des personnes éclairées pour le conduire au chemin de la vertu qu'il recherchait, et pour lui enseigner les pratiques d'une solide dévotion; et, comme il avait eu toute sa vie une affection très tendre

[1] Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cet illustre collège des Jésuites. Il nous suffit de renvoyer le lecteur à la belle monographie que le P. de Rochementeix a publiée sur ce collège. (Le Mans, 1889, 4 vol. in-8°.)

au service de la Sainte Vierge, il s'enrôla au nombre de ceux qui faisaient une profession particulière de l'honorer dans la congrégation, où il édifiait tous les autres par son bon exemple et sa fidélité à s'acquitter des règles qui s'y observent. Mais, lorsqu'il vint à étudier en philosophie et en théologie, il commença à paraître quelques étincelles du zèle qui le brûlait, pour avancer la gloire de Dieu et procurer le salut des âmes, allant les fêtes et les dimanches par les villages voisins de La Flèche catéchiser et instruire les pauvres paysans, qui ignorent le plus souvent les premiers éléments du christianisme.

Quoiqu'il parût d'un tempérament froid et d'une humeur fort lente, il était néanmoins doué d'une vivacité d'esprit merveilleuse, qui lui faisait comprendre les difficultés les plus épineuses de la théologie sans peine, en sorte qu'il paraissait assez qu'il ne manquait pas de feu, mais que sa modestie et l'exercice de la mortification lui avaient si bien appris d'en modérer les brillants et la trop grande activité, qu'à peine en voyait-on sortir au dehors le moindre éclat; néanmoins, quand il était obligé de s'engager dans des disputes et de soutenir des thèses en public, il faisait bien voir la portée de son esprit et que son travail n'était pas inutile.

Les lumières que Dieu lui communiqua dans l'oraison, avec laquelle il partageait le temps de ses études, dans les lectures spirituelles qu'il faisait, et la conversation des saints religieux qu'il visitait quelquefois, lui firent bientôt reconnaître que son abbaye de Vaas n'avait que le corps et l'extérieur de la religion, mais qu'elle n'en avait pas l'esprit, puisque les vœux essentiels n'y étaient pas gardés. C'est ce qui l'obligea, lorsqu'il allait visiter ses confrères, de leur faire des remontrances sérieuses sur l'importance de leur salut et sur la perfection à laquelle leur condition les engageait; il les exhortait, par la force de ses paroles et par son exemple, à se réformer et mener une vie conve-

nable à leur profession ; mais il ne fit pas plus de fruit que saint Paul dans l'Aréopage : « *Quidam credebant, quidam vero irridebant.* »

Il en trouva quelques-uns qui étaient assez bien disposés pour recevoir la bonne semence qu'il jetait sur la terre de leur cœur ; mais, la plupart étant endurcis comme la pierre, ne donnaient aucune créance aux vérités qu'il leur annonçait. Il communiqua le dessein que Dieu lui avait inspiré de tâcher de rétablir le bon ordre dans son monastère, à messire Léonor d'Estampes, qui en était abbé, lequel loua la générosité de son entreprise et lui promit de la seconder de son autorité et de ses soins ; mais, soit qu'il n'eût pas l'occasion en ce temps de s'employer efficacement à cette réforme, soit qu'il n'eût pas assez de pouvoir sur ses religieux pour les réduire, le Père Fournier, voyant qu'il n'avançait rien par son travail, désespéra la guérison de ces malades qui ne voulaient pas recouvrer la santé et se plaisaient dans leurs infirmités. Il se résolut donc de les abandonner et chercher un lieu de repos, où il pût honorer Dieu en la compagnie de ses véritables serviteurs ; et, comme il n'en voyait point dans l'ordre des chanoines Réguliers, où il put trouver ce qu'il désirait, et que la plupart des monastères étaient plutôt des retraites de voleurs que des maisons d'oraison, il se sentit excité à se faire capucin, connaissant la sainteté de la vie de ces bons Pères. Sa sœur, Ursuline à Angers, était la dépositaire de tous les secrets de son cœur et il déférait beaucoup à ses sentiments, à cause de l'estime qu'il faisait de sa vertu et des lumières que Dieu lui communiquait ; il lui fit donc ouverture de ce dessein et la pria de consulter le Saint-Esprit pour savoir si c'était le bon plaisir de Dieu qu'il l'exécutât. Cette sainte fille, après avoir recommandé cette affaire à Notre Seigneur dans ses oraisons, lui déclara qu'il lui faisait connaître que ce n'était pas sa volonté qu'il embrassât cet ordre des capucins, où la faiblesse de sa complexion ne

pourrait jamais subsister, mais que la divine Providence le voulait employer ailleurs à son service.

La suite lui manifesta la vérité de cette prédiction. Car, ayant contracté amitié avec le Père Gallet, prieur de Toussaint d'Angers, il logeait ordinairement chez lui lorsqu'il venait en cette ville. Celui-ci eut bientôt occasion de connaître le mérite de sa vertu et la grande union qu'il avait avec Dieu, ce qu'il remarqua plus particulièrement lorsqu'étant une fois couché en la même chambre il l'entendait produisant la nuit, même en dormant, des oraisons jaculatoires et disant entre autres distinctement ces paroles du psalmiste : *Quam bonus Israël Deus his qui recto sunt corde*, et le cantique *Benedicite*, tant le P. Fournier avait accoutumé de proférer ces saintes paroles durant le jour. Dès lors, le Père Gallet fit une singulière estime de ses mérites et commença à jeter les yeux dessus lui pour le seconder dans le dessein qu'il avait conçu de réformer sa maison. Il lui en fit la proposition et, comme le Père Fournier était déjà résolu de quitter son abbaye de Vaas pour aller partout où Dieu l'appellerait, il n'eut pas beaucoup de peine de condescendre à ce qu'on désirait de lui. Il trouva néanmoins beaucoup de difficulté dans l'exécution, car l'esprit de ténèbres, qui appréhendait cet ange de lumière, suscita plusieurs obstacles pour s'opposer à sa réception, de sorte que le Père Gallet fut fort longtemps sans pouvoir obtenir la permission de leur abbé, sans laquelle il ne le pouvait admettre dans sa maison. Mais Dieu, qui est le maître des cœurs, ayant fléchi ceux qui lui résistaient le plus, le Père prieur de Toussaint, ayant ensuite obtenu la faculté de le recevoir, il fut admis en l'abbaye de Toussaint au mois de juin 1623.

Environ ce même temps, M. le cardinal de La Rochefoucault, abbé de Sainte-Geneviève de Paris[1], ayant résolu d'y

[1] Cf. plus haut ce qui concerne ce pieux cardinal dans la notice du P. Gallet.

rétablir la discipline régulière que la licence des religieux en avait bannie, chercha dans tous les monastères de l'ordre en France quelques personnes pour exécuter ses pieuses intentions. Les Pères Jésuites, qui assistaient d'ordinaire à ses conseils et qui étaient pleinement informés de la vertu et de la capacité du Père Fournier, le lui proposèrent entre autres comme un instrument très capable pour mettre à exécution ses glorieux desseins. Mais la divine Providence, en ayant choisi un autre pour élever et conduire cet ouvrage à sa perfection, ne laissa pas néanmoins de se servir de celui-ci et lui faire part du travail et de la gloire de cette sainte réforme, qu'il voulait susciter dans son ordre, qui était sur le penchant de sa ruine.

S'étant donc joint au Père prieur de Toussaint d'Angers pour s'employer d'un commun accord au rétablissement de la discipline régulière de son monastère, il essuya avec lui les persécutions des autres religieux, qui voulaient croupir dans le libertinage. Il supporta courageusement toutes les contradictions que le diable suscita pour renverser toutes leurs entreprises et, regardant le Père Gallet comme le Supérieur que Dieu lui avait donné pour tenir sa place, il se rendait si soumis et si déférent à toutes ses volontés que ce fut la seule considération de l'obéissance et du respect qu'il lui devait, qui le firent résoudre à prendre les degrés de bachelier et de docteur en théologie en l'Université d'Angers; car, quoique sa capacité et sa doctrine méritassent bien ces grades d'honneur, néanmoins son humilité lui donnait une sainte aversion de cet éclat extérieur, qui ne sert le plus souvent qu'à nourrir la vanité, puisqu'il désirait vivre en secret et inconnu des hommes pour n'être connu que de Dieu seul.

Le Père Gallet, dont le courage invincible surmontait toutes les difficultés qui s'opposaient à l'avancement de l'œuvre de Dieu et à l'établissement de sa réforme, voyant déjà quelques progrès dans ses desseins et en espérant

l'entier accomplissement de la miséricorde divine, reçut des novices afin de former des sujets propres pour exécuter ce que Dieu lui avait inspiré ; il en commit la conduite au Père Fournier, qui les éleva dans la pratique d'une solide piété, dans l'esprit d'oraison et d'union à Dieu et dans un dépouillement de toutes les créatures, de sorte que cette première teinture de la vertu qu'ils recevaient de la main de cet excellent maître ne s'est jamais effacée de leur esprit, mais y a demeuré jusqu'à la fin de leur vie.

Ayant eu la connaissance du R. P. Faure, l'an 1625, il conçut une si haute estime de sa vertu et un si grand désir de demeurer et vivre sous sa conduite, qu'il persuada au Père Gallet, par la force de ses raisons et par l'instance de ses prières, de procurer l'union de leur monastère à la Congrégation. En effet, pour y parvenir plus facilement, ils commencèrent par le changement d'habit, qu'ils firent en l'an 1626, au prieuré de Juigné-Béné, auquel ils s'étaient retirés durant les maladies contagieuses, où, après avoir imploré les assistances du ciel dans leur retraite, accompagné d'un jeûne de trois jours, ils quittèrent la robe noire qu'ils avaient toujours portée pour prendre la blanche et le rochet par-dessus ; ensuite de quoi ils écrivirent au P. Faure pour le prier de leur envoyer quelques-uns de ses religieux pour vivre avec eux et les instruire dans les pratiques de la Congrégation qu'ils voulaient embrasser.

Ayant été établi sous-prieur de Toussaint, il s'acquitta saintement de cette charge et avec tant d'exactitude aux exercices réguliers que, nonobstant ses grandes infirmités, il tirait des forces de sa faiblesse pour les employer au service de Dieu et de la religion, jusqu'à ce qu'en l'an 1642 le Révérend Père Général le choisit pour supérieur de la nouvelle mission qu'il envoyait en l'abbaye de Beaulieu au Mans. Comme il était parfaitement obéissant, qu'il se laissait conduire à l'aveugle aux ordres de la divine Providence, qui lui étaient manifestés par ses supérieurs, il

ne témoigna aucune répugnance pour se soumettre à cette charge qui lui promettait beaucoup de peines et peu de satisfaction. Il s'acquit bientôt en ce lieu une très grande réputation par la sainteté de sa vie, par le profit qu'il faisait dans les confessions et la douceur de sa conversation, tant à l'égard des anciens religieux qui respectaient sa vertu que des plus apparents de la ville, qui avaient une vénération particulière pour ses mérites. Mais, ses maladies continuelles ayant abattu son corps, qui succombait sous le faix plutôt que son courage, qui était toujours vigoureux, le Révérend Père Général en eut compassion et, le déchargeant du fardeau d'une supériorité si pesante et si difficile, il l'appela auprès de lui à Sainte-Geneviève, soit afin qu'il fût mieux traité dans ses maladies et qu'on eût plus de soin de conserver le peu de vie qui lui restait, puisqu'il portait déjà sur son visage et sur son corps l'image de la mort, soit aussi afin que son exemple et sa conversation servît à maintenir et conserver l'esprit de piété et de ferveur dans cette maison, dont la bonne odeur se devait répandre par toutes les autres de la Congrégation.

Mais, avant que nous voyions éteindre cette belle lumière, il me semble être à propos de vous la présenter ici dans le brillant de ses clartés et environnée de la splendeur de ses hautes vertus. Cette âme étant si élevée en Dieu par la contemplation qui l'approchait de cette source de lumière, ce n'est pas merveille s'il découvrait si clairement les mystères les plus obscurs de notre foi et s'il disait lui-même qu'il n'avait aucune peine de croire les choses les plus éloignées de la lumière naturelle, qu'il avait tant de certitude des vérités de notre religion que s'il les eût vues de ses propres yeux, et une connaissance si claire des attributs et des perfections divines qu'il lui semblait les voir déjà à découvert. L'amour de cette vertu lui donnait une si grande aversion de tous ceux qui lui faisaient la guerre, qu'il ne pouvait parler des hérétiques sans indignation,

disant ne pouvoir concevoir comment il se peut faire qu'une simple créature soit si téméraire et si insolente que de préférer son jugement particulier à celui de toute l'Église, des saints Pères et des martyrs, qui ont signé de leur sang les vérités qu'elle soutient ; et il avait un tel respect pour tout ce qui était couché dans leurs écrits qu'il ne pouvait supporter qu'on révoquât en doute les histoires qu'ils rapportent, disant que si nous, qui ne sommes pas saints comme eux, ne voudrions pas rapporter des choses pour véritables dont nous ne serions pas assurés, à plus forte raison les docteurs de l'Église qui sont les colonnes de la foi et les oracles de la vérité.

Encore que cette vive foi, animée par la charité, n'ait pu souffrir qu'on servît à Dieu, ou par la crainte des châtiments, ou par l'espérance de la récompense, qui est servile et mercenaire, estimant que ces motifs étaient trop bas pour des âmes religieuses qui tendent à la perfection, la confiance néanmoins qu'il avait en la miséricorde de Dieu et le témoignage de sa bonne conscience, relevaient si fort ses espérances, qu'il lui est échappé de dire qu'il attendait aussi certainement la béatitude éternelle que s'il eût été déjà dans la possession de la gloire. Ce qu'il pouvait dire avec vérité, puisque son cœur était plus dans le ciel uni et collé à son Dieu par la charité qu'il ne respirait dessus la terre, parmi les créatures.

C'est cet unique précepte de l'Évangile et cette seule règle de la religion qu'il a parfaitement observée jusqu'au dernier soupir de sa vie : *diligatur Deus, deinde proximus*. Ç'a été sans doute dans l'école du Saint-Esprit et dans l'assiduité à l'oraison qu'il a appris les préceptes les plus relevés du divin amour et de l'union la plus étroite de son âme avec Dieu. Aussi paraissait-il si fort attaché à ce divin objet et en avait-il une présence si familière et si continuelle, qu'il ne le quittait jamais de vue, et dans les emplois les plus extérieurs il y savait toujours trouver assez de

motifs pour se réveiller et élever son esprit au-dessus de tout ce qui se présentait à ses sens, de sorte qu'il sortait d'ordinaire de la récréation aussi excité et échauffé que de l'oraison, ne pouvant s'entretenir durant ce temps que des choses pieuses et utiles et, s'il arrivait quelquefois qu'on se laissât aller à des entretiens vains et curieux, il ramenait adroitement le discours au but qu'il prétendait. Il employait tous les jours deux ou trois heures de temps à l'oraison mentale, dans laquelle il était si fort recueilli, qu'à peine avait-il aucune distraction. Il se rendit en effet cet exercice si agréable, qu'il y trouvait tous ses délices et avoua à sa sœur, trois ans avant sa mort, qu'il ne pouvait plus dire de prières vocales, non pas même son chapelet, à cause qu'aussitôt qu'il commençait à le réciter il se sentait tellement attiré à la méditation qu'il ne pouvait être interrompu par aucune action. S'il était en compagnie, il élevait continuellement son cœur vers Dieu. S'il prenait sa réfection, il offrait presque tous les morceaux qu'il mangeait à Celui qui donne la nourriture jusqu'aux petits corbeaux, dont il considérait la bonté et l'admirable Providence, et même lorsqu'il dormait, il proférait des oraisons jaculatoires, qu'il récitait souvent durant le jour. Enfin les désirs que ce cœur tout de feu avait d'être parfaitement uni à son Dieu, avaient allumé un brasier si ardent au dedans de lui-même, qu'on l'a vu souvent tomber en défaillance, non sans de très notables incommodités de sa santé, ce qui obligea les médecins de lui ordonner, comme principe de remèdes à ses infirmités, de modérer l'ardeur de ses désirs et de divertir un peu son esprit de la trop grande application qu'il avait à ses opérations intérieures.

Quand il assistait au service divin, il était si fort attentif à ce qu'il chantait, si mortifié dans ses sens et si présent à Dieu que, si on lui venait parler de quelques choses nécessaires, il semblait qu'on le réveillât d'un profond sommeil. Mais comme le saint Sacrifice de la messe est la consomma-

tion de toutes les louanges que nous rendons à la divine Majesté, il renouvelait tous les plus purs sentiments de sa piété pour s'approcher dignement de ce sacré mystère, qu'il célébrait avec une telle modestie qu'il ressemblait plutôt à un ange qu'à un homme mortel ; on voyait la sainteté même dépeinte sur son visage, qui donnait du respect et de la dévotion à tous ceux qui le regardaient et assistaient à ce divin sacrifice, auquel on avait une si grande confiance dans la ville d'Angers, qu'il ne pouvait suffire à contenter tous ceux qui lui demandaient pour leurs besoins particuliers l'application de celui qu'il offrait tous les jours à Dieu ; car il n'en passait aucun sans célébrer, et si l'obéissance lui ordonnait de s'en abstenir à cause de ses infirmités, c'était la plus rude mortification qu'il pouvait recevoir. En un mot, il était tellement uni à Dieu en toutes ses pensées, ses inclinations, ses désirs et ses mouvements, si conforme à sa sainte volonté et si soumis aux ordres de sa Providence, si dégagé de lui-même et de tous les intérêts temporels, qu'il pouvait véritablement dire avec saint Paul : « *Vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus.* »

Le feu de la charité qui brûlait dans son cœur faisait voler de tous côtés des étincelles de son zèle pour gagner des âmes à Dieu et pour procurer le salut de son prochain. Sitôt qu'il eut été promu aux ordres sacrés, il commença à mener une vie apostolique, allant de village en village aux environs de l'abbaye de Vaas, catéchisant et annonçant partout la parole de Dieu avec un fruit merveilleux ; tout prêchait en lui, et la douceur que la nature avait peinte dessus sa face, et l'onction que la grâce avait mise sur ses lèvres et la sainteté de sa vie. Mais le plus grand service qu'il a rendu au prochain a été dans le tribunal de la pénitence et à la conduite des âmes qui se mettaient sous sa direction, qui sont parvenues à un très haut degré de vertu et de contemplation, aidées de ses conseils et de ses lumières. Il était consulté de tous côtés sur les points de

conscience les plus difficiles et les plus délicats, et ses résolutions étaient reçues comme émanées du ciel, tant on avait d'estime de sa suffisance et de sa sainteté; il passait les journées entières dans le confessionnal à consoler les âmes affligées, fortifier les faibles et relever ceux qui étaient tombés dans des fautes considérables et donner des remèdes proportionnés aux maladies qu'on lui découvrait, suivant la condition des personnes, avec une prudence singulière et une piété tout extraordinaire. Il n'épargnait point ses peines pour aller en ville consoler et visiter les malades, quoiqu'il ne pût exercer ces œuvres de charité sans une grande fatigue, eu égard à ses infirmités; mais il eût volontiers donné sa propre vie pour le soulagement de ceux qui avaient besoin de son assistance et qui demandaient sa présence, pour les exhorter et les aider à l'article de la mort, et cet emploi lui était si agréable qu'il s'est offert d'aller passer le reste de ses jours dans l'hôpital d'Angers pour le service des pauvres. Son courage surmontait toutes ses infirmités qui étaient, en effet, trop faibles pour retenir l'ardeur du zèle qui l'emportait.

Si ce saint personnage a pratiqué les principales vertus du christianisme dans un si haut degré de perfection, il a couru d'un même pas à la poursuite de celles qui constituent le véritable religieux, savoir la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. On peut dire en premier lieu qu'il n'a jamais rien possédé des biens de la terre, puisque dès sa plus tendre jeunesse il avait tout quitté pour Jésus-Christ. Son cœur, qui n'avait point de trésor au monde plus cher que son Dieu, ne pouvait se laisser captiver pour tout ce qui est ici-bas au-dessous de Lui, et son esprit, très éclairé des lumières célestes, considérant toutes les choses du monde dedans Dieu, découvrait dans ce clair miroir que les richesses de la terre n'étaient que de la fange et leur éclat qu'une pure illusion; aussi en a-t-il fait un si généreux mépris qu'on ne l'a jamais vu attaché à quoi

que ce soit. La crainte même qu'il avait d'être engagé dans les biens du monde et d'y posséder quelque chose l'a toujours porté à fuir les bénéfices, qui obligent les religieux par une malheureuse nécessité à rechercher pour les intérêts de la vie ce qu'ils ont si généreusement abandonné pour l'amour de Dieu, et disait souvent que, s'il était pourvu de quelque bénéfice, il n'aurait point de repos en sa conscience s'il n'avait employé tout le revenu en des œuvres de charité et au soulagement des pauvres.

La douceur des plaisirs et les charmes des voluptés n'ont pas eu plus de force sur cet esprit prévenu de la grâce que l'or et des richesses. Il a conservé sa pureté et son innocence jusqu'à la fin de sa vie et, si sa chasteté a été incorruptible et victorieuse des assauts des plus fortes tentations, dont les saints sont ordinairement combattus et plus rudement éprouvés avec saint Paul, il en doit tout le mérite à la rigueur de ses mortifications et à l'austérité de sa pénitence. C'est un lis qui a conservé sa blancheur au milieu des épines ; en effet, si nous considérons combien il a travaillé pour surmonter la rébellion de la nature corrompue, qui n'a encore que trop de vigueur, même dans les plus modérés, nous connaîtrons combien la garde de cette vertu lui a coûté.

Comme il avait porté le joug de son Seigneur dès le temps de sa jeunesse, aussi avait-il appris de bonne heure à dompter son corps pour l'obliger de servir à l'esprit. Lorsqu'il était encore à Vaas et qu'il n'avait point d'autre direction que celle que la ferveur de sa dévotion lui inspirait, il veillait la plus grande partie des nuits pour prier plus à loisir et, lorsque la nature abattue succombait au sommeil, il se faisait des violences incroyables pour y résister, disant qu'on se pouvait bien passer de perdre tant de temps à dormir si on pouvait une fois rompre l'habitude qu'on en avait contractée. Il portait souvent la haire ou le cilice, ou une ceinture garnie de molettes d'éperons ; il

prenait la discipline si rudement qu'il faisait compassion à ceux qui l'entendaient et, quoique dans les dernières années de sa vie il fût tellement atténué qu'à peine pouvait-il se traîner néanmoins, la ferveur de son esprit ne tenant rien de la faiblesse de son corps, il ne laissait pas de le châtier aussi rudement que s'il eût été en la force de son âge.

Il était si sobre au boire et au manger que ce lui était un supplice quand il fallait prendre ses repas et il disait souvent que la plus grande servitude que Dieu avait imposée à l'homme était en cette action. Il ne s'approchait de la table que par une nécessité indispensable, à laquelle même il ne satisfaisait pas entièrement, puisque ceux qui l'ont observé durant dix-huit ans qu'il a demeuré à Angers ont assuré qu'il n'a pas mangé trois onces de pain à chaque repas et qu'il usait de la viande à proportion. Il a jeûné plusieurs carêmes, quoiqu'il en fût très légitimement dispensé par ses maladies continuelles; et, lorsqu'étant détenu à l'infirmerie, celui qui avait soin de lui l'obligeait de relâcher quelque chose de ses rigueurs ordinaires et l'empêchait de vaquer si longtemps à la prière qu'il eût désiré, il soupirait, disant : « Hélas ! quelle vie de boire, manger, dormir et offenser Dieu ! » Il ne se faut donc pas étonner si un corps desséché, languissant et atténué par des mortifications si excessives, n'a pas ressenti et a courageusement surmonté les attaques de cet ennemi domestique, que la nature a logé dans notre propre corps, qui fait une guerre si sanglante et si continuelle à notre esprit, qu'il ne lui donne ni trêve ni repos, et ce n'est pas merveille si cette belle âme, qui avait une pureté plus angélique qu'humaine, conversait plus souvent avec ces esprits bienheureux qu'avec les hommes, qui rampent ici-bas sur la terre, à laquelle ils ont de si fortes attaches qu'ils ne sauraient s'en défaire.

Si la chasteté a fait à Dieu un sacrifice de son corps, l'obéissance lui a présenté aussi un holocauste très parfait

de son esprit, qu'il a immolé comme son Isaac au gré de son bon plaisir. Il était si soumis aux volontés de son supérieur qu'il ne lui fallait point apporter d'autre raison quand on lui voulait faire faire quelque chose sinon : « Le Père prieur l'a dit ». Quoique son humilité éloignât son esprit des charges et des honneurs qui les accompagnent, néanmoins, aussitôt que le Révérend Père général lui eut témoigné qu'il se voulait servir de lui pour être supérieur en la nouvelle mission de Beaulieu, comme nous avons dit, il n'y témoigna aucune répugnance, quoiqu'il en ressentît beaucoup au dedans et que les peines et la difficulté qu'il prévoyait lui donnassent une très grande aversion de cette commission. Ayant su une fois que son supérieur n'approuvait pas une mortification qu'il faisait, il la quitta aussitôt, quoiqu'il la crût fort agréable à Dieu. C'est cette vertu qui l'a rendu si exact et si ponctuel à l'observance de ses règles et des pratiques de la religion, qu'il en faisait plus que ses forces ne lui permettaient. Lorsque la charité l'obligeait de sortir en ville, il quittait toutes sortes d'affaires pour se rendre à vêpres, et on l'a vu quelquefois à matines et à l'oraison traînant le long des murailles son corps qu'à peine avait-il la force de soutenir, tant il était cassé, et, s'il faut ainsi dire, détruit par la ferveur de sa charité, la rigueur de ses mortifications et le zèle de l'esprit qui le dévorait.

Comme ce saint homme a bâti dans son âme un édifice de la perfection fort sublime et fort relevé, il en a aussi jeté d'autant plus bas les fondements qu'il a posés sur une humilité très solide et très profonde. Il s'anéantissait devant la Majesté divine, reconnaissant et disant souvent que nous ne tenions qu'à un petit filet, que sans elle toutes nos bonnes œuvres n'auraient aucun mérite et qu'il espérait d'être sauvé par les prières qu'on faisait pour lui. Il se soumettait et déférait à tous avec une simplicité merveilleuse; et pour le grand respect qu'il portait à ses frères, qu'il pré-

férait toujours à lui-même, il les estimait meilleurs et plus parfaits que lui. Il choisissait dans toutes les occasions ce qui était de moindre et plus vil pour son ouvrage, comme quand il allait à la sacristie pour dire la sainte messe, il prenait les ornements les plus communs, sans que le sacristain le pût faire condescendre de se servir des plus précieux qu'il lui présentait. Il avait une soumission de jugement si parfaite que, quoiqu'il fût très capable et très éclairé pour résoudre les difficultés qu'on lui proposait en confession, néanmoins il en consultait ordinairement le Père prieur de Toussaint, avant que d'en donner la décision. La vanité n'a trouvé aucune entrée dans un esprit si solide, et une âme si bien faite ne put être infectée d'aucune corruption de ce venin le plus subtil, quoique l'estime du monde et les honneurs qui suivent d'ordinaire ceux qui les fuient davantage aient été rendus à sa vertu par des personnes de grande considération, comme par M. le duc de Brissac, M. le maréchal de Brézé, M. de Servien, Mgr l'Évêque d'Angers et plusieurs autres personnes de mérite ; son cœur n'a jamais pu être amolli par leurs charmes, et sa vertu inébranlable est toujours demeurée en une égalité admirable parmi l'élévation de la gloire et dans l'abaissement du mépris, suivant la diversité des rencontres qui partagent d'ordinaire l'inconstance de la vie humaine.

C'est enfin son invincible patience qui a mis le sceau à tant d'actions héroïques et qui a couronné tous les mérites de sa sainte vie ; le crucifix qu'il portait ordinairement sur son cœur marquait celui qui s'était imprimé bien avant dans son âme et que le Sauveur, qui le voulait rendre semblable à lui dès cette vie, avait lui-même gravé sur son corps et ses membres.

Son esprit a souvent ressenti la piqûre douloureuse de ses épines dans les traverses, les afflictions et les contradictions qu'il lui a envoyées durant vingt ans qu'il a demeuré à Angers. Les excès de ses austérités et de ses

mortifications avaient tellement ruiné sa santé et miné sa vie, que son corps n'était plus qu'un sujet de misères, une masse d'infirmités et un vrai homme de douleurs, jusque-là que les médecins ont estimé qu'il ne pouvait vivre si longtemps sans miracle et que Dieu lui prolongeait la vie pour l'éprouver davantage dans les tribulations et le purifier dans les souffrances. En effet, les douleurs qu'il ressentait dans les reins étaient si cuisantes et les tranchées des coliques si sensibles qu'on lui a entendu dire qu'il ne croirait pas, s'il eût été rompu sur la roue, en endurer de plus cruelles ; et lorsque, pour en adoucir les rigueurs, il faisait réflexion sur les peines des martyrs, il avouait qu'il y avait plusieurs genres de supplices que les tyrans leur ont fait souffrir plus doux et plus supportables que les peines qu'il endurait. C'était toutefois avec une telle patience qu'il n'avait point de voix pour former des plaintes, mais seulement pour louer Dieu et pour lui demander que, si c'était son bon plaisir, il modérât tellement ses douleurs qu'elles ne l'empêchassent point de vaquer à son service ; mais nonobstant leur violence il ne laissait pas d'être si paisible en la partie supérieure, si conforme à la volonté de Dieu, que se soumettant aux ordres de sa Providence, quoique très fâcheux à la partie inférieure, il confessait qu'une des grandes faveurs qu'il faisait à une âme était de lui faire part de ses souffrances.

Enfin, ces cruels ministres de la mort l'ayant saisi avec plus de violence qu'auparavant en l'abbaye de Sainte-Geneviève, au mois d'octobre de l'année 1647, avec une fièvre continue accompagnée de redoublement, il vit bien que la partie était trop forte pour y résister et que les forces lui manquaient pour combattre davantage. Il crut donc qu'il était temps de céder à la violence et que Dieu en avait ainsi disposé. C'est pourquoi il se résolut de se préparer à ce dernier passage. Il fit donc premièrement une revue générale de toute sa vie et se confessa des fautes plus

considérables qu'il y remarqua, quoiqu'elles fussent très légères. Il demanda ensuite au Révérend Père général de recevoir le saint Viatique, lequel lui ayant répondu que le péril n'était pas encore si proche et qu'il pouvait bien attendre jusqu'au lendemain, que si néanmoins il désirait que ce fût ce jour-là on le lui apporterait, il répliqua qu'il n'avait plus de volonté que celle de Dieu et de ses supérieurs et qu'il estimerait lui plaire davantage en se laissant conduire qu'en communiant.

On lui apporta le Saint Sacrement le mercredi 19 octobre au matin ; il le reçut avec des sentiments extérieurs d'une piété tout extraordinaire, la violence du mal qu'il souffrait ne lui permettant pas de le faire paraître au dehors pour la consolation de ceux qui assistaient à cette action, ni de parler beaucoup quoique chacun eût souhaité de recevoir et conserver les dernières paroles et les pieux sentiments de ce grand serviteur de Dieu, comme un legs testamentaire fort riche et fort précieux. Il passa le reste de ce jour dans l'exercice des actes de vertus et dans la pratique de la patience de ses douleurs très aiguës, remerciant Dieu de ce qu'il le traitait encore trop doucement et s'offrant de souffrir durant toute l'éternité si c'était son bon plaisir.

Le jeudi 20, au matin, on lui donna l'extrême-onction ; il répondit lui-même aux prières de l'Église avec tant de vigueur qu'on eût cru qu'il était encore tout plein de vie. Quand il fut près de la mort, un de nos Pères lui ayant dit qu'il croyait que Notre Seigneur le voulait bientôt retirer de ce monde, il le regarda en souriant et lui répondit : « Mon Père, voici la plus douce et la plus amoureuse nouvelle que vous puissiez jamais m'annoncer. » Il envisageait alors la mort comme la fin de ses souffrances, la délivrance de sa prison et l'établissement de son repos, et dans cette vue il répétait souvent ces paroles du psalmiste : « *Educ de custodia animam meam ad confitendum nomini tuo.* »

Le Révérend Père général lui ayant témoigné le regret

que tous les religieux avaient de le quitter, l'invita de demander à Dieu sa santé pour le servir encore plus parfaitement qu'il n'avait fait ; à quoi il répondit qu'il avait bien de la répugnance à demeurer davantage en cette vie, que néanmoins il le ferait par obéissance. Le Révérend Père général le pria qu'en cas qu'il plût à Dieu de l'appeler à soi d'avoir soin de lui recommander tous les besoins de la Congrégation. Il lui promit de le faire, se recommanda réciproquement aux prières de la communauté, lui demanda pardon et remercia les particuliers qui étaient présents de leur charité, leur souhaitant toute la perfection et la sainteté que Dieu désirait d'eux.

Le Révérend Père assistant l'étant venu voir et lui parlant du bonheur des souffrances et de la récompense éternelle, il lui répondit : « Mon Père, je vois à présent avec beaucoup d'évidence tout ce que vous me dites. » Un de nos frères, à qui il avait toujours témoigné une affection assez tendre et à qui le Révérend Père général avait donné charge de prendre soin de lui, le voyant proche de sa fin, après lui avoir demandé sa bénédiction, le pria de lui dire encore quelque chose avant que de mourir ; il lui dit ces belles paroles : « Adieu, mon fils ; je prie Dieu qu'il vous bénisse. Je vous dis tout ce qui est dans l'Évangile. Soyez fidèle aux grâces de Dieu. Il me semble qu'il n'y a qu'une seule chose à faire en ce monde et dans l'éternité, savoir aimer Dieu. Je m'étonne comment les hommes courent si fort après les plaisirs, les honneurs et les richesses de ce monde ; je vois clairement que ce n'est que tromperies et j'estime cela si indigne que ce me serait un tourment insupportable d'y demeurer davantage ; toutes les choses du monde ne me semblent à présent que de la fumée ; elles sont si basses et si viles qu'elles ne méritent pas seulement d'être regardées ; les choses de la foi sont obscures durant la vie, mais elles deviennent bien évidentes à l'heure de la mort. C'est un grand aveuglement d'offenser Dieu et

d'avoir quelque attache aux créatures qui nous empêchent de nous unir à Lui. »

Comme son infirmier mettait un peu d'eau fraîche sur son visage et sur ses mains pour le rafraîchir durant l'ardeur de sa fièvre qui le brûlait, il le pria de s'en désister, disant que cela était trop sensuel. Néanmoins, lorsqu'on l'eut assuré que Dieu voulait qu'on lui donnât ce petit soulagement, il dit qu'il le recevait donc de sa part.

Étant près de la mort, il appela un religieux qui était aux pieds de son lit, auquel il avait toujours eu beaucoup de confiance, et lui dit : « Mon frère, je ne sais ce que cela veut dire. Je n'appréhende aucunement la mort, je ne crains non plus les démons et toutes leurs tentations que de la fumée. Oh ! que je suis content ; il me semble que je ne fus jamais en meilleure disposition ; le sacrement d'extrême-onction et les prières de mes frères me fortifient et me consolent merveilleusement. Il y a de la difficulté à souffrir, mais la fin en est bien douce. Oh ! que je suis content. » Étant dans l'agonie, il priait sans cesse, répétant plusieurs fois ces paroles : *Diligam te, Domine, fortitudo mea ; Deus firmamentum meum et liberator meus.* Il invoquait le secours de la Vierge par ce beau verset que l'Église lui a adressé :

Maria, Mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste protege,
Et mortis hora suscipe.

Il gagna les indulgences, disant plusieurs fois *Jesus, Maria,* et enfin termina sa bienheureuse vie, le cierge béni à la main, disant : *Lœva ejus sub capite meo, et dextera illius amplexabitur me*, son âme bienheureuse ressentant déjà un avant-goût de la béatitude céleste où elle voyait son bien-aimé qui lui tendait les bras pour la recevoir dedans son sein au séjour de l'éternité[1].

[1] Il mourut le 20 octobre 1647.

Quoique la vie très innocente et très parfaite de ce vertueux religieux soit une marque infaillible de sa sainteté, il semble que la divine bonté en ait voulu donner des preuves plus évidentes pour la gloire et l'honneur de son serviteur ; car, sans parler de l'esprit de prophétie qu'il a eu pendant sa vie et dont plusieurs ont reconnu la vérité par les événements singuliers qu'il leur avait prédits, sans rapporter non plus en détail les grâces et les assistances toutes visibles du ciel que plusieurs ont obtenues par les prières de ce grand favori de Dieu, pendant qu'il était sur la terre, on a même remarqué des effets miraculeux après sa mort. Le premier est arrivé à l'égard de la Mère Fournier, sa sœur, très sainte religieuse. Quatre jours après sa mort, avant qu'elle en eût appris aucune nouvelle, il lui sembla en dormant qu'elle le voyait en habit de religieux tout comblé de joie et de gloire et rempli de toutes sortes de biens et de richesses, dont il faisait part à plusieurs. S'étant éveillée là-dessus, elle jugea aussitôt qu'il était mort et possédait la gloire des bienheureux et les biens célestes [1].

Une dame de condition, d'Angers, et d'éminente vertu, qui était conduite par le Père Fournier, eut dévotion d'avoir quelque chose qui lui eût servi. On lui envoya son chapelet qu'elle conserva chèrement comme une précieuse relique. Un jour l'ayant laissé sur son oratoire avec une bougie allumée et s'en étant allée sans l'éteindre, le feu prit à l'oratoire qui brûla entièrement sans endommager le chapelet, ce qui fut attribué à un miracle bien évident de la vertu et des mérites de ce saint homme. Un autre personnage des plus apparents de la même ville, ami du Père Fournier, étant une fois attaqué d'une furieuse colique qui lui causait des douleurs insupportables, n'y trouvant point de remèdes, fut inspiré d'appliquer sur son mal des che-

[1] La Mère Fournier eut plusieurs autres apparitions de son saint frère. Cf. Dom Chamard, p. 18.

veux du Père Fournier qu'il avait en singulière vénération. Aussitôt qu'il s'en fut servi, il se sentit soulagé et incontinent guéri et depuis n'a plus été attaqué de ce mal, quoiqu'il y eût été fort sujet auparavant.

Peut-être que la divine Providence révélera à la face de l'Église ce trésor qui est maintenant caché dessous la terre et manifestera par des marques encore plus évidentes la gloire de son serviteur. Qu'il nous suffise présentement de nous rendre imitateurs de ses vertus pour arriver à la perfection à laquelle il a été élevé, afin de pouvoir parvenir avec lui au séjour de la gloire qu'il possède.

X

LE RÉVÉREND PÈRE JEAN FRONTEAU

CHANOINE RÉGULIER

CHANCELIER DE SAINTE-GENEVIÈVE ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS [1]

(1614-1662)

Le Père Jean Fronteau prit naissance en la ville d'Angers, l'an 1614, dans une famille d'une condition médiocre, mais qui vivait dans la piété et dans l'honneur devant Dieu et devant les hommes. Son père Jacques Fronteau, qui exerçait la charge de notaire en cette ville, était un homme de fort bon sens et d'une grande probité, qui, ayant vécu au-delà de 80 ans, ne manquait point de se confesser et communier tous les dimanches; et, comme il avait la crainte de Dieu bien avant dans le cœur, il tâchait aussi de l'inspirer à ses enfants, prenant un soin particulier de leur éducation. Comme il avait neuf enfants, savoir huit garçons et une fille, Jean, qui était le quatrième, fut mis à l'âge de huit à neuf ans en pension chez messire Louis Guilbert, curé d'Épiré, près Angers, qui était l'homme de toute la province qui possédait mieux le latin et le grec; il y apprit les premiers éléments de la grammaire, auxquels il s'appliqua avec une inclination particulière, témoignant bien dès ce temps-là qu'il était né pour les sciences.

[1] C. Port. Cf. *Dict. de M.-et-L.* Cette notice a été composée par le P. Claude Du Molinet (cf. mss. 1889 du catalogue de la bibliothèque de Sainte-Geneviève).

Après qu'il eut été trois ans en ce lieu, son père, qui avait déjà deux enfants aux études, en voulut retirer notre écolier pour lui faire apprendre la pratique et lui faire suivre sa vacation, ou quelque autre proportionnée à sa condition. Il lui manda en effet de retourner, dont Jean conçut un tel déplaisir qu'il en pleura beaucoup et protesta de quitter la maison de son père plutôt que ses études. Il emporta tous ses livres avec lui, comme ses meubles plus précieux et dont il ne se pouvait séparer. Étant arrivé à Angers, il fit tant d'instance auprès de son père que celui-ci se laissa vaincre par ses prières et le renvoya à Épiré pour y continuer ses études.

Il demeura encore deux ans avec ce bon curé, lequel, remarquant l'affection et la capacité de ce jeune enfant pour les lettres, prenait plaisir à l'enseigner et à lui apprendre particulièrement le grec, qui était tout son fort, en sorte qu'il le rendit capable de tourner sur-le-champ le français en latin et en grec fort correctement.

Étant donc revenu à Angers, à l'âge de 13 ans, son père l'envoya au collège des Pères de l'Oratoire, où on le mit en troisième, quoiqu'il eût pu monter plus haut, si on n'eût eu plus d'égard à son âge qu'à sa capacité. Dès ce temps-là, il était fort diligent et laborieux, en sorte qu'il se levait ordinairement à quatre heures du matin pour étudier et satisfaire à son devoir de classe. Il était d'un naturel vif et prompt, mais aussi fort doux, sincère et ennemi de la dissimulation. Il avait un respect et un amour particulier pour son père ; ce qu'il témoigna bien dans une maladie fort dangereuse que fit alors son père ; les médecins, désespérant de sa vie, ce bon fils offrit à Dieu ses plus ferventes prières pour obtenir la santé de celui qu'il aimait plus que lui-même, et fit vœu que, s'il plaisait à sa bonté de la lui rendre, il se faisait religieux ; en quoi il mérita d'être exaucé, son père ayant recouvré ses premières forces.

Après qu'il eut été trois ans chez les Pères de l'Oratoire, son père l'envoya par le conseil du Père Gallet, prieur de Toussaint, son bon ami, au collège de La Flèche, pour y faire une seconde année de rhétorique. Ce fut là qu'il commença à faire paraître les principes de ces belles lettres, qui l'ont fait depuis estimer de tous les doctes de ce siècle; et il faut croire qu'il fit dès ce temps-là un ample recueil et une riche moisson dans les auteurs, les poètes et les orateurs tant Grecs que Latins, qu'il renfermait dans sa mémoire très heureuse, puisqu'il les produisait depuis avec tant de facilité et de fécondité dans les rencontres.

Ayant achevé ses humanités, se souvenant bien du vœu qu'il avait fait à Dieu pour la santé de son père et se sentant fortement pressé de l'accomplir en embrassant l'état religieux, il se présenta au Père Gallet pour être reçu au nombre des novices de sa maison. Les belles qualités de ce postulant et l'amitié que le Père prieur de Toussaint avait pour ses parents lui firent bientôt obtenir ce qu'il désirait, en sorte qu'il fut revêtu de l'habit de chanoine régulier l'an 1631, étant seulement âgé de 16 à 17 ans. On le mit ensuite dans les exercices du noviciat, qu'on lui fit pratiquer avec toute l'exactitude possible sans lui rien pardonner.

C'était un enfant tout de feu, qui avait une vivacité d'esprit merveilleuse et une promptitude de nature si grande qu'à peine la pouvait-il retenir. Il avait néanmoins affaire à un supérieur grave, exact et austère, qui ne laissait rien passer et exigeait de ses novices tant de maturité et de soumission, qu'une petite légèreté ou la moindre réplique était auprès de lui un grand crime; d'où on peut juger combien il fallut que ce novice fît de force à ses inclinations et de violence à sa nature pour la réduire dans l'état auquel il le demandait: combien de paroles rudes, de mortifications et de pénitences lui fallut-il endurer pour

se former dans la pratique de certaines vertus, telles que la modestie et la douceur qui paraissaient si opposées à son tempérament. Il n'en fût sans doute jamais venu à bout s'il n'eût été pourvu d'un grand courage et d'une généreuse résolution de vaincre ou mourir.

Le Père Gallet ne le flattait point ; car, comme il l'aimait et le voyait de grande espérance pour rendre un jour des services considérables à l'Ordre et à l'Église, si les belles parties qu'il avait reçues de la nature étaient accompagnées de la vertu et de la sainteté, il prenait à tâche de l'exercer dans toutes sortes de mortifications, pour modérer principalement la vivacité de son humeur et lui faire acquérir les vertus nécessaires pour devenir un parfait religieux. Il prenait plaisir à lui faire pratiquer tout ce qui lui semblait plus difficile pour lui apprendre à surmonter ses répugnances et à faire mourir le vieil homme. Il savait qu'il avait beaucoup de peine à prendre la discipline, et encore plus de faire cette action en public ; c'est pour cela qu'un jour son père, étant venu dîner au réfectoire, il lui commanda de faire cette mortification en sa présence, qui était assurément la plus rude qu'il lui pouvait donner : il lui obéit néanmoins non seulement en cette occasion, mais encore en plusieurs autres semblables, avec une résolution digne de son courage. Il a avoué depuis que des épreuves si fortes en un enfant de son âge l'avaient fait quelquefois branler en sa vocation et lui avaient donné la tentation de retourner chez ses parents, mais que la grâce de Dieu l'avait fortifié pour le faire persévérer.

Quoiqu'il se fît beaucoup de violence pour acquérir les vertus nécessaires à un parfait religieux, si est-ce que la vivacité de son tempérament et la promptitude de son humeur le faisaient tomber en quantité de petits défauts, qui paraissaient d'autant plus que sa candeur et sa simplicité naturelle ne lui permettaient pas de dissimuler, de

sorte que lorsqu'il fut question de l'admettre pour la profession, quelques-uns des plus critiques de la communauté ne pouvaient se résoudre à donner leurs suffrages en sa faveur. Mais ceux qui pénétraient plus avant et qui connaissaient le fond de son âme et de son esprit, qui avait toutes les dispositions pour former un grand homme, comme ils étaient en plus grand nombre et avaient le Père Gallet de leur côté, l'emportèrent, se fondant particulièrement sur l'affection qu'il témoignait à sa vocation et sur la violence qu'il s'était faite durant l'année de son noviciat, quoiqu'il n'eût pas encore acquis tout ce qu'on pouvait souhaiter.

Il fut donc admis à la profession l'an 1632, après laquelle il continua encore une année à pratiquer dans la maison de Toussaint les mêmes exercices de son noviciat avec une très grande ferveur ; ensuite de quoi il fut envoyé au collège de La Flèche pour y étudier en philosophie avec les Pères Freslon et Gaultier. Comme les Pères Jésuites avaient beaucoup de respect pour le Père Gallet, qui était leur hôte et les recevait charitablement en sa maison lorsqu'ils venaient à Angers, ils voulurent reconnaître en cette occasion ses bons services, lui offrant le prieuré de Saint-Jacques qui avait été autrefois conventuel de l'ordre et était uni à leur collège, pour servir de demeure à ses religieux pendant leurs études. Ce fut donc en ce lieu qu'ils s'établirent, y pratiquant les mêmes exercices de piété que dans leur monastère, employant fidèlement leur temps à l'oraison et à l'étude. Ils retournaient les fêtes principales en leur abbaye pour y aider à faire l'office, se consoler en la compagnie de leurs frères et se fortifier en la vertu par leurs bons exemples et leurs saints entretiens. Comme le frère Jean Fronteau était le plus jeune des trois, il était aussi le plus soumis et il obéissait au plus ancien qui lui tenait lieu de supérieur avec autant de dépendance qu'il eût fait au Père prieur de Toussaint.

Le collège de La Flèche, qui était alors un des plus florissants de France, reçut avec joie, pour la philosophie, l'an 1633, ce jeune religieux, dont il avait connu l'esprit et la piété durant ses humanités. Il y fit bientôt paraître son esprit dans la subtilité de ses arguments et la solidité de ses réponses, en quoi il s'acquit un tel crédit parmi les écoliers, qu'ils le choisirent pour prince de l'Académie, encore que cet honneur n'eût jamais été déféré à aucun religieux. Il joignit, durant ce temps, la piété avec les lettres et fut aussi fidèle à s'acquitter du devoir de ses exercices réguliers que diligent à ses études, auxquelles il prenait un singulier plaisir.

Le Père Faure étant venu en 1635 à Angers pour faire l'union de l'abbaye de Toussaint à la Congrégation de France, dont il avait la direction sous l'autorité de M. le cardinal de La Rochefoucault, le frère Fronteau s'y rendit avec les autres qui demeuraient avec lui au prieuré de Saint-Jacques, afin d'assister à la rénovation des vœux et de souscrire à l'acte d'union qui se fit au contentement de tous les intéressés. Ce fut en cette occasion qu'il commença à connaître le Père Faure et à concevoir les sentiments d'estime et d'amitié qu'il a toujours eus pour sa personne et sa conduite. Aussi réciproquement le Père général, l'ayant entretenu, reconnut de si beaux talents en ce jeune homme, qu'il crut que c'était un sujet capable de produire quelque chose de grand en son temps; mais il en fut encore plus persuadé après qu'il eut fait lui-même l'expérience de la portée de son esprit et de sa capacité. Car, ayant été invité en qualité de prince d'académie de soutenir des thèses publiques de toute la philosophie à La Flèche, le Père Gallet voulut qu'il les dédiât au Père Faure, tant pour rendre cet honneur à ses mérites et à sa dignité que pour témoigner publiquement l'union qu'il avait contractée avec la Congrégation. C'est pourquoi, ayant amené le Père Faure à La Flèche, il le fit loger au collège des Pères

Jésuites, où il assista le lendemain à la thèse qui lui avait été dédiée ; elle fut soutenue par le Frère Fronteau avec un applaudissement universel, en sorte que le Père général en demeura si satisfait qu'il chercha depuis toujours les moyens possibles de l'attirer à Paris auprès de lui.

Après qu'il eut achevé son cours de philosophie avec tant de succès, il entra en théologie au même collège, où il eut pour régent le Père Bagot qui prit un soin particulier de son instruction, voyant la grande ouverture qu'il avait pour les sciences et le soin qu'il prenait pour les cultiver. Il eut le même avantage dans cet exercice que dans la philosophie et y parut avec le même éclat, s'étant acquis la réputation du plus capable de tout le collège, qui ne manquait pas de bons esprits, puisqu'il était alors si nombreux et si florissant.

Le Père Boulart ayant été envoyé à Angers, l'an 1636, pour cimenter et confirmer l'union qui avait été faite l'année précédente, il reçut ordre du Père général de faire ce qu'il pourrait pour attirer le frère Fronteau à Paris, tant pour le disposer à régenter la philosophie dans la Congrégation que pour rompre les desseins du Père Gallet qui prenait déjà ses mesures pour lui faire prendre des degrés en l'Université d'Angers, comme il avait fait aux autres, ce qui n'était pas conforme à l'esprit et à la pratique de la Congrégation. C'est pourquoi le voyant en particulier, il lui fit ouverture du dessein du Père général, sonda ses inclinations et, l'ayant trouvé un peu dégoûté de la conduite sévère et rigoureuse du Père Gallet, il eut d'autant plus de facilité de lui persuader de venir à Paris. Ayant donc pris son consentement sous le bon plaisir du Père prieur, il en fit la proposition à celui-ci. Le Père Gallet fut un peu surpris ; néanmoins, il n'osa refuser, de peur de paraître trop entier et peu soumis aux ordres et aux inclinations du Père Faure, qu'il reconnaissait pour son supérieur général, et dit qu'il voulait bien le laisser aller

s'il en était content; sur quoi le frère Fronteau, n'ayant point témoigné de répugnance et se voyant pressé par le Père Boulart, le Prieur consentit, plus par considération que par inclination, qu'il l'emmenât, et même les vint conduire jusqu'à La Flèche. Mais quand se vint à faire la séparation, le Père Gallet, qui avait un secret mécontentement de ce qu'on lui enlevait la fleur de ses espérances et le plus bel ornement de sa maison, ne se put tenir qu'il n'en déchargeât enfin son cœur et ne lui témoignât ses déplaisirs, mais avec tant de tendresse que le frère Fronteau, qui n'avait remarqué jusqu'alors que de la dureté et de l'indifférence pour lui, fut touché de ces témoignages de son amitié et, comme il était d'un bon cœur, il lui dit qu'il était prêt de retourner pour demeurer toute sa vie avec lui s'il le désirait. Mais le Père prieur de Toussaint, ayant quelque honte de le ramener à Angers après avoir publié partout qu'il l'envoyait à Paris, et, d'autre côté, se voyant fort pressé par les instances du Père Boulart, qui ne se rendait pas si facilement aux occasions où il croyait qu'il y allait du bien de la Congrégation, se résolut enfin de lui laisser poursuivre son voyage.

Arrivant à Sainte-Geneviève, il y fut reçu tant du Père général que de tous les religieux, dont sa réputation avait déjà acquis l'estime et l'amitié, avec tous les témoignages d'affection et de bienveillance qu'il en pouvait attendre. Il continua la théologie sous M. Betille, docteur de la maison de Navarre, qui enseignait les religieux de Sainte-Geneviève, et y eut pour compagnons les Pères Lefebvre, Pintrel du Buyst et plusieurs autres, dont l'esprit et la capacité répondaient aux mérites de ce nouvel écolier, de sorte que les études y furent fort ferventes, les disputes fréquentes et les fruits qu'ils en rapportèrent très considérables.

Comme le Père Fronteau surpassait encore les autres, il fut choisi l'année suivante pour enseigner la philosophie à un nombre considérable de religieux; ce qu'il fit avec toute

la diligence, la fidélité et les succès qu'on pouvait espérer de sa piété et de sa capacité. Comme il avait toujours estimé la doctrine de saint Thomas, dont il avait pris les premières notions dans les écoles des Pères Jésuites, qui font profession de suivre ce docteur angélique, il fut bien aise de trouver le Père général dans les mêmes sentiments; c'est pourquoi il lui persuada de faire enseigner sa Somme dans toute la Congrégation et de quitter Becan, Gamache et Merat qu'on y avait suivis jusqu'à ce temps, s'attachant fortement à la doctrine de ce saint docteur, qui est la plus solide et la plus approuvée dans l'Église et qui a plus de rapport aux sentiments de saint Augustin, notre Père et notre Législateur.

Il trouva de la difficulté, dans les commencements, à établir les principes de saint Thomas et à les faire concevoir à ses écoliers au premier cours de théologie qu'il fit à Sainte-Geneviève, l'an 1639, ces écoliers en ayant pris d'autres dans leur philosophie. C'est pourquoi il se servit de cette occasion pour remontrer au Père général qu'il serait à propos d'enseigner dans la Congrégation une philosophie qui fût conforme aux principes de ce saint docteur, tant pour disposer de bonne heure les esprits à mieux prendre sa doctrine que pour épargner aux écoliers le temps et la peine de prendre des écrits aussi bien qu'au maître de les dicter.

Il trouva que celle que le Père Alamannus[1] avait composée eût été fort propre à ce dessein si elle eût été complète et eût eu une morale et une métaphysique plus amples. Il prit donc résolution avec le Père Lefebvre de ramasser dans toutes les œuvres de saint Thomas les questions qui se traitaient d'ordinaire dans ces deux

[1] En 1885 on a publié, chez Lethielleux, une nouvelle édition de la philosophie du P. Alamannus : *Summa philosophiæ D. Thomæ Aquinatis ex variis ejus libris in ordinem cursus philosophici, accommodata a Cosmo Alamanno, S. J.*

parties de la philosophie avec les raisons qui servaient pour les appuyer et, les ayant réduites dans le même style et la même méthode qu'Alamannus avait suivie, ils les ajoutèrent à ses œuvres; ensuite de quoi, ayant pris l'approbation de MM. Morel et Le Moyne, docteurs de Sorbonne, ils les firent imprimer in-folio. Le Père Fronteau y fit deux épitres *liminaires*, l'une à M. le cardinal et l'autre au Père Faure, dans lesquelles il fit paraître un échantillon de son éloquence ou de ses belles pensées, dont il a depuis enrichi tant d'excellents panégyriques, dont nous parlerons dans la suite. Cet ouvrage fut le premier où le nom du Père Fronteau parut en public, qui le rendit depuis si célèbre et si recommandable.

Si sa doctrine instruisait ses frères dans les sciences, les exemples de ses vertus et de sa charité ne les édifiaient pas moins. Il était extrêmement exact et fidèle à tous ses exercices de religion. Il assistait le plus souvent aux récréations avec les novices, qu'il entretenait de Dieu et des choses spirituelles avec une telle ferveur qu'ils en étaient aussi excités qu'ils étaient édifiés de l'humilité et de la simplicité avec laquelle il le faisait. Il y portait la joie sur son visage, et son cœur, qui était parfaitement content, s'y dilatait pour se rendre commode et agréable à un chacun et particulièrement au Père général, qui prenait un singulier plaisir en sa conversation.

Comme il était d'un bon cœur et qu'il se laissait gagner par l'amour et l'affection qu'on lui témoignait, c'était par ce lien que le Père Faure l'avait captivé, et, comme il avait encore beaucoup de docilité, il le conduisait par où il voulait, modérait le grand feu de son tempérament et retenait la vivacité de son esprit. Il aimait aussi le Père général d'un amour tendre et filial, étant prêt de donner sa vie pour lui.

On vit cette année un combat de l'amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre en une occasion assez considérable. Étant

allés ensemble à Senlis, ils furent rencontrés par des voleurs sur le chemin. S'étant détournés et les voyant venir droit à eux, ils prirent la fuite. Le Père Fronteau étant le plus mal monté fut atteint par eux et, se voyant près de tomber entre leurs mains, il cria au Père général qu'il se sauvât, voulant essuyer seul leurs mauvais traitements ; mais le Père Faure, entendant sa voix, regarda derrière et le voyant à la merci de ces misérables, il tourna bride pour le secourir, ne voulant pas souffrir qu'il payât pour les deux. Néanmoins, Dieu les assista si bien qu'ils en furent quittes pour quelques pièces d'argent[1].

Ce fut en ce temps-là que le Père Fronteau fit connaissance et lia amitié avec les Pères Petau et Sirmond par le moyen du Père Bagot, qui était venu enseigner la Théologie au collège de Clermont[2]. Il les voyait tous trois fort souvent et fort familièrement et les consultait en ses difficultés. Aussi recevait-il de ces trois hommes, consommés en vertus et en science, des témoignages d'estime, d'honneur et d'affection qui faisaient quelquefois rougir sa modestie en public, lorsqu'il allait disputer aux thèses qui se soutenaient en leur collège.

Il possédait si parfaitement toutes les matières de la théologie que, pendant même qu'il enseignait son premier cours, il occupait la meilleure partie de son temps à la lecture des Pères et de l'histoire ecclésiastique, qu'il se rendit si familière qu'il composa une chronologie des Papes en vers hexamètres, qu'il dicta à ses écoliers en l'an 1641. On peut assurer que cette œuvre lui avait coûté plus de travail que tous les autres ouvrages, car, outre que ces vers étaient acrostiches (les premières lettres de chacun

[1] Ce dernier alinéa ne se trouve pas dans le manuscrit de Sainte-Geneviève.

[2] On sait que le collège de Clermont (aujourd'hui Lycée Louis-le-Grand) était dirigé par les Jésuites. Nous n'avons pas à présenter à nos lecteurs les PP. Petau et Sirmond qui ont rendu des services si éminents à la théologie et à l'histoire.

étaient suivant l'ordre de l'alphabet), il s'était encore assujetti à faire entrer dans chaque le nom d'un pape, à désigner ses principales actions et, ce qui est de plus surprenant, autant de lettres qui y précédaient le nom du pape marquaient autant d'années qu'il avait tenu le Saint-Siège, par exemple :

Affero Pontificum seriem; tu, Petre, canenti
Blattas, diva Lini et matrum velamen, adesto (sc).

Le premier se commence par A, le second par B, et ainsi consécutivement du reste, et autant de lettres qui sont devant les noms de *Petre* et de *Lini* sont autant d'années que ces deux Souverains Pontifes ont gouverné l'Église.

Or, comme la réduction de tant de matières en l'abrégé d'un vers ne pouvait être sans obscurité, il y ajouta des notes aussi doctes que faciles, pour les éclaircir et en donner l'intelligence. Cet ouvrage sera jugé sans doute d'un travail le plus laborieux qu'on se puisse presque imaginer, qui ne pouvait être entrepris que par un esprit aussi subtil que le sien, pour trouver de si belles inventions et aussi fort pour supporter un travail si difficile, si fatigant et si pénible. Et, comme si cela ne suffisait pas encore à sa grande capacité, il faisait en même temps, tous les dimanches et les fêtes, des conférences à ses écoliers sur quelque sujet, ou spirituel ou moral, ou de l'Écriture Sainte, pour servir à l'édification et à la perfection de ceux dont la religion lui avait confié l'instruction.

Environ ce temps-là s'éleva cette grande et célèbre controverse entre les chanoines réguliers et les Bénédictins au sujet de l'auteur des quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que les uns attribuaient à Thomas à Kempis, chanoine régulier du Mont Saint-Agnès, en Hollande, et les autres à un certain abbé Gersen, de l'ordre de Saint-Benoît, les Bénédictins l'ayant déjà fait imprimer sous ce nom avec certaines notes apologétiques en 1638. L'impression que M. le cardinal de Richelieu faisait faire au Louvre

de cet excellent livre donna lieu à la contestation, car les Pères Bénédictins, en ayant eu avis, firent prier Son Éminence de le vouloir faire restituer à son véritable auteur qui était Jean Gersen ou Jessen, abbé de leur ordre, s'offrant de le prouver par des témoignages authentiques et irréprochables.

Ce grand cardinal, qui n'ignorait pas que ce livre dans la commune opinion passait pour être de Thomas à Kempis, ne voulut rien précipiter ; mais, pour en être plus éclairci, il envoya M. des Noyers, secrétaire d'État et son confident, à Sainte-Geneviève pour prier de lui faire voir les preuves justificatives qu'on avait pour attribuer ce livre à Thomas à Kempis. Le Père Fronteau fut chargé de composer un écrit à cet effet. Il y travailla fort diligemment et mit au jour un petit traité intitulé : *Thomas a Kempis vindicatus*, où il montra : 1° que le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* avait été faussement attribué à Gersen ; 2° que le chancelier Gerson n'y avait pas plus de part, et 3° que Thomas à Kempis, chanoine régulier, en était le véritable auteur.

Mais quoiqu'il eût réfuté dans la première partie les arguments allégués par le Père Vulgrane, bénédictin, en faveur de son abbé Gersen, et prouvé ensuite très solidement que notre Thomas était le père de ce divin ouvrage, néanmoins M. le Cardinal ne voulut point prononcer sur ce différend et se contenta, en attendant que cette question eût été plus éclaircie, de faire imprimer ce livre sans nom mais simplement avec ce titre : *De Imitatione Christi libri quatuor*[1].

L'an 1641, le Père Faure, voulant réveiller l'esprit de fer-

[1] On peut lire les détails de cette dispute dans l'*Histoire de l'Église*, par le P. Bérault-Bercastel, tome IX. Les critiques les plus récents semblent favorables à Gersen. Personne, croyons-nous, n'ose plus parler des titres du chancelier Gerson. Cf. le savant ouvrage de Mgr Puyol, *La Doctrine de l'Imitation*. — Cf. aussi la thèse de M. Benard, *De auctore libri de Imitatione Christi*. Hachette, 1891.

veur parmi les jeunes novices qu'il élevait dans les études à Sainte-Geneviève pour les disposer à être les instruments d'une sainte réforme dans les monastères qui lui tendaient tous les jours les bras, mit une émulation entre les profès et les novices à qui seraient les plus fidèles en la pratique des règles et les plus fervents à produire des actes de vertus et de mortification. Le Père maître des novices était le chef de sa troupe dans cette sainte guerre, et le Père Fronteau animait les étudiants par ses paroles et par ses exemples à ne se point laisser vaincre. Il ne recherchait que les occasions de s'humilier et se mortifier; il allait au-devant et les prévenait lorsqu'elles ne se rencontraient pas. On l'a vu quelquefois porter l'habit des novices en ce temps-là et faire les offices les plus vils de la maison, accompagnant ces actions extérieures de l'esprit d'humilité et de mortification pour leur donner leur poids et leur mérite.

Cet esprit capable de tout, s'appliquant fortement à la lecture de l'Écriture Sainte, reconnut que la connaissance des langues orientales lui manquait pour en avoir une parfaite intelligence. Il se résolut donc de s'adonner à cette étude, se fiant sur sa mémoire qui était très heureuse et lui promettait de pouvoir devenir très savant en peu de temps. Il persuada même à quelques-uns de ses écoliers, qu'il jugea y avoir plus d'aptitude, de s'y appliquer et obtint pour cet effet du Père Général qu'on fît venir un maître qui leur pût montrer les principes de la langue hébraïque. Il réussit si bien dans ce dessein qu'il se rendit, en peu de temps, très capable et intelligent pour lire et expliquer toutes ces langues, savoir l'hébraïque, la chaldaïque et la syriaque, qu'il entendit depuis parfaitement et en fit un fort bon usage.

Comme il s'était rendu très profond dans la théologie, il prit plaisir d'en composer certains traités, entre autres ceux de l'Incarnation et de la Pénitence, qui sont remplis

d'une très solide doctrine et d'une érudition tout extraordinaire. Il était, en ce temps-là, en la force de son âge. Aussi était-il infatigable à l'étude ; il y employait des huit et dix heures par jour sans presque sortir de la chambre, et était si charmé de la compagnie de ses livres et du plaisir de la lecture qu'il avait peine à goûter d'autres divertissements. Que si on l'obligeait quelquefois, pour se relâcher, de prendre l'air à la campagne, il y portait toujours quelques livres et se dérobait, le plus qu'il pouvait, de la compagnie pour faire quelque lecture.

Il ressentit vivement, en l'année 1644, le funeste accident qui arriva à la congrégation par la mort du Père Faure. Comme il l'aimait tendrement, il fut aussi touché d'une douleur très sensible par ce coup imprévu qu'il ne se put tenir qu'il n'en fit éclater publiquement ses regrets et ses ressentiments dans un discours funèbre en latin qu'il récita, en la salle de Sainte-Geneviève, en présence des religieux et des amis du défunt qui y furent invités pour venir mêler leurs larmes avec celles que cet orateur pathétique fit couler des yeux de toute l'assemblée.

Il rendit un peu après les mêmes devoirs à l'obligation que toute la congrégation avait à la mémoire de M. le cardinal de la Rochefoucault. Il composa un éloge funèbre de la vie de ce grand prélat avec des pensées si relevées, si subtiles et si justes, qu'il fut admiré de tous les gens de lettres ; et ce qui est plus considérable est qu'il le fit d'un seul trait de plume, en une matinée, tant il avait l'esprit subtil et fécond pour produire avec autant d'abondance que de facilité les pensées les plus riches et les ornements les plus convenables au sujet qu'il avait à traiter.

Le Père Blanchart ayant succédé, après la mort du Père Faure, au gouvernement de la congrégation, eut aussi pour le Père Fronteau les mêmes sentiments d'amour et d'estime. Il le continua dans son emploi de la régence de la théologie aux religieux qui l'aimaient uniquement et

pour ses mérites et pour sa grande bonté qui gagnaient le cœur de tous ceux qui le connaissaient. Il menait alors, dans Sainte-Geneviève, la vie la plus douce et la plus contente du monde, ne s'occupant qu'à l'étude et à la prière. Mais enfin ce calme se vit traversé de plusieurs orages qui l'ont troublé tout le reste de sa vie et lui ont ravi son repos, comme nous le remarquerons dans la suite.

Environ ce temps, on vit paraître en France un certain livre qui portait pour titre le nom de saint Augustin. Tous ceux qui avaient de l'amour et de la vénération pour ce beau nom coururent après ; ayant remarqué qu'il prétendait suivre exactement sa doctrine dans les matières de la grâce et de la prédestination, ils en firent estime. Le Père Fronteau s'appliqua fortement à lire ce grand docteur et, ayant reconnu, en effet, qu'il paraissait avoir pris et s'être revêtu des sentiments de ce Père, il se persuada qu'il était de son devoir de se ranger de son parti, qui était celui de saint Augustin, et de soutenir la doctrine contenue dans ce livre, de même que celle de ce docteur de l'Église.

Comme il en voulait particulièrement à Molina, qu'il traitait mal, il eut ceux qui faisaient profession d'enseigner sa doctrine pour ennemis et ceux-ci commencèrent à le décrier et à le traiter d'hérétique. On vit aussitôt un grand feu s'élever dans Paris et par toute la France. On forme deux partis des jansénistes et des molinistes ; on écrit de part et d'autre ; on soutient des thèses publiques des deux opinions ; chacun se fortifie de son côté ; on parle de renouveler la congrégation *de Auxiliis* commencée par Clément VIII, et l'on se promet que le Pape décidera enfin la question.

Les Pères Jésuites, ayant imprimé des thèses au collège de Clermont pour être soutenues en théologie, vinrent prier le Père Fronteau d'y assister et d'en faire l'ouverture. L'ayant accepté, il fit d'abord un discours fort docte

et fort éloquent qui fut très bien reçu. Mais, ayant attaqué une position de la prédestination et l'ayant combattue fortement par des passages de saint Augustin, en sorte que le soutenant avait bien de la peine à s'en défendre, cela ne plut pas aux intéressés, qui le soupçonnèrent aussitôt de prendre le parti des jansénistes et en firent des plaintes au dedans et au dehors.

Le Père Général ayant été averti des pensées peu favorables que les Jésuites avaient du Père Fronteau et du discours qu'ils en tenaient, craignant que cela ne lui portât préjudice et à la congrégation s'il était en cette réputation, l'obligea d'aller voir les Pères Petau et Bagot, accompagné du Père Fournier, qui était fort connu d'eux, pour conférer ensemble sur les matières contestées, expliquer ses sentiments et leur lever tous les ombrages qu'ils pourraient avoir pris de sa doctrine. Il le fit, en effet, et leur témoigna tant de docilité, de soumission et d'inclination à la paix, qu'ils en demeurèrent satisfaits.

En effet, quoiqu'il fût zélé pour la défense de saint Augustin et de sa doctrine et qu'il crût y être obligé par un devoir naturel, il était néanmoins si ennemi du schisme et de la division que, comme il avait l'esprit excellent et possédait ces matières à fond, il rechercha tous les moyens de concilier les deux opinions. Car, ayant su que le Père de Arriba, Jacobin, avait autrefois proposé au Pape Clément VIII des ouvertures pour cet accommodement, il crut que cela n'était pas impossible ; et, quoique ces deux opinions semblassent assez éloignées, on pourrait néanmoins, y apportant quelque modification, les faire convenir. Il travailla donc à ce dessein et composa un petit ouvrage qu'il intitula : *Quæstionum de gratia et prædestinatione concordia,* dans lequel il accorde et concilie les partis, faisant tomber les deux propositions contradictoires dans un sens mitoyen qui pouvait être reçu des uns et des autres. Mais, comme les esprits étaient déjà échauffés et

que chacun se tenait fort dans son opinion, ces propositions d'accommodement furent sans effet.

Il arriva, en ce même temps, une autre disgrâce au Père Fronteau. M. Souchet, chanoine de Chartres, fort versé dans la connaissance de l'antiquité, avait fait de nouvelles notes sur les épîtres d'Yves de Chartres, plus amples que celles de Puret; elles lui donnèrent occasion d'entreprendre une nouvelle édition de toutes les œuvres de cet auteur. Il en traita avec un libraire; il lui donna charge d'en communiquer avec le Père Fronteau et de le prier, de sa part, de prendre soin de l'impression de corriger les feuilles, de composer la vie de ce prélat pour la mettre au commencement du livre, et d'y ajouter une épître dédicatoire pour la présenter à M. de Chartres. Le Père Fronteau accepta simplement cette commission, tant à cause qu'elle lui venait de la part d'un de ses amis qu'en considération de cet auteur, pour lequel il avait beaucoup d'estime. Il en écrivit même une lettre de civilité à M. Souchet, par laquelle il lui témoignait qu'il se chargeait volontiers de l'impression du livre, mais qu'il ne lui appartenait pas d'en faire l'épître pour le dédier à ce prélat. Mais le chanoine lui fit dire derechef par M. de Goussainville, qui s'intéressait aussi à cette impression, qu'il le priait de faire l'épître et la vie et qu'il y réussirait mieux que lui. Il acquiesça donc à sa prière et se mit en peine de rechercher les manuscrits et les impressions qui avaient été déjà faites des œuvres de cet auteur, pour corriger les fautes qui pourraient être survenues dans les éditions précédentes et donner au jour ce qui se trouverait n'avoir pas encore été imprimé. Il fait donc mettre ce livre sous la presse, prend le soin de corriger les feuilles, compose l'épître dédicatoire et la vie, y fait ajouter les anciennes notes de Puret et les nouvelles de Souchet, puis, le tout étant achevé, il fait présenter le livre à M. de Chartres.

M. Souchet se sentit piqué de ce que le Père Fronteau

avait fait la dédicace en son propre nom, quoiqu'il l'en eût prié, croyant que les notes qu'il avait faites lui donnaient tout le droit sur cet auteur ; il ne put dissimuler son déplaisir et, non content d'avoir fait un libelle contre le Père Fronteau, où il le traite de plagiaire, d'impudent et d'homme sans front, il souffrit que les écoliers du collège de Chartres fissent des épigrammes fort mordantes et fort satiriques contre lui pour venger la querelle.

Quoique le Père Fronteau eût été fort maltraité par les emportements de ce chanoine, au lieu de lui répliquer d'un même style il se contenta d'écrire une lettre en forme d'apologie à M[gr] l'évêque du Puy, qu'il fit depuis imprimer, par laquelle il déclarait la sincérité de son procédé et se justifiait de ce qu'on lui avait imposé.

L'office de chancelier de Sainte-Geneviève en l'Université de Paris ayant vaqué l'an 1648 par la mort de M. Guillou, prieur du But, ancien religieux de cette abbaye, le Père Général choisit le Père Fronteau pour remplir dignement cette place et lui en fit expédier les provisions. Il rencontra de grands obstacles à sa réception, dont le prétexte était l'établissement de nos séminaires ; ces maisons donnant de l'émulation à l'Université, elle voulait obliger le Père Général, abbé de Sainte-Geneviève, d'y renoncer, avant que de recevoir un chancelier de sa part. Sur ces contestations le Père Fronteau fut conseillé de porter ses plaintes au Parlement et d'informer M. Molé, premier président, de l'injure qu'on lui faisait. Comme ce magistrat connaissait ses mérites et était bon ami de la congrégation, il envoya quérir le recteur de l'Université, pour savoir de lui les raisons du refus qu'ils faisaient de la personne qui leur était présentée pour chancelier, lesquelles ayant été jugées assez frivoles, il dit au recteur qu'il eût à le recevoir sans retardement. C'est pourquoi, ayant assemblé la Faculté pour en délibérer, il la trouva si arrêtée à la résolution qu'ils avaient prise d'avoir auparavant une déclaration

touchant les séminaires, que ni la considération de M. le Président, ni les remontrances de M. Coquerel[1], principal du collège des Grassins, et de quelques autres amis, ne purent rien gagner sur ces esprits obstinés, de sorte que M. Molé, ayant été averti de leur résolution, les envoya quérir et leur dit fort ouvertement que, s'ils ne recevaient le lendemain le Père Fronteau pour chancelier, il les y ferait contraindre par un arrêt dont ils auraient sujet de se repentir. Ces menaces ébranlèrent enfin leur fermeté, en sorte que, cédant à l'autorité de ce juge souverain, ils reçurent le Père Fronteau au serment pour l'exercice de cette charge.

Ce qui avait pu donner aussi occasion à l'Université de former ces difficultés fut la contestation qu'il avait eue avec M. le Recteur au sujet du séminaire de Nanterre. Un certain ecclésiastique, poussé par un des principaux habitants de ce lieu, qui avait quelque aigreur contre les religieux, jeta un dévolu sur le prieuré, pour empêcher l'union qu'on prétendait faire et la suppression du titre. L'affaire fut portée au Grand Conseil, où la partie sollicita l'intervention de l'Université pour faire défendre aux religieux de Nanterre d'enseigner la jeunesse et de tenir des écoles publiques.

Le sieur Dumoutier, recteur, voulut bien se donner la peine de plaider lui-même et fit un discours en latin rempli d'injures et d'invectives, appelant les religieux de la congrégation par dérision *stipes cucullatus*.

Le Père Fronteau, ne pouvant souffrir ces insultes, demanda permission de lui répliquer ; ce qu'ayant obtenu, il fit pareillement un discours en latin, qu'il commença par ces mots : *Sistite, urbis Judices integerrimi, ex calculo amplissimi Rectoris stipitem non sine prodigio loquentem*. Il prouva ensuite par des témoignages authen-

[1] Sur Jean Coqueret et le collège des Grassins, cf. Grandet, *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle*, tome I, p. 73.

tiques et des recherches très curieuses de l'antiquité, qu'avant les Universités les écoles les plus fameuses étaient dans les monastères, et répondit à tous les arguments qui avaient été avancés pour détruire nos séminaires avec tant de force et de solidité, que les juges, demeurant convaincus du droit qu'il défendait, prononcèrent en sa faveur.

Durant ce temps, la contestation qui s'était mue entre les chanoines réguliers et les bénédictins au sujet de l'*Imitation de Jésus-Christ* s'échauffait tous les jours de plus en plus. M. Naudé, bibliothécaire du cardinal de Bagny à Rome, ayant reconnu la fausseté des manuscrits produits par l'abbé Cajetan et les Pères de Saint-Benoît, et l'ayant depuis publiée en France, où il était bibliothécaire du cardinal Mazarin, excita fort ces religieux contre lui et leur donna bien de l'exercice pour défendre leur abbé Gersen, qu'on voulait faire passer pour un fantôme[1]. Le Père Général, voyant que cette différence de sentiments pourrait causer de l'altération dans l'amitié réciproque qui s'était toujours entretenue entre les deux congrégations, proposa à celui de Saint-Maur de terminer cette affaire par arbitres et de choisir des personnes de doctrine et de probité pour décider cette question et adjuger ce livre à son auteur. Ils convinrent, en effet, de M. Molé, premier président, et de M. Bignon, avocat général, qui étaient des juges dont la capacité et l'intégrité étaient connues à toute la France.

Le Père Quatremaires, religieux de Saint-Germain-des-Prés, s'étant constitué comme demandeur de Gersen, mit le premier la main à la plume, pour composer en 1649 un livre, qu'il dédia à M. le premier président, afin de servir de factum à l'affaire, où il tâcha de montrer que Thomas à Kempis n'était point l'auteur du livre de l'*Imitation de*

[1] Cf. *Epistolæ P. Frontonis ad Naudæum et Naudæi ad Frontonem.*

Jésus-Christ mais seulement le copiste, et ensuite il s'efforça de prouver qu'il appartenait à l'abbé Gersen. Il eut pour second M. de Launoy, docteur en théologie, qui soutint avec lui cette opinion dans un petit écrit, qu'il composa, et qu'il fit imprimer à la sollicitation des Pères Bénédictins[1].

Aussitôt que ces livres parurent au jour, le Père Fronteau se mit en devoir de les réfuter et fit imprimer une réponse aussi docte que solide à tout ce qu'on avait avancé, qu'il dédia pareillement à M. le premier président. Et, comme il avait été repris de n'avoir pas bien tourné son nom en latin par le mot *Fronto*, il écrivit une épître en forme de dissertation à M. Ménage, son ami, pour lui en rendre raison, et la fit imprimer à la fin de cet ouvrage. De plus, comme les Pères de Saint-Maur avaient pris M. de Launoy pour second en cette querelle, M. Naudé, bibliothécaire du cardinal Mazarin, se joignit aussi aux religieux de Sainte-Geneviève pour la défense de Thomas à Kempis.

Le Père Quatremaires et M. de Launoy, ayant eu communication du livre que le Père Fronteau avait mis en lumière pour leur répondre, n'en demeurèrent pas là, mais firent chacun une duplique et une nouvelle pièce, dans laquelle ils tâchèrent de réfuter tout ce que le Père Fronteau avait dit pour ruiner leurs fondements et établir leur opinion le plus efficacement qu'ils pourraient, en quoi ils furent encore assistés du Père Valgrave, bénédictin anglais, qui écrivit aussi en faveur de l'abbé Gersen[2].

Mais, comme les écrits de ces Pères attaquaient la réputation de M. Naudé et qu'on le traitait d'imposteur et de

[1] Cf. *Joannes Gersen Vercellensis Ord. S. Ben. abbas librorum de Imit. Christi... author assertus a D. Roberto Quatremaires cong. S. Mauri in Gallia, 1649. — Dissertatio continens judicium de auctore librorum de Imitatione Christi, auctore Joanne de Launoy. Parisis, 1649.*

[2] *Argumentum chronologicum contra Kempensem... per Franciscum Valgravium. Parisis, 1650.*

menteur, celui-ci pour avoir réparation de ces injures, obtint permission sur sa requête de saisir les exemplaires, comme des libelles diffamatoires; de quoi le libraire s'étant plaint aux bénédictins, ils prirent son fait et cause et firent évoquer l'affaire du Châtelet, où elle était pendante, aux requêtes du palais, en vertu de leur *committimus*[1]. L'affaire s'étant échauffée jusqu'à ce point, les Pères Bénédictins ne voulurent plus entendre parler d'arbitrage, mais prirent résolution de la pousser jusqu'au bout et d'en avoir jugement définitif, ce qui fut cause que les chanoines réguliers, tant de la congrégation de France que de Saint-Victor, présentèrent requête pour être reçus parties intervenantes pour l'intérêt de leur ordre, ce qui leur fut accordé. L'affaire ayant donc été instruite selon les formalités ordinaires, se trouva enfin en état d'être plaidée au mois de février de l'an 1652. Ce fut une cause célèbre, où tous les doctes de Paris se trouvèrent, qui dura plusieurs audiences, en l'une desquelles le Père Fronteau parla en latin et fit un discours rempli de doctrine et d'érudition pour revendiquer ce livre à son auteur légitime : les raisons qu'il allégua pour Thomas à Kempis furent jugées si fortes et de si grand poids que, quoique le Père Quatremaires eût aussi parlé en faveur de leur Gersen, la balance pencha du côté de Kempis, qui fut déclaré par un jugement solennel et contradictoire le véritable auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*; ensuite de quoi, défenses furent faites de l'imprimer sous d'autres noms, sous peine de confiscation.

C'est particulièrement au zèle et au travail du Père Fronteau, que cet auteur est redevable de la justice qui lui a été rendue et de la restitution qui lui fut faite d'un

[1] Cf. Requête servant de factum au procès pendant aux requêtes du Palais entre Maître Gabriel Naudé, prieur de l'Artige, demandeur en suppression d'injures et de calomnies contre D. Placide Roussel, prieur de Saint-Germain-des-Prés et D. Robert Quatremaires, son religieux, etc.

ouvrage si rare, si rempli de piété et si utile à toutes sortes de personnes.

Les matières du temps, qui étaient les questions de la prédestination, de la grâce et de la liberté, partageaient alors les esprits et les sentiments de tous les doctes. On voyait tous les jours paraître de nouveaux écrits sur ce sujet. Chacun demeurait ferme dans son parti et se promettait des décisions de la cour de Rome en sa faveur. Ceux qui faisaient profession de s'attacher fidèlement à la doctrine de saint Augustin, qu'ils prétendaient que Jansénius, évêque d'Ypres, n'avait fait qu'expliquer, étaient appelés Jansénistes; leurs adversaires les mettaient au même rang que les hérétiques Calvinistes, dont on disait qu'ils favorisaient les opinions, ce qui retombait même jusque sur cet incomparable docteur de l'Église, qu'on soutenait hardiment avoir trop attribué à la grâce pour combattre ceux qui voulaient trop donner à la nature[1]. Le Père Fronteau, qui le reconnaissait pour son Père et pour son maître, ne put souffrir qu'on parlât de lui avec si peu de respect et qu'on dît que ses écrits sur cette matière avaient servi de pierre d'achoppement à Calvin, qui s'appuyait sur ces passages pour autoriser ses erreurs et ses faussetés, aussi bien que ses sectateurs. Un enfant bien né et qui a du cœur ne peut souffrir qu'on calomnie son père en sa présence sans le défendre. Il prend donc les armes à la main pour composer un écrit qu'il intitula *Antithesis Augustini* et *Calvini*, où il met en parallèle les passages de ce saint docteur et de cet hérésiarque sur chaque point des matières contestées, pour faire toucher au doigt la différence de leurs sentiments. Aussitôt que ce livre commença à paraître en 1650, il fut reçu avec applaudissement des gens de lettres désintéressés. Mais, à l'égard de ceux qui étaient appelés Molinistes, il n'eut d'autre effet que

[1] Il est aisé de remarquer que l'auteur de cette notice parle des jansénistes avec une indulgence excessive.

de leur rendre le père Fronteau encore plus suspect et de les confirmer dans la pensée qu'il s'attachait aux opinions nouvelles qu'ils condamnaient d'hérésie. Des amis en furent donner avis au Père général et lui conseillèrent d'empêcher le débit de ce livre qui pourrait porter préjudice non seulement au père Fronteau, mais encore à toute la Congrégation, que quelques personnes mal intentionnées taxaient d'embrasser cette doctrine nouvelle qui était odieuse à la Cour et qui passait déjà parmi le vulgaire pour hérétique, quoique le Pape n'eût pas encore parlé.

Le Père général et les autres supérieurs qui gouvernaient la Congrégation ne voulurent se déclarer d'aucun parti ni souffrir qu'on entrât dans ces querelles qui faisaient plus de bruit dans l'Église qu'elles n'y apportaient de fruit. Pour ôter tout sujet de parler, ils firent retirer toutes les copies de ce livre et les mirent sous la clef pour en empêcher la distribution. Mais un des amis du Père Fronteau, qui était déjà saisi d'un exemplaire, croyant qu'on faisait injustice au public de lui ravir un ouvrage si utile, en fit faire une autre édition à ses propres dépens.

L'an 1652, ayant rencontré fortuitement derrière un nouveau Testament manuscrit en lettres d'or, qui était bien de huit cents ans, un calendrier des fêtes qui se célébraient en l'Église en ce temps-là, il crut obliger le public en le faisant imprimer. Mais, afin de le rendre plus profitable, il composa des notes, pour lui servir d'éclaircissement, si doctes et si remplies d'érudition qu'elles rendent un témoignage assuré de sa grande lecture et de la parfaite connaissance qu'il avait de l'histoire de l'Église et des traditions qu'elle a observées. Il dédia cet ouvrage à Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, son ami et son prélat, et y joignit trois dissertations aussi savantes que curieuses : la première, qui sert de préface, est de la dignité de l'épiscopat, et les deux autres traitent des fêtes et du

culte des saints, qui sont toutes remplies de passages choisis des Pères et des auteurs sacrés et profanes.

Quoique le Père Fronteau fût soupçonné d'être un des fauteurs du jansénisme, il est certain néanmoins qu'il ne considérait que la défense de la doctrine de saint Augustin, qu'il voyait fort maltraitée et, s'il donnait quelque créance aux sentiments de Jansénius, c'était à cause du rapport qu'ils semblaient avoir avec saint Augustin, particulièrement en un temps où le Saint-Siège ne s'était pas encore expliqué et où l'on espérait même qu'il favoriserait une doctrine qu'on estimait être celle de ce Père, que les Papes et les Conciles avaient toujours reconnu pour le docteur de la grâce. Il arriva néanmoins, au contraire, que les deux partis ayant envoyé des personnes à Rome pour défendre leur opinion devant le souverain tribunal de l'Église, les adversaires de Jansénius ayant présenté cinq propositions, qu'ils soutenaient être extraites de son livre intitulé *Augustinus*, pour être condamnées, le Pape Innocent X, après les avoir fait examiner, les déclara, par sa bulle du mois de juin 1653, hérétiques, téméraires et scandaleuses.

Le Père Fronteau, qui avait toujours préféré les sentiments de l'Église à toute autre opinion, obéit aussitôt et dit en public et en particulier qu'il en fallait croire l'oracle de la vérité, s'en tenir à ses décisions et souscrire à ce que le Pape condamnait. Car il est certain que, quoiqu'il fût très éclairé dans les matières de la théologie, il soumettait néanmoins librement et sans difficulté ses lumières aux vérités de la foi et aux sentiments des Souverains Pontifes. Je n'en veux point d'autre témoignage que ce qu'il en publia hautement au collège de Navarre, en un discours qu'il fit le jour de la fête de saint Pierre sur le nom de ce grand apôtre, où il s'étendait au long sur l'honneur et la déférence qu'on doit rendre au Saint-Siège. Quelques-uns même le blâmèrent d'avoir excédé quant au pouvoir qu'il lui avait attribué ; ce qui ne l'empêcha pas de le faire

imprimer, pour rendre toute la terre témoin de la vénération qu'il avait pour le vicaire de Jésus-Christ.

Les défenseurs de Molina et de sa doctrine, triomphant de la victoire qu'ils avaient remportée et de ce que le Pape avait prononcé en faveur de leur opinion, firent aussitôt passer pour hérétiques tous ceux qui avaient été d'un sentiment contraire et, comme ils avaient la pensée que le Père Fronteau était un des plus avant dans ce parti, ils semèrent le bruit en cour qu'il apprenait le jansénisme aux religieux de Sainte-Geneviève, quoiqu'il eût déjà quitté la chaire de théologie après l'avoir enseignée treize ans. Ils en parlaient souvent à M[me] la Marquise de Senecey, gouvernante du roi, qui avait amitié pour la Congrégation et aversion pour cette doctrine, tâchant de lui persuader de faire éloigner le Père Fronteau de Paris.

Bien plus, lorsque le roi alla à Reims en 1654 pour se faire sacrer, à peine était-il parti pour ce voyage que le Père général reçut une lettre d'un aumônier du commun de la reine, l'un de leurs émissaires, écrite de Meaux, par laquelle il lui disait qu'étant à la suite de la cour il avait reçu ordre de Sa Majesté de lui mander qu'elle désirait qu'on retirât le Père Fronteau de la régence à cause qu'il enseignait le jansénisme, et, quelques jours après, il lui en envoya encore une de Reims sur le même sujet. Le Père général ayant reçu ces lettres, fit écrire le Père Boulart au cardinal Mazarin, qui le considérait à cause de quelque service qu'il lui avait rendu durant sa disgrâce, pour justifier le Père Fronteau et savoir les intentions de Sa Majesté. La lettre lui ayant été présentée et lue à Sedan par M. Poisson, son apothicaire, qui était parent de ce Père, Son Éminence eut la bonté d'en parler à la reine, qui lui témoigna n'avoir donné aucun ordre d'écrire au Père général contre le Père Fronteau. Il prit donc la peine de lui faire réponse de Péronne et lui mander que le Père Fronteau n'avait qu'à continuer ses emplois et qu'il ne lui serait

fait aucun trouble. C'est ainsi que cet orage se dissipa et que ceux qui l'avaient excité n'en eurent que la honte et la confusion.

Durant ce temps, cet esprit toujours agissant ne laissait pas de travailler à quelques ouvrages utiles à l'Église, dignes de son grand génie et de sa rare érudition. Comme il avait quitté la régence et qu'il avait plus de temps pour l'employer à l'étude et pour communiquer au public le fruit de ses méditations et des belles lumières qu'il avait amassées dans ses lectures, il prit dessein de faire une nouvelle explication des psaumes de David, dans lesquels la connaissance des langues orientales qu'il possédait lui avait fait découvrir de nouveaux trésors. Il traita en effet cette matière d'une méthode toute particulière, expliquant trois choses en chaque psaume, savoir : le titre, l'argument et l'exposition des versets, dans lesquels il avait fait de riches découvertes qui étaient comme autant de pierres précieuses tirées du fond de ce vaste océan qu'il avait approfondi ; car la matière des psaumes est si ample, qu'encore que plusieurs personnes très doctes aient travaillé dessus, elle n'a pu encore être épuisée, et sans doute que le Père Fronteau y a trouvé quelque chose de bien rare et de bien curieux, puisqu'après avoir lu tout ce que tant d'autres écrivains en ont dit, il a rencontré encore de quoi y ajouter et enrichir par-dessus.

Sur la fin de l'an 1654, le prieuré conventuel de Béné, au diocèse d'Angers[1], ayant vaqué et M. le marquis de Bellay, qui en était patron et collateur, ayant prié M. l'Évêque de Toulon, personnage d'une éminente vertu, de choisir quelque religieux de l'ordre des Chanoines réguliers capable de le desservir, ce prélat, qui avait quelque connaissance du Père Fronteau, jeta les yeux sur lui et, ayant fait expédier toutes les provisions en son nom, les

[1] Le prieuré de Béné, dont il a été question plus haut, appartenait à l'abbaye de Toussaint d'Angers.

lui vint apporter. Il se trouva aussi surpris de la bienveillance extraordinaire de ce prélat que de la proposition qu'il lui fit, et d'autant plus qu'il fit réflexion qu'il avait songé la nuit précédente, en dormant, qu'un ecclésiastique lui apportait les provisions d'un bénéfice. Il le remercia donc de sa civilité et le pria de les vouloir présenter au Père Général, disant qu'il lui était défendu de recevoir aucun bénéfice que de sa main, de quoi ce pieux prélat demeura fort édifié.

Le Père Général, ayant reconnu dans la disposition du Père Fronteau quelque pente dans ce bénéfice, dans la vue qu'il pourrait lui servir d'asile et de retraite si on lui faisait quitter Paris comme il en était menacé, lui permit de l'accepter, espérant que, comme il était conventuel de sa nature, on y pourrait mettre, avec le temps, une communauté de religieux de la congrégation ; à quoi le Père Fronteau travailla en effet depuis et fit tout son possible pour faire réussir ce dessein ; mais la modicité du revenu et le titre de prieur, qui était en patronage laïque, ne permirent pas qu'on le pût exécuter.

Il rencontra en ce bénéfice tout le contraire de ce qu'il se figurait. Il y pensait trouver un lieu de paix et de tranquillité, et il n'y rencontra que des afflictions et des traverses : il se vit embarrassé dans des procès, chargé d'affaires, engagé dans de fâcheuses conjonctures qui n'ont cessé de troubler son repos et lui ravir la douceur de la vie qu'il avait goûtée dans le calme et la solitude, avec ses frères et ses livres. C'était aussi les deux choses qu'il aimait le plus au monde et qui l'attachaient à Paris, et nous lui avons entendu dire souvent que, hors cela, tous les lieux lui étaient fort indifférents.

Allant prendre possession de ce bénéfice, il se mit dans le carrosse d'Orléans pour, de là, se rendre, par eau, à Tours. Comme les chemins étaient fort dangereux, ils furent rencontrés par des voleurs qui, les ayant attaqués,

les obligèrent de se rendre à leur discrétion et leur donner ce qu'ils avaient de meilleur. Il y eut un homme de la compagnie qui, ayant des armes à feu, fit mine de résister; mais ces voleurs les lui ayant ôtés, après l'avoir fort maltraité, le menèrent dans un bois qui n'était pas éloigné du grand chemin; chacun criait que c'était fait de lui et le pleurait déjà comme un homme mort. La charité du Père Fronteau éclata en cette occasion. Car, après avoir fait ce qu'il avait pu pour les obliger de laisser ce pauvre homme, voyant qu'ils l'emmenaient, il prit résolution de le suivre, quoi qu'il lui pût arriver, ou pour lui sauver la vie ou, au moins, pour le confesser avant sa mort. Il entre donc avec eux dans le bois sans s'étonner et, nonobstant qu'ils lui commandassent avec menaces de se retirer, il ne laissa pas de les suivre, les conjurant toujours de lui donner la vie. Enfin, ces malheureux, vaincus par ses prières et sa résolution, se contentèrent de le dépouiller et le laissèrent aller avec le Père Fronteau qui le ramena à la compagnie, laquelle ne pouvait assez louer sa charité et son courage.

M. Molé, garde des sceaux de France, étant décédé au mois de janvier de l'an 1656, le Père Fronteau, pour rendre à sa mémoire la reconnaissance de l'amitié qu'il lui avait témoignée pendant sa vie, composa un éloge en son honneur qu'il fit imprimer. Et, comme la congrégation se crut obligée de lui faire un service solennel dans Sainte-Geneviève, il fut aussi chargé de faire l'oraison funèbre en latin, dont il s'acquitta avec tant de force et d'éloquence que tout son auditoire, qui était composé des plus doctes de Paris et des plus considérables de la robe, en demeura entièrement satisfait.

Sa réputation s'était étendue par toute la France, où il passait pour un des savants hommes du siècle; et les panégyriques qu'il prononçait tous les jours, aux actes, dans l'Université, lui avaient acquis une merveilleuse estime. Il faut avouer, en effet, qu'il avait un talent particulier

pour ce genre de discours. La diversité des sujets et les fréquentes rencontres où il était obligé de parler en public demandaient un homme consommé en toutes sortes de sciences : tantôt il haranguait en prose, tant grecque que latine, et tantôt en vers de toutes les manières ; les éloges qu'il faisait étaient composés d'inventions si agréables, ornés de tant de belles sentences, remplis d'autorités si bien choisies et de pensées si subtiles, que chacun l'admirait. Quand on le voyait entrer dans les salles académiques pour y recevoir quelque maître ès arts, on se pressait pour y avoir place, en sorte que le lieu n'était jamais assez grand pour contenir le monde qui y abordait. Dès qu'il commençait à parler, on entendait un silence si profond qu'on n'y perdait pas une syllabe ; aussi, il déclamait de si bonne grâce et donnait tant de poids à ses paroles, qu'elles paraissaient encore tout autres quand on les entendait de sa bouche que quand on les lisait sur le papier. Il a continué quinze ans dans cet exercice et, durant tout ce temps, jamais il n'a répété deux fois la même pièce, n'en gardant aucun exemplaire. Il les a même quelquefois composées sur-le-champ avec une facilité et une fécondité merveilleuses. On a vu souvent, à l'issue de ces actions éclatantes, les évêques et les personnes des plus éminentes conditions le venir embrasser et lui donner des louanges ; mais il recevait tous ces applaudissements avec une égalité merveilleuse, sans en témoigner aucune élévation, mais demeurant toujours dans une modestie digne de sa profession.

M. l'évêque d'Uzès, s'étant présenté en l'assemblée du clergé, l'an 1656, pour demander son intervention en une affaire qu'il avait au conseil contre les religieux de la congrégation, y fit un discours fort étudié et très éloquent pour justifier son procédé à l'encontre de ces religieux. Le Père Général, en ayant été averti, demanda permission de lui répondre. Il fut dit qu'il serait entendu le lendemain, en

ses défenses, par le Père Eronteau. Celui-ci n'eut qu'une nuit pour se disposer à parler devant une si illustre assemblée et pour s'instruire des faits dont il n'était aucunement informé ; il parla néanmoins trois quarts d'heure avec une grande force et répondit fort judicieusement à tout ce que M. d'Uzès avait avancé contre sa compagnie.

Quoiqu'il ne fît pas profession de l'exercice de la prédication, il satisfaisait néanmoins toujours son auditoire lorsqu'il y était employé. Il possédait si parfaitement la Sainte Écriture qu'il lui était facile de parler, d'un air même fort relevé, sur toutes sortes de matières et d'orner son discours de pensées très curieuses et très recherchées.

Il prêcha l'octave du Saint-Sacrement en la cathédrale de Sens l'an 1655, et en celle de Nevers l'an 1657, dont on reçut toute satisfaction. Il s'appliqua, par divertissement, à apprendre les langues italienne et espagnole et y devint bientôt savant sans maître, en sorte qu'il en interprétait facilement tous les livres. Il eut la connaissance de neuf langues, savoir : l'hébraïque, la chaldaïque, la syriaque, l'arabesque, la grecque, la latine, l'italienne, l'espagnole et la française. Ce qui lui donna occasion un jour, dans un panégyrique qu'il avait à faire en une thèse dédiée au cardinal Mazarin, de faire paraître ces neuf langues comme neuf sœurs et neuf muses, pour expliquer chacune en son idiome le nom de *Mazarini*.

Il était sensiblement touché de voir l'Église de France divisée et la Sorbonne même partagée sur les questions de la grâce. Comme il possédait parfaitement les matières de la théologie, et particulièrement celles qui étaient en controverse, qu'il avait bien étudiées et relues tant de fois dans leurs sources, savoir dans les écrits des Pères et des docteurs des deux parties, il crut que, si on voulait entrer en conférence et déposer toute préoccupation d'esprit, on pourrait s'accommoder et demeurer d'accord des mêmes propositions. Il fit ouverture de sa pensée à quelques prélats

bien intentionnés, qui lui donnèrent leur approbation et le prièrent de travailler fortement à ce dessein, dans lequel il pouvait rendre un notable service à l'église. Il dressa deux lettres, l'une pour le Pape et l'autre pour le Roi, dans lesquelles il leur propose les moyens d'assoupir tous les différends, qui s'étaient émus en France, les assure qu'il y voyait de grandes dispositions, et les pria de nommer quelques prélats et quelques docteurs, pour entendre les personnes qui s'offraient de concilier les deux opinions par un tempérament qui réunirait les deux partis et apaiserait le schisme. Il communiqua ses lettres à quelques-uns de ses amis qui, envisageant l'effet qu'elles pourraient avoir, ne lui conseillèrent pas de les présenter dans la conjoncture du temps, jugeant bien que les parties étaient trop échauffées les unes contre les autres pour se relâcher en quoi que ce soit, ce qui était néanmoins nécessaire pour les faire convenir.

Tous les gens de lettres ont toujours considéré le Père Fronteau comme un des plus habiles de ce siècle; il en était estimé pour sa doctrine et aimé pour sa bonté naturelle. MM. Molé, garde des sceaux; Bignon, avocat général du Parlement; De Harlay, procureur général; Laisné de Gaumont et Rougeault, conseillers du Parlement, très versés dans les sciences, ont été ses amis. Les plus illustres et les plus savants prélats de France l'honoraient d'une bienveillance particulière et le venaient quelquefois visiter dans sa cellule, comme MMgrs de Toulouse, de Rouen, de Sens, de Vence, de Toulon, de Laon, de Chalons, de Soissons, d'Angers et de Tulle. Entre les gens de lettres, il voyait ordinairement MM. Dupuy, Ménage, Naudé, Costard et Chapelain, les Pères Sirmond, Petau et Bagot parmi les Jésuites, les Pères Morin, Viguier, Thomassin et Constantin entre ceux de l'Oratoire, et généralement il avait habitude avec toutes les personnes qui faisaient profession des belles Lettres.

En l'année 1657, il entreprit un ouvrage pour la gloire de son Ordre, qui était d'un grand travail et qui requérait une personne consommée dans la connaissance de l'antiquité. C'est une histoire divisée en trois parties, qui traite de l'origine et de l'état des chanoines dans l'Église et de tout ce qui les concerne. La première regarde les clercs tant dans l'Orient que dans l'Occident ; il en va trouver les origines dans les apôtres et les conduit jusqu'au VIIe siècle ; la seconde partie parle du commencement des chanoines, de leurs vies et de leurs pratiques, depuis le VIIe jusqu'au Xe siècle, et la troisième devait être des chanoines sous la règle de Saint-Augustin dans les cathédrales et les abbayes, mais elle est demeurée imparfaite. Il n'a travaillé qu'aux deux premières qui sont les plus obscures, les plus difficiles et les plus nécessaires. Ce dessein l'occupa pendant deux ans et l'obligea à revoir une très grande quantité de livres, pour prendre dans les sources mêmes ce qui faisait à son sujet. Il n'y avait qu'une chose à souhaiter à la perfection d'un si rare ouvrage, savoir que la mort lui eût donné le temps de le mettre au net, comme il avait commencé, afin de lui donner la dernière main et de le rendre digne d'être communiqué au public.

Ce dessein l'engagea insensiblement dans un autre aussi grand et aussi laborieux, mais encore plus utile, savoir la pratique de l'Église dans les quatre premiers siècles. Comme nos nouveaux religionnaires prétendent de réformer l'Église, qu'ils disent avoir été corrompue et n'être demeurée en sa pureté que durant ces quatres premiers siècles, le Père Fronteau, pour les confondre et faire voir leur malice et leur ignorance à découvert, entreprit de prouver clairement par des passages tirés des auteurs de chaque siècle que ce qui se pratique à présent, soit pour l'usage et l'administration des Sacrements, soit pour le saint sacrifice de la messe, soit pour les cérémonies, s'observait dans ces quatre premiers siècles de l'Église naissante.

Ce lui fut sans doute un grand travail puisqu'en deux ans qu'il employa à composer cet ouvrage, il fut obligé de relire entièrement tous les Pères et les auteurs ecclésiastiques qui ont vécu et écrit durant ces quatre premiers siècles. On peut juger de l'estime que le public ferait de cet ouvrage, s'il eût eu le loisir de l'achever et de le polir pour le mettre au jour, puisque les quelques dissertations qu'il en a tirées pour les faire paraître ont été reçues avec un applaudissement unanime.

Depuis qu'il fut pourvu du bénéfice de Béné, il y passa une partie de l'année pour y rendre service à son peuple. Comme ces pauvres gens avaient été conduits par des pasteurs qui n'avaient pas plus de zèle que de capacité, ils étaient forts grossiers pour les choses de leur salut; il s'employa donc entièrement à les instruire, les catéchiser et à les exhorter, prenant autant de plaisir à enseigner la créance à des enfants qu'à expliquer les plus sublimes mystères à des théologiens. Il invectivait avec tant de violence contre le vice qu'il tâchait de le bannir par toutes sortes de moyens. Il allait lui-même les fêtes et dimanches dans les cabarets pour en chasser les buveurs et les faire assister aux services et aux prédications. L'autorité que lui donnait M. le marquis de Bellay, seigneur du lieu, le faisait craindre et respecter de ses paroissiens; et l'assistance qu'il leur rendait au spirituel et au temporel, les faisant soulager pour les tailles et les logements de gens de guerre, gagnait leur amitié.

Il est vrai que quelques-uns l'ont blâmé de ce qu'étant curé il ne faisait pas une résidence continuelle à Béné et, quelques-uns de ses amis ayant pris la liberté de lui en parler, il leur répondit qu'il croyait en être légitimement dispensé devant Dieu pour deux raisons. La première était à cause que son bénéfice était de la nature de ceux dont les abbés ou les prieurs ne sont que curés primitifs, qui établissent un commissionnaire amovible pour desservir en

leur place, ainsi qu'il y en a plusieurs dans l'ordre des chanoines Réguliers; il avait du reste bulle expresse pour en user de la sorte ; la seconde raison était que, rendant service à l'Église dans les compositions de ses ouvrages auxquels il ne pouvait travailler, hors de Paris, faute des livres nécessaires, il croyait pouvoir s'absenter de son bénéfice une partie de l'année pour un si bon sujet. Mais, comme on lui eut remontré que, quoique ses raisons fussent bonnes, néanmoins l'exemple d'une personne de sa robe et de sa réputation pourrait causer du scandale, et dans l'Église et dans la religion, il prit résolution d'y faire une résidence actuelle et avait proposé pour cet effet de se démettre de la chancellerie.

Il demanda à Mgr l'évêque d'Angers la station de Bourgueil et de Béné pour y prêcher le carême l'an 1667 et partit pour cet effet de Paris au commencement du mois de février, pour se rendre en son bénéfice, où à peine était-il arrivé que le Père Général reçut un ordre du roi, qui lui commandait d'envoyer le Père Fronteau en son prieuré de Béné et de lui enjoindre d'y demeurer jusqu'à ce que Sa Majesté l'en eût rappelé. Le Père Général ayant été averti, plus de deux mois auparavant, que cela se brassait en Cour contre lui, l'en fit avertir, afin qu'il se prémunît contre cette tempête. Il en fit, en effet, parler à M. Le Tellier, secrétaire d'État, par M. de Harlay, procureur général, auquel il promit qu'il ne se ferait rien au préjudice du Père Fronteau et qu'il lui donnerait avis de ce qui se passerait. Ce fut lui néanmoins qui, par ordre de la Cour, expédia la lettre de cachet qui lui fut envoyée et le sieur de Veruins, son meilleur ami, qui l'apporta. J'ai toujours estimé que quatre choses avaient excité ceux qui ne voulaient point de bien au Père Fronteau à le faire éloigner de Paris. La première était le soupçon qu'on avait qu'il protégeait le parti des Jansénistes et qu'il était l'auteur de quelques écrits qui le favorisaient, entre autres

d'une défense du mandement des grands Vicaires de Paris pour la subscription du formulaire, quoiqu'il en fût innocent, aussi bien que de plusieurs autres pièces qu'on lui a attribuées à tort et sans fondement; la seconde, la conférence qu'il eut avec quelques-uns de Messieurs les Évêques de l'assemblée du clergé, qui avaient été d'avis, en opinant sur le formulaire, qu'il était à propos de distinguer le droit d'avec le fait, ce qu'on crut leur avoir été suggéré par le Père Fronteau qui les avait sollicités à cela;

La troisième est l'approbation qu'il avait faite du Missel tourné en français, qu'il fit difficulté de révoquer. Messieurs de l'Assemblée du clergé, qui l'avaient défendu, se piquèrent contre les grands vicaires de Paris qui avaient fait publier aux prônes des paroisses la permission de le lire, nonobstant leurs défenses; ils entreprirent alors de faire donner un acte de désaveu par ceux qui en avaient été les approbateurs en attendant la censure de Sorbonne et de Rome qu'ils avaient demandée; ils avaient déjà obtenu cela de quelques évêques et de quelques docteurs réguliers. On vint solliciter le Père Fronteau d'en faire de même, mais il en fit difficulté, répondant que la Sorbonne avait nommé des commissaires pour examiner ce livre et que, quand il en aurait remarqué les erreurs, il les condamnerait avec eux.

La quatrième est qu'il fut engagé par quelques-uns de ses amis de faire un extrait des propositions et des sentiments de la morale relâchée d'un certain casuiste nouveau, nommé Tamburinus[1], qu'on avait fait imprimer depuis un an, afin de les faire censurer par l'Assemblée du clergé qui se tenait; mais ce qui fut encore pis pour lui c'est que, se laissant emporter à son zèle, il ajouta à la fin de son extrait une conclusion dans laquelle il tirait des conséquences fort désavantageuses à tout l'ordre de ce casuiste,

[1] Il s'agit sans doute de la Théologie morale du jésuite Thomas Tamburini, qui parut précisément en 1659.

dont quelques-uns ayant vu l'original écrit du Père Fronteau, qu'il avait confié à un de ses amis, il y a bien de l'apparence que ce furent ceux qui s'en trouvèrent offensés qui lui procurèrent cette lettre de cachet pour le faire sortir de Paris dont ils le menaçaient depuis longtemps.

Il témoigna par les lettres qu'il écrivit à ses amis qu'il recevait cette disgrâce avec une entière résignation à la volonté de Dieu et une parfaite soumission aux ordres de sa Providence et, profitant de sa mauvaise fortune, il s'appliqua entièrement à l'instruction des peuples, au soulagement des pauvres et des malades auxquels il donnait tout ce qu'il avait, et à prier Dieu, en sorte qu'il mandait dans une lettre qu'il ne pensait plus qu'à faire pénitence et se disposer à la mort. Il avait alors ce triste objet, d'autant plus présent devant les yeux qu'il était attaqué d'une fièvre tierce qui lui dura presque tout l'été et qui lui était arrivée pour s'être échauffé à prêcher comme il faisait deux et trois fois le jour et aller de Béné à Bourgueil [1], pendant l'ardeur du soleil pour y annoncer la parole de Dieu et faire la controverse en ce pays qui tira un merveilleux avantage de sa disgrâce que la divine Providence avait permise pour procurer le salut et la conversion de plusieurs personnes qu'elle opéra par son ministère.

La proximité de la ville de Saumur, où est l'académie de l'hérésie en France, répandant cette zizanie dans tout le pays, le Père Fronteau se sentit intérieurement inspiré de travailler à la déraciner. Il entreprit donc de prêcher toutes les fêtes et dimanches la controverse sous la halle de Bourgueil, où il se rencontrait trois ou quatre mille personnes. Il y attirait les écoliers de la religion prétendue réformée; il invita les maîtres et les docteurs en public et en particulier d'y venir et d'entrer en conférence avec lui sur les articles de notre créance. Mais le seul nom du

[1] Bourgueil, comme on le sait, n'appartenait pas alors au diocèse de Tours mais au diocèse d'Angers.

Père Fronteau leur faisait peur, en sorte qu'ils n'osèrent jamais se présenter devant lui ; les catholiques en triomphaient et en faisaient insulte aux religionnaires, leur reprochant l'ignorance et la faiblesse de leurs ministres qui n'osaient entrer en dispute avec leur prieur.

Durant ce temps, M. le duc Mazarin, étant venu faire un voyage en Anjou, fut visité par un gentilhomme de ses parents qui était de la religion. Ce seigneur, dont la piété est assez connue, l'exhorta à se convertir et à embrasser notre foi, qui était celle de ses ancêtres, lui disant que, s'il avait besoin de quelqu'un pour résoudre ses difficultés, qu'il pouvait s'adresser au prieur de Béné qui assurément le satisferait et, pour l'engager à suivre ses avis, il lui proposa de lier une conférence en sa présence entre celui dont il parlait et leur ministre, afin de s'éclaircir de la vérité. Il en fit porter la parole au Père Fronteau qui l'accepta aussitôt. Mais Moïse l'Amirault, le premier des docteurs de leur académie de Saumur et l'arc-boutant de la R. P. R. [1], ayant été sollicité de se trouver en cette conférence, le refusa et n'osa jamais se commettre avec un homme de la force de celui qu'on lui proposait. Quelque temps après, le Père Fronteau, ayant rencontré son neveu qui était jeune aspirant à la conduite de quelque église considérable et des plus savants de sa volée, au logis de M. du Bellay, il le fit tomber insensiblement sur un point de controverse ; il le poussa si vivement que celui-ci en demeura aussi confus que persuadé que son oncle avait fort bien fait pour son honneur d'éviter la rencontre en laquelle il s'était trouvé malheureusement engagé.

Il faut en effet avouer que le Père Fronteau avait un avantage merveilleux pour convaincre les hérétiques dans la controverse, tant les simples que les doctes, gagnant les uns par sa bonté et sa familiarité et abattant les autres

[1] Religion prétendue réformée.

par la force de ses raisons et de ses arguments, car on peut dire sans flatterie qu'il y avait peu de personnes en France plus capables de les réduire, ayant joint à une parfaite connaissance de la théologie l'intelligence de l'histoire, de la pratique de l'Église et la lecture des Pères des quatre premiers siècles où il ramenait ses ennemis pour les battre dans leur fort.

Pendant qu'il s'occupait ainsi au bien de sa paroisse et du public à Béné, le Père général, avec ses amis, s'employait en cour pour obtenir son retour. On désira pour cet effet deux choses de lui, savoir le désaveu du Missel français et la souscription au formulaire[1]. Tous ceux qui prenaient intérêt à son repos le sollicitèrent de seconder les poursuites qu'ils faisaient en sa faveur. En voyant les signatures qu'on demandait de lui, il eut quelque peine à se résoudre de donner la première jusqu'à ce qu'il eût appris que le Pape et la Sorbonne avaient condamné ce Missel, après quoi il ne fit plus de difficulté de souscrire, et pour ce qui est du formulaire des évêques, il envoya un acte par lequel il déclarait qu'il était prêt de le signer, toutefois quand il lui serait présenté par son évêque ou par ses supérieurs. Ces actes furent présentés à MM^grs de l'assemblée du Clergé par Mgr l'Évêque de Tulle et, celle-ci étant demeurée satisfaite, ils furent mis entre les mains de M. de Rennes pour les faire voir à la cour. Cependant, M. de Harlay, procureur général du parlement, se donna la peine de solliciter M. Le Tellier et le Père Annat d'obtenir son retour du roi, et le Père général envoya le Père Lallemant et autres plusieurs fois à Fontainebleau pour faire solliciter les ministres.

L'affaire fut proposée à Sa Majesté en son conseil de conscience dans une conjoncture assez fâcheuse où la

[1] Il s'agit du formulaire relatif au fait et au droit qui fut d'abord rédigé par les évêques de France. Le célèbre formulaire d'Alexandre VII n'est que de l'année 1665.

cour était fort offensée des mandements des grands vicaires de Paris pour la signature du formulaire qu'on estimait favoriser le jansénisme; on lui fit entendre qu'il serait dangereux de faire revenir le Père Fronteau durant ces brouilleries, qu'il vaudrait mieux attendre qu'elles fussent terminées et qu'on eût souscrit à un nouveau mandement que le Pape les obligeait de faire par son bref, vu particulièrement que rien ne pressait son retour puisqu'il était chez lui dans son bénéfice; ce que le roi approuva et il se souvint si bien de cette résolution, que le Père général, lui ayant fait parler encore par M. de Guenegaud, secrétaire d'État, pour ce sujet, il lui répondit : « Il a été résolu qu'il ne retournerait qu'après que la signature aura été faite à Paris, il faut attendre ce temps; de quoi se plaint-on de ce qu'un homme est chez soi? » Cette réponse ferma la bouche à tous ses amis, qui attendaient avec impatience le temps qu'on leur prescrivait pour son retour.

Cependant il était fort souhaité dans l'Université de Paris. Les abbés de Bouillon, d'Harcourt, et plusieurs autres d'éminente condition, qui reçurent le bonnet de maître ès arts en des actes solennels, désiraient le prendre de sa main pour rendre ces actions encore plus éclatantes par ces doctes et éloquents panégyriques qu'il avait coutume de prononcer en de semblables occasions.

Durant ce temps, ayant été consulté par un de ses amis, qui avait difficulté de souscrire au formulaire, s'il le pouvait faire en conscience, et ayant été prié de lui en mander son sentiment, il lui écrivit une épître en latin, dans laquelle il lui apporte trois raisons pour lui prouver qu'on le pouvait signer sans difficulté. Cette lettre ayant été vue par quelqu'un de ceux qui cherchaient toutes les occasions de procurer son retour, ils jugèrent à propos de la faire imprimer pour obtenir plus facilement son retour, en faisant voir combien il était éloigné d'être rebelle au Saint-Siège. Comme on lui imposait, on lui en demanda

auparavant son agrément, à quoi il fit réponse qu'il s'en rapportait au jugement de ceux qui lui faisaient l'honneur de prendre part à ses intérêts. C'est pourquoi, comme M. le procureur général et M. de Tulle étaient de ce nombre et lui avaient le plus témoigné d'affection dans sa disgrâce, le Père Général leur en ayant fait la proposition, ils estimèrent qu'il ne fallait point délibérer à mettre cet écrit sous la presse, car il ne pouvait avoir qu'un très bon effet pour son auteur. Ayant donc ensuite été imprimé et présenté aux prélats du Conseil de conscience et au Père Annat, ils en furent fort satisfaits et promirent d'activer au plus tôt son retour.

En effet, dès lors que les ecclésiastiques de Paris eurent signé le formulaire sur le second mandement des Grands Vicaires au mois de décembre 1661, M. Le Tellier envoya une lettre de cachet au Père Général, par laquelle Sa Majesté lui témoignait qu'elle était satisfaite de la soumission du Père Fronteau et lui permettait de le rappeler à Paris et partout où bon lui semblerait. On lui envoya aussitôt l'ordre pour retourner à Sainte-Geneviève. Mais, comme les fêtes de Noël s'approchaient, il fut bien aise de les passer encore dans son prieuré pour satisfaire à son devoir de pasteur durant ces solennités. Il se rendit donc à Paris au mois de janvier, où il fut reçu du Père Général, des religieux et de tous ses amis avec grande joie et tous les témoignages d'affection qu'il pouvait attendre.

Depuis son retour, il conçut de nouvelles résolutions de s'attacher à Dieu et à la religion plus fortement que jamais et de ne se plus fier aux amitiés du monde, sa disgrâce lui en ayant fait reconnaître l'inconstance, puisque quelques-uns de ceux qui lui en avaient fait plus paraître, avaient été les premiers à l'abandonner ou même à contribuer à son éloignement. Il se désabusa de quelques mauvaises impressions qu'on lui avait voulu donner de la conduite de ses supérieurs à son égard, reconnut la sincérité de leurs

procédés, les remercia de ce qu'ils avaient fait pour son retour et demeura depuis fort uni à leurs personnes, fort soumis à leurs sentiments et fort satisfait de l'amitié qu'ils lui témoignaient.

Le prieuré de Sainte-Madeleine de Montargis ayant vaqué, Mgr l'archevêque de Sens, qui en était patron, ayant prié le Père Général de lui nommer quelque personne capable de desservir ce bénéfice qui est la cure la plus considérable de son diocèse, qui a bien douze mille communiants, il lui en présenta quatre, l'un desquels fut le Père Fronteau. Au même temps, M. le procureur général, son bon ami, ayant appris la vacance de ce bénéfice, désirant l'avoir auprès de lui, lorsqu'il serait en sa terre de Beaumont, écrivit à ce prélat pour le prier de l'en gratifier, et pour sa considération, et pour les mérites de la personne qu'il lui recommandait. M. de Sens demeura d'accord de la lui conférer. Mais, comme quelques gradués le vinrent requérir, cela lui lia les mains et empêcha l'effet de sa bonne volonté. On ne laissa pas de faire venir une signature de Cour de Rome au nom du Père Fronteau, à cause de quelques empêchements qu'on prévoyait devoir se rencontrer dans les lettres des gradués, et cette signature lui donna droit au bénéfice.

Sur le milieu du Carême, ayant proposé au Père Général de trouver bon qu'il pût passer les fêtes de Pâques à Béné ou à Montargis, son supérieur lui conseilla d'aller plutôt en celui-ci, où il y avait un plus grand peuple et qui avait plus besoin de son assistance. Il prit une commission de M. de Sens, n'ayant pas encore reçu les expéditions qu'il avait demandées à Rome, ni pris par conséquent son visa, et partit de Sainte-Geneviève pour se rendre à Montargis, le dimanche de la semaine de la Passion. Il y arriva le mardi suivant, où il fut reçu et complimenté de tous les corps de la ville et des particuliers qui honoraient ses mérites.

Le jeudi il fut mis en possession, sur l'attestation du banquier[1], par M. le lieutenant général, en présence de tous les ecclésiastiques, des principaux de la ville et d'un concours extraordinaire de peuple.

Il commença ses premières fonctions le jour des Rameaux par une prédication qu'il fit au milieu de la grand'messe, qu'il célébra et où toute la ville se trouva, pour entendre la voix de son pasteur. Après le sermon, il avertit la compagnie de trois choses, la première que, durant la quinzaine de Pâques, il dirait la première messe à quatre heures et demie du matin, en laquelle il ferait une petite instruction pour apprendre aux artisans, aux serviteurs et servantes la manière de se bien confesser et communier; la seconde que, chaque jour de la même semaine, il ferait à deux heures un catéchisme pour disposer les enfants à leur première communion, et la troisième que, tout le reste du temps, il se trouverait au confessionnal pour entendre ceux qui se présenteraient. Tout le monde fut surpris de ce discours : on ne croyait pas qu'un prieur de Montargis, qui l'avait toujours porté fort haut, se voulût donner tant de peine, ou au moins s'abaisser jusqu'à des artisans, des servantes et des enfants. Chacun commença de bénir Dieu de leur avoir envoyé un si bon pasteur et si zélé pour le salut de leurs âmes.

Il gagna par ce moyen d'abord l'estime et l'affection de tous les peuples, des grands et des petits, en sorte qu'un prêtre étant venu de Gien pour prendre possession du prieuré au nom d'un gradué, ses amis ne lui conseillèrent pas de s'exposer, lui disant qu'ils ne lui répondaient pas de sa vie s'il soulevait la populace contre lui, ce qui arri-

[1] Sur le rôle des banquiers royaux, cf. Élie Meric, *Le Clergé sous l'ancien régime*, p. 48 et sq. C'étaient les banquiers qui faisaient venir de la chancellerie ou de la pénitencerie pontificale les bulles, dispenses, expéditions, rescrits dont le clergé français avait besoin. Ces banquiers étaient au nombre de vingt pour la ville de Paris.

verait infailliblement s'il entreprenait rien au préjudice du Père Fronteau ; il crut leur avis et s'en retourna en effet sans rien faire.

Il employa toute la semaine sainte dans ces actions de piété et de charité. Il alla le mardi à l'hôpital, où il vit les religieuses et les encouragea à rendre service à Dieu et aux pauvres dans leurs emplois ; il se donna ensuite la peine de visiter en chaque lit les malades, les interrogea de leurs besoins spirituels et corporels, les consola et exhorta de profiter de l'état où Dieu les avait réduits.

Il passa le reste des jours de la semaine sainte et des fêtes de Pâques en assistant au service, vaquant aux prédications et aux confessions et se donnant à ceux qui avaient besoin de son assistance.

Toute la ville de Montargis, se trouvant fort heureuse d'avoir rencontré un si digne pasteur, s'empressait pour lui fournir tous ses besoins et, pour répondre au zèle qu'il avait pour leur salut, on parlait de faire travailler à son logis au plus tôt, pour le rendre plus commode; dès le lendemain des fêtes, on donna ordre de lui faire un ameublement aux dépens du public, et il n'y eut personne qui ne tînt à honneur de pouvoir contribuer à sa satisfaction et lui rendre quelque service, mais il n'en eut pas longtemps besoin, puisqu'une mort précipitée l'enleva de ce monde, lorsqu'on y pensait le moins.

Le mercredi sur le soir ayant rencontré, en faisant la visite de ses malades, un pauvre passant genevois qui était hérétique, son zèle toujours ardent pour la charité l'arrêta en ce lieu et auprès de ce malade rempli d'infection et de pourriture et, quoiqu'il se sentît fort mal, il ne laissa pas de demeurer auprès de lui, pour tâcher de le convertir et le ramener au giron de l'Église ; on ne sait pas au juste si ce fut là qu'il gagna sa maladie, mais sur le minuit il se trouva attaqué de trois grands maux, savoir d'une fièvre

violente, d'une diarrhée et d'une fluxion de poitrine, qui l'abattirent si fort tout d'un coup que, dès le jeudi, il perdit presque tout sentiment et toute connaissance, le transport s'étant fait au cerveau.

La nouvelle de ce fâcheux accident s'étant répandue dans la ville, voilà la consternation partout. Les médecins sont mandés de toutes parts, sa porte est continuellement assaillie de monde qui vient offrir ses services et demander des nouvelles de sa santé. Mais celui qui eut plus de part aux charitables assistances qu'on lui rendit fut M. Ménard, président de l'élection, et sa femme, qui avaient été ses hôtes lorsqu'il arriva dans leur ville. On manda aussitôt le Père Chenvot, prieur de Saint-Séverin de Château-Landon, qui accourut pour l'assister et lui rendre tous les devoirs qu'il pouvait attendre de son amitié. Il fut un peu consolé, le trouvant à son arrivée dans une meilleure disposition et l'esprit un peu plus libre.

Le dimanche de Quasimodo il se prépara à la réception des derniers sacrements par une confession générale de toute sa vie qu'il fit avec de grands sentiments d'humilité et de pénitence. Le lundi au matin, 7e jour d'avril et son dernier, il se réconcilia encore et reçut le saint Viatique qui lui fut administré par le Père prieur de Saint-Séverin, accompagné de tous les ecclésiastiques, des magistrats et d'une foule de peuple, auxquels il eût bien voulu parler, mais la fluxion qui le pressa l'en empêcha. Il se contenta de se recommander à leurs prières. Il donna charge ensuite au même Père prieur d'assurer le Père général de sa part qu'il voulait vivre et mourir son très humble et très soumis religieux. Il passa le reste de la journée dans l'exercice de la patience du mal qu'il endurait et dans un entretien intérieur qu'il avait avec Dieu, produisant souvent des actes de vertus chrétiennes. Sur les neuf heures du soir, sentant quelque sueur, qui était celle de la mort, il se fit

essuyer, étant sur son séant et parlant encore aussi fort qu'à l'ordinaire à celui qui lui rendait cet office, pendant quoi il leva tout d'un coup les yeux au ciel, puis les abaissant il expira sans aucune violence ni sans avoir ressenti la moindre agonie.

C'est ainsi que le Père Fronteau est mort dans le lit d'honneur, ayant été consumé par l'ardeur de son zèle et accablé par le travail de l'exercice de ses fonctions pastorales. Il devait achever sa vie de la sorte pour complément de sa gloire, puisque, ayant été toujours éclatante, elle ne devait s'éteindre que dans les flammes d'une charité vraiment apostolique.

La nouvelle d'une mort si affligeante ayant été divulguée par la ville, voilà la consternation partout. Chacun le pleure comme son propre père, les grands et les petits en témoignent leur ressentiment et sont d'autant plus touchés qu'ils estiment avoir été cause de la mort d'un si grand homme pour la peine qu'il a prise à leur service. Ils ne savent quelle autre reconnaissance lui en rendre, qu'en offrant à Dieu avec ferveur leurs prières pour le repos de son âme et en rendant à son corps tous les honneurs possibles. Ils n'oublièrent rien en effet de tout ce qui pouvait contribuer à l'honneur de ses funérailles. Ils voulurent qu'il fût enterré plutôt par le prieur de saint Jean de Sens, son confrère et son supérieur, que par le doyen rural, qui prétendait présider à cette cérémonie, croyant faire en cela quelque chose d'agréable aux mânes du défunt. Enfin, ils l'enterrèrent au lieu le plus honorable de leur église, savoir auprès de l'autel du côté de l'Évangile, arrosant son sépulcre de l'abondance de leurs larmes et accompagnant son âme au ciel de leurs vœux et de leurs prières.

On lui fit un service solennel en l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, où se trouvèrent quantité de personnes de condition de ses amis, et particulièrement l'Université

en corps, conduite par M. le recteur avec les bedeaux ayant leurs masses d'argent couvertes de crêpes en signe de deuil et de la douleur que cette fameuse académie ressentait de la perte qu'elle avait faite d'un de ses principaux officiers qui en était un des plus considérables ornements.

XI

CHARLES BOUVARD

ABBÉ DE SAINT-FLORENT, PRÈS SAUMUR[1]

1617-1645

Charles Bouvard était fils de Charles Bouvard, premier médecin du roi Louis XIII. Il naquit à Paris, en l'année 1617. Il fut prévenu dès son enfance des bénédictions, d'une grande douceur et d'une excellente piété, et il parut né pour l'Église. Il reçut les premiers principes de la cléricature de M. Vincent de Paul, fondateur et premier supérieur de la Congrégation de la Mission, cet homme incomparable et vraiment apostolique, avec lequel il suffisait d'avoir quelque habitude pour se sentir embrasé du désir de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. M. Bouvard fut fait trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, ce qui n'empêcha pas son père de lui acheter une charge de conseiller-clerc au Parlement de Paris. La justice et la religion furent parfaitement bien unies en sa personne et il exerça les fonctions de l'une et de l'autre avec beaucoup de zèle.

L'abbaye de Saint-Florent, en Anjou, ayant vaqué, en 1631, par la mort de M. de Souvré[2], M. Bouvard la demanda au roi pour son fils et l'obtint ; mais il n'en prit possession

[1] Tiré de deux de ses *Oraisons funèbres*, de ses *Statuts synodaux* et de l'*Histoire des abbés de Saint-Florent*, par le P. Huynes, bénédictin. (Note de Grandet). — Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. Bouvard.

[2] Gilles de Souvré, abbé commandataire de Saint-Florent, mourut le 19 septembre 1631.

par procureur qu'au mois de mars de l'année 1637[1], n'ayant alors que vingt ans[2]. Dès qu'il se vit chargé de cette abbaye, sa première application fut, tout jeune qu'il était, de régler les religieux de son abbaye, qui vivaient alors à Saint-Florent-le-Vieux et à Saint-Florent-le-Jeune près de Saumur, dans un grand déréglement. Il entreprit de mettre la réforme parmi eux, quoique ce fût une chose très difficile. Mais que ne peut point un ecclésiastique animé de l'esprit de Dieu et soutenu d'une autorité souveraine! Il en vint à bout, après beaucoup d'oppositions et de résistances, et, sur les plaintes qui lui venaient de toutes parts de la mauvaise conduite de ses religieux, qui n'en avaient que le nom, il pria Messire Claude de Rueil, alors évêque d'Angers, de faire la visite dans son abbaye, afin que sur le procès-verbal qu'il en dresserait il pût s'adresser au pape et au roi pour faire réussir son entreprise. Pour cet effet, ce prélat leur fit signifier qu'il ferait sa visite les 19, 20 et 21 du mois d'avril 1637. Ces moines lui refusèrent d'abord les portes de l'abbaye de Saint-Florent et s'absentèrent ; mais, l'évêque les ayant menacés de les excommunier et leur ayant fait voir des transactions faites entre les évêques, ses prédécesseurs, et entre autres entre Jean de Rély et Gabriel Bouvery[3], évêques d'Angers, et les religieux de

[1] Cf. *Gallia christiana*, tome IV.

[2] Il s'agit ici de la célèbre abbaye de Saint-Florent qui comprenait, depuis le x[e] siècle, deux monastères : Saint-Florent-le-Vieil, au nord du pays des Mauges, sur la rive gauche de la Loire, et Saint-Florent-le-Jeune, à l'ouest de Saumur.

Les origines de la première abbaye remontent à saint Florent, qui évangélisa le pays vers la fin du IV[e] siècle. A l'époque de l'invasion des Normands, les moines durent abandonner la place et émigrer vers l'intérieur de la France, à la fin du IX[e] siècle. Au milieu du X[e] siècle, ils revinrent en Anjou, mais ils n'osèrent pas s'avancer jusqu'à Saint-Florent; ils s'arrêtèrent à Saumur, où ils fondèrent une nouvelle abbaye qui prit le nom de Saint-Florent-le-Jeune. L'abbé de Saint-Florent-le-Jeune resta seigneur temporel et spirituel du territoire exempt de Saint-Florent-le-Vieil.

[3] Jean de Rély, évêque d'Angers (1491-1499). — Gabriel Bouvery, évêque d'Angers (1540-1572).

Saint-Florent, par lesquelles ils reconnaissaient que l'évêque d'Angers avait droit de visite en leur abbaye, nonobstant leur prétendue loi diocésaine, ils s'y soumirent. M. de Rueil ayant trouvé leur monastère sans régularité, sans étude, sans aucune observance, sans noviciat, sans subordination aux supérieurs, leur église sans ornements, sans livres de chant, sans office, sans fidélité à acquitter les fondations, dans une malpropreté affreuse, en dressa son procès-verbal ; sur cette constatation, M. Bouvard fit, quelques mois après, un concordat avec les religieux bénédictins réformés de la Congrégation de Saint-Maur [1], pour les introduire en ses deux abbayes, à la charge d'en acquitter les obligations, surtout les aumônes, et de payer des pensions raisonnables aux anciens.

M. Bouvard, ayant achevé ses études de théologie, fut fait prêtre vers l'année 1641 et, quatre ans après, il se fit un point de conscience de venir résider en son abbaye pour faire, selon les canons, un saint usage de ses revenus. Il partit au commencement de l'année 1645. Il vendit son carrosse et tout l'équipage que son père lui avait donné pour être plus en état de soulager les pauvres. Il amena avec lui plusieurs docteurs de Sorbonne et des prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare d'un grand mérite, pour faire une mission à Saumur et aux environs dans les paroisses de sa dépendance. Il vécut en commun avec ces prêtres ; et ce saint abbé était à leur tête, le premier à tous les exercices, prêchant et confessant avec un zèle infatigable. Dieu donna tant de bénédictions à ses travaux que l'on vit avec joie dans la ville de Saumur renouveler la piété que l'ivraie de l'hérésie, mêlée avec le bon grain, y avait presque étouffée [2]. L'assistance aux offices divins, l'assiduité

[1] Cette réforme était alors dans toute sa ferveur et ranimait l'esprit de saint Benoît dans de nombreux monastères.

[2] On sait que les Calvinistes avaient fait de Saumur une de leurs citadelles les plus célèbres.

à entendre la parole de Dieu et la fréquentation des sacrements furent les fruits de cette mission. On y fit faire la première communion aux enfants d'une manière édifiante et solennelle, pratique jusqu'alors inconnue dans ce diocèse; ce qui donna une haute idée de cette action aux enfants et à leurs parents qui leur faisaient souvent recevoir la sainte communion sans préparation.

Les conversions admirables de grand nombre d'hérétiques et de libertins qui se firent à Saumur, pendant cinq mois qu'il y fut, lui ont acquis une gloire immortelle, et les uns et les autres ont protesté que les principaux motifs qu'ils ont eus de changer de religion et de vie ont été les actions miraculeuses d'humilité et de charité qu'ils voyaient pratiquer à ce saint abbé. La plupart disaient que, si tous les ecclésiastiques du royaume eussent été aussi zélés que lui au service de Dieu, il n'y en aurait pas eu un d'entre eux qui n'eût fait profession de la piété et de la religion catholique et romaine. En effet, l'humilité de ce saint abbé allait si loin qu'il servait de diacre aux fêtes solennelles au curé de Saumur[1] et au premier jeudi du mois et, quoiqu'il fût, en qualité d'abbé de Saint-Florent, curé primitif de la paroisse de Saumur, il ne voulut jamais se mettre au-dessus du curé dans le chœur, lorsqu'il venait à l'office, mais il se tenait dans les basses chaires. Il parlait avec une douceur et une humilité profondes à tous les pauvres, qu'il appelait ses frères.

On se souvient encore de la charité immense qu'il avait pour eux, et il n'y eut point de famille indigente, dans la ville de Saumur ni dans les environs, qui n'en ressentît les effets. Il se privait du nécessaire pour leur donner et menait une vie fort frugale pour les mieux nourrir, car il ne faisait qu'un repas par jour. Toute son occupation, pendant qu'il

[1] Il n'y avait qu'une seule cure à Saumur, la cure de Nantilly; Saint-Pierre et Saint-Nicolas étaient les « annexes » de Nantilly. Cet état de choses dura jusqu'au Concordat de 1802.

demeura à Saumur, fut d'entendre les confessions, de visiter les pauvres de l'hôpital et les prisonniers, les honteux et les malades, de les consoler, les exhorter à la patience et à bien mourir, de leur porter le Saint-Sacrement, leur envoyer des aliments et des remèdes, ayant pour cet effet gagé des médecins et des chirurgiens, qui n'étaient employés qu'à leur service. Sa charité s'étendit particulièrement sur les prisonniers qui, abandonnés de tout secours, gémissaient dans les prisons de Saumur, qui sont ordinairement de faux-sauniers et des gens condamnés aux galères. Il en retira plusieurs en payant leurs dettes et il ne se passait guère de jours qu'il n'allât leur rendre visite pour les catéchiser, les confesser et les exhorter à faire un saint usage de leur esclavage temporel pour se délivrer de la servitude du péché et de l'enfer.

Il allait jusque dans le fond des cachots voir ceux qui y étaient malades. Le mauvais air et la puanteur insupportable qu'on y respirait n'ont jamais pu l'empêcher de leur rendre ces bons offices. Ses amis avaient beau lui représenter le danger où il s'exposait, il leur répondait qu'un pasteur est obligé de perdre la vie pour sauver l'âme de ses ouailles, à l'exemple de Jésus-Christ, qui a donné la sienne pour le salut du genre humain.

Persuadé que la sainteté des peuples dépend de la sainteté des prêtres, il fit toutes les semaines des conférences aux ecclésiastiques de Saumur et des paroisses circonvoisines pour les instruire de leurs devoirs et les exhorter surtout à la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales, pour porter les peuples à la piété, tant par leurs discours que par les bons exemples de leur vie.

La cure de Saumur étant venue à vaquer, il demanda à M. Vincent le plus digne sujet qu'il pût connaître pour la remplir. M. Vincent lui indiqua M. Guillois[1], homme d'un

[1] Me Guillois succéda à Me Jean-Jacques Bonneau dans la cure de Saumur.

grand mérite, à qui il la présenta. Cette cure était, en effet, une des plus importantes du diocèse, parce qu'elle comptait alors plus de 19.000 habitants, dont la plupart étaient infectés de l'hérésie de Calvin ; car Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur, y avait fait établir une fameuse académie, où se rendaient de tous les cantons du royaume et même des pays étrangers, d'Allemagne et d'Angleterre, des écoliers qui y venaient étudier sous les plus habiles professeurs de la religion protestante qu'il y avait appelés. M. l'abbé Bouvard vit bien qu'il fallait en ce poste un curé savant, pieux, vigilant et attentif. Il trouva toutes ces qualités dans M. Guillois. Mais, comme la cure de Saumur est, pour ainsi dire, divisée en trois paroisses, de Nantilly, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas, et que le curé est obligé d'y entretenir trois vicaires, il forma le dessein d'y faire annexer le prieuré de Nantilly ou quelque autre bénéfice simple d'un revenu considérable, et de faire le curé de Saumur son grand-vicaire, afin qu'en son absence il pût donner toutes les cures vacantes en sa présentation, soit dans l'Anjou, soit dans les autres diocèses, aux plus dignes sujets qu'on pourrait trouver qui fussent, comme le Sauveur, puissants en œuvres et en paroles.

Mais la mort ayant prévenu ce digne abbé, ce dessein n'a point été exécuté et le prieuré de Nantilly a été dans la suite une source infinie de procès et de scandales dans la paroisse de Saumur, à l'occasion des droits honorifiques que les prieurs de Nantilly ont voulu exercer dans l'église de Saumur comme curés primitifs au préjudice des curés, qui s'y sont toujours opposés.

Après que M. Bouvard eut fait la mission à Saumur et aux environs, il visita les neuf paroisses dépendantes de son abbaye, qu'on appelle le *territoire de Saint-Florent*[1]

[1] Le Mesnil, La Chapelle Saint-Florent, Botz, Le Marillais, Saint-Laurent-du-Mottay, Saint-Macaire, Bouzillé, Saint-Florent-le-Vieil, la Boissière-

et ensuite il tint un synode à Saint-Florent-le-Vieil, dans l'église de Saint-Pierre, où se trouvèrent tous les curés et les prêtres du territoire, qu'il y convoqua. Il y fit des statuts admirables pour les mœurs et la discipline, qu'il publia le 5 septembre 1644 à Saint-Florent-le-Vieil. Voici les qualités qu'il prend et un abrégé de ces statuts :

« *Charles Bouvard, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Florent, de nul diocèse, dépendant immédiatement du Saint-Siège apostolique et cour romaine, à tous présents et à venir, humble salut en Notre-Seigneur.*

« Le désir que Dieu nous a donné de procurer sa gloire nous a fait ci-devant appeler les Révérends Pères de la Congrégation réformée de Saint-Maur, pour rétablir en sa splendeur l'ancienne régularité du monastère, laquelle avait été grandement relâchée ; ce que nous avions été obligé de faire, y convoquant lesdits Pères, à faute que nous n'y pouvions pourvoir autrement à cause de notre qualité de commendataire.

« Un autre soin, non moins nécessaire que le premier, était de veiller à la juridiction presque épiscopale sur tous les clercs et personnes laïques de ce territoire, attribué par bulle du Saint-Père aux abbés de ce monastère, juridiction laquelle nous avons cru justement devoir prendre en main, sitôt qu'il a plu à Dieu de nous honorer du sacerdoce, pour laquelle exercer sur des personnes non régulières nous avons jugé n'être requise en notre personne la qualité de religieux. C'est pourquoi le sacriste de cette abbaye, qui par ci-devant, ainsi que ses prédécesseurs, l'avait tenue au nom de l'abbé et comme par vicariat, nous ayant remis en main cet exercice, nous nous sommes ici transporté dès le 3e d'avril dernier avec bon nombre d'ecclésiastiques

Saint-Florent. Il y avait, en outre, le prieuré-cure de Beausse. La Boutouchère était une annexe de Saint-Florent-le-Vieil.

capables par leurs probité et expérience de nous donner avis et conseil et aider puissamment, pour régler toutes choses et rétablir avec honneur le culte de Dieu et la discipline ecclésiastique entre les clercs.

« Nous avons commencé par le premier, donnant au public les prédications et instructions nécessaires et faisant exposer les confesseurs aussi longtemps qu'a été besoin pour la décharge des consciences ; nous avons ensuite fait des visites par chacune des paroisses et par nos ordonnances procuré la décence des églises, par le retranchement des choses indécentes et par l'établissement de ce qu'avons jugé y être requis pour le service de Dieu.

« Une troisième charge nous était demeurée comme la plus importante, réservée aussi pour la dernière, savoir la convocation de tous les curés de ce territoire pour une assemblée synodale, laquelle aurions dû, suivant la coutume, faire intimer dès le mois de mai, si d'autres soins plus pressants ne nous en eussent diverti. Et d'autant que cette assemblée est la première que nous ayons tenue, avons aussi donné entrée à tous les prêtres servant dans les églises et aux chapelains : lesquels combien qu'eussent déjà été connus de nous tant ès jours de visite par les paroisses qu'ès autres jours qu'ils ont été particulièrement appelés vers nous ; désirant néanmoins faire cette assemblée plus solennelle, et pour une action si importante obtenir les vœux, suffrages et prières de plusieurs, nous les avons voulu avoir présents, et par cette première convocation générale commencer à donner comme les causes de toutes les autres que nous désirons établir par chacun mois par manière de conférence.

« Et, pour avertir chacun de notre dessein, nous avons, par les paroisses en deux jours de dimanche précédents, fait publier nos mandements, à ce que toutes personnes fussent invitées de nous aider par leurs prières pour faire réussir cette action à la plus grande gloire de Dieu, et

intimer au lundi 5e de septembre cette assemblée être faite en la paroisse de Saint-Pierre de Saint-Florent, en laquelle de notre logis abbatial nous avons été conduit processionnellement par les curés, et avons commencé l'action par la célébration de la sainte messe, pour invoquer la grâce du Saint-Esprit. Et, après un entretien fait à tous les ecclésiastiques en particulier, les laïques sortis de l'église, les curés appelés suivant la coutume, lecture a été faite du règlement et statuts qui s'ensuivent, divisés par neuf articles », dont voici l'extrait :

Le premier article de ces règlements défend l'entrée du cabaret aux ecclésiastiques de son district. Et, pour les porter à la sobriété convenable à leur état, il cite un canon du Concile de Nantes, qui leur ordonne de ne boire pas plus de trois fois à chacun repas, les exhortant de ne se point trouver aux assemblées et aux repas des laïques, imitant les grands saint Ambroise et saint Augustin qui ont toujours évité d'y assister, quoiqu'ils en fussent invités. Il cite encore un passage de saint Jérôme dans l'épître qu'il écrit à Népotien, lui disant que les ecclésiastiques se rendent méprisables aux séculiers lorsqu'ils les voient boire, rire et manger avec eux, perdent l'estime qu'ils en avaient conçue, au lieu que le refus qu'ils font de se trouver à leurs repas leur donne une haute idée de leur état.

Le deuxième article leur défend, suivant le 41e canon des apôtres, sous peine de suspense, les jeux de cartes, de dés et autres de hasard, et il les exhorte à ne jouer jamais en public ni aucun argent.

Le troisième défend la chasse aux ecclésiastiques de son territoire, et il dit que, selon les Conciles de Meaux, de Mâcon et de Poitiers, les armes des clercs sont l'oraison et les larmes; et, pour détourner ses religieux qui allaient à la chasse avant la réforme, il leur cite la réponse que fit Clément V à un religieux qui voulait user de ce droit sur

ses propres garennes, qu'il lui permettait d'y envoyer chasser un serviteur mais non d'y assister ou de nourrir un chien chez soi. Il les assure que la pêche n'est pas défendue, puisque les apôtres ont exercé ce métier.

Le quatrième regarde l'habit ecclésiastique qui distingue les clercs d'avec les laïques. Il dit qu'il n'est jamais permis aux prêtres de paraître sans soutane, sans les cheveux courts et sans couronne, dont il marque la grandeur pour chaque ordre. Il veut, suivant les canons, que leurs cheveux soient tellement rasés que les oreilles paraissent. Il exhorte de porter toujours la soutane, même en voyage, ou du moins une soutanelle qui soit si longue qu'elle empêche qu'on ne voie les habits de dessous.

Le cinquième les exhorte à n'avoir aucune personne du sexe chez eux, pas même des servantes, si ce n'est en cas de nécessité et dans un âge si avancé et d'une si chaste renommée que leurs adversaires ne leur puissent rien reprocher là-dessus. Il cite les canons des Conciles qui défendent aux ecclésiastiques d'avoir aucunes femmes chez eux, à moins qu'elles ne soient leurs mères, leurs tantes ou leurs sœurs. Il dit que saint Augustin ne voulut pas loger la sienne dans sa maison, de peur que les autres filles qui viendraient la voir, qui ne seraient pas ses sœurs, ne rendissent sa conduite suspecte. Il les exhorte à fuir le plus qu'ils pourront les conversations des femmes et de parler seul à seul avec elles ; en un mot, que, suivant l'Évangile, ils doivent retrancher ce qui leur serait agréable ou utile, et de se couper plutôt un bras que de causer ou de faire le moindre scandale.

Le sixième leur défend de faire aucun procès entre eux ni à personne, disant que les canons commandent d'éviter la compagnie d'un clerc litigieux comme une peste ; qu'ils ne doivent jamais paraître en justice et au palais que pour y protéger la cause de la veuve et de l'orphelin ; que, si quelques ecclésiastiques croient avoir sujet de faire

quelques poursuites, ils doivent, selon les canons, aller premièrement devant leurs supérieurs ecclésiastiques et là plaider sommairement leur cause pour être décidée par leur avis; que si, néanmoins, leurs parties étaient si déraisonnables qu'elles ne voulussent consentir un jugement à l'amiable, ils pourraient en ce cas poursuivre leur droit en justice; les exhortant de conserver la paix, l'union et la charité à l'égard de toutes sortes de personnes, surtout envers leurs confrères. Et, pour augmenter et affermir l'union qui était entre eux, il invite amoureusement tous les curés et les prêtres du territoire de Saint-Florent de se rendre à son abbatiale au moins une fois le mois pour se réjouir et conférer familièrement ensemble de quelque matière de piété conforme à leur état.

Le septième ordonne aux bénéficiers qui ont des chapelles qui valent 100 livres, toutes charges faites, de réciter attentivement et dévotement leur bréviaire sous peine de péché mortel, de porter la soutane et les cheveux courts, d'assister aux offices de leur paroisse en surplis et bonnet carré, de rendre service à leur curé, de s'occuper à l'étude pour se rendre capables de servir l'Église et se préparer à la réception des saints ordres, lesquels il leur défend de recevoir sans son démissoire. De plus, il leur ordonne d'orner les autels des chapelles dont ils sont titulaires, où se doivent célébrer les messes qui y sont fondées, d'y mettre un tableau, une croix, deux chandeliers garnis de cierges, des nappes, un canon, un devant d'autel et des ornements sacerdotaux. Il les oblige tous d'apporter, dans le mois d'octobre suivant, copie collationnée des fondations de leurs bénéfices pour être mise au trésor de son abbaye, avec un mémoire contenant leurs domaines, leurs revenus et leurs charges, les arrentements, les échanges et les aliénations, si aucunes y ont été faites. S'ils y manquent, il les menace de les priver de partie des fruits de leurs bénéfices, applicable à l'Église.

Le huitième oblige tous les prêtres de son territoire de venir faire renouveler leur permission de confesser, déclarant que tous ceux à qui il avait défendu verbalement de confesser n'avaient plus aucune juridiction pour ce faire, non plus que ceux qui étaient approuvés par d'autres que par lui, bien que le temps de leur approbation ne fût pas limité, déclarant au surplus que les approbations qu'il aurait données lui-même par écrit ne vaudraient que jusqu'au mois de novembre suivant, quoiqu'elles fussent accordées pour un plus long terme.

Par le neuvième, il déclare que, pour tous les autres règlements qui regardent le service des paroisses, fonctions curiales, administration des sacrements, ornements, décence des églises, entretien des lampes ardentes devant le Saint-Sacrement, monitions à faire aux procureurs de fabrique, il se réserve d'en ordonner dans les conférences prochaines qu'il tiendra avec ses confrères les curés, lesquels il convoquera à cet effet.

Sont signés : Bouvard, Bibier, Delauney, Verger, Le Theule, Vilaine, Tuffereau, P. Chastelier, J. Cognée, Poupar, J. Macé, P. Gillot.

Les noms des prêtres sont : Réthoré, Bigeart, Babin, Martin, Oger, Jollivet, Durand, Pichonnière et Gabert.

Il est facile de voir par ces règlements que ce saint abbé était rempli de l'esprit ecclésiastique et qu'il ne lui manquait que le caractère épiscopal. Et il y a lieu d'admirer que dans un âge si peu avancé il ait fait en si peu de temps tant de choses lui seul, que les plus anciens abbés n'avaient pas faites en plusieurs siècles, telles que sont de mettre la réforme dans son abbaye, de visiter en personne toutes les paroisses dépendantes de sa juridiction quasi épiscopale, faire une mission à Saumur et dans les paroisses circonvoisines, tenir son synode, faire des règlements très utiles, pourvoir à tous les besoins des ecclésiastiques dépendants de sa loi diocésaine, soulager la misère

des pauvres, administrer les sacrements aux malades, prêcher la parole de Dieu aux peuples, établir des conférences ecclésiastiques. Toutes ces choses prouvent qu'il était consommé dans la science des saints et parfaitement instruit de tous les devoirs de son état, en sorte qu'on peut dire de lui ce que le Saint-Esprit a dit : *consummatus in brevi explevit tempora multa.*

Dieu lui donna un pressentiment de sa mort. Car, la veille de la maladie dont il mourut, jouissant encore d'une parfaite santé, étant allé dans l'église de Saint-Florent proche de Saumur, il y marqua le lieu de sa sépulture : « Voilà, dit-il à ceux qui l'accompagnaient, le lieu où je serai enterré, et ce sera bientôt. » Si sa mort fut prompte, elle ne fut pas imprévue. Il s'y préparait depuis longtemps; il y pensait continuellement; il prit avec tous les prêtres qui demeuraient avec lui la mort pour leur sujet de méditation pendant le carême. Il fit même deux discours sur cette matière, dans le dessein de les prononcer, mais il en fut empêché par la maladie qui le surprit. Il était allé à son ordinaire dans les cachots des prisons de Saumur, pour y administrer les sacrements à des prisonniers; quoi qu'on pût lui dire, on ne put l'en empêcher : il y respira un air si contagieux et si corrompu que la fièvre le prit dès le soir. Il jugea bien que sa maladie était mortelle. Il remit son âme entre les mains de Dieu et il abandonna son corps aux médecins. Il ne sortit pas une parole d'impatience de sa bouche ni un sentiment de plainte de son cœur ; il ne fit aucun acte de désobéissance à tous ceux qui lui présentaient des aliments ou des remèdes. On ne vit pas en lui le moindre signe de crainte de la mort. Il redoubla ses prières, à mesure que la fièvre redoublait ses accès. Il demanda les derniers sacrements, contre le sentiment des médecins et de tous ceux qui l'approchaient, et il ne fut contraire à leur avis qu'en ce point : « Les médecins, dit-il, craignent de m'épouvanter ; je les épouvanterai moi-même. »

Après une confession exacte de toutes ses fautes, on lui apporta le saint Viatique qu'il reçut avec de grands sentiments de foi, d'humilité, d'adoration et d'amour. Il prononça ces paroles pieuses avec une ferveur admirable : *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine. In te, Domine, speravi, non confundar in æternum ; Jesu, fili David, miserere mei ; sit nomen Domini benedictum.* Il demanda l'extrême-onction. Tous les assistants fondaient en larmes ; lui seul se réjouit d'aller voir Dieu. Il entra dans l'agonie, il perdit un moment la parole, puis il jeta le dernier soupir et rendit son âme à Dieu, le 11 mars 1645, à l'âge de 28 ans.

On l'enterra sans pompe, comme il l'avait ordonné. Tous les habitants de Saumur fermèrent leurs boutiques pour assister à sa sépulture, et chacun faisait toucher des mouchoirs et des chapelets à son corps, personne ne doutant qu'il fût saint. On ne manqua pas d'honorer sa mémoire par deux oraisons funèbres, l'une prononcée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Saumur, le 8 mai 1645, par M. Le Cointe, prieur de Montilliers, qui prit pour texte ces paroles de saint Jean : *In Deo manet et Deus in eo ;* l'autre par M. Texier, prieur d'Allonnes, dans l'église des religieuses de la Fidélité de Saumur, auquel le défunt avait donné 800 livres par son testament. Ses exécuteurs firent porter dans leur église le cœur et les mains de ce saint homme : la Mère Madeleine Gautron, alors supérieure [1], pour la sainteté de laquelle M. Bouvard avait eu pendant sa vie une vénération très particulière, les reçut avec beaucoup de reconnaissance et les fit enterrer avec respect.

[1] Sur Madeleine Gautron (1610-1676), cf. Dom Chamard, *Saints Personnages*, t. III, p. 176. Elle fut supérieure et réformatrice des Bénédictines de la Fidélité de Saumur : elle compta parmi les plus saintes religieuses de l'Anjou au XVII[e] siècle.

XII

GUY LANIER

ABBÉ DE VAUX
ARCHIDIACRE DE L'ÉGLISE D'ANGERS [1]

(1603-1681)

Guy Lanier était d'une des plus anciennes et des meilleures familles d'Anjou, qui a donné des premiers présidents et des lieutenants généraux au Présidial d'Angers, des conseillers d'État, des maîtres des requêtes et des conseillers au grand Conseil, au Parlement de Paris et de Bretagne et des ambassadeurs à l'État. Il vint au monde en l'année 1603, et il était fils de Guy Lanier, conseiller au grand Conseil. Guillaume Lanier, son frère, posséda la charge de son père et fut ensuite conseiller d'État. Il avait beaucoup d'esprit et de vivacité. Il fit ses humanités et sa philosophie avec succès. Il parut dès son bas âge qu'il avait de l'inclination et de l'aptitude pour l'état ecclésiastique. Il fut tonsuré le 20 avril 1612, à l'âge de dix ans, puis pourvu d'une prébende dans la cathédrale de Saintes, le 20 août 1619 ; mais il ne la posséda pas longtemps. Le

[1] Grandet a inséré dans un autre de ses ouvrages une notice abrégée sur Guy Lanier. — Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. I, p. 82 et suivantes. — Cf. Dom Chamart. *Vie des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 279 et sq. C. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

roi Louis XIII lui donna l'abbaye de Saint-Étienne de Vaux, diocèse de Saintes, le dernier février 1627.

Suivant l'exemple de la plupart des abbés de ce temps-là et du nôtre, il se persuada que pour être un bon ecclésiastique il suffisait d'être un honnête homme et d'éviter les grands crimes, sans se mettre en peine de pratiquer les grandes vertus. Il aimait le monde et en était aimé. Il brillait dans la conversation. Mais, quoiqu'il y parût d'une humeur fort enjouée, il y gardait pourtant une si grande modestie et une telle retenue que, si quelqu'un s'échappait à prononcer une parole libre en sa présence, il prenait un air sérieux et le faisait taire, tant il inspirait de respect. Il était sensible aux injures, et il avait coutume de dire : « Homme ne m'a jamais joué qu'il ne m'ait perdu. » Il aimait la chasse et avait une meute de chiens.

Dieu, qui en voulait faire un vaisseau d'élection, lui fit ouvrir les yeux sur son aveuglement, et voici comment. Vers l'année 1633, la possession des religieuses de Loudun faisait grand bruit en France. Beaucoup de gens allaient les voir par curiosité. L'abbé de Vaux fut du nombre, et il demeura pleinement convaincu de la vérité de leur possession par son expérience. Assistant un jour à un exorcisme qu'on leur faisait par ordre du roi Louis XIII, une de ces possédées apostropha l'abbé de Vaux et lui dit ses vérités d'une manière si forte qu'il en fut touché. Il résolut dès lors de quitter le monde, de réformer son extérieur et encore plus son intérieur, en un mot de mener une vie conforme à la sainteté de l'éclat qu'il avait embrassé. Il eut sur cela plusieurs conférences avec le P. Joseph Surin, jésuite, qui était alors à Loudun l'un des exorcistes, homme très spirituel et fort éclairé dans les voies de Dieu. Il le prit même pour son directeur. Mais il ne put profiter de sa conduite que plus de vingt ans après, car ce grand homme fut lui-même exercé par les démons pendant

tout ce temps-là d'une manière extraordinaire et qui a été sue de toute la France[1].

M. l'abbé de Vaux commença à étudier l'Écriture sainte et les Pères de l'Église et en fit de savants recueils. Il s'appliqua à l'oraison mentale et à une infinité de bonnes œuvres, en sorte qu'il ne se fit de son temps aucun établissement de piété, en Anjou, qu'il n'y eût part. Messire Claude de Rueil ayant pris possession de l'évêché d'Angers le 6 juillet 1628, le fit son grand vicaire, ensuite chanoine et archidiacre d'Outre-Maine dans sa cathédrale, puis son official. En 1635, il fut député à l'assemblée générale du clergé de France à Paris[2].

Peu de temps après, il fut à Paris où il fit une retraite à Saint-Lazare sous feu M. Vincent, instituteur et premier général de la congrégation de la Mission, avec lequel il a toujours depuis entretenu un grand commerce de charité pour une infinité de bonnes œuvres. Et lorsque ce saint homme vint à Angers pour visiter les religieuses de la Visitation de cette ville, en qualité de visiteur général de tout l'institut, il logea dans sa maison, qui devint depuis une église domestique, tant il y a reçu grand nombre de saints personnages[3].

M. l'abbé de Vaux, n'ayant que vingt ans, eut l'honneur de voir à Paris saint François de Sales et de lui parler. Et il a toujours eu depuis ce temps-là un respect et une dévotion particulière pour ce saint évêque, ce qui fit qu'il désira qu'il y eût une maison de son institut de la

[1] Le P. Surin (1600-1665) est, on le sait, un des meilleurs auteurs ascétiques que la France ait produits. On a publié dans les *Œuvres du P. Surin* plusieurs de ses lettres adressées à Guy Lanier.

[2] Député par la province ecclésiastique de Bordeaux. Cf. Dom Chamard, p. 284.

[3] Ce voyage de saint Vincent ne se fit qu'en 1649 et eut, sans doute, pour principal objet la visite des Filles mêmes de saint Vincent qui avaient été établies à l'hôpital d'Angers dès l'année 1639. Ce fut le premier établissement des Filles de la Charité en dehors de la capitale.

Visitation dans la ville d'Angers. Il chercha tous les moyens propres pour exécuter ce dessein. Après en avoir parlé à Messire Claude de Rueil, évêque d'Angers, qui l'approuva, il alla à Nantes demander des religieuses, vers l'année 1633, pour en faire la fondation. Mais la Supérieure lui dit que, leur maison de Nantes n'étant établie que depuis fort peu de temps, elle ne pouvait pas fournir des sujets pour en fonder une autre. M. l'abbé de Vaux, sans se rebuter, alla à Paris en 1634 trouver la Mère de Chantal, qui y était alors supérieure, et lui proposa le nouvel établissement qu'il voulait faire de son ordre en la ville d'Angers. Cette vertueuse fille lui accorda ce qu'il demandait et lui promit des sujets. M[me] de Chantal connut alors un si grand mérite à M. l'abbé de Vaux qu'elle lia une étroite amitié avec lui, et ils ont depuis entretenu un commerce de lettres et de piété ensemble, en sorte qu'elle ne l'appelait jamais que son très cher frère. Ce fut la maison du faubourg Saint-Jacques qui fournit cinq religieuses, au commencement de l'année 1636, savoir la Mère Claire-Madeleine de Pierre, Marie-Madelaine de Beauregard, Anne-Françoise Planche, Catherine Agnès et Marie Roze. Elles partirent de Paris pour venir jeter les fondements de cette nouvelle colonie et arrivèrent le jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1636. On les logea d'abord dans l'hôtel Barrault. Mais, le maréchal de Brézé étant venu peu de temps après prendre possession du gouvernement d'Anjou, que le roi lui avait donné, la maison de ville fit préparer cet hôtel pour le loger, parce que tous les gouverneurs avaient coutume d'y faire leur demeure. Les religieuses de la Visitation, n'ayant point encore de couvent bâti, ne savaient où aller, lorsque M. l'abbé de Vaux leur offrit sa maison, qu'il quitta pour les y recevoir. Elles y passèrent plusieurs mois en y faisant leurs exercices, en attendant qu'on fît accommoder la maison du prieuré de Saint-Éloi pour les loger. Dans ces entrefaites, la Mère de

Chantal écrivit à M. l'abbé de Vaux une lettre qui est la 96e des épîtres de cette bienheureuse[1]. Elle le qualifie de son « très cher et très honoré frère ». Elle lui dit d'abord qu'elle croit que Dieu agrée et désire d'eux la profession qu'ils font de vouloir vivre dans la vraie simplicité et candeur de l'esprit de la Visitation, « lequel, certes, lui dit-elle, je vois reluire en vous. Et j'en bénis Dieu de tout mon cœur, ne pouvant assez remercier son infinie bonté d'avoir donné un tel ami à notre congrégation et un si utile appui à cette nouvelle plante que sa Providence a mise au parterre de l'église d'Angers. Votre conduite, ajoute-t-elle, envers nos sœurs, me ravit. Vous ne me dites point si elles sont toujours en votre maison. O vrai Dieu ! que cette charité est grande et rare ! Dieu vous en récompensera par le don de sa glorieuse cité éternelle ! N'êtes-vous pas obligé à cette infinie bonté de vous avoir donné un tel cœur et une âme si généreuse qui n'a d'autre désir que de le servir ? Allez, mon très cher frère, allez toujours en augmentant et croissant en la pureté et perfection de ce divin amour, que je supplie vous combler de la grâce d'une fidèle correspondance à tant de faveurs que vous en avez reçues. Je crois que c'est tout votre désir, et m'est avis que je vois notre bienheureux Père vous regarder comme l'un de ses plus chers enfants. Dieu sait en quelle considération vous m'êtes devant sa bonté ».

Il paraît, par la suite de la même lettre de la Mère de Chantal, qu'il l'avait consultée sur la méthode qu'il suivait dans l'oraison mentale, car elle lui répond que la difficulté du raisonnement dans l'oraison mentale est un acheminement à une oraison plus simple ; que l'âme se doit tenir en paix en la présence de Dieu, nonobstant les distrac-

[1] *Épistres spirituelles de la Mère Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal*, etc. Lyon, 1644, 1 vol. petit in-4°. *Épistre nonante sixième*, p. 220-225.

tions ; que, quand elle en est fort traversée, elle doit dire de temps à autre des paroles de soumission, d'abandonnement, de confiance et d'amour en la divine volonté, mais cela fort suavement et sans effort ; que l'oraison, à proprement parler, est un simple entretien et tout cordial de l'âme avec Dieu, soit par actes de paroles intérieures, soit par de simples affections qui sont souvent imperceptibles ; et, pour peu que Dieu attire à cette oraison simple en ôtant le raisonnement, on doit suivre son attrait, parce que ce serait se rompre la tête que de faire autrement, le grand secret de l'oraison étant d'y aller à la bonne foi, fort simplement, suivant son attrait intérieur.

Nous avons rapporté cela pour prouver que M. l'abbé de Vaux était un homme d'oraison et fort spirituel et intérieur. Il a toujours été depuis le protecteur, le conseil et le père des religieuses de la Visitation, et il les a aidées de ses biens et de ses avis en toutes rencontres.

En 1638, il fit, en qualité de grand vicaire, en l'absence de Mgr l'Évêque, un mandement pour publier par tout le diocèse la déclaration que le roi Louis XIII avait faite pour mettre sa personne, son royaume et ses peuples sous la protection de la Sainte Vierge, et par laquelle il était enjoint de faire, à cet effet, tous les ans une procession solennelle, le jour de la fête de l'Assomption de Notre-Dame.

Les officiers de la maison de ville d'Angers, étant mécontents du soin que prenaient certaines filles séculières des pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean-l'Évangéliste, s'adressèrent à M. l'abbé de Vaux pour faire venir en leur place des sœurs de la Charité, dont M. Vincent venait de former la Congrégation à Paris, sous la conduite de Mlle Legras. M. l'abbé de Vaux s'adressa, au commencement de l'année 1639, à M. Vincent, leur Supérieur, pour en demander un certain nombre, et l'obtint. Mlle Legras en amena elle-même

cinq ou six[1]. Elles partirent au mois de décembre 1639, nonobstant les rigueurs de la saison et les infirmités de Mlle Legras, laquelle souffrit de si grandes incommodités dans son voyage qu'elle tomba malade incontinent après qu'elle fut arrivée. M. l'abbé de Vaux, vicaire général de Mgr l'Évêque, la reçut dans sa maison et lui rendit toutes sortes de services et d'assistances[2]. Lorsqu'elle fut revenue en convalescence, au mois de janvier de l'année suivante 1640, Mlle Legras, aidée des conseils de M. l'abbé de Vaux, fit l'établissement de ses filles dans l'hôpital d'Angers, de la manière que M. Vincent lui prescrivit par une lettre qu'il lui écrivit le 17 du même mois. Et, ayant assemblé les dames de la ville d'Angers, par les soins et sollicitations de M. l'abbé de Vaux, pour leur proposer l'exercice de la charité envers les pauvres, qui se pratiquait à l'Hôtel-Dieu de Paris, Mlle Legras les engagea de l'entreprendre pour l'hôpital d'Angers, et elle leur donna les mémoires et les règlements qu'elles y devaient observer[3].

Le chef-d'œuvre de M. l'abbé de Vaux est la maison des Pénitentes. Il en a été l'instituteur, le fondateur et le premier Supérieur. Il y avait longtemps qu'il gémissait, avec plusieurs personnes de piété, de voir dans la ville d'Angers grand nombre de filles débauchées vivre dans le liberti-

[1] C'était la première fondation des Filles de la Charité en dehors de la capitale. Pour connaître les détails de cette importante fondation, il faut en lire l'histoire dans la *Vie de Mlle Legras*, par Mgr Baunard, chap. IX. On remarqua bientôt une ferveur singulière dans cette Communauté. La Supérieure pouvait écrire : « Les Filles d'Angers ont une bénédiction toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux. » Mgr Baunard conclut : « C'était la maison modèle ! »

[2] Il reçut une lettre de remerciements de Saint-Vincent-de-Paul, datée de Paris, le 31 décembre 1639, publiée par la *Revue d'Anjou* (année 1854, page 211). Elle est rapportée par Dom Chamard.

[3] On a prétendu à tort que Mlle Le Gras était venue une première fois à Angers, dès 1633. En effet, la lettre publiée par M. C. Port (*Revue d'Anjou*, 1854, p. 205) et attribuée par lui à Mlle Le Gras, a été écrite par Mme la présidente Goussault (Cf. *Hist. de Mlle Le Gras*, Paris, Poussielgue, 1883, p. 120, note). Mgr Baunard ne parle nullement de ce voyage de 1633.

nage sans qu'on y pût apporter de remède, parce qu'il n'y avait point encore de maison de refuge pour les pouvoir retirer. Vers l'année 1640, M. l'abbé de Vaux se joignit à plusieurs vertueux laïques, qui mirent quatre ou cinq de ces filles débauchées dans la maison du Saint-Esprit, sous la conduite de la demoiselle Valier. Le nombre s'en étant augmenté, M. l'abbé de Vaux leur dressa des règlements qu'il fit approuver par messire Claude de Rueil, Évêque d'Angers. On obtint des lettres patentes pour affermir cette bonne œuvre, en l'année 1650. La conduite en fut donnée à Marguerite des Hayes, dite sœur Thérèse [1], qui était une vraie sainte et qui, par ses prières et par ses larmes, a obtenu la conversion d'un très grand nombre de ces brebis égarées.

M. l'abbé de Vaux fut nommé le premier Supérieur de cette maison, et il l'a été jusqu'à ce qu'il soit allé à Saintes, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1679. Il allait fort souvent leur faire des exhortations d'une manière si touchante et si pathétique qu'elles fondaient en larmes. Les gouvernantes ont fait des extraits et des recueils de ses discours qui, pour avoir perdu beaucoup de leur beauté, ne laissent pas d'être pleins de grâce et d'onction. Car il faut avouer que M. l'abbé de Vaux avait un grand talent pour parler de Dieu, de ses mystères et des vérités chrétiennes. Ses expressions étaient nobles et vives. Comme il avait longtemps étudié l'Écriture sainte et les Pères de l'Église et que, d'ailleurs, il préparait dans l'oraison mentale tout ce qu'il devait dire, il parlait au cœur de l'abondance du cœur, et sa parole ne retournait jamais vide chez lui. Il est vrai qu'il ne lui était pas possible de monter en chaire et qu'il fallait qu'il parlât assis dans un fauteuil : aussi disait-il que, quand il perdait terre, il perdait la parole.

En 1655, M. l'abbé de Vaux reçut dans sa maison, pen-

[1] Sur Marguerite Deshaies, lire sa notice dans Dom Chamard, *Saints personnages de l'Anjou*, tome III, p. 152 et suiv.

dant plus de quinze jours, messire Louis Abelly, docteur en théologie, curé de Saint-Josse, depuis Évêque de Rodez, qui, après avoir accompagné Mme Traversay et les demoiselles Perriquet dans un pèlerinage qu'elles avaient fait à Saumur, les avait amenées à Angers, pour voir Mlle Renée Landevy du Voisiné, fille d'une grande piété, leur bonne amie. Il y reçut aussi environ ce temps-là M. Olier, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, lorsqu'il passait pour aller à son prieuré de Clisson, en Bretagne[1].

M. l'abbé de Vaux voyant que l'éducation des ecclésiastiques était fort négligée en Anjou, parce qu'il n'y avait encore aucun Séminaire établi pour leur faire faire des retraites ni pour les instruire avant chaque ordination, entreprit d'y suppléer en faisant toutes les semaines des conférences, dans la grande salle de sa maison, à tous les ecclésiastiques qui y voudraient venir, tantôt sur l'Écriture sainte, tantôt sur des cas de conscience, même sur des matières de piété[2]. Tous les prêtres et les curés de la ville d'Angers s'y trouvaient assidûment. Chacun y parlait à son tour. Ensuite M. l'abbé de Vaux, qui présidait toujours à la conférence, la finissait par un entretien qui charmait tous les auditeurs, tant par son érudition que par son éloquence. Et ces conférences, qui ont duré plus de

[1] Guy Lanier reçut certainement M. Olier en 1641, à son retour de Clisson ; rien n'empêche de croire qu'il le reçut aussi en 1648, lorsqu'il se rendait encore à Clisson.

M. Olier écrit, le 18 novembre 1841 : « J'oubliais de vous dire comme j'ai vu M. de Vaux à Angers qui me paraît bien bon serviteur de Dieu. »

[2] Cf. *La Confrérie des prêtres à Angers* (1645-1713), par M. l'abbé Urseau (*Revue d'Anjou*, 1891).

Guy Lanier avait établi aussi une Confrérie des prêtres à Châteaugontier, où il possédait le prieuré de Geneteil ; son but était d'honorer le Très Saint Sacrement de l'autel. Approuvée par l'Évêque d'Angers, le 10 mai 1641, cette Confrérie fut enrichie d'indulgences, en novembre 1642, par Urbain VIII. Les offices publics consistaient en des messes fondées et des saluts solennels qui étaient célébrés au Geneteil chaque semaine ; les vêpres de la Sainte Vierge y étaient chantées tous les samedis. Le prieur du Geneteil, et plus tard le principal du collège, était de droit le Supérieur de la Confrérie, qui devint très populaire en cette ville.

vingt ans, ont contribué à former d'excellents prédicateurs, de bons catéchistes et de savants casuistes. Le clergé d'Angers se souvient encore de ces conférences et n'en perdra jamais la mémoire. Car, non seulement il cultivait les talents d'un chacun, mais il leur prêtait des livres de sa bibliothèque, qui était remplie de tous les Pères de l'Église, grecs et latins et de savants interprètes de l'Écriture sainte et du droit canonique.

M. le Cardinal de Retz, Archevêque de Paris [1], venait souvent à Angers, en son abbaye de Saint-Aubin, dont le séjour lui était si agréable qu'il y passait plusieurs mois pendant l'année. M. l'abbé de Vaux en était très connu. Ce prélat goûta si fort son esprit que, voulant l'attirer auprès de lui, il lui donna l'archidiaconé de Brie, dans l'Église de Paris. M. l'abbé de Vaux, dont la vocation était pour l'Anjou, ne le posséda pas longtemps. Il avait alors un neveu, nommé messire Guillaume de la Brunetière du Plessis de Gesté, docteur de la maison de Navarre, homme d'un grand mérite. Et, comme l'archevêché de Paris était alors vacant en régale [2], M. l'abbé de Vaux fit une démission de son archidiaconé entre les mains du Roi, qui donna son brevet de concession, le 7 avril 1657, audit sieur de la Brunetière [3], lequel a depuis été vicaire général de MM^grs de Péréfixe et de Harlay, tous deux Archevêques de Paris [4], puis Évêque de Saintes.

[1] Il s'agit du premier Archevêque de Paris, Jean-François de Gondy. Il porta pendant plus d'un demi-siècle le titre d'abbé de Saint-Aubin (1598-1654). C'était le grand oncle du célèbre Cardinal de Retz, son coadjuteur et son successeur sur le siège de Paris.

[2] L'archevêché était sans doute considéré comme vacant, en raison des violents démêlés du Cardinal de Retz avec la Cour. De fait, il fut titulaire jusqu'en 1661. Il paraît évident que Guy Lanier ne se souciait nullement d'être l'archidiacre de l'intrigant Cardinal.

[3] Guillaume de la Brunetière, Évêque de Saintes (1677-1702). Il était né au château du Plessis, à Gesté.

[4] Hardouin de Péréfixe de Beaumont, Archevêque de Paris (1664-1671). François de Harlay de Champvallon, Archevêque (1671-1695).

M. l'abbé de Vaux fut pourvu successivement de plusieurs bénéfices, savoir des prieurés de Coron[1], diocèse de La Rochelle, où il fit faire des missions, de Saint-Saturnin-sur-Loire[2] et du prieuré de Notre-Dame de Geneteil, à Châteaugontier, dont il fit bâtir tout à neuf la maison et refaire la charpente de la chapelle, qui lui coûta 2.000 livres[3]. Quoiqu'il employât les revenus de ces bénéfices suivant l'intention de l'Église, c'est-à-dire pour la réparation des bâtiments qui en dépendaient ou pour le soulagement des pauvres, il en quitta plusieurs et il consulta le P. Surin, jésuite à qui Dieu avait rendu sa première liberté de parler et d'écrire, sur la pluralité de ceux qui lui restaient ; ce pieux directeur lui répondit en ces termes, le 25 août de l'année 1657 : « A l'égard de vos bénéfices, c'est très bien fait d'y faire les réparations nécessaires. Mais, puisque vous êtes déjà déchargé de quelques-uns, approchez-vous encore de plus près du saint usage de l'Église qui, pendant plus de mille ans, n'a permis qu'un seul bénéfice qui fût suffisant pour l'entretien du bénéficier[4]. » En effet, il suivit ce conseil à la lettre, car il est mort sans en avoir aucun.

Il paraît, par plusieurs lettres que ce sage directeur a écrites à M. l'abbé de Vaux, qu'il le croyait un homme fort intérieur et capable de parvenir à la plus sublime perfection ; car il lui dit : « Il me semble, Monsieur, que vous devez faire votre fort de l'oraison et de ses accompagnements, qui sont un continuel recueillement d'esprit et une intention toujours droite vers Dieu, de sorte que vous n'entrepreniez rien que ce qui regarde son service et que

[1] Coron, actuellement du doyenné de Vihiers.

[2] Saint-Saturnin, actuellement du doyenné des Ponts-de-Cé.

[3] On voit encore les armes de la famille Lanier sculptées au-dessus du grand portail du collège de Châteaugontier. En 1708, le prieuré de Geneteil fut supprimé et dans ses dépendances fut installé le collège.

[4] Cf. *Œuvres du P. Surin*, tome II.

vous ne vous occupiez que de cela. Car j'estime que vous devez être l'homme de Dieu, c'est-à-dire un homme tout dévoué à Dieu, un homme entièrement appliqué aux seules affaires de Dieu, qui ne prenne de plaisir et de satisfaction en autre chose qu'en Dieu, car les nécessités mêmes de la vie doivent se rapporter à Dieu ; sortant des occupations qui regardent le service de Dieu, il faut venir se reposer dans le sein de Dieu, je veux dire dans l'oraison, et là ramasser ses puissances et les employer à honorer, à vénérer et à aimer ce souverain maître, toujours commencer par l'examen des obligations de notre état, de nos fautes et de nos mauvaises dispositions, nous en confondant à ses pieds et nous en excusant devant lui et à lui avec un désir ardent de satisfaire à sa justice. » Ensuite il lui dit que, pour obtenir la grâce de l'oraison et du recueillement d'esprit, la mortification du corps est absolument nécessaire, aussi bien que celle des sens dont il faut réprimer le libertinage : « C'est là, ajoute-t-il, le moyen d'être animé et conduit de l'esprit de Dieu. C'est ainsi que le vrai amour, que le pur amour se forme dans le cœur. C'est ainsi qu'on y attise ce feu céleste qui rend l'homme tout surnaturel. » Puis il lui dit, pour marquer qu'il avait une grande confiance en lui : « Je ne puis m'empêcher de vous dire un mot de ce qui me regarde. J'ai été depuis vingt ans en d'étranges peines et en des traverses prodigieuses. Il y a deux ans que Notre Seigneur a commencé à me rétablir dans sa paix et à me combler de joie. Mes forces se renouvellent. Mon intérieur est pourtant encore gehenné sans pouvoir presque m'appliquer à rien, sinon dans ma chambre. J'ai beaucoup écrit depuis trois mois, mais je ne me suis mis à écrire des lettres que depuis quinze jours ou trois semaines. »

M. l'abbé de Vaux a vérifié pendant toute sa vie ce que lui avait écrit le P. Surin, qu'il devait être véritablement

l'homme de Dieu. Car il n'a laissé passer aucune occasion de procurer sa gloire qu'il ne l'ait embrassée.

En l'année 1650, il encouragea fort Mlle Marie-Gabrielle Rousseau, sa parente, à établir une communauté de filles à Angers, pour instruire les Nouvelles Catholiques[1], recevoir des personnes de son sexe en retraite, former des maîtresses d'école et soigner les pauvres dans de petits hôpitaux. Et ce dessein a si bien réussi qu'il a été depuis confirmé par lettres patentes du roi[2].

Dans la même année 1650, Messire Henri Arnauld, après avoir pris possession de l'évêché d'Angers, le fit aussi son grand vicaire et son official.

En 1658, il contribua plus que de ses conseils à l'établissement du Séminaire dans la ville d'Angers. Car il donna, en 1659, un bénéfice pour faciliter la permutation de la cure de Saint-Michel-de-Feins avec la cure de Saint-Jacques, pour faire venir en ville les prêtres qui en avaient jeté les premiers fondements à la campagne[3]. Et il les a aidés en tout temps de l'honneur de sa bienveillance et de sa protection.

En 1665, il se donna de grands mouvements pour faire la cérémonie de la canonisation de saint François de Sales dans l'église de la Visitation de la ville d'Angers. La mère de Chantal lui avait donné une étole de ce saint et son portrait tiré au naturel.

En 1677, il eut la joie de voir que le roi nomma M. l'abbé de la Brunetière du Plessis de Gesté, son neveu et son élève, à l'évêché de Saintes, duquel Sa Majesté fit l'éloge en disant : « Je donne un évêché à un homme que je ne

[1] On donnait ce nom aux protestantes récemment converties à la foi catholique.

[2] Il s'agit de la maison de la Providence, qui obtint des lettres patentes au mois de juin 1689. Elle était située rue Saint-Jacques. — Sur Mlle Rousseau, cf. Dom Chamard, *op. cit.*, p. 300 ; Grandet, *Hist. du Sém. d'Angers*, *passim* ; C. Port, *Dict. de M.-et-L.*

[3] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire*, tome I, pages 50 et 51.

connais point. Mais je n'en parle à personne qui ne m'en dise du bien. » Mais, lorsqu'il fut remercier Sa Majesté du brevet de cet évêché, le roi ajouta : « Quand je n'aurais pas donné l'évêché de Saintes au mérite de l'abbé du Plessis, dont on m'avait tant parlé, je l'aurais donné à sa personne », voulant dire que son air grave et modeste, joint à sa douceur, et toutes ses manières parlaient en sa faveur.

Comme M. l'abbé de Vaux avait pour ce cher neveu une estime et une affection particulière, il résolut de le suivre en son diocèse et d'aller passer le reste de ses jours auprès de lui[1]. Pour cet effet, il vendit ses meubles et ses livres, afin de payer ses dettes et de faire des aumônes, et il partit pour aller à Saintes, en l'année 1679. Il n'y vécut que trois ans, car il mourut en l'année 1681, âgé de 79 ans, ainsi qu'il avait vécu, c'est-à-dire avec de grands sentiments de piété.

Il avait l'esprit vif, pénétrant, le cœur droit, généreux et bienfaisant. Il était habile official, zélé directeur des âmes, bon ami, fort attaché au Saint-Siège et à ses décisions, ennemi des nouveautés[2]. Sa conversation était agréable et spirituelle. Il parlait bien, il écrivait de même, mais il peignait mal. Il manda un jour à un de ses amis : « Apprenez, si vous voulez, à lire, car je suis trop vieux pour apprendre à écrire. » Il avait une tendresse de père pour toutes les filles qu'on enfermait dans la maison des Péni-

[1] Le désir de se rapprocher de son neveu ne fut pas le seul motif qui le détermina. Les disputes du Jansénisme étaient extrêmement vives en Anjou sous l'épiscopat de Mgr Arnauld. Guy Lanier, archidiacre et official, se trouvait dans la situation la plus fausse et la plus pénible. Dom Chamard dit positivement que sa retraite fut déterminée par le désir de dégager sa responsabilité au milieu de ces luttes si graves. En 1680, il sut rendre un nouveau service à la cause de la foi en s'appliquant à rétablir l'ordre dans le couvent des Visitandines d'Angers. Cf. Grandet, *Hist. du Séminaire*, II, p. 191.

[2] Dans les écrivains de cette époque, l'expression « ennemi des nouveautés » désigne les adversaires du Jansénisme.

tentes, et elles avaient toutes en lui une si grande confiance que, non seulement il était leur supérieur, mais encore leur directeur. Une d'entre elles, qui avait fait beaucoup de peines à la maison pendant sa vie, donna de grandes marques de pénitence à sa mort, et il disait à ce sujet : « Cela nous apprend, mes sœurs, que Dieu est si bon, que souvent il se contente de ce qui ne contente pas les hommes. »

XIII

ANDRÉ LANIER

OFFICIAL D'ANJOU[1]

(1630-1712)

André Lanier vint au monde en Anjou en l'an 1630, en la paroisse de Channay[2], auprès de Rillé. Il avait l'esprit vif, pénétrant et capable des grandes affaires. Dès qu'il fut prêtre, on le choisit pour être précepteur du marquis Bérhard, de l'illustre maison de Maillé. Étant devenu l'homme de confiance de sa famille, il lui rendit de très grands services, non seulement pour son éducation, mais encore pour la conduite de ses affaires, et ce jeune seigneur, par reconnaissance, lui donna 300 livres de pension viagère en se séparant de lui, en l'année 1675. Dame Antoinette du Puy, abbesse de l'abbaye du Ronceray d'Angers, le fit chanoine et correcteur de l'église plébaine de la Sainte-Trinité et, en cette qualité, le 1er curé de la paroisse et aumônier des Dames religieuses de son abbaye.

Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, connaissant son mérite, le fit, vers l'an 1680, promoteur et vice-gérant de son officialité, et ensuite official d'Anjou. Dans tous ces emplois, il se rendit très habile dans les affaires ecclésias-

[1] Cf. *Dict. de Maine-et-Loire*, article *Lasnier*. — Cet ecclésiastique n'était pas de la célèbre famille angevine à laquelle appartenait Guy Lanier.

[2] Aujourd'hui de l'archidiocèse de Tours.

tiques, en sorte qu'il passait, au sentiment des connaisseurs, pour un des meilleurs officiaux du royaume. Sa science parut en plusieurs occasions, mais particulièrement dans un *factum* qu'il composa en faveur de Monseigneur l'Évêque d'Angers contre un ecclésiastique de son diocèse, nommé à une cure et auquel il lui refusa le *visa*, à cause de son ignorance; son refus fut confirmé à Tours. L'ecclésiastique en appela à Lyon, où le primat, l'ayant trouvé capable, parce qu'il s'était fait instruire dans l'intervalle, donna non seulement un *visa*, mais encore un dimissoire, pour le faire ordonner prêtre *a quocumque*. L'affaire fut portée à l'assemblée du clergé de France, où M. l'Évêque d'Angers soutenait que, suivant les canons, le primat n'avait pas dû donner un dimissoire malgré lui à un de ses diocésains. Le primat répondait qu'il ne prétendait pas avoir ce droit hors le cas dont il s'agissait, où l'ecclésiastique était *coarctatus*, c'est-à-dire nécessité d'être prêtre pour être curé ; ce qui n'empêcha pas que l'évêque, voyant qu'il s'était fait ordonner prêtre par l'évêque de Bethléem, ne prononçât une sentence d'interdiction de ses fonctions pour toute sa vie.

M. Lanier parlait très bien en public et avec beaucoup de facilité. Connaissant les désordres qui se commettaient à l'occasion de la multiplicité des curés de la paroisse de la Trinité, qui étaient au nombre de sept, dont il était le chef, il en demanda longtemps à feu Mgr Henri Arnauld la réduction à un seul et la suppression des trois vicaireries perpétuelles. Mais cette grande affaire ne fut conclue par les soins et les sollicitations réitérées de M. Lanier qu'en l'année 1703, sous le pontificat de Messire Michel Le Peletier, évêque d'Angers[1], lequel ôta aux quatre cha-

[1] Fils de Claude Le Peletier, contrôleur général des finances, frère de Maurice Le Peletier, alors supérieur du Séminaire d'Angers et, plus tard, supérieur général de Saint-Sulpice. L'*Histoire du Séminaire d'Angers* contient de nombreux détails sur la vie de ce prélat. Cf. *Saints Prêtres*, tome I, en appendice, la longue notice qui le concerne.

noines de la Trinité la charge des âmes, faisant leurs bénéfices de simples prébendes et supprimant les quatre vicaireries perpétuelles, pour donner toute la juridiction à un seul curé, du consentement de Mme l'Abbesse du Ronceray.

La charge de conseiller clerc au Présidial d'Angers ayant vaqué par la mort de M. Arthaud, archidiacre de l'église d'Angers, en l'année 1690, M. Lanier l'acheta et y fut reçu avec applaudissement au Parlement de Paris et fut un des plus habiles et des meilleurs juges du Présidial. Quoiqu'il n'eût qu'un bien médiocre de son patrimoine et un revenu très modique de son unique bénéfice, il ne laissa pas de devenir très riche, sur la fin de ses jours, d'une manière très simple et fort innocente, car, le roi Louis XIV ayant autorisé, en 1688, par ses lettres patentes, une loterie appelée la *tontine*, du nom du sieur Tonti, italien, qui l'avait inventée, tous ses sujets furent reçus à émettre une somme d'argent à fonds perdu au profit du roi, à condition d'en retirer une rente viagère, plus ou moins forte, selon l'âge de ceux qui étaient dans chaque classe; et ceux qui survivaient aux autres de la même classe profitaient de leur rente par accroissement. M. Lanier mit seulement une somme de 300 livres à cette tontine et, ceux de sa classe étant morts avant lui parce qu'il vécut 82 ans, il se trouva, sans y penser, riche d'un revenu très considérable. Il en fit un saint usage, car il distribua des aumônes abondantes aux deux hôpitaux de la ville, il fonda au Séminaire deux titres pour de pauvres ecclésiastiques; il bâtit son presbytère; il envoya, en la chère année, près de 500 livres pour les pauvres du Craonnais[1].

Messire Michel Poncet de la Rivière ayant été nommé évêque d'Angers par le roi, en 1706, choisit M. Lanier pour

[1] Sur cette famine du Craonnais en 1683-1684, lire de très intéressants détails dans Grandet, *Hist. du Séminaire*, livre VII, ch. xxix et suiv.

supérieur des filles de la Communauté du Bon-Pasteur[1]. Il y avait alors près de cinquante pénitentes qui y étaient entrées et y demeuraient volontairement, vivant du travail de leurs mains et des aumônes des fidèles. Il les trouva alors sans blé et sans aucune provision. Il commença par leur donner près de trente septiers de blé, pour fournir à leur subsistance, et, voyant que ces filles étaient fort incommodées de n'avoir point de chapelle pour y entendre la messe, il entreprit de leur en faire bâtir une à ses frais. Pour cet effet, il acheta des maisons et des matériaux. Il en fit prendre le plan *ad instar* de celle de MM. de la Mission[2]. Il y fit aussi bâtir un chœur et une tribune, y donna des tapisseries et des ornements, ce qui lui coûta plus de 10.000 livres. Il la dédia à saint André, son patron, en 1709.

Il fut attaqué de la gravelle, qui le réduisit à l'extrémité. Dieu lui ayant donné du soulagement, il augmenta ses aumônes et donna à l'Hôtel-Dieu 12.000 livres en or, pour contribuer à faire un bâtiment pour loger les malades convalescents qui, relevant de leur maladie et respirant un mauvais air dans les salles, retombaient souvent plus malades qu'ils n'étaient lorsqu'on les y avait apportés la première fois et mouraient faute de respirer un meilleur air. Il donna encore au même Hôtel-Dieu, pour fonder plusieurs places de ces pauvres convalescents, la terre de la Tour, auprès de Baugé, qui lui avait coûté 14.000 livres, avec la faculté à ses héritiers de la pouvoir retirer pour le même prix. Il donna de plus 1.000 livres au chapitre de la Trinité, pour fonder cent messes par an et 60 livres de rente pour les prédicateurs qui font les sermons tous les dimanches dans l'église même. Il donna 500 livres à une demoiselle pour contribuer à la faire religieuse carmélite.

[1] La maison existe encore rue Saint-Nicolas. Cf. C. Port. *Dict. de Maine-et-Loire*, tome I. p. 73.

[2] Située rue Valdemaine.

Il fit faire un très bel ornement noir, qu'il donna à la paroisse de La Trinité. Enfin, quelques années avant sa mort, Dieu, pour le purifier, l'exerça par plusieurs maladies, entr'autres par la gravelle, dont il fut fort tourmenté. Il devint aveugle et enfin il mourut avec de grands sentiments de piété le 15 septembre de l'année 1712, après avoir reçu tous les sacrements.

XIV

PAUL MOREAU, PIERRE CROUX ET FRANÇOIS BONICHON

CURÉS DE SAINT-MICHEL-DU-TERTRE D'ANGERS [1]

(de 1603 à 1662)

La paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, de la ville d'Angers, a toujours eu le bonheur d'avoir d'excellents curés, en lesquels il y en a trois qui méritent d'avoir place en ce recueil.

Le premier est Paul Moreau, natif de Blois, conseiller, aumônier et prédicateur du roi, lequel prit possession de la cure en l'année 1603. C'était un homme de bien, d'une vie fort exemplaire, très docte, dont les prédications et les prônes attiraient presque tous les habitants de la ville pour l'entendre, car il blâmait les vices, sans nul respect humain. Il régla sa paroisse d'une manière admirable, fit observer dans son église une discipline exacte parmi ses chapelains, en les obligeant de dire leur messe successivement, les uns après les autres, pour la commodité des peuples ; il donna aux curés de la ville l'exemple d'orner leurs églises et les autels d'images pieuses. Il prêcha un jour avec tant de force contre de certains désordres

[1] L'église de Saint-Michel-du-Tertre était située sur les remparts de la ville, près de la porte Saint-Michel, à côté de l'ancien Hôtel-de-Ville qui fut ensuite transformé en palais de justice. Le territoire de cette paroisse comprenait à peu près celui de la paroisse actuelle de Notre-Dame, et celui du faubourg Saint-Michel. M. Louis Rondeau, marguiller zélé de Notre-Dame, a écrit avec beaucoup d'érudition l'histoire de cette paroisse (Angers — Lachèse, 1891).

publics et scandaleux, quoiqu'avec toute la prudence dont un pasteur doit user en ces occasions, que des gens de qualité, ayant cru qu'il avait voulu les désigner en particulier, furent l'insulter dans son presbytère, lui dirent des injures et en vinrent jusqu'aux menaces. La force de son esprit ne fut pas à l'épreuve de ce coup. Il en tomba malade et, après avoir reçu tous les sacrements avec beaucoup de piété, il mourut le 29 janvier 1610 et fut enterré, suivant son testament, dans le cimetière de sa paroisse[1]. Et, afin de rendre sa mémoire immortelle, ses paroissiens firent mettre sur sa fosse une pierre sépulcrale, et ils firent graver son épitaphe sur une table de marbre attachée contre la muraille de son presbytère, où ces paroles latines sont écrites en lettres d'or :

Ecclesiæ hujus rector ille et regius ecclesiaster conditus sub hac humo est Paulus Moræus, cui parem vix protulit sua ætas; nec postea unquam proferet, qui ecclesiam hanc, dum rexit, ornavit manu diligente et instruxit piis monitis, potens sermone et opere et moribus elucens probis, annosque septem ut credito sibi gregi præfuit ea qua vixerat modestia moriens statuit hic condiri sine tumulo. At omnium voto parœchianorum inditum est huic cespiti hoc monumentum, ut esset intimi eorum amoris testimonium optimum et meritis suis et memoriæ superstitis.

Vixit annos quadraginta, menses tres, defunctus anno 1610, die 29a januarii[2].

Le second curé de Saint-Michel est Pierre Croux[3], licencié en théologie, qui succéda immédiatement à la

[1] « Me Paul Moreau, dont la mémoire sera éternelle en Saint-Michel. » (Registre paroissial de Saint-Michel-du-Tertre, GG. 137.)

[2] Sur Paul Moreau. Cf. Louis Rondeau, *Op. cit.*, p. 274 et sq. M. Rondeau rapporte la même épitaphe avec des variantes considérables.

[3] Sur M. Croux. Cf. *Dict. de Maine-et-Loire.*

cure et au zèle de M. Moreau. Il en prit possession au commencement de l'année 1610. Comme cette paroisse est une des plus difficiles de la ville à gouverner, tant par le grand nombre et la qualité des habitants qui y demeurent que par les différents établissements qui y sont, il fallait un homme de tête et de cœur pour la conduire. Car c'est dans cette paroisse que sont situés l'hôtel de ville, le palais, les prisons, les halles, où se tiennent les foires et les marchés, les comédiens, les opérateurs et les charlatans. C'est pourquoi M. Croux commença à instruire son peuple de tous les devoirs du christianisme et, comme il était un des meilleurs prédicateurs de son temps, il faisait voir aux magistrats l'obligation qu'ils ont d'être savants, intègres et désintéressés pour administrer la justice, aux coupables détenus dans les prisons, les moyens qu'ils avaient de faire pénitence; et, lorsque quelqu'un d'entre eux avait été condamné à la mort, il le suivait jusqu'au lieu du supplice pour le disposer à bien mourir. Il enseignait aux marchands à avoir de l'équité et de la droiture dans leur commerce, et à son peuple que rien n'était plus contraire aux bonnes mœurs que les comédiens et les spectacles profanes, dont les acteurs ont toujours été estimés par l'Église gens infâmes et excommuniés.

Ce fut de son temps que l'Oratoire, les prêtres et les pères Minimes furent établis dans sa paroisse[1]. Il vécut avec eux dans une parfaite intelligence, aussi bien qu'avec tous les religieux mendiants de la ville, qu'il assistait de tout son pouvoir, ce qui n'empêchait pas qu'il ne fût ferme pour maintenir les droits de sa cure contre leurs

[1] Les Minimes s'établirent à Angers dans les années 1614-1617. Leur couvent était situé à l'extrémité sud du Champ-de-Mars actuel, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le nouveau Palais de Justice. Les Oratoriens ont été établis à Angers en 1619-1620. Leur chapelle est devenue l'église Notre-Dame; leur résidence, conservée en partie, est devenue le pensionnat de l'Oratoire, dirigé par les Religieuses de la Retraite d'Angers.

prétendus privilèges, lorsqu'ils voulaient les faire valoir à son préjudice.

Ce zèle parut principalement à l'occasion du testament olographe de Charles de Villeneuve, écuyer, sieur du Cazau, qui voulait être enterré dans la chapelle des prêtres de l'Oratoire ; ceux-ci demandaient son corps, disant que tout fidèle chrétien a droit de choisir le lieu de sa sépulture où bon lui semblait, pourvu que ce fût en une terre bénite et destinée à la sépulture des chrétiens ; que leur chapelle était de cette nature et qu'en plusieurs villes de France, où ils avaient des maisons, on avait ainsi enterré plusieurs fidèles, fait leurs obsèques et célébré l'office divin dans leurs églises.

M. Croux leur répliquait que l'*Extravagante*[1] de Boniface VIII ne parle que des sépultures dans les paroisses ou dans les églises privilégiées ; que la chapelle de l'aumônerie de Saint-Michel unie à l'Oratoire n'était ni paroisse, ni couvent, ni église privilégiée ; qu'il appartenait aux curés, privativement à tout autre, de faire les enterrements de droit commun dans l'étendue de leurs paroisses ; qu'il demandait à voir leurs privilèges et leurs exemptions, en quoi le chapitre de l'église d'Angers, le siège vacant, l'autorisait ; que, s'ils avaient enterré quelques personnes dans leurs chapelles des autres villes où ils étaient établis, il y avait bien de l'apparence que c'était avec la permission et la licence des curés des lieux.

Cette contestation finit par l'avis de M. Lanier, président au Présidial et lieutenant général à la sénéchaussée d'Anjou, ami commun des uns et des autres, en sorte qu'il fut arrêté que les prêtres de l'Oratoire donneraient une déclaration par écrit portant qu'ils demanderaient permission au curé de Saint-Michel de faire la sépulture

[1] On sait que, dans l'ancien Droit canon, on donnait le nom d'Extravagantes aux constitutions qui n'étaient pas comprises dans le recueil primitif du *Corpus juris canonici : quæ vagabantur extra collectiones.*

en question dans leur église et que le curé la leur accorderait sans préjudice de ses droits curiaux et de sa canonique portion, avec parole donnée entre eux que le curé de Saint-Michel et ses chapelains iraient recevoir le corps du défunt à l'entrée de sa paroisse et le conduiraient dans la chapelle de l'Oratoire, y chanteraient un suffrage des morts et puis se retireraient.

Sa fermeté parut encore le 15e jour d'avril de l'an 1628, lorsque le sieur Delamotte, sous-prieur claustral de l'abbaye Saint-Serge, lui vint signifier verbalement de la part du chapitre, du couvent et monastère de Saint-Serge, qu'il eût à se trouver le lendemain à la procession que les religieux devaient faire dans l'église cathédrale afin de prier Dieu pour le roi, suivant l'ordonnance des grands vicaires du chapitre, le siège vacant. M. Croux, ayant vu que l'ordonnance des grands vicaires ne faisait aucune mention de lui, qu'elle ne regardait que les religieux de Saint-Serge, leur répliqua qu'il n'était obligé par droit et par coutume que de se trouver aux processions qui se font le jour de saint Marc, les trois jours des Rogations, la veille de la fête de saint Michel de septembre et le dimanche des Rameaux, ainsi qu'il est porté par la transaction au jugement d'entre ces religieux et feu messire Paul Moreau en date du 13 avril 1607; il ajouta que, d'ailleurs, il avait indiqué le lendemain une procession aux Augustins, où il devait aller avec ses paroissiens, afin de prier Dieu pour la prospérité des armes du roi, qui assiégeait La Rochelle.

Il trouva dans son église un abus fort ancien, qui était que tous ses paroissiens avaient coutume, sans distinction d'aucune qualité, d'élire les prêtres habitués ou chapelains de son église, lorsqu'une de leurs places venait à vaquer; ils firent un règlement contre le gré et le consentement dudit sieur Croux, pour les élire à la pluralité des voix, mais ils ne purent le faire homologuer par aucun

évêque. Mais trois ans après, l'ayant fait homologuer, à l'insu dudit curé et en son absence, par les vicaires généraux du chapitre, le siège vacant, M. Croux voulait s'opposer à l'article dudit règlement qui portait qu'il serait pourvu aux places vacantes des huit chapelains par le curé et les paroissiens en pleine assemblée. Pour le bien de la paix, trois mois après, il consentit à cette homologation, à condition que l'examen desdits chapelains lui appartiendrait et serait fait par lui et les curés ses successeurs, avant qu'ils fussent reçus [1].

Nous avons déjà dit que M. Croux passait pour le meilleur prédicateur de son temps et de la ville, ce qui obligea Messieurs du Chapitre d'Angers de le nommer pour faire dans le chœur de l'église cathédrale l'oraison funèbre de Henri IV, en 1610, et celle de messire Guillaume de la Varenne, évêque d'Angers, en 1621.

Il avait l'excellente coutume d'écrire dans ses registres de sépultures [2] l'éloge de tous ses paroissiens et paroissiennes qui s'étaient distingués par leur piété et par quelques belles actions. Il nous a ainsi laissé d'excellents portraits de messire Pierre Ayrault, conseiller et président au présidial d'Angers [3], de Jean Barbot, sieur du Martray, maire de la ville, avec une description exacte de toutes les cérémonies qui furent observées à ses funérailles [4], et de plusieurs héroïnes chrétiennes de sa paroisse. Il nous a aussi donné une description exacte du soin que les magistrats, les prêtres et les religieux prirent des pestiférés en

[1] Dans son *Histoire du Séminaire d'Angers*, liv. VIII, chap. xxvi, Grandet donne d'autres détails relatifs à ces abus et il nous raconte comment, devenu curé de Sainte-Croix, il appliqua à sa paroisse le règlement de Saint-Michel du Tertre.

[2] Voir ce registre à la Mairie d'Angers.

[3] Il s'agit de Pierre II Ayrault, fils de Pierre Ier, décédé le Jeudi saint 1626.

[4] Jean Barbot, décédé le 23 mars 1628, eut en effet des obsèques splendides. La ville y dépensa plus de 10.000 livres. Cf. *Dict. de Maine-et-Loire*.

l'année 1626, lorsque la peste ravagea la ville et la campagne. On les mit à Angers en trois lieux distincts, pour préserver ceux qui n'étaient pas infectés de cette maladie, savoir à Saint-Sauveur proche la Fidélité, à la Papillaye et dans le lieu de la Pantière ou Sanitat[1] ! Les pères Récollets signalèrent surtout leur dévouement en cette occasion, et il y en eut cinq qui moururent martyrs de la charité. Il remarque qu'il mourut 8.000 habitants.

Le pieux Croux a aussi eu soin de rapporter plusieurs événements de choses curieuses intéressantes qui sont arrivées dans sa paroisse, à la ville et dans tout le pays d'Anjou.

Enfin, il mourut plein de mérites, regretté de tout le monde, le 6 décembre 1629, et fut enterré le jour de la Conception de la Vierge, 8 décembre. Voici l'extrait du registre de sa sépulture, qui peut lui servir d'épitaphe :

« Le huitième jour de décembre 1629, a été enterré en l'église Saint-Michel-du-Tertre, proche la marche du grand autel, messire Pierre Croux, licencié en théologie et curé de cette paroisse, lequel a gouverné son troupeau l'espace de 19 ans, avec une grande vigilance, sans s'épargner de crier contre toutes sortes de vices sans acception de personne. Il mourut, le jour de Saint-Nicolas, à 9 heures du soir, au grand regret de tout le monde, hormis de ceux qui menaient une vie libertine. Il assistait de tout son pouvoir les religieux réformés. Il est mort en détestant le péché et avec des humiliations d'esprit non pareilles[2]. »

Le troisième curé de Saint-Michel-du-Tertre est messire François Bonichon[3], qui entra dans la congrégation de

[1] Sur tous ces lieux consulter le *Dict. de Maine-et-Loire.*

[2] Cf. Louis Rondeau. *Histoire de Saint-Michel*, p. 362. Le texte donné par Grandet présente quelques variantes, peu importantes du reste.

[3] Sur M. Bonichon, cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

l'Oratoire vers l'an 1635. Après avoir régenté les humanités avec succès, il étudia la théologie et le droit canonique, s'y rendit très habile et fut nommé à la cure de Saint-Michel-du-Tertre après le décès de messire Philippe Hallouin, curé de cette paroisse, homme d'une grande vertu, mort le 25 mai 1645. Vigilant et attentif sur tous les besoins de son troupeau, il visitait souvent ses paroissiens, pour remédier aux désordres qu'il trouvait parmi eux, ou pour les maintenir en paix. Messire Henry Arnauld, abbé de Saint-Nicolas-lès-Angers, connaissant son mérite, contracta une étroite amitié avec lui, pendant le séjour qu'il faisait fréquemment en son abbaye. Le P. Bonichon employa utilement son éloquence et sa science en différentes rencontres pour louer les vertus et pour soutenir les droits de la dignité de ce prélat, ainsi que nous verrons dans la suite, en rapportant succinctement les affaires qui y ont donné lieu.

M. Arnauld ayant été nommé par le roi évêque d'Angers au commencement de l'année 1649, en la place de messire Claude de Rueil, vint en Anjou au mois d'avril, en attendant ses bulles. Et, comme alors il y avait en France des guerres civiles, pendant la minorité du roi Louis XIV, la ville d'Angers n'en fut pas exempte, et elle était sur le point de tomber dans le même malheur que toutes les autres du royaume, si M. Arnauld par sa prudence et par sa charité ne l'eût empêché. Passant par Saumur, il tâcha d'ôter de l'esprit du maréchal de Brézé, gouverneur d'Anjou, les fâcheuses impressions qu'on lui avait données contre la ville, à cause des derniers mouvements qui y avaient été excités ; mais il n'y put réussir pour cette fois. Le maréchal descendit jusqu'aux Ponts-de-Cé, où il s'assura du château ; il était près d'entrer dans Angers avec des troupes et du canon, pour démanteler la ville et lui ôter ses privilèges, en la rendant taillable, parce qu'on lui avait fait passer tous les habitants pour des mutins.

M. Arnauld fut le trouver au château du Verger[1], où il était allé voir le prince et la princesse de Guémené, qui se joignirent à lui pour demander grâce pour la ville. Ce fut inutilement. Le prélat, sans se rebuter, lui dit qu'il ne l'abandonnerait pas jusqu'à ce qu'il eût promis de pardonner à son peuple. En effet, il le suivit jusqu'à La Flèche, où, n'ayant pu d'abord lui parler d'affaires, il eut la patience de l'attendre huit heures de suite, après lesquelles il eut une conférence avec le maréchal qui, à force de prières, lui promit enfin de donner des témoignages de sa bienveillance et de sa protection au peuple d'Angers et d'empêcher la plupart des troupes d'entrer dans la ville, pourvu qu'on rendît au roi l'obéissance qui lui est due, et à lui maréchal les honneurs qui lui appartenaient comme gouverneur. M. Arnauld apporta cette nouvelle à Angers dès le lundi 19 avril au soir et, le mardi 20, au matin, le prélat alla, accompagné de trois personnes à cheval, par la plupart des rues de la ville, pour rassurer les habitants effrayés et calmer les esprits inquiets de ceux qui étaient résolus de s'enfuir avec leurs femmes et enfants, ou de résister à force ouverte si on leur faisait violence. M. Arnauld fit plus, car il alla le lendemain, suivi de beaucoup de cavaliers, à trois ou quatre lieues au-devant du Maréchal, qui entra en ville sur les quatre heures du soir, par la porte Saint-Michel, aux acclamations du peuple, et dépêcha le même jour un courrier à la Cour, pour empêcher les troupes d'entrer dans la ville.

Le P. Bonichon, pour féliciter le prélat de la charité immense qu'il avait eue en cette occasion pour son peuple, fit une dissertation latine, qu'il intitula *Urbes ab episcopis conservatæ*, et la dédia à M. Arnauld, le comparant à

[1] L'admirable château du Verger, domaine des Rohan, était situé sur la commune de Seiches. Il a été détruit à la fin du XVIII[e] siècle. Cf. *Dict. de Maine-et-Loire.*

plusieurs grands évêques qui avaient préservé leur peuple de la fureur de leurs ennemis, surtout à saint Léon, pape, et à saint Loup, évêque de Troyes, qui, par leur éloquence toute divine, avaient empêché Attila, roi des Goths, de mettre tout à feu et à sang dans les villes de leur résidence. Cette dissertation fut imprimée à Angers sur la fin de l'année 1649.

M. Arnauld, ayant été sacré évêque, le jour de saint Pierre 1650, dans l'abbaye de Port-Royal à Paris, vint prendre possession de son évêché et faire son entrée solennelle en sa cathédrale, le 15 novembre suivant. Le P. Bonichon prit de là occasion de faire une autre dissertation, qu'il intitula *Pompa episcopalis*, et la dédia au même prélat. Il y rapporta d'excellents traits de l'histoire ecclésiastique sur les premières entrées d'évêques dans les principales villes de leurs diocèses.

Le même prélat, quelques années après, eut de grands différends avec les religieux mendiants d'Angers au sujet de quelques articles de ses ordonnances, où ils prétendaient que leurs privilèges étaient blessés; ces mêmes religieux firent imprimer plusieurs livres pour les défendre et, entre autres, celui qui porte pour titre : *Remontrance des religieux mendiants à un grand prélat* ; M. l'Évêque d'Angers en fit tirer six propositions : la première était que le Concile de Trente, n'étant reçu en France que pour les points de foi, n'oblige pas les réguliers à obtenir des approbations des évêques pour entendre les confessions des séculiers; la deuxième était que là où le Concile de Trente n'était point reçu, les évêques ne pouvaient pas restreindre ni limiter leurs approbations, ni même les révoquer pour quelque cause que ce soit, et que, quand ils se sont une fois présentés aux évêques, leur refus tient lieu d'approbation ; la troisième était que, quand ils ont été approuvés par un évêque pour entendre les confes-

sions dans un diocèse, ils sont censés l'être dans tous les autres et n'ont point besoin d'une autre approbation, que même ils ont la puissance d'absoudre des cas réservés aux évêques quoiqu'ils ne leur aient point accordé la permission ; la quatrième était que les fidèles ne sont point obligés en conscience de faire leur confession annuelle à leur curé, ni d'entendre la parole de Dieu, ni d'assister à leur grand'-messe de paroisse ; la cinquième que, dans cette matière, ni les curés, ni les Conciles provinciaux ni nationaux ne peuvent porter aucune peine ni censure contre ceux qui y manquent ; la sixième était que les mendiants peuvent recourir à l'autorité des juges séculiers pour enjoindre aux évêques de donner des mandements pour prêcher les Avents et les Carêmes et qu'à leur défaut les sentences des juges séculiers leur tiennent lieu de permission.

Le P. Bonichon entreprit de réfuter toutes ces propositions, dans un savant livre, intitulé : *Défense des ordonnances de Mgr l'Évêque d'Angers et de l'autorité épiscopale contre deux libelles*, dont l'un a pour titre *Très humbles remontrances faites par les religieux*, etc. et l'autre *Sentiment d'un docteur en théologie*. Il réfuta savamment les propositions dont nous avons parlé, par les constitutions des Souverains Pontifes, par les canons des Conciles, les décisions du droit canonique et des docteurs en théologie et par la pratique de toute l'Église, pour faire voir la fausseté et l'erreur de ces propositions.

Cependant M. l'Évêque d'Angers les envoya à l'assemblée du clergé de France, qui se tenait à Paris, et elle les censura le 1er d'avril 1656. Mais les mendiants, n'ayant pas voulu déférer à cette censure, composèrent encore plusieurs écrits, qu'ils répandaient dans le public, pour soutenir leurs opinions. Ce qui obligea encore M. Bonichon de faire un nouveau livre, qu'il publia en l'an 1658, intitulé *L'autorité épiscopale défendue contre les nou-*

velles entreprises de quelques réguliers mendiants du diocèse d'Angers sur la hiérarchie ecclésiastique, qu'il dédia à Messeigneurs les cardinaux, archevêques et évêques de l'Église de France. Cet ouvrage est divisé en quatre parties. Il traite dans la première, de l'autorité des évêques sur les réguliers, de leurs privilèges, etc.; dans la deuxième, il fait voir la justice de la censure de Nos Seigneurs du clergé et la vérité des ordonnances de M. l'Évêque d'Angers; la troisième contient un extrait de la fausseté de l'auteur, qui avait voulu justifier les prétendus privilèges des réguliers; la quatrième est un récit de ce qui s'est passé, touchant les choses traitées dans cet ouvrage et, entre autres, un journal de tout ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé de France. Comme les mendiants ne voulurent pas acquiescer à la censure du clergé, M. l'Évêque d'Angers fut obligé d'envoyer leurs propositions à Rome. Le pape Alexandre VII les censura en particulier le 30 janvier 1659 et, par son bref qu'il adressa à M. d'Angers, les qualifie toutes de fausses, erronées et téméraires, scandaleuses, injurieuses au Concile de Trente, au Saint-Siège et à l'ordre épiscopal et tendantes à l'hérésie et au schisme. Ainsi finit cette grande affaire qui fit tant de bruit pendant plusieurs années en France et surtout en Anjou[1].

Enfin, Messire François Bonichon, après avoir beaucoup travaillé dans sa paroisse et pour l'utilité de l'Église, mourut à Angers, dans la maison de l'Oratoire, le 15 novembre 1662[2]. Messire Henry Arnauld, évêque

[1] Sur cette affaire, cf. Tresvaux, *Hist. du Diocèse d'Angers*, tome II, p. 105 et suiv. — Tresvaux dit que le Pape ne condamna que quatre propositions et qu'il épargna la 4e et la 5e. La 4e proposition, en effet, émettait une doctrine incontestable, surtout en ce qui regarde la liberté des fidèles pour le choix de leur confesseur.

[2] C'est bien le 15 novembre que mourut Messire Bonichon. Sa sépulture eut lieu le lendemain, en présence de l'évêque H. Arnauld, qui officia pontificalement. Il avait sans doute résigné sa cure, puisque, le 11 du

d'Angers, qui lui avait obligation pour avoir soutenu avec tant de vigueur ses ordonnances et les droits de l'épiscopat, voulut par reconnaissance faire la cérémonie de sa sépulture dans l'église de Saint-Michel-du-Tertre, sa paroisse, où il fut inhumé un jour après son décès.

même mois, nous voyons le R. P. Fournenc, prêtre de l'Oratoire, prendre possession de la cure de Saint-Michel. Le 4 août suivant, c'est Jacques Lemercier, curé de la Trinité, qui en prend possession « par résignation défectueuse », dit Grandet. En effet, un arrêt du Parlement obtint cette cure à M. François Maudoux (1664), qui avait plaidé pendant un an contre M. Lemercier.

XV

FRANÇOIS MAUDOUX

CURÉ DE SAINT-MICHEL-DU-TERTRE [1]

(1625-1690)

François Maudoux était de La Flèche. Il avait beaucoup d'esprit, de science, de probité et de prudence pour la conduite des âmes. Il sut captiver les bonnes grâces de Messire René de Briolay [2], abbé de Saint-Serge, qui lui donna d'abord la cure de Thorée [3]. Ensuite il fut fait chanoine de Saint-Martin, puis curé de Saint-Michel-du-Tertre, qu'il obtint par arrêt en 1664 [4], ayant longtemps plaidé contre Messire Jacques Le Mercier, qui en avait été pourvu par résignation défectueuse. Il ne fit pas de choses extraordinaires, mais l'uniformité et la droiture de sa conduite méritent qu'on lui donne place en ce lieu. Il avait une éloquence naturelle, qui lui faisait faire des instructions admirables, qui étaient utiles à tout le monde.

On sait qu'il y a, à Saint-Michel-du-Tertre, un ancien *voyage* [5], le jour de fête de saint Marcoul, et que de tous

[1] Cf. Louis Rondeau, *Hist. de Saint-Michel-du-Tertre*, p. 412.

[2] René de Briolay, abbé de Saint-Serge (1629-1671).

[3] Thorée, paroisse à 10 kil. E. de La Flèche, à la présentation de l'abbé de Saint-Serge, aujourd'hui au diocèse du Mans.

[4] M. Lemercier prit possession de la cure de Saint-Michel le 4 août 1663.

[5] *Voyage* veut dire *pèlerinage*. La dévotion à ce saint est encore en honneur dans l'église de Notre-Dame, qui a succédé à celle de Saint-Michel-du-Tertre.

les endroits du diocèse on vient le 1er de mai invoquer ce saint contre les écrouelles. Il s'y dit bien pour 5 ou 600 livres d'évangiles : c'est le principal revenu de la cure. Pour en augmenter la dévotion plutôt que pour son profit, il obtint de Mgr l'Évêque de Chartres une portion insigne du corps de saint Marcoul que l'on prétend reposer en l'abbaye des bénédictins, à Mantes[1]. Il obtint cette faveur par le moyen du P. Ayrault, jésuite[2]. La translation s'en fit d'une manière très solennelle.

La paroisse de Saint-Michel-du-Tertre est une des plus difficiles à servir de toute la ville, à cause des différentes personnes qui la composent. Les gens de palais, les prisonniers, les criminels condamnés à la mort, les comédiens, la maison de ville, grand nombre de jeux de paume, de billard et d'académies de brelans en font les principaux habitants. M. Maudoux, par sa prudence et son zèle, satisfaisait à tout, et il savait gagner les cœurs de tant de différentes personnes, les uns par prières, les autres par menaces, ceux-ci par force, ceux-là par douceur, et presque toujours il venait à ses fins. Quand il y avait quelque maison scandaleuse dans sa paroisse, qu'il n'avait pu gagner par ses remontrances secrètes, il faisait faire des prières publiques en chaire pour elle, sans la nommer, et ces gens-là, qu'on ne pouvait s'empêcher de connaître, aimaient mieux se retirer sans bruit que de soutenir plus longtemps les reproches du peuple et ceux de leur conscience.

Les prêtres habitués de sa paroisse n'exercèrent pas peu son zèle. Ils étaient nommés, au nombre de huit,

[1] L'auteur veut parler du prieuré de Saint-Nicaise de Mantes, où les reliques de saint Marcoul furent transportées, à l'époque de l'invasion des Normands. Mantes appartenait, avant la Révolution, au diocèse de Chartres.

[2] Il s'agit évidemment de Guillaume II Ayrault, fils de Pierre II. Il dirigea le collège de La Flèche et fut confesseur de la reine d'Espagne, nièce de Louis XIV.

à la pluralité des voix de tous les habitants qui se trouvaient à l'assemblée qui se faisait, lorsqu'il y avait une place vacante, et souvent la cabale et la brigue des plus forts l'emportaient sur la partie la plus saine des magistrats en faveur des enfants de paroisse qui avaient le moins de mérite ; il chercha donc tous les moyens de remédier à cet abus, mais en vain. Aussi ces prêtres habitués, qui sont les seuls vicaires-nés du curé et sont en cette qualité obligés de soulager le curé dans ses fonctions, ne dépendant point de lui ni dans leur élection ni dans leur destitution, n'avaient aucune soumission pour lui, et la paroisse était très mal servie. C'est pourquoi, pour remédier à cet abus, il fit rendre un arrêt par le Parlement, en forme de règlement, par lequel il fut dit que, vacance avenant d'une des huit places d'habitués, il se ferait une assemblée composée des officiers du roi, des marguilliers en charge, de ceux qui l'ont été et de douze notables, à l'exclusion de tout autre, et qu'à la pluralité des voix un prêtre approuvé de M. le Curé ou, à son refus, de M. l'Évêque serait élu, et que, si ledit prêtre ne s'acquittait pas de son devoir, le curé en pourrait porter ses plaintes à l'assemblée pour y faire droit; que, si l'assemblée n'y faisait pas droit, il pouvait, si bon lui semblait, en référer à l'évêque, lequel, en connaissance de cause et sans formalité, déclarerait lesdites places vacantes[1].

Il fit une fondation dans son église tous les samedis des Quatre-Temps pour demander de saints prêtres à Dieu. Il établit en sa paroisse un petit séminaire de douze pauvres écoliers, qu'il fit subsister plusieurs années à ses frais. Enfin, par son testament, il donna à sa cure un lieu, qu'il avait acheté 3.000 livres, à la porte de la ville. Il fit bâtir à neuf le grand autel de son église et y fit mettre en figure

[1] Cf. plus haut la notice de M. Croux. Il est à présumer que la réforme tentée par M. Croux ne put avoir un plein succès et que M. Maudoux fut obligé d'y mettre la dernière main.

un bas-relief représentant Notre-Seigneur instituant la cène avec ses apôtres. M. François Maudoux mourut le 6 novembre 1690, à l'âge de 65 ans. Il était bachelier en droit canon. Le 21 novembre, messire Gatien de Galliczon prenait possession de la cure de Saint-Michel, qu'il résigna bientôt[1].

[1] Sur Gatien de Galliczon, lire plus loin la notice qui le concerne.

XVI

GUY ARTHAUD

CHANOINE ET ARCHIDIACRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS [1]

(1610-1688)

Guy Arthaud naquit à Angers au commencement du XVIIe siècle. Il se vit dès sa plus tendre jeunesse principal héritier d'une maison considérable par son rang et par ses grands biens. Quoiqu'il soit dangereux aux jeunes gens d'être affranchis de la domination de leurs parents, celui-ci, bien loin de se laisser emporter à la fougue de ses premières années, méprisa tous les avantages de sa naissance et de sa fortune pour suivre l'état ecclésiastique et se donner tout entier à l'étude des lettres. Son mérite le dédommagea bientôt par des dignités ecclésiastiques du mépris qu'il avait fait des honneurs du monde. Il fut chanoine de l'église de Nantes à l'âge de 16 ans ; dans la même année, chanoine de la cathédrale d'Angers, et bientôt après archidiacre d'Outre-Loire, dans la même église. Après ses études il prit le bonnet de docteur dans la Faculté de théologie d'Angers. Il joignit les connaissances qu'on acquiert dans les voyages à celles qu'on puise dans les livres. Quelques années après, il fut pourvu de la charge de conseiller-clerc au Présidial d'Angers.

[1] Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Il naquit le 19 juillet 1610. Il était fils de Guy Arthaud, seigneur de la Chesnaye, garde et receveur au mesurage à sel d'Angers, et de Françoise Cupif.

Le désir d'illustrer notre province d'un nouveau saint l'obligea d'entreprendre le voyage de Rome, où il sollicita puissamment la canonisation du bienheureux Jean-Michel, évêque d'Angers, que les miracles et les vœux des peuples ont canonisé, il y a déjà longtemps[1].

En 1642, il fut député par le chapitre de l'Église d'Angers avec Messire Robert Constantin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale, pour aller demander à l'abbaye d'Agaune, bâtie en l'honneur de saint Maurice, des reliques de ces saints martyrs, pour les apporter dans la cathédrale d'Angers. Pierre Odet, abbé de ce monastère d'Agaune, avec le prieur et le chapitre des chanoines réguliers qui sont dans cette abbaye, leur fit présent de l'os de la cuisse d'un de ces saints martyrs, pesant cinq onces et d'un autre os de saint Victor, l'un des compagnons de saint Maurice.

Il entreprit un autre voyage en Flandre et en Hollande, dont le motif était d'aller chercher le sieur Cupif[2], son ancien ami, docteur de Sorbonne, curé de Contigné, qui avait apostasié dès l'année 1637. Il le suivit de ville en ville et chercha partout ce pasteur égaré, et il alla le combattre dans tous ces lieux qui sont comme le centre et l'asile des hérésies. Il employa pour le ramener à l'Église tout ce que leur ancienne amitié et toutes les raisons de la controverse qu'il entendait fort bien pouvaient lui donner d'autorité sur son esprit. Il fit plus, car il lui offrit une pension sur son propre bien et une amnistie générale de la part des puissances. Mais Dieu ne permit pas que cet aveugle volon-

[1] Sur Jean Michel (1387-1447), cf. Dom Chamard, *Saints Personnages de l'Anjou*, t. II. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Le Saint-Siège a toujours refusé de sanctionner cette béatification populaire; c'est en raison, sans doute, des irrégularités qui furent commises par le chapitre d'Angers dans son élection.

[2] Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. François Cupif. Ce prêtre apostat avait d'abord été curé de Saint-Lambert-du-Lattay en 1626. Il mourut âgé de 85 ans. Il s'était marié deux fois.

taire ouvrît les yeux à la vérité, parce qu'il lui avait été trop longtemps rebelle et ennemi.

En 1649, M. Arthaud fut fait grand vicaire du chapitre, le siège vacant par la mort de Claude de Rueil, évêque d'Angers. En 1650, il fut choisi par le chapitre de l'Église d'Angers pour aller complimenter à Saumur le roi, la reine-mère et Monsieur, son frère unique, alors duc d'Anjou, plusieurs princes et ministres d'État, entre lesquels était le cardinal Mazarin ; et cette députation lui fit d'autant plus d'honneur qu'elle fut faite dans une conjoncture où, pour un pareil emploi, il ne fallait pas seulement un homme éloquent, mais encore une personne agréable à la Cour et attachée au service du roi.

En 1655, le clergé d'Anjou le députa pour l'assemblée provinciale tenue à Loches, où il eut l'honneur d'accompagner Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, et c'est l'unique fois que ce prélat soit sorti de son diocèse pendant 42 ans. L'année suivante, il fut encore chargé de beaucoup d'affaires importantes, qui demandaient une profonde connaissance dans la discipline ecclésiastique. Ce fut lui qui dans l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en 1656, soutint avec beaucoup de vigueur l'autorité épiscopale et fit censurer les libelles indiscrets de quelques religieux de la ville d'Angers, qui prétendaient se soustraire à l'autorité de leur évêque[1].

Il fit rendre, tant au Conseil du Roi qu'au Parlement, beaucoup d'arrêts en forme de règlement pour soutenir les droits de sa dignité d'archidiacre.

En 1637, le Chapitre et les chanoines de Blaison ne voulurent pas souffrir qu'il fît sa visite en leur église, prétendant qu'ils n'étaient sujets qu'à celle de l'Évêque. Ils se pourvurent vers le Présidial, disant que, de temps immémorial, les archidiacres n'avaient point visité leur église.

[1] Cf. *Statuts du diocèse d'Angers*, Angers, 1680 (Appendice, p. 41 et seq.). Voyez aussi plus haut la notice de François Bonichon.

Le désir d'illustrer notre province d'un nouveau saint l'obligea d'entreprendre le voyage de Rome, où il sollicita puissamment la canonisation du bienheureux Jean-Michel, évêque d'Angers, que les miracles et les vœux des peuples ont canonisé, il y a déjà longtemps[1].

En 1642, il fut député par le chapitre de l'Église d'Angers avec Messire Robert Constantin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale, pour aller demander à l'abbaye d'Agaune, bâtie en l'honneur de saint Maurice, des reliques de ces saints martyrs, pour les apporter dans la cathédrale d'Angers. Pierre Odet, abbé de ce monastère d'Agaune, avec le prieur et le chapitre des chanoines réguliers qui sont dans cette abbaye, leur fit présent de l'os de la cuisse d'un de ces saints martyrs, pesant cinq onces et d'un autre os de saint Victor, l'un des compagnons de saint Maurice.

Il entreprit un autre voyage en Flandre et en Hollande, dont le motif était d'aller chercher le sieur Cupif[2], son ancien ami, docteur de Sorbonne, curé de Contigné, qui avait apostasié dès l'année 1637. Il le suivit de ville en ville et chercha partout ce pasteur égaré, et il alla le combattre dans tous ces lieux qui sont comme le centre et l'asile des hérésies. Il employa pour le ramener à l'Église tout ce que leur ancienne amitié et toutes les raisons de la controverse qu'il entendait fort bien pouvaient lui donner d'autorité sur son esprit. Il fit plus, car il lui offrit une pension sur son propre bien et une amnistie générale de la part des puissances. Mais Dieu ne permit pas que cet aveugle volon-

[1] Sur Jean Michel (1387-1447), cf. Dom Chamard, *Saints Personnnages de l'Anjou*, t. II. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Le Saint-Siège a toujours refusé de sanctionner cette béatification populaire ; c'est en raison, sans doute, des irrégularités qui furent commises par le chapitre d'Angers dans son élection.

[2] Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. François Cupif. Ce prêtre apostat avait d'abord été curé de Saint-Lambert-du-Lattay en 1626. Il mourut âgé de 85 ans. Il s'était marié deux fois.

taire ouvrît les yeux à la vérité, parce qu'il lui avait été trop longtemps rebelle et ennemi.

En 1649, M. Arthaud fut fait grand vicaire du chapitre, le siège vacant par la mort de Claude de Rueil, évêque d'Angers. En 1650, il fut choisi par le chapitre de l'Église d'Angers pour aller complimenter à Saumur le roi, la reine-mère et Monsieur, son frère unique, alors duc d'Anjou, plusieurs princes et ministres d'État, entre lesquels était le cardinal Mazarin ; et cette députation lui fit d'autant plus d'honneur qu'elle fut faite dans une conjoncture où, pour un pareil emploi, il ne fallait pas seulement un homme éloquent, mais encore une personne agréable à la Cour et attachée au service du roi.

En 1655, le clergé d'Anjou le députa pour l'assemblée provinciale tenue à Loches, où il eut l'honneur d'accompagner Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, et c'est l'unique fois que ce prélat soit sorti de son diocèse pendant 42 ans. L'année suivante, il fut encore chargé de beaucoup d'affaires importantes, qui demandaient une profonde connaissance dans la discipline ecclésiastique. Ce fut lui qui dans l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en 1656, soutint avec beaucoup de vigueur l'autorité épiscopale et fit censurer les libelles indiscrets de quelques religieux de la ville d'Angers, qui prétendaient se soustraire à l'autorité de leur évêque[1].

Il fit rendre, tant au Conseil du Roi qu'au Parlement, beaucoup d'arrêts en forme de règlement pour soutenir les droits de sa dignité d'archidiacre.

En 1637, le Chapitre et les chanoines de Blaison ne voulurent pas souffrir qu'il fît sa visite en leur église, prétendant qu'ils n'étaient sujets qu'à celle de l'Évêque. Ils se pourvurent vers le Présidial, disant que, de temps immémorial, les archidiacres n'avaient point visité leur église.

[1] Cf. *Statuts du diocèse d'Angers*, Angers, 1680 (Appendice, p. 41 et seq.). Voyez aussi plus haut la notice de François Bonichon.

Le désir d'illustrer notre province d'un nouveau saint l'obligea d'entreprendre le voyage de Rome, où il sollicita puissamment la canonisation du bienheureux Jean-Michel, évêque d'Angers, que les miracles et les vœux des peuples ont canonisé, il y a déjà longtemps[1].

En 1642, il fut député par le chapitre de l'Église d'Angers avec Messire Robert Constantin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale, pour aller demander à l'abbaye d'Agaune, bâtie en l'honneur de saint Maurice, des reliques de ces saints martyrs, pour les apporter dans la cathédrale d'Angers. Pierre Odet, abbé de ce monastère d'Agaune, avec le prieur et le chapitre des chanoines réguliers qui sont dans cette abbaye, leur fit présent de l'os de la cuisse d'un de ces saints martyrs, pesant cinq onces et d'un autre os de saint Victor, l'un des compagnons de saint Maurice.

Il entreprit un autre voyage en Flandre et en Hollande, dont le motif était d'aller chercher le sieur Cupif[2], son ancien ami, docteur de Sorbonne, curé de Contigné, qui avait apostasié dès l'année 1637. Il le suivit de ville en ville et chercha partout ce pasteur égaré, et il alla le combattre dans tous ces lieux qui sont comme le centre et l'asile des hérésies. Il employa pour le ramener à l'Église tout ce que leur ancienne amitié et toutes les raisons de la controverse qu'il entendait fort bien pouvaient lui donner d'autorité sur son esprit. Il fit plus, car il lui offrit une pension sur son propre bien et une amnistie générale de la part des puissances. Mais Dieu ne permit pas que cet aveugle volon-

[1] Sur Jean Michel (1387-1447), cf. Dom Chamard, *Saints Personnages de l'Anjou*, t. II. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Le Saint-Siège a toujours refusé de sanctionner cette béatification populaire; c'est en raison, sans doute, des irrégularités qui furent commises par le chapitre d'Angers dans son élection.

[2] Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. François Cupif. Ce prêtre apostat avait d'abord été curé de Saint-Lambert-du-Lattay en 1626. Il mourut âgé de 85 ans. Il s'était marié deux fois.

taire ouvrît les yeux à la vérité, parce qu'il lui avait été trop longtemps rebelle et ennemi.

En 1649, M. Arthaud fut fait grand vicaire du chapitre, le siège vacant par la mort de Claude de Rueil, évêque d'Angers. En 1650, il fut choisi par le chapitre de l'Église d'Angers pour aller complimenter à Saumur le roi, la reine-mère et Monsieur, son frère unique, alors duc d'Anjou, plusieurs princes et ministres d'État, entre lesquels était le cardinal Mazarin ; et cette députation lui fit d'autant plus d'honneur qu'elle fut faite dans une conjoncture où, pour un pareil emploi, il ne fallait pas seulement un homme éloquent, mais encore une personne agréable à la Cour et attachée au service du roi.

En 1655, le clergé d'Anjou le députa pour l'assemblée provinciale tenue à Loches, où il eut l'honneur d'accompagner Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, et c'est l'unique fois que ce prélat soit sorti de son diocèse pendant 42 ans. L'année suivante, il fut encore chargé de beaucoup d'affaires importantes, qui demandaient une profonde connaissance dans la discipline ecclésiastique. Ce fut lui qui dans l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en 1656, soutint avec beaucoup de vigueur l'autorité épiscopale et fit censurer les libelles indiscrets de quelques religieux de la ville d'Angers, qui prétendaient se soustraire à l'autorité de leur évêque[1].

Il fit rendre, tant au Conseil du Roi qu'au Parlement, beaucoup d'arrêts en forme de règlement pour soutenir les droits de sa dignité d'archidiacre.

En 1637, le Chapitre et les chanoines de Blaison ne voulurent pas souffrir qu'il fît sa visite en leur église, prétendant qu'ils n'étaient sujets qu'à celle de l'Évêque. Ils se pourvurent vers le Présidial, disant que, de temps immémorial, les archidiacres n'avaient point visité leur église.

[1] Cf. *Statuts du diocèse d'Angers*, Angers, 1680 (Appendice, p. 41 et seq.). Voyez aussi plus haut la notice de François Bonichon.

Le désir d'illustrer notre province d'un nouveau saint l'obligea d'entreprendre le voyage de Rome, où il sollicita puissamment la canonisation du bienheureux Jean-Michel, évêque d'Angers, que les miracles et les vœux des peuples ont canonisé, il y a déjà longtemps[1].

En 1642, il fut député par le chapitre de l'Église d'Angers avec Messire Robert Constantin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale, pour aller demander à l'abbaye d'Agaune, bâtie en l'honneur de saint Maurice, des reliques de ces saints martyrs, pour les apporter dans la cathédrale d'Angers. Pierre Odet, abbé de ce monastère d'Agaune, avec le prieur et le chapitre des chanoines réguliers qui sont dans cette abbaye, leur fit présent de l'os de la cuisse d'un de ces saints martyrs, pesant cinq onces et d'un autre os de saint Victor, l'un des compagnons de saint Maurice.

Il entreprit un autre voyage en Flandre et en Hollande, dont le motif était d'aller chercher le sieur Cupif[2], son ancien ami, docteur de Sorbonne, curé de Contigné, qui avait apostasié dès l'année 1637. Il le suivit de ville en ville et chercha partout ce pasteur égaré, et il alla le combattre dans tous ces lieux qui sont comme le centre et l'asile des hérésies. Il employa pour le ramener à l'Église tout ce que leur ancienne amitié et toutes les raisons de la controverse qu'il entendait fort bien pouvaient lui donner d'autorité sur son esprit. Il fit plus, car il lui offrit une pension sur son propre bien et une amnistie générale de la part des puissances. Mais Dieu ne permit pas que cet aveugle volon-

[1] Sur Jean Michel (1387-1447), cf. Dom Chamard, *Saints Personnnages de l'Anjou*, t. II. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Le Saint-Siège a toujours refusé de sanctionner cette béatification populaire; c'est en raison, sans doute, des irrégularités qui furent commises par le chapitre d'Angers dans son élection.

[2] Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. François Cupif. Ce prêtre apostat avait d'abord été curé de Saint-Lambert-du-Lattay en 1626. Il mourut âgé de 85 ans. Il s'était marié deux fois.

taire ouvrît les yeux à la vérité, parce qu'il lui avait été trop longtemps rebelle et ennemi.

En 1649, M. Arthaud fut fait grand vicaire du chapitre, le siège vacant par la mort de Claude de Rueil, évêque d'Angers. En 1650, il fut choisi par le chapitre de l'Église d'Angers pour aller complimenter à Saumur le roi, la reine-mère et Monsieur, son frère unique, alors duc d'Anjou, plusieurs princes et ministres d'État, entre lesquels était le cardinal Mazarin ; et cette députation lui fit d'autant plus d'honneur qu'elle fut faite dans une conjoncture où, pour un pareil emploi, il ne fallait pas seulement un homme éloquent, mais encore une personne agréable à la Cour et attachée au service du roi.

En 1655, le clergé d'Anjou le députa pour l'assemblée provinciale tenue à Loches, où il eut l'honneur d'accompagner Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, et c'est l'unique fois que ce prélat soit sorti de son diocèse pendant 42 ans. L'année suivante, il fut encore chargé de beaucoup d'affaires importantes, qui demandaient une profonde connaissance dans la discipline ecclésiastique. Ce fut lui qui dans l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris en 1656, soutint avec beaucoup de vigueur l'autorité épiscopale et fit censurer les libelles indiscrets de quelques religieux de la ville d'Angers, qui prétendaient se soustraire à l'autorité de leur évêque[1].

Il fit rendre, tant au Conseil du Roi qu'au Parlement, beaucoup d'arrêts en forme de règlement pour soutenir les droits de sa dignité d'archidiacre.

En 1637, le Chapitre et les chanoines de Blaison ne voulurent pas souffrir qu'il fît sa visite en leur église, prétendant qu'ils n'étaient sujets qu'à celle de l'Évêque. Ils se pourvurent vers le Présidial, disant que, de temps immémorial, les archidiacres n'avaient point visité leur église.

[1] Cf. *Statuts du diocèse d'Angers*, Angers, 1680 (Appendice, p. 41 et seq.). Voyez aussi plus haut la notice de François Bonichon.

Ils obtinrent une sentence en leur faveur, de laquelle le sieur Arthaud ayant appelé au Parlement, il y obtint, le 16 juin 1640, un arrêt qui le maintint dans le droit de faire sa visite, non seulement dans le Chapitre de Blaison, mais encore dans tout le district de sa juridiction [1].

M. Arthaud, quoique originaire de Bretagne, forma le dessein d'écrire l'histoire ecclésiastique d'Anjou et, pour s'en tracer le premier plan, il fit deux cartes, l'une du diocèse [2] et l'autre de la province, qu'il a fait graver à ses frais. René, roi de Sicile, le dernier des ducs héréditaires d'Anjou, ne crut pas ce même travail indigne de lui, car son histoire nous apprend qu'il avait fait de sa main une carte de notre province.

Pour réussir dans une entreprise aussi difficile et aussi nécessaire au clergé d'Anjou qu'est l'histoire de son église, M. Arthaud employa presque tous les moments libres de sa vie dans une laborieuse recherche des précieux débris de notre histoire ecclésiastique. C'est lui qui, le premier, l'a tirée du cachot où elle avait été jusqu'à présent. Sa passion dominante a été de rendre illustre l'Église d'Angers, où il avait l'honneur d'être chanoine et archidiacre. Sans lui et sans ses veilles, l'origine de toutes nos églises, la vie de nos saints Évêques, de tant d'hommes de lettres et de piété qui ont fleuri en Anjou, tous les exemples de leurs vertus, toute la gloire qu'ils ont acquise et qui doit rejaillir sur le clergé et sur leurs familles, sans lui, dis-je, toutes ces choses auraient peut-être été ensevelies dans un éternel oubli, tous ces grands hommes seraient morts, pour ainsi dire, une seconde fois.

Il n'est pas concevable quel travail il lui fallut faire pour une si prodigieuse recherche. Presque tous les anciens monuments de notre histoire avaient été consumés et

[1] *Journal des audiences*, tome Ier, page 319-1640.

[2] M. l'abbé Grelé, curé de Marcé, en fit une nouvelle édition, en 1861. Paris, Saunier, rue l'Évêque, 1.

détruits par les guerres, par les ravages des nations barbares et des hérétiques, par le feu ou par l'injure des temps, qui dévorent toutes choses : *tempus edax rerum ;* tout ce qui en restait était dispersé de tous côtés dans le rebut et dans la poussière d'une infinité de bibliothèques, d'archives, de chartriers, de cabinets ; la plupart des vieux titres étaient inconnus à ceux mêmes qui les possédaient, ils étaient demi-rongés de vers, en sorte qu'on ne les lit qu'à peine et qu'on ne les entend point quand on les a lus, parce que l'ignorance des copistes les a corrompus et qu'une seule lettre sert souvent à signifier un mot ou une phrase tout entière. Cependant, M. Arthaud a fait et écrit de sa main un très grand nombre de volumes remplis des copies de tous ces vieux titres; il a recueilli un prodigieux amas d'actes, de fondations, etc. Combien pour cela lui a-t-il fallu consulter de cartulaires, de registres de la cathédrale et des abbayes de la province? Combien lui a-t-il fallu entendre de langues, combien lui a-t-il fallu de temps, de peines et de patience pour ranger, ainsi qu'il l'a fait, chaque événement dans l'ordre de la chronologie, pour pénétrer la profonde obscurité des temps? Combien de lectures et d'applications? Il y a eu des siècles d'ignorance où on ne trouve presque aucun vestige de notre histoire. Il y en a d'autres plus heureux où l'on est accablé par la multitude des auteurs, mais souvent ils en ont parlé avec tant de contradictions qu'il est difficile de les accorder ensemble et de démêler la vérité au travers de toutes ces différentes opinions.

Comme l'Europe entière est intéressée dans les événements de l'histoire d'Anjou, le travail de M. Arthaud l'a rendu nécessaire à beaucoup d'illustres auteurs et de grands hommes qui écrivaient alors l'histoire de France ou l'histoire universelle de l'Église gallicane. Tels ont été le P. Lecointe, de la Congrégation de l'Oratoire, M. de Launoy, savant critique, MM. de Sainte-Marthe, ces deux illustres

frères, l'ornement de la France, M. Milon, chanoine de l'église de Tours, qui en a fait l'histoire, et beaucoup d'autres. Il a entretenu avec ces savants hommes une étroite correspondance, en leur fournissant des mémoires pour composer leurs ouvrages, où tous ces auteurs ont laissé des témoignages avantageux de l'estime qu'ils faisaient de son mérite et reconnaissent lui devoir tout ce qu'ils ont écrit de l'histoire ecclésiastique d'Anjou. C'est ce qui l'a fait choisir pour un des 30 académiciens de l'Académie d'Angers, qui fut érigée par le roi en l'an 1685. Son âge avancé et ses autres emplois l'ont empêché d'achever cet ouvrage, et il s'est contenté de faire imprimer l'*Abrégé chronologique* de la vie de nos Évêques; avant que de mourir, il donna la plupart de ses mémoires à M. des Noulis-Pétrineau, que M. l'Intendant avait chargé, de la part du roi, de travailler à notre histoire. Il en était fort capable, mais, prévenu par la mort, il ne nous a donné que le commencement de celle de nos comtes d'Anjou, qui ont été rois de Naples et de Sicile.

M. Arthaud, par droit d'ancienneté, devint syndic de la Faculté de théologie et, voyant que les deux régents qui l'enseignaient avaient un revenu très médiocre, il fonda une des chaires et y donna 40 écus de rente pour l'augmenter.

Il rompit, peu après, tous les liens qui l'attachaient à la terre. Il commença par se défaire de sa charge de conseiller-clerc; étant devenu paralytique, il résigna son canonicat et permuta son archidiaconé[1].

Il mourut le 13 mai 1688 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Anne de Saint-Maurice[2].

[1] Tout ce morceau est extrait de l'éloge de Messire Guy Arthaud, lu à l'Académie d'Angers (*Note de Grandet*).

[2] Dans un fragment inachevé sur Guy Arthaud, Grandet semble avoir émis un jugement un peu moins favorable sur la valeur critique de cet historien de l'Anjou : « C'était un fort bon homme, dit-il, dont les bonnes intentions étaient plus étendues que la science. »

XVII

LES PREMIERS DIRECTEURS
DU SÉMINAIRE D'ANGERS

MONSIEUR BOURY, SIEUR DU PERRIN

PREMIER SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS[1]

(1612-1664)

Messire Jean Boury, sieur du Perrin, était issu d'une honnête famille d'Angers. Il fit ses études; mais l'ardeur de la jeunesse lui fit prendre le parti des armes : il fut près de quinze ans à l'armée. Dieu, qui le destinait à un emploi différent, lui donna la pensée de se faire ecclésiastique. Il obtint son congé et vint en province étudier la science convenable à l'état qu'il voulait embrasser. La prière, la retraite et la pénitence furent les exercices dont il se servit pour expier les péchés de sa jeunesse. Il faisait des jeûnes presque continuels et macérait son corps par de rudes disciplines et il portait toujours sous ses habits la haire ou le cilice. Après s'être beaucoup éprouvé, il reçut le sacerdoce et alla passer les premières années, après

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 4. Grandet a inséré en cette histoire les notices relatives aux premiers fondateurs et bienfaiteurs du Séminaire. Comme on le suppose bien, elles diffèrent très peu de celles qu'il a introduites dans son livre des *Saints Prêtres* que nous éditons aujourd'hui. Les six notices suivantes sont relatives aux premiers supérieurs et directeurs du Séminaire d'Angers.

qu'il fut fait prêtre, à Segré, dans la maison des Loges[1], qui lui appartenait.

Là, loin d'être inutile, comme la plupart des jeunes prêtres qui mènent une vie aisée et stérile pour le bien des âmes, il s'appliquait à la prédication et faisait tous les dimanches une espèce de mission, où tous les peuples d'alentour venaient en foule pour l'entendre. L'église de la Madeleine n'étant pas assez spacieuse pour contenir tous ceux qui venaient à ses sermons, il fallut qu'il prêchât sous les halles. Une année que le blé était fort cher, il fit des aumônes abondantes et il donnait du pain à sept à huit cents pauvres, qui venaient à sa porte. La maison du Seigneur fut un des objets de son zèle : il fit faire à ses frais de beaux autels d'architecture, dans les deux paroisses de Segré, la Madeleine et Saint-Sauveur, dans l'année 1654[2].

L'esprit ecclésiastique dont il était rempli le porta à désirer de vivre en communauté avec de vertueux prêtres. Il communiqua son dessein à Messire Arnauld, évêque d'Angers, qui l'approuva ; mais il fut alors impossible à M. Boury de l'exécuter, tant parce que ses grandes austérités, qui avaient épuisé sa santé, le rendaient toujours infirme, que parce qu'il ne trouvait pas d'ecclésiastiques qui fussent de son goût, la plupart préférant la vie particulière dans leur famille à la vie commune, qui leur paraissait gênante et incommode.

Enfin Dieu exauça ses vœux ; vers l'année 1658, Messieurs Le Cerf et Arthaud vinrent lui proposer de vivre avec lui en communauté. Cette nouvelle le réjouit si fort

[1] Le domaine des Loges est situé à l'ouest de la ville.

[2] La Madeleine est aujourd'hui la seule église paroissiale de Segré : L'édifice, rebâti vers 1835, vient d'être considérablement agrandi et magnifiquement transformé par M. le chanoine Toublanc, archiprêtre de Segré. L'Église de Saint-Sauveur était située à l'endroit où s'élève aujourd'hui la chapelle Saint-Joseph, tout auprès de l'hospice fondé par le comte de Falloux.

que, quoiqu'il fût malade, il se leva et reçut ces Messieurs comme des anges venus de la part de Dieu. Ils allèrent tous trois chez le curé de Saint-Samson[1], à qui ils payaient pension pour administrer les sacrements en sa paroisse et y faire la petite école. Mais, le curé étant mort subitement, M. l'Évêque d'Angers ne sachant où placer ces trois vertueux prêtres, il donna à M. Boury la cure de Bouillé-Ménard, qui vint à vaquer en sa présentation[2], pour y continuer leurs exercices. Ils y passèrent trois mois dans la pratique d'une infinité de bonnes œuvres inconnues avant eux dans ce lieu, où on ne faisait ni catéchisme, ni prône, ni instruction. Les jours que le Saint-Sacrement était exposé, on ne se servait que d'un sabot attaché avec une corde pour l'encenser. Sur l'autel, il n'y avait que des chandelles de résine pour dire la Sainte Messe.

M. Garnier ayant permuté la cure de Saint-Michel de Peins[3] avec celle de Saint-Jacques[4], M. Boury, par ordre de M. l'Évêque d'Angers, y fut avec ses deux confrères établir le Séminaire. Comme il était pénétré des grandes vérités, il parlait de la mort, des jugements et de l'enfer aux jeunes clercs, d'une manière si forte qu'il les faisait trembler[5]. A peine eut-il passé deux ans dans les exercices de la vie commune que, se sentant de plus en plus épuisé,

[1] Tout auprès de l'abbaye de Saint-Serge. L'édifice subsiste encore dans le jardin des plantes : il sert de grange et de magasin.

[2] Cette cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Nicolas. Or, on sait que Mgr Henry Arnauld était abbé commendataire de cette abbaye : elle appartient au canton de Pouancé.

[3] Paroisse à douze kilomètres de Château-Gontier, alors du diocèse d'Angers.

[4] L'église Saint-Jacques, située alors en dehors de l'enceinte d'Angers, fait aujourd'hui partie de la ville.

[5] Le Séminaire eut tout d'abord pour mission de faire faire les exercices des ordinands pendant trois mois aux clercs angevins avant la réception du sous-diaconat. Il faut lire dans l'*Histoire du Séminaire*, par Grandet, tous les détails de cette fondation si intéressante. Nous croyons que peu de Séminaires en France possèdent sur leurs premières années des mémoires aussi riches et aussi instructifs.

il fut obligé de se retirer à sa terre des Loges, tant pour y trouver du repos que pour faire les remèdes nécessaires à sa santé ; mais il y mourut peu de temps après [1], en odeur de sainteté et voulut être enterré dans le cimetière proche la chapelle de Notre-Dame du Pinelier, proche Segré.

PIERRE MAILLARD

DEUXIÈME SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS [2]

(1624-1692)

Pierre Maillard vint au monde à Angers, en l'année 1624, et fut baptisé à Saint-Maurille. Si ses parents étaient d'une médiocre naissance, ils avaient une grande piété. Sa mère, jusque-là stérile, l'obtint comme par miracle : elle fit vœu en l'honneur de la Sainte Vierge et promit que, si elle pouvait obtenir un garçon, elle le consacrerait à Dieu. Ses prières furent exaucées. Dieu lui en donna un. Mais à peine eut-il vu le jour qu'on le crut mort. La sage-femme l'approcha pourtant du feu pour le chauffer, et elle fut fort surprise de voir qu'à peine eut-il senti la chaleur qu'il étendit ses petits bras et prit de ses deux mains des charbons ardents qu'il y tint assez longtemps sans se brûler et sans qu'il lui en ait jamais paru aucune cicatrice. Il fut appelé Pierre, du nom de son père. Ses parents, en reconnaissance de ce qu'ils avaient obtenu cet enfant, lui firent

[1] Voici l'acte de sa sépulture :

« Le vingt-septième jour d'avril 1664, fut inhumé au Pinelier le corps de vénérable et discret Messire Jean Boury, pbre, vivant sieur du Pairin, et un des missionnaires et religieux au Séminaire à Saint-Jacques d'Angers, âgé d'environ cinquante et deux ans, par vénérable et discret Messire Guillaume Houssin, pbre, curé de la Magdelene, duquel lieu est le dict Pinelier. » — Cf. *Le Pèlerinage et le sanctuaire de Notre-Dame du Pinelier à Segré*, par l'abbé J. Nau ; Angers 1877, pages 61 et suivantes.

Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome Ier, *passim*.

[2] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, passim, et notamment livre I, chap. IIe.

porter l'habit blanc pendant sept ans, le présentèrent à la très digne Mère de Dieu et lui donnèrent une éducation très chrétienne. A peine avait-il quatre ans qu'il voulait déjà aller à confesse. Le Père Louapaut, supérieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Toussaint, son parent, grand homme de Dieu et l'un des plus éclairés directeurs des âmes qui fût alors à Angers, prenait plaisir à trouver souvent à son confessionnal cet enfant qui l'attendait plusieurs heures à la sacristie avec patience pour lui dire ses péchés.

Il fit ses humanités avec succès et excella dans la poésie ; il étudia ensuite en philosophie et en théologie. Il se servit toujours des conseils du P. Louapaut pour son directeur, et ce fut par lui qu'il connut que Dieu l'appelait à l'état ecclésiastique. Après avoir longtemps examiné sa vocation, ce sage directeur lui fit prendre la tonsure et, quelques années après, les ordres sacrés ; enfin il le disposa à la prêtrise, et comme le sentiment de ce Père, ainsi que celui de la primitive Église, était qu'on ne fît point de prêtre qui ne fût attaché et utile à quelque église, il voulut que M. Maillard allât servir les pauvres à l'Hôtel-Dieu d'Angers, où il y avait alors une Communauté de dix prêtres fort réglés.

Le jour même qu'il fut fait prêtre, M. Maillard fut à l'Hôtel-Dieu. Il y passa plusieurs années dans les exercices d'une charité pure et d'une humilité profonde. Mais, comme sa santé était faible, il fut obligé d'en sortir pour aller servir une petite chapelle qu'on lui avait donnée dans la paroisse d'Avrillé, à une lieue d'Angers. Comme le curé n'était pas instruit des règles de la discipline de l'Église, il refusa d'abord l'entrée du chœur de son église à M. Maillard et ne voulut pas qu'il y portât le surplis, apparemment de peur d'avoir devant les yeux un homme trop zélé qui lui eût appris son devoir. M. Maillard s'en plaignit aux Supérieurs ecclésiastiques, qui ordon-

nèrent au curé de laisser non seulement entrer M. Maillard en surplis dans son église, mais de le laisser y faire toutes les fonctions de son sacerdoce, prêcher, catéchiser et administrer les sacrements. La réconciliation fut bientôt faite. M. Maillard rendit toutes sortes de déférences à M. le curé et gagna bientôt son estime et son amitié. M. le curé le pria de faire le catéchisme aux enfants de la paroisse et d'y confesser. Mme de Varennes-Godes, femme de M. de Varennes-Godes, qui avait été autrefois ambassadeur pour le Roi à Constantinople, n'eut pas plutôt connu le mérite de ce prêtre qu'elle le prit pour son directeur[1].

Après avoir été quelque temps dans cette paroisse, M. Maillard souhaita aller à Paris pour se perfectionner dans quelque Séminaire. Celui de Saint-Nicolas du Chardonnet était alors très florissant en cléricature par la piété et par le zèle de M. Bourdoise, son instituteur. Il y prit l'esprit de communauté et fit une très grande liaison avec M. Bourdoise, qui estimait beaucoup M. Maillard pour sa rare piété! Mais, comme il vit que ces Messieurs s'appliquaient beaucoup à l'extérieur clérical et qu'ils ne semblaient pas travailler assez au soin des âmes et de la vie intérieure. M. Bourdoise étant mort, il souhaita aller faire une retraite sous M. Vincent, à Saint-Lazare[2]. Sa retraite étant finie, il demanda à demeurer encore auprès de ce sage Supérieur qui, dans nos jours, a été rempli de la plénitude de l'esprit apostolique pour faire une infinité de bonnes œuvres qui regardent également le soulagement du prochain et le salut des âmes. M. Vincent, qui avait un jugement solide et un merveilleux discernement des esprits, reconnut bientôt le mérite de M. Maillard, Non seulement il lui permit de demeurer à Saint-Lazare, mais il lui insinua la pensée

[1] Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, les articles relatifs à la famille Goddes.

[2] Au tome II des *Saints Prêtres* de Grandet, le lecteur trouvera les notices relatives à M. Bourdoise et à Saint-Vincent-de-Paul.

d'entrer dans sa Congrégation, laquelle M. Maillard a depuis longtemps conservée.

Cependant, Messire Henry Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, fut fait Évêque d'Angers et prit possession du diocèse d'Anjou le 15 novembre 1650. Comme il avait une confiance extrême au P. Louapaut, chanoine régulier, dont nous avons parlé, que même il l'avait choisi pour son directeur, il lui communiqua les besoins de son clergé et surtout la nécessité où il était d'avoir de bons prêtres. Le P. Louapaut lui dit qu'à Paris il y en avait un de son diocèse sur lequel il pouvait compter pour bien des choses et l'engagea à écrire à M. Vincent pour le faire revenir en Anjou. M. Vincent ayant reçu la lettre du prélat, la porta tout triste à M. Maillard et lui dit en l'abordant : « J'ai aujourd'hui, Monsieur, reçu une nouvelle qui m'afflige, et je ne crois pas que l'obéissance que je dois à Nosseigneurs les prélats m'ait jamais coûté si cher », et il lui donna la lettre à lire. M. Maillard lui dit qu'il pouvait décider de son sort et qu'il le laissait le maître de sa personne : « Il n'y a pas, Monsieur, à hésiter ; il faut, dit-il, obéir à votre Évêque. »

M. Maillard regardant la volonté de son prélat comme celle de Dieu, ne balança pas à partir. Il vint à Angers promptement et fut reçu au Séminaire, vers la fin de l'année 1659. Il y fut élu préfet des exercices et, quelques années après, Supérieur, charge qu'il a possédée plus de 20 ans, sans que ses confrères aient jamais voulu en accepter la démission qu'il leur a voulu faire plusieurs fois avec instance. Il avait un talent rare pour la conduite des âmes, entre lesquelles Dieu lui en a adressé plusieurs très distinguées, comme M. et Mme d'Autichamp, Mlle de la Grandière, fondatrice de Messieurs de la Mission, à Angers, et Mlle Rousseau [1], avec laquelle il a été instituteur des Filles

[1] Sur M. et Mme d'Autichamp, cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, livre I, chap. XIV et passim ; sur Mlle de la Grandière, op. cit., livre V, chap. I. Sur Mlle Rousseau, op. cit. passim. Voir aussi plus haut la notice de Guy Lanier.

de la Propagation de la foi à Angers, sous le titre de la Sainte Trinité. Cet institut, confirmé par lettres patentes, est de servir les pauvres dans les hôpitaux, de recevoir les personnes de leur sexe en retraite et en pension, surtout les jeunes filles, pour leur donner une éducation chrétienne, de faire la petite école gratuitement aux pauvres petites filles des lieux où elles ont des maisons, qui sont déjà en si grand nombre dans l'Anjou que cet Institut peut passer pour une Congrégation. M. Maillard en a dressé les règlements approuvés par feu Monseigneur.

Il avait un tel discernement des esprits et une si grande expérience dans les voies intérieures que Monseigneur Arnauld lui envoyait souvent des dévotes sublimes pour les examiner, entre autres, une qui prétendait que son saint ange lui apparaissait toutes les nuits, éclatant de lumière. Il lui demanda d'abord en quel état elle se trouvait lorsque cet ange la quittait : « Fort affligée » lui dit-elle ; cela lui fit juger que c'était le malin esprit, parce que l'apparition des bons anges console et ne laisse point de tristesse ; aussi, il lui commanda de prendre la nuit suivante son crucifix et d'ordonner à cet ange prétendu de l'adorer en se prosternant et de dire trois fois : *Et verbum caro factum est.* Le lendemain M. Maillard lui demanda si elle avait encore vu cet ange et s'il avait exécuté ce qu'il lui avait dit : « Non, dit-elle, il s'en est excusé, disant que les anges ont une manière d'adorer Dieu bien différente des nôtres et que ces humiliations profondes ne leur convenaient point » ; à quoi M. Maillard reconnut l'illusion du démon aussi bien qu'en ce qu'elle aimait à voir le monde et à parler de ses visions. Il la renvoya et elle fit bientôt parler d'elle en mauvaise part.

Monseigneur lui adressa aussi un prêtre de Beaupréau pour examiner la manière extraordinaire dont il conduisait une grande troupe de dévotes qu'il portait à faire des jeûnes surprenants et des austérités affreuses et avec qui

il avait des communications trop fréquentes et il lui fit interdire la confession.

Il parlait très peu, mais il priait beaucoup; il était presque toujours retiré dans sa chambre; son silence était si exact qu'on disait qu'il avait perdu l'usage de la parole; ses entretiens sur les choses de Dieu étaient admirables et partaient de la plénitude de son cœur; quand on le consultait, il disait son avis en deux mots qui allaient toujours au but; il lut deux fois tous les conciles du Père Labbe et en fit divers recueils et de petits traités manuscrits sur des matières ecclésiastiques qui sont fort estimés. Il composa aussi des livres de plain-chant qu'il savait en perfection pour les offices d'Anjou et les écrivit tous de sa main ou avec des caractères, et les enrichit de vignettes et de plusieurs devises également agréables et ingénieuses. Cet ouvrage en trois grands volumes est estimé très curieux et d'un grand prix : plus de 3.000 livres[1]. Mais ce qui est plus admirable, c'est qu'il faisait ces choses nonobstant des maladies continuelles très aiguës et de différentes espèces dont il a été attaqué, tantôt de la goutte, tantôt des maux de tête, presque toujours d'épuisement de poitrine, qui l'ont réduit plusieurs fois à l'extrémité et l'ont obligé d'aller trois fois aux eaux de Bourbon[2]; sa patience a été exercée ainsi, de toutes manières, pendant ving-cinq ans, au bout desquels il y a apparence que Dieu l'a voulu couronner

[1] La bibliothèque du Séminaire d'Angers possède encore plusieurs opuscules de piété qui paraissent écrits de la main même de M. Maillard. Nous croyons devoir lui attribuer notamment :

1° Une série de méditations sur la mort suivies de préparations à la mort avec pieuses litanies, testament spirituel, etc. C'est à la fin de ces écrits que se trouve la pieuse protestation que nous avons reproduite en note dans l'*Hist. du Sém. d'Angers*, t. I, p. 15, et qui est de la main même de M. Maillard ;

2° Toute une série de méditations pour une retraite d'ordinands, sous ce titre : *Retraite pour les Clercs du Séminaire d'Angers*, 1 vol. petit in-4°.

[2] Bourbon - L'Archambault, station très fréquentée à cette époque. Grandet, qui alla aussi aux eaux de Bourbon, nous a donné d'intéressants détails sur ce voyage. *Hist. du Sém. d'Angers*, l. VII, chap. XII.

dans le ciel, ayant appelé son âme à soi le premier jour de juillet 1692. Il fut enterré dans le cimetière de l'église paroissiale de Sainte-Croix, suivant son testament. Messieurs du Séminaire ont fait mettre une pierre de marbre noir sur son tombeau avec cette épitaphe qui a été composée par M. l'abbé de Flamenville depuis fait évêque de Perpignan[1].

Hic jacet Petrus Maillard presbiter, Seminarii Andegavensis superior, pro fide propaganda Virginum sanctissimæ Trinitatis Institutor, ecclesiasticæ disciplinæ zelator, pro clero multa dixit, scripsit, fecit, mundo crucifixus, Christo confixus cruci, soli Deo notus vixit et obiit prima die mensis Julii 1692.

Note de Grandet sur les rapports de M. Maillard avec Mlle Rousseau

En l'année 1650, Mlle Marie Rousseau, native de Craon, fille d'esprit et de piété, toute de feu, était venue à Angers pour gagner le grand Jubilé qui ne se gagnait que dans la ville ; elle voulut faire une retraite sous le P. Louapaut, qui passait alors pour le plus grand directeur de la province. Elle vint loger chez M. l'abbé de Vaux, son parent. Il y avait déjà longtemps que Dieu lui donnait la pensée de travailler à l'établissement d'un hôpital à Craon pour les pauvres malades, et elle rejetait cette pensée comme une vraie tentation par deux raisons : 1° parce qu'elle n'avait point de santé et les médecins la condamnaient à une mort prochaine ; 2° parce qu'elle n'avait aucun bien, M. son père ayant mal fait ses affaires. Elle apporta néanmoins ce désir à Angers, sans le vouloir communiquer à personne, crainte qu'on ne lui conseillât de tenter ce dessein.

Étant un jour occupée à essuyer et à attacher les bandeaux des petites filles que feu Mgr Arnault confirma, venant à milliers de toutes parts de la campagne au grand Jubilé,

[1] M. de Flamenville était l'ami du pieux Claude Le Peletier de Souzy, il devint vicaire général de Mgr Michel Le Peletier, à Angers.

elle fut fort surprise de ce qu'une personne à elle inconnue, qui était à peu près de la même taille et du même âge qu'elle, qui aidait aussi à attacher les bandeaux, vint à elle et lui recommanda une pensée que Dieu lui donnait, d'aller établir un hôpital dans la ville d'où elle était née, disant qu'elle y avait une opposition extrême, mais qu'elle souhaitait consulter la volonté de Dieu. Mlle Rousseau, surprise, lui dit qu'elle le ferait, mais qu'en même temps elle la priait de demander à Dieu la même grâce pour elle, parce qu'elle avait aussi la pensée, très contraire à son inclination, d'entreprendre l'établissement d'un hôpital dans le lieu de sa naissance, et depuis elle n'a pas revu cette personne.

Comme Dieu ne la laissait ni jour ni nuit en repos sur ce dessein, elle prit résolution d'aller consulter la princesse d'Épinoy qui venait d'établir l'Hôpital des pauvres à Baugé. Sans dire son dessein à personne, elle y fut avec une de ses amies. Elle s'adressa d'abord à la sœur Marthe de la Beausse, grande servante de Dieu[1], qui avait jeté les fondements de cet hôpital que la princesse était venu achever et, n'ayant pu parler le matin à Mlle de Melun, elle fut entendre la sainte messe aux Capucins de Baugé, où étant elle fut inspirée de demander à parler au Père gardien qu'elle ne connaissait point. Elle le demanda et il se trouva que c'était lui dont elles venaient d'entendre la messe. De tant loin qu'il la vit, il lui dit, avant qu'elle lui eût parlé : « Que faites-vous ici, Mademoiselle? Vous devriez être en votre ville à bâtir un hôpital pour les pauvres. » Mlle Rousseau, très surprise de ce compliment, lui dit : « Mais, mon Père, vous ne me demandez pas si mon mari et mes enfants le voudront. » — « Oh ! dit-il, vous n'avez ni mari, ni enfants. » — « Mais, répliqua-t-elle, vous ne me demandez pas si ma santé et mon bien le pourront permettre. » — « Ne vous mettez pas en peine de tout cela, lui répliqua ce Père ; si

[1] Sur Marthe de la Beausse et sur Mlle de Melun, lisez Grandet, *Vie de Mlle de Melun*, nouvelle édition donnée par M. le chanoine Portais. Angers, Germain et G. Grassin, 1898. C'est le premier ouvrage de Grandet et c'est l'un de ses meilleurs écrits. Le vicomte de Melun a donné en ce siècle une nouvelle biographie de cette pieuse princesse et cette biographie a eu un certain succès : ce n'est cependant qu'une réduction et une transformation assez médiocres de l'œuvre de Grandet que l'auteur ne daigne même pas citer dans sa préface. — Voir aussi dans Dom Chamard, *Saints Personnages*, tome III, la notice relative à Marthe de la Beausse et à Mlle de Melun.

quelque chose vous manque, dites à Dieu que le P. Placide de Saint-Dié vous a dit de sa part qu'il était obligé de vous assister dans une si bonne œuvre et qu'il s'y était engagé de parole dans son Évangile. »

Des Capucins Mlle Rousseau fut à l'hôpital demander la princesse, à qui la sœur Marthe avait bien recommandé de ne lui faire aucun honneur et de ne point témoigner qu'elle connût sa qualité, si elle voulait en tirer quelques conseils. La princesse était alors occupée dans les salles à soigner ses malades et à faire leurs lits. Mlle Rousseau voulut lui aider et, comme celle-ci la vit de si bonne volonté, elle la convia de tenir le nez à un enfant malade à qui elle voulait faire avaler une médecine malgré lui, afin qu'il n'en sentît pas l'odeur. Après deux ou trois mots d'entretien, Mlle de Melun lui tint le même langage que le P. Placide et lui dit : « Que faites-vous ici, Mademoiselle ? Vous devriez être en votre ville à faire ce que nous faisons ici, c'est-à-dire à bâtir un hôpital pour les pauvres. » La surprise de Mlle Rousseau augmenta, et elle avoua sincèrement la pensée qu'elle en avait et qu'elle avait toujours combattue parce qu'elle n'avait point de santé, de bien, ni personne qui pût lui aider dans un dessein si pénible ; Mlle de Melun lui répondit : « Commencez toujours cette œuvre, Mademoiselle, pour la gloire de Dieu, et tout le reste vous sera donné. » Ce qui fut vérifié dans la suite. Mlle Rousseau revint à Angers et crut que, pour être plus sûre de la volonté de Dieu, elle devait consulter son évêque. Elle lui exposa ses vues sur cet hôpital et dit même l'opposition qu'elle avait de l'entreprendre et les raisons qui l'en détournaient. Monseigneur alors la détermina et lui dit que c'était Dieu qui lui avait inspiré ce dessein, qu'elle n'en devait nullement douter, qu'il pouvait l'en assurer de sa part et lui promit sa bénédiction. Elle fut ensuite à Craon avec beaucoup de répugnance, en l'année 1653.

Cet hôpital était dédié à saint Jean-Baptiste et n'avait alors que 12 livres de rente. Cependant il faut dire qu'il y avait une aumônerie dont le revenu était de 4 à 500 livres pour le chapelain. On n'y recevait que des pauvres passants et vagabonds pendant quelques nuits, qui y couchaient sur la paille et y faisaient de grandes abominations. Une femme leur vendait du cidre ; elle était comme la gouvernante de l'hôpital. Pour opérer la réforme, il fallut, sur la recommandation de

Mgr l'Évêque, avoir le consentement de la ville, qui le donna dans une assemblée générale. Mlle Rousseau, avec une fille de piété, commença ce nouvel établissement et fit mettre quelques lits dans une chambre pour les pauvres malades, et elle allait d'abord quêter par les paroisses pour les pauvres. Afin que son établissement fût utile de toutes manières aux habitants du lieu, elle commença à faire la petite école gratuitement aux petites filles de la ville qui se trouvèrent en grand nombre, et, pour attirer grâce sur cet ouvrage, elle voulut dédier de nouveau son hôpital au grand saint Joseph, et elle fit faire un tableau représentant saint Joseph, au lit, malade et expirant entre les bras de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge; elle le fit mettre sur l'autel. Elle fit demander des indulgences au Pape pour le jour de sa fête avec exposition du Très Saint Sacrement, et il semble que Dieu a inspiré en Anjou à quantité de personnes de dédier les hôpitaux de tout le diocèse à ce grand saint, car ceux de La Flèche, de Baugé, de Beaufort, de Craon, de Durtal, de Candé, etc., lui ont été dédiés depuis; et on remarque visiblement qu'ils se sont augmentés très considérablement, comme si Jésus-Christ, dont le corps naturel a été nourri et préservé de la mort par saint Joseph, se plaisait encore d'être nourri et soulagé dans ses membres et dans son corps mystique qui sont les pauvres, dans des maisons dédiées à saint Joseph. — Comme il fallut congédier cette femme qui vendait du cidre à l'hôpital, elle fit grand bruit contre cet établissement et il s'éleva à son occasion une terrible tempête à Craon contre Mlle Rousseau...

En 1656, M. Deniau, docteur de la maison de Sorbonne, fut prêcher l'Avent et le Carême à Craon. Il reconnut le besoin qu'on y avait d'une mission. Monseigneur y envoya M. l'abbé de Vaux, son official, M. Ralier, curé chanoine de la Trinité, docteur en théologie, homme de mérite, et M. Maillard, pour y faire des conférences ecclésiastiques. Cette mission fut des plus fameuses, tant par le grand nombre d'ecclésiastiques qui s'y trouvèrent, qui étaient au nombre de vingt, que par le mérite de ceux qui la composaient. M. Maillard fut élu confesseur de tous les missionnaires. Le P. Louapaut, qui avait fait faire retraite à Mlle Rousseau et qui était directeur de M. Maillard, sachant qu'il allait à Craon, écrivit à Mlle Rousseau de lui découvrir son intérieur et d'aller à confesse à lui. Cette fille ressentit d'abord une opposition extrême à faire

cette démarche. L'extérieur froid et peu ouvert de M. Maillard lui serrait le cœur et elle avait aussi conçu quelque peine contre lui parce qu'il avait voulu engager une de ses compagnes pour la quitter et aller faire l'école à Avrillé, de sorte que la lettre du P. Louapaut ne la put pas déterminer à aller trouver M. Maillard. Elle le rencontra pourtant un jour dans une rue de Craon, et elle lui dit qu'on lui avait mandé d'aller à confesse à lui, mais qu'elle ne savait pas s'il voudrait bien se charger de sa conduite. M. Maillard, qui avait aussi reçu une lettre du P. Louapaut, lui dit que, si Dieu voulait se servir d'un aussi faible instrument qu'il était pour la porter à lui, il en serait ravi. Mlle Rousseau m'a dit que son entretien, son abord et sa première entrevue lui donnèrent encore plus d'éloignement pour M. Maillard qu'elle n'en avait. Ne voulant pourtant pas désobéir à Dieu ni au P. Louapaut, elle écrivit à Monseigneur pour lui marquer sa répugnance là-dessus. Mgr d'Angers lui manda qu'il fallait qu'elle la surmontât et que Dieu voulait qu'elle se mît sous sa conduite. Ayant reçu cet ordre, elle fut trouver M. Maillard à son confessionnal et voulut commencer à se confesser, mais elle en fut empêchée par une répugnance épouvantable qu'elle trouva à s'ouvrir à lui; plus elle faisait d'efforts, plus elle se sentait d'opposition; la sueur lui tombait du visage, et elle ne put si bien faire que M. Maillard n'aperçût sa peine, dont elle lui dit simplement la cause. Alors M. Maillard lui dit qu'elle était quitte de l'obéissance qu'elle devait à ses supérieurs et qu'il n'y avait point d'apparence que Dieu lui demandât une si grande violence, et elle le quitta sans lui rien dire. A quelques jours de là elle le retrouva encore et lui dit qu'elle voulait et ne voulait pas et que sa conscience lui reprochait son peu de courage. M. Maillard, ayant quelque pressentiment du bien que Dieu voulait faire par lui et par cette fille, lui dit qu'il fallait faire des prières pour connaître sa volonté et qu'un tel jour il dirait la sainte messe pour la lui faire connaître; Mlle Rousseau m'a dit que, pendant qu'il disait la sainte messe, elle sentit son cœur tout changé à son égard et qu'ensuite elle lui parla avec une ouverture de cœur qu'elle ne peut attribuer qu'à un effet de la grâce...

MONSIEUR LE CERF

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS[1]

(1640-1689)

Candé est une petite ville d'Anjou, sur les frontières de la Bretagne, d'où sont sortis d'excellents prêtres. M. Joseph Le Cerf fut du nombre. Il y naquit de parents fort craignant Dieu, vers l'année 1640. C'était un petit homme ardent, plein de feu, que Dieu associa à M. Arthaud, comme nous avons déjà dit, pour commencer le Séminaire et en soutenir les affaires temporelles. Il avait de l'esprit, de la science et beaucoup de piété. Il savait parfaitement le plain-chant et parlait bien en public. Il demeura à Paris dans les Communautés ecclésiastiques de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et fit ses études en Sorbonne. Dieu lui donna un grand zèle pour l'établissement des petites écoles et pour les catéchismes. Il faisait l'un et l'autre d'une manière également agréable et utile, et ce fut par là que M. Arthaud et lui commencèrent à travailler à l'établissement du Séminaire sans y penser.

Dieu lui avait donné une pureté angélique, et son amour pour cette sainte vertu lui attira la grâce de travailler avec un succès merveilleux à la conversion de plusieurs personnes débauchées, dont la ville d'Angers a, de tout temps, eu le malheur d'être infectée; par sa charité et par les aumônes des gens de bien, il en retira plusieurs du péché, les fit placer aux Pénitentes[2] et empêcha les autres de tomber dans le vice. Lorsque le Séminaire vint s'établir en ville, il y avait cinq maisons infâmes autour de l'hôtel

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, passim, et notamment tome Ier, livre I, chap. II.

[2] Sur la Communauté des Pénitentes, cf. la notice de Guy Lanier. Lire aussi la notice de Dom Chamard sur Marguerite Deshaye, qui en fut la première Supérieure, tome III, *Saints Personnages de l'Anjou*.

Barrault et vingt-cinq de compte fait dans la paroisse de Saint-Maurice. M. Le Cerf s'arma d'un saint zèle contre ce péché ; il détruisit tous ces mauvais lieux et en chassa le scandale. Il anima tellement Messieurs les Curés à purger leurs paroisses de ces sortes de créatures que, depuis ce temps-là, ils ont travaillé avec succès à s'en défaire. Un homme de qualité, qui entretenait une misérable que M. le Cerf avait fait mettre au Refuge, vint un jour au logis Barrault le menacer et tira l'épée sur lui ; mais M. Le Cerf lui parla avec tant de force qu'il se retira tout confus.

Ce fut lui qui, par une confiance extraordinaire en la Providence, fit un coup bien hardi en achetant en son nom, en 1673, l'hôtel Barrault, où logeaient autrefois les rois, les princes et les gouverneurs lorsqu'ils venaient en Anjou, à dessein d'y mettre le Séminaire. Par sa patience et par ses soins, il surmonta mille difficultés et se tira d'une multitude innombrable d'affaires qui accompagnèrent ou qui suivirent cette acquisition. Contre toute apparence Dieu y a donné dans la suite des bénédictions très abondantes.

Il travailla aussi au soulagement des pauvres de sa patrie et, secondant le zèle de M. Morin, prêtre d'une grande piété, natif de Candé, il contribua à obtenir des lettres patentes, en 1677, pour l'établissement de l'hôpital et des hospitalières à Candé, qui fut dédié à saint Joseph, son patron. Il en fut le second Supérieur après la mort de M. Morin ; enfin, après avoir fait beaucoup de bonnes œuvres devant les hommes et acquis un grand mérite devant Dieu, il mourut[1] au Séminaire du logis Barrault, le vingt-cinq juillet de l'année 1689 ; il fut enterré dans le cimetière de Saint-Michel-de-la-Palud, où il avait été

[1] Pendant sa maladie il disait souvent ces paroles de l'office de saint Martin : *Oculis ac manibus in cœlum semper intentus, invictum ab oratione spiritum non relaxabat.*

M. Aubin, directeur du Séminaire, entrant une nuit dans sa chambre comme il était sur son lit de la mort, l'entendit qui disait : « *Salve. mors, amica mea, alleluia.* Note de Grandet.

prêtre habitué. M. le curé enregistra sa sépulture avec éloge, dans ces termes : « Aujourd'hui vingt-sixième juillet 1689, a été inhumé par noble et discret Messire Jean Coureau de Pretiat, grand vicaire de Monseigneur soussigné, dans le cimetière de cette église, proche la grande croix, le corps de défunt vénérable et discret Messire Joseph Le Cerf, vivant prêtre habitué de cette église et le plus ancien des directeurs du Séminaire de ce diocèse, à présent établi dans le logis Barrault. Il s'est toujours distingué, pendant sa vie, par le zèle qu'il a eu pour la destruction du péché et pour l'établissement de la gloire de Dieu ; sa charité pour le prochain a été extraordinaire ; et enfin sa mort a été précieuse devant Dieu. Il a été assisté d'un nombre extraordinaire d'ecclésiastiques présents : vénérable et discret Messire Pierre Maillard, prêtre et Supérieur du Séminaire, René Le Gendre, Jean Fortin, Joseph Aubin, directeurs du Séminaire, tous signés en la minute avec nous ; signé F. Rigault, curé. »

JEAN ARTHAUD

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS[1]

(?-1671)

M. Jean Arthaud était fils d'un conseiller de l'élection d'Angers, d'une bonne et ancienne famille[2]. Il parut en lui, dès sa plus tendre jeunesse, des marques très particulières de vocation à l'Église, car il avait de l'esprit, un naturel doux et de grandes dispositions à la piété. Il ne fut pas plutôt engagé dans le sacerdoce qu'il chercha tous

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, pages 4, 43 et 124 ; tome II, pages 22, 30 et sq.

[2] Il était sans doute fils de Germain Arthaud et par conséquent cousin de Guy Arthaud, l'archidiacre. Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

les moyens de s'y rendre parfait. Pour cela il fut à Paris dans les communautés les plus florissantes, pour s'instruire des règles de la discipline ecclésiastique, telle qu'est le Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il y trouva M. Le Cerf, avec qui il fit une si étroite amitié qu'ils vinrent tous deux en Anjou pour se consacrer entièrement à l'instruction de la jeunesse et à la conversion des pécheurs, et ce furent ces deux prêtres qui, à proprement parler, jetèrent les premiers fondements du Séminaire.

Dieu donna beaucoup de bénédiction au travail de Monsieur Arthaud. Il gagna en peu de temps à Jésus-Christ grand nombre d'âmes, qui se mirent sous sa conduite ; sa douceur attirait les plus endurcis : la rigueur qu'il exerça contre lui-même fit une victime de son propre corps qu'il immola à Dieu. Il était indifférent à tous les emplois de la maison, il exerça celui de procurer du Séminaire fort longtemps avec beaucoup d'exactitude et de vigilance ; c'était un homme d'oraison, intérieur, spirituel, presque toujours uni à Dieu, qui avait une telle horreur du péché, qu'on croit qu'il a gardé son innocence baptismale.

Les dernières années de sa vie, il parut en lui un si grand dégagement des biens de la terre qu'il ne voulut pas toucher à un sol de tout l'argent que lui donnaient ses parents. Il mit tout son revenu en commun, afin de vivre et mourir pauvre et entièrement abandonné à la divine Providence. Il lisait toujours l'Écriture sainte à genoux et tête nue, dans sa chambre.

Son zèle pour la conversion des pécheurs était grand : un jour, on vint demander au Séminaire un confesseur pour un des plus grands ivrognes de la paroisse de Saint-Jacques, qui se mourait ; la communauté, le connaissant, était d'avis qu'on le renvoyât à M. le Curé. M. Arthaud dit au Supérieur que, s'il l'avait agréable, il l'irait entendre, que, puisqu'il demandait un prêtre du Séminaire, peut-être voulait-il se convertir. Il y fut ; il entendit sa con-

fession. M. Arthaud lui parla si vivement de l'état pitoyable de son âme, qu'il le toucha et, étant revenu en santé, il a toujours persévéré dans le bien et continué de venir à confesse à lui, menant une vie pénitente et exemplaire.

Quelques années avant sa mort, dont il eut des pressentiments, M. Arthaud fut attaqué d'un mal de poitrine qui le rendit étique : son épuisement et sa faiblesse ne l'empêchèrent point de lever incessamment son esprit vers sa fin dernière. Son cœur paraissait toujours uni à Dieu et sa conversation était toute céleste. Il parlait de la mort avec joie et l'attendait avec impatience. Quand on lui disait qu'il se mourait, il paraissait une très grande gaieté sur son visage, il se mettait à rire et demandait si on voulait mander des nouvelles en l'autre monde; il mourut le dixième février 1671. On remarqua qu'après sa mort son visage parut triste et qu'après que ses confrères eurent chanté pour lui un *Subvenite* dans l'église, il devint beau et vermeil, comme s'il eût été en vie. Son corps fut inhumé par M. l'Abbé de Vaux dans le cimetière de Saint-Jacques[1]. M. Maillard, supérieur du Séminaire, composa et fit écrire sur la muraille, proche sa fosse, qui est derrière le grand autel, ces vers latins et français, pour lui servir d'épitaphe :

Artaldi resoluta jacent hoc ossa sepulchro
Quem non occidit pallida mors, sed amor.
Lætus migravit nec mortis vulnera sensit
Qui studuit vivens omnibus ante mori.
Quid mirum si mors morienti occurrit amica,
Qui dum vivebat mortis amicus erat ?
Ad laudem nostri satis est dixisse Joannis,
Mortuus est vivens, viveret ut moriens.

Sous ce triste tombeau notre cher Arthaud dort,
Que l'amour, non la mort a retiré du monde.
Il est mort sans douleur dans une paix profonde
Parce qu'en vérité, la mort l'a trouvé mort.

[1] Sur Guy Lanier, abbé de Vaux, lire plus haut la notice qui le concerne.

MONSIEUR LE GENDRE

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS
PRIEUR-CURÉ DE SAINTE-COLOMBE, EN ANJOU [1]

(? -1700)

René Le Gendre naquit en la paroisse de Cheffes, en Anjou [2], d'une très honnête famille, toute dévouée à la piété, car il eut un oncle paternel chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris et une sœur religieuse du Calvaire d'Angers dont la mémoire est en bénédiction.

Après avoir fait ses études de philosophie et de théologie et n'étant encore que diacre, ayant un grand attrait pour la solitude, il voulut se faire Chartreux ; mais M. Henry Arnauld, évêque d'Angers, connaissant les grands talents qu'il avait pour l'Église, l'empêcha d'exécuter ce dessein et le porta à entrer dans son séminaire, pour y travailler à l'instruction des ecclésiastiques de son diocèse. Quoiqu'il se donnât beaucoup au dehors à la conduite des âmes qui s'adressaient à lui, il ne laissa pas que de travailler au dedans avec grand fruit à former un nombre presque infini d'ecclésiastiques, qu'il gagnait par sa douceur, même ceux qui menaient d'abord une vie peu conforme à la sainteté de leur état et qui, par ses conseils, sont devenus l'exemple de tout le clergé d'Angers, tels qu'ont été Guillaume de Launay, de la Butte Sarra et le sieur de la Chapelle. Il parlait très bien en public [3] et faisait des conférences admirables sur la dignité et la sainteté de l'état ecclésiastique. Il était dans une estime si grande dans tout le

[1] Cf. *Mémoires de Grandet*, t. I et II, *passim*.

[2] Cheffes, canton de Tiercé, à 24 kil. au nord d'Angers, sur la rive gauche de la Sarthe.

[3] Il fit plusieurs années de suite la méditation à Sainte-Croix, tous les dimanches, sur la communion et sur le sacrifice de la messe et y dit des choses admirables dont son cœur était rempli envers ce divin mystère ; *eructavit cor meum verbum bonum.* (*Note de Grandet.*)

diocèse que Messire Claude Deniau[1], docteur de Sorbonne, doyen et chanoine de la cathédrale d'Angers, le proposa un jour pour modèle de tout le clergé dans un des chapitres généraux de son église et voulut, quelque temps avant que de mourir, lui résigner son doyenné et sa prébende ; mais l'humilité ne permit pas à M. Le Gendre d'accepter une si éminente dignité.

Mgr Michel Le Peletier ayant pris possession de l'évêché d'Angers le 10 janvier 1693, jugea à propos de l'envoyer instruire les jeunes curés pendant trois mois, après qu'ils ont pris possession de leurs cures, au prieuré de Sainte-Colombe, près La Flèche[1], dont M. l'abbé de Saint-Aubin, son frère, le pourvut, en l'année 1694, de sorte qu'il fit là comme une extension ou une colonie nouvelle du Séminaire qui était d'autant plus utile au diocèse en général et à tous les jeunes curés en particulier, qu'ils voyaient exercer et mettre en pratique, dans une paroisse de la campagne, ce qu'on ne pouvait leur enseigner que très spéculativement au séminaire de la ville. Personne n'était si capable que M. Le Gendre de commencer et de perfectionner, comme il a fait, ce grand ouvrage, parce que, outre la longue expérience qu'il avait acquise par un travail de trente ans, il a eu l'estime et le cœur généralement de tous les prêtres qui se sont fait un vrai plaisir d'aller travailler sous sa conduite.

Pendant sept ou huit ans qu'il en a été curé, il a changé la face de cette paroisse, où on peut dire qu'il n'y avait

[1] Claude Deniau, doyen du chapitre de la cathédrale (1660-1696).

[1] Ce rapide récit de Grandet ne nous rapporte que très imparfaitement la vie et les œuvres de M. Le Gendre. Il faut en lire les détails dans son *Histoire du Séminaire d'Angers.* C'est là aussi que l'on pénétrera les motifs délicats qui ont amené le départ de ce prêtre vénérable pour Sainte-Colombe A des situations nouvelles il faut des hommes nouveaux. En 1694, il y avait un nouveau supérieur qui était Grandet lui-même ; il préparait l'arrivée de Saint-Sulpice, d'accord avec le nouvel évêque Mgr Michel Le Peletier. C'est dans ces conditions que M. Le Gendre reçut sa mission pour le prieuré de Sainte-Colombe, près La Flèche.

point eu, depuis un siècle, de pasteur pour édifier mais bien pour perdre et pour égorger le troupeau : *ut mactet et perdat;* car feu M. d'Angers a dit plusieurs fois que la première chose qu'il fit, après avoir pris possession de son diocèse en 1649, fut de faire mettre le prieur de Sainte-Colombe, ancien moine de l'abbaye de Saint-Aubin, dans ses prisons et de lui faire faire son procès. Avant M. Le Gendre, les peuples ne savaient ce que c'était que la fréquentation des sacrements, les catéchismes, les petites écoles, les prônes, la prière, la visite des malades, le soulagement des pauvres, la propreté de leur église. M. Le Gendre établit tout cela d'une façon admirable dans sa paroisse, styla son peuple à faire oraison mentale; ils venaient même du bourg tous les matins la faire avec lui dans l'église, comme il la faisait tout haut dans une tribune devant le Saint-Sacrement avec ses ecclésiastiques; il se rendit tellement maître de l'esprit de ses paroissiens, qu'ils le faisaient juges de tous les différends. Il changea son église, y fit bâtir cinq autels neufs[1], un très beau tabernacle, y fit faire une sacristie, donna des ornements très beaux et un encensoir d'argent, en sorte qu'à présent l'église de Sainte-Colombe est une des plus propres et même des plus magnifiques de l'Anjou. Son zèle ne se borna pas à sa seule paroisse, car souvent il allait faire des conférences et des entretiens aux religieuses de La Flèche et des instructions aux paroisses voisines; enfin, son zèle l'ayant consumé, il mourut à Sainte-Colombe le 21 novembre 1700, un matin, sortant de la prière...

Il fut pleuré et regretté de tout le diocèse. Aussitôt qu'on eut appris sa mort au séminaire, deux des directeurs, M. Aubin et M. Monicault allèrent dès le jour même à Sainte-Colombe, pour la sépulture, qui fut faite le lendemain sur les quatre heures par M. Aubin, accompagné

[1] Il disait : « Quand on bâtit des autels où réside le Saint-Sacrement, il faudrait les faire d'or pur et de pierres précieuses, si c'était possible. »

des curés et des prêtres des paroisses voisines et de presque tout le clergé de La Flèche. Mgr d'Angers fit son éloge à son synode de l'année 1702 et le proposa comme le modèle de tous les curés de son diocèse.

En effet, il a eu un zèle infatigable pour l'instruction du clergé, une charité immense pour les pauvres; il a été doux pour les autres et très austère pour lui-même. Il a rendu de grands services à toute l'église d'Anjou et, en particulier, au séminaire, dont il a été plus de 20 ans préfet; et ce qui prouve le grand ascendant qu'il avait sur l'esprit et sur les cœurs de ses paroissiens, c'est que depuis qu'il est mort ils se souviennent encore de ses avis et de ses prédications, comme s'il était encore en vie et se disent les uns aux autres: « C'est ainsi que nous instruisait M. Le Gendre. »

FRANÇOIS CHOLLET

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE D'ANGERS[1]

(1659-1734)

François Chollet succéda au Petit-Séminaire en la place de M. Gabory. Comme il vit encore, en 1719, que j'écris ceci, nous n'en parlerons qu'en peu de mots. Car il suffit de dire qu'il est incomparable et qu'il n'a pas son pareil pour la charité envers les pauvres ecclésiastiques.

Il est né dans la paroisse de La Trinité d'Angers, rue de

[1] La mémoire de François Chollet doit être chère au clergé angevin. Il est, en effet, le fondateur de ce Petit-Séminaire de Beaupréau dont l'histoire est déjà illustre et qui est devenu la tige première de tous nos collèges ecclésiastiques en Anjou.

Sur François Chollet, lire la notice de Grille reproduite dans l'*Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 599. Ce travail est visiblement inspiré par la notice de Grandet. Lire aussi la page qui le concerne dans l'*Éloge de Grandet*, par M. Moreau, supérieur du Petit-Séminaire de Beaupréau. Dans l'*Histoire du Séminaire d'Angers*, t. III, p. 96 et suiv., nous avons donné de longs détails sur la fondation du Séminaire de Beaupréau en 1710 et sur son union avec la Compagnie de Saint-Sulpice en 1720-1723.

la Tannerie, de parents fort craignant Dieu, environ l'année 1660. Il fit très bien ses études de philosophie et de théologie, après lesquelles il fut fait prêtre et alla ensuite être vicaire en la paroisse d'Étriché, où il y faisait de très grands biens et y entretenait une maîtresse d'école. Comme il venait de temps en temps en la ville d'Angers, un des directeurs du Séminaire ayant entendu dire beaucoup de bien de lui à son curé, M. Thibaut, homme d'esprit et de mérites, lui proposa de s'y associer pour travailler à la sanctification du clergé et par là au salut des peuples en formant de saints prêtres. Il m'a avoué depuis que cette vocation lui parut suspecte, parce qu'elle lui semblait intéressée. C'est pourquoi il fut consulter M. Duval, prêtre, directeur des religieuses du Calvaire, homme d'esprit et de bien, qui avait demeuré dix ans en la communauté du curé de Saint-Sulpice; celui-ci lui dit qu'il ne pouvait mieux faire que de travailler dans un séminaire à former de bons prêtres, de bons curés et de bons vicaires. Il y vint donc, vers l'année 1685, et il n'est pas concevable combien il y a fait de bonnes œuvres. Sa charité y a paru universelle pour tous les pauvres, surtout pour les pauvres écoliers qui se destinaient à l'état ecclésiastique, en payant leurs pensions en des chambres en ville, pendant qu'ils étudiaient au grand et au petit séminaire, lequel s'étant trouvé endetté de plus de 7.000 livres il se chargea de les acquitter; ce qu'il a fait.

Il m'a dit qu'il lui passa pendant la chère année plus de 10.000 livres par les mains pour les pauvres.

Il s'est surtout appliqué à former de petites écoles et de petits collèges dans le diocèse. Il a procuré ceux de Châteaugontier, de Beaupréau, de Bourgueil, de Pouancé et de Beaufort; et il n'est pas concevable combien il s'est donné de mouvement et combien il a fait de voyages et essuyé de contradictions pour en venir à bout. Il acheta une maison, pour cet effet, à Beaupréau, qui lui coûta

4.000 livres, qu'il a payées, et en a fait unir la présentation aussi bien que la chapelle au séminaire. Il donna 1.000 livres pour acheter une maison à Pouancé, 500 livres pour augmenter le collège de Beaufort.

Il a fait imprimer à ses frais des livres de piété pour les distribuer. Il en a fait venir de Paris, de Rouen, de Lyon. Il a acheté un jour à Saumur pour 50 livres de chapelets et de petites croix de cuivre doré, pour les donner partout où il va dans les rues, dans les auberges. On m'a assuré qu'il a plus de cent écoliers sur les bras, à qui il paie les mois, leur donne des livres, du papier, de l'encre, et, se trouvant fatigué du détail de ces distributions il a mis un gros monceau de livres classiques à sa porte afin que les écoliers viennent choisir ceux qui leur conviennent. Il leur donne des soutanes, des surplis, des camails. Il a trouvé un saint gentilhomme, nommé le marquis de Magnannes, de Menil[1], par qui il a fait passer plus de cinquante titres, jusqu'à ce qu'ils aient un bénéfice ou un emploi ecclésiastique qui les puisse nourrir.

La cure de La Trinité, sa paroisse, étant fort pauvre et le presbytère étant à loyer, dont le curé payait 50 écus par an, il entreprit de faire une quête par la paroisse pour acheter ce presbytère, qu'on voulait vendre 1.000 écus. Il s'associa M. Ogereau, excellent prêtre, pour faire cette quête à l'insu du curé, et il lui dit : « Prenons deux sacs, Monsieur. Le premier sera pour moi et j'y mettrai toutes les pièces de rebut, et vous mettrez dans l'autre toutes les monnaies ayant cours. » Ils amassèrent près de 2.000 livres. Il proposa d'aller chez un homme de qualité; M. Ogereau s'y opposa disant que, ce Monsieur faisant bâtir actuellement une maison, il n'y avait guère d'apparence qu'il leur donnât : « Allons toujours », dit M. Chollet. Et il leur donna dix pistoles.

[1] Le château de Magnannes existe encore à Menil (aujourd'hui diocèse de Laval).

Il procura aussi une maison pour l'école des garçons à la paroisse de La Trinité, lieu de son origine, et l'acheta 1.600 livres.

Rien n'est plus gai ni plus agréable que lui en conversation. Il dit qu'il met son argent à la loterie, qu'il n'a jamais de billet blanc, qu'il tire toujours le gros lot, qui est l'espérance du paradis.

Son dictum est ce mot de la prose du Saint-Sacrement : *Quantum potes tantum aude*...

En 1719, il acheta encore 5.000 livres la maison de Mlle Rigault, à la porte de Toussaint, pour y faire une pension de jeunes écoliers, qui iront au collège et où M. Chevalier, bon prêtre, lui a promis de les élever chrétiennement.

En 1718, il fut à la mission de Saint-Germain-des-Prés, qu'y fit le P. d'Arsemal avec grand succès, et toutes les fois qu'on le demandait au confessionnal, il disait : « *Vado piscari* ; mais je ne veux que de gros poissons, des saumons ou des baleines, ou de ces gros pécheurs qui n'ont point fait leurs Pâques depuis quatre ou cinq ans. »

Il sut qu'un misérable, à qui il avait fait la correction de quelques désordres, l'avait menacé de le tuer : « Allez lui dire, répliqua M. Chollet, que je lui suis obligé de m'avoir averti de ce mauvais dessein, parce que, s'il m'avait tué sans me le dire, je n'aurais pas eu le mérite de lui pardonner ma mort. Dites-lui que je la lui pardonne. »

Un autre le menaça de lui donner des coups de bâton, en sa présence. M. Chollet lui répliqua : « Prenez bien garde à ce que vous ferez ; vous perdrez vos coups de bâton, car je ne vous les rendrai jamais. »

Étant un jour dans une compagnie, où des gens du monde voulurent le railler et lui demandèrent s'il ne trouvait pas belle une demoiselle qui était dans la compagnie, il répondit sans hésiter : « Si son âme est dans la

grâce de Dieu, elle est belle ; si elle est en péché mortel, elle est hideuse, laide, épouvantable. »

Il répliqua à un autre qui lui faisait la même question à peu près : « Lorsque Madame sera morte, on mettra son corps en terre et, quelque temps après sa sépulture, je vous défie de distinguer sa beauté d'avec la plus laide personne du monde[1]. »

[1] Il mourut le 18 février 1734, à l'âge de 76 ans.

XVIII

LES PREMIERS AMIS ET BIENFAITEURS

DU SÉMINAIRE D'ANGERS

MONSIEUR NOULEAU

PRIEUR-CURÉ DE MÉE[1]

(?-1662)

M. Nouleau était d'Angers, issu de fort honnêtes gens. Bien qu'il crût être appelé au sacerdoce, il ne laissa pas de conserver l'esprit du monde et d'en garder toutes les marques à l'extérieur. Il fut pourvu du prieuré de Mée, à deux lieux de Craon, qui vaut bien 2.000 livres de rente. Un si gros revenu ne servit pas d'abord à le rendre plus clérical. Il voyait la compagnie et faisait grandes dépenses, surtout en beaux chevaux. Le soin des pauvres n'était pas alors sa principale occupation. Néanmoins, Dieu avait dessein de le sauver par les pauvres. Il en avait plusieurs malades en sa paroisse, auxquels il envoyait quelques secours. On venait d'établir à Craon un petit hôpital pour les malades, dont Mlle Rousseau[2] prenait soin. On lui dit qu'ils étaient là fort bien gouvernés. Il eut la pensée d'y

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. I, p. 74.

[2] Sur Mlle Rousseau et ses œuvres, voyez plus haut la notice de M. Pierre Maillard.

aller pour savoir si on y recevrait ses paroissiens. Il y fut sur un cheval d'Espagne d'un très grand prix. Il demanda à Mlle Rousseau si elle voudrait bien recevoir ses malades. Elle lui dit que oui, pourvu qu'il permît qu'on allât quêter pour eux en sa paroisse. Ils firent ensemble cette convention.

Cependant, Mlle Rousseau fut inspirée de faire prier Dieu pour M. Nouleau par les pauvres de son hôpital, afin qu'il plût à Dieu lui toucher le cœur et lui donner d'autres sentiments que ceux qu'il avait, pour la perfection de son état. Les pauvres furent exaucés. Dieu le toucha si vivement que, quelques jours après, il envoya un des malades de sa paroisse dans un petit chariot traîné par ce beau cheval sur lequel il était venu la première fois à l'hôpital. Mlle Rousseau m'a dit que, voyant cet équipage et ce cheval attelé au chariot, sachant d'ailleurs l'attache qu'il y avait, elle conclut incontinent qu'il fallait qu'il fût déjà bien détaché du monde, voyant l'usage qu'il faisait de son cheval. Elle reçut son pauvre et fut ensuite quêter dans sa paroisse. Il la logea en son presbytère avec une de ses cousines, fille de piété. Elle y allait tous les ans pour faire la même chose.

Jamais on n'a vu un changement si soudain ni si extraordinaire. Il se mit sous la conduite du P. Louapaut qui, dirigeant aussi M. Maillard[1], l'envoya passer quelque temps à Mée pour l'instruire dans ses commencements et le former dans la cléricature. M. Nouleau y fit, en peu de temps, un si grand progrès, qu'il put servir de modèle aux bons curés. D'abord il visita tous ses paroissiens, fit un catalogue de tous leurs noms et surnoms, s'informa de leurs besoins corporels et spirituels, se rendit maître de tous leurs procès qu'il accommodait, ne passait jamais aucun jour sans visiter quelque hameau de sa

[1] Pierre Maillard, second Supérieur du Séminaire d'Angers.

paroisse, et, tous les 25 jours, il faisait la visite de toutes les maisons. Il établit la prière publique en son église soir et matin et, faisant sonner la cloche, il avait inspiré à ceux qui étaient trop éloignés de s'unir à la ferveur de ceux qui étaient proches. Il ôta tous les cabarets de son village et fit de son presbytère l'hôtellerie de tous les passants, surtout des ecclésiastiques.

Un jour, M. Denyau, grand doyen de la cathédrale, y étant arrivé tard et ne sachant où aller, le prieur, qu'il ne connaissait pas, le força de venir chez lui et d'y coucher, et M. Denyau fut extrêmement édifié de ses manières honnêtes et tout à fait charitables. Le lendemain, il trouva un paysan en son chemin à qui il demanda de quel métier il était. Le paysan lui répondit qu'il avait été cabaretier d'abord, mais que son curé, le prieur de Mée, lui ayant fait connaître que ce métier était trop dangereux pour son salut, il l'avait quitté pour se faire tireur de pierre.

Toutes les fêtes et dimanches, outre les prônes et les catéchismes, il faisait une lecture de la vie d'un Saint à son peuple, qui était autour de lui et lui faisait mille questions également pieuses et innocentes sur ce qu'il lisait.

Il avait un soin si particulier des malades de sa paroisse que, non seulement il les visitait souvent, mais il leur envoyait les remèdes et les aliments nécessaires. Il avait presque tous les jours trois marmites à son feu, savoir : deux grandes, dont l'une était pour faire du potage à tous les pauvres qui se portaient bien, et la deuxième pour faire du bouillon et du consommé avec de bonne viande et de la volaille aux malades; et la troisième, qui était la plus petite, était pour lui, son vicaire et ses domestiques.

Il avait beaucoup de dindons, chapons et autres volailles, qu'il faisait nourrir en sa basse-cour; mais il n'en mangeait jamais. C'était ou pour ses pauvres ou pour faire des présents aux juges du grenier à sel de Craon et aux magistrats de Château-Gontier, afin qu'ils ne fissent point de frais aux

collecteurs de sa paroisse; et, afin d'éviter ce malheur, il avançait presque toutes leurs tailles, dont il se faisait rembourser comme il pouvait, de manière qu'il s'était tellement rendu maître de ses paroissiens qu'il en disposait comme il voulait, sans qu'il se fît aucune injustice pour l'impôt du sel et de la taille, les plus forts soulageant les faibles. Il accommodait tous les procès de ses paroissiens, et ceux-ci avaient pour ses paroles une aussi grande foi que si Dieu leur eût parlé. Outre cela, il était extrêmement mortifié dans son boire et son manger et pénitent en son corps. Il se levait à quatre heures en hiver et en été et, un grand hiver il ne voulut jamais approcher du feu : les pieds et les mains lui crevèrent, ce qui lui causa des douleurs extrêmes qu'il supporta sans se plaindre.

Faisant ainsi un usage si saint de ses revenus ecclésiastiques, il allait encore souvent demander de l'argent à sa mère pour subvenir à leur misère, laquelle lui tenait quelquefois, comme font les parents, un langage de reproches : « Quoi ! mon fils. Quoique vous soyiez pourvu d'un gros bénéfice, vous n'en êtes pas moins à charge à votre famille, et vous tirez sur moi tout ce que vous pouvez ! » Et il lui répondait : « Quoi ! ma mère. Voudriez-vous que, Dieu vous ayant donné du bien, je vécusse aux dépens des pauvres ? Le revenu de ma cure leur appartient, il n'est pas à moi. Ce que je vous demande est pour moi, afin que je ne leur sois pas à charge. »

Ce curé avait pourtant un rare défaut, qui était de faire trop d'austérités. A force de jeûnes et de macérations, il épuisa sa santé et contracta une maladie incurable. Il vint malade chez sa mère, à Angers, pour se faire remédier, mais trop tard, car il y mourut et se repentit, à la mort, d'avoir trop mortifié son corps. Il disait à ses amis que ç'avait été une tentation pour lui ; qu'ils se devaient donner de garde d'y succomber. Mais sur cela il faut plutôt donner de l'éperon que tirer la bride aux Angevins. M. Maillard

était son directeur, mais en ce point M. Nouleau suivait son zèle et ne se laissait pas conduire. Il mourut à Angers, paroisse Saint-Maurille, le 1er juillet 1662, et fut enterré dans le cimetière, après avoir été malade six mois chez sa mère.

MONSIEUR MENUAU

CURÉ DE BOURGNEUF-EN-MAUGES [1]

On peut dire de M. Menuau ce que Notre-Seigneur a dit de Nathanaël : *Verus Israelita in quo non est dolus.*

Étant encore fort jeune il entra chez les capucins ; il demeura onze mois à leur noviciat, mais, sa santé étant trop faible, il en sortit tout épuisé ; il fut fait prêtre et curé de Notre-Dame de Bourgneuf, l'une des plus petites et des plus pauvres paroisses de l'Anjou, dépendante de l'ordre de Malte, en la présentation du commandeur de Villedieu [2]. C'était autrefois un hôpital où logeaient des malades.

La modicité du revenu, qui n'est que de 150 livres, et le petit nombre des paroissiens, qui n'excèdent pas 50, avaient autrefois fait abandonner cette cure à la conduite des curés voisins, et les véritables titulaires se dispensaient d'y résider ou se contentaient d'y mettre des vicaires quand ils en pouvaient trouver. Le Curé de Saint-Laurent-de-la-Plaine prétendit longtemps que cette cure ainsi abandonnée n'était autrefois qu'une chapelle dépendante de la sienne et qu'il ne devait y avoir ni fonts de baptême ni tabernacle et voulait même le faire interdire et s'emparer du revenu ; mais, ayant vu les titres qui portent qu'il y avait autrefois un curé, il se désista de ses prétentions. M. Menuau, natif du lieu, en fut pourvu en l'année...

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, p. 71.

[2] Villedieu la Blouère, Cf. C. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire.* Voir aussi au mot *Bourgneuf.*

A peine en eut-il pris possession qu'il instruisit son petit troupeau qui était fort ignorant, fit faire les réparations de son église, donna des aumônes abondantes à tous les pauvres qui venaient à sa porte, acheta de beaux ornements et fonda une lampe ardente devant le Saint-Sacrement. Il fit faire un reliquaire d'argent à une portion assez considérable de la vraie croix, autrefois donnée à son église par un commandeur de Malte et que l'on y gardait très négligemment dans une armoire très malpropre, et il la fit placer dans un petit tabernacle sur un autel dans la nef, où elle est présentement en très grande vénération. M. Menuau, en peu de temps, fit tant de bien et s'acquit une telle réputation de vertu, que l'on venait le chercher de toutes les paroisses voisines pour faire des confessions générales. Tout le monde avait confiance en lui. Il prêchait familièrement mais utilement. Les pauvres venaient à lui de toutes parts et il ne refusait personne. Il fit de son église un petit bijou en propreté et en pauvreté, l'ayant ornée à la capucine. M. Maillard, qui était son directeur, allait tous les ans dans ce désert faire sa retraite. Dieu exerça M. Menuau jusqu'à la mort par des maladies continuelles[1] et par une persécution opiniâtre que lui fit son popre neveu, avec qui il fut obligé d'entrer en procès pour les droits de son église; il supporta l'une et l'autre avec patience et enfin il mourut plus plein de mérites que de jours, en odeur de sainteté, regretté de tout le monde.

[1] Il fut aux eaux de Bourbon ; j'eus la consolation de l'y accompagner, et partout il édifiait le prochain et donnait des marques d'une solide piété. (*Note de Grandet.*) — Cf. *Histoire du Séminaire*, tome II, page 56.

CLÉMENT GAULT

DOCTEUR EN THÉOLOGIE
CURÉ DE SAINT-MICHEL-LA-PALUD

(?-1678)

Clément Gault a régenté pendant plus de vingt ans la théologie, et il tenait régulièrement dans sa maison des conférences à tous les ecclésiastiques de la ville sur l'Évangile. Sa douceur était charmante et gagnait tous les cœurs.

.... Le zèle que M. Clément Gault avait pour l'honneur du sacerdoce et la sanctification du Clergé lui fit non seulement entreprendre l'érection de la Société des conférences dont nous venons de parler, mais il avait toujours en pension chez lui quelques prêtres ou ecclésiastiques qu'il instruisait des règles de la discipline ecclésiastique. M. l'Évêque d'Angers avait une si grande estime de ce saint pasteur et de son habileté à former les ecclésiastiques à la science et aux fonctions de leur état, qu'avant qu'il eût établi son séminaire dans la ville de sa résidence il envoyait les jeunes clercs chez lui pour les former, et il se contentait du séjour qu'ils avaient fait dans sa maison, sous sa conduite, pour les ordonner.

Mais, M. Arnauld ayant établi son Séminaire dans le faubourg de Saint-Jacques d'Angers en l'année 1659, les prêtres qui le gouvernaient, voyant qu'ils étaient trop éloignés de l'évêché et des écoles de théologie, achetèrent en l'année 1673 l'hôtel Barrault, pour y venir demeurer; cette demeure avait autrefois servi de Louvre aux rois et aux reines, de couvent aux Carmélites, d'hôtel aux gouverneurs et aux grands seigneurs, et elle était comme dans le centre de la ville et dans la paroisse de Saint-Michel-la-Palud, dont M. Gault était curé[1].

[1] L'église de Saint-Michel-la-Palud était située auprès de l'abbaye de Saint-Aubin, au nord, à peu près à l'endroit où se croisent aujourd'hui les rues de Saint-Aubin et de Saint-Martin.

Ce bon pasteur reçut avec joie les prêtres du Séminaire dans son église, pour y assister en surplis à tous les offices, fêtes et dimanches. Il fit plus, car il reçut un des directeurs, nommé Joseph Le Cerf, pour être prêtre habitué de sa paroisse et y administrer les sacrements en cette qualité. Ce bon pasteur, ravi d'avoir le Séminaire dans l'étendue de sa paroisse et d'y voir former de saints prêtres pour le Clergé, entretint toujours jusqu'à sa mort une sainte liaison avec le supérieur et les directeurs; aussi, se voyant très vieux et menacé d'une mort prochaine par ses infirmités continuelles, il les pria de lui nommer, pour lui résigner sa cure, un digne sujet, avec lequel ils pussent entretenir les mêmes liaisons de piété et de charité qu'ils avaient toujours eues avec lui. Ils jetèrent les yeux sur maître Thomas Rigault[1], chanoine de Saint-Pierre, homme d'une vertu éprouvée et qui avait été élevé audit séminaire. M. Gault lui résigna donc, sans hésiter et sans exiger aucune pension, en l'année 1677, quoiqu'il ne fût pas riche, s'abandonnant à la divine Providence.

Le zèle que M. Clément Gault avait pour la pureté de la foi dans les prêtres n'était pas moins grand que celui qu'il avait pour l'honneur du sacerdoce. Car il a toujours été très attaché aux décisions du Saint-Siège. Lorsque ses infirmités l'empêchèrent de venir aux assemblées de la Faculté, les docteurs venaient les tenir dans sa chambre pour profiter de ses lumières et de sa fermeté, quand il s'agissait de faire enregistrer les lettres de cachet et les arrêts du Conseil d'État du roi rendus pour autoriser la signature du formulaire et pour défendre qu'on enseignât le jansénisme et le cartésianisme dans l'Université d'Angers.

Enfin, après avoir souffert plusieurs années, avec beaucoup de patience et de soumission à la volonté de Dieu,

[1] Cf. infra. la notice de M. Rigault.

des douleurs de la goutte et d'autres incommodités qui l'empêchaient de sortir de sa chambre, il mourut le 1er mai de l'année 1678, laissant par toute la ville, dans sa paroisse, dans le Clergé et dans la Faculté dont il était le doyen, une haute idée de ses vertus[1].

MONSIEUR LE VOYER

CURÉ DE L'HOTELLERIE-DE-FLÉE

(?-1675)

MONSIEUR LE MAÇON

VICAIRE DE M. LE VOYER[2]

On peut dire sans flatterie de M. René Levoyer ce que le Saint-Esprit dit du saint homme Job : « *Vir simplex et rectus, timens Deum et recedens a malo.* Il parut, dès son bas âge, un homme fait, car il n'avait rien de puéril. On lui donna la cure de l'Hôtellerie-de-Flée[3]. Il s'appliquait à instruire ses paroissiens, à nourrir les pauvres et à orner son église, en sorte qu'il en a fait une des plus belles de tout le Craonnais, y ayant fait bâtir un très bel autel d'architecture. Pour porter les peuples à Dieu, il avait une espèce d'orgue ou clavecin qu'il touchait toutes les grandes fêtes en chantant des airs d'église. Le seigneur de la Faucille[4], huguenot, demeurait en sa paroisse et y avait une espèce de prêche. Son zèle éclata surtout pour lui faire défendre les assemblées d'hérétiques en sa maison, et, comme ce seigneur avait une chapelle fondée, le curé ne manquait pas d'y aller dire la messe tous les jours marqués, tant pour lui faire reproche de ce qu'il avait abandonné la

[1] « C'est par ses dons que l'église a été augmentée et que les trois autels du sanctuaire ont été construits. » (GG, 154.)

[2] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome Ier, pages 72 et 73.

[3] Canton de Segré. Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

[4] La Faucille, alors fief et seigneurerie, paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée.

religion de ses pères que pour prier Dieu pour sa conversion. Le seigneur eut beau s'y opposer, le curé, appuyé de son Évêque, tint ferme et n'en reçut aucune insulte, car il était respecté de tout le monde. Dieu bénit ses travaux, car il fit faire abjuration à la demoiselle Beloteau de la maison de la Faucille ; elle fut si ferme dans notre sainte religion qu'elle établit à Angers la maison de la Providence, où l'on élève par charité de pauvres petites filles. Elle en fut la première Supérieure et elle obtint des lettres patentes du Roi pour rendre cet ouvrage fixe[1].

La maison de M. Levoyer était l'hôtellerie de tous les saints prêtres et de tous les saints religieux. Il avait en sa paroisse le couvent des Cordeliers des Anges[2], fondé par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, avec lesquels il vivait dans une parfaite intelligence, parce qu'ils observaient leurs règles, et il ne contribua pas peu à la charité qu'ils exercent encore de garder tous les insensés qu'on leur amène, de quelque qualité qu'ils soient et de quelque part qu'ils viennent.

Il eut avec lui, pendant plus de vingt ans, un vicaire très zélé, nommé Le Maçon. Celui-ci s'était fait d'abord chanoine régulier; mais il sortit du noviciat avec un épuisement des forces corporelles qui lui dura le reste de ses jours, ce qui ne l'empêcha pourtant pas de travailler sans relâche à l'instruction des peuples et au soulagement des malades par des remèdes qu'il composait lui-même et auxquels Dieu donnait une si grande bénédiction que l'on venait de toutes parts lui en demander. Ce vicaire zélé avait relation avec les personnes les plus éminentes en piété du royaume, avec lesquelles il entretenait un commerce de

[1] Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, page 74, tome I. Cette fondation fut faite de concert avec Mlle Rousseau, dont il a été parlé plus haut. Installée d'abord rue de l'Hommeau, l'œuvre fut transféré au faubourg Saint-Jacques en 1673, dans la maison que venait d'occuper le Séminaire.

[2] Cf. *Dict. de Maine-et-Loire*.

lettres et de prières, tels qu'étaient M. Abelly, évêque de Rodez[1], et M. Boudon[2], archidiacre d'Évreux, qui lui faisaient part de leurs ouvrages, qu'il distribuait partout.

Le zèle de l'un et de l'autre éclata surtout contre les nouveautés du temps et, quelque chose que fissent les chefs du parti pour les gagner, ils n'en purent venir à bout.

Comme ils étaient gens de bien et fort amis de Mgr Henry Arnauld, le prélat leur écrivait souvent des lettres et, entre autres, une dont j'ai l'original entre les mains, conçue en ces termes. Parlant de M. Le Maçon, il dit au curé : « Ne donnera-t-il jamais la paix aux prétendus jansénistes, du nombre desquels, s'il y en a, je me fais la gloire d'être? mais, par la miséricorde de Dieu, je ne suis point hérétique; cependant, c'est une chimère qui cause bien du scandale par la division qu'elle fait, dont le démon seul est l'auteur. » Un jour, M. Le Maçon, dans le fort de toutes les contestations du jansénisme, fut trouver le prélat et le pria de trouver bon qu'il fît un voyage à Rome : « Et pourquoi faire, dit le prélat ? » « Je voudrais, Monseigneur, lui répliqua-t-il, aller voir si la foi de Saint-Pierre est conforme à la nôtre en Anjou, car je n'y connais plus rien. »

MONSIEUR LE ROYER

CURÉ DE BAZOUGES-SUR-LE-LOIR[3]

(?-1692)

M. Joseph Le Royer, curé de Bazouges, devrait être mis à la tête de tous les autres bons curés d'Anjou. Il eut pour père M. Jérome Le Royer, sieur de la Dauversière, rece-

[1] Auteur de la célèbre *Vie de saint Vincent de Paul.*

[2] Sur M. Boudon, lire sa notice au tome I des *Saints Prêtres français* de Grandet.

[3] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 69 ; tome II, passim.

veur des tailles de La Flèche[1], si fameux par sa piété, qui l'avait lié à tout ce qu'il y avait d'âmes éminentes en sainteté dans le royaume, surtout avec M. Olier, qui l'employa beaucoup pour l'établissement de son Séminaire de Montréal, en Canada, et avec M. de Renty. Joseph eut deux frères, Messire Ignace Le Royer, curé de Bazouges, qui avait été élevé au Séminaire de Saint-Sulpice et M. Le Royer, lieutenant-général de La Flèche.

Après avoir parfaitement bien fait toutes ses classes dans le collège des jésuites de La Flèche, Joseph avait passé sa jeunesse dans le grand monde et dans les affaires, où il réussissait avec un applaudissement universel. Ignace, prêt à mourir, résigna sa cure à Joseph, qui se détermina à prendre la prêtrise et la cure de Bazouges[2]. Une vocation si subite aurait pu paraître suspecte dans un autre, mais notre nouveau curé changea d'esprit et d'habit tout d'un coup, et il parut dans un moment si apte pour les fonctions ecclésiastiques qu'il semblait s'y être exercé toute sa vie.

Il commença son ministère par où les autres se trouveraient heureux de finir; non seulement il suivit toutes les règles les plus exactes de la discipline ecclésiastique pour l'habit long et les cheveux courts, mais il forma une Communauté de quatre ou cinq prêtres dans son presbytère, avec lesquels il se renferma sans avoir aucun commerce avec les séculiers, si ce n'était pour faire des aumônes aux pauvres, donner des conseils à ceux qui le consultaient de toutes parts et accorder les procès de tout le monde. Il fit accommoder son église d'une manière qu'on peut dire magnifique pour la campagne; il s'appliqua à y faire chanter l'office avec religion, à y observer les cérémonies avec exactitude, ne souffrant jamais qu'on y enterrât les morts.

[1] Sur M. de La Dauversière, cf. la *Vie de M. Olier*, par M. Faillon. — *Vie des saints personnages de l'Anjou*, par Dom Chamard, tome III.

[2] Ignace Le Royer résigna sa cure en 1659 et mourut l'année suivante.

Il y fit ériger une confrérie pour l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement et il donna des instructions solides et utiles à son peuple ; il forma deux écoles chrétiennes dans son bourg, pour les garçons et pour les filles. Il établit une charité pour les pauvres et les malades, auxquels il faisait donner tous les jours des aliments et des remèdes.

Son zèle était trop grand pour être borné dans sa seule paroisse, il s'étendait dans tout le diocèse. Monseigneur lui donnait souvent des commissions pour s'informer de certains désordres et pour y remédier, à quoi il avait un talent rare. Il était le procureur et l'agent-général de je ne sais combien de Communautés, entre autres des hospitalières de Baugé, de Beaufort et des religieuses de Saint-François de La Flèche, dont il a fait bâtir le couvent et l'église dès les fondements, d'une manière également magnifique et solide.

Il prit M. Maillard, Supérieur du Séminaire, pour son directeur et il venait de temps en temps au Séminaire faire des retraites ; les directeurs du Séminaire allaient à leur tour souvent chez lui, surtout dans le temps de leurs infirmités et des vacances, où ils recevaient toutes sortes de bons traitements. Il se rendit le médiateur de leur paix et de leur accommodement avec Monseigneur leur Évêque, et on peut dire qu'après Dieu ils lui ont l'obligation de la restitution qu'il leur fit de son Séminaire avant sa mort[1]. Toujours agréable, toujours agissant, toujours appliqué à ses devoirs, il s'acquit un grand mérite devant Dieu et une estime universelle devant les hommes. Si on le respecta pendant sa vie, il fut regretté de tout le monde après sa mort qui arriva le 2 mai 1692, d'une manière d'autant plus affligeante qu'il ne put être secouru de personne ; car, reve-

[1] Lire de longs détails sur cette négociation dans le livre IX de l'*Histoire du Séminaire d'Angers*. C'est un des passages qui font le mieux connaître le caractère si énigmatique de Mgr H. Arnauld.

nant seul de chez un de ses parents malade, il fut étouffé d'une fluxion qui lui tomba tout d'un coup du cerveau sur la poitrine. M. l'abbé de Flamanville a fait son épitaphe qui fut mise dans ces termes sur le tombeau qui renferme les deux frères :

Ignatium et Josephum Le Royer
Quos amor, cura, sanguis junxerant
Jungit et tumulus.
Hos genuit pietas, aluit comitas, rapuit charitas,
Oves pastoribus, pauperes patribus, omnes amicis
Gemitus, lachrymas, preces fundite
1us *obüt* 1a *may* 1660, *alter* 2a *ejudem mensis* 1692

MONSIEUR DE LAUNAY-BOUCAULT

CHANOINE DE SAINT-NICOLAS DE CRAON [1]

(?-1699)

M. Jean de Launay-Boucault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, fut aussi du nombre des excellents prêtres qui eurent de grandes relations avec le Séminaire. Il avait de la naissance et beaucoup de bien, mais très peu de force et de santé; il avait été dans sa jeunesse élevé à Paris, dans le Séminaire de Saint-Sulpice. Il vint en Anjou plein de l'esprit sacerdotal qu'il avait puisé dans cette sainte maison.

Il employa tous les revenus d'un ample patrimoine qu'il avait partagé avec trois de ses frères, conseillers au présidial d'Angers, pour faire des aumônes abondantes aux pauvres, en sorte qu'il peut passer pour le saint Jean l'Aumônier de notre province. Il semble même que Dieu ne lui soutint la vie au milieu d'un grand nombre de maladies, dont il était presque toujours accablé, que pour continuer plus longtemps ses charités aux pauvres. Il a

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers.*

donné mille livres au Séminaire et quatre mille livres aux filles de la Croix, pour fonder une petite école de filles à Craon.

Il avait une simplicité d'enfant dans la conduite, une droiture de cœur admirable dans toutes ses actions et une conscience timorée qui lui faisait craindre jusqu'aux moindres imperfections, un zèle incomparable pour la sanctification du Clergé et la correction des mauvais prêtres; c'est lui qui a procuré plusieurs missions en différents temps à la ville de Craon et qui en a logé tous les missionnaires en sa maison, jusqu'au nombre de vingt. Il fut guéri en 1675, par l'intercession de M. Olier, d'une rétention d'urine qui l'avait fait désespérer des médecins pendant treize jours[1].

Sa santé revint tout à coup et il a vécu plus de vingt ans après, n'étant mort qu'en 1699.

MONSIEUR DE CHEVERUE

(?-1704)

MONSIEUR PARIGOT

(1670-1720)

PRIEURS-CURÉS DE TIERCÉ[2]

Il y a de si beaux endroits dans la vie de Messire René de Cheverue[3], ancien prieur-curé de Tiercé, qu'il mérite bien d'être mis au rang des bons curés. Il était issu d'une des meilleures et plus anciennes noblesses de la province. Avant que d'être prêtre, il eut dévotion de faire le voyage de la Terre-Sainte. Il fut pris sur mer par les Turcs et mis

[1] Voir les détails de ce miracle dans *l'Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 204, et aussi dans Faillon, *Vie de M. Olier*, tome III, page 520.

[2] Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. I, p. 81.

[3] Le *Dict. de Maine-et-Loire* lui donne le prénom de *Louis*.

entre les mains d'un corsaire qui lui rendit la liberté, à conditon qu'il lui paierait une certaine somme et, comme il n'avait alors point d'argent, ce corsaire lui trouva tant de droiture et de bonne foi que, se fiant à sa parole, il le laissa revenir en son pays sans caution. M. de Cheverue ne fut pas plus tôt de retour qu'il fit tenir la somme convenue à ce corsaire.

Ayant été pourvu en commende du prieuré-cure de Tiercé, affecté aux chanoines réguliers, il fit deux voyages à Rome au tombeau des Apôtres. Il revint en sa paroisse où, pendant trente ans qu'il y a été curé, il a fait un saint usage des revenus considérables de sa cure et de son patrimoine, car il a fait des aumônes abondantes aux pauvres, leur donnant des habits, du blé et de l'argent, suivant leurs différents besoins. Il a employé 2.000 livres pour fonder deux petites écoles en sa paroisse, une pour les garçons et l'autre pour les filles ; 2.000 livres pour fonder une mission de cinq ans en cinq ans à Tiercé ; 6.000 livres pour acheter et indemniser un fonds propre à entretenir un prêtre dans le quartier de Sénelais, éloigné d'une lieue de son église ; plus de 3.000 livres pour embellir son église dédiée à saint Marcel et bâtir un grand autel, acheter des ornements et y faire une sacristie très propre ; 2.000 livres au Séminaire pour y fonder des retraites gratuites tous les ans pour les prêtres de sa paroisse et une messe par mois ; 2.000 livres à Messieurs de la Mission pour d'autres bonnes œuvres ; 2.000 livres aux hôpitaux. Il donnait tous les ans trois septiers de farine et une pipe de vin, pour contribuer à l'entretien des pauvres ecclésiastiques du petit Séminaire ; 3.000 livres pour bâtir une chapelle dans sa maison de la Boutonnière, paroisse de Blaison ; c'est là qu'il s'est retiré en l'anné 1696, pour se préparer à la mort, après avoir permuté son prieuré-cure de Tiercé avec M. Parigot, prieur du May, neveu de la bienheu-

reuse Marguerite du Saint-Sacrement, Carmélite à Beaune[1], lequel, suivant les traces de son prédécesseur, a fait aussi des aumônes abondantes aux pauvres et beaucoup d'accommodements à son presbytère ; étant tombé malade d'une apoplexie, le jour de la Fête-Dieu, il mourut le dimanche suivant, le 2 juin 1720, regretté de tous ses paroissiens.

M. de Cheverue mourut à Angers, le 19 mai 1704, et voulut être enterré dans la chapelle des prêtres missionnaires d'Angers, rue Valdemaine, au bâtiment de laquelle il avait beaucoup contribué.

En lisant la vie des bons curés qui ont employé leurs biens ecclésiastiques en aumônes et à faire beaucoup d'autres bonnes œuvres et en la comparant à celle des curés mercenaires et avares qui laissent après leur mort à leurs héritiers des sommes immenses de 50 et 60.000 livres, il se présente d'abord à l'esprit du lecteur deux réflexions bien naturelles à faire.

La première est que la mémoire des pasteurs charitables est en bénédiction devant Dieu et devant les hommes et que, suivant la parole du Saint-Esprit, l'Église publiera leurs aumônes dans tous les siècles, *eleemosynas illius enarrabit omnis ecclesia.*

La seconde est que la vie des pasteurs mercenaires et avares est en abomination au ciel et en la terre et que, suivant la parole de saint Pierre à Simon le magicien, leur or et leur argent devient un sujet de perdition à eux et à leurs héritiers, *pecunia tua tecum sit in perditionem;* — à eux, puisqu'il est la cause de leur damnation éternelle, et

[1] Sur la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, cf. sa vie par le P. Amelote, Paris, 1654. — Il ne faut pas confondre cette religieuse avec la seconde fille de Mme Alcarie, appelée aussi en religion Sœur Marguerite du Saint-Sacrement. Cette pieuse Carmélite se distinguait par une dévotion singulière pour l'Enfant Jésus.

à leurs parents, puisqu'il ne sert qu'à faire naître des procès entre eux pour savoir à qui profitera davantage de leurs successions ou à faire bonne chère ou à les rendre apostats, ainsi qu'il est arrivé de nos jours à un malheureux prêtre[1]; celui-ci, après avoir hérité près de 10.000 écus d'un de ses oncles, curé, est passé à Genève, s'y est marié et, en peu d'années, a été réduit à l'aumône, ayant prêté cette somme à un homme qui, par un juste jugement de Dieu, la lui a fait perdre par une banqueroute; de sorte que Mgr Le Peletier, Évêque d'Angers, touché jusqu'au vif d'une idôlatrie si criante, dont plusieurs prêtres étaient morts coupables en son diocèse, *avaritia idolorum servitus*, dit à un de ses synodes que, si désormais quelqu'un des prêtres de son diocèse mourait si riche des biens d'église, il le ferait priver de la sépulture ecclésiastique et le ferait déclarer infâme.

[1] François Savary, chanoine du Puy-Notre-Dame, neveu et filleul de François Savary, curé de Douces. Le 6 octobre 1705, son oncle mourut à l'âge de 77 ans, laissant à son héritier unique la somme de 47.000 livres, ainsi que le porte l'inventaire fait en cette circonstance ; c'était le fruit de l'avarice sordide du bonhomme (*Journal de Grandet*, mss. 703 de la bibliothèque d'Angers, où notre auteur a consigné beaucoup de détails sur ces tristes et scandaleux événements.)

XIX

LES PREMIERS DISCIPLES
DU SÉMINAIRE D'ANGERS

MONSIEUR DE LA BUTTE-SARRA[1]
CURÉ D'ANDREZÉ

(1627-1702)

M. de la Butte-Sarra peut passer pour un prodige de grâce et de crimes, et il n'y a guère d'exemple dans les siècles derniers d'une conversion plus miraculeuse que la sienne. Il était d'une très bonne famille d'Angers. Il s'abandonna dès sa jeunesse à la débauche et au libertinage. Il fut un des plus grands ivrognes, un des plus emportés blasphémateurs et un des plus outrés duellistes de son temps; jamais on n'a vu homme plus furieux ni déraisonnable; il faisait querelle à tout le monde sur-le-champ et sans nul autre sujet que pour avoir le plaisir de se battre; il buvait trois ou quatre pots de vin par jour et, quand la fumée lui en était montée à la tête, il attaquait tous les passants par les rues, donnant un coup de pied à celui-ci, un coup de coude à celui-là, pour les faire mettre l'épée à la main; quand il était une fois dans la mêlée, il se battait comme un lion; il attaquait dix hommes armés

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 77.

des plus forts et en venait à bout et il en eût fait fuir cent. Il trouvait pourtant quelquefois son maître, car il avait le corps tout percé de coups; on le craignait comme la foudre; ses jurements, ses duels, ses ivrogneries le faisaient passer pour le scandale de la ville et même de toute la province et on pouvait dire avec plus de vérité de lui que de saint Paul : *Spirans minarum et cædis.*

Dieu, qui ne voulait pas le perdre, donna en lui un exemple de ses plus rares miséricordes sur les pécheurs et laissa, comme dit un père, une semence de paix et de réconciliation dans son cœur au milieu du débordement de ses passions, ainsi qu'il avait laissé le rameau d'olive sous les eaux du déluge : c'était la dévotion et le recours à la Sainte Vierge à laquelle il adressait tous les jours quelques prières. La Butte-Sarra avait une sœur d'une grande piété qui le pleurait nuit et jour et demandait sa conversion à Dieu; elle avait un tel ascendant sur son esprit que, lorsqu'elle se présentait devant lui au plus fort de ses emportements, elle lui faisait tomber les armes des mains et le ramenait à la maison sans aucune résistance. Sa tendresse pour le salut et la vie de ce cher frère était incomparable; comme souvent il tombait ivre-mort par les rues et qu'il était obligé de passer la nuit et de coucher sur des boutiques, tout endormi, quand elle le savait dans cet état, elle mettait quelqu'un auprès de lui, pour le garder, de peur que ses ennemis, qui étaient en grand nombre, ne vinssent attenter à sa vie. Chose surprenante et très rare, il était chaste au milieu de ses débauches et, ce qui est sans exemple, il n'a fait aucune action ni proféré aucune parole contre la pureté; il ne hantait pourtant que les plus libertins et les plus scélérats qu'il pouvait rencontrer, entre autres le nommé Blondeau, si fameux en Anjou par ses excès, était le camarade de ses débauches. Mais, o Dieu, que vos jugements sont incompréhensibles! il y a apparence que celui-ci est un réprouvé et que celui-là est

du nombre des prédestinés. Blondeau, s'étant un jour trouvé avec la Butte-Sarra au sortir d'un cabaret, dans une querelle suivie d'une batterie furieuse, fut percé d'un coup d'épée et mourut subitement sans parole et sans sacrements; le spectacle de la mort de Blondeau, qui tomba roide mort à ses pieds, fut comme un coup de foudre qui terrassa ce furieux; il fut si touché de cet accident qu'il rentra en lui-même et pensa sérieusement à changer de vie.

Il commença par se retirer du monde et de la débauche; il fut trouver M. Le Gendre, directeur du Séminaire d'Angers, à qui il fut adressé comme saint Paul à Ananie[1], et déclara le dessein où il était de se convertir et de se faire prêtre. Une vocation si surprenante méritait bien qu'on l'éprouvât et que M. Le Gendre dît à Dieu ce qu'Ananie lui disait de saint Paul : « Hé, Seigneur, celui que vous m'avez adressé est l'ennemi juré de votre saint Nom, le persécuteur de vos serviteurs et de votre église! » Comme il avait été tonsuré dès sa jeunesse et qu'on vit en lui des marques de conversion, on lui permit de prendre la soutane. Il fit une retraite au Séminaire, après laquelle il fut se retirer à l'écart, dans une petite maison de l'Évière[2] où pendant trois ans il s'appliqua aux exercices de l'oraison et de la pénitence.

Toutes les fêtes et dimanches, il passait la rivière et venait au Séminaire de Saint-Jacques pour y recevoir les Sacrements et assister aux offices; enfin, on lui permit d'entrer au Séminaire et d'y passer trois mois, suivant la coutume, avant l'ordination. Il parut en lui un tel changement, qu'il n'était plus connaissable.

Pour réparer en quelque manière les grands scandales qu'il avait donnés au public, en l'année 1665, un jour de l'oc-

[1] Cf. *Supra*, la notice de M. Legendre.

[2] Le quatier de l'Évière est situé au sud de la ville d'Angers, entre la Maine et l'église Saint-Laud; un célèbre prieuré en occupait la plus grande partie.

tave de la cérémonie de la canonisation de saint François-de-Sales, comme les prêtres du Séminaire allaient à leur rang processionnellement chanter la messe dans l'Église des religieuses de la Visitation, on donna la bannière à porter par les rues à M. de la Butte-Sarra ; il s'en acquitta avec tant de modestie, de piété et de recueillement, que toute la ville qui jetait les yeux sur lui en fut autant édifiée qu'elle avait été scandalisée de ses débauches. Enfin, il fut fait prêtre et la grâce se rendit tellement victorieuse de son cœur que de loup ravissant qu'il avait été il devint doux comme un agneau ; sa conscience fut si timorée, qu'il craignait jusqu'au scrupule les moindres péchés. Il découvrait son intérieur à son directeur avec une simplicité parfaite ; il devint docile, humble et doux comme un enfant, et n'eût pas voulu faire peine à la moindre personne. Depuis sa conversion, jamais il ne buvait plus que chopine de vin mêlé avec beaucoup d'eau, en quelques repas qu'il se trouvât et, lorsqu'on voulait le forcer à en boire davantage, il sortait de table.

Il ne causait jamais à l'église ; il dit un jour à des personnes qui avaient causé pendant toutes les vêpres : « Messieurs, si vous voulez dire vêpres, il est temps de les commencer. »

Quelque temps après son ordination, il fut fait curé d'Andrezé [1] où il donna beaucoup de marque de son zèle ; plusieurs années avant sa mort, il quitta sa cure pour ne penser uniquement qu'à l'affaire de son salut et se retira dans le faubourg de Saint-Samsom-lès-Angers [2] où il mena une vie cachée, pénitente et très exemplaire. Dieu l'exerça par diverses maladies, surtout par de cruelles gouttes, qui lui durèrent dix ou douze ans. Au milieu de ses douleurs

[1] Paroisse du canton de Beaupréau : Jérôme de la Butte-Sarra fut nommé curé d'Andrezé en 1670 et résigna cette cure en avril 1685.

[2] Aujourd'hui compris dans la paroisse de Saint-Serge, au sud du Grand-Séminaire.

il ne lui échappa aucune parole de plainte ni de murmure. Il avait coutume de dire : « Mon Dieu, ayez pitié de moi, je suis pécheur! » Il devint sourd et tomba en enfance trois ou quatre ans avant sa mort, qui arriva le 11 avril 1702, à l'âge de 75 ans.

MONSIEUR DE LA LUCTIÈRE

CURÉ DE SEICHES[1]

(?-1676)

M. de la Luctière-Piron avait des inclinations tout opposées à celles de M. de la Butte-Sarra. C'était un homme galant, doux, complaisant, qui voyait le monde et n'avait rien que d'agréable et d'engageant, qualités douces qui ne sont pas moins opposées à la piété et à la religion que celles qui tiennent de la fureur et de l'emportement. Dieu le toucha ; il vint au Séminaire, se mit sous la conduite de M. Maillard et devint un saint prêtre, car il se déclara autant l'ennemi du monde et de ses maximes qu'il en avait été le sectateur et l'ami. Pour le combattre davantage, il se retira à la campagne, dans un village de Soucelles[2], où sa principale occupation était de faire l'école et le catéchisme aux enfants. Ensuite on lui donna une prébende dans l'église collégiale de Saint-Maurille d'Angers, où il s'acquitta de tous les devoirs d'un bon chanoine. La vie active lui paraissant plus propre à ses talents, il quitta son canonicat pour travailler dans les paroisses, suivant l'étendue de son zèle. M. Grandet[3], l'un des directeurs du Séminaire, n'étant encore que diacre, fut pourvu de la cure de Seiches; par l'avis de ses supérieurs, il la résigna à M. de la Luctière-Piron, sans lui en parler, comme

[1] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, p. 80.
[2] Paroisse du canton de Tiercé et du doyenné de Briollay.
[3] C'est l'auteur même qui parle ainsi de lui à la troisième personne.

au plus digne qu'il connût dans le diocèse[1]. M. de la Luctière, qui ne s'attendait pas à ce bénéfice, en prit possession comme malgré lui, vers la fin de l'année 1674. Il n'y fut que deux ans, au bout desquels il mourut dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes et pastorales.

MONSIEUR DE LA CHAPELLE

DIRECTEUR DE L'HOPITAL GÉNÉRAL D'ANGERS[2]

M. de la Chapelle était de la paroisse du Loroux[3], diocèse de Nantes. Son premier métier fut la guerre. Il y commanda sous M. d'Autichamp[4], qu'il estimait fort, car il a toujours eu beaucoup de cœur et de probité. Dieu se servit d'un accident qui lui arriva pour le détacher du monde. Une tour étant tombée sur lui, il fut plus de trois heures sous ses ruines sans que personne se mît en peine de l'en tirer; il eut recours à Dieu et il fut délivré comme par miracle du danger évident de la mort où il était. Il quitta l'armée et pensa à se faire prêtre; sa vocation parut divine, car, en peu de temps, il fit de si grands progrès dans la piété et dans la science ecclésiastique qu'il fut bientôt capable de l'enseigner aux autres.

C'était un homme tout de feu, qui ne fit que changer d'objet à son zèle; son courage fut aussi grand contre les ennemis de Dieu qu'il avait été contre ceux du Roi; il ne pouvait souffrir les irrévérences dans les églises; il y reprenait les causeurs, sans respect humain;

[1] Laurent Piron de la Luctière, curé de Seiches (1674-1676). Son testament est du 27 janvier 1675. Voir des détails complets sur cette résignation (*Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, pp. 282 et seq.)

[2] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, pages 76 et 77.

[3] Le Loroux-Bottereau.

[4] Sur M. d'Autichamp, gouverneur de la ville et du château d'Angers, cf. Grandet, *Hist. du Sém.*, passim. *Dict. de Maine-et-Loire*, article Charles Beaumont d'Autichamp.

il reprit, entre autres, une femme de qualité très hautaine et fort superbe qui causait pendant qu'il faisait le catéchisme aux enfants ; elle reçut très mal sa correction, lui dit beaucoup d'injures et le menaça ; il souffrit patiemment tout cela. Le soir même, cette femme tomba dangereusement malade et elle envoya prier M. de la Chapelle de la confesser. M. de la Chapelle crut qu'elle se moquait ; il n'y voulut point aller. Le lendemain, elle le renvoya quérir ; il fut la trouver. Elle lui demanda pardon de sa faute, lui fit une confession générale et, étant revenue en santé, elle le prit pour son directeur.

Comme M. de la Chapelle aimait beaucoup les enfants et les pauvres, on le fit directeur de l'hôpital général d'Angers ; de là il fut finir ses jours dans la paroisse du Loroux, où il se réduisit, par humilité et par charité, à faire l'école aux petits enfants de son village. Il avait de grandes liaisons avec les prêtres du Séminaire d'Angers, où il passa quelque temps. M. Maillard était son directeur.

MONSIEUR RIGAULT

CURÉ DE SAINT-MICHEL-DE-LA-PALUD [1]

(1638-1725)

M. Rigault, chanoine de Saint-Pierre, était déjà diacre lorsque, à la sollicitation de son chapitre, il obtint dispense du Séminaire [2], parce qu'il était infirme et que, d'ailleurs, il avait une aversion extrême pour toutes les manières qu'on y pratiquait [3]. Ayant lu la vie de saint Charles, il en

[1] Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. I, pp. 66, 204, 446.

[2] Mgr Arnauld venait de régler que les clercs angevins passeraient trois mois au séminaire avant le sous-diaconat.

[3] Dans les premiers temps du Séminaire, les Directeurs pratiquaient les règles et les usages de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Dans son *Histoire du Séminaire*, Grandet raconte avec beaucoup de finesse comment ces manières austères déplaisaient aux clercs angevins. Cf., livre I, chap. 7. « Les directeurs, nous dit-il, portaient de grands chapeaux fort hauts,

fut touché et, voyant que ce grand Saint parle si avantageusement de l'établissement des Séminaires et du fruit qu'on en retire, il se sentit pressé du désir de passer quelque temps en celui d'Angers et de vaincre l'opposition qu'il avait conçue contre les directeurs. Bien qu'il fût dispensé du Séminaire et qu'il eût une santé très faible, il fut trouver Monseigneur et lui demanda un billet pour y aller. Le prélat en fut surpris ; il le lui donna. M. Rigault le porta à M. Boury, supérieur, qui, voyant ce jeune ecclésiastique pâle et défait, lui dit qu'il n'aurait pas la force de supporter les règlements et qu'il succomberait en peu de jours. M. Rigault, sans se rebuter, persévéra à demander qu'on l'éprouvât pendant quelques semaines ; il n'y fut pas plutôt qu'il commença à se mieux porter et, quoiqu'on se levât à quatre heures, qu'on ne dinât qu'à midi les jours de jeûne, il passa tout le carême de cette manière avec une vigueur qu'il n'avait jamais éprouvée ailleurs ; mais, ce qui est le plus surprenant, c'est qu'il se fit si bien à toutes les manières du Séminaire qu'il en retint jusqu'au petit collet qu'il porta plus de dix ans dans son église et dans la ville, quelques railleries et quelques reproches qu'on lui en pût faire. Il a été tellement ami du Séminaire que nous l'avons toujours regardé comme un des nôtres, la Providence l'ayant fait depuis curé de la paroisse de Saint-Michel-de-la-Palud, où est situé le logis Barault. M. Maillard était son directeur. Il se mit ensuite sous la conduite de M. Legendre, qui le gagna à Dieu par sa douceur.

Il fut réduit à l'extrémité d'une maladie qu'il eut en 1710. Il résigna sa cure à Messire Pierre Chaillou[1], doc-

faits en pain de sucre, des ceintures de laine, des courroies de cuir à leurs souliers, les cheveux ras par-dessus les oreilles, etc. Cet extérieur et cette vie austère parurent si dégoûtants à nos Angevins, qui aiment la vie douce et commode, que personne ne voulait approcher de ce pauvre Séminaire. »

[1] M. Chaillou, successeur de M. Rigault, mourut le 17 août 1724.

teur en théologie, son vicaire, et il vit encore dans l'année 1719, âgé de 81 ans[1].

MONSIEUR DU PARC-BARDIN

CHANOINE DE SAINT-PIERRE D'ANGERS[2]

M. du Parc-Bardin, chanoine de Saint-Pierre[3], ne doit pas tenir le dernier rang entre ceux qui ont pris leur conduite au Séminaire d'Angers. Jamais on n'a vu un chanoine si fervent, qui assistât mieux à toutes les heures de l'office, ni plus charitable, qui donnât l'aumône aux pauvres d'une manière plus étendue. Il s'était fait une loi si indispensable de n'en refuser jamais aucun que, quand il n'avait rien, il leur donnait plutôt une épingle que de les laisser aller sans aumône. Il avait un grand talent pour diriger les âmes, qu'il portait à une haute perfection. C'était un homme d'oraison, d'une simplicité, d'une douceur et d'une gaieté charmante, qui se nourrissait de la lecture de l'Écriture-Sainte : « *Dulcis et rectus Dominus*, disait-il, *propter hoc legem dabit delinquentibus in via.* Voilà le caractère d'un directeur; la douceur et la droiture doivent lui servir de règle à l'égard des pécheurs ! » Un jour, il fut trouver un scélérat qui commettait mille crimes ; il lui fit la correction d'une manière également douce et ferme ; ce misérable la reçut mal et lui dit des injures ; M. du Parc,

[1] M. Thomas Rigault mourut le 4 septembre 1725, âgé de 87 ans. Il était alors doyen de la Faculté des Arts. « Le Séminaire envoya quelques ecclésiastiques pour assister à son convoi avec les officiers. Les *souchantres* étaient les uns sans aumusse, d'autres en avaient. Deux directeurs y assistèrent aussi sans aumusse » (*Recueil de plusieurs cérémonies extraordinaires*, mss. appartenant au grand Séminaired'Angers).

[2] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 75.

[3] Saint-Pierre était la plus ancienne paroisse de la ville après Saint-Maurice et fut longtemps la plus considérable. L'Église fut acquise en 1791 par la ville qui s'occupa immédiatement de la démolir. Elle était située à peu près au centre de la place actuelle du Ralliement.

bien loin de se rebuter, se jeta à ses pieds, lui demanda pardon et se recommanda à ses prières : cette douceur amollit le cœur endurci et le convertit. M. Le Gendre était son directeur ; il mourut en odeur de sainteté.

GUILLAUME DE LAUNAY

PRÊTRE [1]

(1634-1712)

Guillaume de Launay, prêtre, était d'une honnête famille d'Angers. Il naquit en la paroisse de Saint-Maurice, en l'année 1634. Il n'étudia d'abord que jusqu'en quatrième. Son esprit vif lui fit quitter ses études. Il fut mis en apprentissage à Paris chez un marchand de soie. Il s'y débaucha. Son maître avait coutume de dire quand il le voyait à l'église, les dimanches : « Mon Launay n'a plus d'argent, car il a été aujourd'hui à vêpres. » Il s'enrôla et fut cinq ou six ans à l'armée. Il assista au siège de Montmédy. Il revint à Paris en pauvre équipage. Il s'adressa à M. Subleau, qui lui fit faire un habit et lui donna de l'argent pour revenir à Angers. Quelque temps après, il exerça la profession de marchand *ferron*. Il n'y avait point de parties de jeux et de divertissements où il ne fût appelé. Il se maria avec Jeanne Le Veau. Il en eut trois garçons et trois filles. Il exerça la patience de sa femme par ses débauches et par son humeur violente. Elle mourut au commencement de l'année 1668. Guillaume en fut touché jusqu'au vif, car il estimait sa vertu. Peu de temps après, il lui prit une fièvre violente, qui lui dura cinquante heures. Il fit vœu d'aller à pied à la paroisse des Ulmes-Saint-

[1] Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, — une très courte notice sur Guillaume de Launay, tome I, page 68.

Florent[1] adorer la sainte Hostie où Notre-Seigneur était apparu visiblement en forme humaine le 2 du mois de juin 1668, et il fut guéri à l'instant. Il n'accomplit son vœu que quinze mois après.

Quoiqu'il n'y eût aucun rapport entre la vie qu'il avait menée et le sacerdoce, il pensa néanmoins à se faire prêtre. Il fut au Séminaire proposer son dessein à M. Maillard, qui en était alors Supérieur. M. Maillard, qui le connaissait, lui dit que c'était une vraie tentation, qu'il devait plutôt penser à faire pénitence de sa vie scandaleuse, à payer ses dettes et à élever chrétiennement ses enfants. M. de Launay sortit du Séminaire fort mécontent de cette réponse. Il l'a dit à M. Le Gendre, directeur du Séminaire, qu'il rencontra à la porte; celui-ci lui répondit, avec sa douceur ordinaire : « Il ne faut pas, mon enfant, aller si vite; il faut voir si vous persévérerez dans votre dessein. Commencez par faire une retraite pour consulter Dieu sur votre vocation, qui est en effet bien extraordinaire, si elle vient de lui. » M. de Launay crut M. Le Gendre. Il vint faire une retraite au Séminaire, fit sa confession générale à M. Le Gendre, qui, bien loin de le rebuter, lui dit que, s'il persévérait dans ses bonnes résolutions, il pourrait être prêtre.

M. de Launay fut fidèle à faire tout ce que lui dit ce sage directeur, surtout à fuir les occasions et à fréquenter les sacrements. Il fit vœu de n'aller de deux ans boire ni manger en ville ailleurs que chez lui. Il prit M. Cretin, qui était alors bachelier en théologie, pour être son précepteur et celui de son fils aîné, qui n'avait alors que sept ans. Il apprit assez de latin pour se faire répéter

[1] Sur le miracle eucharistique des Ulmes, près Saumur, lire les diverses histoires de l'Anjou et notamment *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 114. Grandet est le principal historien de ce miracle : il est manifestement l'inspirateur du mandement de M[gr] H. Arnauld, relatif à ce prodige.

la philosophie. M. Le Gendre, après l'avoir longtemps éprouvé, lui permit de prendre l'habit long, sans être tonsuré. Il vint demeurer dans le faubourg Saint-Jacques, pour être plus près du Séminaire, où il allait fréquemment. Il y acheta même une maison, pour que sa demeure y fût plus stable. Il prit des pensionnaires pour s'occuper, il en eut jusqu'à neuf ou dix ; il leur donna un maître habile pour leur faire des répétitions, dont il profitait lui-même. Il menait une vie très pénitente et très dure. Il se levait tous les matins entre 3 et 4 heures, même en hiver ; il ne faisait pas de feu et passait un temps très considérable à prier Dieu et à étudier. M. Le Gendre lui fit recevoir la tonsure, après qu'il eut appris assez de philosophie pour profiter des leçons de théologie ; il porta le portefeuille et alla prendre ses leçons pendant trois ans de suite[1], tout âgé et tout éloigné qu'il était de Saint-Maurice, sous M. Rebous, très habile professeur, avec une assiduité et une modestie qui édifiaient autant la ville que sa vie libertine l'avait autrefois scandalisée. Puis, après cinq ou six ans d'épreuve et avoir gardé les interstices entre tous les ordres, il reçut la prêtrise.

Bien loin de se démentir, comme auraient fait des prêtres moins fidèles, il augmenta toujours en ferveur. Il servit gratuitement en qualité de vicaire les curés de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas. Messeigneurs les évêques Arnauld et Le Peletier l'envoyèrent en différentes paroisses de campagne, où il s'acquitta de son ministère en saint prêtre. Il faisait souvent à pied deux et trois lieues pour visiter les malades, étant desservant à La Ferrière[2], en Craonnais. Le désir de mener une vie pénitente le porta à faire vœu de ne manger que du pain et à ne boire que de l'eau le reste de ses jours. Il l'observa six mois, au bout des-

[1] Les cours de la faculté de théologie avaient lieu dans le bâtiment adossé au mur méridional de la cathédrale Saint-Maurice.

[2] Paroisse du canton de Segré.

quels il tomba malade de faiblesse et en pensa mourir. M. l'Évêque lui changea ce vœu. Mais, depuis, il n'a jamais mangé à ses repas qu'un potage et qu'une sorte de viande, bœuf ou mouton, et jamais de fruits. Il revint en ville, où il a successivement servi les pauvres de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu avec grande édification.

En 1683, M. Arnauld, évêque d'Angers, l'envoya en Craonnais avec un autre ecclésiastique[1] porter les aumônes de son clergé et de la ville à une infinité de pauvres qui mouraient de faim et, pendant neuf semaines, s'étant associé à d'autres prêtres, il distribua ces aumônes et d'autres envoyées par les Dames de la Charité de Paris, qui se montaient à plus de 12.000 livres, aux pauvres de plus de cent paroisses. L'année suivante 1684, il fut à la Mission de Craon avec quinze autres ecclésiastiques que M. l'Évêque y avait envoyés[2]. Il s'est trouvé en diverses autres Missions, où il a travaillé avec beaucoup de zèle. Il a rendu des services considérables à la maison des Pénitentes d'Angers et au Mont-de-Piété et il n'y a eu guère de bonnes œuvres en ville et à la campagne, en Anjou, où il n'ait eu part, ni de personnes de piété auxquelles il n'ait été associé pour y travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain. Son grand âge n'a jamais diminué sa ferveur. Son humilité était si profonde qu'il n'a jamais voulu être curé, quoique son Évêque lui ait offert des cures, et son détachement si grand qu'il donnait tout ce qu'il avait aux pauvres, étant pauvre lui-même dans ses meubles et dans ses habits.

Il tomba malade après Pâques de l'année 1712. Il fit une confession générale et reçut le saint Viatique avec de grands sentiments de piété. Il guérit de cette maladie. Mais, le Jour de l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre de la

[1] M. Grandet, l'auteur de cette notice et de l'ouvrage que nous publions. Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 236 et seq.

[2] Cf. *Histoire du Séminaire*, t. II, p. 243.

même année, après avoir dit la sainte messe, se portant assez bien, il eut, le soir, une faiblesse qui lui fit perdre le jugement et la parole. On fut promptement avertir M. Boucault, curé de la Trinité. A peine celui-ci eut-il donné l'extrême-onction, qu'il expira sans aucune agonie. La Supérieure de l'Hôpital général, nommée Mlle de la Grandière, souhaita qu'il fût enterré dans la chapelle de l'Hôpital général, à cause des grands services qu'il y avait rendus. Il se trouva grand nombre de prêtres à sa sépulture, qui fut faite par M. de Launay, son fils, prêtre, directeur au Séminaire d'Angers[1], qui a fait graver cette épitaphe sur sa tombe : *Hic jacet Guillelmus de Launay, presbyter hujusce domus, qui plenus fide et zelo vixit et obiit 14 septembris ann. 1712, ætatis 78. Ubi abundavit delictum, ibi et superabundavit gratia.*

JEAN MYSANDEAU

CURÉ DE TIGNÉ

(1636-1704)

Jean Mysandeau était de la paroisse de Thouarcé. Il vint au Séminaire passer trois mois pour se préparer, suivant la coutume, à recevoir les saints ordres. On y goûta si fort son esprit et sa douceur qu'on l'associa à la Communauté. On lui donna d'abord l'école des petits garçons, dont il s'acquitta avec succès. Son peu de santé l'obligea de sortir du Séminaire et d'aller reprendre son air natal.

Jamais on n'a vu un prêtre plus appliqué au confessionnal, nonobstant ses incommodités et la faiblesse de son tempérament. On venait à lui de toutes les paroisses voisines pour faire des confessions générales, et Dieu s'est servi de lui pour la conversion d'une infinité d'âmes. Sa

[1] Guillaume de Launay, fils aîné de Guillaume de Launay, était prêtre de Saint-Sulpice. Il passa toute sa vie au Séminaire d'Angers, où il mourut en 1733. Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome II, p. 612.

douceur et sa prudence lui faisaient gagner tous les cœurs de ceux qui s'adressaient à lui. Il aimait la jeunesse, étant persuadé qu'il y a beaucoup de mérites de donner de bons principes aux enfants dès le bas âge. Il prit des pensionnaires, fit tant qu'il put la petite école et contribua à élever de jeunes clercs dans le petit Séminaire. Vers l'année 1680, il fit une seconde tentative pour rentrer au Séminaire, mais, sa santé étant toujours languissante, il fut obligé d'en sortir[1],

Son zèle le portait à chercher tous les moyens pour empêcher les âmes de tomber dans le péché et à en retirer celles qui avaient eu le malheur de le commettre. Voyant une infinité de gueux vagabonds de différent sexe qui vivaient ensemble comme maris et femmes sans en avoir reçu le sacrement, il entreprit, par une charité bien extraordinaire, de faire venir de presque tous les diocèses du royaume leurs extraits de baptême avec des certificats établissant qu'ils n'étaient point mariés dans leurs paroisses, le tout bien légalisé et attesté par les Évêques ou leurs grands vicaires. Mgr l'Évêque d'Angers secondait en cela son zèle et procurait qu'ils apprissent des métiers ou fissent quelque commerce, comme de vendre de la mercerie, pour les tirer de la fainéantise. Les gueux s'entre-envoyaient à lui de tous les endroits du royaume et il se passait peu de semaines qu'il n'eût quelque mariage de cette sorte à faire,

[1] On lit, dans l'*Histoire du Séminaire d'Angers* : « Environ cette année 1664, M. Mysandeau demanda à être reçu, mais, comme on remarquait en lui quelque inconstance, on l'éprouva pendant quatre ans, et il ne fut reçu que le 25 juillet 1668. Quelque temps après, il se retira de la Communauté à cause de ses infirmités et fut à Thouarcé... Dix ans après, il demanda à rentrer dans la Communauté ; comme il ne s'en était retiré que par son consentement et pour de bonnes raisons, il y fut reçu une seconde fois le 23 novembre 1679, et on lui fit garder le rang de sa première réception. Mais à peine y eut-il demeuré six mois qu'il demanda à la Communauté une plus grande assurance, pour toute sa vie, que celle qu'elle avait coutume de donner aux autres, ce que n'ayant pas jugé à propos de lui accorder, après bien des inquiétudes, il en sortit une seconde fois pour retourner à Thouarcé, où il est visible que Dieu le demandait... *Non est inventus similis illi.* » (*Mémoires de Grandet*, tome I, p. 58.)

ayant trouvé ce secret rare de rompre leurs mauvaises habitudes.

On lui donna la chapelle de Saint-Limin[1], en Thouarcé, qui, ayant augmenté son revenu de 40 ou 50 écus, augmenta aussi ses aumônes. Le marquis de Tigné, homme de grande piété, lui présenta la cure de Tigné, qu'il accepta par obéissance à son Évêque[2], où il acheva d'épuiser sa santé. Avant que de mourir, il donna 400 livres de fonds au Séminaire, pour fonder une messe dans la chapelle tous les premiers lundis du mois, afin de demander à Dieu la conversion des pécheurs, surtout de ceux qui doivent plus procurer de gloire à Dieu et à l'Église; il mourut le 22 août 1704, âgé de 68 ans.

MONSIEUR DE LA BIGOTTIÈRE[3]

M. Jean de la Bigottière était un excellent prêtre, qui se mit fort tard à étudier. Il avait passé toute sa jeunesse dans le commerce; à l'âge de vingt-cinq ans, il alla sans honte dans les basses classes au collège; en peu de temps il fit beaucoup de progrès dans la science, mais encore plus dans la piété. Il fut fait prêtre, ayant près de trente-cinq ans; comme son bien était en Bretagne, il fit plusieurs missions avec le Père Maunoir[4] et d'autres excellents ouvriers évangéliques. Il vint ensuite en Anjou où, pendant plus de vingt ans, il a fait avec beaucoup de succès des missions en ce diocèse, se joignant tantôt avec MM. de Saint-Lazare, tantôt avec de vertueux ecclésiastiques, qu'il faisait subsister à ses frais dans ce saint exercice, où il est mort d'une fausse pleurésie, qu'il avait gagnée faisant mission pendant l'hiver. M. Le Gendre était son directeur.

[1] Sur la chapelle Saint-Limin, cf. *Dict. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 583.
[2] En 1704, et il mourut dans l'année même.
[3] Cf. Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, tome I, page 76.
[4] *Histoire du vénérable serviteur de Dieu, Julien Maunoir*, par le P. Séjourné. — Paris, Oudin, 2 vol. 1895.

XX

RENÉ-FRANÇOIS FONTAINE DE LA CROCHINIÈRE

CLERC TONSURÉ
INSTITUTEUR ET FONDATEUR DE L'HOPITAL[1] DES FILLES ORPHELINES DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE, AU LUDE

(1670-1713)

Messire René-François Fontaine de la Crochinière naquit au Lude, petite ville d'Anjou, à *quatre* lieues de La Flèche, le 26 d'août 1670[2], pendant que son père, homme de bien et fort riche, y était receveur au grenier à sel. Sa mère s'appelait Marguerite Fromageau. A peine eut-il atteint l'âge de sept ans que son père, qui, selon la coutume du monde, le destinait à l'Église parce qu'il avait un autre fils aîné, le fit tonsurer au Lude, par messire Henri Arnauld, évêque d'Angers, dans le cours de ses visites. Peu de temps après, ayant acheté la charge de receveur des tailles de La Flèche, il emmena avec lui le jeune René-François et le fit étudier au collège royal des Jésuites de la même ville. Il y fit ses humanités et son cours de philosophie avec grand succès, parce qu'il avait beaucoup d'esprit.

[1] On trouve sur les vieux titres « Hôpital des filles orphelines de Notre-Dame de la Miséricorde » ou simplement « Hôpital des orphelines de Notre-Dame de la Miséricorde ».

[2] 26 août 1670, date du baptême, vérifiée sur registre. — Parrain : M. François Bidault; marraine, demoiselle Marie Ollivier. Le père s'appelait également *René-François*.

Son frère aîné étant mort, il perdit bientôt la vocation qu'on avait cru trouver en lui pour l'Église. Son père l'envoya à Paris, pour lui procurer en peu de temps une fortune avantageuse. Il lui fit avoir, par le moyen de ses amis, une charge de pourvoyeur des vivres dans les armées du roi. Comme il avait beaucoup d'intelligence et de pénétration dans les affaires et qu'il était capable d'entrer dans des détails infinis, il s'acquitta parfaitement de cet emploi Au siège de Philippsbourg, où Monseigneur le Dauphin commandait en personne, M. de V., commissaire des guerres, lui ayant ordonné de faire des provisions pour nourrir une armée de dix à douze mille hommes, qui devait aller en Lorraine, M. de la Crochinière fit des diligences et des dépenses extraordinaires pour tenir toutes les munitions de guerre prêtes au départ de l'armée. Mais l'armée reçut un contre-ordre du roi, et ainsi tous ces préparatifs furent inutiles. M. de V. prétendit que M. de la Crochinière en devait souffrir la perte. L'affaire fut portée au Conseil du roi. M. de la Crochinière y plaida si bien sa cause qu'il la gagna avec les dépens, qui se montèrent à dix mille écus. Il gagna bien d'autres sommes plus importantes par son industrie, en sorte qu'il augmenta considérablement son bien et se vit en état de traiter d'une charge de secrétaire du roi, qui lui coûta plus de cent mille livres. Il acheta ensuite un carrosse et un équipage, et il faisait belle figure à Paris. La mort de son père étant survenue sur ces entrefaites, M. de la Crochinière vint à La Flèche, fut pourvu de la charge de receveur des tailles de la même ville, qu'avait son père, et l'exerça avec honneur pendant l'espace de dix ans.

Il n'avait alors guère plus de trente ans et il pensait à se marier. Un de ses amis lui ayant proposé une fille de qualité et fort riche, vers l'année 1699, il alla à Paris pour faire réussir cette alliance. Mais la demoiselle, l'ayant méprisé, en épousa un autre. Presque en même temps, un

de ses amis mourut subitement dans un repas où M. de la Crochinière était à se divertir avec plusieurs autres.

Ces deux accidents arrivés coup sur coup le firent rentrer en lui-même et le persuadèrent de l'inconstance des choses humaines et de l'incertitude de la vie et le portèrent à mettre toute sa confiance en Dieu seul.

La grâce qui le toucha fut si forte qu'il résolut dès ce moment de quitter le monde et tous les engagements du siècle pour ne penser uniquement qu'à l'affaire de son salut. Comme un autre saint Mathieu, il quitta son bureau et sa banque pour n'y plus retourner et abandonna tout pour suivre Jésus-Christ. Il alla faire une retraite à l'institut des prêtres de l'Oratoire, à Paris. Le directeur à qui il s'adressa le confirma dans son généreux dessein et le mit en état de ressusciter la grâce de sa vocation à l'Église, qu'il avait reçue à la tonsure; il reprit l'habit ecclésiastique qu'il ne quitta jamais depuis, pour honorer la qualité de clerc.

Après avoir vaqué plusieurs mois à la vie purgative de son âme, il pensa au moyen de faire un saint usage des biens que son père lui avait laissés et de ceux qu'il avait acquis.

Le Lude, lieu de sa naissance, se présenta à son esprit. Il résolut d'y fonder un hôpital pour les pauvres. Il y vint à pied, en l'année 1700 et, pour faire pénitence de ses péchés, il se condamna à un genre de vie fort austère.

Il trouva aux portes de la ville du Lude une grande et belle maison, que M. de la Parisière, autrefois président des trésoriers de Poitiers, y avait fait bâtir, il y avait plus d'un siècle, avec de grandes cours, de beaux jardins et un vaste enclos, où on avait autrefois établi des religieuses de Sainte-Claire. M. de la Crochinière vit aisément que cette maison était propre à faire réussir son dessein. Il l'acheta

six mille livres de MM. Bidault, du Lude, qui en étaient alors propriétaires[1].

Comme il avait toujours en vue les grandes miséricordes que Dieu lui avait faites de l'avoir retiré du monde et du péché, il résolut de fonder cet hôpital pour de petites filles orphelines sous le titre de Notre-Dame de la Miséricorde, *mater misericordiæ*. Il fit bâtir à l'entrée de la cour une grande et vaste chapelle, qu'il dédia à l'Enfant-Dieu avec cette inscription : *Jesu infanti;* et au bas : *Misericordias Domini in æternum cantabo*. A main droite, il fit construire, à l'opposite de la chapelle et dans une parfaite symétrie, deux écoles de filles avec cette inscription : *Qui fecerit et docuerit hic magnus vocabitur in regno cælorum*, et sur la porte du réfectoire : *Misericors et miserator Dominus escam dedit timentibus se*. Il fit faire des lits et acheta tous les meubles nécessaires pour une communauté.

Il donna d'abord la conduite de plusieurs petites filles orphelines, qu'il reçut dans cette maison, à une fille ancienne et vertueuse, qui avait demeuré dans la communauté de Saint-Charles à Lyon, établie par feu M. Demia, promoteur de la primatie[2], pour instruire des maîtresses d'école. Et cette fille ancienne, voyant que le nombre de ces petites orphelines augmentait et qu'elle ne pouvait

[1] Dans les vieux titres il est question d'une acquisition double :

1° De M. Jacques de Broc, Seigneur du Plessis et de Marie Jarry, son épouse, pour 4.500 francs. — Contrat passé devant Mᵉ Amellon, notaire, le 30 mai 1703;

2° De MM. Bidault (l'un prêtre, prieur de Saint-Lazare, et l'autre médecin) pour 6.000 francs.

Il est question également d'autres acquisitions moins importantes d'immeubles et jardins joignant l'enclos du côté du canton de Paradis.

Environ cinquante ans plus tard, de nouvelles acquisitions en terrains, maisons et jardins proches l'enclos, furent faits par une Supérieure des Sœurs dudit établissement : Mᵐᵉ du Mesnil de la Baumeraie (sortie d'une famille du Lude), ce qui compléta l'acquisition de M. de la Crochinière.

[2] Sur M. Charles Demia, Cf. *les Saints Prêtres français au XVIIᵉ siècle*, Grandet, tome I, 205-211.

suffire seule à les instruire et les gouverner, inspira à M. de la Crochinière le dessein de faire venir plusieurs filles instruites dans cette même communauté de Lyon, ce qu'il fit, et il en obtint quatre de leur supérieure. Il paya leur voyage. Aussitôt qu'elles furent venues, elles entreprirent de faire l'école à toutes les petites filles du Lude et des environs, en sorte qu'elles en ont eu près de six-vingts jusqu'à présent. Elles ont une grâce et une méthode particulières pour élever la jeunesse.

M. de la Crochinière, pour rendre son établissement solide, fut à Paris en 1705 et obtint, sur le consentement de M. l'Évêque d'Angers et des habitants du Lude, des lettres patentes du roi, qu'il fit enregistrer en Parlement[1]. Pour fonder cette maison, il donna douze cents livres de rente à prendre sur la maison de ville de Paris[2].

Il ne jugea pas à propos de mettre les deux sexes en même maison, mais, pour ne pas priver les garçons pauvres de l'éducation qu'il avait procurée aux filles, il loua dans Le Lude une maison, où il en fit assembler seize ou dix-sept, sous la conduite d'un homme ancien, pour leur apprendre à travailler et à prier Dieu.

Sa charité pour les pauvres ne se borna pas au Lude. Car, ayant appris qu'il y avait à Sablé un hôpital commencé pour les pauvres malades, qu'on ne pouvait finir faute d'argent, il donna une somme considérable pour en achever les bâtiments. Mais il ne pensa point à faire bâtir au Lude pour lui une maison commode, persuadé que les pauvres le recevraient là-haut dans les tabernacles éternels. Il ne voulut avoir qu'une petite chambre basse de sept ou huit pieds en carré, attenant la chapelle, d'où il

[1] Cette maison subsiste encore : elle sert d'hospice à la ville du Lude ; un arrêté préfectoral du 7 juillet 1805 lui a uni l'hôpital de Sainte-Anne et celui de Sainte-Catherine (*Dictionnaire de la Sarthe* par Pesche, tome II).

[2] Il est dit dans certains titres : « Hôtel de ville de Paris. »

regardait par une petite fenêtre le tabernacle où était le Très Saint-Sacrement; il y a couché plusieurs années dans un coffre sur de la paille. Il n'avait pour tout domestique qu'un petit pauvre, qui allait soir et matin quérir une portion de la cuisine des pauvres orphelines; on la lui passait par un tour, au bout de son petit jardin, où il se récréait quelquefois à cultiver des arbres. Sa vie était dure, car il était mal vêtu, mal nourri, mal logé, mal couché. Il faisait tous ses voyages à pied, et il était si humble, que jamais il n'a voulu recevoir les saints ordres, s'en estimant indigne. Le P. Guymond, jésuite, son directeur, le fit pourtant consentir d'être prêtre, si son évêque le lui commandait.

Le 27 juillet 1709, il fit consacrer sa chapelle par messire Gatien de Galliczon, évêque d'Agathople, coadjuteur de Babylone, en Perse[1], avec la permission de M. l'Évêque d'Angers, sous l'invocation de Joseph et Marie adorant l'Enfant-Dieu dans la crèche, dont il a fait mettre les figures en relief de grandeur naturelle sur le grand autel.

Enfin, consumé de travaux, de fatigues et d'austérités, il tomba malade d'une grande fièvre, vers le commencement du mois de septembre 1713. Il se fit apporter trois crucifix, qu'il fit attacher l'un au pied et les deux autres à droite et à gauche de son lit, pour avoir toujours, de quelque côté qu'il se tournât, la passion de Jésus-Christ devant les yeux, et reçut le saint Viatique avec de grands sentiments de piété. Il mourut le 14 septembre[2], fête de l'Exaltation de la Sainte Croix 1713.

[1] Sur Gatien de Galliczon, voir plus loin la notice qui le concerne.

[2] Extrait des registres de l'État-civil du Lude.

« Le quinzième jour de septembre mil sept cent treize, messire René-François Fontaine de la Crochinière, ecclésiastique, fondateur de l'hôpital des filles orphelines de cette ville, âgé de 43 ans et décédé d'hier, a été inhumé dans la chapelle dudit hôpital, dite Notre-Dame de la Miséricorde, par nous prêtre prieur de Saint-Nazaire, soussigné, en présence de

Après sa mort, on trouva son testament, qui est du 13 mai de la même année, par lequel il donne à cet hôpital tout le reste de ses biens et proteste qu'il veut vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine et qu'il condamne tout ce qu'elle condamne. On l'a enterré dans sa chapelle, derrière le grand autel.

M. Joseph Biard, prestre-vicaire de cette paroisse, et de Joseph Baudry et Anthoinne Brossier, sacristes.

Signé : J. Biard ; J. Baudry ; A. Brossier ;
Bidault, prêtre prieur de St-Nazaire.

XXI

BERNARD MARTINEAU

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE A SIAM, NOMMÉ A L'ÉVÊCHÉ DE SABULA PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE INNOCENT XII[1]

Bernard Martineau naquit à Angers, dans la paroisse de Saint-Maurille, le 8 décembre 1654. Son père, nommé Guillaume Martineau, était conseiller du Roi au siège présidial d'Angers et sa mère était damoiselle Goyseau[2], tous deux d'une des plus anciennes et des plus distinguées

[1] Dans son *Histoire du Séminaire d'Angers*, Grandet nous a déjà donné les principaux détails de la vie de Bernard Martineau (t. I, p. 453 et s.). Nous avons beaucoup hésité à publier cette longue notice dont les proportions sont considérables. C'est l'autorité des directeurs du Séminaire des missions étrangères qui nous a déterminé. Cette notice leur a été soumise, et ils ont estimé que la publication en était désirable, en raison des documents inédits qu'elle contenait. Nous espérons que le lecteur ne trouvera pas inopportune une publication que ces hommes apostoliques ont jugée désirable. C'est un nouvel honneur pour Grandet que d'apporter ainsi une contribution précieuse à l'histoire des missions en Orient au XVII[e] siècle. Ajoutons que nous sommes heureux d'honorer ainsi la mémoire du premier élève du Séminaire d'Angers qui se soit donné à la sainte Société des prêtres de la rue du Bac.

Pour tout ce qui concerne la vie de Martineau dans les missions, nous prions le lecteur, une fois pour toutes, de consulter l'excellent ouvrage du P. Launay, *Histoire générale de la Société des missions étrangères*. — Paris, Tequi, 1894, 3 vol. in-8°

[2] Voici l'acte de baptême de Bernard Martineau : Le huictiesme jour de décembre mil-six-cens-cinquante et quatre fut baptisé Bernard, fils de M. M[re] Guillaume Martineau, conseiller garde sel au présidial d'Angers, et de damoiselle Françoise Gouysault, son épouse ; parrain Robert Gouysault, escuyer seigneur de la Roche, maraine damoiselle Marie Boilesve, fille de feu M. de la Roche Boilesve et de Adrienne Martineau, tous de cette paroisse. *Signé :* Marie Boylesve, Robert Gouëzault, Marti-

familles de la province dans le barreau [1]. Il eut pour frères Nicolas Martineau, avocat du Roi au siège présidial d'Angers, l'un des plus éloquents hommes du barreau, seigneur de Foudon, et Messire Martineau de Gaulonière, chanoine de l'église cathédrale d'Angers [2].

Bernard fit ses humanités au collège d'Anjou. Mais comme il avait l'esprit fort vif et qu'il était d'un naturel fort prompt, il se dissipa tellement par le mauvais exemple de ses camarades, que son père fut obligé de lui faire discontinuer ses études et de le mettre en pension en différents endroits, jusqu'à l'abbaye de Prières [3], de l'étroite observance de l'Ordre de Cîteaux, en Basse-Bretagne, pour les lui faire achever et veiller sur sa conduite qui n'était pas alors réglée. Tous les maîtres de pensions, mécontents de lui, furent obligés de le renvoyer à la maison paternelle. Son père, fort embarrassé du jeune Bernard, proposa, vers l'année 1677, au Supérieur du Séminaire d'Angers, établi

neau, Guillaume Martineau, Nicolas Martineau, G. Malnoys. » Archives de la mairie d'Angers, BB, paroisse Saint-Maurille.

Ainsi qu'on le voit par la signature du parrain, le vrai nom de la mère de Bernard Martineau était Gouëzault.

Le contrat de mariage de noble homme Guillaume Martineau, conseiller du roi, juge magistrat au siège présidial d'Angers, avec demoiselle Françoise Gouëzault, avait été reçu par Chesneau et Severin, notaires royaux à Angers, le 1er juin 1644. Le mariage fut célébré le surlendemain, en l'église Saint-Maurille. Le père de Bernard mourut à Angers, le 22 décembre 1698, pourvu de l'office de correcteur des comptes de la Chambre de Bretagne.

[1] La famille Martineau était alliée aux familles Boylesve, Constantin, de Pignerolle, du Rouzay, de Cossé-Brissac. Son blason était *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes ou martinets de sable, deux et une, au chef de gueules*, avec la devise *Vincere aut mori.*

[2] Jean François Martineau, seigneur de la Galonnière, en la paroisse de Joué, archidiacre d'Outre-Maine, doyen de Saint-Maurice et grand vicaire, qui fut nommé abbé de Saint-Maur-sur-Loire le 23 avril 1707. Il mourut le 11 décembre 1719.

Martineau dut avoir d'autres frères et sœurs. Dans sa onzième lettre, il s'adresse à un de ses frères, religieux, et l'exhorte à se faire missionnaire.

[3] Sur l'abbaye de Prières, cf. plus haut, la notice consacrée à Jean Bouchard.

au logis Barrault, de le prendre en pension pour lui faire faire sa philosophie, parce qu'on l'enseignait alors dans la maison à plusieurs jeunes gens[1]. La considération qu'on avait pour M. son père fit qu'on le reçut sans trop examiner de quelle manière il s'était conduit dans les lieux où il avait été. Ce jeune homme, qui avait un excellent esprit, prit du goût dans la philosophie et, en moins d'un an, s'y rendit si capable que, sans exagération, il était en état de l'enseigner. Outre les cahiers qu'on lui donnait, il étudiait avec application celle de Javelle, fameux professeur thomiste, qui est fort abstraite. Il venait même argumenter aux thèses de théologie, en sorte que l'application à l'étude, l'exactitude aux règles de la maison, la fréquentation des Sacrements, d'un écolier fort dissipé, pour ne pas dire déréglé, en firent un jeune homme de très grande espérance.

On lisait alors, au réfectoire du Séminaire, pendant les repas, la relation des missions de Messeigneurs les Évêques d'Héliopolis et de Béryte[2] à Siam et dans les autres royaumes de l'Orient; Bernard fut si charmé du zèle de ces missionnaires apostoliques, qui exposaient leur vie avec tant de courage pour le salut des âmes, qu'il conçut le dessein d'aller lui-même se consacrer à un travail si glorieux à Dieu et si méritoire à ceux qui l'entreprennent. Il proposa sur cela sa pensée à son directeur, nommé M. Le Gendre, prêtre du Séminaire, qui, par sa piété et par sa douceur, avait su gagner l'esprit et le cœur de Bernard; pour l'éprouver, il le rebuta d'abord et lui dit qu'il voulait aller combattre des monstres dans les pays étrangers et

[1] C'était l'époque de la persécution exercée contre le Séminaire par Mgr Arnauld. Les directeurs n'avaient plus la permission de recevoir les ordinands; ils occupaient une partie de leur temps à diriger des jeunes gens qui faisaient des études de philosophie ou de théologie.

[2] Mgr Pallu et Mgr de la Motte-Lambert. Il faut lire, dans l'ouvrage du P. Launay, les travaux de ces saints Évêques qui sont les premiers fondateurs de l'apostolique Société des prêtres de la rue du Bac.

qu'il se laissait manger des mouches dans le sien; qu'il fallait pour cet emploi avoir une vertu bien plus solide que la sienne. Ce discours ne fit qu'augmenter la passion de ce jeune homme qui, de temps en temps, importunait son directeur de sa prétendue vocation. Enfin M. Le Gendre, après l'avoir éprouvé quatre ou cinq mois, crut que cette pensée pouvait venir de Dieu. Il en écrivit au Supérieur des Missions étrangères de Paris, pour lui exposer l'empressement que Bernard avait d'aller à Siam et les raisons qui l'y avaient porté. Le Supérieur lui manda que, s'il persévérait encore cinq ou six mois dans la même résolution, il pouvait l'envoyer au Séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, à Paris, pour y faire son temps d'épreuves. Ce temps parut bien long à Bernard; mais il fallut s'y soumettre.

Le terme étant arrivé, il redoubla ses instances; M. Le Gendre lui dit alors de proposer son dessein à Messieurs ses parents, pour leur demander leur agrément. Il le fit, mais inutilement : son père lui refusa plus d'une fois son consentement et même lui dit qu'il ne lui donnerait pas un sol pour faire son voyage. Bernard, bien loin de se rebuter, prit au contraire ce refus et cette opposition de ses parents pour un bon augure de sa vocation. Résolu de partir, il alla trouver un des directeurs du Séminaire, qui était fort de ses amis, et lui dit qu'il s'en allait à Paris, un tel jour, au Séminaire des Missions étrangères. Ce directeur lui demanda quelle voiture il prendrait, du messager ou du carrosse, pour s'y conduire. Bernard lui répliqua qu'il irait à pied, parce que, quand il serait à Siam, il ne trouverait pas toujours des chevaux et des carrosses pour faire ses voyages; qu'il fallait qu'il éprouvât ses forces avant que d'entreprendre un plus grand voyage. Le directeur du Séminaire [1], admirant son courage,

[1] C'était M. Grandet lui-même.

lui demanda s'il avait de l'argent suffisamment pour se défrayer sur la route. Bernard lui répondit que ses parents n'avaient pas jugé à propos de lui en donner, mais qu'il avait vendu quelques livres qui lui étaient inutiles et qu'il en avait fait cent sols. Le directeur lui ayant dit que ce n'était pas assez pour aller jusqu'à Paris sans demander l'aumône, lui offrit de l'argent ; il ne voulut jamais prendre qu'un louis d'or, qui ne valait alors que onze livres, mais il lui demanda un petit volume de la somme de saint Thomas, où était le traité de l'Incarnation, pour l'étudier le long du chemin.

Quelques jours après il se rendait à Paris, marchant à pied, tout seul avec son manteau long, lisant son saint Thomas et faisant maigre chère ; il fut reçu avec beaucoup de bonté dans le Séminaire des Missions Étrangères[1] ; mais, comme apparemment il s'était fort fatigué dans le chemin, il tomba malade quelques semaines après et fut réduit à l'extrémité, en sorte que les médecins désespéraient de sa vie. Néanmoins, le soin qu'on prit de lui, joint à la jeunesse et à un bon tempérament, fit que sa santé fut rétablie en peu de temps. Le vaisseau pour l'embarquement des missionnaires étant prêt à partir, Bernard renvoya le petit volume de la somme de Saint-Thomas à celui qui le lui avait prêté et écrivit à ses parents pour les prier de lui rendre le louis d'or qu'il en avait emprunté, ce qu'ils ne manquèrent pas d'exécuter, de quoi ce prêtre fut mortifié, parce qu'il se vit par là privé du mérite d'avoir contribué à si peu de frais à la mission d'un Apôtre.

Ensuite, Bernard alla s'embarquer avec quelques autres missionnaires au Port-Louis[2] dans un vaisseau du Roi qui

[1] Le Séminaire des Missions étrangères avait reçu sa constitution et son installation définitives en 1663.

[2] A l'embouchure du Blavet. La compagnie des Indes transporta plus tard son port à Lorient.

devait faire voile à Siam. Mais à peine furent-ils éloignés de terre de six journées à la vue du cap de Finistère[1], qu'il survint une tempête sur eux, si furieuse que leur vaisseau fut sur le point de faire naufrage, ayant perdu ses mâts et toutes ses manœuvres, en sorte qu'ils furent obligés de relâcher au port le plus prochain. Ainsi Bernard et les autres missionnaires furent contraints de s'en revenir à Paris au Séminaire des Missions Étrangères, où ils attendirent encore en patience deux années entières et firent de nouvelles dépenses pour les frais de leur voyage.

Comme il a été fort exact à écrire à ses parents et à ses amis, en Anjou, toutes les aventures qui lui sont arrivées, et sur mer et sur terre, pendant qu'il était en route et lorsqu'il fut abordé à Siam, nous n'allons, pour faire son histoire, que copier les mêmes lettres qu'il a écrites d'années en années pendant près de seize ans qu'il y a demeuré, et le lecteur y trouvera cent choses également curieuses et édifiantes, et il y doit ajouter foi, parce que j'ai les originaux entre les mains[2].

Première Lettre de Messire Bernard Martineau à Monsieur son père, écrite au Cap-Vert, le 3 mars 1679 :

Monsieur mon très cher et honoré Père,

Je prends avec grande joie l'occasion que je trouve ici de vous écrire, et, comme je sais que vous avez tant de

[1] Il s'agit du cap Finistère, au nord-ouest de l'Espagne.

[2] Nous appelons l'attention du lecteur sur les lettres de Martineau. Elles apportent une contribution intéressante à l'histoire des relations de la France avec le royaume de Siam à cette époque. En effet, c'est le temps héroïque où le célèbre Phra-Narai, roi de Siam, envoie des ambassades à Louis XIV et où Louis XIV envoie à son tour des ambassades à ce roi rusé et intelligent, qui semble montrer tant de sympathies pour la France. Hélas ! toutes ces brillantes négociations devaient se terminer par un désastre ; il n'en est pas moins utile de les étudier à l'aide de documents authentiques, qui nous peignent au vif les hommes et les choses.

bonté pour moi que de prendre part aux accidents tant bons que mauvais qui me peuvent arriver dans un si grand voyage, je crois que vous serez bien aise que je vous décrive ce petit commencement de notre route, que nous avons faite depuis le Port-Louis jusqu'ici. Nous n'avons quasi fait qu'un voyage de plaisir. Nous sommes venus en aussi peu de temps qu'on le peut guère faire ; nous avons toujours bu de bonne eau et du vin, mangé du pain frais qu'on boulange toutes les semaines pour la table du capitaine et pour les malades, et je crois que nous en aurons pendant tout le voyage ; nous n'avons point aussi manqué de viande fraîche de mouton, de porc, de volailles ; mais de rafraîchissements de carême, on n'en a pas de bons : on n'a que de la morue et des harengs, qui sont puants quelquefois ; l'on a aussi des pois et quelquefois du poisson frais qu'on prend à la mer, mais fort rarement, lorsqu'on est à la voile ; lorsqu'on est à l'ancre, on n'en manque pas. Aucun de l'équipage n'est encore mort, quelques-uns ont été malades ; au commencement de notre voyage, j'ai été un peu incommodé du mal de mer ; deux de nos confrères, celui qui vous alla voir avec moi et ce docteur de Sorbonne n'ont point été incommodés. Nous avons le plus honnête homme de capitaine que nous pouvions souhaiter : rien ne nous manque avec lui.

Nous sommes partis de la rade du Port-Louis le jour que je vous écrivis que nous devions partir, qui était le 1er février[1]. En six jours, pendant lesquels nous eûmes un très bon vent qui nous faisait faire quelquefois quarante lieues par jour, nous passâmes le cap Finistère, où nous démâtames, il y a deux ans. Le huitième au soir, le vent s'augmenta et l'on vit apparence à une nuit bien venteuse ; c'est pourquoi l'on se mit sur ses gardes le plus que

[1] Le P. Launay donne le 22 décembre 1678 comme date du départ; c'est peut-être la date du départ de Paris, et ainsi il n'y aurait aucune contradiction.

l'on put. La nuit, le vent s'augmenta toujours et, sans beaucoup de voiles, on faisait au moins deux lieues et demie par heure ; sur les trois heures du matin, il se calma et, tout d'un coup, le vent devint fort impétueux et contraire ; on fut contraint de lui céder et faire vent arrière, et peu s'en fallut que les mâts ne vinssent bas : ils furent tous ébranlés, mais Dieu nous préserva de cet accident. Depuis ce temps-là, nous avons toujours eu un très beau temps et nous avons mouillé à la rade du Cap-Vert, le vingt-sept au matin. La cause qui nous a fait relâcher ici, où nous ne croyions pas venir, est que notre vaisseau faisait eau, et l'on était contraint de pomper quasi-continuellement. L'on a radoubé le navire, et il est en bon état, Dieu merci. Nous sommes mouillés près d'une petite île, appelée communément l'Ilette Gorée, qui n'a guère plus d'une demi-lieue de tour, et éloignée du Cap Vert, qui est la terre la plus proche, d'une demi-lieue. Les Hollandais avaient dans cette île deux forts l'an passé : le Comte d'Estrée les rasa [1]. Elle est à présent habitée et gardée par six cents Français et peut-être cinquante nègres, qu'ils ont pour esclaves ; ils ont neuf pièces de canon, mais aucune forteresse, non pas même une petite maison où se retirer ; ils ont fait seulement, avec quelques planches de bois, une petite hutte. Ces Français sont gens d'une Compagnie de commerce, que quelques fortes bourses de Paris composent ; elle fait partir ses vaisseaux du Havre ; on l'appelle la *Compagnie du Sénégal* [2], parce qu'ils trafiquent des cuirs, de la cire, etc., en une rivière qui est à sept ou huit lieues d'ici, appelée le Sénégal. Cette côte est gardée par un vaisseau de la susdite compagnie de quarante pièces de

[1] C'est en effet, l'année précédente, 1678, que le vice-amiral d'Estrées avait enlevé l'île de Gorée aux Hollandais. Le capitaine Ducasse en avait pris possession au nom de la Compagnie du Sénégal.

[2] Sur la Compagnie du Sénégal, cf. P. Bonassieux, *les Grandes Compagnies de commerce*, p. 223-252.

canon, qui a commission du Roi d'empêcher tout autre vaisseau de trafiquer ici, laquelle commission le Roi a donnée par grâce, pour rembourser cette compagnie des frais qu'elle a faits pour commencer ce commerce ; c'est pourquoi ce vaisseau a pris des navires hollandais, qui venaient trafiquer, et même il a pris des vaisseaux français de Saint-Malo ; c'est par un navire de cette compagnie, qui prétend partir le dixième mai, que je vous écris.

Le Cap-Vert est un des plus mauvais pays qu'on peut habiter, tant pour les habitants que pour son air et ses productions. Les habitants sont noirs au souverain degré : à peine ont-ils un peu de blanc dans les yeux. Ils marchent tout nus : ils ont seulement quelque petite chose pour cacher ce que la nature veut qu'on cache ; encore, quelques-uns n'ont rien et vont nus comme le doigt. Ils ne connaissent pas même le nom de science ni d'art, et j'attribue au manquement d'éducation la grossièreté de leur esprit, car il me semble qu'en vendant leurs petites denrées, ils savent assez bien ménager leur intérêt. Je ne connais point de religion parmi eux ; ils n'ont aucun temple : la seule marque de leur religion est de porter autour du col, au-dessus de la tête et en plusieurs autres endroits, de petits morceaux de cuir qu'ils nomment *gris-gris*, que leurs prêtres, appelés Marabous, leur donnent en leur faisant croire qu'ils les garantissent des coups de flèche et de sagaie.

L'air y est extrêmement mauvais, dévore les étrangers, principalement depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre. Pendant ce temps, les chaleurs sont excessives : on n'y peut respirer. Nous y sommes dans la meilleure saison, à la fin de leur hiver ; mais je suis sûr qu'il y fait aussi grand chaud qu'il a jamais fait en France. La nuit y est fraîche depuis minuit ; il y tombe une rosée si épaisse et gluante qu'on la ramasserait le matin avec les mains, et cette rosée pue.

La terre n'y produit quasi rien, un peu de mil, quelques palmiers et, pour le reste, des ronces. Il y a des bœufs : on en a acheté quelques-uns à quatre écus pièce. Il y a aussi des chèvres : l'on en a pris une seulement, à quatre livres dix sols. Il y a des poules, pintades, perdrix, cailles, lièvres, biches, cerfs, sangliers, mais on ne les rencontre que lorsqu'on avance dans les bois.

Je n'ai pas le temps de vous faire une plus ample description de ce pays ; je le ferai en quelque autre rencontre. On me presse de mettre ma lettre dans un paquet qu'on veut fermer. Nous espérons mettre demain à la voile ; nous ne prétendons relâcher qu'à une île nommée Anjouan, proche de Madagascar[1]. Là nous attendrons que les ouragans soient passés pour arriver à Surate, s'il plaît à Dieu, au mois d'octobre. Nous disons la sainte messe tous les jours et je n'en dis aucune que je ne prie Dieu pour vous et pour mes frères et sœurs. Je suis

Votre très humble serviteur et fils.

Bernard MARTINEAU.

Seconde lettre de Surate[2] *le* 20 *décembre* 1679

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Je m'étais attendu que dans le chemin de France aux Indes je ne trouverais que des ronces et des épines, que des maladies, des accidents et des morts, et que c'était beaucoup d'espérer en sortir sans avoir reçu quelques piqûres mortelles ; mais je vous assure que je n'y ai trouvé que des roses : il est vrai qu'elles ont eu leurs piquerons

[1] L'une des îles Comores.

[2] Ville et port de l'Hindoustan, sur le golfe de Cambaye, au nord de Bombay. La compagnie anglaise des Indes y avait établi son premier comptoir en 1612.

comme les roses naturelles, mais ils n'ont pas été dangereux.

Nous avions deux cents personnes avec nous. Messieurs les officiers étaient des gens fort honnêtes, principalement M. le capitaine, de qui nous avons reçu des civilités et des gratifications au-delà de ce que nous pouvions espérer, ce qui n'a pas peu contribué à nous faire passer le voyage agréablement. Nous avions trois chambres, dans lesquelles nous pouvions faire nos exercices, prières, études et conférences, sans être interrompus; une de ces chambres avait plus de 25 pieds en carré, et nous étions libres dedans, excepté l'heure des repas, car la table du capitaine se tenait en cette chambre; les deux autres chambres étaient à côté de celle-là, et elles ne servaient qu'à nous. Nous avons, Dieu merci, pendant tout notre voyage, eu la consolation de dire tous la sainte messe, excepté cinq ou six jours que le navire roulait trop; tous les jours on disait, dans notre vaisseau, six messes. La première commençait à cinq heures et la dernière finissait à huit, et même quelquefois nous avons chanté des grand'messes à diacre et sous-diacre. La semaine sainte, nous fîmes tout l'office de ce temps : le jeudi saint nous réservâmes le Saint-Sacrement, et tous, les uns après les autres, la nuit et le jour, furent devant pour l'adorer. Tous les dimanches et toutes les fêtes, l'aumônier ou un de nous faisait une exhortation aux matelots. Ainsi, si rien, comme vous le voyez, ne nous a manqué pour l'esprit, rien aussi ne nous a manqué pour le corps.

Nous avons, pendant tout le voyage, bu de bonne eau et, à la table du capitaine, de bon vin à discrétion, de bon pain frais; on boulangeait tous les jours, quelquefois deux fois par jour, lorsqu'il y avait bien des matelots malades. Nous avons aussi toujours mangé à la table du capitaine de la viande fraîche, ou bœuf, ou porc, ou mouton, ou volailles. Nous faisions trois repas par jour, le déjeûner à

8 heures, où l'on servait ou quelque langue, ou quelque jambon, ou quelques pieds de porc, ou quelques fricassées du soir précédent, et même quelquefois un pâté; à dîner l'on servait deux grands plats de potage, deux grands plats de bouilli dans lesquels il y avait du lard et du bœuf salé avec quelques pièces de viande fraîche; au soir, à souper, l'on avait quelques pièces de rôti. Voyez si nous sommes bien à plaindre et si le voyage des Indes est si fâcheux qu'on se l'imagine.

Pour ce qui est de la mer, à laquelle il faut être exposé 7 ou 8 mois, et des chaleurs qui sont capables d'épouvanter, si on s'arrête à ce que l'on entend dire en France, elles ne nous ont pas donné bien de la peine. Pendant tout notre voyage, nous n'avons eu que 7 ou 8 jours de mauvais temps, et encore nous n'avons point été en danger; nous avons senti quelques chaleurs, mais elles n'ont point été si insupportables; j'ai eu quelquefois aussi grand chaud en France que sous la ligne et aux environs de la ligne; il est vrai, néanmoins, que le soleil est bien plus ardent dans la zone torride que partout ailleurs, mais, comme les jours n'y sont jamais bien longs, par là, la chaleur y est beaucoup tempérée. Vous verrez plus en détail l'état de notre voyage dans la relation que je vous en fais pour satisfaire aux ordres que vous m'en avez donnés.

Nous sommes arrivés tous ici à Surate, Dieu merci, en bonne santé; pour moi, je suis aussi frais que j'étais en partant de France. Je n'ai senti, pendant tout le voyage, aucune atteinte de maladie. Un de nos confrères a été fort malade en mer et ne se porte pas encore trop bien. Celui qui vint avec moi pour vous saluer n'a point été malade, non pas même du mal de mer les premiers jours que nous fûmes à la voile et quoiqu'il fût, avant de s'embarquer, fort sujet à la migraine, il n'a point été incommodé de ce mal dans tout le voyage. Nous avons trouvé ici, à Surate, un navire de la Compagnie, nommé *le Président*, qui était

parti de France cinq semaines après nous et était arrivé deux mois devant nous ; deux de nos confrères étaient sur ce navire ; ils sont arrivés en bonne santé. Nous logeons chez les Révérends Pères Capucins, qui ont une assez jolie maison et sont ici en qualité de missionnaires apostoliques ; ils ont soin des Français et de quelques chrétiens naturels du pays issus des Portugais, mais ils ne font pas grand fruit auprès des infidèles. Nous sommes nourris à la table de M. le Directeur général de la Compagnie : c'est une table servie et garnie comme celle d'un prince ; il nous fait beaucoup d'honneurs et de civilités ; je crois que le bon Dieu nous donne ces petites douceurs. parce qu'il ne nous connaît pas encore assez forts pour nous nourrir comme ses disciples, de jeûnes, de veilles, de peines, de travaux, de mortifications, de mépris et d'humiliations ; mais nous avons sujet d'espérer de sa miséricorde qu'il nous nourrira, dans la suite, de ces viandes solides et qu'il nous donnera sa patience pour les digérer, laquelle nous n'aurions peut-être pas à présent. Ce Directeur est de Marseille et, je crois, un cadet de noblesse qui n'avait pas grand bien [1]. Il était ci-devant consul dans Alep et le portait haut comme il fait à présent : il ne sort point qu'il n'ait à sa suite 12 ou 15 gardes français avec la casaque rouge et le mousqueton sur l'épaule et grande quantité de valets du pays et, pour peu qu'il s'éloigne de la maison il se fait porter en palanquin ; c'est une grande chaise faite comme un lit, dans laquelle on peut se coucher tout de son long, laquelle quatre hommes portent sur leurs épaules avec un seul brancard ; il n'y a que les grands qui se fassent porter ainsi. Les officiers de sa compagnie le suivent en carrosse ; ces carrosses sont quasi faits comme ceux de France, mais ils ne sont tirés, selon la coutume du pays, que par des bœufs qui,

[1] Il s'appelait Joseph Baron. Il était né à Marseille, en 1620. En 1661, il avait été nommé consul à Alep. Il mourut à Surate, en 1683, épuisé par le climat et les souffrances morales. Cf. Launay, op. cit., I, p. 189, 279.

fort gros et légers, courent quasi aussi bien que les chevaux de carrosse en France.

Nous avons appris ici que trois de nos confrères, dont M. Bugnon, de la Flèche, est du nombre, qui étaient partis de Marseille le 21 novembre 1678, étaient arrivés dès le mois de mai en bonne santé à Bander-Abassy, en Perse[1], et y avaient trouvé un vaisseau du roi de Golconde, qui faisait voile à Masulipatam[2] et qui voulut bien leur accorder passage[3]; mais ce navire avait été contraint, à cause du mauvais temps et d'une voie d'eau, de relâcher à Mascate, en Arabie, où l'air est fort malsain, et un de nos confrères y était mort; cette mort nous a beaucoup affligés, mais elle ne nous a pas bien étonnés, parce que nous nous attendions qu'il mourrait quelques-uns de nous. Le navire, étant radoubé, avait continué son voyage et était arrivé à Masulipatam à bon port, dans le mois d'août. Nos deux confrères qui étaient dans ce navire avaient eu le bonheur de rencontrer dans ce port un navire de Siam qui partait incessamment pour Tenasserim[4], port du royaume de Siam, distant de la ville capitale, où est notre Séminaire[5], de 80 ou 100 lieues. Ce navire les avait passés gratuitement, suivant l'ordre qu'il avait du Roi, son maître, de passer gratuitement tous les Français qui voudraient venir dans son royaume. Nous avons appris ces nouvelles par des lettres que ces confrères nous ont écrites de divers lieux par lesquels ils ont passé; je crois qu'ils sont à présent à

[1] Port situé sur la rive occidentale du détroit d'Ormuz.

[2] Sur la côte orientale du Dekkan.

[3] Les missionnaires de cette époque hésitaient souvent entre deux routes pour atteindre l'Extrême-Orient. Les uns, comme Martineau, passaient par le cap de Bonne-Espérance, c'était la voie de mer; les autres allaient s'embarquer au golfe Persique, en traversant l'Asie mineure et la Perse, c'était la voie de terre, et c'était aussi la route la plus dure. Cf. Launay, I, p. 62.

[4] Tenasserim, qui appartenait alors au royaume de Siam, dépend aujourd'hui du gouvernement de Birmanie.

[5] Sur la fondation de ce Séminaire, cf. Launay, tome I, chap. IV.

Siam. Ils ont fait le plus prompt voyage qui ait encore été fait : ils n'y ont pas employé un an, et ordinairement on a de la peine à le faire en deux ans.

Nous apprenons, par des lettres de notre Séminaire de Siam, que Mgr l'Évêque de Béryte est fort malade de la pierre ; nous craignons de ne pas le trouver en vie lorsque nous arriverons[1]. Nous demeurerons à Surate jusqu'au mois de mai, parce que M. le Directeur de la Compagnie nous promet qu'en ce temps il fera partir un navire de 400 tonneaux, et peut-être un autre de 200 pour Tennasserim, afin de commencer dans ce port l'établissement d'un comptoir ; ces navires sauront du Roi de Siam s'il veut envoyer ses ambassadeurs vers le Roi de France et s'offriront pour l'ambassade[2]. Le navire *le Soleil-d'Orient*, sur lequel nous sommes venus, ne s'en retourne pas cette année en France, il part incessamment pour Bander-Abassy, en Perse, et l'on prétend qu'il sera ici de retour dans le mois d'avril et qu'en mai il fera voile vers Bantam[3], dans l'île de Java, où la Compagnie a un comptoir, et qu'après ces deux voyages en un an il s'en retournera en France. Le *Président* part incessamment pour s'en retourner en France ; on espère qu'il y arrivera en mai ou juillet ; c'est par ce navire que nous envoyons nos lettres. Je mets celle que je vous écris dans le paquet que nous adressons à notre Séminaire de Paris. Je vous demande pardon de ce que je prends la liberté de vous charger de donner à M. Le Gendre[4]

[1] Mgr de la Motte-Lambert était mort, en effet, dès le 15 juin 1679, à Juthia. « Catholiques, protestants et païens s'assemblèrent autour de son cercueil. Français, Anglais, Hollandais, Portugais, Japonais, assistaient à ses funérailles. Le roi de Siam s'y fit représenter par ses principaux officiers. » Cf. Launay, op. cit., I, p. 252.

[2] Cette première ambassade siamoise, destinée à Louis XIV, ne partit qu'en 1681. Malheureusement elle périt en route, sur les côtes de Madagascar. Elle était portée sur le vaisseau *le Soleil-d'Orient*, qui avait précisément amené Martineau à Siam.

[3] Bantam était alors la capitale du royaume de Bantam. Ce fut le premier comptoir des Hollandais à Java pour le commerce des épices.

[4] Directeur au Séminaire d'Angers.

celle que je lui adresse : je lui mande que vous aurez la bonté de lui donner la lecture de la relation après que vous l'aurez lue. Nous n'avons pas la liberté d'envoyer de gros et différents paquets ; c'est pourquoi je ne fais point de copie de cette relation. Quoique je sois éloigné de vous plus qu'aucun de vos enfants, je ne suis pas, néanmoins, celui qui pense le moins à vous : je ne fais aucune prière que je n'y songe, et depuis que j'ai l'honneur d'être prêtre je n'ai jamais offert le saint Sacrifice que vous n'y ayez eu une des meilleures parts ; souvent je dis la messe pour vous et ne me suis pas oublié de la dire pour ma mère. Je ne manquerai pas de vous écrire par toutes les occasions qui se présenteront et vous marquer l'état de la Mission et du christianisme dans les Indes. J'ose espérer de votre bonté la consolation de quelqu'une des vôtres. Vous n'aurez qu'à envoyer vos lettres dans notre Séminaire, à Paris ; il ménage bien des occasions de nous écrire que vous n'avez pas. Je suis,

Monsieur, M. Tr. Ch. et Tr. H. P.,

Votre très humble et obéissant serviteur et fils,

Bernard MARTINEAU.

Troisième lettre, écrite de Siam[1] *le* 14 *novembre* 1681

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

Je n'ai trouvé aucune occasion de vous écrire depuis la lettre que je vous envoyai l'an passé au mois de décembre ; dans le paquet, j'ai renfermé une relation de notre séjour à Surate, de notre voyage de Surate jusqu'ici et de la manière dont a été reçu notre navire, qui a été le premier vaisseau français qui soit arrivé dans le royaume de Siam. Depuis

[1] La ville de Siam, appelée aussi Juthia, était alors la capitale du royaume ; située sur une île du Meinam, à 70 kilomètres nord de Bangkok, la capitale moderne.

ce temps, ayant presque toujours demeuré dans le Séminaire occupé à l'étude des choses nécessaires à mon ministère, je ne connais pas mieux le royaume que je faisais pour lors et, partant, je ne peux rien ajouter à ce que je vous en disais; mais, remettant à une autre année pour vous entretenir de ce pays-là, il faut aujourd'hui que je me contente de vous écrire seulement quelques nouvelles pour ainsi dire domestiques.

Au mois de juin arrivèrent de France ici huit missionnaires; mais un d'eux, le jour devant d'arriver, tomba malade d'une fièvre chaude qui l'emporta. Ces missionnaires apportèrent deux brefs pour consacrer évêques MM. de Bourges et Deydier, pro-vicaires du Tonkin [1]. C'est pourquoi, au mois de juin suivant, un navire chinois partant d'ici pour aller au Tonkin, Monseigneur [2] a envoyé par ce navire un missionnaire, religieux dominicain, milanais de nation, pour avertir ces Messieurs de se rendre aux ordres du Pape et venir ici se faire consacrer. Nous les attendons, ou du moins un d'eux, dans le mois de janvier ou de février, qui est la saison en laquelle les navires arrivent du Tonkin.

Le 20 juillet, M. Brugnon, prêtre de La Flèche, mourut ici d'un long cours de ventre, avec flux de sang; je perdis ce jour-là le plus intime de mes amis sur la terre, mais je crois que je gagne dans le ciel un nouvel intercesseur, parce que c'était un homme d'une vertu toute singulière.

[1] Jacques de Bourges, prêtre du diocèse de Paris, et Deydier, du diocèse de Toulon, étaient partis pour l'Orient avec Mgr de Lamotte-Lambert en 1660. C'étaient les trois premiers missionnaires envoyés par la Société des Missions. Ils devinrent tous deux évêques; le premier mourut à Siam le 9 août 1714; le second au Tonkin le 1er juillet 1693. Cf. Launay, I, p. 54-55, — 282-283. Ils se consacrèrent principalement à l'évangélisation du Tonkin.

[2] Il s'agit ici de Mgr Laneau, évêque de Metellopolis, né au diocèse de Chartres, mort à Siam le 16 mars 1691. Martineau aura l'occasion de nous parler souvent des travaux apostoliques de son évêque. Cf. Launay, I, 60, 460 et passim.

Depuis plus de dix-huit mois, on n'a reçu aucune lettre de Cochinchine et aussi je ne saurais rien vous dire de cette mission, qui passe pour la plus fervente et où Dieu verse plus de bénédictions.

On a tenté cette année plusieurs voies pour faire passer des missionnaires dans les Missions, mais, par un trait de la Providence qui nous est inconnu, aucune n'a réussi. Trois missionnaires sont partis, dans une barque qu'on a frétée tout exprès, pour aller en Cambodge; mais, après cinq ou six jours de navigation, ils rencontrèrent une autre barque qui était sortie d'un des ports de ce royaume, qui leur dit que l'armée du roy de Cochinchine entrait en Cambodge pour y faire la guerre, ce qu'entendant le maître de leur barque ne voulut jamais continuer le voyage parce que, disait-il, étant Cochinchinois, si ceux de sa nation le rencontraient dans un royaume ennemi à leur prince, ils lui couperaient la tête, et ainsi ils furent contraints de relâcher et beaucoup de frais furent faits à faux.

Un autre missionnaire, étant embarqué dans un navire chinois qui allait à la Chine, trouva les vents et la saison si contraires qu'il fut obligé de revenir au port sans espérance de faire le voyage cette année. Le missionnaire, étant de retour dans le Séminaire, nous dit qu'il avait déjà connu et pratiqué des Chinois; qu'il les avait estimés, comme fait le reste des hommes, pour gens d'esprit, mais qu'enfin sur leurs religions et superstitions ils étaient si impertinents et ridicules que, sur ce point, la raison et le raisonnement semblaient éteints en eux ; que, dans les moindres accidents, ils n'avaient recours qu'à leurs superstitions, sans chercher les moyens naturels et humains de s'en tirer, de quoi, entre autres, il nous rapporta cet exemple suivant : d'abord qu'ils commencèrent à trouver les vents et la mer un peu contraires, ils se mirent aussitôt à faire sacrifices sur sacrifices et dirent qu'il fallait qu'il y eût quelque grand péché parmi eux puisque l'esprit de la mer leur fai-

sait ainsi sentir la rigueur de son courroux, et, s'examinant pour connaître quel était ce péché, un d'entre eux dit que c'était assurément qu'en descendant la rivière de Siam ils avaient coupé et volé sur le bord de l'eau quelques bambous (bois commun dans les Indes) et qu'il fallait apaiser l'esprit tutélaire de cette *bamboure ;* tous aussitôt donnèrent leurs voix à cet impertinent et se mirent en devoir de faire un sacrifice à ce prétendu protecteur. Ils choisirent donc le plus méchant morceau entre tous les bambous dérobés et l'apportèrent avec grande pompe sur le pont, puis, au son des trompettes et timbales, ils le lâchèrent dans la mer comme pour faire en même temps sacrifice et restitution, et, comme les flots emportaient ce bambou, le capitaine commença alors à lui faire de grandes prosternations et révérences, lequel enfin fut suivi et imité par tout le reste des Chinois. A l'occasion de ce sacrifice, ce missionnaire fit cette plaisante réflexion qu'il avait toujours remarqué que si, dans leurs sacrifices, la chose sacrifiée était entièrement détruite ou perdue par le feu ou par l'eau, ils choisissaient, pour offrir, ce qu'ils avaient de plus méchant; au contraire, si la chose offerte leur demeurait après l'offrande, ils prenaient pour lors ce qu'ils avaient de meilleur, comme, par exemple, s'ils offrent des viandes, qui est leur plus ordinaire sacrifice, et qu'il faille manger les viandes après l'offrande, ils choisissent les plus grasses et les meilleures.

Pour la Mission de Siam, elle est encore dans le même état que je vous écrivis dans ma dernière. Il n'y a que deux ou trois missionnaires qui y travaillent, mais en peu de temps il y aura plus grand nombre d'ouvriers : plusieurs s'appliquent à apprendre la langue. Cette mission a un grand désavantage, que les autres Missions n'ont pas ; c'est qu'il n'y a point de catéchistes du pays. En Cochinchine et en le Tonkin, où les conversions et les baptêmes sont plus fréquents, il y a quantité de catéchistes qui sont

bien instruits des mystères de notre sainte religion et ont du zèle pour les enseigner à leurs parents, amis et voisins; pratiquant bien mieux la manière du pays, sachant bien mieux la langue qui leur est maternelle, ils attirent bien plus d'infidèles à la foi et les peuples ont plus de confiance en eux. De plus, ces deux Missions de Tonkin et de Cochinchine ont déjà donné à leurs pays plusieurs prêtres et on s'applique encore tous les jours à en faire de nouveaux ; et ainsi il semble que ces deux royaumes se donnent la foi à eux-mêmes. Dans la Mission de Siam, il n'y a rien de tout cela : c'est une vigne qui, n'ayant été que très peu cultivée, ne peut encore donner que très peu de fruits. Monseigneur de Metellopolis[1], vicaire apostolique de ce royaume, cherche des sujets propres pour faire des catéchistes et il serait ravi d'en trouver qu'il pût élever à la cléricature; mais jusqu'à présent ces recherches ont été sans fruit et, partant, quoique la Mission de Siam, dans la paix et la liberté entière dont elle jouit, surpasse les autres Missions, qui sont dans les troubles et inquiétudes d'une persécution continuelle, elle leur est cependant inférieure dans une infinité de choses, et j'oserais presque avancer que cette grande liberté, qui semble donner tant d'avantages aux missionnaires pour la propagation de la foi, leur est en quelque manière désavantageuse, parce que Dieu ne fait éclater pour l'ordinaire sa puissance que dans les oppositions et contrariétés des puissances créées, et que la propagation de la foi et la conversion des gentils est un pur effet de la toute-puissance et miséricorde de Dieu, qui tourne les cœurs de quel côté il veut. Aussi, nous voyons que Notre Seigneur, qui est venu en ce monde pour établir sa loi, n'est pas plutôt né qu'il a été persécuté, et les Apôtres ne l'ont pas plutôt annoncé que les puissances humaines se sont opposées à eux.

[1] Mgr Louis Laneau.

Étant arrivés ici, comme je vous ai déjà dit, plusieurs missionnaires et Monseigneur n'ayant pas encore eu moyen d'en envoyer dans les autres missions, nous nous trouvons à présent dans le Séminaire, avec Sa Grandeur, dix-huit missionnaires, tous (excepté un d'eux) en bonne santé ; mais en peu de temps, moyennant la grâce de Dieu, nous serons tous bien dispersés. En attendant, pour ne pas perdre le temps, plusieurs s'occupent à aller en la ville et les villages, sous prétexte de distribuer quelques remèdes, chercher en effet de petits enfants moribonds pour leur donner, par le grand et salutaire remède du baptême, la vie éternelle ; le bon Dieu donne sa bénédiction à cette pieuse industrie, parce que depuis deux mois on en a baptisé plus de 150, dont plusieurs de notre connaissance (sans compter ceux que nous ne connaissons pas), jouissent déjà de la gloire qu'ils étaient près de perdre sans ressources, et les autres sont en bon chemin d'y arriver bientôt. J'aurais de la peine à vous raconter quelle joie et quel contentement on reçoit lorsqu'on peut ainsi baptiser une petite créature innocente de sa personne, qui à peine a vu la lumière de ce monde et qui, à l'occasion d'une extrême maladie, est sur le point de tomber dans les ténèbres de l'autre ; avec un peu d'eau, accompagnée de deux ou trois paroles, vous la tirez de ce danger et la faites, pour ainsi dire, sauter tout d'un coup dans le jour éternel ; mais cette joie est encore plus grande lorsque, retournant pour visiter ce petit enfant, déjà adopté par Notre-Seigneur, vous apprenez de ses père et mère qu'il est mort et par là même qu'il est véritablement vivant. Alors vous avez occasion de bénir Dieu de ce que, par sa Providence, il vous a conduit vers cet enfant pour le faire participant à sa gloire et vous vous réjouissez d'avoir un nouvel intercesseur dans le ciel qui, n'étant point ingrat du grand bien qu'il possède par votre ministère, vous obtiendra des grâces pour vous en acquitter fidèlement.

Je crois que je ne vous ennuierai point de vous écrire de quelle manière nous exerçons notre pieuse industrie. Premièrement, nous portons un petit panier plein de remèdes, duquel nous excluons tous ceux qui sont trop chers, parce que nous sommes pauvres, et n'y admettons que ceux qui sont à bon marché et qui ne peuvent jamais faire de mal, mais peuvent faire du bien ; étant arrivés soit dans la ville, soit dans les villages, nous demandons au premier que nous rencontrons s'il y a des malades et commençons à déployer notre boutique et notre rhétorique, pour leur persuader que nous avons de bons remèdes, que nous venons les panser et les guérir pour l'amour de Dieu et ne voulons point prendre de leur argent. La plupart, surpris de cette nouveauté, ne se peuvent persuader qu'on aille ainsi leur porter des remèdes sans vouloir emporter leur argent ; c'est pourquoi il faut beaucoup insister sur ce mot : *Nous vous les donnons pour rien.* Alors quelqu'un des plus hardis s'avance et nous expose quelque petite maladie pour laquelle nous donnons une petite médecine ; après celui-ci vient un autre, et ainsi peu à peu le monde s'amasse autour de nous, et chacun à l'envi nous déclare son mal et nous demande le remède ; puis enfin, étant ainsi apprivoisés et ayant pris confiance en nous, nous leur demandons s'ils n'ont point de petits enfants malades, parce que nous avons de très excellents remèdes pour eux ; et aussitôt nous voyons venir de tous les côtés des mères tenant dans leurs bras des enfants, les uns étiques et si décharnés qu'ils ressemblent plutôt à des squelettes qu'à des vivants, les autres abattus et défaits de cours de ventre, de flux de sang, de fièvres et autres maladies. Entre tous nous choisissons ceux que nous jugeons probablement ne pouvoir plus vivre, pour leur donner une meilleure vie ; d'autres fois, sans attendre qu'on nous les apporte, nous les allons chercher dans les maisons, et il arrive quelquefois qu'un missionnaire baptise en un jour six ou sept enfants

moribonds, et si, je ne sais par quelle superstition, ils ne défendaient point la porte lorsque, dans la maison, il y a des malades, on en baptiserait bien davantage; et, qui saura, comme nous, qu'il n'y a point d'année que, dans la ville et les petits hameaux adjacents, il ne meure dix mille de ces petits innocents, ne s'étonnera point qu'on en trouve tant à baptiser. Il n'est pas rare ici que des femmes mettent au monde dix ou douze enfants, mais il est extraordinairement rare qu'elles en élèvent quatre ou cinq, et de là vient que ce royaume est peu peuplé.

Enfin, ayant distribué nos remèdes et ayant contenté un chacun le mieux qu'il nous est possible, ces pauvres gens sont quelquefois si reconnaissants qu'ils nous donnent plus de bénédictions qu'ils n'en retiennent pour eux; ils nous souhaitent qu'accumulant ainsi mérites sur mérites nous soyons élevés bien haut en Paradis; quelques-uns, plus zélés pour nous, souhaitent que nous devenions dieux, et d'autres, enchérissant sur ceux-ci, tant en ignorance qu'affection pour nous, nous assurent et promettent que nous le deviendrons et que cela ne peut manquer de nous arriver, puisque leur Dieu ne faisait point autrement lorsqu'il était sur la terre, etc.

Quatrième lettre du 19 *décembre* 1682 *à Tennasserim* [1]

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

J'ai reçu celle que vous avez eu la bonté de m'écrire, du 30 novembre 1680, par l'arrivée de Mgr d'Héliopolis à Siam, qui a été dans le mois de juillet de cette présente année [2].

[1] Tennasserim, qui appartient aujourd'hui à la Birmanie méridionale, faisait partie du royaume de Siam; situé sur la rive occidentale de la presqu'île de Malacca.

[2] Mgr Pallu s'était embarqué à Port-Louis en 1681. Il emmenait avec lui deux missionnaires français. — Cf. Launay, op. cit. I p. 256. C'était son troisième départ de France.

Je l'ai reçue avec un contentement extraordinaire et d'autant plus grand que j'étais impatient d'apprendre de vos nouvelles, y ayant près de quatre ans que je n'en avais entendu aucune. Je l'ai ouverte et commencé à la lire, tout riant et entièrement diffus de joie...

Il y a déjà plus de deux ans que je suis arrivé dans ce royaume de Siam et n'ai laissé passer aucune année sans vous écrire (les ordinaires ne partent pas ici plus souvent) : voilà la troisième fois que je le fais. Je crois que vous n'avez pas manqué de recevoir celle que j'envoyai la première année, qui fut trois ou quatre mois après mon arrivée à Siam, parce que c'était un missionnaire qui allait conduire les ambassadeurs du roi de Siam[1], qui en était le porteur ; pour les lettres de la seconde année, je ne sais si elles vous ont été rendues aussi fidèlement, la voie n'était pas si sûre ni si favorable; je ne vous y écrivais pas choses de grande conséquence ni même curieuses, parce que je ne savais pas et je ne prétendais par elles autre chose sinon de satisfaire à mon devoir.

La principale chose, du moins pour moi, qu'elles contenaient, c'était une demande que je vous y faisais instamment de quelques ornements d'autel, et, souhaitant fort que vous m'accordiez cette grâce, je réitère mes instances, d'autant plus fortement que j'ai vu partir cette année plusieurs missionnaires pour aller en mission, et moi-même je suis parti pour venir en celle de Tennasserim, et suis témoin que dans le Séminaire on a eu beaucoup de peine pour faire à un chacun sa chapelle, et plusieurs ont été contraints d'emporter de fort pitoyables ornements ; et je vous confesse ingénûment que je ne peux me souffrir moi-même n'étant pas propre à l'autel, et peut-être bien que vous me condamnerez de rechercher mon amour-propre dans la propreté de l'autel ; si cela est, je suis le pre-

[1] Cette ambassade périt sur la côte de Madagascar avec le *Soleil d'Orient* qui la portait.

mier trompé, car en cela il me semble ne chercher qu'un remède à ma grossièreté qui fait que, me conduisant plus par les sens que par l'esprit, les ornements de la messe, lorsqu'ils sont propres, me donnent de la dévotion et m'inspirent du respect pour le haut mystère qui s'y célèbre. De la chapelle que je vous demande humblement, j'exclus le calice comme trop cher et de plus le missel et le rituel, parce que j'ai déjà l'un et l'autre, et vous demande les ornements ici spécifiés : deux aubes, deux ceintures, deux chasubles, chacune à deux envers, avec leurs étoles, manipules, bourses et voiles : que l'une des deux chasubles soit blanche d'un côté avec quelque dentelle d'argent, et de l'autre côté rouge, ornée de quelque dentelle d'or; que l'autre chasuble soit noire d'un côté pour les messes des morts et de l'autre côté verte et violette [1].

Si vous voulez ajouter dans un coin de la cassette un étui de chirurgie bien garni de bons instruments, un boitier pour mettre les onguents, vous me ferez une signalée faveur, parce qu'il faut que nous soyons ici médecins, apothicaires et chirurgiens par force.

Je vous écrivais dans ma dernière de Tennasserim qu'étant arrivés dans le mois de juin huit missionnaires de France, nous nous trouvions un grand nombre dans le Séminaire, dont la plupart, en attendant la saison de partir pour les autres missions s'occupaient à aller en la ville et les villages sous prétexte de distribuer quelques petits remèdes, afin de chercher de petits enfants moribonds pour leur donner par le salutaire remède du baptême la vie éternelle. Je vous disais de plus que le Bon Dieu avait donné sa sainte bénédiction à cette petite industrie et qu'en deux mois de temps on avait tiré des portes de l'enfer plus de cent cinquante petites âmes ; mais aujourd'hui je vous dirai avec beaucoup plus de joie qu'ayant continué le

[1] Toutes ces dispositions d'étoffes variées sont considérées aujourd'hui comme opposées à la liturgie romaine.

même exercice, le Bon Dieu y a répandu sa bénédiction encore avec plus d'abondance ; je sais de science certaine que, dans la ville et dans quelques villages voisins, plus de seize cents petits enfants moribonds ont reçu les arrhes de la vie éternelle, étant sur le point de sortir de la temporelle.

Un cours de la petite vérole qui, comme une peste, ravage et fauche tout ce royaume, nous a donné lieu de faire cette récolte pour le ciel et de ramasser ces gerbes qui étaient près d'être jetées dans le feu. Outre les petits moribonds, nous avons encore baptisé quelques adultes qui, se voyant proche de leur dernière fin, entendaient plus volontiers parler du paradis et de l'enfer et des moyens de parvenir à l'un et d'éviter l'autre.

Le peu que j'ai appris de la langue de Siam pendant ces deux années m'a servi dans ces nécessités pour en instruire et baptiser quelques-uns ; entrant dans la maison d'un malade et le trouvant moribond, je n'usais d'aucun stratagème ni finesse, je ne cherchais pas non plus grande rhétorique pour l'aborder et lui parler de la religion, parce que, quand même je la saurais aussi bien que Cicéron, elle me servirait peu en cette langue ; je tâchais seulement de lui faire connaître qu'il était plus près de la mort éternelle, qu'il n'appréhendait point, que de la temporelle, qu'il craignait tant et qui n'était rien, et que le seul moyen qui lui restait dans cette extrémité pour éviter cette mort de l'enfer, dont je lui décrivais les tourments, et de parvenir à la gloire, dont pareillement je lui décrivais les joies, était d'embrasser la religion du vrai Dieu et de quitter la sienne : puis je lui annonçais seulement ce que tous les théologiens enseignent être de nécessité de moyen. Tous m'écoutaient volontiers et me disaient qu'ils croyaient ce que je leur prêchais, parce que cela ne leur coûtait rien à dire et que ces gens ici sont si stupidement civils, que souvent, pour ne pas vous contredire, ils vous accordent ce qu'ils ne croient ni n'entendent ;

il leur suffit seulement qu'en acquiesçant à ce qu'on leur dit ils voient qu'ils n'en souffriront aucun détriment temporel. Mais, quand je voulais les obliger à renoncer à leur religion de fait et non seulement de bouche et principalement à quantité de superstitions et invocations et de sacrifices aux diables auxquels ils ont une grande confiance, j'en trouvais plusieurs qui n'y voulaient point renoncer d'effet, ni ôter mille papiers d'invocations et de superstitions, et ainsi j'étais contraint, non sans crève-cœur, de les abandonner, après tous mes efforts, entre les mains de celui qu'ils invoquaient et de les voir un pied dans l'enfer sans pouvoir les en retirer.

Tous ces pauvres peuples sont si persuadés que les maladies leur viennent de la présence des malins esprits, qu'à la première attaque de quelque incommodité ou douleur, ils leur font des sacrifices pour les apaiser et contenter : ici, ils n'hésitent pas à dire qu'ils font des sacrifices au diable comme diable et non seulement comme idole ; ce misérable et ancien trompeur est connu partout et se fait honorer par les maux qui devraient le faire détester. J'ai rencontré souvent de ces pauvres aveuglés captifs au coin d'un bois ou d'une rase campagne qui faisaient cuire du riz, des cochons, des poules, des canards etc., et leur ai demandé ce qu'ils faisaient là. Ils m'ont tous répondu clairement : « *Je fais le diable* ». (Je m'accommode à la phrase de leur langue). — « *Et pourquoi fais-tu le diable ?* » leur disais-je. – « *Pour qu'il ne fasse point de mal à mon père, à ma mère, à ma femme, etc.* répondent-ils. »

Néanmoins, pour revenir à notre sujet, le bon Dieu versant ses grâces, j'en trouvais quelques-uns qui me disaient qu'ils croyaient tout ce que je leur prêchais, qu'ils renonçaient à leur religion, qu'ils demandaient pardon à Dieu de l'avoir suivie et que, s'il leur faisait la grâce de revenir en santé, ils se feraient instruire plus au long de

la nôtre, et enfin me demandaient le baptême. Je le leur donnais, ne voyant pas de raison convaincante de leur refuser; néanmoins c'était en tremblant, parce que, comme j'ai déjà remarqué, tous ces gens ici sont sujets, par une lâche complaisance, à feindre d'acquiescer à ce que vous leur dites, principalement lorsqu'ils espèrent quelque chose de vous. J'appréhendais tout de leurs belles paroles de foi, particulièrement sur la fin, ayant l'expérience de plusieurs qui, étant revenus en santé, ne regardaient ce qu'ils avaient cru et ce qu'ils avaient promis en leur maladie que comme un songe; mais enfin, ces soupçons généraux ne prouvent pas assez contre un sujet particulier qui vous dit aussi assurément qu'un saint Pierre : « Je crois, etc... » Et ainsi nous aimons mieux tous, dans l'extrémité, risquer le Sacrement que le salut d'un homme pour lequel le Sacrement a été institué. Mais, quoi qu'il en soit, j'étais bien plus content de trouver au lit de la mort un petit enfant muet qu'un de ces grands adultes, la bouche remplie d'un long : « *Oui Monsieur, je crois, et pourquoi ne croirais-je pas?* »

Le Roi fut averti que nous allions de tous côtés chercher des malades et leur distribuer des remèdes et que plusieurs s'en trouvaient bien et relevaient de leurs maladies et de la pestilentielle petite vérole. Il témoigna être fort satisfait de la charité que nous faisions à son peuple et demanda s'il ne nous manquait rien pour continuer ce pieux exercice. Quelques mandarins de nos amis lui répondirent que, si nous avions davantage de bateaux et de gens pour les conduire (il faut ici remarquer que tout ce royaume est si traversé de rivières qu'on ne peut presque aller nulle part sans bateau), nous soulagerions un bien plus grand nombre de malades; aussitôt il nous donna trois bateaux et douze bateliers, que nous eûmes à notre disposition pendant tout le cours de la maladie. Ayant ces commodités, nous nous dispersâmes chacun de notre côté et

allâmes jusqu'à trente et soixante lieues loin de la ville capitale, cherchant de ville en ville, de village en village des malades, pour leur distribuer des remèdes ; mais, en effet, c'était plutôt pour trouver des enfants moribonds, qui étaient le gibier que nous pourchassions, que pour donner la santé aux malades. Néanmoins, quelquefois le bon Dieu donnant sa bénédiction à notre petit travail et à notre bonne volonté, nous faisions l'un et l'autre. Un chacun de nous, revenant de sa course, apportait, pour fruit de son labeur, un catalogue, l'un de 30, l'autre de 100, l'autre de 150 baptêmes, plus ou moins, selon que les lieux où il avait été étaient plus ou moins peuplés et la maladie avait fait plus ou moins de ravage. Le lieu où cette peste a fait plus de dégât a été dans la ville royale ; c'est aussi là où nous avons le plus ramassé et où un plus grand nombre de nous a été occupé à recueillir.

Le Roi ordonna pareillement que quatre médecins siamois iraient nous prendre chaque jour dans notre Séminaire et nous conduiraient dans les maisons des malades, soit pour qu'ils connussent la manière dont nous traitions cette petite vérole (maladie ordinaire dans ce royaume en une certaine saison de l'année), soit aussi afin que les peuples nous donnent plus volontiers l'entrée de leurs maisons et la vue de leurs malades en voyant des gens du Roi. Il faut ici remarquer que ces pauvres superstitieux sont fort réservés à laisser entrer dans leurs maisons lorsqu'il y a des malades, parce que, comme j'ai déjà dit, s'imaginant que la plupart des maladies leur viennent par la présence des diables, ils leur font aussitôt des sacrifices pour les apaiser et des conjurations pour les chasser, ce qu'étant fait ils mettent à leur porte un certain signal, tissu de petits morceaux de bois, lequel les diables voyant, disent-ils, n'osent point entrer s'ils ne trouvent l'occasion de quelque personne avec laquelle ils se glissent dans la maison et ensuite dans le corps du malade ; et, si un pauvre

homme entrait sans grande considération dans la maison d'un malade qui vint ensuite à empirer ou à mourir, les parents du malade ou défunt lui intenteraient procès et l'accuseraient en justice d'avoir été la cause de la mort de leur parent, et cet inconsidéré serait condamné à une amende pécuniaire. Pour nous, nous avons beau entrer dans les maisons des malades, quoi qu'il arrive, ils ne nous font point de procès, parce que, disent-ils, étant étrangers, nous ne savons pas les coutumes du pays. Si ce n'était cette malheureuse superstition, nous aurions donné la véritable vie à un bien plus grand nombre de petits moribonds qui l'ont perdue sans ressource, et encore tous les jours nous en engendrerions à Notre Seigneur un nombre presque infini.

Outre cette maladie contagieuse, ce royaume a encore été affligé d'une grande disette et cherté de tous vivres; la mesure de riz (qui est le pain d'ici) qui, l'an passé, valait un sol, cette année en valait huit, et encore on n'en pouvait pas trouver à ce prix, ce qui étonnait d'autant plus ce peuple qu'il est accoutumé à trouver des vivres sans peine et à très bas prix. Le Roi, sachant fort bien que Monseigneur a une nombreuse famille à sustenter tous les jours, qu'il entretient un hôpital ouvert à tous les malades, un collège où il y a près de quarante étudiants, et enfin le Séminaire, et qu'en tout cela il y a cent bouches et quelquefois plus à nourrir, fit tirer de ses magasins une honnête quantité de riz dont il lui fit présent et, pour le surplus qui serait nécessaire, pour ne souffrir aucune incommodité de la disette, il donna ordre qu'on lui en fournît autant qu'il voudrait à un certain prix qu'il fixa. Mais à présent, Dieu merci, cette cherté est bien diminuée et les champs, tout jaunes d'une abondante moisson qu'on va recueillant à pleines mains, assurent les peuples qu'ils leur feront manger le riz à aussi bon compte qu'auparavant.

Cette année, quantité de missionnaires et même plusieurs évêques sont arrivés et partis du Séminaire de Siam.

Dans le mois de juin 1681, huit missionnaires arrivèrent de France et apportèrent deux brefs pour consacrer Évêques et vicaires apostoliques du Tonkin M. de Bourges et M. Deydier, ci-devant grands vicaires de Mgr d'Héliopolis dans ledit Tonkin. Dans le mois d'avril dernier 1682, M. de Bourges arriva du Tonkin et fut consacré évêque d'Auren, le jour de la Pentecôte, par Mgr de Metellopolis, deux missionnaires, par un privilège spécial, tenant la place des deux évêques assistants ; peu après son sacre il s'en retourna au Tonkin, où il doit consacrer M. Deydier pour évêque d'Ascalon ; ces deux nouveaux Prélats sont deux vieux missionnaires qui se sont consommés pour la mission du Tonkin, c'est pourquoi le Pape a voulu la leur donner en chef et mitrer leurs mérites.

Dans le mois d'août, Mgr de Métellopolis est parti pour la Cochinchine[1] et a mené avec lui cinq missionnaires pour remplir les places de deux qui étaient morts et pour augmenter le nombre des ouvriers, qui serait encore petit dans cette vigne quand même il y en entrerait deux cents ; mais hélas ! elle a toujours été trop bien assiégée par les ennemis de la foi pour y faire passer un si grand secours : ce sera beaucoup si, à la faveur du relâche de la persécution dont on a eu nouvelle cette année, Monseigneur peut y mettre en besogne ce petit nombre. Mgr de Métellopolis, auparavant son départ pour la Cochinchine, alla prendre congé du roi, qui lui fit bien promettre qu'il reviendrait l'année qui vient et, pour marque d'estime de sa religion, il lui fit présent d'une croix épiscopale de *calomba*, métal aussi précieux que l'or, et le pria de le prêcher et lui expli-

[1] Mgr Laneau, nouvellement nommé administrateur général, portait ainsi secours à la mission de Cochinchine, qui était sans évêque depuis la mort de Mgr de Lamotte-Lambert. V. Launay I. p. 283.

quer le mystère de la Croix ; il le fit très volontiers et puis prit congé du roi, qui aussitôt envoya après lui un écrivain pour écrire ce qu'il lui avait évangélisé, disant qu'il le voulait considérer plus attentivement.

Qui est celui en France qui, apprenant toutes ces démarches et plusieurs autres que vous savez déjà, ne croira pas que ce roi a un cœur presque chrétien? mais, pour moi, je crois (nonobstant toutes ces belles apparences) qu'il en est bien éloigné et que le cœur d'un roi adoré comme une idole est difficile à tourner et faire rentrer en lui-même. Je me trompe, je dois dire : « *nous paraît difficile à tourner* », car étant entre les mains de Dieu comme l'argile entre les mains du potier, il est facile à ce grand ouvrier d'en faire ce qu'il veut. Et pourquoi ce Tout-Puissant ne fléchit-il pas le cœur de ce roi? Il n'appartient à personne de le pénétrer. Et qui est-ce qui a été son secrétaire[1]?

Par une Providence toute particulière, Mgr de Métellopolis fut arrêté trois jours à la rade de Siam à cause des vents contraires, qui dans leur contrariété lui furent très favorables, lui faisant rencontrer Mgr d'Héliopolis, qui arrivait nouvellement de Surate et de France, duquel il apprit des nouvelles du tout importantes à la mission et pour le voyage qu'il était en chemin de faire; il reçut de lui un bref pour consacrer en Cochinchine un successeur à Mgr de Béryte[2]. On eût dit que les vents ne se fussent rendus contraires que pour lui donner moyen d'apprendre ce qu'il était nécessaire qu'il sût, car à peine ces deux prélats eurent-ils conversé quatre ou cinq heures de leurs affaires

[1] Martineau nous donne une appréciation très juste au sujet des probabilités de cette conversion royale. Plusieurs voyageurs et missionnaires de cette époque firent concevoir à ce sujet en France des espérances fort exagérées : ils semblent avoir été égarés par les promesses du célèbre Constance Phaulcon, qui était alors premier ministre de Phra-Naraï.

[2] Mgr de la Motte-Lambert dont la mort a été rapportée plus haut. Ce successeur fut M. Mahot, évêque de Bide.

communes, que les vents commencèrent à devenir bons, et les capitaines pressèrent pour faire voile.

Dans le mois de juillet dernier, Mgr d'Héliopolis arriva à Siam avec douze missionnaires, tous en bonne santé, Dieu merci. Il apporta avec lui des présents, des lettres d'ambassade du roi de France au roi de Siam et au roi du Tonkin et, par un bonheur encore tout particulier, il rencontra Mgr d'Auren, qui avait été retardé jusqu'à ce temps par divers accidents ou plutôt par divers bonheurs. La saison pressant pour le voyage du Tonkin, il s'embarqua aussitôt dans le navire, qui avait amené Mgr d'Héliopolis (c'était une petite barque que M. le Directeur de Surate lui avait prêtée pour le conduire à Siam et au Tonkin, s'il le jugeait à propos) ; il emmena avec lui cinq missionnaires, un desquels doit jouer le personnage d'ambassadeur. Lorsque j'allais saluer Mgr d'Héliopolis et lui témoigner ma joie de son heureuse arrivée, la première chose qu'il me dit en m'embrassant fut qu'il avait bien des baise-mains à me faire de la part de Mme de Varenne, qu'il me dit l'avoir logé ainsi que les missionnaires avec bien de la civilité. Je remercie cette honorable cousine de son bon souvenir. Je ne l'oublierai pas non plus devant Dieu. Je lui raconterai un fâcheux accident qui est arrivé à un des missionnaires qu'elle a logés avec Mgr d'Héliopolis, qui se nomme Despinace[1] ; lequel étant dans un petit bateau non loin de la maison et montant un courant rapide remua un peu, fit virer le bateau et se noya ; par bonheur (dans ce malheur) un Cochinchinois déjà diacre, qui était avec lui, se sauva quoiqu'il ne sût point nager et qu'il perdît la tramontane aussitôt qu'il fut en l'eau. Je ne sais si le missionnaire

[1] Le P. Launay donne cette mention à Jacques de l'Espinasse. — « Diocèse d'Auxerre en Bourgogne, missionnaire à Siam, se noya le 31 août 1685, dans le Mé-Nam, 29 ans. » Op. cit. I. p. 256. La date marquée par le P. Launay ne concorde pas avec celle que donne Martineau, dont le témoignage cependant nous paraît incontestable.

n'est point plus digne d'envie que de compassion : il a été récompensé quand il voulait commencer à travailler ; que pouvait-il espérer de meilleur ?

Mgr d'Héliopolis, peu après son arrivée, fit avertir le roi de la qualité d'ambassadeur du Pape et du roi de France, son maître, qu'il portait, et des présents et des lettres qu'il avait, en cette qualité, à lui présenter. Le roi aussitôt donna ordre qu'on fît tous les préparatifs nécessaires et qu'on est accoutumé de faire en ce royaume pour la réception des ambassades les plus solennelles, et reçut celle-là avec d'extraordinaires témoignages d'estime de ces deux puissants Souverains, et avec les mêmes cérémonies et magnificences qu'il reçut celle dont le même Seigneur d'Héliopolis fut porteur, il y a huit ou dix ans. Et comme vous avez lu dans les relations imprimées la description de la première, je ne vous toucherai rien de cette seconde.

Après cette audience donnée à Monseigneur en qualité d'Ambassadeur, le roi s'informa de ce que l'évêque souhaiterait davantage et quel présent il lui pourrait faire plus à propos. Quelques mandarins de nos amis lui insinuèrent que Monseigneur ne désirait rien plus qu'une église et qu'il n'y avait rien de plus convenable pour lui présenter ; aussitôt le roi l'envoya saluer et lui offrir de lui faire bâtir une église telle qu'il la désirerait, qu'il n'avait qu'à lui en faire offrir un modèle. Monseigneur fut fort satisfait de ce magnifique présent et travailla aussitôt à le faire tracer, le moins mal qu'il put, dans ce pays où il n'y a pas d'architecte. Ce plan d'une église, sur lequel on en a fait un modèle de bois, a été présenté au roi, qui aussitôt a donné ordre qu'on pressât tous les matériaux nécessaires pour élever cet édifice. Quand je suis parti de Siam (il y a déjà plus de deux mois), le roi avait nouvellement donné ses ordres, et je ne sais pas si depuis mon départ les choses sont bien avancées ; mais je sais qu'elles ne seront pas précipitées, et si ces gens ici font des fautes

dans leurs ouvrages, ce n'est jamais par précipitation, et on n'a point à craindre que les ouvriers amassent des pleurésies; c'est ici une maladie imaginaire. En trois ou quatre ans, je pourrai peut-être vous mander que nous aurons la moitié d'une belle église, qui s'achèvera avec la patience. Elle doit contenir dix-huit brasses de long, comprenant l'épaisseur du mur; elle aura trois nefs: la grande sera de quatre brasses de large et aura de chaque côté six piliers; les deux petites nefs seront chacune de deux brasses de largeur. De plus, il y aura derrière le grand autel une sacristie large de deux brasses et longue de trois. Pour faire le portail, on élèvera deux tours, chacune de trois brasses en carré et de plus, aux deux côtés de la porte, deux belles colonnes avec leurs chapiteaux; dans le haut de ces tours, on placera les cloches et au bas on fera des chapelles, une pour les fonts baptismaux et l'autre pour les catéchumènes. Les murailles auront six brasses trois quarts de hauteur; le toit ne débordera point mais au-dessus des murs régnera, tout autour de l'église, une galerie avec ses balustrades. Enfin, le tout doit avoir un peu de rapport à l'église Notre-Dame de Paris, sur laquelle on s'est plus réglé dans le dessin qu'on ne fera, je crois, dans l'exécution, parce que l'ouvrage est grand et les ouvriers d'ici sont petits; mais il a fallu présenter quelque chose de considérable à ce roi qui a un cœur royal et qui ne s'est pas même contenté de cet édifice superbe pour le pays, mais de plus a fait demander au chef de la factorerie[1] française un modèle d'une jolie maison à la mode de France, pour y loger les ambassadeurs de notre puissant et renommé monarque, qu'il désire et espère même avec impatience voir arriver en un ou deux ans en son royaume. Quoiqu'il n'y ait pas ici d'entrepreneurs ni de bons architectes, on n'a pas néanmoins laissé de former le dessein

[1] Martineau écrit toujours : *faiturerie.*

d'un petit palais qui a été présenté au roi, et, l'ayant agréé, il a donné ordre qu'on commençât incessamment l'œuvre.

Monseigneur d'Héliopolis m'ayant trouvé déjà ancien habitant du Séminaire, m'a envoyé aussitôt en mission et, comme je suis un pauvre missionnaire, il m'a donné une pauvre mission : « à petit mercier petit panier » ; ce lieu s'appelle Tennasserim, ville du royaume de Siam, distante de la capitale de quinze jours ou trois semaines de rude et difficile chemin, à cause qu'il le faut faire au travers de bois affreux, principalement en quelques endroits, et pleins de bêtes féroces, entre autres de tigres et d'éléphants. Néanmoins, quoique j'aie été près d'un mois à faire ce chemin et que de plus j'aie demeuré trois ou quatre jours au coin des bois, à cause des pluies continuelles qui faisaient grossir et déborder les rivières, je n'ai rencontré aucune de ces bêtes, sinon un éléphant qui était malade et si maigre que nous craignîmes peu sa force et sa férocité, et quelques-uns de la compagnie n'eurent pas peur d'aller au-devant de lui et de le faire retirer de notre chemin à coups de mousquetons.

Cette ville, dis-je, est du royaume de Siam, mais presque toute habitée et même gouvernée par des Maures[1], en tout néanmoins soumise au Roi de Siam. Il est vrai que je ne vois qu'avec des yeux d'envie et avec tristesse de cœur que cette maudite nation et secte infecte tout ce pauvre royaume et que ce pauvre roi de Siam a confiance en cette engeance de vipère, qui ne cherche qu'à le mordre, et leur donne le gouvernement de toutes ses provinces ; les trois quarts de cette ville ici sont Maures, l'autre, qui est la moins considérable, est de Siamois et de Bramas. Ces Bramas sont les plus légitimes naturels du pays qui, autrefois, était un petit royaume particulier, puis a été pris et repris par le roi de Siam et par le roi de Pégu.

[1] M. Martineau désigne sous ce nom les Mahométans.

Mais, nonobstant toutes ces révolutions et changements, les naturels ont toujours conservé leurs petites coutumes et leurs religions premières, et aussi leur langue, qui est toute différente de celles de leurs deux conquérants opposés, ce qui ne sera pas un petit retardement à ce que l'Évangile leur soit annoncé, parce que, n'étant qu'en fort petit nombre, en comparaison des autres peuples, et leur langage ne s'étendant pas plus loin que leur petit territoire, il faudra que les missionnaires surabondent bien auparavant qu'on en destine à travailler à leur conversion. Misérable tour de Babel, que tu a mis de confusion sur la terre et fourni à l'enfer d'habitants! J'ai dit ci-dessus, en passant, que ce lieu de Tennasserim était une pauvre mission, et ici j'ajoute qu'elle est doublement pauvre; pauvre en effet, n'y ayant que deux ou trois chrétiens naturels du pays, qui encore sont de pitoyables chrétiens ; pauvre même en espérance, parce que, comme j'ai déjà remarqué, une partie des peuples a une langue toute particulière ; l'autre est de Maures, qu'on pourrait presque dire être tous maudits et réprouvés de Dieu dès le sein de leurs mères, et enfin la troisième partie est de Siam, peuple d'un naturel si indifférent à toutes choses, excepté à leurs intérêts temporels, d'un caractère d'esprit si lâche et si froid qu'il semble que le feu de l'Évangile ne peut point s'allumer dans leurs cœurs. Je parle comme un homme qui souvent sur les moindres difficultés s'imagine des impossibilités; mais Dieu seul, auteur des conversions, n'a rien d'impossible et tout lui est facile, et peut-être que, lorsqu'on aura bien travaillé à la conversion de ce peuple, on le trouvera, par la grâce de Dieu, élevé au-dessus de ce qui paraît en lui, et d'autant plus fervent et généreux à embrasser et garder la religion qu'il aura paru tardif et nonchalant à la vouloir recevoir ; car il est vrai que, principalement en ce canton, on n'a point encore cultivé cette vigne : il n'y a jamais eu ici qu'un missionnaire qui, n'y étant qu'en qua-

lité de pasteur d'une peuplade de Portugais métis, n'a point pu mettre la main à l'œuvre pour défricher ce champ, qui pourra être fertile lorsqu'après toutes les façons nécessaires on y aura semé le bon grain ; aussi Monseigneur veut-il y commencer tout de bon et, ces trois dernières années, étant arrivés plusieurs missionnaires qui, à cause des persécutions, ne peuvent point tous passer dans les autres missions qui, assurément, par leur ferveur et zèle se rendent préférables à celle-ci, il en applique un bon nombre à apprendre la langue de Siam, et, m'envoyant ici, il m'a uniquement recommandé de me donner tout pour me perfectionner dans cette langue, à converser avec les gentils, à m'instruire de leurs coutumes et même de demeurer, si je pouvais, dans quelques pagodes : ce sont des maisons de religieux gentils qui ont bien du rapport, dans leurs manières de vivre, avec nos couvents. Si je peux trouver entrée dans une de ces maisons, je ne manquerai pas d'y demeurer, ayant extrêmement à cœur d'apprendre ce langage, cela m'étant absolument nécessaire pour m'acquitter de mon devoir : *Et væ mihi si non illis evangelisavero,* mais non pas : *Væ mihi si non illos converterim.*

Pour ce qui est de la peuplade de Portugais métis qui est ici, ce n'est point moi qui en ai le soin ; c'est un autre missionnaire qui en est chargé comme pasteur ; je ne fais que lui aider en quelque chose. Nous demeurons ensemble et sommes bien logés et en grande paix et tranquillité du côté des gentils qui, comme en tous les autres lieux du royaume, n'inquiètent aucunement les chrétiens. Nous avons une église et notre maison auprès, au milieu de la peuplade, qui est séparée de tous les infidèles et située dans une petite île joignant à la ville ; et nous y pouvons exercer publiquement toute la religion avec autant de liberté qu'aucun curé de France peut faire dans sa paroisse. Cette peuplade de chrétiens est d'environ cent personnes,

gens ramassés de diverses places des Indes qui appartenaient autrefois aux Portugais, la plupart pauvres chrétiens. Outre celle-là, il y en a encore une autre pareillement de Portugais des Indes et à peu près également nombreuse, à une ou deux journées de chemin, établie dans un port de mer appelé Merguy[1]. Le curé d'ici est également chargé de deux peuplades; néanmoins je le soulagerai beaucoup de ce second fardeau, faisant souvent des voyages audit Merguy, principalement dans la saison du départ et de l'arrivée des navires, pour là recevoir et envoyer en Europe les paquets de la mission qui, en partie, passent par là. Ce port de mer est aussi du royaume de Siam et infecté de Maures qui le gouvernent; il est fort fréquenté des navires qui vont et viennent tous les ans au Bengale et par toute la côte de Coromandel, et principalement à Mazulīpatam. La plus forte marchandise qu'ils font est d'éléphants, qu'ils chargent en ce port et mènent vendre en ces susdits lieux. Ce royaume ici est un des pays des Indes le plus abondant en éléphants : tous les bois en sont pleins. Pour les prendre, on tend de jolis petits tombereaux proportionnés à l'oiseau qu'on veut attraper, dont chaque baguette est de la grosseur d'un homme; puis on les chasse avec d'autres éléphants déjà apprivoisés dans les pièges où, étant pris, on approche à leurs deux côtés deux des plus forts éléphants qui les ont chassés, lesquels les battent s'ils veulent regimber; de plus, les chasseurs se mettent de la partie et, avec de bons leviers, donnent dessus jusqu'à ce qu'ils soient lassés de souffrir et, par là, adoucis. Outre les coups réitérés pendant plusieurs jours, on les laisse jeûner, et enfin, à force de coups et de jeûnes dispensés avec art, on les apprivoise. J'ai tiré toutes les particularités que je vous écris de la mission du Tonkin

[1] Mergui, situé au nord-ouest de Tennasserim, sur le golfe du Bengale, passée, comme Tennasserim, de l'empire des Siamois à celui des Birmans au XVIIIe siècle.

d'un journal de Mgr d'Auren qui m'est tombé entre les mains, lorsqu'il est venu à Siam pour y être sacré. Ainsi vous y devez ajouter plus de foi que si moi-même, étant au Tonkin, je vous les écrivais.

Je n'ai rien à vous mander de ma personne en particulier, si ce n'est que cette année j'ai été assez maladif et attaqué de fièvres, de cours de ventre, de flux de sang. Mais, Dieu merci, ni les unes ni les autres maladies n'ont été de longue durée ; seulement une débilité d'estomac m'a le plus importuné, et je crois que cette infirmité m'accompagnera fidèlement jusqu'au tombeau ; le bon Dieu en soit béni. Pour l'esprit, il me semble l'avoir en bonne santé, parce que je suis content, et assurément plus content que je n'aurais été en France, en quelque état que j'eusse pu y être. Je salue, etc...

Quelques particularités de la mission du Tonkin[1]

Dans un village, plus de 200 chrétiens avaient eu quelque repos pendant les années précédentes, à cause que deux d'entre eux, étant considérables dans le village, les protégeaient contre les insultes des infidèles ; ces deux hommes étant morts, les infidèles n'ayant plus personne qui s'opposât à leurs desseins, commencèrent à persécuter les chrétiens et à les vouloir forcer d'aller adorer leurs idoles. Au mois d'octobre, ils firent des sacrifices extraordinaires et des musiques en l'honneur de leur idole pendant plus de quinze jours. Avant que de commencer ces cérémonies superstitieuses, ils firent publier dans le village que tous eussent à y assister sous peine d'une amende pécuniaire d'environ 2 livres pour autant de jours que chacun y manquerait. C'est une grande somme pour la pauvreté du pays.

[1] Extrait d'un journal de Mgr de Bourges, évêque d'Auren.

Les infidèles commencèrent leurs fêtes et les chrétiens demeurèrent dans leurs maisons sans vouloir y assister. Trois jours étant passés dans ces sacrifices et chants de musique, les infidèles voulurent contraindre les chrétiens de payer l'amende et de donner chacun environ deux écus. Ils entrèrent par force dans les maisons des chrétiens, y prirent l'argent qu'ils y purent trouver et, où il n'y en avait pas, ils enlevèrent le riz et les meubles jusqu'à la compétence de deux écus et par delà, puis ils se retirèrent avec ce butin et se servirent du bien des pauvres chrétiens pour faire des festins et se divertir dans le temple de leur idole.

A cette première attaque, plus de 40 chrétiens abandonnèrent leurs maisons et le peu qu'ils pouvaient avoir en ce monde pour conserver leur religion et vinrent se plaindre à un mandarin, qui a soin de retirer de leur village le tribut annuel du roi, croyant qu'il ne souffrirait pas que les infidèles les traitassent avec cette violence sans avoir autorité pour cela et contre les coutumes du royaume. Ce mandarin envoya aussitôt citer les infidèles pour se purger de cette accusation ; mais eux, qui voyaient bien qu'ils avaient excédé et qu'ils seraient condamnés à rendre ce qu'ils avaient pillé, voulurent faire part au mandarin du butin qu'ils avaient fait ; ils lui firent donner en secret environ vingt écus des deniers mêmes qu'ils avaient pris des chrétiens, afin de le corrompre, comme ils firent. Le jour assigné, les parties comparurent et le mandarin, faisant le fâché contre les infidèles, leur demanda pourquoi ils traitaient si mal leurs concitoyens. Ils répondirent qu'ils le faisaient parce qu'ils étaient chrétiens et qu'ils gardaient une religion qui était défendue par plusieurs édits du roi et qu'ils ne voulaient point, en nulle façon, adorer l'idole de leur village, auquel le roi même avait fait l'honneur, il n'y avait pas longtemps, de donner des patentes d'une dignité nouvelle. (Il faut remarquer,

qu'en effet, c'est la coutume en ce pays de donner des titres aux idoles, et qu'on leur augmente leurs dignités imaginaires par des patentes, afin de les rendre plus favorables au bien et au repos de l'État.) Le mandarin, sans vouloir entendre davantage les plaintes et les remontrances des chrétiens, confirma l'amende pécuniaire et ordonna que les chrétiens paieraient quarante sols, autant de fois qu'ils manqueraient de venir adorer l'idole de leur village.

Les infidèles, ayant ainsi mainlevée, s'en retournèrent fort contents à leurs maisons et firent contre les chrétiens pire qu'auparavant. Car, continuant leur fête diabolique dans le temple, ils envoyèrent citer tous les chrétiens qui étaient demeurés dans le village au nombre de 150 et les contraignirent de venir devant leur idole, et là, les prenant les uns après les autres, ils les forçaient de se mettre à genoux et de faire la révérence à l'idole, et cela à force de coups de bâton et par les menaces de la mort, faisant pour cet effet tenir une hache levée sur leur tête. Les chrétiens, pour se redimer de cette violence extrême, essayaient de contenter l'avarice de ces petits tyrans et leur offraient le peu de bien qu'ils avaient ; en effet, c'était l'unique voie qui leur restait pour se retirer de leurs mains.

Un jour ne suffit pas pour cette cruelle tragédie ; elle dura plusieurs jours jusqu'à ce que tous les chrétiens eussent ainsi passé par les bastonnades et qu'ils eussent été ainsi rançonnés, on ne les quitta. point Une femme, appelée Léone, âgée de 40 ans, signala dans cette rencontre la fermeté de sa foi et de son courage ; car, étant traînée comme les autres devant l'idole, elle protesta qu'elle ne l'adorerait jamais, quoi que ce soit qu'on lui pût faire. Les infidèles la tinrent depuis le grand matin jusque près de midi devant l'idole et, après lui avoir donné plusieurs coups de bâton, voyant qu'elle persistait à dire qu'elle n'adorerait jamais l'idole, ils la prirent par force et la

tinrent à genoux, lui commandant de faire la révérence à leur dieu. Ce commandement était toujours suivi de plusieurs coups de bâton, nonobstant lesquels la bonne chrétienne protestait qu'elle ne l'adorerait jamais. Un de ces infidèles, voyant sa fermeté, la prit par les cheveux pendant que d'autres la tenaient à genoux et, lui tirant la tête en bas, le front touchant à terre, lui criait : « Tu adoreras notre dieu par force si tu ne le veux pas faire de bonne grâce. » La généreuse chrétienne, en cet état, n'ayant plus de force, après avoir reçu 62 cruels coups de bâton, se voyant ainsi prosternée par violence devant l'idole, s'écriait toujours qu'elle ne l'adorerait jamais. Enfin, les infidèles se voyant vaincus, l'abandonnèrent; mais elle, qui était épuisée de forces, demeura étendue sur la place, au milieu du temple, sans pouvoir se remuer.

Les infidèles, se voyant vaincus par une femme et confus d'avoir perdu leur temps et leurs peines à la tourmenter, s'avisèrent d'une autre cruauté. Ils la traînèrent hors du temple et la mirent dans un panier, tel que sont ceux dont on se sert ici pour porter les pourceaux au marché pour les vendre. En cet état, ils la portèrent par les rues du village pour lui faire confusion, faisant crier devant elle qu'ainsi méritaient d'être traités ceux qui gardaient la religion chrétienne et refusaient d'adorer les idoles. Après l'avoir ainsi portée en triomphe, ils l'abandonnèrent au milieu du marché, défendant à tous de lui donner aucun secours. Cette généreuse chrétienne demeura en cet état, au milieu du marché, jusqu'à la nuit obscure, soutenue de la force de sa foi et de la consolation que Dieu lui donna pour avoir si courageusement souffert tant d'outrages pour la confession de son saint nom. Les chrétiens qui, pendant le jour, n'avaient osé s'approcher d'elle, à la faveur de l'obscurité l'enlevèrent dans un brancard, et la portèrent à la ville royale pour la faire panser de ses blessures.

Les infidèles, n'ayant déjà aucunement assouvi leur cruauté et leur avarice par les mauvais traitements qu'ils avaient faits aux 150 chrétiens qui étaient demeurés dans leur village et pour l'argent qu'ils en avaient exigé, se mirent à la chasse de ceux qui, par la fuite, s'étaient échappés de leurs mains. Ils coururent de tous côtés et les poursuivirent jusque dans la ville royale, sans faire attention à la témérité qu'ils commettaient d'entreprendre de saisir des chrétiens sans avoir ordre du gouvernement de la ville. Leurs poursuites furent inutiles; ils retournèrent à leur village les mains vides, mais ils se vengèrent sur les biens de ceux qu'ils n'avaient pu saisir : ils entrèrent dans les maisons des chrétiens absents et pillèrent tout ce qu'ils y trouvèrent, ravagèrent les jardins jusqu'à en couper tous les arbres et vendirent les terres et les bestiaux à leur profit, en sorte que ces pauvres chrétiens furent réduits à la dernière mendicité, pour conserver le véritable trésor de la foi.

Des moyens dont la divine Providence se sert pour maintenir et augmenter notre sainte religion dans ce royaume.

Ces moyens sont de deux sortes. Les premiers sont des punitions assez visibles dont Dieu châtie ceux qui persécutent les chrétiens. Les seconds sont des guérisons des malades qui se font ou, pour mieux dire, qui s'obtiennent par les prières des chrétiens. Nous en rapporterons ici quelques exemples des plus récents.

Dans le même temps que le gouverneur faisait ses plus grands efforts auprès du roi pour faire chasser du royaume deux missionnaires, religieux Dominicains, qui, depuis quelques jours, étaient arrêtés prisonniers, le roi lui envoya ordre de quitter son gouvernement, lorsqu'il était le plus

persuadé qu'il y demeurerait toute sa vie, appuyé sur les intrigues qu'il avait ménagées en cour par le moyen de quelques femmes du roi, la divine justice confondant la prudence de ses intrigues pour châtier la cruauté qu'il avait exercée sur les chrétiens depuis douze ans dans la province. Deux des principaux eunuques dudit gouverneur, qui avaient saisi les ornements d'autel et autres effets des Révérends Pères et qui ensuite, promettant de tirer ces saints prisonniers d'affaire, avaient attrapé une somme d'argent de MM. les Provicaires, ne furent pas longtemps sans porter le châtiment de leur convoitise. Car, lorsqu'ils avisaient entre eux aux moyens de conserver ce qu'ils avaient frauduleusement exigé et qu'ils pensaient retenir pour eux une partie de la récompense que le gouverneur avait donnée à ceux qui leur avaient servi de ministres de leurs iniquités, Dieu se servit de ces mêmes ministres pour exercer sur eux sa justice; car ceux-là mêmes les accusèrent auprès du gouverneur et déclarèrent leur convoitise frauduleuse. Le gouverneur aussitôt les fit mettre en prison, les châtia d'une amende pécuniaire, les contraignit de rendre tout ce qu'ils avaient pris, confisqua leurs maisons et les chassa pour toujours de son service, quoiqu'il les eût élevés depuis leur bas âge dans sa maison. Ces deux eunuques, se trouvant dans la prison avec les Révérends Pères, furent visités par un de MM. les Provicaires, lequel, pour toute consolation de leur disgrâce, leur dit que ce qui leur était arrivé était le moindre châtiment que méritaient ceux qui s'attaquaient à la religion chrétienne.

Une circonstance, dans cette rencontre, fit admirer la Providence. Car, lorsque le gouverneur tâchait d'irriter l'esprit du roi, principalement contre MM. les Provicaires et contre les deux Pères prisonniers, il parut au ciel une comète, laquelle jeta une telle épouvante dans l'esprit du roi, qu'elle l'obligea à jeûner trois jours de suite et de faire

des sacrifices extraordinaires pour apaiser le ciel; il se porta ensuite à la douceur de peur d'irriter, comme ils disent, le *ciel* par quelque rigueur dans son gouvernement. Il est à remarquer que ce prince adore le Ciel sans en reconnaître l'auteur, et qu'il est fort susceptible de crainte, étant âgé de 77 ans.

Le gouverneur ne voyant point de jour à pouvoir exécuter les mauvaises intentions qu'il avait conçues, à cause que l'esprit du roi était plus disposé à la clémence qu'à la rigueur, se contenta de faire chasser du royaume les deux Pères Dominicains qui étaient prisonniers, les fit embarquer sur un vaisseau hollandais qui faisait voile à Batavia avec menace de châtiment au chef de la compagnie de Hollande si ces Pères étaient encore trouvés au Tonkin. Les Hollandais eurent si peur de ces menaces qu'ils prirent toutes sortes de précautions afin qu'ils n'y retournassent jamais. Pour cela, le général de la compagnie de Hollande les obligea de s'embarquer à Batavia sur un navire qui s'en retournait en Hollande.

Cette comète a été suivie d'une stérilité universelle dans tout le royaume. La récolte a été perdue; le grain qui a été ensuite semé pour une autre récolte s'est desséché après avoir poussé un peu d'herbe, et cela faute de pluie. Ce qui valait auparavant un sol, en vaut dès maintenant dix et, avant que la récolte se puisse faire l'année prochaine, peut-être que la moitié du pauvre peuple sera mort de faim. Si c'est un châtiment à cause des édits contre notre sainte religion, nous n'osons l'avancer, ne nous appartenant pas de pénétrer dans les desseins secrets de la justice divine.

Le premier secrétaire du gouverneur, ennemi de notre sainte religion, a été obligé de corriger sa malice par la force des châtiments visibles qui lui sont arrivés à lui et à toute sa maison. Il s'était déclaré notre ennemi et ne cessait en toute rencontre de parler mal de nous au gou-

verneur, son maître, afin de l'irriter contre nous. Sa passion l'emportait à telle extrémité qu'il disait mille calomnies de nous devant les conseillers qui composaient le tribunal de la justice de toute la province. Lorsqu'il était dans la plus grande chaleur de sa passion, il arriva que sa femme fut mordue d'un chien enragé et, au bout de trois mois, tomba elle-même enragée ; lui, qui l'aimait uniquement, après avoir employé tous les remèdes que les médecins et les sorciers purent inventer, fut contraint de modérer la haine qu'il avait contre nous et nous envoya prier de l'aller voir pour le secourir dans l'affliction où il était. Nous y allâmes pour le contenter et pour lui témoigner que la religion chrétienne ne permet pas d'avoir des ressentiments des injures reçues; mais nous ne pûmes lui donner aucun soulagement, sa femme étant déjà à l'extrémité et lui embarrassé à lui faire prendre des médecines; vingt-quatre heures après, elle mourut. Peu d'heures avant sa mort, comme il voulait lui ouvrir la bouche par force, pour lui faire avaler quelque médecine, dans la faiblesse où elle était, elle fit un dernier effort et mordit son mari. Le pauvre homme demeura bien affligé ; car, d'un côté, il était pénétré de la douleur de perdre sa femme et, de l'autre, il avait d'étranges craintes de devenir lui-même enragé. Pour surcroît d'affliction, une de ses filles fut ensuite mordue d'un chat, aussi enragé et sa fille aînée fut possédée du démon. Cette multitude de coups les uns sur les autres le força de changer de sentiments et, après avoir employé les remèdes ordinaires, il fut contraint de chercher du soulagement dans la religion même qu'il avait peu de temps auparavant persécutée. Il eut recours aux chrétiens pour sa fille aînée, que tous les remèdes de la médecine ne pouvaient délivrer du démon, qui la possédait. Quelques chrétiens allèrent dans la maison de la possédée et firent leurs prières, et il plut à Dieu de la délivrer en peu de temps. Ce secrétaire en fut tellement surpris qu'il nous

vint voir en notre maison et nous avoua qu'il n'y avait que la religion chrétienne qui fût un véritable remède contre la possession des démons et répétait cela en toute rencontre, en présence des infidèles mêmes. Enfin, dans la crainte qu'il avait que le démon chassé ne retournât, il consentit que sa fille fût baptisée et qu'elle gardât la religion chrétienne et nous demanda quelque *agnus* pour le préserver des démons. La manière dont il nous demanda un *agnus*, marquait assez combien il était changé ; car il nous en pria les mains jointes et le prit avec bien des remerciements, le mettant sur la tête en signe de l'estime et du respect qu'il en avait. Depuis, il nous a témoigné autant de civilités et d'amitié qu'auparavant il avait montré de mépris et de haine.

Deux autres infidèles, aussi possédés, furent délivrés par les prières d'un missionnaire tonkinois. Les démons les agitaient d'une telle furie qu'ils paraissaient comme enragés ; ils mordaient les pierres, avalaient de la terre et des immondices les plus infectes, se ruaient par terre, se vautraient dans la boue, s'élevaient en l'air, suspendus, les pieds en haut. Ce missionnaire les voyant en cet état en eut compassion, pria Dieu pour eux, environ une heure de temps, et ils furent parfaitement délivrés. Eux, admirant la force de la prière des chrétiens, voulurent aussitôt être instruits de notre sainte religion, et ensuite ils furent baptisés.

Le même missionnaire rencontra une sorcière qui était tellement maltraitée par le démon qu'elle servait qu'elle paraissait n'avoir plus d'espérance de vie. Cette sorcière faisait profession de deviner les choses obscures et prophétiser les futures, par le moyen du démon qui entrait en elle (comme ils disent ici). Ce missionnaire pria Dieu pour elle fort peu de temps et lui fit le signe de la croix, et aussitôt elle fut délivrée et demeura fort en repos, mais bien étonnée de la vertu des prières des chrétiens. Il lui

prêcha les vérités de notre sainte foi et elle fut éclairée pour connaître la malice et les tromperies du maître qu'elle servait auparavant, renonça à son art diabolique et reçut le saint baptême.

Deux autres sorciers d'une autre espèce que les précédents, faisaient métier de guérir les maladies par le moyen de quelques paroles qu'ils tirent des livres de la Chine et qu'ils récitent à haute voix, proche du malade, avec beaucoup de bruit et au son d'une clochette qu'ils frappent continuellement. Ces paroles sont comme des exorcismes ou des conjurations contre le démon, contre lequel ils se persuadent que ces paroles ont de la force; ces sortes de sorciers sont fort occupés dans tout le royaume, parce que les Tonkinois s'imaginent que la plupart des maladies viennent de la présence des esprits malins, ce qui fait qu'aussitôt que les premières médecines qu'ils prennent n'opèrent pas, ils ont recours à ces sorciers pour chasser les esprits malins; ces deux sorciers, dis-je, ayant entendu parler de la religion chrétienne, furent touchés, reconnurent l'aveuglement dans lequel ils avaient vécu, avouèrent la fausseté et les tromperies de leur art dont ils avaient vécu et y renoncèrent courageusement, s'abandonnant à la providence de celui qui les avait éclairés et ne doutant point que Dieu, qui pourvoyait si miséricordieusement aux besoins de leurs âmes, ne laisserait pas manquer leurs corps de ce qui leur était nécessaire pour vivre. Ils furent baptisés : l'un fut appelé Barthélemy et l'autre Luc.

Ces sorciers, quoique contre leur dessein, sont l'occasion la plus ordinaire de la conversion des infidèles malades. Car, comme ils n'exercent leur art que comme un métier trompeur, duquel ils entretiennent leurs familles, ils persuadent toujours aux malades que les exorcismes n'auront point d'efficace si on ne fait des sacrifices au démon. Ces sacrifices se font de riz, de poules, de fruits et autres choses

comestibles. Ils se contentent d'en présenter la fumée au maître qu'ils servent et réservent le reste pour eux. Ils font en cela tant de dépenses que les malades, n'y pouvant plus fournir, sont contraints de congédier les médecins trompeurs, sans avoir recouvré leur santé, et d'avoir ensuite recours aux prières des chrétiens qu'ils savent s'occuper pour la guérison des malades, sans en vouloir retirer un denier de profit et, par ce moyen, ils obtiennent ordinairement plus qu'ils n'avaient demandé, car, ne recherchant que la santé du corps, ils trouvent celle de leur âme, embrassant la religion chrétienne aussitôt qu'ils ont obtenu la guérison corporelle.

Dans un village appelé Troûlink, un chrétien eut dessein de faire épouser à un de ses garçons une fille qui s'était retirée dans la maison religieuse des Amantes de la Croix[1], désirant se consacrer à Dieu le reste de ses jours. Les parents du garçon et de la fille avaient résolu ce mariage, contre le gré de la fille, et la pressaient par belles paroles et par menaces de quitter sa retraite pour prendre le parti qu'ils avaient résolu de lui donner. La fille demeura ferme et fit la sourde oreille à tout ce que ses parents lui pouvaient dire. Le père du garçon, se persuadant que cette fille lui faisait affront de refuser son fils, s'emporta d'une telle colère qu'il alla lui-même dans la maison des Amantes de la Croix, s'adressa à la Supérieure, qu'il croyait être la cause de ce que cette fille ne voulait point se marier, et la chargea d'injures atroces, sans épargner toute la Communauté, contre laquelle il dit tout ce que sa passion aveugle lui mit dans la bouche. Sa témérité et ses calomnies ne demeurèrent pas longtemps sans châtiment : à trois jours de là, il devint aveugle et reconnut que c'était une juste punition de ses emportements; il se fit conduire à la mai-

[1] La Société des Amantes de la Croix était composée de veuves et de vierges indigentes. Elle avait été fondée par Mgr de la Motte-Lambert. — P. Launay. Op. cit. tome I. p. 142-144.

son des Amantes de la Croix, demanda humblement pardon à la Supérieure et à toutes ses sœurs des injures et des calomnies qu'il avait proférées contre elles, les supplia de demander à Dieu pardon pour lui et protesta que jamais il ne retournerait à vouloir s'opposer au dessein de ceux qui désiraient se consacrer à Dieu. Cette punition a servi d'exemple pour les autres chrétiens.

Dans un autre village proche du précédent, il y avait un chrétien fort négligent des affaires de son salut et qui vivait comme s'il n'eût eu aucune connaissance de la religion. Sa maison fut brûlée dans un incendie qui consomma tout ses meubles et tout ce qu'il avait dans sa maison ; une seule croix de bois, qui était tout ce qui lui restait de marque de la religion chrétienne, demeura entière au milieu de l'incendie. La divine Providence le voulut instruire par cette merveille et lui apprendre qu'il ne devait pas faire si peu d'estime de sa religion, puisque le feu même en avait eu du respect et n'avait osé toucher à cette croix, qui est un signe de la religion chrétienne.

L'état présent de cette mission

Les édits du Roi qui défendent l'exercice de notre sainte religion en ce royaume sont toujours en vigueur et, quoique le Roi et les grands du royaume ne la désapprouvent pas en elle-même, ils en appréhendent néanmoins les suites, s'étant faussement persuadés qu'elle était capable de causer quelques révolutions et révoltes dans l'État. Cette fausse persuasion leur vient des livres de la Chine, dans lesquels ils trouvent une vieille histoire qui rapporte qu'un certain séditieux ayant entrepris de s'emparer du royaume, cacha longtemps son mauvais dessein et s'employa à prêcher une religion qui n'enseignait que des choses fort bonnes; mais quand il vit que, dans toutes les provinces,

il avait un grand nombre de sectateurs de sa religion, il leva le masque, prit les armes, eut pour soldats ceux qu'il avait gagnés à sa religion et s'empara enfin du royaume. Cette histoire, qui est connue des grands du Tonkin, leur fait appréhender que la religion chrétienne ne soit un moyen à quelque semblable révolte, ce qui fait qu'ils en défendent l'exercice. Ces défenses sont cause que les missionnaires et les chrétiens sont obligés de faire en secret tout ce qu'ils font, les chrétiens n'osant s'assembler que de nuit; et les missionnaires aussi ne font leurs fonctions que depuis le commencement de la nuit jusqu'au point du jour, parce qu'il faut que les chrétiens, après la messe, soient retournés à leurs maisons avant que le jour soit venu, de peur d'être aperçus par les infidèles. Les missionnaires européens ont une autre peine, car, outre qu'ils sont obligés, comme les Tonkinois, de faire toutes leurs fonctions pendant la nuit, il faut qu'ils demeurent cachés pendant le jour, ou dans une maison de chrétien, ou dans un bateau.

Cinquième lettre. — De Tennasserim, 4 mars 1684

MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Depuis que je suis sorti de France, je n'avais point encore demeuré si longtemps sans vous écrire, comme j'ai fait cette dernière fois. Il y a du moins seize ou dix-sept mois que je vous ai écrit, et j'ai laissé écouler un si long temps sans m'acquitter de mon devoir, non pas par ma négligence ni en aucune façon par ma faute, mais en partie manque d'occasions et aussi en partie pour avoir été si malade lorsqu'une ou deux occasions, tout au plus, se sont présentées, que je ne pouvais mettre la main à la plume.

Un renfort de trois missionnaires qui sont arrivés à Siam le mois d'août dernier m'ont apporté deux de vos

lettres, qui m'ont été envoyées par la première occasion, l'une en date du 24 novembre 1681, l'autre en date du 4 janvier 1682. Je vous assure, mon très cher père, que ce n'est pas une petite consolation pour moi que de recevoir une de vos lettres ; je ne saurais reconnaître ni vous remercier suffisamment de l'amitié et de la tendresse véritablement paternelle que vous me témoignez dans toutes vos lettres, et de paroles, et par effets, et récemment dans les deux dernières que j'ai reçues de vous, en lesquelles vous m'avertissez que, par un souvenir et un amour que vous conservez toujours pour moi, vous avez envoyé à M. Pallu [1], comme procureur de la mission, la subsistance que vous m'avez promise. Par la même occasion par laquelle j'ai reçu vos deux lettres, j'en ai aussi reçu une de M. Pallu, par laquelle il m'avertit que vous lui avez fait tenir cent écus et me recommande beaucoup de vous en remercier, devoir dont je voudrais pouvoir m'acquitter et dont je ne peux m'acquitter qu'en priant tous les jours et offrant le divin sacrifice pour vous. Que Dieu vous octroie tout ce que votre cœur souhaite, qui est comme je le collige de toutes vos lettres, une heureuse fin qui soit le commencement de la gloire éternelle ; c'est tout souhaiter, c'est tout demander, que souhaiter, que demander ce grand et souverain bien. Après tout, mon très cher père, c'est une belle charité que vous faites en m'envoyant la pension que vous m'envoyez si exactement. Je vous l'avoue devant Dieu, la mission est bien pauvre, eu égard aux grandes dépenses qu'il faut qu'elle fasse ; elle n'a presque aucun fonds et le plus assuré de son revenu ce sont les pensions que les parents de la plupart des missionnaires envoient par charité, et si ce n'était cela, souvent la subsistance nécessaire nous manquerait, et ainsi l'on serait contraint d'omettre plusieurs biens que la mission fait par la grâce

[1] Étienne Pallu, directeur du Séminaire des missions et neveu de Mgr Pallu.

de Dieu, comme d'abandonner des missions, de laisser des collèges où l'on enseigne et entretient de tout plusieurs jeunes plantes, qui apportent bien du fruit lorsqu'elles sont crues ; il faudrait renoncer à peupler des hôpitaux de pauvres et enfin omettre plusieurs autres biens que l'on entretient tout petitement ; considérez ainsi, je vous prie, si vous pouvez faire une plus belle charité qu'en aidant un peu la mission.

Lorsque vous recevrez celle-ci (si tant est qu'elle aille jusqu'à vous), il y aura plus de deux ans que vous en aurez reçu une autre, du moins comme je l'espère, et huit ou dix mois après celle-là une seconde, par lesquelles deux lettres je vous demandais humblement quelques ornements d'autel ; et le besoin présent et pressant que j'en ai m'oblige encore à vous importuner et présenter une troisième requête. Si vous aviez jugé la demande que je vous faisais d'une chapelle presque complète trop considérable et monter à une somme trop haute, quoique je n'aie jamais eu l'effronterie d'y comprendre le calice, comme trop cher, et, de plus aussi, parce que j'en avais un, je me corrige dans celle-ci et vous demande seulement deux chasubles avec leurs appartenances, savoir : étoles, manipules, voiles et bourses et devants d'autels. Qu'une chasuble soit rouge d'un côté et blanche de l'autre, avec quelques dentelles, galons ou franges avenantes, et devant d'autel pareillement rouge d'un côté et blanc de l'autre ; l'autre chasuble noire d'un côté et verte et violette de l'autre, et le devant d'autel de même.

Je sais peu de nouvelles à vous écrire cette année, parce que, comme je suis dans une petite mission particulière, j'en apprends peu et même suis fort peu curieux d'en apprendre ; et, de plus, quand j'en saurais beaucoup je ne pourrais pas vous les écrire, parce que je ne suis point encore relevé d'une maladie qui m'a attaqué il y a plus de six mois, comme je vous conterai dans la suite. Deux ou

trois navires anglais, qui sont arrivés à Siam dans le mois d'octobre dernier, ont apporté des nouvelles de l'Europe fort récentes, étant venus d'Angleterre jusqu'à Siam en neuf ou dix mois de temps; mais ce qui est de fâcheux et qui nous afflige tous, c'est que, tant les lettres que Mgrs les évêques ont reçues de notre Séminaire de Paris que celles que le chef de la factorerie française, établi à Siam, a reçues des MM. de la Compagnie, donnent de très mauvaises nouvelles de l'arrivée du navire qui porte les ambassadeurs du roi de Siam en France; elles disent toutes, tant les unes que les autres, que les directeurs de la susdite Compagnie royale se sont enquis de ce navire dans tous les ports de l'Europe et qu'ils n'en ont rien appris. C'est pourquoi on ne peut dire que de deux choses l'une : ou que ce navire a relâché au Brésil, ou qu'il a fait naufrage, ce qu'à Dieu ne plaise; si Dieu a permis qu'il ait fait naufrage[1], c'est une bien grande perte pour notre pauvre mission; mais nous devons tous adorer et nous soumettre de cœur et d'affection aux ordres de la divine Providence. Monseigneur avait quelque crainte de donner cette nouvelle au roi de Siam; néanmoins, il ne pouvait pas se dispenser de lui en dire quelque chose; mais il fut prévenu en ce point par un certain Anglais, un des plus grands favoris du roi de Siam, qui sait la langue en perfection et, depuis trois ans, a tellement su se mettre en cour et gagner le cœur et l'affection du roi qu'il gouverne presque à sa fantaisie tout ce royaume. A la triste nouvelle que lui donna ce favori, il ne fit autre réponse, sinon : « Qui est-ce qui peut prévoir et garantir de tous les accidents de la mer? Dès lors qu'on s'y expose, on veut bien aussi s'exposer à sa rage et à tous les fâcheux événements. Et de quoi s'afflige Mgr l'évêque; or, dites-lui de ma part que si cette première ambassade a manqué, j'en enverrai une autre; si cette seconde ne

[1] Comme nous l'avons dit plus haut, le naufrage avait eu lieu sur les côtes de Madagascar.

réussit pas, j'en enverrai une troisième, etc., et que je n'ai rien tant à cœur que de faire amitié et établir une perpétuelle alliance avec le puissant et invincible roi de France; et ainsi je ne me rebute pas si facilement. » Et dès lors il commença à délibérer d'envoyer une seconde ambassade dès cette année, et il l'eût fait si cet Anglais favori, dont je vous ai parlé ci-dessus, ne lui eût représenté : « Mais, sire, ne sera-t-il pas temps d'envoyer une seconde ambassade en France lorsque Votre Majesté aura appris certainement que la première s'est perdue? Il me semble qu'il suffirait, pour cette année, d'envoyer quelques gens de nom de votre palais avec des présents au ministre d'État de France, pour s'enquérir de l'ambassade et pour témoigner au roi de France que Votre Majesté est en résolution d'envoyer une seconde ambassade aussitôt qu'elle aura appris que la première n'est pas arrivée à bon port. » Le roi de Siam a suivi ce conseil et a envoyé, dans le mois de janvier dernier, deux mandarins (ce sont à peu près comme des gentilshommes), avec des présents à M. Colbert, pour s'enquérir de l'embassade; et ces deux mandarins mènent avec eux quatre jeunes Siamois pour les présenter, de la part du roi leur maître, à M. Colbert et le prier de les mettre entre les mains de quelques bons maîtres, afin qu'ils puissent apprendre quelque art ou métier, selon leur petite capacité; de plus, deux missionnaires qui allaient en France pour d'autres raisons ont pris la qualité de conducteurs de ces envoyés et, en cette qualité, le roi leur a fait plusieurs présents et leur a fait beaucoup recommander ses envoyés [1].

Je vous écrivais, l'an passé, que le roi de Siam faisait bâtir une belle maison, tout exprès pour loger les ambassadeurs du grand monarque de France qu'il espère bientôt recevoir. J'apprends de Siam qu'elle est presque achevée.

[1] Sur cette seconde ambassade, consulter Launay, op. cit., t. I, p. 310 et suivantes.

De plus, je vous écrivais qu'il nous faisait bâtir une belle et grande église : les murs sont déjà élevés de cinq ou six coudées de haut. Je n'ai point de meilleures nouvelles à vous apprendre de ce royaume, qu'en vous disant que le pouvoir et le crédit des Maures — que je me souviens vous avoir écrit autrefois être si grand, qu'il donnait lieu de tout craindre de ce pauvre pays, je veux dire de devenir entièrement Maure — est présentement fort abattu, Dieu merci ; ce favori anglais, dont je vous ai déjà parlé, a tellement découvert au roi toutes les fourbes et les voleries que les Maures lui faisaient, qu'il a été totalement dégoûté d'eux et en a exclu plusieurs de son service et des principales charges et gouvernements qu'ils possédaient, et il accepte volontiers, pour mettre en leur place, des chrétiens de quelque nation qu'ils soient.

Pour les affaires de la religion en ce royaume, elles vont tout petitement et la relation en est bien courte et facile à faire. Les conversions n'y sont pas fréquentes, et encore le petit nombre de convertis est fort peu fervent. Que le Saint-Esprit allume, s'il lui plaît, le feu de son saint amour en eux et en nous ! Les autres missions, savoir du Tonkin et de la Cochinchine, vont toujours, Dieu merci, de bien en mieux. Les conversions, par la miséricorde de Dieu, y sont fréquentes, et les convertis y sont fervents et zélés. Je n'ai point lu cette année aucune relation de ces deux belles missions ; c'est pourquoi je ne saurais vous en écrire rien de particulier. Je vous dirai seulement en peu de mots quelques nouvelles en général de la mission. Depuis trois ans, le nombre des missionnaires est extrêmement accru : il en est arrivé, dans cet espace de temps, plus de trente ou trente-cinq. Le nombre des évêques a aussi été augmenté de six, la plupart desquels sont déjà sacrés, mais quelques-uns qui restent refusent entièrement cette dignité, entre autres un qui est le meilleur ou du moins un des meilleurs amis que j'aie dans la mission. J'ai eu grande

amitié et confiance avec lui, dès Paris, pendant tout le temps que j'ai demeuré dans notre séminaire; j'ai fait, avec lui, le voyage des Indes et j'ai demeuré aussi avec lui dans notre séminaire de Siam toujours dans une grande amitié, confiance et familiarité l'un avec l'autre, et je l'ai presque toujours considéré comme mon père, maître et directeur. C'est un habile homme et de grand mérite, docteur de Sorbonne et de fort bonne qualité. Une des plus grandes raisons qu'il a pour refuser d'être évêque, est sa grande infirmité; il est vrai que du jour où nous sommes arrivés, il y a déjà plus de trois ans, jusqu'à présent, il n'a pas eu un seul moment de santé; il est étique et déjà fort bas, c'est pourquoi, ne pouvant m'écrire de Siam, il m'a fait dire de bouche par un missionnaire qui est venu ici depuis un mois, qu'il était plus près d'endosser un habit de bois, je veux dire un cercueil, qu'une soutane violette; si néanmoins, par quelque ressort de la Providence qu'il ne peut découvrir ni apercevoir en aucune manière, il venait à recevoir le sacre et aller dans le lieu duquel il est élu évêque, il serait bien aise de me mener avec lui. Il est élu évêque de Béryte et vicaire apostolique de quatre provinces de l'empire de la Chine, nommées dans le bref. Dieu lui donne la santé, s'il lui plaît, car c'est un grand sujet. Mgr d'Héliopolis, qui est vicaire apostolique des provinces méridionales de la Chine et de plus administrateur général de tout cet empire, est parti de Siam dans le mois de juillet dernier pour aller à la Chine[1]. Dieu veuille qu'il y puisse entrer et y faire un établissement : il y a déjà longtemps qu'on travaille à cela et on n'a point encore pu en venir à bout. Si une fois le bon Dieu nous ouvre la porte de cette grande vigne, il sera nécessaire d'y faire entrer une bonne quantité d'ouvriers; car, outre que cet

[1] Il était parti le 10 juin 1683, nous dit le P. Launay, *Hist. de la Soc. des Mis. étrang.*, tome I, p. 297. Il expira à Mo Yang, ville du Fo-Kien, le 29 octobre 1684.

empire est prodigieusement grand, et partant qu'il y a bien des gentils à convertir, il y a encore plusieurs milliers de chrétiens qui ont un extrême besoin de prêtres.

Pour ce qui est de moi en particulier, je n'ai rien de bon ni pour le spirituel ni pour le corporel à vous écrire. Je fais ici fort peu de fruit, et ne m'en étonne pas, car la suprême vérité a dit qu'un mauvais arbre ne pouvait pas apporter de bon fruit; j'ai fort peu de zèle, et mon humeur et inclination naturelle me portent plus à demeurer dans ma chambre et y étudier principalement quelque chose de mathématique, qu'à me communiquer au dehors, qu'à aller visiter les pauvres et les malades, qu'à exhorter, catéchiser, prêcher, confesser, et enfin faire toutes les autres fonctions de missionnaire; et, quand je les fais, je vous avoue ingénuement qu'il faut que je violente beaucoup mon naturel; nonobstant cela, j'ai toujours une forte persuasion intérieure que c'est ma vocation et la volonté de Dieu que je m'occupe et que je consomme ma vie dans les emplois de missionnaire non par inclination, mais plutôt par l'inspiration de son saint amour; je croirais abandonner le chemin du ciel en abandonnant la mission, et partant, quoique vous m'exhortiez à m'en retourner en France, en me disant dans toutes vos lettres que vous auriez une grande consolation de me revoir auparavant de mourir, quoique toute mon inclination naturelle me porte à m'en retourner en votre maison, jugez, s'il vous plaît, mon très cher père, ce que je dois faire, s'il n'est pas mieux d'obéir à Dieu qu'à vous et à moi, et si je ne dois pas faire continuellement la réflexion que vous m'avertissez de faire, que je suis plus à Dieu qu'à vous et à moi, et que partant il faut le contenter le premier.

Je vous écrivais dans ma dernière qu'après avoir fait quelques habitudes et connaissance dans ce lieu où j'arrivais nouvellement, je souhaitais demeurer dans quelque couvent de religieux gentils, que nous appelons ici en

termes ordinaires *pagodes*, afin d'y apprendre et de m'y perfectionner tant dans la langue que dans l'intelligence des livres de la religion de Siam. Je l'ai fait et suis entré dans une pagode au commencement de juillet dernier. Je donne le nom de couvent à cette communauté d'idolâtres et le nom de religieux aux sujets qui la composent, parce qu'en vérité ils ont une grande ressemblance avec nos maisons religieuses : là ils vivent tous moralement bien, du moins à ce qu'il m'a paru ; ils obéissent tous à un supérieur ; ils ont une grande subordination les uns aux autres ; ils mangent tous en communauté, et je vous assure des mets fort peu exquis. Leur manger ordinaire est quelques légumes et herbages qu'ils vont chercher dans les bois, qu'ils cuisent souvent seulement avec du sel et de l'eau, et quelquefois comme par régal avec un peu de poisson salé ; ils s'assemblent tous à certaines heures assignées pour faire leurs superstitieuses prières ; ils ne sortent point de la pagode sans la permission du supérieur ; ils s'occupent presque toute la journée au travail manuel, lorsqu'il y a quelque chose à raccommoder ou à faire de nouveau dans la pagode et, s'il n'y a pas de travail corporel, ils s'occupent une petite partie du jour à lire et écrire leurs livres et, en ce cas, ils sont souvent assez oisifs, car, assurément, ils ne sont point en ces pays ici studieux comme en Europe. Ils font une grande estime de la continence, et ont une grande horreur du péché qui lui est opposé, tellement que, si quelque Talapoin y tombait et était châtié selon toute l'étendue de la rigueur de la loi, il serait fricassé tout vif dans une poêle avec sa propre graisse. Ce n'est pas qu'il faille s'imaginer qu'ils gardent cette vertu, qui est un grand don de Dieu, avec la même exactitude et le même scrupule que nos bons prêtres et religieux ; le cas qu'ils en font est un peu plus extérieur qu'intérieur, et les péchés cachés et bien secrets ne leur paraissent point si griefs ; et, de plus, quand ils ont l'amour en tête, ils

quittent l'habit, ce qui dépend entièrement de leur volonté et ce qui est très fréquent parmi eux, car on en rencontre peu (quoiqu'il s'en trouve quelques-uns) qui, depuis la jeunesse, persévèrent dans la pagode jusqu'à la vieillesse. Tous ces pauvres Talapoins me donnaient à l'envi mille petits témoignages d'amitié et se disputaient à qui me ferait meilleur accueil. Je n'y manquais pas de maître dans la langue : le premier venu était le plus zélé à m'enseigner ce qu'il pouvait. Le supérieur de la pagode, à qui les chrétiens d'ici donnent le nom d'évêque, à cause de la grande ressemblance qu'il a avec nos évêques, me fit bâtir une petite maisonnette à ses dépens. De fait il ne déboursa pas un sol et ne fit qu'ordonner à quelques-uns de ses Talapoins d'aller dans les bois, qui sont toujours ici fort proches de la maison, couper quelques cannes petites et grosses, et mon *Louvre* fut commencé et parachevé en moins de deux jours. J'allais tous les jours trouver ce prétendu évêque, si vous voulez bien que je lui donne ce grand nom, après les autres, et lisais avec lui les livres et fables de la religion siamoise, lesquels il m'expliquait fort volontiers et j'étais heureux d'avoir rencontré de prime abord cet homme qui était un ancien et qui passait pour un coryphée et personnage sans second, dans l'intelligence de ses fables; et en lui je voyais clairement la vérité du proverbe qui dit qu'entre les aveugles, les borgnes sont clairvoyants; car en la vérité, il ne savait pas grand'chose. Mais c'est qu'ici, principalement en cette province, tous sont communément si ignorants et si peu instruits, même dans leur religion, que, pour peu que quelqu'un sache, il passe pour docteur; et moi qui n'entends encore que fort peu leur langue et leurs livres, je ne trouvais aucun maître qui en sût assez pour m'enseigner, que ce vieux prétendu évêque ; tous les autres, quoique grands et qualifiés dans la pagode, les entendaient plus mal que moi. Lorsque ce vieux me donnait leçon et m'expliquait des fables, qui

sont du moins aussi ridicules ou davantage qu'aucune des anciens païens, il était assez simple de croire que j'y donnais foi, parce qu'à la vérité je l'écoutais avec attention et ne lui répugnais en rien pour ne le pas détourner de me découvrir toutes ces mystérieuses superstitions. Voyant que je m'appliquais à l'étude de ses livres, il me disait souvent une chose qui me donnait bien sujet de rire : « Écoutez, me disait-il, voulez-vous que je vous dise pourquoi vous vous appliquez avec tant de zèle et d'affection à l'étude de la langue et des livres de Siam ? C'est qu'anciennement vous avez été Siamois et habile homme dans l'intelligence de tous les livres, et il est demeuré en vous un petit reste et comme une certaine réminiscence de ce que vous avez été premièrement, qui a fait que d'abord que vous êtes arrivé dans ce royaume et que vous avez entendu la langue et vu les livres, vous avez été réveillé comme d'un assoupissement ; vous étiez un esprit éperdu et poussé par une inclination enracinée, forte et secrète vers une chose que vous aviez autrefois uniquement cultivée ». Il ajoutait qu'étant Siamois et grand docteur j'avais fait quelque petit péché pour châtiment duquel j'étais tombé à naître français, mais qu'enfin je devais me consoler dans mon bannissement puisqu'étant fini par la mort, je renaîtrais une autre fois Siamois et deviendrais un grand roi. Tous les autres Talapoins croyaient cette folle rêverie comme un article de foi, et il est vrai qu'elle est assez conforme à un des principaux points de leur croyance, qui est la métempsycose ou transmigration des âmes de corps en corps. Par malheur pour moi, ce vieux maître tomba malade dans le temps que je demeurais en la pagode, et il est mort de sa maladie.

Je ne demeurai pas un mois dans la susdite pagode que je tombai malade et fus contraint de l'abandonner, y étant assez destitué de secours humains, pour rejoindre mon confrère que j'avais laissé en notre maison, qui est

dans la ville, au milieu de la peuplade des chrétiens dont nous sommes pasteurs, et avec lui prendre quelques soulagements et remèdes. Étant convalescent de cette maladie, je retournai demeurer dans la même pagode, où je ne séjournai pas quinze jours que je retombai malade d'un flux de sang; je fus contraint de m'en revenir en notre maison et, après être relevé de cette maladie qui dura environ quinze jours ou trois semaines, je pris une seconde fois le chemin de la pagode, mais je n'y passai pas dix jours de temps, que je retombai malade une troisième fois, et enfin depuis ce jour jusqu'à l'heure présente, je ne suis point encore relevé. Tous les Talapoins, voyant ces diverses rechutes, me venaient dire l'un après l'autre qu'il ne fallait point chercher d'autre cause de toutes ces maladies qu'un certain genre de diable (qu'ils nomment en leur langue *diable tigre*) qui habitait dans un arbre planté au milieu de leur cour, et que peut-être je m'étais moqué, ou avais souffert que mes serviteurs se moquassent de ce méchant diable et que, pour avoir la santé, il fallait l'apaiser par quelque sacrifice et offrande comme de poules, de canards, de riz. Je vous laisse à penser ce que je répondis à ces impertinences. Je me souviens qu'un jour, étant avec une grosse fièvre, qui fut cette fois si violente qu'elle me brouilla un peu la cervelle, le second de cette pagode me vint visiter, accompagné de plusieurs Talapoins et, par un désir qu'il avait de ma guérison, commença à m'indiquer le même remède que ci-dessus; à quoi je répondis en souriant, nonobstant ma violente fièvre : « Or, dites-moi, je vous prie, lequel est le plus puissant de Dieu ou du diable? » Il me répondit : « Dieu. » — « Et le pouvoir de Dieu, ajoutai-je, ne s'étend-il pas sur les diables? » — « Oui, me dit-il. » — « Or, il est donc bien plus à propos, répliquai-je, d'offrir à Dieu des prières et des sacrifices qu'au diable, puisque Dieu est tout bon et tout-puissant pour détruire les maléfices du diable, et qu'au contraire le

diable est fort méchant et a très mauvaise volonté pour nous, puisqu'en effet vous dites qu'il nous fait du mal. » A cela il me fit une plaisante réponse, après laquelle je lui quittai la place et lui tournai le dos. « Vous avez raison, me dit-il, vous parlez fort juste; mais toutefois il est bon de s'adresser aux deux, afin que l'un nous fasse du bien et l'autre ne nous fasse point de mal. » En vérité, ils sont presqu'ici en l'erreur des Manichéens, croyant que tout le bien vient de Dieu et tout le mal du diable; c'est pourquoi les médecins ne donnent presque point d'autre cause de la plupart des maladies que le diable et n'ordonnent guère d'autres remèdes, sinon de lui offrir des sacrifices; et ces sacrifices se font de riz, de poules, de canards, de cochons et d'autres choses dont le médecin a pour lors envie de se régaler, et le pauvre diable à qui tout est offert n'a pour sa part que la fumée. Mon Dieu, que cette pauvre gentilité séduite par un millier d'erreurs est digne de compassion! Comme tous les bons chrétiens devraient bien prier Dieu pour eux, qu'il plaise à sa divine bonté de leur ouvrir les yeux; et comme ils devraient dire souvent avec l'Église : *Emitte timorem tuum, Domine, super gentes quæ te non noverunt, et cognoscant quia non est alius præter te!*[1] »

Pour revenir à ma maladie et vous en toucher quelque chose, je vous dirai qu'elle commença par une fièvre tierce qui ne me dura que huit jours et ne me donna que quatre accès mais violents, qui m'affaiblirent beaucoup. La fièvre passée, un cours de ventre commença, bénéfice qui ne m'abandonne guère ici, et peu après une hydropisie : les pieds m'enflèrent d'abord, puis les jambes, ensuite les cuisses, le ventre et alors je commençai à me défier de ce voleur universel, je veux dire la mort, quoique je la souhaitais plus que je ne l'appréhendais, non que je fusse

[1] Eccli. XXXVI. 2. Avec une légère variante.

poussé à ce désir par le saint amour qui ravissait saint Paul lorsqu'il s'écria : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*, mais c'est parce que je suis trop paresseux et lâche et, n'envisageant en ce monde que des travaux, ennuis et dégoûts, je n'avais pas assez de vertu pour dire comme saint Martin : *Domine, si populo tuo sum necessarius, non recuso laborem.* Depuis deux mois, cette enflure commence à diminuer et elle est déjà presque entièrement dissipée, et ainsi je me porte bien mieux, Dieu merci. Néanmoins il me reste encore une si grande débilité d'estomac, que je ne peux presque digérer aucun vivre. Jugez donc, mon cher père, puisque vous connaissez bien l'état en lequel je suis, si je n'ai pas plus besoin des prières de mes frères et sœurs qu'eux des miennes. Je les embrasse très cordialement et espère de la miséricorde de mon Dieu et des mérites de mon Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, les embrasser encore plus cordialement en notre pays, je veux dire en le Ciel. Je me recommande à leurs prières et les assure que, s'ils me rendent le réciproque, ils ne manquent aucun jour de prier le bon Dieu pour moi. Je salue et me recommande aux prières de tous nos bons amis du logis Barrault[1], principalement M. Le Gendre et M. Grandet. Ce papier que vous admirez est fait de soie et vient de la Chine. Je demeure avec respect, etc.

Sixième lettre. — De Tennasserim, 12 décembre 1684

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Quoique je désire ardemment vous faire le récit de quelques nouvelles choses qui vous agréent et récréent, néanmoins ici je ne le puis faire, parce qu'il n'y a rien de

[1] Le Logis Barrault était alors la propriété du Séminaire : confisqué par l'État à l'époque de la Révolution, il a été affecté au service du musée et de la bibliothèque d'Angers.

beau ni de bon à raconter. Nous sommes ici deux pauvres missionnaires ; l'un est presque entièrement occupé à la conduite de quelques deux cents chrétiens, et plusieurs autres affaires de la mission, et ainsi n'a pas beaucoup de temps pour travailler auprès des gentils ; pour moi, qui suis principalement chargé par Monseigneur de catéchiser, prêcher et annoncer l'Évangile aux gentils, je suis un pauvre ouvrier ; ainsi il ne faut pas s'étonner si je ne fais rien ou du moins guère peu de chose : outre mon incapacité, j'ai été malade près d'une année et suis encore un peu faible et, ne sachant pas encore bien la langue de ce pays ici, je m'occupe le plus que je peux à l'apprendre. De plus mon inclination ne me portant point à me communiquer au dehors, à aller trouver tantôt l'un, tantôt l'autre, pour lui parler de Dieu, mais bien à l'étude, j'avoue, devant Dieu et mon père, que souvent je me tiens un peu trop sédentaire à étudier tantôt ma langue de Siam, tantôt la théologie et cas de conscience, tantôt quelque chose de mathématique. Outre tout cela, les naturels de ce royaume de Siam sont bien difficiles à convertir ; ils ont un esprit si bas et enfoncé dans la matière, si peu généreux et constant, qu'il faut que la grâce fasse un double miracle pour les convertir. Néanmoins, Dieu étant tout miséricordieux et tout puissant et ne demandant de nous sinon que nous fassions notre obligation, il ne faut pas laisser de travailler ; il donnera sa sainte bénédiction à nos travaux, quand il le jugera bon. Néanmoins, Monseigneur m'écrit de Siam (dont je suis éloigné d'un mois de chemin) qu'il y a quelques missionnaires dispersés d'un côté et d'autre dans ce royaume, qui font du fruit et qui baptisent quelques adultes, et me raconte même un cas digne de remarque, qui m'a surpris, connaissant comme je connais le naturel timide de ces pauvres Siamois. Il dit qu'un jeune enfant de l'âge de sept à huit ans fut prêcher la religion chrétienne par toute la ville, le jour qu'il fut baptisé, renver-

sant et brisant les idoles et les sacrifices qui s'y faisaient, reprenant tout le monde de leur idolâtrie.

Voilà, mon cher père, ce que je vous peux mander de ce royaume ici pour cette année. Pour des nouvelles des autres missions, qui sont assurément tout autres que celle-ci, j'en sais peu, tant parce que je suis ici éloigné de notre Séminaire de Siam d'un mois de très rude chemin, et ainsi ne reçois pas souvent des lettres, que parce que, dans le Séminaire même, ils ne peuvent recevoir de nouvelles de la Chine, du Tonkin et de la Cochinchine que tout au plus une fois l'an. Je reçus hier une lettre de Monseigneur, dans laquelle il me fait part des nouvelles qu'il a reçues cette année des susdites missions. Voilà ce qu'il m'en dit :

« Les affaires de la religion dans le Tonkin vont toujours de la même manière : la persécution y continue toujours, nonobstant laquelle on ne laisse pas de baptiser plusieurs infidèles. Il en est de même de la Cochinchine. En ces deux missions, quoique bien fructueuses, on n'y peut garder que très peu d'ouvriers, à cause de la crainte qu'on a qu'ils ne soient tous chassés et que la persécution ne soit beaucoup irritée. Pour la Chine, n'y ayant entrée que depuis un an et demie, on n'a pas encore grandes nouvelles de ce qu'y font les missionnaires, et aussi ils ne peuvent pas faire grand'chose. »

L'an passé, Mgr d'Héliopolis y entra avec deux missionnaires, et ç'a été le premier de notre mission qui y soit entré. Cette année, trois missionnaires sont allés trouver Sa Grandeur et, deux mois après ceux-ci, Mgr d'Hiérapolis, évêque italien, religieux de l'étroite observance de Saint-François, consacré à Rome et parti de Rome avec Mgr d'Héliopolis. Il partit de Siam avec deux de ses religieux, missionnaires de notre mission, aussi bien que Sa Grandeur, dans un vaisseau du roi de Siam qui allait à la Chine. Il a eu son passage gratis et même reçu plusieurs présents du roi de Siam, et enfin plus de bons traitements qu'il n'en

aurait pu espérer. Le roi de Siam continue toujours à nous favoriser au-delà de tout ce qu'on peut dire; l'église que je vous ai écrit dès l'an passé qu'il nous faisait bâtir dans Siam s'achève petit à petit.

Je crois vous avoir écrit dès l'an passé qu'un jour le roi de Siam s'enquit à un Anglais, son plus grand favori et confident qui gouverne à présent tout le royaume, de Monseigneur et des affaires de l'ambassade qu'il avait envoyée en France. Le susdit Anglais lui répondit que Monseigneur était fort triste, et le roi lui ayant demandé le sujet, il lui dit que l'on n'avait aucune nouvelle de l'ambassade et que, plus probablement, le navire qui menait les ambassadeurs avait fait naufrage. A cela le roi fit une très belle réponse et dit : « Mais pourquoi l'évêque est-il triste ? Quelle faute y a-t-il de sa part si le vaisseau a péri en mer ? Et qui est-ce qui peut répondre des accidents de la mer, principalement dans un voyage si long ? Dès lors que je me suis résolu d'envoyer des ambassadeurs, je me suis en même temps résolu et exposé à tous les divers événements qui pouvaient arriver; c'est pourquoi dites à l'évêque que, si cette première ambassade a manqué, j'en enverrai une troisième, et une quatrième et cinquième s'il est nécessaire, désirant par-dessus tout l'alliance avec un si grand monarque comme est celui de France. » Mais le susdit Anglais, son confident et conseiller qu'il suit en tout, l'en détourna, disant qu'il lui semblait meilleur d'attendre nouvelle certaine du succès bon ou mauvais des premiers ambassadeurs qui, peut-être, étaient relâchés en quelques îles écartées, d'où ils n'auraient pu donner avis de leur relâchement; mais il ajouta si Sa Majesté voulait, elle pouvait envoyer quelques députés, avec quelques présents au ministre d'État, pour s'enquérir de la première ambassade et témoigner au grand roi de France, comme elle désirait ardemment faire, ou plutôt continuer alliance avec un si haut monarque. Le roi de Siam a suivi ce conseil et, dès l'an passé,

il dépêcha six mandarins de sa cour avec des présents vers M. Colbert ou, en son absence, vers le ministre d'État, tel qu'il sera. Nous nous persuadons qu'à cette heure les envoyés sont déjà arrivés en France. Cette année, ayant quasi nouvelle certaine que le navire qui menait les ambassadeurs a fait naufrage en le chemin, je ne sais pas si le roi de Siam n'enverra point d'autres ambassadeurs. Je sais qu'il a déjà demandé à Monseigneur que M. l'abbé de Lionne[1] (c'est le fils du défunt ministre d'État de Lionne qui est consacré à la mission), qu'il sait être une personne de qualité et de mérite, accompagnât ses ambassadeurs. Je salue, etc.

Septième lettre. — De Mergui, 3 *novembre* 1685 (*fragment*)

... Je raconterai encore une merveille que le bon Dieu a opérée pour récompense de la foi de ces nouveaux chrétiens. Un jour, étant à ensemencer leur champ, ils s'avisèrent de prier le Père de le bénir, ce qui leur fut accordé aussitôt ; puis, le Père se retirant en autre endroit pour y faire sa mission, ils continuèrent à ensemencer un autre champ qui ne fut point béni ; or, il arriva que ce champ qui avait été béni poussa des fleurs de bénédiction, et celui qui ne l'avait point été n'en donna que de mauvais augure et de malédiction en apparence. Ces fidèles chrétiens, voyant le premier champ, étaient joyeux au dernier point, mais, en considérant ce dernier, étaient extrêmement contristés et désolés ; néanmoins, ils ne perdirent jamais leur confiance qu'ils avaient mise en Dieu tout-puissant, ils eurent recours à lui aussitôt et, le Père étant absent, ils s'avisèrent d'eux-mêmes de prendre de

[1] L'abbé de Lionne fut, en effet, associé à la troisième ambassade qui partit de Siam à la fin de 1685.

l'eau bénite et d'en aller arroser leur champ, puis s'en retournèrent tous joyeux dans leurs maisons, espérant tout de celui en qui ils avaient mis toute leur confiance. Aussi ne furent-ils point confondus, car leur champ, qui paraissait désolé, donna aussitôt des plus belles fleurs et ensuite des plus beaux fruits qu'il y eût dans tout le pays.

Il y a trois ans que je suis dans cette mission de Tennasserim et Merguy (qui sont deux villes éloignées l'une de l'autre de quelques dix-huit lieues), demeurant tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre. Pour le présent, je suis dans Merguy, qui est un grand port de mer, prêt à m'embarquer dans cinq ou six jours pour aller en une autre ville du royaume de Siam, éloignée de celle-ci de quelques cents lieues. Cette ville s'appelle Jonsalam et est située dans une île apppelée du même nom[1]. Là, il y a un gouverneur français très bon chrétien. Il se nomme Jean Cherbonneau et est naturel du Poitou. J'aurai quelque consolation de demeurer avec lui; de plus, dans la terre ferme, proche de la susdite île de Jonsalam, il y a un autre Français pour gouverneur. Monseigneur m'envoie dans ce lieu pour le soulagement des deux susdits gouverneurs et de quelques chrétiens qui sont dans leurs gouvernements et, de plus, pour catéchiser et baptiser quelques gentils qu'on a écrit à Sa Grandeur avoir quelque bon dessein de se convertir. L'air, dans cette susdite île, est très mauvais, et les eaux non plus n'y valent rien, étant toutes minérales, passant par des mines d'étain qui sont en abondance dans cette île et dans la terre voisine, et tout le commerce de ce lieu est l'étain qu'on en tire. Comme cette île est fort malsaine et que, de plus, je n'ai pas grande force ni vigueur, je m'attends bien à n'y avoir guère de santé. *Sed non facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum.*

[1] C'est l'île de Jong-Selang, appelée par les Anglais Junk-Ceylon. Elle est située sur la côte occidentale de la presqu'île de Malacca et séparée de la terre ferme par un détroit de deux ou trois kilomètres de large.

Je salue en général et en particulier tous mes frères et sœurs. Je ne sais pourquoi aucun d'eux ne me fait la grâce de m'écrire; du moins qu'ils ne m'oublient pas dans leurs prières. Si Louis voulait suivre mon conseil, il songerait à venir ici être mon confrère aussi bien que mon frère et, s'il voulait penser à cela je lui conseillerais d'étudier les mathématiques, mais principalement de s'appliquer à la vertu et à l'étude de la théologie, se poussant sur les bancs jusqu'au degré de docteur.

Le bon Dieu a permis que mon départ pour Jonsalam ait été retardé dix ou douze jours plus que je ne croyais pour me donner la consolation de recevoir une de vos lettres, qui me fut rendue par un homme qui venait de Siam avant-hier...

J'ai été extrêmement surpris quand j'ai lu dans votre lettre qu'il y avait deux ou trois ans que vous n'aviez reçu des miennes. Je ne sais comment cela s'est pu faire, car je n'ai point encore laissé passer dix mois sans me donner la consolation de vous écrire, et même ai cru envoyer mes lettres par des voies assez sûres; mais, comme ces lettres ont toujours si loin à aller, il faut qu'elles passent par bien des mains auparavant qu'elles soient parvenues jusqu'à vous, et il se peut faire très facilement que quelqu'un sera peu fidèle ou peu exact à les envoyer. Ainsi, Monsieur mon cher père, si dorénavant il se passe un temps considérable sans que vous receviez de mes lettres, ne soyez aucunement fâché contre moi, ni ne m'accusez pas, s'il vous plaît, de négligence et encore moins d'ingratitude envers vous, mais assurez-vous que mes lettres auront été retardées ou perdues ou supprimées en chemin, ou peut-être n'aurais-je pas eu la commodité d'écrire, comme par exemple à Jonsalam, où je vais. Je n'aurai guère de commodité à vous envoyer de mes nouvelles, parce que c'est un petit lieu de peu de commerce, *et quasi toto divisus orbe.*

J'espère que la présente vous sera rendue moins d'un an

après le jour de sa date. Je la mets entre les mains du capitaine du navire de la compagnie, que j'ai dit ci-dessus être arrivé ici. Il m'a promis qu'il vous la donnerait de main en main et vous assurerait de bouche de l'état en lequel je suis. Ce susdit capitaine est un fort habile homme, un très honnête homme et mon grand ami...

Ma lettre écrite, j'ai reçu une lettre de Siam qui nous donne avis que M. l'ambassadeur de France[1] est arrivé sur la fin du mois de septembre dernier à très bon port dans la ville de Siam avec deux navires[2], un de 60 pièces de canon, l'autre de 40. Il n'a tardé que six mois pour aller de France à Siam... L'ambassadeur n'avait point encore été reçu lorsqu'on nous a écrit, seulement on nous mande qu'on prépare une réception aux ambassadeurs telle qu'on n'en a jamais faite à aucun autre[3].

Huitième lettre. — De Jonsalam[4], *26 novembre* 1686 (*fragment*)

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Il y a à présent un an accompli qu'étant prêt de partir de Tennasserim pour me rendre ici, je vous ait écrit et marqué que ce lieu de Jonsalam m'avait été donné pour mission. Je vous mettais, de plus, que l'air de ce pays passait pour malsain, principalement pour les étrangers européens et que, pour cette raison, plusieurs de mes amis, me voyant depuis longtemps incommodé d'une

[1] Alexandre, chevalier, puis marquis de Chaumont.

[2] L'*Oiseau* et la *Maligne*, commandés par MM. de Vaudricourt et de Joyeux. Ils étaient partis de Brest le 3 mars 1685 et mouillèrent le 23 septembre dans la rivière de Siam.

[3] Tout ce récit concorde exactement avec ce que rapporte le P. Launay, op. cit., I, p. 318 et suiv.

[4] Martineau désigne ainsi Jong-Selang, comme il a été dit plus haut.

fâcheuse maladie qui était l'hydropisie, me voulaient détourner d'y venir, l'amour qu'ils avaient pour moi leur faisant craindre que je n'y achevasse mes jours. Néanmoins, ayant, par la grâce de Dieu, choisi le meilleur parti qui est toujours d'exposer sa vie pour Jésus-Christ afin de la conserver, je me suis aussi trouvé le plus avantagé, car, outre que j'ai la consolation d'avoir satisfait à l'obéissance que je dois à mes Supérieurs, j'ai encore trouvé la guérison de toutes mes infirmités en ce même lieu ; et, respirant ce même air qui (comme on voulait me le faire accroire) me devait dévorer, je n'ai guère eu de meilleure santé qu'à présent, depuis sept ans que je suis dans les Indes ; plaise à Dieu, qui en est l'auteur, qu'elle soit entièrement consommée à son service.

Arrivant en ce lieu de Jonsalam, j'y ai rencontré en la charge de gouverneur un Français appelé René Cherbonneau, naturel du Poitou, de la ville des Herbiers, fils d'un fermier d'une maison de noblesse nommée La Martinière, située en la susdite ville des Herbiers et appartenant à M. des Raliers. Je vous spécifie ainsi le susdit Cherbonneau, parce que, le voyant en peine de faire tenir quelques lettres à ses parents dans ladite maison de La Martinière, j'ai pris la liberté de lui dire de vous les adresser, et je vous prierai, comme je fais, de les faire tenir à leur adresse. C'est une grâce que j'ai cru que vous lui pourriez faire et à moi pareillement sans beaucoup de peine, parce qu'il part toutes les semaines un messager d'Angers pour les Herbiers.

Depuis un an que je suis ici, j'ai reçu dudit sieur Cherbonneau, dans l'exercice de mon ministère, tout l'appui, tous les services et marques d'amitié que je pouvais attendre d'un frère et d'un honnête homme véritablement chrétien, qui n'a pris la charge de gouverneur d'une terre de gentils que pour acheminer ces pauvres égarés vers le christianisme... Il s'en va à présent à Siam, à mon grand regret, quoiqu'un autre Français lui succède. Le roi de

Siam, qui a été bien informé de la manière qu'il a gouverné son peuple, plutôt en père qu'en maître, en a été si content qu'il le rappelle pour lui donner un gouvernement beaucoup meilleur que celui-ci. Vous serez peut-être surpris d'entendre que des Français viennent être gouverneurs de ces terres étrangères et éloignées. Assurément, il y a sujet de s'étonner qu'un roi choisisse des étrangers pour gouverner ses terres ; mais ce qui est extraordinaire aux autres rois est ordinaire à ce roi de Siam, qui dit que dans ses sujets il ne rencontre que très rarement les qualités requises en un gouverneur, parce que communément ils ont un caractère d'esprit trop petit et trop borné, trop timide et trop intéressé ; ayant l'esprit trop limité, ils n'ont aucune vue ni ne font aucun projet considérable ; comme timides, ils n'osent rien entreprendre de grand, et comme intéressés ils ne font que piller le peuple lorsqu'ils ont l'autorité en main. Voilà la véritable raison pourquoi le roi de Siam met des étrangers pour gouverneurs de ses places, préférablement à ses sujets naturels.

Par ci-devant, un Maure s'était tellement introduit en la cour du roi de Siam qu'il exerçait la charge de ministre d'État et avait induit le roi à placer les Maures pour gouverneurs de presque toutes les villes de sa dépendance. Ledit Maure étant venu à mourir, après sa mort, un Anglais a eu l'adresse et l'intrigue d'entrer à la cour, de gagner la bienveillance du roi et, par là, est parvenu jusqu'à la charge de ministre d'État qu'exerçait auparavant ledit Maure. Cet Anglais a fait connaître au roi que les Maures ne lui étaient point affectionnés et ne cherchaient qu'à le tromper et piller son peuple pour s'enrichir. Le roi, convaincu de cette vérité, ne veut plus se servir des Maures; il prend volontiers des Européens à son service : il a déjà placé quelques Français, quelques Anglais et quelques Portugais pour gouverneurs d'une partie de ses places ; il en choisit quelques-uns pour soldats de sa garde, pour

capitaines, pilotes et autres officiers de ses navires; il souhaite, par-dessus toute autre nation d'Europe, des Français à son service; mais c'est un malheur qu'il y en a peu en ce royaume, et encore ceux qui y sont, excepté trois ou quatre, ne sont-ils pas capables de remplir les charges que le roi de Siam voudrait leur donner : ce ne sont presque tous que des déserteurs, des coureurs et vagabonds, qui sont plus capables, par leur incapacité et malice, de faire déshonneur à la religion et à leur nation que de faire autre chose. Des personnes semblables au sieur René Cherbonneau, dont j'ai parlé ci-dessus, sont bien rares en ce pays. Plût à Dieu qu'il y eût en ce pays une vingtaine de bons Français séculiers mais honnêtes gens et bons chrétiens, d'esprit, et capables des affaires; ils possèderaient, selon toutes les apparences, les plus considérables charges de ce royaume et ne contribueraient pas peu à y établir la religion [1]. Mgr l'ambassadeur de France, qui est parti de Siam en le mois de décembre de l'année dernière, y a laissé, en partant, un gentilhomme nommé M. Fourbin; il est fort bien en cour. Le roi le considère et l'a déjà fait général de ses armées et gouverneur d'une de ses principales places, etc.

Neuvième lettre. — De Jonsalem 29 novembre 1686

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

. . . .

Ce lieu de Jonsalem où je suis à présent, est une petite île à peu près de quarante-cinq lieues de circuit, située le long de la côte occidentale de la presqu'île de Malaque, (Malacca), à une portée de mousquet loin de la terre ferme,

[1] On sait, hélas, qu'après deux siècles écoulés, les missionnaires de l'Extrême-Orient en sont à former presque les mêmes vœux que Martineau, tant les Français s'intéressent peu à tout ce qui est œuvre de colonisation et de colonisation chrétienne.

sur les septième et huitième degrés de latitude septentrionale. Il y a peu d'habitants dans l'île : peut-être six mille personnes, tant grands que petits. On ne voit de tous côtés que des bois impénétrables, bien fournis de tigres, d'éléphants sauvages et de rhinocéros, que nous mangeons quelquefois en guise de bœuf, sans compter plusieurs autres bêtes farouches qui n'y manquent pas. Il n'y a aucune ville, mais seulement des peuplades, des hameaux et villages épars çà et là, au coin et au milieu des bois; néanmoins, le plus considérable village s'appelle ville. M. René Cherbonneau que j'ai dit ci-dessus avoir gouverné ce pays, pendant son gouvernement y a fait bâtir un petit fort de planches à quatre bastions, assez joli. Les habitants sont un peu sauvages ou, pour parler plus correctement, peu polis, encore moins qu'en aucun autre endroit de ce royaume de Siam, ainsi que l'on peut juger et attendre de gens habitant dans les bois; ils ne s'appliquent à rien de curieux; ils ne cultivent aucune science, ni aucun art. Leur occupation consiste seulement à couper des bois, semer du riz et creuser la terre pour trouver dans ses entrailles de l'étain, qui est la plus grande richesse du pays, qui fait rouler tout le commerce et entretient tous les habitants des choses nécessaires à la vie. Comme dans le trafic il y a du gain à faire sur cet étain, la compagnie de Hollande, qui se fourre partout où elle aperçoit du lucre, avait autrefois une grande *faiturie* (factorerie) ici, parce qu'eux seuls voulaient faire le négoce. L'air de ce pays est malsain, principalement pour les étrangers, et c'est ce qui est ordinaire à tous les lieux qui, comme celui-ci, abondent en mines.

La terre ferme voisine à cette île participe aux mêmes qualités bonnes ou mauvaises que l'île. Elle est encore moins peuplée; nonobstant il y a quatre petits gouvernements, qui tous dépendent de celui-ci, en l'un desquels est gouverneur un autre Français provençal appelé Rival.

Pour vous donner à connaître quel est le christianisme de cette contrée et en quel état il est, je n'ai qu'à vous dire qu'il n'y a jamais résidé aucun ministre de l'Évangile, excepté un missionnaire portugais élevé dans notre séminaire de Siam, qui y a demeuré trois ans, et il y a déjà quinze ans qu'il en est sorti. Le nombre des chrétiens est compris en quatre ou cinq pauvres familles, composées de quelques quarante personnes; ce sont de ces chrétiens noirs que l'on appelle quelquefois Portugais noirs, qui, depuis que les Hollandais ont pris sur les Portugais les places qu'ils avaient conquises dans les Indes, vont vagabonds çà et là. Les chefs de ces familles étant tombés ici les uns par libertinage, les autres pour remédier à leur pauvreté par le trafic de l'étain, ont été alléchés à y demeurer, par la maudite licence que le paganisme donne encore davantage en ce petit lieu qu'en aucun autre sur les matières de la chair. Ainsi ils ont eu des enfants qui ont embrassé la religion de leurs pères; mais, comme il n'y a pas eu de pasteur pour les conduire en la bonne pâture et qu'ils ont vu le mauvais exemple de leurs pères, je vous laisse à penser quels chrétiens ils sont. Outre ceux-là, je découvre tous les jours parmi ces gentils quantité de fils, de neveux et arrière-neveux et autres descendants de chrétiens indignes de ce saint nom, tant Hollandais, qui jadis avaient ici une *faiturie* ainsi que j'ai dit ci-dessus, que Français qui, ayant pris le service des Hollandais, avaient quitté celui de Dieu, que Portugais et autres chrétiens. Tous étant ici pour le négoce se sont laissé aller à la corruption du pays et ont semé en passant dans ces bois ces misérables enfants, desquels ils ne se sont point souciés, mais les ont laissés entre les bras de leurs mères gentilles à la merci du loup infernal, puis s'en sont allés chacun dans leurs pays. Ces pauvres enfants élevés au milieu des gentils ne ressemblent qu'à des gentils tant par les mœurs que pour la langue et toutes leurs façons de faire. Ils n'ont jamais

entendu parler de la religion chrétienne, que professaient quoique indignement leurs méchants pères, si ce n'est qu'ils savent comme par tradition qu'ils étaient chrétiens ; nonobstant, le sang chrétien qu'ils ont, quoique illégitimement, ne laisse pas de leur donner une inclination naturelle pour le christianisme : ma plus sérieuse occupation est à seconder cette inclination, qui déjà, par la grâce de Dieu, en a heureusement conduit quelques-uns jusqu'à son but, je veux dire jusqu'au christianisme et à la réception du saint baptême ; mais le nombre de ceux-là est petit, parce que cette inclination est si contrariée par tant de mauvaises habitudes, par une froideur et un engourdissement si grand qu'a causés leur éducation par des gentils, qu'en la plupart elle demeure agonisante et presque morte ; et elle ne pousse que très faiblement et lentement ces pauvres errants à rentrer dans le bon chemin.

Nonobstant j'espère, par l'aide du Tout-Puissant, avec le temps et le travail, qu'elle en conduira enfin un bon nombre jusqu'à son terme et, s'il arrive, ainsi que je l'espère, je pousserai mes espérances plus avant ; j'espérerai que, ceux-ci étant gagnés à Jésus-Christ conquérant des âmes, ils serviront à gagner leurs parents gentils. Ainsi Dieu, qui sait si parfaitement tirer le bien du mal, aura permis le péché de ces mauvais chrétiens pour en tirer la sanctification de ces pauvres gentils, ainsi qu'autrefois, la chute et l'incrédulité des juifs a donné lieu au salut des gentils. Je vous en ai plus dit de cette mission que je ne croyais ; c'est le seul désir que j'ai de m'acquitter de mon devoir, qui m'a fait faire réflexion sur plusieurs choses auxquelles je ne pensais pas...

On tire ici l'étain en assez grande quantité ; il y a même apparence qu'on y trouverait d'autres mines meilleures que celles d'étain, s'il y avait des gens habiles à bien chercher... Ajoutez à cela qu'on y pêche quantité de perles tous

les ans ; il est vrai qu'elles sont petites ; de plus il n'y a pas d'année qu'on n'y trouve plus de quatre ou cinq livres de bon ambre gris. On le trouve de cette manière : les grands vents qui viennent du côté de la mer depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre, font que les ondes agitées et courroucées jettent cet ambre sur le bord de la côte, où il y a des gardes de la part du roi qui le ramassent aussitôt, de peur que les animaux sauvages comme biches, cerfs, sangliers ne le viennent manger. L'étain et l'ambre gris qu'on trouve ici, les perles qu'on y pêche, joint à ce que la terre est frontière et une des clefs de ce royaume, ne laissent pas de rendre ce gouvernement considérable au roi de Siam, etc.

Dixième lettre. — De Jonsalam 31 décembre 1686

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Sur la fin du mois passé, un navire marchand de la côte de Coromandel étant venu ici par hasard, pour y faire de l'eau, m'a fourni les moyens de faire passer ce paquet à Pondichéry, où la compagnie du commerce de France a un établissement en lequel je crois que M. de la Chartiers-Huet est à présent... Le sieur Vachet[1] est reparti de Siam dans le mois de décembre de 1685 avec les ambassadeurs du roi de Siam et en compagnie de l'ambassadeur de notre haut et puissant monarque[2]...

Quand il nous a dit qu'il n'y avait que M. l'abbé de Lionne ou moi qui fussions capables de servir de truche-

[1] Natif de Bourgogne, missionnaire en Cochinchine, professeur à Siam, a laissé de curieux mémoires sur les premiers prêtres de la Société des Missions, sur la Révolution de Siam, etc. C. Launay, I. p. 147.

[2] Cf. Launay, op, cit. I p. 325.

ments aux ambassadeurs du roi de Siam, il ne faisait assurément pas réflexion sur trois ou quatre autres qui sont dans cette terre de Siam qui, outre qu'ils savent la langue aussi bien que moi, et quelques-uns mieux, ont encore d'autres qualités que moi pour de telles négociations; il est vrai que M. l'abbé de Lionne est par-dessus tous, tant pour ses beaux talents que pour sa qualité; aussi a-t-il été choisi, quoique contre son gré, préférablement à tous, par le roi de Siam même qui l'avait demandé à Mgr de Métellopolis plus d'un an auparavant, pour servir de conducteur et d'introducteur de ses ambassadeurs; et je vous puis assurer qu'on n'a aucunement jeté les yeux sur moi pour une telle affaire. Néanmoins, je vous avouerai, puisque je ne peux démentir la nature, que je ressens une extraordinaire inclination, pour ne pas dire passion, de vous revoir encore une fois dans ma vie, et que je sentirais un grand tressaillement de joie si l'on me députait chargé des affaires de la mission pour faire un tour de France; mais je vous avoue de bonne foi que je ne vois nulle apparence à cela et que nos prélats de la mission ont trop de prudence pour commettre une telle faute en leurs affaires que de députer une personne qui n'y entend rien. C'est pourquoi je me tiens en repos et souhaite sans inquiétude ce à quoi mon incapacité ne me permet pas de pouvoir parvenir, me souvenant du sacrifice que j'ai fait de tout mon cœur, en sortant de votre maison, et que je réitère tous les jours, priant le Seigneur qu'il le daigne accepter en odeur de suavité et me fasse la grâce que je souhaite par-dessus tout qui est de vous revoir avec tous mes frères et sœurs en l'heureuse éternité. Amen.

Onzième lettre, à son frère. — De Siam, 10 décembre 1687

Mon cher frère,

Au commencement du mois d'octobre dernier, je reçus votre lettre datée du 29 décembre 1686, que me mit entre les mains M. l'abbé de Lionne, à présent nommé évêque de Rozalie et vicaire apostolique coadjuteur de Mgr de Metellopolis, qui revient de France et ramène les ambassadeurs du roi de Siam qu'il y avait conduits. Je reçus aussi celle que vous me fîtes la grâce de m'écrire par M. Vachet... J'ai parlé de votre dessein à Mgr de Métellopolis, frère de ce M. Laneau, curé, que vous avez connu à Vendôme; il m'a paru même témoigner souhaiter fort que vous vous consacriez à ces missions et m'a promis qu'il en écrirait à MM. les directeurs de notre Séminaire de Paris. Je leur écrirai aussi. Si vous y songez sérieusement, écrivez-leur au plus tôt. Nous avons, en notre mission, six religieux de votre ordre[1], nous en avons même un vicaire apostolique d'une partie de la Chine, qui vint de Rome il y a six ans, avec Mgr d'Héliopolis, et amena avec lui quatre religieux de son ordre et du vôtre; il n'y aura pas plus de difficultés pour vous que pour les autres. Vous savez ce que c'est que cette mission et les qualités que doivent avoir les missionnaires; ainsi je ne vous en dis rien, seulement je vous avertirai qu'il y a beaucoup de travail, joint à une grande pauvreté; que nous y sommes très mal nourris : premièrement, pour le pain et le vin, on ne sait pas ce que c'est parmi nous; de la viande, on n'en mange que peu souvent; un peu de poisson accommodé avec de l'huile, joint à du riz en guise de pain, fait notre plus ordinaire aliment. Je

[1] Nous ignorons quel est l'ordre dont il est question.

vous avertirai, de plus, que parmi nous il y a une grande et ponctuelle obéissance aux ordres non seulement de MMgrs les vicaires apostoliques, mais même de ceux qu'ils nous préposent. Pour Messeigneurs, ils nous envoient d'un côté et d'autre et nous rappellent selon qu'ils le jugent plus à propos ; ainsi, venant ici, il faudrait vous résoudre à leur obéir en tout ainsi qu'à vos Supérieurs, soit qu'ils vous ordonnassent d'aller en mission, soit qu'ils vous arrêtassent au Séminaire pour y enseigner les écoliers Chinois, Tonkinois, Cochinchinois, Siamois, Pégous, Laos, etc., qui y sont au nombre de cent. Ils vous pourraient même faire changer votre habit en une soutane, s'ils le jugeaient à propos pour le bien de la mission ; ils ont des privilèges du Saint-Siège pour cela.

Je crois que vous aurez entendu dire que notre grand monarque a envoyé des troupes en ce royaume de Siam. Sur la fin du mois de septembre dernier, cinq navires du roi mouillèrent en cette rade, et de ces navires il est descendu douze compagnies de soldats qui commencent à s'établir et bâtir des forteresses en ce royaume ; il est plus que probable que ces cinq navires, avec les deux envoyés de Sa Majesté très chrétienne étant de retour en France, et le roi apprenant le bon accueil qu'ont eu ses troupes en ce pays, il en enverra de nouvelles, et l'on tient comme assuré qu'il en enverra le double de la première fois[1]. J'écris à mon frère le guerrier et l'exhorte à venir dans ces troupes, parce qu'on m'a dit qu'il se comportait à l'armée en honnête homme et bon chrétien, et, si cela est, il pourra beaucoup contribuer au salut des âmes et à la conversion des gentils en ce pays. Mon Dieu, quelle consolation pour moi de vous voir tous deux ici ! Je ne souhaite pas, néanmoins, que

[1] Ces prévisions ne devaient pas se réaliser. Le roi de Siam, Phra-Naraï, se montra tout à coup défiant à l'égard des Français. Le 18 mai 1688, un abominable usurpateur, Pitra-Cha, s'empara du pouvoir, et en quelques mois tout ce long travail d'union entre la France et le Siam fut réduit presque à néant.

cela arrive pour ma seule consolation, mais plus pour la gloire que j'espère que Dieu en retirerait. Je vous prie de prier Dieu pour moi qu'il me fasse la grâce de m'acquitter de mon devoir.

Douzième lettre, à son père. — De Siam, 13 novembre 1693

MONSIEUR MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Entre les travaux, peines et angoisses qu'il nous a fallu souffrir ces cinq dernières années à cause des révolutions et changements qu'il y a eu dans ce royaume et des troupes françaises qui en ont été chassées, je ne compte pas une des moindres la douleur de cœur que j'ai ressentie et ressens de ne recevoir aucune de vos lettres ni même aucune de la famille[1]. Je me suis pourtant un peu consolé en en attribuant la cause, non à ce qu'on m'ait oublié (car j'ai trop de marques de l'affection et tendresse que vous avez pour moi, pour jamais avoir le moindre soupçon de cela), mais à mon malheur ou plutôt aux disgrâces trop ordinaires dans ces longs voyages qui causent que la plupart des lettres se perdent tantôt par un accident, tantôt par un autre. Les lettres de nos Messieurs de Paris n'ont eu un guère meilleur sort pendant tout ce temps : nous n'en avons reçu que deux bouts qui, encore, sont tombés entre nos mains comme par hasard, de manière que nous savons peu ce qui se passe en Europe, excepté les nouvelles de

[1] Comme nous venons de le dire, l'avènement de Pitra-Cha date de 1688. Les années qui suivirent avaient été signalées par les faits les plus douloureux pour la religion, tels que l'emprisonnement de Mgr Laneau, etc. Cf. Launay, op. cit. t. I, p. 339.

M. Martineau, avec un autre missionnaire nommé Chevreuil, avait échappé à l'emprisonnement. Ils jouissaient encore de quelque liberté et en profitaient pour servir de leur mieux les intérêts de la mission. Cf., même ouvrage, p. 350-351.

guerre les plus communes, qu'on apprend toujours par différentes voies. Je ne sais si celles que mon devoir m'a obligé de vous écrire ont eu plus de bonheur, car je vous ai écrit bien des fois, et je ne crois pas avoir manqué d'année sans le faire[1].

Voici ce que je vous ai mandé. Les troupes du roi furent assiégées dans deux forteresses que le feu roi de Siam leur avait confiées et furent ensuite contraintes de se retirer; après leur retraite, nous tous missionnaires et notre digne évêque Mgr de Metellopolis, appelé Louis Laneau, natif de Vendôme, avec nous et tous les Français qui étaient restés dans ce royaume, avions été jetés dans de rudes ou, pour mieux dire la vérité, dans de cruelles prisons. Tous nos biens et les leurs furent saisis et enlevés par l'ordre du roi de Siam. M'étant trouvé procureur du Séminaire, j'ai été laissé avec les officiers du roi de Siam pour faire un rôle de tous les effets qui s'y trouvèrent, et ensuite pour garder nos ornements d'église et livres, qu'ils ne voulurent pas enlever pour n'en savoir que faire. Je fus ainsi laissé hors des prisons plus par une conduite admirable et miséricordieuse de la Providence que pour ces susdites raisons qui paraissaient les uniques à ces gentils et aux autres; ce fut pour avoir soin de tous ceux qui souffraient tant et étaient dépourvus de tout secours dans leurs prisons; car il ne faut pas s'imaginer que les prisonniers soient ici, comme en France, nourris aux dépens du roi. On les laisse mourir de faim et d'autres misères très volontiers si, par eux-mêmes, par leurs parents ou amis ou autres, ils ne savent s'entretenir et soulager. Dieu veuille que je me sois bien acquitté de ce soin avec la fidélité que j'étais et me sentais obligé d'apporter.

Ceux qui furent mis en prison y demeurèrent près de deux ans, après lesquels, les Siamois ayant reçu des lettres

[1] Ces lettres ont dû s'égarer, puisque nous n'en retrouvons aucune entre le 10 décembre 1687 et le 13 novembre 1693.

des Français qui les adoucirent un peu, ils délivrèrent de ces rudes prisons les missionnaires et leurs écoliers et les gardèrent en arrêt dans un lieu particulier. L'année suivante, ayant encore reçu d'autres lettres, ils nous restituèrent notre Séminaire et délivrèrent les Français séculiers qui, jusque-là, avaient été retenus dans lesdites prisons. Nous vivons dans le Séminaire comme auparavant, mais en trop grand nombre à cause de ces Français qui nous ont été joints au nombre de trente ; les Siamois, en les délivrant, nous ont obligés de garantir sous peine de la vie, qu'ils ne machineraient rien et qu'ils ne s'enfuiraient point ; de plus ils nous ont obligés de les entretenir de tout, ce qui nous embarrasse beaucoup, car, ne recevant que peu de choses du dehors, nous avons bien de la peine à entretenir tant de monde et, de plus, bien de la difficulté à nous accommoder dans un Séminaire avec des soldats qui ont l'humeur bien différente de celle des missionnaires. Nous vivons, dis-je, dans notre Séminaire, comme auparavant, mais non pas avec la même liberté, il s'en faut bien ; nous y sommes comme en arrêt et n'oserions nous en éloigner beaucoup, quoique pourtant nous n'ayons aucun empêchement d'aller et venir par toute la ville et aux environs. Il nous faudra demeurer ainsi jusqu'à ce qu'il y ait quelque accommodement entre les Français et les Siamois. Cet accommodement tarde à se faire à cause des guerres d'Europe, et nous n'en espérons point, du moins de solide, qu'après la paix, quoique déjà depuis longtemps on en est sur les pourparlers. Peut-être bien que cet accommodement ne sera pas plutôt fait et que nous n'aurons pas plutôt recouvert notre ancienne liberté, que nous tous, missionnaires apostoliques envoyés spécialement par la Sacrée Congrégation de *propaganda fide*, ou du moins une bonne partie, serons obligés de repasser en Europe.

Quant à mon particulier, ma conscience m'ayant tou-

jours rendu témoignage que les missions étaient ma vocation, je n'en sortirai qu'à regret, quoique je n'aie pas fait grand fruit, n'ayant presque fait autre chose que de garder le bagage des combattants, je veux dire de ceux qui étaient employés à l'ouvrage des missions, dans la charge de procureur que j'ai exercée et exerce encore quoique fort mal. Mais aussi, si j'y suis obligé par ordre du Saint-Siège même (ainsi que le bruit court), la volonté de Dieu que j'ai cherchée uniquement dans ces missions, m'étant déclarée par celle de son vicaire en terre, mon regret sera bien adouci, et il ne m'en restera qu'autant que la crainte que j'aurai d'avoir peut-être donné occasion à ce changement par mon infidélité m'en pourra causer. Mais j'avoue que, quant à la partie inférieure et sensible de mon âme, elle s'épanchera, si telle chose arrive, en joie et contentement, aussitôt que je pourrai revoir mon très cher et honoré père, pour qui j'ai toujours tant eu de respect, qui s'est d'autant plus augmenté que j'en ai été éloigné et pendant plus de temps, et auquel j'ai tant de doubles obligations, non seulement pour m'avoir donné l'être naturel, mais encore pour m'avoir conduit d'une manière si sage, si suave, si charitable et si efficace pour me faire embrasser le bien et entrer dans la voie du Seigneur, dans un temps dans lequel je me souviens toujours que j'étais fort porté à me laisser aller au torrent de mes passions et inclinations aveugles, ce que je crois que j'aurais fait, si je n'eusse été retenu plus par l'amour d'un bon père condescendant en ce qui était loisible à ma faiblesse, que par l'autorité qu'il aurait pu exercer sur moi.

Je dis ceci, me ressouvenant principalement de la conduite que vous tîntes à mon égard, lorsque j'étais en délibération du genre de vie que je devais embrasser. Je me souviens qu'en ce temps, feu ma mère ayant un peu trop de souci et de sollicitude pour les biens temporels de sa famille, me pressait par toutes sortes de motifs et considérations qu'elle pou-

vait s'imaginer pour me faire embrasser la vie religieuse et monastique, pour laquelle je ne manquais pas d'estime, mais à laquelle je ne me sentais nullement attiré. Entre autres, lorsque je revins de l'abbaye de Prières[1], elle me pressa un soir un peu vigoureusement (pourtant toujours sans violence aucune), de manière qu'étant jeune, dépourvu de capacité et de force d'esprit, et tout pétri de faiblesses, je me trouvais hors de moi-même ; et, dans mon abattement, étant retiré seul en ma chambre et couché dans mon lit, Dieu me fit la grâce de me porter à m'adresser à lui ; ce que je fis incontinent, me jetant hors du lit et répandant avec larmes (ce qui n'est jamais arrivé que cette seule fois) mon cœur en sa présence. Entre autres prières, je lui fis celle de me conduire lui-même dans le choix de ma vocation, comme un petit aveugle par le chemin qu'il jugerait le plus à propos, afin de me faire arriver à l'accomplissement de sa toute bonne et miséricordieuse volonté. Je crois que ce Père de pitié eut beaucoup d'égard à la prière qu'il m'inspira de lui faire, quoique, par ma faute, indocilité et infidélité, j'aie beaucoup manqué à suivre ses voies. Ensuite ma pauvre mère, un peu trop soucieuse pour l'avenir, s'imaginant que le Séminaire du logis Barrault me pourrait servir comme de pont pour passer en un couvent ou du moins pour m'en faire naître la volonté, commença à m'y faire porter premièrement sous-main et par tierces personnes, puis enfin par elle-même voulant me le persuader à force de raisons, mais d'une manière peu gagnante pour être mêlée de trop de considérations et égards humains, et irritante pour être trop empressée, en sorte que, bien loin de me porter à entrer dans ce saint lieu, elle m'en éloignait ; car, outre la répugnance que trop souvent les jeunes gens ont à ces sortes de retraites, je m'étais laissé préoccuper de certaines sottes idées, que ces bons

[1] Relire plus haut les détails donnés sur la jeunesse de Martineau.

Messieurs du Séminaire, que je ne connaissais pas pour lors, étaient des cafards, pieds-plats, hypocrites, etc., de sorte que, prévenu de ces impertinences quand on me parlait de ces bons Messieurs, je ne répondais que ce que ma répugnance et indocilité m'inspiraient. Je disais brutalement : « Je ne saurais aller avec ces cafards, petits collets[1] etc. », et autres semblables niaiseries. Mais vous, mon cher et doublement père, pour l'avoir été de la vie de mon âme aussi bien que de celle de mon corps, vous tîntes une conduite bien différente, véritablement sage, chrétienne et d'un bon père. La conduite que vous tîntes et de laquelle je marquerai ici quelques petits traits, croyant que vous n'y aurez pas fait réflexion, fut de ne me jamais presser à prendre aucun parti, de me laisser en une entière liberté, m'ôtant même une certaine crainte révérencielle qui souvent, principalement en de jeunes enfants, approche beaucoup de la contrainte; cependant vous ne m'abandonniez pas à moi-même, mais, de temps en temps, l'occasion opportune se présentant, sans affectation, vous me donniez des avis salutaires et de père, par ces tendres paroles : « Voyez, mon enfant, devant Dieu quelle est votre inclination, etc. Je ne vous oblige à rien, ni même ne vous pousse d'aucun côté. » Entre autres, dans le temps que ma mère me pressait le plus d'aller audit Séminaire du logis Barrault, vous prîtes un jour la peine de monter dans ma chambre et de me parler en véritable père, à cœur ouvert et avec tendresse, et me dites : « Mon enfant, vous voyez bien qu'il vous est difficile de demeurer dans la maison en repos. Votre mère vous crie toujours, etc., mais, pour votre repos et pour votre bien, j'ai un conseil à vous donner, sans pourtant vous obliger à rien : allez au Séminaire du logis Barrault, ces Messieurs qui le gouvernent

[1] On sait que les directeurs du Séminaire eurent à souffrir de cruelles railleries de la part du Clergé dans les débuts de leur mission. A Angers, on se moqua tout spécialement de leur costume et de leurs petits collets.

sont honnêtes gens; je les connais. Faites-y une retraite de huit ou dix jours, consultez Dieu, priez-le de vous faire connaître quelle est votre vocation, prenez là-dessus conseil de ces bons messieurs et, pour mieux et plus mûrement délibérer dans cette affaire d'importance, demeurez avec eux, si vous voulez, jusqu'à deux ou trois mois ; après cela, je vous promets de donner les mains à vous faire embrasser le genre de vie auquel vous vous sentirez incliné et attiré. » Ces tendres et sages avis dissipèrent dans l'instant tous ces fantômes de répugnance que j'avais d'aller demeurer en ce saint lieu. Je ne vous contredis en rien, qu'il vous en souvienne. Je connus bien que votre cœur parlait au mien. Je vous répondis : « J'irai, mon père, quand il vous plaira. » Et, en effet, j'y allai dès le matin, au lieu que j'aurais été assez têtu pour n'y jamais aller s'il n'y eût eu que la foule des raisons et considérations de ma mère qui m'y eût porté.

Après avoir demeuré quelque temps dans ce Séminaire, Dieu me fit la grâce de m'y affectionner et de souhaiter d'y demeurer même beaucoup plus de temps que celui que vous m'aviez marqué, ce que vous eûtes la bonté de m'accorder. Nonobstant la vie séminariste à laquelle je m'accommodais assez, la volonté que j'avais dès auparavant de suivre le parti des armes me continua et même s'augmenta, en sorte que, ne voyant pas pour lors d'autre parti pour moi à prendre que celui-là, je m'imaginais que c'était ma vocation et que je pourrais aussi bien m'y sauver qu'en une autre. Quoique vous vissiez bien que cette profession ne m'était guère convenable, vous eûtes cependant la prudence de ne point rebuter ni rejeter la proposition que je vous fis de l'embrasser, mais vous me donnâtes des avis si sages et me les insinuâtes d'une manière si engageante que, me portant à les suivre aussi efficacement que suavement, vous me donnâtes lieu, par la miséricorde de Dieu, qui conduisait toute l'affaire, de connaître enfin quelle était

ma véritable vocation à laquelle il m'appelait. Entre autres avis que vous me donnâtes et qui pénétrèrent mon cœur, je me souviens principalement de celui-ci. Vous me dites plusieurs fois : « Mon enfant, vous êtes encore jeune, vous avez du temps et des moyens pour étudier, profitez-en, quand ce ne serait seulement que pour acquérir un certain esprit d'étude et goût des sciences, afin de pouvoir vous occuper l'esprit de bonnes choses et vous garantir de suivre le mauvais exemple de plusieurs de ceux qui suivent le parti des armes, lesquels, ne sachant pas s'occuper eux-mêmes, ne font autre chose que chercher au dehors des passe-temps tous inutiles et pour la plupart ou mauvais ou du moins dangereux. » Vous ajoutiez de plus : « Sans doute la paix se fera, il faudra revenir au pays, ou, quand même elle ne se ferait pas si générale et que vous demeurassiez toujours dans les troupes, peut-être qu'après avoir fait deux ou trois campagnes vous serez blessé, incommodé, vous vous dégoûterez ou ennuierez de cette vie ; or, en tous ces cas, revenant dans le pays, que ferez-vous? A quoi vous occuperez-vous, si vous n'avez, du moins, pris un certain goût pour l'étude, qui vous attire doucement à vous appliquer à acquérir de la capacité suffisamment pour passer à un autre emploi ; ne serait-il pas honteux et fort dangereux pour le salut de votre âme de passer les journées entières à battre le pavé comme font plusieurs autres? etc. » Ces bons avis donnés si prudemment me convainquirent d'autant mieux que je connus qu'ils procédaient d'un cœur désintéressé et dépouillé de ces sottes considérations humaines, qui souvent causent la ruine de nombreuses familles sous un spécieux mais faux prétexte de les mieux établir. Je continuai donc l'étude de la philosophie que j'avais commencée et, pendant le cours, il plut à Dieu de me faire entendre comme par hasard la lecture d'un livre de relations de ces missions et de m'y

affectionner incontinent, et ensuite de me faire connaître doucement et petit à petit par toutes les voies ordinaires mais fortes de sa Providence sur chacun des hommes, que c'était ma vocation. C'est la grande grâce dont je remercie Dieu comme d'une des fondamentales du salut éternel de mon âme que j'espère de sa bonté par les ministres de Notre Seigneur Jésus-Christ et dont aussi je vous remercie autant qu'il est en moi, puisque vous y avez tant contribué. C'est cette grâce qui me presse continuellement à vous témoigner ma reconnaissance, ce que, ne pouvant faire que par mes faibles prières devant Notre Seigneur et spécialement par le très saint sacrifice de la messe, je n'y manque jamais. Je vous demande pardon, mon cher père, si je me suis ainsi laissé aller à faire un détail de choses passées depuis si longtemps, peut-être un peu trop ennuyeux; le tout, pourtant, n'est qu'un certain épanchement de cœur auquel m'a porté comme insensiblement la reconnaissance que j'ai de toutes vos bontés et que j'ai voulu vous témoigner, ayant trouvé une occasion favorable d'écrire, quoique un peu tard, du moins avant que la mort m'en ôtât le moyen. Comme dans plusieurs rencontres j'ai parlé de la conduite de feu ma mère comme d'une conduite bien différente et moins sage que la vôtre, je me sens obligé ici de protester que je n'ai point prétendu la blâmer et que je la crois fort excusable devant Dieu et devant les hommes. Bien plus encore, je proteste que je n'ai gardé aucune espèce de ressentiment ni de souvenir tant soit peu amer contre elle, à Dieu ne plaise, de plus, qu'il n'y a eu en moi aucune diminution de l'estime, du respect, de l'amour et affection qu'un fils doit avoir pour une bonne mère; j'ai seulement voulu dire que votre conduite à mon égard a été bien plus suave et plus sage que la sienne. Dieu a conduit le tout et, comme il m'avait donné un bon guide en vous, il n'était pas nécessaire qu'il m'en donnât un autre; et si, d'ailleurs,

ma bonne mère était en souci, ce n'était que pour le bien de sa famille qu'elle voyait nombreuse pour lors et à laquelle elle se sentait obligée de pourvoir.

J'ai dit ci-dessus, avant d'entrer dans cette longue digression, que nous n'aurions pas plutôt recouvré notre ancienne liberté (si jamais nous la recouvrons), que nous serions peut-être obligés de nous retirer de ces missions. Cette crainte est fondée sur quelques nouvelles que nous avons reçues depuis peu que le Saint-Siège avait enfin accordé au roi de Portugal le droit de patronage dans ces missions, qu'il prétendait depuis longtemps, à cause, disent les Portugais, des grands frais qu'il a faits dès le commencement, tant pour les ouvrir que pour les entretenir[1]. Ce droit de patronage consiste en ce qu'il n'y aura dans tous ces vastes pays aucun évêque qu'à la nomination du roi de Portugal, ni aucun missionnaire qui n'ait passé par la chancellerie de Lisbonne et qui n'ait été naturalisé Portugais, après avoir prêté serment de fidélité au roi de Portugal. Ces nouvelles que nous avons reçues ajoutent que les évêques, vicaires apostoliques et nous tous missionnaires de *propaganda fide*, qui ne sommes nullement Portugais, sommes rappelés; nous n'avons pourtant encore reçu aucune pièce authentique qui nous fasse foi de ce rappel non plus que dudit droit accordé au roi de Portugal; ainsi je ne parle encore qu'avec doute et incertitude. Seulement ce que je peux assurer de bonne foi est que, si ce droit est ainsi accordé, il sera fort préjudiciable à l'avancement de la foi, car tous ceux qui ont parcouru ces missions sont témoins oculaires du peu de fruit qu'y font les Portugais, pour ne pas dire du scandale qu'ils y donnent par leur vie

[1] Les Portugais soutenaient en effet leurs prétendus privilèges avec une âpreté furieuse et scandaleuse. Dieu seul pourrait dire tout le mal que cette orgueilleuse obstination a causé à la religion. C'est à peine si, de nos jours, les Portugais ont cessé d'accabler le Saint-Siège des réclamations les plus extravagantes. Cf. Launay, t. I, p, 362.

et manière d'agir bien éloignée de l'apostolique, en un mot de leur grand et général relâchement ; si ce droit, dis-je, est accordé, notre Saint-Père le Pape a été trompé, non par le bon roi de Portugal, qui ne sait pas comment les choses se passent, mais par les artifices et ruses de certains religieux qui, tenant une conduite défectueuse en bien des points dans ces missions, n'aiment pas d'y avoir des témoins de leurs actions et ainsi remuent ciel et terre pour y demeurer seuls, et pour cela ils se couvrent du nom du roi de Portugal et font les zélés pour son honneur et gloire et pour maintenir ses droits tant effectifs que prétendus, etc., parce qu'ils savent bien que, quand ils lui seront accordés ils demeureront les maîtres. Cependant, je crois véritablement *in spem contra spem* que Dieu qui gouverne tout et, ce semble, avec un soin particulier, son Église, n'aura pas permis ce changement qui ne paraît pas, en Europe, de si grande importance, duquel pourtant dépend l'avancement de la foi dans presque la moitié du monde, qu'il n'en tire sa gloire d'une manière ou d'autre. Ainsi soit-il.

S'il faut donc s'en aller, ma plus grande consolation, et que je commence à goûter déjà par avance, sera celle de revoir encore une fois mon très cher et honoré père et de le rencontrer encore, après tant d'années d'absence, dans un si bel âge, si tant est que Dieu me prolonge la vie jusque-là, que je ne fais que traîner depuis longtemps, à cause de mes infirmités presque continuelles et surtout d'une grande faiblesse d'estomac ; mais, dans l'incertitude de ce bien sensible qui me flatte, je me remets de tous ces événements à la divine Providence et tâche de ne souhaiter, du moins d'un véritable et arrêté désir, que le bonheur de voir un jour dans le ciel notre père qui est aux cieux et Notre Seigneur Jésus-Christ avec le bon père qu'il m'a donné sur la terre, etc...

Je ne m'étonne pas que l'abbé Desfarges vous ait dit que

j'étais prêt de m'embarquer avec lui ; en vérité, je n'en eus pas la moindre pensée, ni de loin ni de près et bien moins lui en parlai ; mais c'est qu'il y a des gens qui, venant de loin, aiment comme on dit à en donner à garder, et à raconter des choses agréables à ceux qu'ils entretiennent. Le bon jeune abbé voyait que vous aviez pour moi de la bonté et de l'affection plus que je ne mérite, et que cette affection vous inspirait le désir de me revoir; ainsi il cherchait à vous complaire en disant ce qu'il vous a dit. Mais à propos, que faisait là cet abbé? Je soupçonne que, son abbaye d'Airvault[1] étant assez proche, il y était allé pour passer l'hiver et se divertir; je l'ai assez connu ici, il était honnête homme et avait un bon cœur. Dieu veuille avoir compassion de son âme et lui donner sa sainte gloire. Sa famille est bien affligée tout à coup : lui mort si jeune ! son père, avec deux de ses frères, péris malheureusement dans un naufrage[2] ! S'il eût eu le bonheur d'arriver en France, je crois que sa cause n'aurait pas été si mauvaise qu'on l'a faite; il avait bien de quoi se justifier; il a bien montré dans des occasions pressantes qu'il était bon serviteur du roi et qu'il ne préférait aucune chose du monde à son service, non pas même ses propres enfants[3], qu'il a laissés longtemps dans un danger presque évident de mort, pour ne pas faire la moindre démarche contre son devoir. On lui fait, ce semble, une grosse

[1] L'abbaye d'Airvault, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Maillezais, puis de La Rochelle. Airvault appartient aujourd'hui au diocèse de Poitiers.

[2] Desfarges, ancien lieutenant-colonel du régiment de la Reine, commandait les troupes françaises envoyées à Siam par Louis XIV. Cf. Launay, I. p. 342 et s. Il est à présumer, d'après cette lettre, que Desfarges, après le désastre de Siam, s'était mis en route pour la France afin de se justifier. En effet, on attribuait en partie à son incapacité l'échec de sa mission militaire.

[3] Devenus otages de Pitra-Cha.

affaire d'avoir rendu la veuve de feu M. Constance[1], mais c'est qu'on ne sait pas comment la chose s'est passée. Premièrement, il ne l'avait point reçue; on l'avait amenée dans sa forteresse malgré lui, contre son sentiment connu, et défense expresse; il lui était impossible de la garder en l'état en lequel il se trouvait, car il aurait péri avec le reste de ses troupes, misérablement : il venait de faire un traité avec les Siamois, par lequel il s'engageait à se retirer doucement, sans les aggraver en rien; il avait dans cette ville plusieurs cautions auxquelles il était plus obligé qu'à cette femme et déjà la plupart de ces otages étaient en prison et menacés d'être tous passés par le fil de l'épée; nonobstant tout cela, il ne l'a rendue (si on veut se servir de ce mot pour une chose qu'on n'a jamais reçue) que par une composition honorable pour lui et avantageuse à ladite femme; aussitôt qu'elle fut de retour dans cette ville, les Siamois la laissèrent paisiblement dans sa maison, veillant pourtant à ce qu'elle ne s'enfuît une seconde fois; à la vérité, après le départ des troupes, elle fut reprise en même temps que nous le fûmes tous, à cause du nouveau différend survenu à la sortie de l'embouchure de la rivière, et gardée dans le palais du roi ainsi que plusieurs femmes de mandarins. Quelque temps après, elle eut permission de s'en retourner vivre dans sa maison, parmi les Portugais. Nous n'avons jamais vu ici que le prince fût si passionné d'amour pour elle (et en vérité, elle n'est pas si charmante); il ne lui aurait pas été difficile, et encore tous les jours lui serait-il facile d'attenter ce qu'il voudrait sur sa personne; cependant on n'a pas encore entendu dire qu'il l'ait molestée ou

[1] Constance Phaulkon, aventurier né vers 1648 en Grèce ou en Vénétie, avait fini par venir à Siam, s'était glissé dans la confiance du Roi et était devenu son premier ministre. C'est lui qui avait fait envoyer une ambassade à Louis XIV. — Cf. Launay 1, 278.

qu'il la molestât sur cette matière; elle ne s'en plaint pas elle-même, nous la voyons assez souvent pour en savoir quelque chose. Et, en vérité, ceux qui sont si éloignés d'ici en veulent plus savoir, ou du moins dire, que ceux qui sont proches et témoins oculaires. J'ai encore été surpris, lorsque j'ai lu dans votre lettre que vous aviez vu un livre de l'histoire de feu M. Constance; de bonne foi c'est une matière bien stérile. Je l'ai connu dans le commencement de sa petite fortune, dans son progrès et dans sa fin et, rappelant à moi tout ce que j'en ai jamais vu, connu et entendu dire, je ne trouve pas de quoi en former l'idée d'un honnête homme. Je sais que ceux des principaux officiers du roi et de la compagnie royale du commerce de France qui le connaissaient le mieux, les Anglais pour lesquels d'ailleurs il était fort porté et, sans comparaison, plus que pour les Français, les Portugais, les Hollandais ne le canoniseraient pas. Il avait de l'esprit à la vérité, mais plus pour les petites affaires que pour les grandes; il était vif mais beaucoup emporté et trop grossièrement; il ne se rendait pas, comme on dit, esclave de sa parole; il était vindicatif et exerçait la vengeance quand il pouvait *per fas et nefas*. S'il avait eu un peu plus de sincérité pour découvrir aux Français d'assez bonne heure l'état du royaume et l'état d'impuissance dans lequel il se trouvait lui-même, il ne leur serait pas arrivé ce qui leur est arrivé; mais il les a voulu tromper jusqu'à la fin et s'est lui-même trompé dans ses mesures et son calcul[1].

Ce confrère dont je vous ai parlé, qui s'appelle M. Ferreux[2],

[1] Martineau semble ici encore donner la note juste sur Constance : il faut considérer comme légendaires les relations flatteuses que certains voyageurs nous ont faites sur cet aventurier.

[2] Ferreux, de Vesoul, parti le 15 avril 1680, mort le 11 janvier 1698. Il fut nommé évêque de Sabula, à la place de Martineau, et, comme lui, mourut avant d'être sacré. — Launay, I. 393.

et qui s'en va à Pondichéry, où la Compagnie du commerce de France a un établissement, me promet qu'il fera ce qu'il pourra pour joindre à ce mien paquet une copie d'une courte mais sincère relation de ces révolutions, qu'il porte avec lui et que je n'ai pas le temps de transcrire ; si vous la recevez, je vous prie de ne point publier qu'elle vient de moi. Nous souhaiterions bien avoir ce livre de l'histoire de M. Constance ; si vous me voulez faire la grâce de me l'envoyer, il ne faudrait pas le faire par le moyen de nos Messieurs de Paris ; vous le pourriez faire par le moyen des capucins, priant le Supérieur du couvent d'Angers de le faire tenir par le moyen de ses autres pères qui connaissent toutes les voies et routes, au Supérieur de leur résidence à Surate, qui se nomme le Père Yves de Bourges ; vous le pourriez encore facilement faire, par le moyen de ces Messieurs de la Chartriers-Huët, qui l'adresseraient à leur frère à Bengale, pour me le faire tenir, ou encore mieux qui l'adresseraient à M. Pillavoine, directeur général, pour la royale compagnie de France à Surate, avec un mot d'avis, pour me le faire tenir : ou à M. Martin[1], pareillement directeur général de ladite compagnie, etc., à Pondichéry ; l'adressant à un de ces deux Messieurs, je le recevrais un an plus tôt que l'adressant directement à M. de la Chartriers-Huët, à Bengale.

Je ne sais comment il est arrivé que vous n'ayez pas reçu mes réponses à celles que me rendit M. l'abbé de Lionne ; j'en fis et d'assez amples, et envoyai le paquet sur le même vaisseau sur lequel était l'abbé Desfarges. Je me souviens même que j'écrivais à mes frères, nommément au capitaine, et lui parlais d'un certain M. de Beauchamp, qui était major de la place de Bangkok, qui me dit être

[1] François Martin était né, en 1634, à Paris, dans le quartier des Halles. Il est le véritable fondateur de l'*Inde française*.

son ami et ancien camarade; je fis grande connaissance avec lui; c'est un bon franc Poitevin, fort honnête homme; il a eu plus de bonheur que les autres d'être arrivé en France sain et sauf; il partit de Pondichéry plus d'un an avant M. Desfarges, avant même les premières nouvelles de la guerre; ils partirent deux navires ensemble, un du roi, l'autre de la compagnie, mais, ne se défiant pas de la guerre, dans la baie du cap de Bonne-Espérance, ils y furent pris par les Hollandais, qui ont là un établissement avec une forteresse et qui de plus y avaient plusieurs navires. Il a ainsi été quelque temps prisonnier de guerre; mais enfin a été délivré en Hollande. M. l'abbé de Lionne n'a point été de ceux qui ont été mis à la cangue; il passa lui et quatre autres de nos confrères à Pondichéry avec M. Desfarges, d'où il est allé à la Chine sur un navire anglais : il y est encore en bonne santé, faisant fort bien son devoir de missionnaire; c'est un saint homme qui nous donne à tous un bel exemple des plus hautes vertus. Dieu me fasse la grâce de l'imiter! Je ne manque pas de recevoir tous les ans deux ou trois de ses lettres.

Je suis fort sensible au souvenir qu'a témoigné avoir de moi Mgr d'Angers. En vérité, j'ai ressenti bien de la joie de ce que Dieu lui donnait une si longue vie et si bonne santé dans l'âge de 96 ans [1]. Il y a environ deux ans qu'on nous avait donné ici pour nouvelle, mais par bonheur fausse, qu'il était mort; j'en fus affligé et ne manquai pas de dire les messes que chaque prêtre est obligé de dire pour son évêque décédé. Je prends la liberté de lui écrire, et je vous envoie la lettre sous cachet volant : vous la rendrez si vous le jugez à propos.

[1] Henri Arnauld, né à Paris en octobre 1597, mort le 8 juin 1692.

Compliment de Mgr de Metellopolis écrit de sa main au père de M. Martineau, à Angers

Je vous supplie, Monsieur, de trouver bon que je vous présente mes très humbles baisemains et à tous Messieurs vos enfants tant ecclésiastiques que séculiers, aux prières desquels je me recommande très instamment et toute notre mission, et je prie Notre-Seigneur qu'il verse ses bénédictions sur toute votre chère famille. Ce sont les souhaits de celui qui fera toujours gloire de se dire votre très humble serviteur.

L'ÉVÊQUE DE MÉTELLOPOLIS
VICAIRE APOSTOLIQUE DE SIAM, ETC.

— ... Nous avons tous des obligations très grandes au sieur René Cherbonneau, dont je vous ai déjà parlé, parce que lui seul ayant eu le bonheur de n'être pas pillé ainsi que tous les autres Français l'ont été, il nous a tous généreusement assistés dans le temps de notre plus grande misère et n'a jamais regardé le peu de bien qui lui était resté que comme un bien commun à tous.

Nous ne savons pas d'autres particularités de ce qu'a fait M. Martineau dans le royaume de Siam, que celles que nous apprennent les lettres dont nous venons de rapporter ci-dessus les copies. Mais il est certain qu'ayant beaucoup travaillé à la gloire de Dieu et à la conversion des infidèles, il mourut à Siam, chargé de mérites devant Dieu et jouissant d'une grande réputation de vertu et de probité

devant les hommes, le vingt-cinquième d'août 1695[1]. Mais, avant que la nouvelle de sa mort fût venue en Europe et pût être portée à Rome, le Pape Innocent XII, qui avait entendu parler de ses grandes vertus et de la charité extrême qu'il avait exercée envers ses confrères pendant plus de deux ans dans les prisons de Siam après la révolution qui était arrivée dans ce royaume[2], Sa Sainteté nomma M. Martineau évêque de Sabula et coadjuteur de Métellopolis, le 15 janvier 1697, et lui fit expédier des Bulles de l'une et l'autre dignité. La première Bulle porte que, l'église de Sabula étant vacante par la mort d'Alphonse de Villa-Santa, son dernier évêque, le Pape, ayant reçu des témoignages dignes de foi de son savoir, de sa piété, de sa charité, de sa vigilance et de sa prudence, tant dans le soin des affaires temporelles que spirituelles de la religion dont il était chargé depuis longtemps dans le royaume de Siam, avait de l'avis des cardinaux jeté les yeux sur lui pour remplir ce siège, le relevant de toutes censures et irrégularités, s'il en avait quelques-unes, l'exemptant de résider en son diocèse pendant que les infidèles l'en empêcheraient et permettant, pour faciliter son sacre, qu'en cas qu'il ne pût pas se trouver à cette cérémonie plusieurs évêques ou vicaires apostoliques, il pourrait être sacré par un seul assisté de deux prêtres, à condition toutefois que l'évêque qui le sacrerait recevrait de lui

[1] Le P. Launay nous donne les détails suivants sur les derniers temps de Martineau. — « Mort en mer, près de l'île de Hai-nan, le 25 août 1695. » A cette époque, M[gr] Laneau pensait à envoyer quatre missionnaires comme procureurs à Paris. Martineau fut l'un des quatre procureurs désignés le 25 octobre 1695. Il faut donc croire qu'à cette date, M[gr] Laneau ne connaissait pas la mort de Martineau. Quelle eût été la joie de Grandet en revoyant en France cet excellent missionnaire, ancien élève du Séminaire d'Angers !

[2] Phra-Phrat-Raxa, que les européens appellent ordinairement Pitracha, s'était mis à la tête des mécontents et s'était saisi de la personne du roi et de ses frères. Constance Phaulkon essaya de résister avec l'aide des officiers français, mais il fut arrêté et bientôt mis à mort.

la profession de foi ordonnée par le Saint-Siège, et le serment accoutumé sous peine d'être ledit évêque et lui *ipso facto suspens*, et interdits de toutes fonctions, tant pour le spirituel que pour le temporel. Par la seconde il est nommé coadjuteur de Mgr de Métellopolis, au vicariat apostolique du royaume de Siam, à la charge de ne rien entreprendre du vivant dudit évêque, sans son exprès commandement; et il est ordonné à tous à qui il appartient en vertu de la sainte obéissance de le reconnaître pour tel, de l'aider et lui obéir.

XXII

MESSIRE GATIEN DE GALLICZON

DOCTEUR DE LA MAISON DE SORBONNE
ÉVÊQUE D'AGATOPLE ET COADJUTEUR DE BABYLONE [1]

La vie de Mgr de Galliczon est une preuve que Dieu fait encore naître dans nos jours des hommes apostoliques pour porter son nom devant les rois jusqu'aux extrémités de la terre, ainsi qu'il a fait dans les premiers siècles.

Il était d'une famille noble et ancienne dans la province d'Anjou, originaire d'Angleterre, dont les ancêtres étant venus s'établir en Basse-Bretagne ont passé en Anjou. Son aïeul paternel, nommé Gatien Galliczon, fut premièrement procureur du roi au siège royal de Château-Gontier et ensuite président au siège Présidial de la même ville, et rendit à l'État de si grands services, en Bretagne et en Anjou, pendant les troubles de la minorité du roi, qu'il mérita que Sa Majesté lui donnât une pension en 1657 et le fit conseiller d'État en 1658; et, en cette qualité, il prêta serment de fidélité au roi entre les mains de M. le chancelier. La reine mère, Anne d'Autriche, régente du royaume, le fit aussi maître des requêtes ordinaires de son hôtel. Il avait épousé, vers l'année 1630, Michelle Bertereau, dont il eut Gatien Galliczon, lequel suivit d'abord le parti de l'Église,

[1] Cf. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. La notice de Martineau nous a conduits dans l'Extrême-Orient ; la notice de Galliczon nous conduit en Perse. Nous sommes heureux de voir ainsi l'Anjou représenté dans ces deux régions dont l'évangélisation préoccupa si fortement les catholiques de France sous Louis XIV.

se fit tonsurer, et en l'année 1646 le roi lui donna l'abbaye de Coetmalon, ordre de Cîteaux, diocèse de Cornuailles, dont Innocent X lui fit expédier ses bulles la même année, qui en était la première de son pontificat. Mais, ne se sentant pas d'inclination pour persévérer dans l'état ecclésiastique, il fit, quelques années après, démission de son abbaye entre les mains du roi et épousa demoiselle Madeleine Le Loyer, fille de Pierre Le Loyer, conseiller au Présidial d'Angers, l'un des plus savants hommes de son siècle[1].

De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres celui dont nous écrivons la vie. Sa mère l'offrit à Dieu lorsqu'elle le portait dans son sein et le mit sous la protection de la Très Sainte Vierge dans la chapelle de l'église des Jacobins d'Angers[2], sur l'autel de laquelle est une image de Notre-Dame portant l'Enfant-Dieu entre ses bras, qui est d'une grande beauté. Comme Mme de Galliczon y allait souvent faire ses prières et entendre la messe, elle demandait à Dieu que l'enfant dont elle était enceinte ressemblât à ce divin Enfant, ce qui lui fut accordé d'une manière si sensible que cette mère, en le mettant au monde à Angers, dans la paroisse de Saint-Évroult, le 27 octobre de l'année 1658, vit bien qu'elle avait été exaucée, et, ayant déclaré à plusieurs personnes le souhait qu'elle avait fait pour son enfant, lorsqu'elle l'eût retiré de nourrice, quantité de personnes venaient le voir par curiosité et admiraient la parfaite ressemblance qui était entre cet enfant et l'image de Notre Seigneur et qui dura jusqu'à ce que l'âge qui change les traits lui ôtât l'air de sa première enfance. Mais si cette ressemblance, qui pouvait n'être que l'effet de l'imagination de la mère, cessa d'être extérieure, elle ne cessa d'être intérieure par le soin qu'il prit de conserver

[1] Né en 1540, mort en 1634. Il fut aussi l'un des esprits les plus originaux et les plus bizarres de son temps. Cf. C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*.

[2] Le couvent des Jacobins est aujourd'hui occupé par la gendarmerie d'Angers.

l'innocence de son baptême, qu'il reçut le 28 octobre 1658, fête des Apôtres saint Simon et saint Jude, dans l'église de Saint-Évroult d'Angers, en la cité, où il fut nommé Gatien, comme son père.

Dès qu'il eut atteint l'usage de raison, il ratifia la consécration que sa mère avait faite de sa personne à Dieu, sous la protection de la Sainte Vierge, et pendant qu'il fit ses études des humanités au Collège d'Anjou, sous les Pères de l'Oratoire, il ne passait guère de jours sans aller dans la chapelle du prieuré de l'Esvière appelée Notre-Dame-sous-Terre, pour faire quelques prières en l'honneur de la Sainte Vierge. De là, il entrait dans l'église de la Visitation[1] afin d'invoquer saint François de Sales, pour qui il a toujours eu une dévotion particulière. Il engageait souvent les écoliers qu'il connaissait les plus sages d'être les compagnons de ces petits pèlerinages, et, depuis qu'il a été évêque, il en a fait souvenir un de ses parents, M. du Tremblier, curé de Villevêque, en lui rappelant les premiers temps de leur jeunesse et de leur sainte amitié.

Comme il avait beaucoup d'esprit et une mémoire heureuse, il fit admirablement bien ses humanités et il se distingua dans son cours de philosophie. Mais sa principale étude fut de former son cœur à la piété et de ne rien faire qui fût contraire à la loi de Dieu ou qui pût le moins du monde diminuer la pureté de son corps et de son âme ; il y était si exact qu'il ne lui est jamais échappé de faire aucune action ou de prononcer aucune parole contre la modestie.

Quoiqu'il fût d'un naturel assez gai et qu'il eût des manières fort civiles et très polies et qu'il fût d'un commerce très aisé, il ne s'écartait jamais des règles de la sagesse qui lui était devenue comme naturelle. Il fréquentait souvent les sacrements, et son curé[2], qui était son

[1] Le couvent est aujourd'hui occupé par un régiment d'infanterie.
[2] M. Rigaud, curé de Saint-Michel-de-la-Palud (*Note de Grandet*).

directeur, a rendu témoignage qu'il avait gardé l'innocence de son baptême dans les temps et dans les occasions où les jeunes gens sont plus exposés à la perdre. Quoiqu'il eût pris la tonsure en 1670, à l'âge de 12 ans, sa philosophie étant achevée, il ne crut pas devoir étudier sitôt en théologie. Il prit des leçons de droit civil et canonique dans l'Université d'Angers, où il y a toujours eu de très habiles professeurs, et après avoir fait sa licence il soutint des thèses publiques le matin et le soir, le 22 juin 1678, sur l'un et sur l'autre droit, avec applaudissement, n'étant alors âgé que de vingt ans, et y prit le bonnet de docteur. Dieu qui destinait M. Galliczon à l'Église et qui l'y avait préparé par une jeunesse si innocente, inspira à M. Le Loyer, son oncle, chanoine et chantre de Saint-Martin de Tours, de l'envoyer étudier en Sorbonne, et entreprit même de le faire docteur de la maison de cette fameuse et illustre Société. Pour cet effet, il alla à Paris, où il commença un nouveau cours de philosophie et en régenta un autre après trois années de théologie, suivant la coutume, pour être de la maison de Sorbonne.

Comme il avait résolu de soutenir ses études par une solide piété, il entra dans la Communauté de feu M. Gardeau, chanoine régulier, curé de Saint-Étienne-du-Mont, Angevin dont le mérite et les talents ont été admirés de tout Paris[1]. Il profita beaucoup sous la conduite d'un tel maître. Il reçut à Paris les quatre ordres moindres le 24 juillet 1680. En 1684, il fut fait sous-diacre ét, la même année, il soutint sa *tentative* en Sorbonne. Il reçut le diaconat six mois après, aux quatre-temps de septembre, et la prêtrise le samedi des quatre-temps de décembre

[1] Nous ignorons quelle était cette Communauté de M. Gardeau. C'était peut-être une association semblable à celle qu'avait dirigée le P. Bagot. — (Cf. Launay, *Histoire générale de la Société des missions étrangères*, I, p. 13).
Il est certain qu'une des annexes de sa société se fixa rue Saint-Étienne-des-Grès; or, une partie de cette rue relevait du curé de Saint-Étienne-du-Mont.

de l'année 1685. Il entra en licence en l'année 1686, où il eut l'honneur d'avoir pour compagnon M. l'abbé de Lorraine, et il fut chargé de faire le paranymphe de ce prince, dont il s'acquitta avec un succès merveilleux et une approbation universelle, et ce fut cette même année qu'il fut reçu de la maison de Sorbonne avec un agrément singulier de tous les docteurs, par Mre François de Harlay, archevêque de Paris, qui en était proviseur.

Avant qu'il fût prêtre, il fit connaissance avec les directeurs du Séminaire des missions étrangères de Paris; il allait souvent les voir, et il dit un jour à un de ses parents qui était allé à Paris en l'année 1680, qu'il ne savait d'où lui venait la grande inclination qu'il sentait pour cette maison et l'estime particulière qu'il avait pour la vie des missionnaires; il allait même de temps en temps y faire des retraites. Comme il ne dit cela à ce parent que dans une occasion passagère, il y fit alors peu d'attention; mais dans les derniers temps il a bien vu que Dieu le préparait déjà à la grande vocation de sa mission en Perse. Et depuis, en tous les lieux où il a été, il a entretenu un grand commerce de lettres et d'amitié avec ces Messieurs et surtout avec M. l'abbé de Brisacier, leur Supérieur[1].

En 1688, le 2 avril, il reçut le bonnet de docteur de Sorbonne dans la salle de l'archevêché de Paris, des mains de M. le chancelier de l'Université. Il fit une harangue à son acte de Vespéries, en l'honneur de la Sorbonne et de tous les grands hommes qui y ont signalé leur science et leur vertu dans tous les siècles depuis sa fondation, et ce discours lui attira l'estime et l'admiration de tous ses audi-

[1] Jacques-Charles de Brisacier, docteur de Sorbonne, abbé de Flabemont, aumônier, conseiller et prédicateur de la reine Marie-Thérèse, directeur du Séminaire des missions étrangères en 1676, Supérieur de 1681 à 1691, de 1700 à 1720, de 1724 à 1736, mort le 23 mars 1736, à l'âge de 94 ans. Il eut un neveu, Laurent de Brisacier, qui fut également directeur du Séminaire des missions étrangères en 1668 et mourut le 15 février 1690, à l'âge de 80 ans. Cf. Launay, op. cit., tome I, passim.

teurs, et on le trouva si beau qu'on le pria de le donner au public, ce qu'il fit l'année suivante[1].

M. Le Loyer, son oncle, chanoine de Saint-Martin de Tours, qui avait une envie extrême d'attirer son neveu auprès de lui, lui avait procuré une prébende dans l'église de Saint-Martin de Tours, dont il prit possession le 1er février 1687, et afin de l'obliger encore plus fortement à la résidence, il lui fit avoir la dignité de chantre de la même église, dont il prit possession le 13 mai 1688, un mois après qu'il eut reçu le bonnet de docteur.

M. Galliczon savait trop bien les règles de l'Église touchant les obligations des chanoines pour ne les pas pratiquer. Il vint résider à Tours et remplit parfaitement les devoirs de chantre et de chanoine. Hors les temps de l'office, il étudiait assidûment l'Écriture Sainte, l'histoire ecclésiastique et les Pères de l'Église, et il avait épargné sur sa dépense une somme considérable pour avoir tous les livres qui convenaient à un homme de sa profession : sa chambre en était pleine. Il avait plus de consolation avec les morts qu'avec les vivants, tant il était solitaire et appliqué à l'étude, ce qui n'empêchait pas pourtant qu'il ne donnât une partie de son temps à former à la piété de jeunes ecclésiastiques qui venaient le voir, dont il avait la conduite. Il s'appliqua aussi à lire tous les actes et les anciennes chartes de l'église de Saint-Martin ; il en fit des extraits et même des copies très entières des principaux titres, sur lesquels il avait dessein de composer l'histoire de cette insigne église.

A peine fut-il venu dans le Chapitre de Saint-Martin qu'il

[1] Ou plutôt quelques mois après, car voici le titre de cette brochure : « *Gratiarum actio Gatiani de Galliczon, socii Sorbonici, præcentoris et canonici insignis Eccl. S. Martini Turonensis, ad S. S. M. M. NN. Cancellarium et Theologos Parisienses, cumprimum laurea Doctorali donatus esset in aula illustris. ac Reverendiss. archiepiscopi Parisiensis, die 2 aprilis 1688, Turonibus, apud Th. Masson, typog. Urbis et collegii Regii Societatis Jesu* (*in-16*), *1688* » (Bibliot. nat., L n. 27, 8.167).

voulut en procurer l'association à Messieurs du Séminaire des missions étrangères, telle qu'elle avait été accordée en 1653 au Séminaire de Saint-Sulpice, à la prière de M. Olier, son fondateur et premier Supérieur.

Pour cet effet, Messieurs de Brisacier, Tiberge[1] et Sevin[2], directeurs du Séminaire des missions étrangères, le 5 décembre de l'année 1688, écrivirent une lettre aux doyen et chapitre de l'église de Saint-Martin, pour être associés avec leurs missions aux prières qui se font tous les jours dans la célèbre église de Saint-Martin de Tours, et le Chapitre leur en fit expédier des lettres le 12 février de l'année 1689. Messieurs du Séminaire des missions étrangères donnèrent aussi au Chapitre de Saint-Martin des lettres d'une association mutuelle à toutes les bonnes œuvres et prières de leurs missions et, le onzième novembre suivant, Mgrs de Laval et de Saint-Valier, l'un ancien et l'autre actuel évêque de Québec, et le Supérieur et les Directeurs de leur Séminaire de Québec acceptèrent cette association qui leur avait été accordée par Messieurs de Saint-Martin, qui donnèrent aussi, à la sollicitation de M. Galliczon, des lettres de chanoines honoraires auxdits évêques de Québec, le 13 du mois d'août 1691.

Ses longues études de Sorbonne, son assiduité au chœur et son application à la lecture l'épuisèrent tellement qu'il tomba, en l'année 1691, dans une langueur qui pensa l'emporter; une maigreur extraordinaire avec une fièvre lente et continue le mirent en danger de sa vie. On lui conseilla de prendre l'air natal. Il vint à Angers, chez M. son père, qui y demeurait, en la paroisse de Saint-

[1] M. Louis Tiberge, d'Evreux, directeur du Séminaire des missions étrangères en 1694, supérieur de 1694 à 1700, mort le 9 octobre 1730.

[2] M. Charles Sevin, de Paris, partit pour les missions en 1670, fut envoyé à Rome comme procureur, retourna à Siam en 1676, fut renvoyé en France pour les affaires de la Société des missions étrangères, devint directeur du Séminaire vers 1680, le quitta en 1694 et mourut à Paris, au Séminaire Saint-François-de-Sales, le 20 janvier 1707.

Michel-de-la-Palud ; il y parut dans un état pitoyable, et tous les remèdes ne faisaient qu'irriter son mal, de sorte qu'il pensait sérieusement à mourir « et, pour s'y préparer, « dit M. du Tremblier, curé de Villevêque, il se souvint de « ses anciens voyages à la chapelle de Notre-Dame-sous- « Terre et de Saint-François de Sales. Lorsque son mal lui « donnait quelque relâche, il les continuait avec une ferveur « merveilleuse, tout languissant qu'il était; car je lui ai tou- « jours connu une simplicité d'enfant, quoiqu'il fût plein « d'esprit et savant. Nous avions alors, continue M. le curé « de Villevêque, un parent commun, chevalier de Malte, « appelé le Commandeur du Tremblier, qui avait apporté de « cette île certaine terre appelée *terre de Saint-Paul*, parce « qu'elle avait été prise dans la grotte où ce grand Apôtre « avait demeuré dans le temps qu'il passa par Malte allant à « Rome, que ce parent lui avait dit avoir une très grande « vertu pour guérir la fièvre de ceux qui buvaient de l'eau « dans laquelle elle avait trempé, et il engagea M. Galliczon « d'en boire avec confiance. Et il m'a dit depuis qu'avant « d'user de ce remède où la foi et la dévotion devaient agir « il alla dans ces églises qu'il fréquentait souvent avec piété, « et que dans celle de Saint-François de Sales il se sentit « pressé de promettre à Dieu, sans pourtant faire aucun « vœu, d'entreprendre un genre de vie qui eût quelque rap- « port à celle de saint Paul, si cette terre, qui portait le nom « de ce grand Apôtre, recevait de la bonté divine la vertu de « le guérir ; après cet engagement qu'il venait de contrac- « ter avec Dieu, il m'a protesté plusieurs fois, même dans « le dernier voyage qu'il a fait à Angers avant d'aller en « Perse, que la fièvre lui passa d'une manière si présente « et si sensible dès la première fois qu'il prit de cette « eau, qu'il ne put douter que saint Paul n'eût obtenu pour « lui un soulagement si prompt. Et depuis ce temps-là ce « secours fit une telle impression sur son esprit et dans « son cœur qu'il n'a pas été un seul jour sans être frappé

« de cette idée et, lorsqu'il sentit que ses forces revenaient, « il voulut aller à Paris pour chercher les moyens et les « occasions d'accomplir ce grand dessein. »

Mais il prit un autre prétexte de son voyage, à l'occasion de deux cures dont on lui avait en même temps envoyé les provisions. L'une venait de M. l'abbé d'Aquin[1], abbé de Saint-Serge, pour la cure de Saint-Michel-du-Tertre[2] d'Angers, la plus considérable de la ville ; l'autre, de Mgr Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, pour celle de Crécy, en Brie[3], dans son diocèse. Il proposa à M. du Tremblier, curé de Villevêque, son parent et son ancien ami, de faire le voyage avec lui et Mgr Arnauld, évêque d'Angers, l'engagea à ne lui pas refuser cette marque d'amitié. Ils partirent au mois de mars de l'année 1691, et ils furent trois mois dans ce voyage. Ils allèrent descendre au Séminaire des missions étrangères, à Paris, où ils passèrent quelques semaines ensemble pendant le carême. « Je me souviens, dit « M. le curé de Villevêque dans ses Mémoires[4], qu'il me fai« sait souvent lire au haut du frontispice de cette maison « ces paroles qui y sont gravées : *Jam albœ sunt ad « messem*[5]; et il les prenait de temps en temps pour le « sujet ne nos conversations, en me marquant son zèle pour « cette moisson de l'Évangile, pour les travaux des « missions étrangères où ces paroles faisaient allusion. « Nous allâmes ensuite passer la quinzaine de Pâques

[1] Louis d'Aquin, abbé commandataire de Saint-Serge (1678-1710).

[2] Le présentateur de cette cure était l'abbé de Saint-Serge. Le 7 novembre 1690, fut enterré Mre François Maudoux, curé, âgé de 65 ans. Le 21 du même mois, M. Galliczon prit possession de Saint-Michel; mais il donna sa démission quelques mois après. La prise de possession de son successeur, Mre Jean-François Ayrault, est du 23 juin 1691 (*Archives municipales d'Angers*, GG, 140).

[3] Crécy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux.

[4] Ces précieux Mémoires paraissent perdus. M. du Tremblier mourut le 13 janvier 1722.

[5] Joan. IV, 35.

« dans la cure de Crécy. Mgr l'évêque de Meaux, que nous « eûmes l'honneur de voir en passant, nous ayant donné « tous ses pouvoirs, nous nous rendîmes à Crécy dans le « dessein d'y travailler pendant les Pâques. Mais, comme « M. de Galliczon n'était pas encore assez bien rétabli pour « faire toutes les fonctions de curé, il m'engagea à les faire « en sa place. Nous revînmes après la quinzaine à Paris, « où nous trouvâmes M. de Meaux, à qui nous rendîmes « compte de notre petite mission. M. Galliczon, dont les « vues allaient plus loin, fit sa démission de la cure de « Crécy entre ses mains. Sa Grandeur m'envoya en même « temps les provisions par M. l'abbé de Brisacier, Supérieur « des missions étrangères, qui avait dessein d'établir dans « cette cure, appelée La Chapelle-Sous-Crécy[1], un Sémi- « naire pour y préparer de jeunes ecclésiastiques pour « les missions étrangères. Mgr de Meaux, pour cet effet, y « avait procuré 2.000 livres de rente par la réunion de « tout le revenu d'un petit Chapitre. Mais Mgr Arnauld, « évêque d'Angers, qui avait de la bonté pour moi et de « qui j'avais reçu la cure de Villevêque, m'ordonna de « n'en pas sortir. Ce qui fit que Mgr l'évêque de Meaux, à « qui je communiquai cet ordre, me manda que je devais « obéir à mon premier évêque et qu'il fallait céder à « l'autorité qu'il avait surmoi.

« La liberté que M. de Galliczon s'était procurée par « ses démissions ne faisait qu'augmenter sa ferveur et sa « première inclination pour les missions étrangères. La « vie de saint Paul lui était toujours présente et, pour se « rendre digne d'imiter cet Apôtre, il avait choisi un genre « de vie très commun mais pourtant assez dur, car il a « été fort longtemps qu'il ne couchait que sur un petit lit « de sangle, tout habillé, au coin de sa bibliothèque, qui « lui servait de siège pendant le jour et de repos pendant

[1] La Chapelle-sous-Crécy, canton de Crécy, arrondissement de Meaux.

« la nuit. Je l'ai vu dans ce pauvre ameublement qu'il « continua depuis qu'il fut évêque. »

Pour ne pas manquer à sa vocation ni à ce qu'il avait promis à Dieu, il entreprit de faire des missions dans les paroisses dépendantes de son chapitre, où il fit beaucoup de fruit.

Le Chapitre de Saint-Martin, admirant l'activité et l'étendue de son zèle, voulut y contribuer en le rendant plus efficace et plus utile à son corps par l'autorité qu'il lui donna ; car il lui fit expédier pour la première fois, le 7 août 1694, des lettres de grand-vicaire pour visiter de sa part toutes les églises, chapelles, paroisses, monastères, chapitres et autres lieux dépendant alors de sa juridiction, et sur lesquels il exerçait encore la loi diocésaine, tant dans la Touraine qu'autres provinces, et même hors le royaume[1]. Cette Commission lui fut continuée le 2 août 1695, le 2 avril 1697, le 17 septembre 1701, le 7 avril 1703, et en conséquence M. de Galliczon fit la visite d'une manière très exacte dans tous les lieux dépendants du Chapitre de Saint-Martin et en dressa des procès-verbaux tendant à réformer les abus qu'il y avait trouvés et à y rétablir la discipline ecclésiastique partout où elle avait souffert du relâchement. M. de Galliczon, voyant que Dieu donnait sa bénédiction à ses entreprises, que les missions et les visites qu'il avait faites dans les paroisses dépendantes de son Chapitre produisaient beaucoup de fruit, commençait déjà à se tenir en repos du côté de sa vocation ; il se persuadait que, la Providence ne lui fournissant pas d'autres occasions de travailler au salut des âmes que les petites missions qu'il était maître d'entreprendre quand bon lui semblait, et les visites qu'il faisait de temps en temps, Dieu les recevrait pour l'acquit des promesses qu'il lui avait faites.

[1] Cf. *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, par Carré de Busserolle, v° Tours.

Il ne pensait plus à rien, lorsque M. Milon, originaire de Tours, évêque de Condom, son ami, lui présenta le prieuré de Saint-Lambert-des-Levées[1], en Anjou, pour l'engager à venir travailler en son diocèse. M. de Galliczon fut en personne à Condom remercier ce prélat, qui fit tous ses efforts pour l'arrêter auprès de lui. Mais, son oncle lui ayant représenté qu'il ne devait pas quitter l'établissement qu'il avait à Tours pour en prendre un autre, il s'y en retourna peu de temps après[2].

Ce fut dans ce voyage fait à Condom, en l'année 1695, qu'il fit imprimer en cette ville un recueil contenant plusieurs lettres écrites au nom ou par le Chapitre de Tours, à différents Papes, entre autres à Innocent III, et les réponses des Papes à son Chapitre, sur différentes affaires du temps, et y ajouta de savantes notes; il dédia à M. l'Abbé de Lorraine ce recueil qui porte pour titre : *De ligia residentia. Epistolæ Innocentii papæ III aliaque monumenta, quibus capitulum ex parte XIII. Ext. de clericis non residentibus exponitur*[3].

[1] N'y a-t-il point erreur ? L'Évêque de Condom n'était point abbé de Saint-Florent-le-Jeune, et c'est pourtant à la présentation de cet abbé, qu'était le prieuré de Saint-Lambert-des-Levées.

[2] Louis Milon était chanoine de Saint-Martin de Tours, docteur de la Faculté de Paris, en 1685 ; nommé à l'évêché de Condom le 1er novembre 1693, il fut sacré à Paris dans l'église des Jésuites du faubourg Saint-Antoine, le 14 février 1694, mort en 1734. C'est parce qu'il fut chanoine de Saint-Martin de Tours, que M. G. de Galliczon fut chargé par le Chapitre de cette église d'accompagner le nouvel évêque à son installation ; au moins c'est ce qu'en peut conclure de la note finale de l'opuscule *De ligia residentia.*

[3] Voici le titre de cet ouvrage d'après l'exemplaire de la Bibl. nat. E. 6.186. *De ligia residentia. — Epistolæ Innocentii Papæ III, aliaque monumenta, quibus capitulum Ex parte, 13. Extr. De clericis non residentibus exponitur. Prodeunt ex Mss. insignis Ecclesiæ S. Martini Turonensis in-18, 1695, cum permissu.*

En tête une dédicace : *Serenissimo Principi Francisco Armando, abbati a Lotharingiâ, Gatianus de Galliczon, Ecclesiæ B. Martini Turon. Canon. ac Præcentor. Socius sorbon. Doctor Th. P. et U. J.*

Il lui annonce le contenu de cet ouvrage, lui signalant en particulier

Vers l'an 1705, M. Pidou de Saint-Olon, évêque de Babylone, écrivit au Supérieur des Missions-Étrangères[1], à Paris, que se trouvant âgé et infirme, il le priait de lui choisir un successeur pour être son coadjuteur. Messieurs des Missions-Étrangères jetèrent les yeux sur M. de Gallicczon, qui avait toutes les qualités requises pour cet emploi, la naissance et la science, la vertu et le zèle. Ils lui proposèrent d'accepter cette coadjutorerie. Ses parents, surtout M. Le Loyer, son oncle maternel, s'y opposèrent et firent tout ce qu'ils purent pour l'en détourner; comme on redoublait les instances, il alla à Paris pour faire une retraite au Séminaire des Missions-Étrangères et consulter la volonté de Dieu sur cette vocation. Il a avoué qu'il fut

une lettre d'Innocent III, et une autre d'Honorius III, la première tirée des archives du Chapitre, la deuxième éclairée de monuments tirés des mêmes archives.

Indiculus Monumentorum ac Rerum :

I. Epistola Hamelini Ep. Cenomanensis et P. abbatis de Persegnia ad Innocentium Papam III (après 1205, avant 1208) — *Suo et capituli Ecclesiæ B. Martini Turonensis nomine. — In Eccl. B. Martini Tur. dissidia de ligiæ residentiæ forma, partitio Præbendarum, 7 Hebdomadarii instar Eccl. Rom.* (p. 1 à 4.) — *Capituli Decretum de hisce dignitatibus hebdomadariis* (p. 6, 7.)

II. Epist. Innocentii Papæ III ad abbatem et Priorem de Persegnia Decanumque Cenoman (25 juin 1213) (p. 8-10.)

III. Epist. eorumdem ad omnes qui in hac Eccl. ligiam resid. jurant (p. 11-12.)

IV. Ep. Honorii Papæ III ad Præpositum de Valeriis in Ecclesia B. Martini Turonensis (vers 1217) *Annotationes* (avec le détail (p. 16-32).

P. 32 à la fin on lit : *Hæc edebam, serenissime princeps, mox in provinciam Lemovicensem, capituli nomine, iturus :*

Vale. Condomii, quo me illustrissimus illius urbis Episcopus (Lud. Milon Tur. canonicus quondam præbendatus, nunc honorarius) duxerat ex capituli nostri sententia, calendis Julii, an. 1695.

La lettre d'Innocent III n'est reproduite ni signalée dans aucune collection de Lettres des Papes. Or, M. Gatien de Galliczon dit l'avoir copiée sur l'original conservé à Tours. D'après les notes de Salmon (tome I, *Mélanges*), M. de Galliczon aurait aussi mis en ordre et terminé avec Michel Vincent l'*Histoire de la collégiale de Saint-Martin*, par Monnier, et corrigé les épreuves de la *Vie de saint Martin*, éditée en 1699, par Gervaise.

[1] M. Henri-Jean Tremblay, ancien missionnaire au Canada, où il alla en 1687, directeur du Séminaire des Missions-Étrangères en 1694, mort le 9 juillet 1740, à l'âge de 76 ans.

fort combattu pour se déterminer; d'un côté la qualité d'évêque flattait son amour-propre, et la crainte de résister à la volonté de Dieu, semblait l'y engager; mais d'un autre côté, son âge, ses infirmités, la faiblesse de son tempérament, les travaux immenses et les dangers qu'il aurait à essuyer dans cette mission, paraissaient l'en détourner.

Néanmoins, après avoir longtemps consulté Dieu et ses amis, il se détermina à suivre cette vocation. Et, comme il avait été connu et estimé en Sorbonne, par tout ce qu'il y avait d'ecclésiastiques distingués dans le royaume, la plupart des évêques et des abbés, tels qu'étaient M^grs^ les cardinaux de Noailles, de Bouillon, etc., les évêques de Meaux, de Condom et autres, l'en félicitèrent de vive voix ou par écrit.

Le roi l'agréa, et le Pape lui accorda aisément des bulles[1], par lesquelles il lui conserva la jouissance des revenus de sa prébende et de sa chantrerie de Saint-Martin, du consentement du Chapitre. Il fit encore un voyage à Tours, pour mettre ordre à ses affaires, et ce fut là que M. Richard[2] s'étant fait connaître à lui, s'engagea de le suivre dans sa mission en Perse et lui dédia une thèse de théologie. Le roi lui donna un prieuré à sa nomination, nommé La Chapelle-aux-Choux[3], en Anjou, de 700 à 800 livres de rente, pour subvenir aux frais de son voyage; mais, par un grand désintéressement, il fit créer une pension de 300 livres dessus, en faveur du sieur de Beauvais, prêtre Tourangeau, qu'il avait pris pour être son aumônier sur les promesses qu'il lui avait faites de le suivre en

[1] Il fut nommé évêque d'Agatople *in partibus*, aujourd'hui Gotopoli, non loin de la Mer Noire.

[2] Prosper Richard, né à Sablé, vers 1685, fut successivement missionnaire en Perse et à la Louisiane. Grandet lui a consacré une longue notice encore inédite.

[3] Actuellement du département de la Sarthe. Le prieuré dépendait de l'abbaye de Bourgueil.

Perse ; mais, quand ils furent prêts à s'embarquer, le cœur lui manqua et il rétracta sa parole, sans renoncer à la pension de 300 livres. M. de Galliczon retourna à Paris, où il se fit sacrer par M. le cardinal de Noailles, dans la chapelle de l'Archevêché, le 28 octobre 1707, jour des saints Simon et Jude, patrons de la Perse, et au même jour qu'il avait été baptisé, il y avait cinquante ans.

Après son sacre, il revint en Touraine et en Anjou, où il passa près d'un an, pour dire adieu à ses parents et amis, qui y étaient en très grand nombre, entre autres à son frère, qui était chanoine de l'église collégiale et royale de Saint-Martin d'Angers, et à une de ses sœurs, mariée à un gentilhomme du Craonnais, nommé M. de Fontenailles. Il logea à Angers chez son frère. Monseigneur l'Évêque le pria de faire deux ordinations ; il officia pontificalement le jour de Saint-Joseph, 19 mars 1708, dans la chapelle du grand Séminaire, et le même jour il dîna au petit Séminaire et en bénit la maison, suivant le rit du diocèse et donna un acte aux Supérieur et Directeurs dudit Séminaire par lequel il les associait, et tous leurs successeurs, aux mérites des bonnes œuvres, des travaux et des souffrances de ses missions apostoliques ; et, le jour de la procession de la Fête-Dieu, il porta le Saint-Sacrement dans la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre et officia pontificalement dans l'église paroissiale, dont quelques années auparavant il avait, comme nous avons vu, été nommé curé. Et, avant qu'il sortît d'Angers, ses parents, gens de qualité, lui firent présent à l'envi l'un d'une mître, l'autre d'un rochet etc., le regardant déjà comme un apôtre.

Enfin, s'en retournant vers la fin de l'année et passant par Le Lude, il fit la cérémonie de la dédicace de la chapelle que messire François de la Crochinière[1], clerc tonsuré, avait fait bâtir depuis quelques années, dans la mai-

[1] Cf. plus haut la notice qui concerne ce pieux ecclésiastique.

son qu'il avait fondée sous le titre de la Miséricorde ; cette maison était destinée à des filles qu'il avait fait venir de Lyon pour retirer de petites orphelines et faire l'école aux jeunes filles de la paroisse du Lude, le tout du consentement de M[gr] l'Évêque d'Angers.

Il s'embarqua pour aller à Marseille au commencement de l'année 1710. Il y fit quelque séjour, aussi bien qu'à Avignon, par où il avait passé en attendant un vaisseau et le vent favorable pour aller à Constantinople rejoindre M. Richard, qu'il y avait envoyé il y avait près d'un an pour apprendre la langue turque. Un bon prêtre lui fit présent à Marseille de plusieurs livres écrits en langue arabe qu'il lisait et entendait déjà passablement, parce qu'il l'avait étudiée étant encore fort jeune, comme par un pressentiment que cette langue lui devait être quelque jour d'une nécessité absolue pour ses missions. A Marseille et à Avignon, il fit liaison avec toutes les personnes de piété, qui ont rendu témoignage qu'il y donna toujours des exemples d'une humilité profonde et d'une rare modestie, en marchant toujours à pied par les rues sans vouloir se servir des carrosses qu'on lui offrait.

Il partit vers le milieu de l'année 1710; nous avons appris toutes les aventures qui lui arrivèrent le long de sa route et la manière dont il fut reçu à Ispahan par le grand Sophi, tant par les lettres qu'il écrivit sur sa route à différentes personnes que par celles de quelques Religieux originaires de France qui étaient alors missionnaires en Perse et autres particuliers. Voici les copies de plusieurs et des extraits de quelques-unes.

Lettre de Mgr d'Agatople à M. son oncle, de Tiflis, capitale de Géorgie, du 3 août 1711

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ ONCLE,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, vers le 15 de juin, à notre débarquement de la mer Noire en un lieu ou rade appelé *Arkarrae*[1], dans le *Bachalie* ou gouvernement de Calsikais[2], qui faisait une partie de l'ancien royaume de Géorgie, de laquelle les Turcs ont presque banni la religion chrétienne à force d'impôts et d'avanies qu'ils ont exercées sur les habitants. Nous avons été obligés de prendre cette route pour passer en Perse, parce que nous n'aurions pas satisfait à Cresceron (Erzeroum) aux terribles avanies qu'on y fit au mois de décembre à Mgr Mauritio, évêque italien, vicaire apostolique du Mogol, qui m'auraient contraint, faute d'argent, de m'en retourner, et parce que nous trouvâmes à Constantinople un arménien catholique dont M. l'Ambassadeur fut d'avis que nous nous servissions et que le P. custode des capucins eut bien de la peine à résoudre de nous servir seulement de guide pour aller par Akhaltzikh et la Géorgie en Perse, moyennant 70 piastres d'argent, outre sa nourriture, quelques habits et la voiture. Encore ne se fit-il fort de nous faire passer, à cause du danger extrême, qu'avec le serment du grand Seigneur, que Mgr l'Ambassadeur nous fit obtenir, et un commandement particulier de son bacha, qui était à Constantinople, qui ne l'accorda que pour une somme d'argent. Je ne répéterai point la lon-

[1] Sans doute, Arkhawé; comme on le sait, il est fort difficile de restituer exactement les noms de lieux cités par les voyageurs et les missionnaires de cette époque. Ils écrivaient souvent les noms comme ils les avaient entendu prononcer : de là des variantes et des aberrations singulières. C'est ce qu'on peut remarquer, par exemple, dans les *voyages* de Tavernier.

[2] Lisez : Akhaltzikh ou Akiska.

gueur de notre navigation, qui fut d'un mois, et toutes les disgrâces et les dangers que nous essuyâmes sur la mer Noire.

Dès le 16 juin au matin, nous montâmes sur de méchants chevaux du pays, conduits par des Turcs dont un particulier, qui était leur moussa, pensa, sur les deux heures de l'après-midi, sur une colline, entre deux bois, tuer M. Richard d'une grosse pierre et nous faire assassiner par tous les infidèles. Il n'y a que les hommes et les chevaux du pays qui puissent passer par les montagnes affreuses, les bois entrecoupés, les torrents et les routes échappées, par lesquelles ces gens-là nous menèrent pendant plusieurs jours. Nous arrivâmes enfin à Akhaltzikh, le mercredi fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Nos qualités n'étaient point connues par notre serment et nous passions comme de pauvres marchands français, ce qui nous avait obligés de laisser tout à Constantinople, principalement les livres et nos bréviaires, que le Père custode nous tira des mains, en sorte que je ne pus avoir sur moi que des feuillets d'un bréviaire de Saint-Martin de Tours que j'étais obligé de dire seul en cachette, pour n'être pas reconnu des Turcs.

A notre arrivée à Akhaltzikh, quantité d'Arméniens catholiques se trouvèrent au-devant de nous dans une prairie, où le douanier visita nos hardes et nous contraignit de lui donner dix piastres, quoique nous n'eussions rien qu'à notre usage; ils nous menèrent dans un endroit près la muraille, où notre guide nous était allé prendre un pauvre logement chez une veuve, afin que nous ne fussions point obligés de paraître dans la ville. Notre guide nous avait fait faire des présents à la femme et au fils du bacha, qu'il leur était allé porter sur la route à une maison de campagne, et dont il tira une lettre de recommandation pour le mussalem qui commandait dans l'absence du bacha. Cette lettre, notre serment et

notre bojourdy, les présents que notre guide nous fit aussi faire au douanier, au mussalem et au sous-bacha, n'empêchèrent pas que tous ces gens-là ne nous avilirent étrangement et principalement le mussalem qui, après avoir reçu nos présents, nous prit pour des espions et écouta volontiers les Arméniens schismatiques, qui ne manquèrent pas d'aller lui dire que nous voulions passer en Géorgie pour nous rendre chez les Moscovites et que notre dessein était d'exciter à la révolte les Arméniens catholiques qui sont à Akhaltzikh au nombre d'environ soixante familles. Nous fûmes gardés à vue; on nous retint notre serment et notre bojourdy; on nous voulut obliger d'attendre le retour du bacha. Enfin on ne nous laissa passer qu'à force d'argent et, si on eût découvert qui nous étions, jamais nous n'eussions passé.

Nous partîmes la nuit du 28 au 29, à minuit. Mais comme nous montions à cheval, il vint deux janissaires, le couteau tiré sur nous, que nous ne pûmes apaiser qu'avec de l'argent. Pendant que nous étions comme en prison, il vint un bon prêtre et plusieurs autres catholiques nous voir, qui gémissaient devant nous, nous voyant dans un si grand danger, et à notre départ plusieurs nous vinrent escorter assez loin. Le 30, fête de saint Paul, nous entrâmes sur les terres de Géorgie, qui est un pays chrétien dépendant du roi de Perse. La joie que nous eûmes de retrouver la croix dans le chemin, des églises chrétiennes en chaque village et des habitants tous chrétiens, nous remit un peu de nos fatigues. Nous arrivâmes le 2 juillet à Téflis, capitale de Géorgie, où les Pères Capucins italiens, qui vinrent avec beaucoup de chrétiens au-devant de nous, nous menèrent loger chez eux. Ils étaient ravis d'y voir un évêque latin, n'y en ayant jamais eu depuis 60 ans qu'ils sont établis, et on ne peut rien ajouter à toutes les honnêtetés qu'ils nous font. Ils m'ont fait donner la confirma-

tion à environ 300 personnes et officier le dimanche 5 juillet et le vendredi suivant, auquel ils solennisent la Nativité de saint Jean-Baptiste et la fête de saint Pierre et de saint Paul, selon le vieux calendrier qu'ils suivent avec les Géorgiens et Arméniens.

Ils m'ont mené saluer le prince de Géorgie, qui commande à la place de son frère, qui est généralissime du roi de Perse[1], au siège de la forteresse de Candatiar[2] qu'il est allé reprendre vers le Mogol. J'ai vu aussi son autre frère et plusieurs autres de la famille royale, tous chrétiens et qui nous demandent des nouvelles des guerres de la chrétienté; ils furent affligés de la mort de l'empereur dont la nouvelle vint à Constantinople à notre départ.

On a pressé plusieurs fois le prince qui commande de se faire mahométan, mais il est toujours demeuré ferme, offrant de quitter plutôt le commandement que la religion chrétienne et s'excusant auprès du roi de Perse sur un vœu particulier qu'il avait fait de la professer toujours. Le nom de ce prince est Vaktank[3].

C'est une chose consolante de voir qu'un pays aussi resserré qu'est la Géorgie par les infidèles s'est toujours conservé dans le christianisme depuis que les Persans l'ont subjugué. On compte à Téflis treize églises géorgiennes et neuf arméniennes et celle des PP. Capucins, qui est assez grande et toujours remplie de catholiques. Il y a, dans la citadelle, qui est vaste, sept églises géorgiennes, mais, comme les Mahométans seuls y demeurent, il les ont profanées. Ils ont seulement deux mosquées et deux dans la ville, mais sans maurels ou tours pour appeler à leurs prières, au lieu que nous entendons de côté et d'autre les cloches des chrétiens qui ont de gros clochers ou tours de

[1] Hussein, de la dynastie des Sophis, 1694-1722.
[2] Sans doute Kandahar, dont on fit alors le siège.
[3] Vakhtang V, le dernier roi de la dynastie des Pagratides, 1703-1724.

pierre sur une partie de leurs églises. Les Géorgiens se disent descendus des Ibériens venus d'Espagne[1].

J'ai vu officier le 11 juillet leur catholicos, qui a sous lui 52 archevêques et évêques. Il y avait 3 archevêques et 9 prêtres qui célébraient la messe avec lui ; le reste du clergé y servait, et les chantres laïques, ayant un prêtre ou religieux à leur tête, faisaient une symphonie assez grave dans la nef à côté gauche. Le prince, ayant su que je devais aller voir officier le catholicos, qui est son frère, avait donné ordre que j'y eusse toute la satisfaction que je pouvais désirer.

Cependant, comme j'étais arrivé avec un rhumatisme sur le bras qui, depuis six semaines, ne me donnait point de relâche et qui, dans certains temps de la journée, me causait des douleurs si aiguës que je n'aurais pas pu subsister longtemps si elles eussent été continuelles, je tâchais d'abord à Téflis d'adoucir cette douleur par quelques tisanes ; mais, la fièvre étant survenue, je me trouvais entièrement hors d'état d'agir et, au bout de quinze jours, commençant à me remettre, la fièvre m'a repris, dont me trouvant présentement soulagé, je tâche de prendre des forces pour continuer le voyage.

Ma plus grande peine à Téflis, et qui n'a pas peu contribué à mon mal, a été d'entendre à mon arrivée les gémissements des catholiques et les plaintes des missionnaires sur le pitoyable état de leurs missions. Ils me dirent qu'à peine M. Michel, envoyé du roi à la cour de Perse, où

[1] Les Géorgiens occupent le pays anciennement connu sous le nom d'Ibérie. Iberia est une variante du nom de *Wer* que les Arméniens donnaient à leurs voisins du nord, au pluriel *Wirkh* (employé aussi pour désigner le pays), en persan moderne *Gürg*, Gürdj, d'où le grec récent *Γεωργία*. H. Kiepert, *Manuel de Géographie ancienne*, trad. Ernault, in-8 Paris, 1887, p. 52.

Ce seraient plutôt les Ibériens d'Espagne qui seraient venus de ces contrées.

il avait obtenu à toutes les missions plusieurs commandements favorables, était sorti du royaume, que la persécution avait commencé d'une si grande force que jamais ils n'en avaient expérimenté une semblable. Les Arméniens commencèrent à venir assiéger l'église et la maison des Pères, qu'ils voulaient tuer; ne pouvant y réussir, ils allèrent piller dix-huit maisons de catholiques et en battirent plusieurs qu'ils laissèrent comme morts, sans qu'on pût en avoir justice. Ensuite leur Patriarche ayant obtenu, à force d'argent, à la cour de Perse, un commandement contradictoire à ceux que M. Michel avait obtenus de la part du roi, ils le firent publier en plusieurs endroits avec des excommunications contre tous ceux qui parleraient avec les missionnaires. En conséquence de ce commandement, les Arméniens sont venus fermer la porte de l'église des Pères de Téflis et de celle de Gori, en Géorgie, qui n'attend que le moment de l'être comme le sont déjà celles de Gangia [1], de Chamokec [2] et de Tauris [3].

La Mission de Tauris, possédée par les PP. Capucins, de la province de Touraine, fut fermée le 11 janvier, après plusieurs persécutions, en sorte que les Pères sont demeurés sans communications et sans secours, et j'apprends que le Patriarche, pour donner le dernier coup aux missions, est parti dessus d'Eschmiadan [4], avec une soixantaine de Vartabiers et autres ecclésiastiques, pour faire la visite de ses églises, et qu'il se vante partout d'avoir de nouveaux ordres du roi de Perse, pour chasser entièrement les Missionnaires. Ce Patriarche a tellement le dessus que dans le ragam ou rescrit qu'il a obtenu, il est marqué que, si le Patriarche ne

[1] Gandja, appelée par d'autres Kandsag, est aujourd'hui appelée Iélizavetpol.
[2] Sans doute Chemakha.
[3] Aujourd'hui Tabriz, en Perse.
[4] Etchmiadzin.

veut pas qu'ils restent dans les lieux où ils sont et qui sont spécifiés, comme Ispahan, Jutpha[1], Hamadam[2], Chiras[3], Tauris[4], Gangia[5], Téflis et tous autres qui sont dans le Royaume, et s'il a dessein d'acheter leurs maisons, il pourra le faire et les faire vendre suivant l'estimation du juge de la ville.

Le Prince de Téflis m'a donné mille marques d'affection; il veut me donner un repas à sa maison de plaisance, avec quantité de Prélats et de Seigneurs de sa cour et me faire présent d'un cheval.

Ma santé est bien meilleure et se fortifie. Je salue tous nos Messieurs et nos amis. Communiquez s'il vous plaît celle-ci à Angers et à M. de Suerre. Je dois écrire par Constantinople. Je souhaite que votre santé soit aussi bonne que celle dont je jouis présentement. Je suis avec bien du respect,

Monsieur et très honoré Oncle,

Votre très humble et très obéissant serviteur et neveu, GALLICZON, évêque d'Agatople et coadjuteur de Babylone.

2° *Extrait d'une lettre de Mgr d'Agatople, datée d'Erivan*

Mgr d'Agatople écrivit à une religieuse de la Visitation de Marseille, le 18 novembre 1711 :

« Le Père custode des Capucins de Constantinople, dit-il, ne voulut pas que nous prissions avec nous nos Bréviaires, car l'ambassadeur de France, qui avait obtenu un commandement du grand Seigneur, pour la liberté de notre passage en Perse, ne voulait pas qu'on nous reconnût pour ce que nous étions, ce qui nous aurait mis dans un extrême danger

[1] Jutpha, c'est Djoulfa, près d'Ispahan.
[2] Hamadan.
[3] Chiraz.
[4] Tabriz.
[5] Gandja.

de notre vie, d'autant qu'il en avait coûté depuis six mois plus de deux mille écus en avanies à un évêque italien, dans le même passage, parce qu'on l'avait reconnu. »

Puis il continue ainsi sa lettre : — « Néanmoins, comme je fus obligé de retourner chez M. l'Ambassadeur, le matin même que j'étais allé au vaisseau, je m'avisai de prendre dans ma chambre le bréviaire de notre église de Saint-Martin de Tours, que j'avais apporté par cahiers séparés pour être plus portatif et moins gros ; je le récitai ce jour-là et l'ai toujours dit depuis ; il est vrai qu'il fallait me cacher pour le dire et user de plusieurs artifices pour n'être point aperçu avec un livre. Cependant un jour, en descendant du vaisseau, je pensai le perdre, car, étant entré dans une espèce de chaloupe assez loin de terre, ce bréviaire m'échappa de dessous le pli de ma veste arménienne et tomba du haut du bord du vaisseau dans la mer, sans que je m'en aperçusse ; quelque temps après, je le repris dans l'eau sans qu'il fût mouillé ni enfoncé... Nous avons été obligés de partir de Constantinople, faisant la figure de pauvres marchands, ce qui n'a pas empêché que nous n'ayons souffert plusieurs avanies. Enfin, nous sommes arrivés sous les auspices de saint Martin dans la Géorgie, qui est un pays chrétien dépendant du Roi de Perse, le 30 juin, fête de saint Paul. J'avais offert à Dieu (mais sans vœu) d'imiter la vie apostolique de ce grand Apôtre, dans une grande maladie où j'avais eu la fièvre tous les jours pendant six mois ; elle ne me quitta que la surveille de la conversion de saint Paul, de la grotte duquel on m'avait donné de la terre pour boire dessus, ce que je faisais depuis quelque temps ; et c'est cette espèce d'offrande qui m'a empêché de refuser absolument le fardeau épiscopal.

Entrant donc le jour de Saint-Paul sur les terres dépendantes de Perse, j'en tirai bon augure et, quoique le schisme domine en Géorgie, nous eûmes une extrême

joie de revoir des villages tous chrétiens avec des églises et la croix gravée en mille endroits. Nous nous mîmes tous en prières et dîmes l'hymne *Veni Sancte Spiritus*, et implorâmes l'intercession du saint dont nous faisions la fête le lendemain, pour obtenir une portion de son zèle et de son esprit apostolique. Le lendemain, qui était l'octave de saint Jean-Baptiste, je me rappelai dans l'esprit que, lorsqu'on voulait un soir m'engager à recevoir l'imposition des mains pour aller dans les missions étrangères en 1705, je m'adressai droit à Dieu, le lendemain matin, jour de la fête de la Décollation de ce saint précurseur, en disant la Messe à l'autel de saint François-de-Sales du Monastère de la Visitation, de Blois, pour lui demander de connaître sa sainte volonté; je trouvai à l'endroit de l'Épître, qui est du premier chapitre de Jérémie, que Dieu encourage à ne rien craindre; je fus saisi d'ardeurs et de sentiments si extraordinaires de piété, que j'avais peine à me posséder et à empêcher de les faire paraître. Je vois que ce que je lus dans l'Introït et dans l'Épître de cette fête, et qui me pénétra si vivement, s'accomplit présentement auprès du Roi de Perse, pour le bien de la religion et pour le rétablissement de la tranquillité des missions de ce vaste Empire, que j'ai trouvées persécutées et menacées de toutes parts dans ses États.

Nous arrivâmes le 2 juillet 1711, jour de la Visitation, à Téflis, capitale de Géorgie, où les RR. PP. Capucins italiens, qui vinrent dehors de la ville au devant de moi et me logèrent chez eux, me firent exercer mon ministère pendant plus d'un mois dans leurs missions, autant que la fièvre me le put permettre. Il ne se passait guère de jours qu'ils ne me présentassent quelqu'un à confirmer, car jamais ils n'avaient eu d'évêque latin depuis 60 ans qu'ils y sont, et leur mission est très nombreuse. J'arrivai à propos pour célébrer, le samedi 4 juillet, la fête de la Translation de saint Martin, notre protecteur, dont nous

faisons l'octave dans notre église et dans notre bréviaire, et pour rendre grâces à Dieu de nous avoir tirés de tant de dangers, par l'intercession de ce saint.

Le dimanche 5 et le vendredi 20 juillet, que les Capucins célébraient, suivant le vieux calendrier, la fête de saint Jean-Baptiste et celle de saint Paul, ils me firent officier pontificalement pour la consolation de leurs peuples, et il s'y trouva plusieurs archevêques, prélats ou seigneurs du rit géorgien.

Enfin le prince Vakhtang, prince de Géorgie, qui y commande pour le roi de Perse et qui est chrétien ferme et déclaré, m'a fait beaucoup d'honnêtetés, soit en son palais de Téflis soit à celui qu'il a à la campagne, où il m'a voulu régaler avec une soixantaine de prélats et de seigneurs de la cour ; et il a tenu pendant le repas des discours qui font voir son respect et son inclination pour la religion catholique. Je le recommande, par pitié et par reconnaissance, aux prières de votre Communauté.

L'oppression où sont nos missions et l'obligation où je suis de présenter une lettre du Roi au sophi et les ordres que le Roi m'a donnés de les maintenir en Perse, m'engageront dans une carrière très difficile, car j'ai à me défendre des efforts d'un patriarche, de quantité de schismatiques arméniens et puissants et de beaucoup de personnes qu'ils ont mises par argent dans leurs intérêts et dans leur parti en cette cour ; en sorte que j'ai besoin du secours de vos prières et de celles de toute votre Communauté et de vos amis pour réussir à la gloire de Dieu et à l'honneur de la religion catholique.

Les schismatiques et les officiers qu'ils avaient gagnés par leurs intrigues paraissaient vouloir m'arrêter ici, où rien ne finissait, en sorte que nous n'avons pu partir pour Ispahan qu'aujourd'hui, jour de l'octave de la fête de saint Martin, que nous avons solennisée, malgré tous les efforts des hommes.

Le patriarche schismatique arménien est allé à Ispahan ou Julpha, qui est le faubourg des Arméniens, et il n'oubliera ni argent ni présents pour me faire échouer, à la confusion de la religion et des missions catholiques. Il s'est même vanté en compagnie qu'il allait poursuivre la vente des maisons de tous les missionnaires pour en faire des caravaseras[1] ou hôtelleries publiques et mettre des écuries partout où sont nos églises. Dièu veuille lui toucher le cœur et lui donner des sentiments de réunion à l'Église et à nous la grâce de soutenir avec succès les conquêtes de la religion et de Sa Majesté.

3° Copie d'une lettre du Révérend Père Pierre d'Issoudun, Capucin, au Révérend Père E. S. B., datée d'Ispahan, en Perse, du 15 février 1712.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je crois que j'ai déjà fait réponse à la dernière de vos lettres en date du 19 juin 1711. Mais, comme je ne trouve point cela écrit sur mon papier de réponses, je reviens avec plaisir pour vous dire plusieurs particularités que je ne vous avais pas écrites. Vous saurez donc que nous avons été à Tauris fort persécutés, sans pourtant avoir été battus ni payer d'argent, mais méprisés et injuriés au-delà de ce que je vous puis dire, et de cela nous n'en demandons justice qu'à Dieu seul, puisque nous devons être bien aises d'avoir été trouvés dignes de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ. On a fermé notre église et notre école et fait défendre à aucun arménien de nous parler, non pas même ceux dont on ne se peut passer. C'est beaucoup qu'ils nous ont laissé notre serviteur Joseph; mais le bon Dieu, qui a

[1] Les anciens voyageurs écrivent carvansseras ou carvanserai, mot emprunté du perse karwan-serai, maison de la caravane.

voulu encore nous éprouver davantage, nous a encore ôté ce bon garçon qui, depuis plus de 24 ans, nous servait avec beaucoup d'attachement et de fidélité sans aucun salaire. Je le recommande à vos saints sacrifices. Il est mort le 20 novembre...

Nous ayant donc traités, au sujet de nos exercices, comme je vous l'ai fait savoir, nous avons cru être obligés de présenter une requête au roi de Perse contre les auteurs de notre persécution. Mais, comme à cette cour, aussi bien qu'à bien d'autres, on ne fait rien sans argent, à qui aurions-nous recours ? MM. les Anglais et le P. Antoine, portugais, qui sont bien à la cour de Perse, m'avaient promis de m'obtenir des ordres pour rentrer en nos premiers privilèges. Ils disent qu'ils n'y ont pu réussir, les Arméniens fournissant de grosses sommes d'argent pour avoir des ordres de nous empêcher l'exercice de missionnaires.

Pendant que tout agit pour nous troubler, Mgr d'Agatople, que vous avez vu à Angers, est arrivé par la Géorgie le 3 juillet 1711. Il n'avait pas dessein de se déclarer ambassadeur du roi de France, mais la persécution violente qu'il a vue en Perse et la rupture du traité fait par M. Michel entre la France et la Perse lui a fait prendre la qualité d'ambassadeur, d'autant qu'il avait une lettre de l'*Empereur* de France pour confirmation de ce traité. Il a donc été reçu à Erivan pour ambassadeur, et il lui fallut faire de grandes dépenses pour des présents au Khan [1] et pour l'entretien de plus de soixante personnes qu'il a dans sa maison. Il m'a écrit de le venir trouver à Erivan, mais l'état où est le R. P. Bernard m'a obligé de lui écrire que je ne pouvais quitter la mission. Il m'a renvoyé un autre messager et me parla, pour m'exhorter à l'aller trouver, en des termes si forts que le Père Bernard a été le premier à me dire que je ne pouvais me dispenser d'y aller. Je suis

[1] C'est-à-dire seigneur, titre que prenaient les chefs des peuples tartares.

donc parti et allé en six jours. Après 37 jours j'ai été obligé de retourner à Tauris pour y trouver des choses propres pour faire présent au Khan de Rivaris. J'ai acheté pour environ mille écus de fort belles choses, qui ont été bien reçues, et après cela Monseigneur a été expédié pour venir à Tauris, où il n'a été que six jours, mais ç'a été assez pour voir la persécution qu'on nous y faisait, ce qui l'a obligé de me conduire à Ispahan, où je suis depuis le 5 janvier. Je ne pouvais ni ne devais faire ce grand voyage, à cause que le Père Bernard est malade et seul ; mais ce prélat, disant ne pouvoir se passer de moi, a mieux aimé se priver du prêtre qu'il avait avec lui et le laisser à Tauris, à quoi le Père Bernard a consenti.

Nous ne fûmes pas sitôt arrivés à Ispahan que trois jours après, se trouvant une fête des Turcs, le Roi ordonna qu'on amenât l'ambassadeur de France, qui refusait, disant que ses présents pour le Roi n'étaient pas en état ; mais, pour dire la vérité, il n'en avait point, car il n'est pas parti de France à dessein de faire l'ambassade. Il fallut pourtant des présents, et nous travaillâmes aussi fort à en chercher secrètement, car si le Julfasis l'avait su, il aurait empêché qu'on vendît rien. Le Roi fit réponse que l'ambassadeur offrirait ses présents une autre fois, mais qu'il apportât pour le moment la lettre de son Roi et que c'était ce qu'il demandait. J'accompagnai Monseigneur chez le Roi avec une autre personne et un interprète. J'étais vêtu d'un beau drap d'or, aussi bien que celui qui était avec moi, et Monseigneur d'un autre drap d'or beaucoup plus beau. Le sien valait 18 ternants (?), qui sont trois cent soixante piastres. Huit jours après, il fut encore appelé avec les mêmes cérémonies ; on envoya trois chevaux du Roi richement ornés, que nous montâmes tous trois, ce que nous avions aussi fait à la première audience, et l'introducteur des ambassadeurs marchait à notre tête, au milieu de 18 soldats de Mgr d'Agatople, qui était pré-

cédé de son interprète. Je le suivais, tenant la lettre de l'Empereur de France dans un riche sac de brocard, que je portais, sans comparaison, avec autant de cérémonie et ausssi haut élevé dans mes deux mains qu'on fait du Très Saint Sacrement; c'est la pratique de porter ainsi les lettres d'un prince à celui de Perse.

Étant entrés seulement quatre personnes dans la salle dn Roi, les principaux de ceux qui nous accompagnaient étant restés dans la cour, nous saluâmes le Roi et on nous fit asseoir un peu plus bas que l'ambassadeur, qui n'avait auprès de lui que son interprète, qui était debout. Les chansons et les instruments étaient l'entretien de cette audience, et les confitures étaient en grande abondance devant chacun. Mgr l'ambassadeur, ainsi que mon compagnon et moi, nous étions assis sur des sièges assez bas pour pouvoir manger ce qui est servi à plat de terre, à la manière du Levant, et il n'y a que les ambassadeurs de l'Europe à qui l'on sert ainsi des sièges On leva ces confitures et on servit le dîner, qui consistait en bouilli et rôti et plusieurs petits plats; tous les plats qu'on servait étaient tous d'or, aussi bien que leurs couvertures, car, la cuisine étant loin, on apporte tous les plats couverts. Une demi-heure environ fut le temps du dîner, lequel étant fini, deux des principaux officiers vinrent prendre l'ambassadeur et le conduisirent devant le Roi, qui lui fit quelques interrogations et, avant que de le congédier, il dit à l'atamaldoluet[1] qu'il voulait qu'on donnât à l'ambassadeur de France tout ce qu'il demandera. Cela nous donna espérance que les affaires de nos missions s'accommoderaient, d'autant plus que les Persiens appréhendent des vaisseaux malouins qu'on dit être arrivés aux Indes.

Le jour que le Roi donnera congé à notre Ambassadeur, nous irons encore devant lui, mais non pas avec nos habits

[1] Itimad-ud-dewlet, « soutien de l'Empire », un des titres du premier ministre.

comme nous sommes allés, mais avec des habits qu'il donne lui-même. Le mien me servira pour faire une chape lorsque je serai arrivé à Tauris, si le Bon Dieu me conserve la santé, car je suis résolu de ne point quitter, à moins que je ne voie la mission en état de se pouvoir passer de moi. J'espère que nous serons mieux rétablis que nous n'étions et que nous aurons plus de catholiques que nous n'en avions. Si vous nous avez procuré tout ce que vous avez pu depuis votre retour en France, tâchez encore, si vous le pouvez, de nous envoyer un ou deux bons missionnaires et aussi un frère lai qui aime la paix ; mais, soit prêtre, soit frère lai, faites en sorte qu'il ait l'obédience pour Tauris directement ; car vous savez que les autres supérieurs font ce qu'ils peuvent pour les retenir dans leurs maisons.

On a obtenu depuis peu des ordres de La Porte, pour le rétablissement de nos missions de Turquie, mais on n'a pas de religieux à y envoyer. Le Révérend Père de Monmoreau, votre compagnon, est ici avec le Révérend Père Denis dans un lieu bien solitaire ; ils se portent bien l'un et l'autre..., etc.

4° Extrait d'une lettre de Mgr d'Agatople, écrite d'Ispahan, le 4 mai 1712, à la Mère de Magnane, Supérieure des Carmélites d'Angers.

Quand je vous vis à Angers, je ne pensais qu'à m'aller comme ensevelir dans une seule mission de Perse, qui a saint Martin pour Patron. Mais Dieu et la cause de la religion que j'ai trouvée opprimée, et ce que je devais aux ordres du Roi qu'on avait offensé par cette persécution au préjudice d'un traité fait en son nom avec le sophi, ne m'ont pas permis de jouir de cette obscurité. Les hommes se sont déchaînés contre les missions. Un Patriarche schismatique arménien, son principal archevêque et huit

évêques ont gagné quelques-uns des premiers officiers du sophi, et on a renversé les articles du traité qui regardaient les missions. On a persécuté les catholiques. Il a fallu en prendre la défense, venir à cette cour et se faire jour auprès de la personne du sophi pour lui présenter une lettre du Roi et lui demander sa protection et la justice. Nous avons depuis dix mois à combattre le crédit, l'argent, les présents, un gros parti et plusieurs officiers de la Cour qui sont puissants. Je vous conjure vous et votre Sainte Communauté de prier Dieu que je lui rende témoignage à la face d'un Roi et d'une cour infidèle et florissante ; puissent ces adversaires ne pas prévaloir contre nous, comme il est dit au Prophète, mais qu'ils soient touchés de repentir et leurs projets confondus, à l'honneur de la religion catholique et à l'avancement du Royaume de Jésus-Christ. Dieu nous a déjà fait la grâce de nous donner entrée dans l'esprit du sophi. Ce Prince nous a invités à cinq *Megelés*, ou repas semblables à celui du roi Assüérus, et nous y a donné des audiences si favorables que nous attendons un rescrit qu'il a ordonné qu'on m'expédiât pour le rétablissement des missions. Son premier ministre ne m'a pas donné une audience moins favorable, dans un magnifique megelé qu'il me fit préparer au mois de mars. Et, si les effets suivent les promesses, on peut espérer que nos missions seront plus libres et plus appuyées que jamais et que le Roi aura lieu d'être satisfait de la conduite de cette Cour.

5° Autre lettre du R. P. Pierre d'Issoudun, capucin, écrite d'Ispahan, le 23 mars 1713, au R. P. E. S. B.

MON RÉVÉREND PÈRE E. S. B.,

Outre le plaisir que m'a fait votre lettre du 20 août 1712, que je reçus il y a six jours, elle m'a donné bien de la joie

de m'apprendre que vous aviez reçu ma lettre du 15 février de la même année. Si vous recevez celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire du 25 juillet suivant, elle vous apprendra bien des nouvelles qui vous auront fait plaisir ; mais celle du mois d'octobre fera le contraire, puisqu'elle vous a appris la mort de Mgr d'Agatople et que les schismatiques avec de l'argent avaient détruit tout ce que ce prélat avait fait pour nos missions. Je voudrais bien être sûr que celle-ci vous arrivera ; j'en ai d'autant plus d'espérance que, la paix étant faite, nos lettres ne courront plus les mêmes dangers où elles étaient.

Je vous dirai donc que, depuis la mort de Mgr d'Agatople, nos ennemis ont obtenu un *ragam* qui détruit tous les nôtres, et nous ne pouvons aller chez les chrétiens, ni eux chez nous. M. Richard, missionnaire de feu Mgr d'Agatople, est venu pour continuer l'ambassade, parce que les Persiens, sollicités par les Anglais, Hollandais et Arméniens, n'ont point voulu consentir que Mgr Pidou prît possession du consulat de France, quoiqu'il en eût la patente du Roi très chrétien. Ainsi, M. Richard et moi, sommes ici ensemble, avec les serviteurs de l'Ambassadeur mort. Nous avons fait plusieurs requêtes pour représenter que le roi de Perse ne devait pas en agir de la sorte avec le roi de France ; et, ne voyant point de réponses à nos requêtes ni aux lettres du roi de France, nous sommes partis pour nous retirer ; car depuis cinq mois on ne donnait rien à M. Richard, qui ne pouvait plus subvenir aux dépenses. A la première journée de notre départ, deux officiers du premier ministre du royaume sont venus pour nous faire retourner de la part du Roi, disant qu'il voulait faire réponse au roi de France et accommoder nos affaires. Nous ne voulûmes point retourner sans avoir un écrit du premier ministre qui nous assurât que c'était le Roi qui nous faisait retourner ; mais ce premier ministre ne s'étant pas trouvé à la maison, nous nous contentâmes d'envoyer un des introducteurs des Ambassa-

deurs, qui nous le donna. Ainsi nous retournâmes ; mais les Persiens, qui sont fourbes dans le plus haut degré, nous tiennent à présent comme prisonniers ; ils ne donnent pas un double de dépense seulement à la maison et ne répondent rien à tant de requêtes que nous faisons tant pour avoir un ragam de confirmation de nos privilèges que la permission de nous en aller.

Le pauvre Père Bernard, qui est seul à Tauris depuis 15 mois, m'écrit continuellement de me rendre, mais il ne sait pas que je ne suis pas en liberté : il n'est pourtant pas à plaindre, car je lui ai procuré un compagnon d'un Père dominicain qui allait d'Ispahan à Abaranier, et son supérieur lui a ordonné de rester chez nous jusqu'à mon retour (c'est un très honnête homme qui était chanoine à Palerme avant de se faire religieux, et le Révérend Père Bernard me mande qu'il a bien de la consolation avec lui).

Outre cela, je vous ai mandé que deux Anglais, venus à Tauris pour les intérêts de la Compagnie d'Ispahan, s'étaient là fait catholiques ; ce sont deux très honnêtes gens, entre autres le chef qu'on peut dire *Angelus* au lieu d'*Anglus*. Ainsi le Père Bernard n'a pas lieu de s'ennuyer de mon absence, ces deux Messieurs étant toujours chez nous, car ils ont pris une maison tout proche la nôtre.

Nous sommes donc toujours à Ispahan et on nous promet tous les jours qu'on nous renverra. Nous ne saurions pénétrer la raison que ces Persiens ont de nous retenir. Mais, si la France ne sait montrer par la voie du Bandarabasti[1] ce qu'elle peut sur eux, non seulement notre mission est perdue, mais aussi toutes les autres de la Perse ; et si le roi ne nous met pas hors, au moins resterons-nous dans nos maisons, comme nos Pères qui sont à Ispahan. Cela ne vous doit pas empêcher de nous procurer du secours, si

[1] Bender-Abassy, port à l'entrée du golfe persique.

vous pouvez ; nous avons besoin au moins d'un prêtre et d'un frère lai...

Nous n'avons personne à Bagdad. Mgr Pidou, évêque de ce pays-là, en a fait ses plaintes à la Sacrée Congrégation. Cela ne fait pas d'honneur à notre province. Il n'y a personne non plus à Diarbeker, à Mossoul et à Mardin. La Sacrée Congrégation paie pourtant quelque chose pour l'entretien des Religieux qu'elle croit qu'on y envoie. Le Révérend Père Jean-Baptiste de Montmoreau demande depuis si longtemps un frère lai, et il ne voit rien. Si on voulait lui en envoyer un, on pourrait l'envoyer par les vaisseaux qui vont aux Indes, car il n'aurait point les peines qu'on a par les caravanes, pourvu que ce soit un homme qui n'ait pas de peine d'aller par mer.

Vous pourriez persuader à nos Révérends Pères que, pour l'entretien des missions, s'ils n'ont pas suffisamment de Religieux, ils pourraient s'unir à la province de Lyon pour des missionnaires, car cette province n'a point de missions ; outre que la province, avec son peu de religieux, pourrait encore le faire, si elle voulait mettre un religieux de moins dans trois ou quatre couvents ; et, lorsque les missions seront remplies, il suffirait que la province en envoyât au moins deux par an, ce qui ne lui paraîtrait pas si rude que d'en envoyer plusieurs ou de laisser absolument les missions, ce qui serait encore plus fâcheux, car il n'est pas facile de les reprendre quand on les a une fois abandonnées. Et les RR. PP. qui voudraient venir ne doivent pas se faire de peines des petites persécutions qu'on est obligé quelquefois de souffrir ; ce sont des torrents qui ne font que passer, particulièrement en Perse, car si, avant notre départ, nous n'obtenons pas que ce ragam des hérétiques soit annulé, le premier ambassadeur de quelque prince chrétien qui arrivera en viendra à bout.

Mais, jusqu'à ce que le roi de France fasse connaître aux Persiens ce qu'il est et ce qu'il peut leur faire, les missions ne

feront aucun profit, car tous les jours on ôte et on donne les privilèges, et il n'y a plus que l'argent ou la force qui les rendent constants. Nous espérions qu'à la fête du Norous[1], 21 de mai, on nous renverrait avec les réponses pour le Roi, mais nous n'avons encore rien pu obtenir. Néanmoins, on ne nous laisse pas aller, quoique nous ayons marqué au premier ministre que nous ne demandions ni argent ni réponses, que nous le priions seulement de nous laisser aller.

Les Julphalouk[2] ont été cruellement maltraités depuis cinq jours. Leur archevêque et plus de quarante des principaux de la nation s'étant soulevés contre les vexations que leur faisait subir un eunuque du Roi, gouverneur de leur village, il leur fit arracher les ongles à coups de bâtons et leur fit payer 60.000 écus d'amende. L'archevêque et Mgr Azar Cherimani furent plus maltraités qu'aucun autre ; quoique ces malheureux schismatiques soient ainsi humiliés, ils n'en sont pas moins nos ennemis. Priez pour leur conversion et la mienne et me croyez toujours avec sincérité, mon Révérend Père,

Votre très honoré serviteur et meilleur ami,
F. P. d'Issoudun.

A Ispahan, le 23 mars 1713.

Dans la note qu'il a composée sur M. Richard, Grandet nous donne les détails suivants sur la mort de Mgr de Galliczon :

« Vers le commencement de janvier 1712, M. Richard fut député par Mgr d'Agatople pour aller saluer de sa part Mgr de Saint-Olon, évêque de Babylone, dans la ville d'Hamadan, lieu de sa résidence. Ce saint vieillard, après l'avoir reçu

[1] Fête de Newrouz ou Nourouz, fête du nouvel an.
[2] Peut-être les habitants de Djoulfa.

avec une joie extrême et l'avoir instruit de tout ce qui regardait les missions de ce pays-là, se mit en chemin pour venir voir Mgr d'Agatople, son coadjuteur à Ispahan; mais il n'eut pas la consolation de le voir, car il apprit en arrivant qu'il était mort épuisé des travaux et des peines qu'il avait souffertes en son voyage, le 22 septembre 1712. »

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX CITÉS

H

J

L

M

TABLE DES MATIÈRES

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1757-08.